This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06935216 3

DRC

REVUE

DE

GASCOGNE

REVUE

DE

GASCOGNE

REVUE

DE

GASCOGNE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH.

TOME X. — 1869.

PUBLIC LIBRARY

AUCH

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE FÉLIX FOIX, RUE BALGUERIE.

1869.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
127186
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1900. L

REVUE

DE

GASCOGNE

DOMINIQUE DE GOURGUES.

La reprise de la Floride, *publiée avec les variantes sur les manuscrits de la Bibliothèque impériale et précédée d'une préface, par M.* Ph. Tamizey de Larroque. In-8° de 80 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1867. Extrait des publications de la *Société des bibliophiles de Guyenne.*

Il m'est arrivé d'écrire, au sujet du maréchal Blaise de Monluc, que notre Gascogne et la plupart de ses meilleurs hommes de guerre avaient été presque toujours réduits par la loi fatale des événements à l'héroïsme d'aventure. Une publication des plus intéressantes à tous les points de vue me fournit un exemple éclatant de cet héroïsme vraiment merveilleux, dans un épisode presque inaperçu de nos vieilles annales militaires. Je doute qu'il y ait dans la riche collection de nos mémoires nationaux un morceau plus entraînant et d'une émotion plus dramatique que le récit de la *Reprise de la Floride,* déjà connu et même publié par plusieurs éditeurs, mais traité pour la première fois avec toute l'exactitude et tout le sens critique désirables par notre érudit collaborateur M. Ph. Tamizey de Larroque. C'est donc à la fois un événement

glorieux pour notre province et pour la France entière, et un monument remarquable de notre littérature historique qu'il faut faire connaître ici avec quelque détail.

Je m'en tiendrai presque partout à une analyse de la relation qui est sous mes yeux; mais je veux auparavant résumer le plus brièvement possible les antécédents de mon héros avant ce magnifique coup de main, et d'abord les causes qui amenèrent l'expédition elle-même.

L'établissement des Français à la Floride fut une conséquence de nos troubles religieux et civils au XVIe siècle. L'amiral de Coligny, dans le dessein de préparer à ses coreligionnaires un asile assuré au-delà des mers, fit autoriser par Charles IX le départ de cinq ou six cents marins huguenots qui s'embarquèrent à Dieppe le 18 février 1561 et débarquèrent, le 1er mai suivant, à l'embouchure du Rio San-Mateo. Leur chef, le dieppois Jean Ribaut, établit promptement la colonie française autour d'un fort qu'il bâtit dans une île et qu'il appela Fort Charles, du nom de son souverain; il revint presque aussitôt en France, et son établissement ne tarda pas à périr par l'indiscipline des colons. Mais une double expédition, encore favorisée par Coligny, en 1564 et 1565, sous les ordres du poitevin René de Laudonnière et du même Jean Ribaut, rétablit la colonie sur un pied plus considérable. Cependant les émigrants français se trouvaient cette fois en face des Espagnols qui ne leur laissèrent pas un moment de paix. Laudonnière avait pour lui l'amitié des Indiens, dont le cacique Satirova s'était hâté de lui offrir son appui. Mais la misère qui gagna la colonie diminua l'attachement des naturels et quelques actes de piraterie exaspérèrent les Espagnols.

Ces excès, sur les réclamations des intéressés, furent châtiés par les chefs de l'émigration française d'une manière exemplaire. Mais nos rivaux avaient juré la perte du nouvel établissement, déjà bien compromis par la disette et le découragement. Pedro Menendez se présenta avec six grands vais-

seaux espagnols devant le fort Caroline, fondé par Laudonnière et défendu par lui-même et par Ribaut. Il somma les Français de se rendre : les catholiques auraient la vie sauve, mais tout hérétique serait passé par les armes. On se défendit vaillamment, on prit même l'offensive contre la flotte ennemie, et sans la tempête, peut-être le courage l'aurait-il emporté sur la force et le nombre. Mais le fort tomba au pouvoir de Menendez, et, sauf Laudonnière et un de ses compagnons qui parvinrent à s'évader, tous ses défenseurs furent exécutés, *non comme Français, mais comme hérétiques,* d'après l'inscription commémorative qui resta sur la place. Rien de plus horrible que les atrocités commises par les vainqueurs contre quatre cents colons inoffensifs. Voici ce qu'en rapporte un des compagnons de Ribaut, Jacques Le Moyne de Mourgues, peintre dieppois, dont la relation concorde avec tous les autres témoignages contemporains :

Ces massacreurs et bourreaux d'Espagne, pour couronner leur sanglante tragédie, firent un beau grand feu de joie, et ayant entassé là-dessus tous les corps d'hommes, de femmes et de petits enfants, les réduisent en cendres, disant que c'étaient de méchants luthériens qui étaient venus infecter cette nouvelle chrétienté et y semer des hérésies. Cette furieuse troupe rejetait même sa colère et sanglant dépit sur les morts et les exposèrent en montre aux Français qui restaient sur les eaux, et tâchaient à navrer le cœur de ceux desquels ils ne pouvaient, comme ils eussent bien voulu, démembrer les corps; car, arrachant les yeux des morts, les fichaient au bout des dagues, et puis avec cris, hurlements et toute gaudisserie, les jetaient contre nos Français vers l'eau (1).

Mais la *Reprise de la Floride* retrace encore plus énergiquement le souvenir de ces horreurs. Après avoir montré le caractère odieux et perfide de l'invasion espagnole, en pleine paix de l'Espagne et de la France, après avoir dit la trahison dont

(1) Cité par M. A. de Lacaze, art. *Laudonnière*, dans la *Nouvelle biogr. générale.*

furent victimes Ribaut et ses compagnons, cette relation éloquente et passionnée poursuit :

Puis ces traîtres et meurtriers vont vîtement trouver les autres Français qui étaient autour du fort en peu de nombre, ne se doutant d'aucune trahison, et les tuent, entrent dans le fort et s'en emparent; et quand ils ne trouvent plus d'hommes, se jettent sur les pauvres femmes, et après avoir par force et par violence abusé de la plupart, les assomment toutes et coupent la gorge aux petits enfants indifféremment. Or, il faut noter que quand ils se virent au-dessus des Français, ils en prirent en vie le plus qu'ils purent, et les ayant gardés trois jours sans leur rien donner à manger, et leur ayant fait endurer tous les tourments et toutes les moqueries dont ils se purent aviser, ils les pendirent à des arbres qui étaient auprès du fort. Même ils écorchèrent le lieutenant du Roi (Ribaut) et en envoyèrent la peau au roi d'Espagne, arrachèrent les yeux de ceux qu'ils avaient meurtris, et les ayant fichés à la pointe de leurs dagues, faisaient entre eux à qui plus loin les jetterait (1).

Laudonnière vint porter en France ces affreux récits. L'indignation fut universelle; malgré l'antipathie de la cour pour la religion de la grande majorité des victimes de la cruauté espagnole, on a trop dit que la question de l'honneur national disparut tout à fait en face d'un prétendu intérêt religieux. Certes, le faible gouvernement de Charles IX ne poursuivit pas aussi loin qu'il aurait fallu la revendication de la justice indignement foulée aux pieds. Mais il faut lui rendre ce témoignage que d'importantes lettres royales relatives au massacre de la Floride réclamèrent de Philippe II le châtiment des coupables (2). Aucune réparation ne fut accordée et l'on put croire que l'injure et les cruautés de Menendez resteraient à jamais impunies. L'audacieuse initiative d'un homme de cœur vint suppléer à la faiblesse du souverain. « Le capitaine Gour-

(1) *Reprise de la Floride*, p. 26, 27.

(2) Lettres de Charles IX, de Catherine de Médicis et de M. de Fourquevaulx, ambassadeur à Madrid, publiées par M. le marquis du Prat. (*Histoire d'Elisabeth de Valois, reine d'Espagne*, 1859, p. 416-429, citée par M. T. de L., *Reprise de la Fl.*, p. 27, note (3).

gués, gentilhomme gascon, incité du zèle qu'il a toujours eu au service de son Roy..., fermant les yeux à toutes les difficultés qu'il prévoyait bien, entreprit d'exécuter cette si juste vengeance ou de mourir à sa poursuite (1). »

C'est le cas de faire connaître ce célèbre marin, quoiqu'un écrivain qui porte honorablement son nom en ait parlé ici même dans le temps avec une parfaite compétence (2). Dominique de Gourgues était né à Mont-de-Marsan vers 1537, troisième fils de Jean de Gourgues, seigneur de Gaube et de Monlezun, et d'Isabelle de Lau. On n'a aucun détail sur son éducation et ses premières années; il n'existe même que peu de renseignements sur toute la période de sa vie qui précéda l'expédition en Floride. « Son dernier fait d'armes en Italie, dit un de ses biographes, avait été de soutenir un siége avec trente hommes contre un corps de troupes espagnoles. Le fort fut pris d'assaut, la garnison passée au fil de l'épée; on ne laissa la vie à de Gourgues que pour l'envoyer ignominieusement ramer comme un forçat sur une galère... Son navire fut capturé par les Turcs sur les côtes de Sicile; il fut conduit à Rhodes, de là à Constantinople; son sort ne changea pas : il continua à servir dans la chiourme. Mais ayant été remis en mer, il fut repris par Romegas, commandant les galères de Malte, et rendu à la liberté (3). Il revint alors en France et s'embarqua de nouveau. Il toucha sur les côtes d'Afrique, au Brésil, et navigua quelque temps dans la mer des Indes. A son retour, il s'attacha à la maison de Lorraine, qu'il servit en plusieurs occasions secrètes contre les protestants. »

Comment ce catholique ardent, ce serviteur des Guises va-t-il

(1) *Reprise de la Flor.*, p. 28.

(2) *Dominique de Gourgues*, art. de M. le vic. A. de Gourgues dans le *Bulletin d'hist. et d'arch.*, t. II, p. 466.

(3) On est heureux de voir le futur héros de la Floride délivré de l'esclavage par un vaillant homme de guerre, gascon comme lui. Je rappellerai que nous avons publié pour la première fois l'épitaphe de Mathurin d'Aux-Lescout, chevalier de Romegas (*Bulletin d'hist. et d'arch.*, t. II, p. 208.

devenir le vengeur des huguenots massacrés par les Espagnols? Faut-il se hâter pour cet acte audacieux de l'inscrire, comme l'ont fait MM. Haag, non pourtant sans quelque expression de doute, dans les colonnes de la *France protestante?* Faut-il seulement laisser quelque incertitude sur sa foi, comme l'a fait l'écrivain même que je viens de citer? Je me contente de poser ces questions, non que la réponse me semble douteuse ou difficile; au contraire, elle est faite et justifiée aussi complètement que possible, sinon par un dépouillement intégral des textes imprimés, au moins par une discussion décisive des faits et des raisonnements et par la production de nouvelles pièces parfaitement convaincantes (1). Dominique de Gourgues vécut et mourut catholique. Son expédition à la Floride fut un acte de patriotisme où les passions religieuses n'entrèrent pour rien. Il n'y en a pas trace dans la relation si personnelle et si animée que je viens de relire, comme on lit ou plutôt comme on dévore des pages encore chaudes d'une débordante émotion. J'y vois la colère d'un homme d'honneur allumée contre des traîtres, un profond ressentiment contre la perfidie espagnole, une généreuse indignation contre les excès des premiers dominateurs du Nouveau-Monde, mais pas un mot n'y décèle l'ennemi du catholicisme. Ce n'est pas que la pensée religieuse ne vienne se mêler à ces épanchements d'une âme indignée; mais quel catholique refuserait de souscrire à ce jugement sévère sur les conquérants de l'Amérique :

Il les ont tués (les Indiens) avec le couteau; ou, pour le continuel travail qu'ils leur faisaient prendre ès mines d'or et d'argent sans leur donner aucun relache et par infinis autres mauvais traitementz, ils les ont contraints de se défaire eux-mêmes de leurs mains propres, ou de s'empoisonner, ou de se laisser mourir du faim, sans vouloir rien manger; et même les pauvres femmes indiennes ont été réduites jusques à pousser leur fruit hors de leur ventre avant le temps,

(1) Voir l'art. déjà cité de M. le vicomte A. de Gourgues.

pour racheter par ce moyen leurs enfants de la servitude des Espagnols et ne les laisser venir en une vie pire que la mort : chose incroyable, si des Espagnols même n'avaient écrit tout ceci de point en point en leurs histoires. *Voilà comment ils ont converti les Indiens à la foi chrétienne,* dont ils se vantent ! Et toutefois ces pauvres Indiens étaient si dociles, avant qu'avoir expérimenté la cruauté des Espagnols lorsque Christofle Colomb y alla la première fois, qne seulement à voir faire les chrétiens ils se mettaient à genoux d'eux-mêmes, *adoraient la croix* (!), se frappaient la poitrine et faisaient tous actes de dévotion qu'ils voyaient faire aux chrétiens (1)...

Notez que la relation fait encore valoir cette raison parmi celles qui décidèrent à sa courageuse entreprise le marin gascon : les guerres civiles avaient cessé, et on ne prévoyait pas qu'elles dussent se renouveler quelques mois plus tard. C'est assez dire que si le service du roi eût occupé Gourgues sur le sol français, sa place était marquée dans les rangs des défenseurs de l'ancienne foi : car enfin ses antécédents étaient bien connus et ne laissaient aucun doute sur ses dispositions personnelles.

Mais il y avait une grande injure nationale à venger. L'entreprise était téméraire chez un simple particulier ; il y allait de la perte de ses biens dans les frais d'une lointaine expédition, de sa réputation et de sa vie dans le succès d'une affaire si hasardeuse. Malgré tout, le brave gentilhomme s'attacha tout entier à son projet patriotique, et se mit dans les premiers mois de 1567 à en préparer l'exécution. Ecoutons le récit publié par M. Tamizey de Larroque et que j'analyse aussi fidèlement que possible quand je ne le cite pas textuellement :

C'était une exécution qui ne consistait pas seulement en vertu et expérience; mais... elle requérait aussi une grande dépense à laquelle le revenu d'un simple gentilhomme ne pouvait suffire, et de

(1) *Reprise de la Flor.*, p. 34, 35.

lui moins que de tout autre, qui toute sa vie s'est étudié plus à acquérir honneur et réputation qu'à amasser des biens de fortune. Par quoi, se trouvant court de ce côté-là, il vend son bien et emprunte de ses amis, tant pour faire bâtir, armer et équiper deux petites navires en forme de roberges, et une patache, en façon de frégate du Levant, qui à faute de vent pussent voguer à rames et fussent propres pour entrer en la bouche des grandes rivières, qu'aussi pour acheter la provision d'une année de vivres et autres choses nécessaires pour les hommes de guerre et mariniers qu'il entendait mener.

Il trouva quatre-vingts marins et cent cinquante hommes d'armes parmi lesquels nous connaissons quelques noms nobles ou plébéiens de notre Gascogne. Monluc, gouverneur de Bordeaux, lui permit de partir pour une expédition sur les côtes de l'Afrique : car son projet était encore un mystère, même pour ses compagnons. Il mit à la voile le 22 août; il commandait la première de ses roberges; la seconde était sous les ordres du capitaine Cazenove (d'une noble famille qui subsiste en Agenais); la patache était dirigée par maître François Laguë, bordelais. Le mauvais temps arrêta nos voyageurs huit jours à Royan, huit jours à l'embouchure de la Charente; grand ennui de voir « les vivres se consommer » et diminuer l'ardeur des « mariniers et harquebouziers. » Mais enfin on put repartir le 22 août, et, non sans grand danger, aller se rafraîchir » sur la côte barbaresque. La relation marque curieusement les divers relâches faits sur le continent, ou dans les îles de l'Afrique et d'Amérique. Il y a des renseignements précis sur les figues fort diurétiques de Porto-Rico, sur les bananes et les patates de l'île de la Monne, aussi bien que sur les mœurs des peuplades visitées en passant. Cette curiosité d'observation n'abandonne pas le narrateur, même lorsqu'il touche au premier moment décisif de l'entreprise, et, après avoir maudit la cruauté des Espagnols de Saint-Domingue, il s'arrête à considérer les tortues de cette région, « si grandes que la chair d'une suffirait à plus de soixante personnes pour un repas...

Ces tortues demeurent le jour en la mer, et la nuit paissent en terre, et font leurs œufs en un fossé dedans le sablon, mille ou douze cents chacune, aussi bons à manger qu'œufs de poule. Il en fut pris une à terre entr'autres, qui ayant quatre soldats sur soi ne laissait pourtant à cheminer. »

Enfin, après un tempête qui compromit son bâtiment et lui causa une perte considérable de vivres, avariés par l'eau de mer, Gourgues atterrit à la pointe occidentale de l'île de Cuba. Il était temps de révéler à son équipage le but et le plan précis de sa mystérieuse entreprise. Il fallait décider ces hommes à embrasser un projet d'invasion armée sur un territoire inconnu, occupé par des ennemis nombreux et redoutables. La relation laisse entrevoir les difficultés qu'eut à vaincre l'éloquent et hardi capitaine avant d'entraîner tous ses compagnons.

Ici le capitaine Gourgues, ayant assemblé tous ses gens, leur déclare (ce qu'il leur avait tu jusque-là) comment il avait entrepris ce voyage pour aller à la Floride venger sur les Espagnols l'injure qu'ils avaient faite au Roi et à toute la France, s'excuse de ce qu'il ne leur a communiqué son entreprise plus tôt, leur ouvre les moyens par lesquels il espérait venir au bout de son dessein, les exhorte et prie de les suivre d'aussi bon cœur comme il a espéré d'eux, lorsqu'il les a choisis d'entre plusieurs, comme les plus propres à une telle exécution. Il leur met au-devant la trahison et la cruauté de ceux qui avaient massacré les Français, et la honte que c'était d'avoir si longtemps laissé impuni un acte si méchant et malheureux; il leur propose l'honneur et l'aise qui leur reviendra d'un si bel acte. Bref, il les anime si bien, qu'encore que du commencement ils trouvassent la chose presque impossible pour le peu de gens qu'ils étaient, et pour être cette côte des plus dangereuses qui soient en toutes les Indes, néanmoins ils promirent ne l'abandonner point et de mourir avec lui; même les gens de guerre devinrent si ardents qu'à peine pouvaient-ils attendre la pleine lune pour passer le canal de Bahama qui est fort dangereux; et les pilotes et mariniers, qui étaient froids du commencement, furent bientôt échauffés par cette ardeur des soldats.

Le détroit de Bahama est franchi sans encombre et l'on arrive à l'embouchure du Rio San-Mateo. Les Espagnols du

fort, voyant passer les trois bâtiments qu'ils crurent appartenir à leur nation, « les saluèrent de deux coups de canon », et le capitaine Gourgues ne manqua pas de leur répondre de même. Il alla mouiller ensuite dans la nuit, quinze lieues plus loin, à l'embouchure d'une rivière nommée la Seine par les colons français. Au point du jour, nos marins virent la rive « toute bordée de sauvages, armés de leurs arcs et flèches, » pour empêcher le débarquement. Ils redoutaient l'arrivée d'Espagnols; le trompette queGourgues leur dépêcha, ancien colon de la Floride, les tira d'erreur et leur apprit que les Français venaient renouveler amitié avec eux. Les sauvages se livrèrent aussitôt aux plus vives démonstrations de joie. Le chef le plus puissant, Satirova, notre ancien allié, envoya sur le champ un messager au capitaine français. Bientôt une réunion de tous les rois du pays fut décidée pour le lendemain et les bâtiments français entrèrent librement dans la rivière.

La séance solennelle des chefs sauvages avec le chef de l'expédition française est une scène incomparable d'habile diplomatie et de passion sincère, que je me reprocherais de gâter en la résumant et que personne ne regrettera de trouver ici tout entière.

Quand ils furent venus, ils envoyèrent prier le capitaine Gourgues de descendre, ce qu'il fit accompagné de ses soldats portant leurs arquebuses. Quand les rois virent venir les Français armés, ils eurent quelque frayeur et firent dire au capitaine Gourgues pourquoi venait-il à eux armés, attendu qu'ils voulaient s'associer avec lui. Il leur répond qu'il les voyait avec leurs armes et qu'il portait les siennes. Tout aussitôt ils commandèrent à leurs sujets de poser leurs arcs et leurs flèches, et les firent enlever à gros faisceaux et les porter chez eux; et le capitaine Gourgues fait poser les arquebuses à ses gens et retenir les épées, et ainsi s'en va trouver le roi Satirova qui lui vient au-devant et le fait seoir à son côté droit en un siége de bois de lentisques, couvert de mousse, qu'il lui fit faire semblable au sien. Quand ces deux furent assis, deux des plus anciens d'entr'eux vinrent arracher les ronces et toute l'herbe qui était devant eux, et après

avoir bien nettoyé la place, tous s'assirent à terre en rond. Et comme le capitaine Gourgues voulait parler, le roi Satirova, qui n'est point façonné à la civilité de par deça, le devança, lui disant que depuis que les Espagnols avaient pris le fort bâti par les Français, la Floride n'avait jamais eu un bon jour, et que les Espagnols leur avaient fait la guerre continuellement, les avaient chassés de leurs maisons, avaient coupé leurs mils, avaient violé leurs femmes, ravi leurs filles, tué leurs petits enfants; et encore que lui et les autres rois eussent souffert tous ces maux à cause de l'amitié qu'ils avaient contractée avec les Français par qui la terre avait été habitée premièrement, toutefois ils n'avaient jamais cessé d'aimer les Français pour le bon traitement qu'ils en avaient reçu lorsqu'ils y commandaient. Que, après le massacre que les Espagnols avaient fait des Français, il avait trouvé un enfant qui s'en était fui dans les bois, lequel il avait toujours depuis nourri comme son enfant propre; que les Espagnols avaient fait tout ce qu'il était possible pour l'avoir afin de le tuer; mais il l'avait toujours gardé pour le rendre quelque jour aux Français quand ils reviendraient à la Floride. « Et puisque vous êtes ici, dit-il au capitaine Gourgues, tenez, je vous le rends. » Le capitaine Gourgues, très aise de ce qu'il trouvait les Indiens si bien disposés pour l'exécution de son dessein, et même de ce que le roi Satirova était de lui-même entré le premier au propos des Espagnols, le remercia bien affectueusement de la bonne amitié qu'il portait aux Français, et particulièrement de ce qu'il avait conservé ce jeune homme, les prie tous de persévérer toujours en cette bonne affection, leur proposant la grandeur et la bonté du roi de France. Quant aux Espagnols, que le temps s'approchait qu'ils seraient punis des maux qu'ils avaient commis, tant contre les Indiens que contre les Français, et si tous les rois et leurs sujets avaient été maltraités en haine des Français, qu'aussi seraient-ils vengés par les Français mêmes.

— Comment, dit Satirova, tressaillant d'aise, voudriez-vous bien faire la guerre aux Espagnols?

— Et que vous en semble-t-il? dit le capitaine Gourgues, dissimulant son affection et son entreprise pour les mettre en jeu quand et soi. Il est temps meshui de venger l'injure qu'ils ont faite à notre nation. Mais pour cette heure, je ne m'étais proposé que de renouveler notre amitié avec vous et voir comme les choses se passaient par deça, pour revenir incontinent après contre eux, avec telles forces que je verrais être besoin. Toutefois, quand j'entends les grands

maux qu'ils vous ont faits et font tous les jours, j'ai compassion de vous et me prend envie de leur courir sus, sans plus attendre, pour vous délivrer de leur oppression plutôt hui que demain.

— Hélas! dit Satirova, le grand bien que vous nous feriez! Hé! que nous serions heureux. — Tous les autres s'écrièrent de même.

— Je pense, dit le capitaine Gourgues, que vous seriez volontiers de la partie, et ne voudriez que les Français eussent tout l'honneur de vous avoir délivrés de la tyrannie des Espagnols?

— Oui, dit Satirova, nous et nos sujets irons avec vous et mourrons quand et vous si besoin est.

Les autres rois firent aussi pareille réponse. Le capitaine Gourgues, qui avait trouvé ce qu'il cherchait, les loue et remercie grandement, et pour battre le fer pendant qu'il était chaud, leur dit:

—Voire mais, si nous voulons faire la guerre, il faudrait que ce fût incontinent. Dans combien de temps pourriez-vous bien avoir assemblé vos gens prêts à marcher?

— Dans trois jours, dit Satirova, nous et nos sujets pourrons nous rendre ici pour partir avec vous.

—Et cependant, dit le capitaine Gourgues, vous donnerez bon ordre que le tout soit tenu secret, afin que les Espagnols n'en puissent sentir le vent.

— Ne vous souciez, dirent les rois, nous leur voulons plus de mal que vous.

Je voudrais bien continuer à transcrire cette pittoresque et dramatique relation; le manque d'espace m'oblige à me hâter et à supprimer même, dans une rapide analyse, tous les détails simplement curieux. Je ne dis rien des présents distribués par Gourgues aux sauvages et de celui que Satirova offrit à son tour au capitaine gascon; je cours aux préparatifs immédiats de la grande entreprise. Le jeune français sauvé par Satirova (Pierre Debray, natif du Hâvre, alors âgé de seize ans, et que Gourgues à son retour rendit à sa famille), instruisit le chef de l'expédition de l'état des Espagnols. Outre le fort principal où ils avaient pris la place des Français, ils avaient bâti deux petits forts à l'entrée de la rivière. Gourgues envoya, pour les reconnaître, d'Estampes, gentilhomme com-

mingeois, avec d'autres hommes d'armes, sous la conduite d'Olotoraca, neveu de Satirova. En attendant, il garda lui-même en otage le fils et la femme de ce cacique.

Trois jours après, les éclaireurs lui ayant appris l'état des lieux, les naturels lui prêtent serment et partent à l'entrée de la nuit en tête de la troupe. Gourgues leur prête ses bâtiments pour passer la rivière appelée la Seine par les Français, gardant toujours avec lui le jeune et loyal Olotoraca, « qui onques depuis ne l'abandonna; et pource que son arc ne lui avait été rapporté depuis qu'il fut porté au village avec les autres, il demanda des armes, et lors lui fut baillée une pique de laquelle il se sut bien aider contre les Espagnols. »

Quand les Sauvages eurent passé la rivière, le capitaine Gourgues commença à exhorter ses gens, leur remontrant la bonne disposition des sauvages et l'ardeur dont ils marchaient contre les Espagnols, s'assurant qu'ils feraient d'autant mieux que leur nourriture et éducation, leur police et religion est meilleure que celle de ces pauvres sauvages, et comme il voulait continuer, ils se prirent à crier : Allons! allons! comme ceux qui y eussent voulu être déjà, et qui étaient tous résolus d'y mourir. Adonc le capitaine Gourgues, avec tous ses soldats et soixante mariniers, s'en va par mer en deux barques qu'il avait outre les trois navires, la garde desquelles, avec le reste des navires, il laissa à François Laguë, bordelais, patron et maître de sa navire, homme aussi expérimenté en fait de la marine qu'il en soit de ce temps, lui recommandant de les bien faire recalfeutrer et de tenir le tout prêt pour eux en retourner au plus tôt, si Dieu leur donnait bon succès. « Que si Dieu veut, dit-il, que je meure à une poursuite si juste, je vous laisse tout ce que j'ai ici, et je vous prie de reconduire mes soldats en France, comme je me fie de vous. » Et, en disant cela, lui bailla les clefs de ses bahuts et de tout ce qu'il avait là. Ceci attendrit fort le cœur de tous, et mêmement des mariniers qui demeuraient pour la garde des navires, lesquels ne purent contenir leurs larmes. Et fut cette départie pleine de compassion d'ouïr tant d'adieux d'une part et d'autre, et tant de charges et recommandations, de la part de ceux qui s'en allaient, à leurs parents et amis et à leurs femmes et alliés, en cas qu'ils ne retournassent. Car, au partir de leurs pays, ils ne pensaient aller à la Floride, comme dit a été, et ce-

pendant, parmi tout cela, vous eussiez admiré l'allégresse de ces gens, lesquels, encore qu'ils pensassent aller à une mort presque certaine, toutefois ils ne craignaient sinon de n'y arriver assez à temps pour l'honneur qu'ils espéraient d'avoir seulement prétendu à un si bel acte.

Une longue route s'étendait encore entre la troupe guerrière et le premier fort espagnol. Il y eut des souffrances très vives surtout par le manque de vivres, des difficultés désespérantes dans le passage de plusieurs rivières. Enfin, on touchait au but, quand le dernier cours d'eau qui nous séparait des ennemis sembla infranchissable à cause du flux qui y montait. Sans ce contre-temps, on surprenait les Espagnols endormis. L'arrivée du jour permit au moins de voir que les travaux de défense du fort étaient très imparfaits. Vers dix heures, nos soldats purent passer la rivière en attachant leurs fourniments à leurs casques et en tenant levées en l'air épées et arquebuses. Mais ils n'avaient pas de défense contre les huîtres, plus grandes et plus redoutables en ces régions que dans les nôtres, qui mordaient et taillaient leurs souliers. Enfin, Gourgues range ses gens dans un petit bois qui les couvre du côté de l'ennemi, et ranime leur courage par une de ces exhortations où triomphe l'éloquence toute vive et toute franche des hommes de cœur et de main, qui n'ont que faire des règles de l'art. « Le point où il était, dit bravement sa relation, requérait plutôt une prompte exécution qu'une longue harangue, et partant, il le fit court. »

« Je vois bien, mes amis, dit-il, que le cœur vous croît au besoin; aussi vous ai-je choisis pour tels. Votre contenance assurée me prédit que nous vengerons aujourd'hui l'injure faite au roi et à notre pays. » Et leur montrant le fort qu'ils pouvaient apercevoir à travers les arbres: « Voilà, dit-il, les voleurs qui ont volé cette terre à notre roi! Voilà les meurtriers qui ont massacré nos Français! Allons, allons, revenchons notre roi, revenchons notre France, montrons-nous Français! » Et aussitôt il commanda à son lieutenant de donner à la porte avec sa troupe, et lui, avec le reste, va contre une terrasse

en forme de plate-forme fort basse qui était à côté du fort, où il n'y avait qu'un petit commencement de fossés.

Les Espagnols, continue l'alerte narrateur, ne faisaient que venir de dîner, et curaient encore leurs dents, quand nos gens marchant à grands pas, la tête baissée, furent aperçus à deux cents pas du fort par le canonnier qui venait de monter sur cette terrasse, lequel se met incontinent à crier en espagnol : « Arme! arme! Voici des Français! voici des Français! » et quand et quand délâche sur eux une grosse couleuvrine qui était sur la terrasse et en tira par deux fois. Et, comme il voulait charger pour la troisième, Olotoraca, plus vîte à la course que nul autre, et qui n'était instruit à garder son rang, s'avança et monta sur la terrasse, qui n'était guère haute, et le transperça de sa pique de part en part. Les Espagnols s'étant mis en armes au cri du canonnier, sortent hors le fort ou pour combattre ou pour se retirer vers leurs compagnons, selon ce qu'ils verraient quand ils seraient dehors. Le capitaine Gourgues, à leur sortie, était arrivé tout à point au pied de la plate-forme, et son lieutenant près de la porte, et, comme il montait à la plate-forme, son lieutenant s'écrie que les Espagnols se sauvaient; et lors le capitaine Gourgues, retournant vîtement vers la porte, les enferme entre son lieutenant et lui, si bien que, de soixante qu'ils étaient, il n'en échappa pas un qui ne fût mort ou pris. On en prit en vie le plus qu'on pût, par commandement du capitaine Gourgues, pour leur faire comme ils avaient fait aux Français.

LÉONCE COUTURE.

(*La fin prochainement.*)

DE L'ÉGLISE DE SAINT-HUBERT

reconstruite au XVIe siècle dans la petite ville qui porte son nom, au duché de Luxembourg.

En terminant notre essai biographique sur saint Hubert, mort évêque de Liége, le 30 mai 727, nous avons dit quelques mots, en octobre 1865 (1), de la ville qui prit son nom, après s'être développée, dès le IXe siècle, autour de son tombeau.

Si nous avons cru devoir signaler les étranges transformations que l'on a fait subir, de notre temps, à l'abbaye bénédictine qui, bien avant le moyen âge, avait civilisé cette contrée, nous avons aussi rendu hommage à l'intérêt particulier dont le gouvernement belge entoure encore l'église monumentale que le XVIe siècle eut le soin de reconstruire, en l'honneur de notre saint compatriote.

Il n'est peut-être pas hors de propos que nos lecteurs trouvent dans la *Revue de Gascogne* une description sommaire de l'intérieur de cette église. Entrons donc dans cette ancienne abbatiale, qui, depuis le concordat de 1802, est consacrée aux exercices du culte catholique d'une paroisse importante.

Un porche en pierre, vaste et solidement voûté, s'ouvre devant nous et arrête nos regards sur deux niches latérales, dans lesquelles la Sainte-Vierge et saint Joseph, figurés en statues de bronze, recevaient jadis, assure-t-on, les hommages des pèlerins admis à visiter l'intérieur de l'église.

Un second porche, à dimensions plus réduites, succède au premier, et fait avec lui un heureux contraste par la splendeur des marbres dont il est construit.

Nous voici enfin sur le seuil du majestueux vaisseau qu'il précède immédiatement.

(1) Voir tome VI, page 442 de cette *Revue*.

Le plan général de cette église est cruciforme et divisé en cinq nefs. Il occupe, dans œuvre, 86^{m} de longueur sur 30 de largeur totale, et 29 de hauteur sous clé de voûte dans la nef centrale.

D'élégantes moulures tapissent les nombreux piliers qui séparent les nefs. Elles s'élèvent symétriques et parallèles, et vont, sans rencontrer de chapiteaux, s'épanouir en gerbes bien accentuées à la naissance des voûtes pour en motiver les nervures prysmatiques.

A hauteur moyenne et par dessus le premier rang des arcades règne une galerie continue dont les baies se rétrécissent, les meneaux droits se resserrent, les ajours de pierre se condensent et se transforment en plus fines dentelles, à mesure que l'œil se porte à l'est vers la chapelle terminale.

Plus haut, s'ouvrent autant de larges fenêtres que l'on compte de travées; et, dans leurs baies ogivales, de gracieux réseaux de pierre étalent aux regards la variété des agencements, l'élégance des formes, la pureté du dessin et la souplesse des contours ondulés qui caractérisent le style flamboyant.

C'est que l'édifice appartient tout entier à la dernière période de l'ogive puisqu'il fut construit de 1525 à 1575. Mais le riche pavé, en marbres aussi variés d'espèces que de combinaisons, qui décore la maîtresse-nef, ne date que de 1727.

A l'entrée du transsept se dresse, contre l'usage ordinaire, la clôture antérieure du chœur, dont le sol domine de six degrés celui des nefs qui l'avoisinent. Sa profondeur occupe les trois premières travées du chevet. Et, après elles, le sanctuaire, plus élevé encore de sept nouveaux degrés, renferme les neuf arcades de l'hémicycle.

Des deux collatéraux qui accompagnent la nef centrale, le premier franchit seul le transsept et se développe, sans perdre le niveau commun, en ample déambulatoire autour des clôtures en marbre d'un poli éclatant, qui forment à la hauteur de 4^{m} 50 la riche ceinture du chœur et du sanctuaire.

Le second bas-côté s'arrête à la rencontre du transsept pour se

couvertir, au-delà, en autant de chapelles latérales que l'on retrouve de travées dans le chevet de l'édifice. — Ces chapelles forment ici, comme on le voit d'ailleurs dans un si grand nombre de cathédrales, à partir du XIIIe siècle, la symbolique et mystérieuse couronne de la tête du Christ, figurée par le maître autel qui se dresse au sanctuaire.

Dans la première, à gauche, est un splendide cénotaphe en pierre, que le roi Léopold Ier fit ériger, en 1848, en l'honneur de saint Hubert. Sa statue, couchée sur le couvercle, est en marbre blanc de Carrare. Elle est sculptée avec les ornements et les insignes pontificaux, dans des proportions un peu plus grandes que nature.

Huit bas-reliefs enrichissent de soixante-six figures les faces latérales, à partir de la naissance du Saint en Aquitaine, que l'on a reproduite dans le premier groupe.

Le deuxième représente sa conversion dans la forêt des Ardennes, telle que nous l'avons racontée plus haut.

Dans le troisième, le jeune guerrier, transformé en pénitent, loin de la cour de Pepin, a pris la haire qu'un simple corselet serre fortement contre ses membres encore délicats. Il est à genoux, au milieu d'une touffe d'arbres séculaires, et en face d'une simple croix qu'il a plantée sur les restes d'un vieux tronc resté debout sur ses racines.

L'ordination de saint Hubert est reproduite au quatrième groupe. Le lieu de la scène est à Rome; et le pape Serge Ier, entouré de ses clercs, se dispose à remettre à notre solitaire les insignes de l'épiscopat.

Le cinquième groupe nous transporte à Maestricht, où l'auguste successeur de saint Lambert opère de nombreux miracles.

Dans le sixième, saint Hubert préside la cérémonie de la translation des restes de saint Lambert, de Maestricht à Liége, pour les déposer sur le lieu même de son martyre.

Dans le septième groupe, saint Hubert rend le dernier soupir, assisté de son bon ange et de son clergé qu'entourent de nombreux fidèles en pleurs.

Dans le huitième et dernier groupe, on dépose, à Saint-Pierre de Liége, les restes de saint Hubert. Ses tristes funérailles sont présidées par saint Floribert, fils et successeur du défunt. C'est le cinquième évêque de Liége qui le transporta lui-même à Andage, en 825, ainsi que nous l'avons raconté en son lieu.

Ce curieux monument, dont l'ornementation secondaire est toute empruntée au style ogival de la Renaissance, est dû au ciseau de Geefs, statuaire du roi Léopold Ier, en grand renom dans la Belgique. Au lieu de laisser aux angles toute la sévérité du profil que comportent les arêtes, il les convertit en gracieuses niches où sont placées les statues des quatre premiers apôtres de la contrée, savoir : saint Bérégise, saint Lambert, saint Amand que nous avons vu évangéliser aussi la Gascogne, et saint Aubain, patron de Namur.

Cette première chapelle du chevet, que le cénotaphe décore, est dédiée, de très ancienne date, à sainte Catherine. De toutes celles qui la suivent, parallèlement au déambulatoire, la troisième et la douzième arrêteront seules notre attention.

La troisième porte le nom de la *Trésorerie*, à cause des richesses monumentales qu'elle renfermait, avant les déprédations de 1796. Sa clé de voûte est la seule de tout l'édifice qui s'épanche en long et curieux pendentif vers la tête des fidèles qui viennent ici vénérer de très anciennes reliques.

Celle qui fixe le plus la confiance et le respect des pèlerins est la célèbre étole de saint Hubert, qui, grâce aux mérites de ce grand saint, a si souvent opéré des prodiges regardés comme incontestables. On la conserve dans une boîte d'argent qui est venue prendre la place d'une châsse d'or dont le travail, assure-t-on, était des plus admirables.

Tout à côté est l'oliphan de saint Hubert, ou trompe d'ivoire dont l'ornementation est très inférieure à celle qui décore la corne analogue de saint Orens d'Auch.

Nous mentionnerons aussi une planète à capuchon, très curieuse

chasuble en drap de soie, que Louis-le-Débonnaire aurait donnée aux Bénédictins d'Andage, le jour de la translation du corps de saint Hubert dans leur église. On ne voit plus, à travers ses mailles de fils d'or, ni les perles, ni les onyx, ni les émeraudes et autres pierres fines en si grand nombre dont elles étaient autrefois rehaussées. Le monogramme du Christ, qui s'y retrouve encore, témoigne de la très ancienne consécration religieuse de ce précieux vêtement.

Les cérémonies que les pèlerins viennent, de nos jours, réclamer du clergé paroissial, dans la *trésorerie*, se faisaient jadis par les Bénédictins de Saint-Hubert dans la douzième chapelle. Elle a conservé son vocable, en souvenir de reconnaissance pour tant de faveurs obtenues du Ciel par la puissante intercession de cet auguste patron de la Belgique.

Son corps était vénéré près de cette même chapelle; et on le conservait dans une très ancienne châsse d'argent. L'artiste bénédictin, auquel la tradition locale en attribue encore le mérite, l'avait rehaussée d'or sur plusieurs points, et enrichie de pierres précieuses. L'abbé Jean de Balla se vit obligé à la vendre, avec l'argenterie et autres richesses du trésor, lorsque, après les ravages opérés par les huguenots, la communauté fut réduite à une extrême détresse. Quant à la relique elle-même, on ignore le lieu précis où elle aura été cachée, dans ces temps de troubles, si, comme des hommes de poids le pensent encore, on a réellement pu la dérober à la profanation des hérétiques. Espérons qu'il en sera de ce précieux trésor comme du corps de saint Eutrope, qu'un ouvrier a eu le bonheur de retrouver dans la crypte de la cathédrale de Saintes, le 19 mai 1843, au moment où le clergé y songeait le moins.

En attendant, les fidèles de Belgique et de divers autres Etats ne discontinuent pas d'aller prier saint Hubert dans la chapelle qui porte son nom. Il est surtout de tradition fort ancienne que son crédit auprès de Dieu est très puissant en faveur des personnes qui l'invoquent, en toute confiance, contre les suites des morsures faites par les animaux enragés, et en faveur des énergumènes.

Tout à côté de cette chapelle et dans la direction du nord, se voient, dans le pavé de l'intertranssept, les traces d'une belle grille en fer qui, avant 1796, s'élevait à la hauteur d'environ trois mètres, pour former la clôture antérieure du chœur, du déambulatoire et des chapelles qui l'entourent. Aucun obstacle n'empêche donc aujourd'hui de franchir les six degrés de marbre qui conduisent aux stalles de bois que les Bénédictins de Saint-Hubert occupaient autrefois pendant les offices. Elles sont échelonnées sur deux rangs, au nombre de soixante-quatre, et richement pourvues de sculptures d'une très grande variété.

Pour ne pas fatiguer nos lecteurs par de nouvelles descriptions qui, d'ailleurs, nous exposeraient à des redites, reconnaissons tout simplement que le côté droit est un nouveau monument de l'enthousiasme que ces temps reculés professaient pour tout ce qui se rattache à saint Hubert. Les détails de sa légende y sont exposés, en neuf reliefs, à la surface des hauts dossiers.

Du côté gauche c'est la vie de saint Benoît que les enfants du patriarche des moines d'Occident ont voulu raconter parallèlement, par neuf reliefs semblables aux premiers.

Le sculpteur habile qui a dirigé ce beau travail dans le XVIe siècle n'y a point laissé de signature. Il a déployé, du côté droit, autant de poésie que d'élégance et de richesse. Mais il a voulu que, du côté gauche, la vérité historique domine dans toute sa simplicité, et surtout avec la sévérité naïve qui doit être le caractère dominant de la vie monastique.

Le maître-autel, qui occupe la place d'honneur, au sanctuaire, est surtout remarquable par la beauté de ses marbres et la hardiesse de ses proportions. Mais son style devait rester étranger à celui des boiseries du chœur, parce qu'il ne date que des premières années du XVIIIe siècle.

Dans le cadre étroit qui nous est tracé pour une simple notice biographique sur saint Hubert, il n'est pas possible de faire entrer une monographie plus détaillée de son église. Aussi nous arrête-

rons-nous à cette ébauche rapide, bien persuadé qu'elle doit suffire pour donner à nos lecteurs une haute idée de la confiance des Belges en sa puissante protection.

Le gouvernement du roi Léopold classa, il y a près de vingt-cinq ans, ce bel édifice au nombre des monuments historiques. Et, depuis lors, la commission royale s'est activement préoccupée de tout ce qui intéresse sa conservation et sa restauration.

Espérons que la province de la Novempopulanie, dans laquelle ce grand saint a pris naissance, ne demeurera pas toujours étrangère aux pratiques de son culte public.

Voici, du reste, l'ancienne Légende latine et l'Oraison qui, dans les bréviaires du nord, consacrent, au troisième jour de novembre, le pieux souvenir de saint Hubert.

Hubertus ducis Aquitaniæ filius, Ebroino apostatâ Francorum regnum turbante, ejus tyrannidem declinans, in Austrasiam ad principem Pipinum recessit. Narrant autem scriptores, quod ipsi more nobilium venandis feris dedito, et ferventiùs eas semel insequenti, Christus specie Crucifixi inter cervi cornua apparuerit, instantem denuntians infernum ei, nisi sanctæ vitæ viam illicò aggredi satageret. Porrò illum B. Lamberto Tungrensi episcopo, perfectæ conversionis adipiscendæ gratiâ, familiariter usum fuisse, ac tanti patris instructione, exemplo et hortatu vitam arctiorem amplexatum; dehinc spretis divitiarum et mundi gloriæ illecebris Christi amore sub regulari disciplina sancti Remacli in cœnobio Stabulai egisse omninò constat. Inde Romam devotionis ardore adiit : sanctoque Lamberto intereà martyrium passo, per Sergium papam, divinâ revelatione de his admonitum, subrogatur.

In episcopum susceptus, statim ea quæ ex temporalibus bonis sibi supererant, in pios usus quosque erogavit. Denique gregem sedulò curare non destitit. Ad martyrium anhelans, feroci tum Arduennæ genti, post B. Lambertum magno evangelizavit zelo, eamque ad Chriti fidem perduxit. Sed et Taxandros atque Brabantos jam Sancti ejusdem operâ conversos, vita, prædicatione et miracu-

lis in fide corroboravit. Cujus etiam corpus Legiam Trajecto reduxit; et in basilicâ quam martyrii ejus loco à fundamentis ampliaverat, tumulavit. Sed et eâdem operâ domicilium (quod post plures suos antecessores Tungrorum episcopos, hâc eorum urbe ab Hunnis devastatâ, Trajecti habuerat) illuc transtulisse; civitatem Leodiensem exstruxisse, sedem pariter pontificalem Tungrensem ibi fixisse; civibus jura, leges, mensuras, et pondera, quæ etiam modò perseverant, instituisse; sigillumque publicum hâc inscriptione dedisse notatum, S. Legia Romanæ Ecclesiæ filia, constans traditio est.

Diem sui obitûs anno ante eam integro præscivit, summâque ad illam devotione se preparavit; et trigesimâ ipsam antecedente, orans in cryptâ basilicæ Principis Apostolorum, à se prope cathedralem conditæ etiam ac fundatæ, parari sibi sepulturæ locum, brachiis solo illic extensis ipsum designans, mandavit. Inde profectus in Brabantiam, causâ novæ basilicæ ibidem consecrandæ, sacris istis peractis, febre corripitur, et Furam perveniens decubuit. In agone sathanam psalmo nonagesimo, adhibitâ aquâ benedictâ, fugavit. Denique Symbolo fidei recitato, inter orationis dominicæ verba, plenus senectute bonâ decessit trigesimo sui episcopatûs anno, Leodiumque reductus delecto illic tumulo redditur. Ejus corpus decimosexto post anno illæsum repertum, annis exinde circiter octoginta decursis, per Walchandum episcopum Leodiensem transfertur ad Andainum, quod in Arduennâ reædificaverat cœnobium. Innumera sunt, quibus tum illic, tum Leodii ad primum suum tumulum adhuc clarere perseverat, miracula : singulariterque in energumenis, et infirmis morsu animalium mortifero percussis, sanandis.

Oratio.

Deus qui perennem gloriam sanctissimi Confessoris atque Pontificis Huberti animæ contulisti, præsta, quæsumus, nos ejus apud te ita patrociniis adjuvari, ut cum eo vitam possideamus æternam; Per Dominum nostrum Jesum Christum, etc., etc.

Nous devons cet ancien document à l'obligeance des RR. PP. Prémontrés du prieuré de Saint-Joseph, établi à Balarin, canton de Montréal (Gers). La nouvelle colonie des enfants de saint Norbert aime l'étude et les recherches historiques. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que son utile concours est assuré à la *Revue de Gascogne*.

F. CANÉTO,
vicaire général.

LA PATRIE DU VALET DE COEUR

(LAHIRE.)

L'histoire de France n'a pas de figure plus singulière que celle de Lahire; elle ne présente pas d'énigme plus obscure que celle que j'entreprends de déchiffrer.

Pour les biographes, Lahire date de l'an 1418 et son apparition coïncide avec le siége de Coucy dont les défenseurs lui confièrent le commandement conjointement avec Poton de Xaintrailles, son habituel compagnon dans les expéditions subséquentes. On le voit ensuite prendre Crespy, surprendre Compiègne, défendre Château-Thierry, contribuer à sauver Montargis, protéger la retraite de l'armée après la journée des Harengs, se jeter dans Orléans investi, servir de chevalier à Jeanne d'Arc, et tomber entre les mains des Anglais dans la même semaine où périt l'illustre héroïne. On sait encore qu'ayant acheté sa liberté, il contribua à la prise de Chartres, emporta Soissons par escalade et continua la guerre pour son propre compte sans avoir souci des traités de paix récemment conclus. On ajoute qu'il mourut en 1442, de ses blessures, à Montauban où il avait suivi Charles VII qui préparait sa campagne de Gascogne; et l'on peut dire enfin qu'il fut écuyer de l'écurie du roi, et qu'il avait épousé, en 1436, Marguerite David, dame de Montmorillon, qui ne le pleura pas longtemps, s'étant remariée deux ans plus tard à Jean de Courtenay.

Les chroniqueurs favorables aux Anglais ou aux Bourguignons ne lui épargnent pas les injures : à leurs yeux, Lahire est un éhonté pillard, dénué de bonne foi et d'humanité, « le » plus mauvais et le plus tyran et le moins piteux de tous » les capitaines des Armaignacs et était nommé par sa

» mauvaiseté Lahire. » Les historiens français voient en lui un héros, et l'un d'eux croit faire du maréchal de France Poton de Xaintrailles le plus magnifique éloge en déclarant « qu'il fut, *après Lahire,* celui qui contribua le plus à l'ex- » pulsion des Anglais. » Le sentiment public, s'associant à ce jugement, admet que c'est à titre de modèle de la chevalerie que l'image de Lahire fut choisie ou du moins que son nom fut adopté pour désigner le valet de cœur dans le jeu de cartes.

Lahire mérita ces louanges et sa vie fut une suite d'incroyables prouesses; les reproches ne sont pas moins fondés au point de vue moderne, mais les contemporains avaient mille raisons de se montrer plus indulgents. De tout cela il est résulté une renommée légendaire, accompagnée d'une profonde ignorance sur l'origine du héros.

Son nom, qui n'est qu'un sobriquet, a été expliqué par quelques-uns comme venant d'*ire,* colère, ce qui n'est pas vraisemblable; d'autres ont raconté que les Bourguignons, auxquels il causa de nombreux ennuis, lui avaient donné ce nom, emprunté à leur jargon où *hire* signifiait *lice,* chienne hargneuse, à cause d'un grognement particulier qu'il faisait entendre en ses moments de mauvaise humeur. Il s'appelait *Etienne de Vignoles.*

Quelques-uns veulent qu'Etienne soit venu de Montauban : mais, si deux familles de ce nom ont, en effet, subsisté longtemps dans cette ville, c'est que là s'étaient fixés les deux fils d'Amador de Vignoles, tué au siége de Creil en 1437, et frère aîné d'Etienne. Du reste, on sait qu'Amador et Etienne avaient été chassés de leur patrimoine, point de départ de la haine implacable qu'ils avaient jurée aux insulaires (1).

On a proposé la petite ville de Francescas, et diverses localités de l'Armagnac et du Bigorre; M. de Cauna, se basant sur le mariage d'une héritière de Vignoles avec Menoton

(1) Moréri, *Vignoles.*

de Cauna, dont les descendants adoptèrent le nom de sa femme et fondèrent la maison de *Vignoles-Lahire*, a signalé le château de Vignoles situé entre Hinx et Candresse, sénéchaussée de Dax. Cette opinion est appuyée sur la carte de Cassini, qui place un château de *Vignoles* au S. de la route reliant Hinx et Candresse; de son côté, la carte de l'état-major indique, au N. de cette route et dans le voisinage de l'Adour, deux points appelés *Bignoles* et *Labignole*. Mais aucune de ces situations ne justifie l'importance militaire que le château des parents de Lahire semble avoir eue. D'ailleurs, en admettant, pour l'épouse de Menoton, la réalité d'une filiation qui n'est pas clairement déduite, il s'était passé, lors de son mariage qu'on reporte vers 1480, trois quarts de siècle au moins depuis la destruction du manoir primitif. Les personnages de la maison de Cauna et les premiers de celle de Saint-Paul Ricau qui la remplaça ne portèrent que la qualification de seigneurs; Bernard, leur descendant au cinquième degré, reçut le titre de marquis, tandis que les auteurs s'accordent pour attribuer aux anciens Vignoles le titre de *barons* (1).

La solution est donnée par Ranchin, dans la partie qu'il a rédigée de l'ouvrage de d'Avity (2). La description de la sénéchaussée de Tartas porte ce qui suit: « *Vignolles*, » baronnie et château sur le *Louz*, maison ancienne de » *Lahire*. » (3) Comme, à cette époque, les marquisat et château de Vignoles existaient entre Hinx et Candresse, il faut conclure des termes de Ranchin que cette dernière construction était la résidence moderne, tandis que le manoir des *anciens barons* était situé sur le *Louts*. Or, en remontant le cours de la rivière, à partir de son confluent dans l'Adour, on trouve sur la carte de Robert, aussitôt après Préchacq et

(1) Moréri et Ranchin cité plus bas.

(2) D'Avity, *Description générale de l'Europe, quatriesme partie du monde*, etc.; Paris, 1637, 3 vol. in-fol., le 2e volume consacré à la France par « Fr. Ranchin, natif d'Uzès. »

(3) *Ibid*, t. II, p. 314.

avant Louer, l'indication de *Vignoles*, avec le signe consacré aux châteaux fortifiés (1). Evidemment, chez Robert, comme dans Ranchin, il s'agit non pas d'un fait actuel, mais d'un souvenir basé sur des traditions ou sur des documents qui nous sont inconnus.

En contrôlant ces assertions au moyen de cartes exécutées sur une plus grande échelle, on trouve, au point correspondant du n° 106 de Cassini, la mention suivante : « Château ruiné », et au-dessus un double signe, comme s'il y eût eu deux châteaux accolés : indication insolite dont la singularité s'explique en ce sens qu'il exista, dans ces parages, deux manoirs seigneuriaux dont la situation diverse et successive n'est donnée qu'approximativement, à défaut d'informations topographiques suffisamment précises.

Grâce à une échelle deux fois plus étendue, de Belleyme (n° 51) est facilement plus complet : au-dessus de l'angle le plus aigu et le plus septentrional que forme le cours du Louts, il place le « château de *Préchacq,* » ainsi appelé sans doute comme étant situé dans le domaine des seigneurs et sur le territoire de la commune du même nom. Cette construction, qui répond à l'un des deux « châteaux ruinés » de Cassini, ne peut se rapporter qu'à l'époque où la maison de Vignoles-Lahire possédait le marquisat de Préchacq, au XVIIe ou XVIIIe siècle. Un peu à l'O., de Belleyme indique le château de *Lahitte,* habitation relativement moderne, et dont la situation, qui est fautive ici, doit être rectifiée et reportée à deux ou trois kilomètres au N. E., dans la direction de Louer, et au point où le même géographe place « *le Lhec.* »

Telle est, en effet, la topographie donnée par la carte de l'Etat-major (n° 215). Dans ce document basé sur les travaux les plus positifs, il n'est plus question de traditions et de souvenirs; néanmoins la lumière sort de ses indications

(1) Robert, carte de la *Partie méridionale du gouvernement de Guienne.*

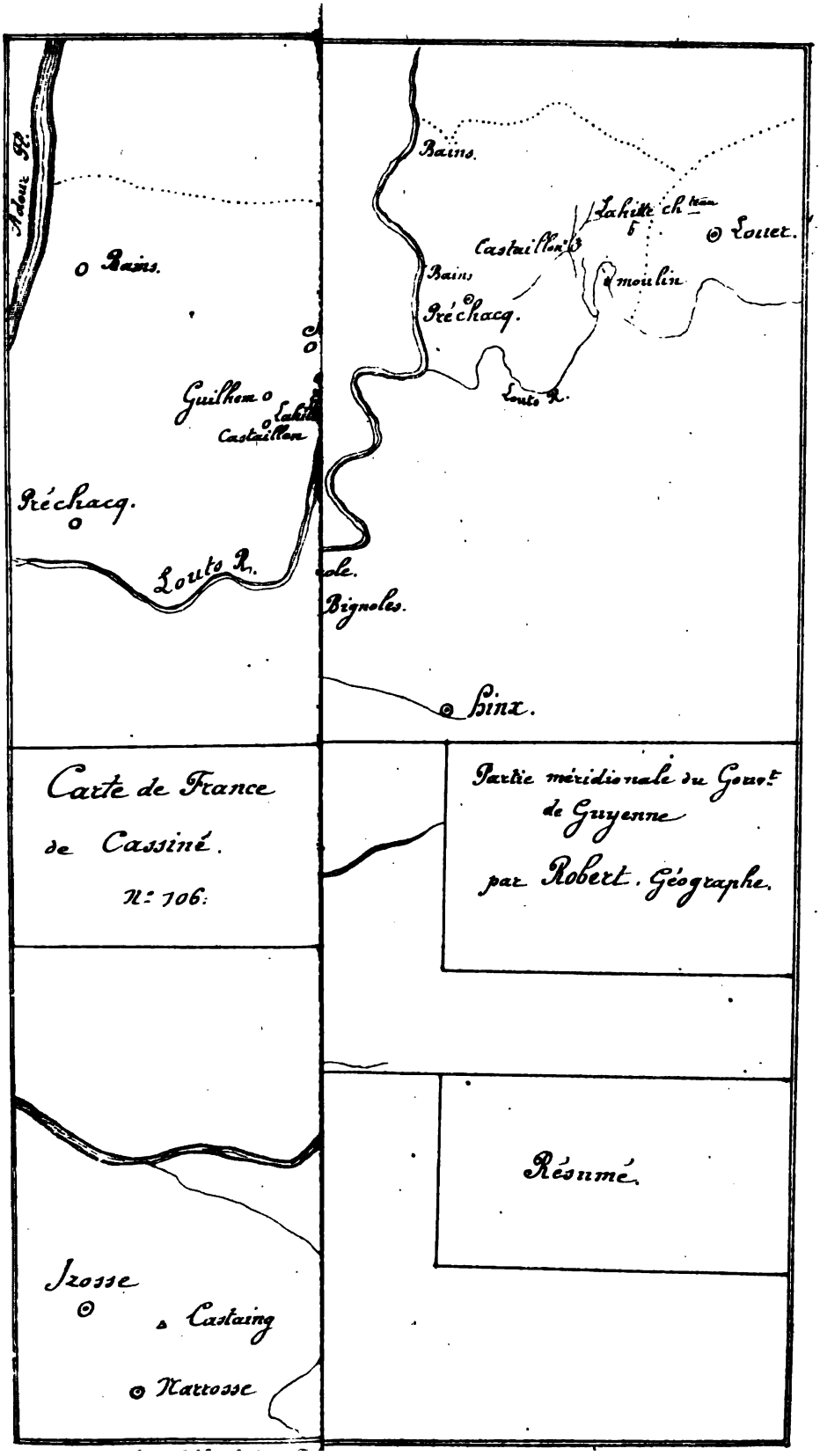
Adour Fl.
Bains.
Guilhem
Castaillon
Préchacq.
Louts R.
Bains.
Lahitte ch.teau
Castaillon
Louet.
Bains
moulin
Préchacq.
Louts R.
Bignoles.
Hinx.
Carte de France
de Cassiné.
N.° 106.
Partie méridionale du Gouv.t
de Guyenne
par Robert. Géographe.
Résumé.
Izosse
Castaing
Narrosse

multipliées : au N. O. du coude sus-mentionné du Louts, on aperçoit un point nommé *Castaillon*. Plusieurs routes qui s'y croisent attestent la convergence des intérêts vers ce point à une époque où il comptait pour quelque chose, et lui donnent une importance géographique qu'il n'a plus de nos jours : d'autres cartes signalent, d'ailleurs, en ce lieu, bien des points culminants d'un versant d'où s'échappe un filet d'eau qui va rejoindre la rivière : conditions favorables pour un établissement dont la nature est indiquée par la tradition dans le nom même de *Castaillon*. Les idées de petit château, vieux château, ruines, me semblent être contenues dans ce mot et je n'hésite pas à y voir :

1° Le plus occidental des deux « châteaux ruinés » indiqués par Cassini ;

2° Le château ouest désigné à tort *Lahitte* par de Belleyme et se confondant avec la localité voisine de Castaillon, qu'il faut remonter vers le N.-E. ;

3° Enfin, tout ce qui reste du manoir primitif des anciens barons de Vignoles, le lieu de naissance d'Amador et de Lahire.

M. de Cauna m'écrit à ce sujet : « Je ne puis qu'approuver votre.... dissertation sur la topographie du manoir des Vignolles, et certainement le principal château était sur le Louts au point que vous précisez. Cependant, les Vignolles-Lahire étaient nombreux et ramifiés dans le pays. On ne va pas contre la vraisemblance en leur accordant d'autres maisons, tours et moulins, situés plus près de Dax, et sur lesquels des titres originaux s'expriment formellement. »

Ce qui précède ne laisse aucun doute à cet égard.

ALPH. CASTAING.

UNE LETTRE INÉDITE

DE

DOM BERNARD DE MONTFAUCON.

Dom Bernard de Montfaucon appartient par sa naissance au Languedoc (1), mais ses aïeux étaient originaires du comté de Comminges (2), et nous pouvons jusqu'à un certain point, ce me semble, nous autres Gascons, considérer l'illustre érudit comme un des nôtres. Je ne raconterai pas la vie et je n'apprécierai pas les ouvrages de celui que l'on a surnommé « le critique incomparable, le prince des savants de son siècle, » cette vie et ces ouvrages étant trop connus pour qu'il y ait la moindre utilité à refaire ce qui tant de fois a été très bien fait (3). Je me contenterai de dire que si je suis heureux de publier un document intéressant qui a échappé à de nombreuses recherches, c'est surtout parce que je trouve ainsi l'occasion de rendre à la grande mémoire de dom Bernard de Montfaucon un hommage dans lequel il n'entre pas moins de reconnaissance que d'admiration.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) On sait qu'il vit le jour (13 janvier 1655) au château de Soulage dans le Narbonnais.

(2) Sa famille, dit dom Tassin, avait pour tige les anciens seigneurs de Montfaucon le Vieux en Gascogne, qui étaient les premiers barons du comté de Comminges. Montfaucon a donné une courte généalogie de sa famille au tome II (p. 1157) de sa *Bibliothèque des manuscrits* (1739).

(3) Voir principalement : *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur*, par dom Philippe le Cerf de La Viéville (1726, in-12), et mieux encore : *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, par dom René Prosper Tassin (1770, in-4°). Ce judicieux critique n'a pas consacré moins de trente pages (p. 585-616) à la notice sur son éminent confrère. L'article du *Moreri* de 1759 est excellent. Je louerai aussi beaucoup l'article de la *Nouvelle Biographie générale* rédigé par le continuateur du *Gallia Christiana*, M. B. Hauréau. Citons encore l'éloge de Montfaucon par M. de Boze, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, lu le 3 avril 1742, et publié dans le tome XVI des *Mémoires* de la docte Compagnie, et un autre éloge (en latin) qui parut en 1742 (Paris, in-8°), et dont l'auteur est dom Noël Boyer.

À Monsieur Monsieur Baluze, à la Bibliothèque de Monseigneur Colbert, à Paris.

A Rome, ce 11 août 1699.

J'ay receu, Monsieur, votre lettre du 13 de juillet où vous me marquez votre déplaisir de la mort du P. Etiennot (1). C'est un bon amy que nous avons perdu vous et moy. Il semble que Dieu m'avoit envoyé ici pour luy fermer les yeux et pour luy rendre les derniers devoirs. A peine trouvera-t-on un successeur plus obligeant que luy et plus disposé à rendre service au (*sic*) gens de lettres (2).

Cette mort a retardé notre départ. Il est pourtant vray que je ne sçay si nous serions partys plutôt. M. le cardinal (3) luy écrivit une lettre *proprio pugno* l'avant-veille de sa mort, par laquelle il lui conseilloit de nous retenir, quelque bonne envie que nous eussions de partir, et il étoit dans le dessein de nous retenir encore. L'occupation ne m'a pas encore manqué. J'ay fait depuis deux jours une nouvelle tentative pour entrer dans la Bibliothèque Chigi, qui nous a été jusqu'à présent inaccessible. Je crois que vous serez content de notre récolte. Outre ce qui regarde les Saints Pères, qui est très excellent et considérable pour la quantité des pièces, j'ay beaucoup

(1) Voici comment dom Tassin parle de la mort de dom Claude Estiennot de La Serre (p. 177) : « Le 19 de juin 1699, dom Estiennot fut saisi d'un froid horrible qui dura quatorze heures, et qui fut suivi d'un chaud extrême et d'une grosse fièvre. Un médecin provençal en qui il avait confiance l'étant venu voir et lui ayant fait donner de l'eau-de-vie, le malade ne l'eut pas plutôt prise que les yeux lui tournèrent dans la tête. Il n'eut précisément que le temps qu'il lui falloit pour recevoir les derniers sacrements, et il mourut entre les mains de dom Bernard de Montfaucon. Il fut enterré dans l'église des Minimes de la Trinité du Mont et regretté universellement. Le cardinal d'Aguirre en pensa mourir de douleur. Trois jours après sa mort, l'abbé Phélippeaux écrivit à dom Mabillon la lettre suivante : « Notre Congrégation fit samedi dernier une perte très considérable par la mort précipitée du » pauvre Père Estiennot. Elle aura de la peine à trouver un homme qui puisse remplir » son poste. Il était aimé et estimé généralement de tout le monde. Aussi est-il pleuré » et regretté universellement. » Dom Le Cerf a regardé Estiennot comme le plus laborieux auteur de la Congrégation. Montfaucon a plusieurs fois fait l'éloge de l'obligeance et de la science de son confrère dans son *Diarium italicum* (Paris, 1702, in-4°). Le volume 254 de la collection dite des armoires de Baluze contient plusieurs lettres adressées au bibliothécaire de Colbert par dom Estiennot.

(2) Ce fut Montfaucon lui-même qui jusqu'au commencement de 1701 exerça les fonctions de procureur général de la Congrégation de Saint-Maur auprès de la cour de Rome.

(3) César d'Estrées, évêque de Laon, cardinal, abbé de Saint-Germain-des-Prés, membre de l'Académie française.

d'autres choses, chartres fort curieuses greques et latines, inscriptions de l'une et l'autre langue, etc., mais sur toutes choses un grand nombre de catalogues des Bibliothèques des manuscrits dont plusieurs n'estoient point connues. J'ay moy-même fait les catalogues de ces Bibliothèques et j'ay marqué ce qu'il y avoit de plus curieux.

Monseigneur le cardinal de Bouillon me dit avant son départ qu'il vous a procuré un bénéfice de cinq cens écus de rente. Je l'en remercie pour vous. Nos confrères m'ont écrit de Paris que vous deviez aller vers Lion prendre possession, et que je vous trouverois en chemin. Cela m'auroit fait bien du plaisir surtout si nous avions peu venir ensemble à Paris. M. le cardinal me dit encore qu'il nous vouloit établir conjointement ses bibliothécaires de la Bibliothèque qu'il veut faire à Pontoise, pour la remplir des livres et manuscrits que nous jugerions à propos. Tout cela est bien obligeant. Il est à Frescati depuis quelque temps comme vous savez.

Conservez-vous, s'il vous plaît, pour vos amys, un des plus affectionnez desquels est, comme sçavez,

J.-B. DE MONTFAUCON, moine (1).

(1) Bibliothèque impériale. Collection dite des armoires de Baluze, tome 203, p. 67. — Une autre lettre de Montfaucon à Baluze, écrite aussi de Rome le 13 janvier 1699, est conservée dans la même collection (tome 354, p. 117); elle a été publiée par M. Valery (*Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, 1846, 3 vol. in-8°, tome III, p. 53). M. Valery a fait entrer dans son recueil plus de cent cinquante lettres de Montfaucon. Je rappellerai que M. Ulysse Capitaine a publié la *Correspondance de Bernard de Montfaucon avec le baron C. de Crassiet* (Liége, 1855, 1 vol. in-8°), et que M. Alph. Dantier a donné aux *Archives des missions scientifiques et littéraires* (tome VI de la 1re série, 1852), à la suite de ses rapports au ministre de l'instruction publique sur la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur, treize lettres de Bernard de Montfaucon dont il a si bien dit : « Ses nombreux ouvrages feront à jamais sa gloire et celle de son ordre.» Enfin, il y a dans le recueil des lettres de Marti, doyen d'Alicante (*Emm. Martini Epistolarum l. duodecim*, Amst. 1738), onze lettres latines de Montfaucon, qui n'ont été signalées par aucun de ses biographes.

UN BILLET INÉDIT DE L'ABBÉ DE POLIGNAC

DEPUIS ARCHEVÊQUE D'AUCH.

M. Marius Topin, dans un livre honoré d'un grand succès, l'*Europe et les Bourbons sous Louis XIV* (Paris, Didier, 1868) (1), a raconté avec beaucoup de soin et beaucoup de sympathie la vie du cardinal de Polignac, « diplomate, dit-il (p. I), injustement rejeté au second rang, derrière les brillantes illustrations du règne de Louis XIV, et que l'importance de sa carrière politique, l'élévation de son esprit et la variété, autant que l'heureux emploi de ses talents, rendaient digne d'occuper une des premières places dans l'histoire. » Je ne résiste pas au désir de citer le portrait que le jeune historien a retracé (p. 2 à 4) du cardinal de Polignac : « Ce prélat, dans lequel jusqu'ici on a vu surtout le poète cartésien qui a eu le singulier mérite de réfuter Lucrèce dans la langue même de l'auteur latin, a eu bien d'autres titres à l'admiration de ses contemporains, et il pourrait être considéré sous des aspects aussi variés que l'ont été son génie et ses aptitudes. S'il est intéressant, en effet, d'étudier comment l'auteur de l'*Anti-Lucrèce* a su, inspiré par une muse nécessairement austère et grave et dans une langue étrangère, parer de toutes les grâces de la poésie un sujet qui semblait les comporter fort peu et des arguments secs et abstraits sur lesquels le génie le plus poétique pouvait difficilement avoir prise, il ne le serait guère moins de voir en lui le savant numismate dont l'immense collection de médailles n'a pu être achetée

(1) On sait que l'académie française a décerné à M. Topin, en 1868, le prix fondé par M. Thiers. M. Villemain, dans son rapport, a aussi bien apprécié le livre que le héros. Tous les critiques ont porté un jugement des plus favorables sur l'*Europe et les Bourbons sous Louis XIV*. Je nommerai, entre autres, M. Ed. Scherer, dans le *Temps* du 19 mai 1868.

que par une fortune princière (1); l'illustre archéologue qui découvrit à Rome la maison de campagne de Marius, peuplée de riches statues, et qui conçut le hardi projet de détourner le cours du Tibre pour lui arracher les antiques trésors qu'il supposait être cachés sous ses eaux; enfin, un des membres les plus érudits de l'académie des sciences qui, après avoir dirigé les expériences indiquées par Newton sur les prismes et les couleurs, en fit l'objet d'un mémoire qui étonna l'académie tout entière et Newton lui-même. Mais sa carrière politique me semble particulièrement digne d'un examen sérieux et approfondi. Prince de l'Eglise, il a exercé sur l'élection de quatre papes une influence profitable aux intérêts de son gouvernement, et il a été chargé de la mission délicate de rapprocher le clergé gallican de la cour de Rome. Ambassadeur de Louis XIV auprès de Sobieski, il a assisté à la fin du règne de ce grand homme, dont il a recueilli les derniers soupirs, et il est demeuré en Pologne exposé à des dangers réels, entouré d'obstacles considérables, pendant un de ces interrègnes agités et désastreux qui précipitaient de plus en plus un peuple infortuné vers sa ruine (2). Représentant du roi vaincu à Gertruydenberg et à Utrecht, il a su parler comme si nos armées avaient été victorieuses à des ennemis que la victoire rendait arrogants (3), il a maintenu très haut l'honneur et la dignité de

(1) « Le roi de Prusse, Frédéric le Grand, fit acheter par son ambassadeur la collection de médailles du cardinal de Polignac. — La *Nouvelle biographie générale* assure que ce fut « la belle collection de statues » du cardinal que fit acheter le roi de Prusse. Mairan, dans l'éloge de son éminent confrère, a très bien décrit la collection d'antiques de tout genre (marbres, porphyres, bronzes, statues, bustes, bas-reliefs), dont il avait orné son palais.

(2) Je regrette que M. Topin n'ait pas connu (il l'aurait très honorablement mentionné s'il l'avait connu!) un travail d'un bien regrettable érudit, M. Léon de Bastard : *Négociations de l'abbé de Polignac concernant l'élection du prince de Conti comme roi de Pologne* (1696-1697). Auxerre, A. Perriquet, in-8° de VI-265 pages. 1865.

(3) M. Topin a rappelé (p. 208) la fière et noble parole adressée par l'abbé de Polignac aux négociateurs hollandais : « Messieurs, vous parlez comme des gens qui ne sont pas accoutumés à vaincre! » Mais je ne retrouve pas dans son livre

son pays, et il a contribué à résoudre les questions politiques les plus importantes de son siècle. »

A la suite de ces belles pages, on ne lira pas sans quelque plaisir, ce me semble, le compliment si bien tourné que l'abbé de Polignac, trente ans avant de devenir archevêque d'Auch (décembre 1725), adressa au maréchal de Noailles, à l'occasion de la nomination de l'évêque de Châlons à l'archevêché de Paris (1).

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

A Varsovie, ce 2 9bre 1695.

Monsieur.

La profession que j'ay faite toute ma vie de vous respecter et de vous honorer, m'oblige à vous témoigner la sensible joye que j'ay sentie en aprenant le très digne choix que S. M. a fait de M. l'évêque de Châlons, pour remplir le premier poste de l'église de France (2). De petits voyages que j'ay faits aux environs de cette ville avec la cour de Pologne m'ont empêché de m'aquitter plustost de ce devoir, et de profiter de cette occasion pour vous renouveler les assurances de l'extrême vénération avec laquelle je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

L'abbé de POLIGNAC.

cette autre apostrophe aux mêmes négociateurs : « Non, nous ne sortirons pas d'ici; nous traiterons de vous, chez vous et sans vous. » Cette seconde apostrophe ne serait-elle pas authentique?

(1) Bibliothèque du Louvre. Collection Noailles, F 325, tome VI, p. 318.

(2) Ce fut le cardinal de Polignac qui, étant ambassadeur à Rome, réconcilia le cardinal de Noailles avec le Saint-Siége. M. Topin a cité (p. 413) la lettre de remerciement que l'archevêque de Paris écrivit à son vieil ami le 7 août 1724.

BIBLIOGRAPHIE.

I.

Laurence, député des Landes, par Alph. Castaing. 34 p. gr. in-8°, avec portrait lithographié et fac-simile. Paris, Dumoulin. (Extrait de la *Revue d'Aquitaine*.)

M. A. Castaing, dont il serait peut-être déplacé et d'ailleurs inutile de louer ici le talent d'écrivain, a consacré à son oncle, député fort distingué du département des Landes de 1831 à 1848, une notice qui est un modèle d'exactitude biographique et d'analyse morale. Laurence aurait pu être ministre, et, même en refusant cet honneur qui répugnait à son indépendance, marcher à la tête d'un parti. Si son rôle fut plus modeste, son caractère n'en mérite que plus d'estime, son talent très élevé d'orateur et d'homme politique n'en est pas moins évident pour tout juge attentif, ses services n'en sont pas moins dignes d'un souvenir reconnaissant.

Né à Mont-de-Marsan le 28 août 1794, élevé sous l'Empire au lycée de cette ville, Justin Laurence était destiné par son père à lui succéder dans l'exploitation d'un fonds d'orfévrerie. Mais les instincts de l'écolier se portaient ailleurs, et, avec la complicité de sa mère et d'un oncle qui le protégeait très particulièrement, il sut « se montrer impropre à la direction de la forge et au maniement du marteau... Son père finit par être convaincu de sa radicale incapacité : puisqu'il n'est bon à rien, qu'il soit avocat! »

Après de longues études de droit, à Toulouse et à Paris, études qui n'eurent rien d'austère, mais qui lui laissèrent pourtant un fond très riche et très varié de connaissances, Laurence, avocat, mais non pas *bon à rien*, s'établit à Mont-de-Marsan, reçoit ses anciens amis dans une fort belle maison qu'il s'est hâté d'acheter, donne des dîners dont la réputation balance celle de la table d'hôte de son voisin, le sieur Brunclair « de gastronomique mémoire, » plaide enfin avec charme, avec passion, avec esprit. Sa réputation fut bientôt immense, et le souvenir de ses succès n'est pas effacé aujourd'hui-même. « On se raconte encore comment, à la suite d'un réquisitoire du ministère public, solide monument in-folio dont la lecture ne dura pas moins de trois mortelles heures, l'attention du jury paraissait épuisée, lorsque, se levant à son tour pour répondre, Laurence demanda la permission de s'énoncer en quelques mots. La plaidoirie ne sera pas longue, il ne développera qu'un petit nombre de notes déposées sur un carré de papier; voulant d'ailleurs se réduire au strict nécessaire, il prend des ciseaux que le plus heureux des hasards fait trouver là et découpe son mémoire sur le module d'une pièce de cinq francs. Le contraste dans les moyens séduit le jury; il rit, il est désarmé, et Laurence, le tenant constamment en haleine, ne se lassant jamais, « parle pendant sept heures sans cracher ni moucher, » dit la légende amoureuse du merveilleux; sans avouer lui-même la réalité de ce

dernier détail, il reconnaissait l'exactitude de tous les autres qui amenèrent, en effet, un de ses plus beaux succès. »

Malgré ses idées d'ordre et sa modération à laquelle tous ont rendu hommage, Laurence s'était lié, dans ces années de la Restauration, au parti libéral et particulièrement attaché au général Lamarque. Ils étaient l'un près de l'autre pendant les journées de 1830, et bientôt, grâce à une protection aussi puissante, l'avocat landais devenait conseiller de préfecture à Bordeaux, avocat général à Pau, et, le 5 juillet 1831, député du premier arrondissement des Landes.

Dès son début dans la vie parlementaire, il prit une part active à une foule de discussions importantes, non sans donner parfois de l'embarras à un gouvernement tiraillé en sens contraire par les aspirations qui l'avaient fait naître et par les lois de l'ordre et de la stabilité. Quand Mauguin interpella le ministère sur les affaires extérieures, après les cruelles répressions qui avaient fait «régner l'ordre à Varsovie», Laurence l'interpella de son côté sur la politique intérieure dont il montra, dans un long et généreux discours, les tâtonnements et les tendances égoïstes. Du reste, les deux interpellations furent également infructueuses. Mais le député des Landes avait conquis sa réputation d'orateur politique.

Je n'indique pas les autres circonstances où brilla son talent, mais je ne saurais omettre la mission méritoire qu'il remplit en Algérie, pendant les années 1833 et 1834, pour organiser la justice dans notre nouvelle colonie. M. A. Castaing nous conte un charmant épisode des caravanes de son parent avec le duc d'Orléans et le maréchal Drouet d'Erlon dans la banlieue d'Alger. « A l'heure du dîner, on n'avait point de cuisinier, il fut résolu que chacun préparerait son plat. Laurence, qui avait le talent d'un cordon bleu, n'eut pas de peine à mériter les éloges dans la confection d'une rouelle de veau aux carottes. Drouet, que les malheurs politiques avaient condamné à de nombreuses vicissitudes, et qui avait été brasseur à Vienne, fit sauter, à la satisfaction générale, un maigre poulet. Mais le duc d'Orléans jeta son omelette dans les cendres; ce qui prouve que ce n'est pas tout que d'être l'héritier présomptif du trône. Il faut encore savoir tenir la queue de la poêle. »

Lorsqu'en 1835 éclatèrent mille attaques contre notre colonie africaine, quand les uns voulaient en réduire les dépenses, les autres en voter l'abandon définitif, Laurence combattit cette politique étroite et découragée avec une véritable éloquence. «... Et l'on appelle cela un gouvernement? et l'on dira à ce pays : Allez, marchez et prospérez; vous coûtez annuellement 22 millions à la France, elle vous les accorde à regret; tenez-vous heureux ainsi et gardez-vous de vous plaindre. Messieurs, de si dures, de si injustes paroles ne sont pas autre chose qu'une condamnation à mort. L'artifice du langage n'ôte rien à la rigueur de l'arrêt; il faut périr. L'agonie sera plus ou moins longue; on ne tuera pas sur place, mais on fera mourir à petit feu; la foudre ne frappera pas la colonie, mais on lui administrera un poison lent; et puis quand la vie dont on aura tari les sources se retirera d'elle, quand viendra (et elle sera bientôt venue) l'heure suprême, on vous dira : vous le voyez, je l'avais prévu. »

Du reste, dans cette discussion même, Laurence, que l'opposition accusait dès lors d'être gagné par le gouvernement, se plaignait de la part exagérée faite à l'élément militaire dans l'administration de la

colonie. Un peu plus tard, à propos des lois de septembre, il défendait la liberté de la presse. Dans les derniers temps il montait plus rarement à la tribune, mais déployait dans les bureaux une activité encore plus fructueuse. Aussi fit-il apprécier de plus en plus sa merveilleuse aptitude aux affaires, et l'un de ses collègues, publiciste célèbre, osait dire : « Si j'avais l'honneur de m'appeler Laurence, je serais demain ministre et dans six mois président du conseil des ministres. » Mais Laurence refusa le ministère en 1839 et plusieurs fois depuis.

Eloigné de la vie politique depuis 1848, il continua de travailler jusqu'à ses derniers jours et de s'occuper en particulier des intérêts de son département, qui avaient toujours été l'un des principaux objets de son incessante activité. « Il mourut à Villeneuve-de-Marsan, le 20 juillet 1863, dans les sentiments religieux qui avaient occupé les dernières années de sa vie; selon son désir, son corps a été enterré à Mont-de-Marsan. »

Le lecteur ne verra dans ces pages qu'un extrait fait un peu au hasard de la substantielle brochure de M. A. Castaing. Nous n'avons cherché qu'à saisir çà et là quelques traits frappants, en suivant autant que possible, en citant même parfois textuellement le récit du spirituel et judicieux biographe. Notre plus vif désir était, en traçant un léger crayon de cette vie intéressante, d'engager efficacement tous les hommes curieux de notre histoire contemporaine et de nos *illustrations* provinciales à se procurer et à lire cet opuscule. Le portrait moral de Laurence est fait et parfait dans les excellentes pages de M. Castaing; son portrait physique se trouve sous la même enveloppe : c'est un dessin fort délicat, reproduit très heureusement par la lithographie.

II.

Lettre à M. Paul Meyer, professeur à l'Ecole des Chartes, sur l'auteur de la *Chanson de la croisade Albigeoise* en particulier, et sur certains procédés de critique en général, par Cénac Moncaut, correspondant du ministère de l'instruction publique. 40 p. gr.-in-8°. Paris, A. Aubry.

Tous les lecteurs tant soit peu versés dans l'histoire de la littérature provençale connaissent le prix et l'intérêt de la chanson de la croisade contre les hérétiques albigeois, publiée pour la première fois par M. Fauriel, et depuis discutée dans tous les sens par une foule d'historiens et de philologues. M. Cénac Moncaut s'en est occupé à son tour dans son *Histoire de l'esprit français*; et il a même fait des chapitres qui renferment son appréciation de cette œuvre curieuse l'objet d'une communication au *Comité des travaux historiques*. M. Meyer, chargé d'en faire le rapport, n'a pas dissimulé son étonnement de voir que M. Cénac Moncaut continuait d'attribuer la chanson tout entière à un seul auteur, tandis qu'il était démontré qu'il y en a eu deux. Telle est, si je ne me trompe, l'occasion précise de cette *Lettre* à M. Paul Meyer, dans laquelle cependant je n'ai pas rencontré la moindre allusion à cet incident.

La question en effet offre un très vif intérêt indépendamment de

toute circonstance actuelle. C'est déjà une curieuse histoire que celle des vicissitudes de la critique, depuis Fauriel jusqu'à nos jours, touchant l'auteur du poème provençal, histoire retracée avec intérêt, mais pourtant d'une façon un peu trop incomplète, par M. Cénac Moncaut dans les premières pages de sa *Lettre*. En résumé, Guillaume de Tudèle, dont M. Fauriel contestait absolument les droits d'auteur, y a été rétabli et maintenu depuis. Les soupçons sur la provenance étrangère de la seconde partie du poème datent d'assez loin, mais ils n'avaient pas encore troublé sérieusement la possession de Guillaume en 1864; car, cette année-là même, M. Victor Le Clerc, si au courant des questions d'histoire littéraire, soutenait en pleine Sorbonne le système de l'unité. A vrai dire, c'est M. Paul Meyer lui-même qui a donné la démonstration de la dualité. Je dis *démonstration*, parce que sa thèse me paraît irréfutable au point de vue philologique. A d'autres points de vue, il n'est pas si aisé d'arriver à des conclusions rigoureuses. Les différences d'esprit qui distinguent les deux parties de la chanson, et qui avaient été remarquées dès l'origine, paraissent à M. Meyer dépasser les limites du possible en fait d'inconstance politique et morale. M. Cénac-Moncaut est d'un autre avis, et le développe habilement dans les dernières pages de sa Lettre, qui me semblent les meilleures de toutes et qui méritent assurément d'être prises au sérieux.

Mais cet argument, sur lequel je me garde bien de prononcer, n'ayant pas relu depuis longtemps le Poème de la croisade, ne peut guère avoir qu'une portée négative. Les preuves positives de M. Paul Meyer sont du domaine de la philologie, et sur ce terrain il me paraît, je l'ai déjà dit, que le jeune savant n'a aucune attaque à redouter. Je ne prétends pas cependant contester la valeur de toute l'argumentation littéraire de M. Cénac Moncaut. Il ne plaide pas mal la question de la versification proprement dite et des différences qu'elle offre dans les deux parties du poème. C'est sur la langue même qu'il me semble vaincu d'avance. Au reste, il a affaire à l'un des premiers provençalistes de l'Europe, et il ne fait pas preuve lui-même d'une vraie compétence dans ces études spéciales, jusqu'ici très peu cultivées parmi nous. Mais pourquoi contester celle de M. Paul Meyer, très supérieur en philologie provençale, malgré l'aspect germanique de son nom (p. 12), à tous les auteurs que son adversaire lui oppose? Pourquoi lui faire des querelles philologiques qu'il n'aura garde de prendre en considération? D'autant mieux qu'il y a ici (par exemple sur le prétendu article *el, els*, admis par Raynouard, mais depuis exclu de la grammaire) des erreurs qui ferment le débat.

A propos de questions de diplomatique, sur lesquelles l'avantage de M. Meyer n'est encore que trop éclatant, M. Cénac Moncaut cite un manuscrit auquel il attache un véritable intérêt, le *Voyage du baron de Saint-Blancard en Turquie* en 1537. Nous croyons utile, puisqu'il se prépare à le publier comme inédit, de l'avertir qu'il a été édité par M. Charrière dans un des volumes les plus intéressants du *Recueil des documents* (1). Il a du reste été analysé par notre collaborateur, M. Tamizey de Larroque, dans un article que M. Cénac Moncaut

(1) *Négociations de la France dans le Levant*, t. I.

aurait lu fort utilement avant de parler à son tour du baron de Saint-Blancard (1).

Je le répète néanmoins, il y a dans la partie purement littéraire et morale du plaidoyer de M. Cénac Moncaut pour les droits plus que compromis de Guillaume de Tudèle, des considérations judicieuses. De plus, l'ensemble de sa *Lettre* est un modèle de discussion polie et modérée, et respire cet amour de la tradition, ce zèle pour les recherches historiques, ce patriotisme de bon aloi, auxquels M. Cénac Moncaut nous a depuis longtemps habitués, mais que nous ne nous lasserons jamais de saluer avec une respectueuse sympathie.

LÉONCE COUTURE.

NÉCROLOGIE.

L'abbé Pierre Fontan, professeur au Petit Séminaire d'Auch.

Avant même d'avoir achevé ses études ecclésiastiques, l'ami que nous venons de perdre avait pris quelque part aux travaux du comité d'histoire et d'archéologie (2); et cette œuvre qui avait toutes ses sympathies espérait encore de lui une collaboration plus sérieuse pour laquelle notre modeste confrère se déclarait toujours peu préparé. Nous devons donc un souvenir à ce jeune prêtre, que du reste un grand nombre de lecteurs avaient pour ami.

L'abbé Pierre Fontan, après une longue fièvre qui l'avait fort affaibli sans nous donner aucune crainte sérieuse, était allé chercher le rétablissement de ses forces auprès de son frère, vicaire à Fleurance. Nous comptions qu'il allait nous être rendu lorsqu'on nous annonça une rechute et bientôt les plus alarmantes complications. Au bout de quatre jours, malgré de fréquentes alternatives, il restait peu d'espoir; et vendredi, 22 janvier, la mort est venue le prendre dans le calme de sa raison retrouvée, dans la résignation de sa foi toujours ardente. Il a rendu le dernier soupir entre les bras de son dévoué confrère et ami M. l'abbé Duc, muni des derniers sacrements par son bien-aimé supérieur M. l'abbé Pandellé, soutenu jusqu'au bout par les soins plus que maternels

(1) *L'amiral Bertrand d'Ornesan*, dans la *Revue de Gasc.*, t. VIII, p. 197.
(2) Voir, *Bulletin*, t. II, p. I-IV.

de notre incomparable infirmière, la sœur directrice des religieuses attachées au service du Petit Séminaire d'Auch.

Or, ce prêtre étranger qui se mourait à Fleurance avait aussitôt gagné tous les cœurs. Les messagers se succédaient à la porte du malade, et d'heure en heure ses bulletins de santé arrivaient dans chaque quartier, dans chaque maison de la ville. Les deux médecins qui le soignaient, MM. Trémoulet et Desponts, ont déployé dans un traitement long et pénible autant d'affection que d'habileté. Quand le cadavre a été présenté à l'église, des groupes silencieux se pressaient sur le passage du funèbre cortége où défilaient les associations, les confréries, les écoles de la ville, le clergé des environs, les magistrats et l'élite de la population urbaine; et cette foule affligée et recueillie remplissait comme aux plus grands jours la vaste nef, où résonnait la voix majestueuse et triste de l'orgue. Certes, ce n'est pas nous, qui connaissions le rare trésor que Dieu a voulu nous reprendre, ce n'est pas nous qui nous étonnerons d'une telle sympathie. Fleurance depuis longtemps apprécie et aime le digne frère de notre ami; elle l'avait vu lui-même; elle avait entendu sa parole apostolique dans une fête solennelle. Elle l'avait compris, elle a voulu le prouver dans cette occasion suprême : qu'elle en soit bénie! Puisqu'il n'a pas été donné à la communauté qui s'honorait de compter M. Fontan parmi ses membres de lui rendre les derniers honneurs comme elle l'eût voulu, puisque ses chers élèves n'ont pu l'accompagner à sa dernière demeure, il nous sera doux de nous souvenir à jamais que les hommages et les prières de toute une ville chrétienne ont suppléé à ce vide douloureux. Et s'il est permis à l'amitié de se trahir tout entière, pourquoi ne dirai-je pas que Fleurance nous restera chère pour cette touchante manifestation? Quand nous y avons trouvé si éclatant, si universel, le même deuil que nous portions au cœur, cette ville nous a paru comme une patrie.

S'il suffit d'avoir entrevu M. Fontan pour déplorer sa mort, il faut l'avoir connu de près pour apprécier l'étendue de notre perte. Elève distingué du Petit Séminaire d'Auch, il y revint après ses études théologiques en qualité de professeur, et dès le premier jour se montra maître accompli. Peut-être un peu minutieux et grondeur au début, à force de sollicitude pour le progrès de ses élèves, il corrigea de jour en jour ces légers défauts, dont il aimait que ses confrères l'avertissent, et dans les derniers temps (j'oserais attester ici ses chers élèves de troisième) il n'en restait plus la moindre trace. Il aimait à causer avec nous de grammaire, d'histoire, de toutes les matières de son enseignement; mais il avait un sujet d'intimes entretiens plus cher que tout autre : c'étaient ses élèves eux-mêmes, et les moyens d'exciter leur attention, de hâter leurs progrès; et plus encore (car les âmes pour lui passaient avant tout), l'art de gagner leur confiance, de former leur caractère, d'éveiller et de fixer en eux de saintes et généreu-

ses pensées. Que de fois, en de longues causeries (souvenir à jamais affligeant, à jamais délicieux!) il nous développa ses efforts parfois infructueux, ses inquiétudes, ses craintes, et aussi les consolations et les succès que lui accordait dans ce rude labeur la bonne Providence!

Il trouvait à qui confier ses aspirations. Il aurait rencontré moins aisément une énergie et une persévérance pareilles aux siennes dans la poursuite de son idéal. Prenant au sérieux dès la première heure l'enseignement qui lui était confié, préparant avec une constante assiduité les plus humbles explications, il acquit rapidement une connaissance plus qu'ordinaire des littératures classiques; et quand, il y a deux ans, on lui conseilla d'aller se présenter aux examens de la licence ès-lettres, il était en possession d'une érudition philologique dont aucune Faculté ne lui aurait demandé compte. Ses compositions et son épreuve orale furent également brillantes; le spirituel et savant doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux, M. Dabas, dans son discours de rentrée de l'année dernière, le nommait, lui tout seul, comme un candidat distingué dont le succès avait honoré la session précédente.

L'abbé Fontan possédait en effet des dons bien rares. J'ai connu des imaginations plus fécondes, des talents plus prompts, des enthousiasmes plus prononcés; mais, je le dis en toute sincérité, je n'ai jamais rencontré un esprit plus clair, un sens plus droit, une raison plus modérée, une horreur plus instinctive du faux et de l'excès. Cette belle et limpide intelligence se manifestait dans un style aisé, très lié, très plein, très vivant, souvent chaud et pathétique, mais sans luxe d'images. Peut-être publierai-je quelque jour un discours de fin d'année, qu'il m'avait refusé lui-même, parce qu'il ne le croyait pas digne de la publicité; en effet, son talent est loin de s'y révéler tout entier, mais il s'y montre assez pour être apprécié des vrais juges.

Une chose plus admirable que son goût pour ces nobles études, c'est la sagesse et la sobriété qu'il savait y apporter. Jamais un livre nouveau ou un travail littéraire ne l'absorba au point de dérober à un ami qui survenait la moindre parcelle de son affectueuse attention. Il est vrai qu'il aimait ses camarades, ses confrères, sa famille, beaucoup plus que la science et les livres. Mais il aimait davantage encore Dieu et les âmes. Quelque scrupuleux qu'il fût à remplir les devoirs de sa profession, la piété ne perdait jamais chez lui ses droits et ses heures. Il trouvait même le temps de préparer parfois quelque prédication, et c'était une des meilleures joies de ses vacances d'aller évangéliser les populations rurales des environs de Viozan, sa patrie. Sa seule préoccupation alors était de mettre à la portée des humbles et des petits les plus sublimes leçons de l'Evangile. Ne penser qu'à Dieu et à son auditoire, oublier sa phrase et ses cahiers, ne dire

que des choses solides, simples et grandes en termes vifs et frappants, faire goûter la vérité elle-même, faire entrer Dieu dans les cœurs : c'était son idéal, poursuivi en dehors de toute rhétorique, et l'un des sujets favoris de ses entretiens intimes. On ne laissait pas d'être surpris de trouver chez un professeur si lettré un langage si familier et si pratique, une vraie parole de missionnaire; et je pourrais citer telle paroisse où l'on s'étonna fort d'entendre ce prédicateur, précédé d'un renom quelque peu académique, s'exprimer avec toute la simplicité de l'Evangile et en patois.

Pourquoi insister sur une carrière sitôt interrompue—à 31 ans! — et sur des travaux dont il ne restera bientôt plus la moindre trace visible à l'œil de l'homme? L'abbé Fontan aurait marqué un jour, sans doute, parmi les membres éminents de notre clergé. Nous l'avons vu tout juste assez pour comprendre ce qu'il valait. Notre perte est telle que je n'ose la considérer de près. Quel vide pour ce respectable père, pour ce frère dévoué, pour toute une famille qu'il aimait si cordialement et dont il était l'honneur et la joie! pour ces élèves dont il parlait toujours avec un accent si profond, avec une telle chaleur d'âme que je n'ai pas entendu un père ou une mère (et j'en ai entendu beaucoup) exprimer si vivement leurs sollicitudes. Certes, il n'avait pas affaire à des ingrats : je sais combien ces chers enfants lui étaient attachés et avec quelle tendresse inquiète ils se sont enquis jusqu'à la fin de l'état de leur maître bien-aimé; hélas! leur affection et leurs prières n'ont pu détourner le coup fatal. Je n'ose parler ici ni des nombreux amis de M. Fontan, ni de cette maison dont il était l'un des plus fermes appuis et la plus chère espérance, ni d'un supérieur vénérable qui avait su apprécier, dès les premiers jours, son intelligence et son dévouement, ni du premier pasteur du diocèse qui a voulu recevoir d'heure en heure, jusqu'au moment suprême, les messages qui lui portaient tour à tour, comme à nous tous, la consolation et la tristesse. C'en est fait, et tout un avenir qui semblait assuré s'est éteint avec notre ami et gît dans sa fosse sous les ombrages de Beaulieu.

Et pourtant il nous laisse autant de consolations que de tristesse. Si nous le croyions tout entier descendu dans la tombe où il attend la résurrection des morts, près de celle du prêtre vénéré qui releva les autels dans ce diocèse après les malheurs de la révolution, — rien ne saurait adoucir notre affliction désespérée. Mais nous sommes éclairés par la même foi qui lui rendit si douce son entrée dans l'infini. Nous savons tous, ô notre ami, ô notre frère, que tu n'a pas cessé de penser, d'aimer et d'agir, et nous comptons sur toi! Tu es parti le premier, quoique l'un des plus jeunes, parce que tu avais fait ta tâche avant le soir, infatigable ouvrier. Mais ta pensée ne s'est pas détachée des âmes qui avaient aimé ton âme, des jeunes intelligences que façonnaient tes leçons de chaque jour, de l'œuvre sainte, si pé-

nible et si douce, que nous poursuivions avec toi. Non, tu n'es pas perdu pour elles! Du pays de l'éternelle jeunesse et de l'amour sans déclin que tu habites déjà, nous en avons la confiance, tu les vois, tu les aimes, tu les sers. Rien n'arrachera de nos cœurs cette consolation suprême. Ton nom restera pour ta famille éplorée comme une prière fortifiante; aux heures d'épreuve et d'ennui, tes confrères trouveront dans ton souvenir l'appui de leur faiblesse; tes chers élèves, continuant, malgré la mort, à écouter ta voix et à mériter ton suffrage, apprendront de plus en plus ce que tu tenais à leur enseigner avant tout, l'amour et la science du devoir. Et nous tous, nous, tes amis désolés, bien-aimé frère, nous viendrons souvent pleurer et prier sur ta tombe, et chaque fois nous comprendrons mieux, en méditant la mort, la loi suprême de la vie : se dominer, se détacher, se dévouer, et en se sacrifiant pour les hommes trouver Dieu!

Léonce COUTURE,

Professeur de philosophie au Petit Séminaire d'Auch.

LES LETTRES CHRÉTIENNES EN AQUITAINE

AU Ve SIÈCLE.

Discours prononcé à la distribution des prix du Petit-Séminaire d'Auch, le 6 août 1866.

Quand j'annonçais, le mois dernier, dans l'article nécrologique sur l'abbé Fontan (*suprà*, p. 46), que je publierais *peut-être quelque jour* le discours dont on vient de lire le titre, je n'avais pas sous la main cet essai littéraire et je n'osais m'engager tout à fait sur la foi des souvenirs. La lecture attentive que j'en ai faite peu de jours après m'a convaincu qu'il méritait d'être mis sous les yeux de nos lecteurs. Si mon studieux ami l'avait préparé lui-même pour l'impression, il aurait minutieusement vérifié et peut-être refondu ses traductions, presque toutes empruntées à l'un des derniers historiens de l'Eglise de France; il aurait ménagé quelques transitions de plus, ajouté quelques traits à certaines esquisses un peu hâtivement tracées, retouché enfin tous les détails du style avec la sévérité de goût qui le caractérisait. Malgré de légères imperfections que je n'ai pas voulu essayer de corriger moi-même, pur et simple éditeur, ce tableau de l'Aquitaine chrétienne et littéraire du ve siècle présente, ou je me trompe fort, un ensemble satisfaisant et des traits vraiment remarquables. On y appréciera, surtout dans les aperçus généraux, une touche large et ferme, une élégance grave, une énergique précision, qu'il est bien rare de rencontrer dans un début. Si quelque inexpérience se trahit aux hésitations des premières pages, la solidité d'un esprit compréhensif et naturellement logique s'affirme de plus en plus dans toute la suite et ne se dément pas jusqu'à la fin. Et puis, de ces études trop rapides, de ces portraits trop réduits, s'exhale toujours un parfum pénétrant de foi ardente et généreuse, d'amour profond pour l'Eglise et pour la France. Puisse la lecture de ces pages éveiller ou accroître dans quelques âmes ces nobles sentiments! Puisse-t-elle

aussi contribuer à faire bénir la mémoire d'un saint ouvrier de la religion et des lettres, enlevé trop tôt aux grandes causes qu'il servait si vaillamment et à l'amitié, dont nul ne connut mieux que lui les saintes joies et les graves devoirs! L. C.

JEUNES ELÈVES,

Quand on a vécu dix mois de la même vie, après tant de bonnes heures passées ensemble, on ne se quitte pas sans avoir un dernier entretien et sans se dire une parole d'adieu. Si je vous connaissais moins, j'aborderais avec crainte une tâche périlleuse, qui va imposer quelque retard à votre légitime impatience. Mais je sais qu'on peut vous entretenir de choses sérieuses, même au milieu de vos plus grandes joies, sans en rompre le charme. J'oserai donc vous proposer un retour sur vos travaux de cette année.

L'étude qui vous a le plus intéressés assurément, c'est l'étude de l'histoire. Vous vous en êtes partagé le vaste champ. Les plus jeunes, après avoir interrogé la Genèse sur l'enfance du monde, ont étudié l'antiquité païenne, et admiré tour à tour les deux reines de la civilisation ancienne, Athènes, Rome. Des champs de bataille tels que Marathon et Pharsale, des héros tels qu'Alexandre et César, des siècles de grandeur littéraire comme ceux de Périclès et d'Auguste, se sont disputé leur admiration. D'autres s'aventuraient dans les ténèbres du moyen-âge pour assister à la création d'un monde nouveau, et saluaient en sortant de la Barbarie les grands noms de Charlemagne et de saint Louis. Les plus avancés parcouraient le champ de la civilisation moderne, trouvaient toujours la France aux avant-postes, et, commençant avec Henri IV et Louis XIV, finissaient avec Napoléon. Il est dans cet immense domaine de l'histoire un moment unique, celui où le vieux monde se trouve en présence du monde nouveau, lutte avec lui, et succombe. C'est au commencement de l'ère chré-

tienne que se rencontrent ces deux ennemis, l'Europe est le champ de bataille où la lutte s'engage, et c'est au ve siècle que la victoire se décide d'une manière éclatante pour la cause de la civilisation chrétienne. Il m'a paru intéressant d'étudier la part que prit notre pays à cette lutte et à cette victoire, et de vous montrer les premiers fruits de la civilisation nouvelle dans l'Aquitaine du ve siècle.

La Gaule, si péniblement soumise par les Romains, avait été bientôt conquise au christianisme, et la croix de Jésus-Christ avait trouvé chez nos pères bien moins de résistance que les aigles du Capitole. Néanmoins l'élément païen survécut dans les institutions, dans les mœurs et surtout dans les lettres. Mais quelle n'était pas, au ive siècle, la décadence du génie de l'antique Rome! « La littérature civile, si je puis me servir de cette » expression, — dit un juge compétent, M. Guizot, — n'offre » guère à cette époque dans les Gaules que quatre sortes d'hom- » mes et d'ouvrages, des grammairiens, des rhéteurs, des » chroniqueurs et des poètes; des poètes, non pas en grand, » mais en petit, des faiseurs d'épithalames, d'inscriptions, de » descriptions, d'idylles, d'églogues. Voilà sur quels sujets » s'exerçait ce qui restait alors de l'esprit romain. » Et pourtant les écoles ne manquaient pas: chaque ville un peu importante avait la sienne; celle d'Auch n'était pas la moins fréquentée. Mais la plus florissante de l'Aquitaine était celle de Bordeaux, dont les maîtres ont été célébrés par un écrivain bazadais de grand renom, Ausone. Ausone était chrétien, s'il faut l'en croire : mais on ne s'en douterait guère, à voir ses prédilections pour la muse païenne. Il était poète, et les milliers de vers qu'il a laissés prouvent une fécondité digne d'une meilleure inspiration; mais la frivolité de ses sujets et sa stérile abondance ne nous permettent guère de voir en lui que le premier des mauvais poètes dont M. Guizot nous a tracé le portrait.

Cependant la belle littérature de Rome ne devait pas périr, et l'Eglise eut la gloire de sauver du naufragè général du paganisme les chefs-d'œuvre de la langue de Cicéron et de Virgile. Ils eurent leur place à côté des saints Livres, dans les bibliothèques des monastères, et passionnèrent quelquefois les religieux jusqu'à leur donner des scrupules. Témoin cet austère saint Jérôme, qui s'accuse naïvement d'une passion irrésistible pour Cicéron; et vous savez tous sa confusion lorsqu'il crut entendre dans un songe la voix du Christ qui lui reprochait d'être bien plus cicéronien que chrétien.

Si les écoles gauloises sont entraînées dans la chute du paganisme, rassurez-vous : sur leurs ruines s'élèvent bientôt et grandissent rapidement les écoles épiscopales ; car les évêques, alors comme aujourd'hui, partageaient leur sollicitude entre le gouvernement de leurs églises et la protection des écoles, et, à l'exemple du maître, ils aimaient à se reposer au milieu des petits enfants des fatigues de leur ministère. En attendant que l'Eglise recueille par leurs mains la succession des écoles païennes, la science se réfugie dans les monastères; aussi bien s'élèvent-ils nombreux sur tous les points de la Gaule, à Marmoutiers, à Lerins, à Marseille..., et partout avec une règle parfaitement appropriée à l'étude.

Aussi bien que les lettres, toute la société gauloise était entre les mains des évêques, au commencement du ve siècle. Et quoi d'étonnant? Les empereurs avaient certes trop d'affaires chez eux, et Honorius n'était pas de force à porter seulement la moitié du sceptre de Constantin ou de Théodose. C'est le temps où les barbares d'Alaric et de Rhadagaise venaient forcer les portes de l'empire romain; c'est aussi le temps où notre Aquitaine échappait à Honorius pour devenir le royaume des West-Goths, avec Toulouse pour capitale. Mais les nouveaux venus étaient Ariens, et nos pères ne transigeaient pas avec les ennemis de leur foi. Les évêques, déjà proclamés défenseurs des cités gauloises, en seront les véritables

chefs jusqu'à ce qu'arrive un maître digne de commander aux vaincus d'Aquitaine. Viennent les Francks, cette race vaillante prédestinée à l'empire des Gaules. Tant qu'ils méconnaîtront le dieu de Clotilde, les évêques, qui viennent d'arrêter Attila devant Troyes et Orléans, les dénonceront à nos pères comme des ennemis, et, au besoin, organiseront la résistance. Mais voici que les Francks se font baptiser après Tolbiac. A la voix de saint Remi et à l'exemple de leur chef, ils brûlent ce qu'ils ont adoré et adorent ce qu'ils ont brûlé. Aussitôt ce n'est qu'un cri dans toute la chrétienté gauloise. Les évêques saluent les vainqueurs convertis, la nation les acclame, Vouillé sera le prix du baptême de Clovis peut-être autant que celui de sa bravoure, et ainsi, pour le répéter après une grande voix qui s'est éteinte au milieu de nous, « la France naquit à Tolbiac d'une prière et d'une victoire. » Il appartenait à Mgr de Salinis, à l'éminent prélat qui voyait dans la France « une nation essentiellement guerrière et sacerdotale, » d'enregistrer ainsi son acte de naissance.

Mais revenons, et apprenons de M. Guizot l'état des lettres chrétiennes au temps où la littérature civile, comme il l'appelle, était si pauvre : « La littérature chrétienne, dit-il, est » tout autre. Elle abonde en philosophes, en politiques, en » orateurs; elle remue les plus grandes questions, les plus » pressants intérêts. » En Aquitaine, l'activité des esprits était générale; et un grand génie, saint Jérôme, dirigeait de loin ce mouvement qui emportait les intelligences vers l'étude des hautes questions. Des hommes se dévouaient, qui traversaient périodiquement les royaumes et les mers pour aller consulter, au nom des évêques de la Gaule, l'illustre solitaire de Bethléem; et puis, quand l'oracle avait parlé, ils se remettaient en route pour aller faire entendre sa voix à l'Occident. Infatigables ouvriers de la civilisation naissante, ils allaient, au prix des plus rudes fatigues, puiser aux lumières de cet

Orient qui nous envoie le soleil et qui fut le berceau de l'Evangile. En échange de cette aumône intellectuelle, nos évêques vinrent plus d'une fois au secours des monastères d'Orient, décimés par la famine. C'est que, dès les temps les plus reculés, toutes les fois qu'il y a eu une grande souffrance à soulager ou un grand intérêt à défendre, la Gaule n'a jamais marchandé l'or de sa charité, pas plus qu'elle n'a laissé dans le fourreau l'épée de ses braves.

Les prêtres d'Aquitaine jetèrent un cri d'alarme, qui retentit jusqu'aux solitudes de l'Orient, lorsqu'apparut l'hérésiarque Vigilance, le seul heureusement qu'ait produit notre pays. Esprit étroit et exclusif, cet enfant des Pyrénées avait méconnu la poésie du christianisme, et, attaquant témérairement le symbolisme de ses rites qui, en parlant d'abord aux sens, prennent si bien le chemin de l'âme, l'illustre patron de l'église des Gaules entendit l'appel de ses enfants d'Aquitaine. Il avait dans sa plume une arme acérée contre les ennemis de sa foi; il en porta de rudes coups au novateur gascon : « Les diverses parties du monde, dit-il, ont produit des » monstres... La Gaule seule n'en avait pas enfanté, elle n'a- » vait été féconde qu'en guerriers illustres, en orateurs élo- » quents... Mais voici que surgit Vigilance... Ce cabaretier— » allusion au premier métier du novateur — mêle l'eau au » vin par un artifice de sa première profession, c'est-à-dire » qu'il veut mêler à la foi catholique le poison de son er- » reur. Il déclame contre les jeûnes des saints, mais c'est à » table..., et là seulement il aime à entendre chanter des psau- » mes (1) ». Ailleurs, il lui avait dit : « Voulez-vous exercer » votre esprit? Etudiez la grammaire, la rhétorique, la dialec- » tique, la philosophie : et quand vous saurez tout cela, appre- » nez encore à vous taire (2).» Il n'en fallut pas davantage pour tuer le novateur sous le ridicule : il n'était pas aisé de se rele-

(1) *Contra Vigil.*, 1. (*Patrol.* XXIII, 339).
(2) *Epist.*, 61, *ad Vigil.* (*Patr.* XXII, 605).

ver des coups que portait la rude main de Jérôme. Vigilance survécut peut-être à son erreur; il est permis de croire qu'il rentra dans le sein de l'Eglise, et que, fils repentant et pardonné, il mourut entre les bras de cette mère qu'il avait calomniée.

On sait que plusieurs dames romaines étudiaient, sous la direction de saint Jérôme, l'Ecriture-Sainte et la théologie. Notre pays grossit cette légion d'illustres chrétiennes qui se montrèrent supérieures à leur sexe par la profondeur et la persévérance de leurs études. Une dame de Cahors, nommée Algasia, mérite d'être connue entre toutes. Un jour, profitant des offres d'un moine qui partait pour les Saints-Lieux et qui, sans doute, en passant reçut d'elle l'hospitalité, elle lui confia une lettre pour saint Jérôme. Et ne croyez pas qu'il s'agit de simples détails de direction : elle demandait des éclaircissements sur des points obscurs de l'Ecriture-Sainte, ce livre des femmes fortes d'alors. Une dame de Bayeux, Hedibia, avait confié au moine pareil message; et d'autres encore s'étaient mises à l'école du solitaire de Bethléem. Mais voici le commencement de sa réponse à Algasia : « Je m'étonne fort que » vous m'ayez adressé vos questions, et que vous ayez laissé » la fontaine si pure qui coule auprès de vous — allusion à » un saint prêtre de Cahors, — pour venir à notre petit ruis- » seau, dont les eaux courantes et fugitives sont si éloignées? » Comment n'avez-vous pas préféré les eaux limpides de Siloé » aux eaux troubles et bourbeuses de Sihor?... Mais vous » désirez sans doute des marchandises étrangères, et nos » assaisonnements conviennent mieux à votre goût: aux » uns, c'est la douceur qui plaît; aux autres, l'amertu- » me (1). » Se peut-il rien de plus gracieux que ce fragment? Et celui qui l'a écrit est-il bien le même homme qui menait

(1) *Ad Algas.* (*Patrol.*, XXII, 1007).

tout à l'heure si rudement l'hérétique Vigilance? Saint Jérôme, qui s'attribue l'amertume, et qui n'en manque pas à ses heures, peut aussi prétendre, on le voit, à la douceur qu'il se refuse. Sa réponse entière est un éloge pour la femme qui était capable de comprendre le sublime interprète, pénétrant de son regard d'aigle les obscurités des saints livres.

Il est remarquable de voir les femmes se passionner ainsi pour les études sérieuses, au lendemain du IVe siècle, alors que la frivolité était le moindre défaut de la femme, telle que l'avait faite la décadence de l'Empire, et il est particulièrement glorieux pour notre pays d'avoir produit de ces héroïnes de la foi, et de pouvoir associer une Algasia à une Paula, qui chantait les Psaumes en hébreu, et faisait ses adieux à la vie dans la langue d'Homère, lorsque, à ses derniers moments, elle répondait en grec aux questions de saint Jérôme. Il nous faudra traverser bien des siècles avant de retrouver les femmes à cette hauteur dans les lettres chrétiennes, et de les voir ajouter cette gloire à celle des vertus domestiques, qu'elles n'ont jamais abdiquée. Ce sera le privilége du siècle des Maintenon et des Sévigné. Il est vrai qu'hier encore nous avions Eugénie de Guérin, une compatriote d'Algasia, qui vous a tenus sous le charme, si vous avez lu ses confidences à un frère.

Deux hommes qu'il ne faut pas séparer, Paulin de Nole et Sulpice Sévère, tiennent le premier rang dans l'Aquitaine littéraire du Ve siècle. Paulin, né à Bordeaux, avait eu pour précepteur cet Ausone, que nous avons salué comme le dernier des poètes païens. Initié d'assez bonne heure au christianisme, Paulin se vit dès lors repoussé par ses anciens amis, dévots zélés du paganisme. Ausone lui-même se désole de la conversion de son élève beaucoup trop, ce nous semble, pour un chrétien : « Ne dédaigne pas le père de ton esprit, lui écrit-il. C'est moi » qui fus ton premier maître, et le premier qui guidai tes pas

» dans la route des hommes. C'est moi qui t'introduisis dans » la société des muses. O muses, divinités de la Grèce, enten- » dez ma prière, et rendez un poète au Latium! » C'était un langage bien séduisant dans la bouche et sous les cheveux blancs d'un maître aimé. Ecoutez la réponse de Paulin, cette belle âme de disciple : « Pourquoi rappelles-tu en ma faveur » les muses que j'ai répudiées? Ce cœur maintenant consacré » à Dieu n'a plus de place pour Apollon ni pour les muses...; » mais rien ne t'arrachera de mon souvenir. Partout présent » pour moi, je te verrai par la pensée, je t'embrasserai par » l'âme, et lorsque, délivré de cette prison du corps, je m'en- » volerai de la terre au ciel, là encore je te porterai en es- » prit (1). » L'élève d'Ausone a trouvé une source de poésie plus féconde que les eaux taries de la fable : l'allure de son vers décèle une inspiration nouvelle, et le vieux précepteur put voir que son disciple tant regretté n'avait rien perdu à changer d'école; il dut se réjouir surtout de le trouver, malgré tout, si affectueux et si reconnaissant, car je ne sais pas de récompense plus précieuse pour un maître.

Si maintenant nous suivons en Espagne le nouveau converti, nous aurons à partager un deuil qui lui fut bien sensible. La mort de son premier enfant vint le désenchanter des joies du monde et le jeter sur le chemin du sacerdoce ; mais sa modestie le fit longtemps hésiter avant de gravir les marches de l'autel. Peu de temps après, nous le trouvons à Nole, fidèle gardien du tombeau de saint Félix. De sa nouvelle patrie, il se rapprochera de nous par sa correspondance avec Sulpice Sévère, un autre enfant de l'Aquitaine.

L'ami du solitaire de Nole était né à Agen. Lui aussi, après avoir embrassé le christianisme, fut repoussé par les siens : mais il fut bien soutenu dans cette épreuve par l'amitié de Paulin, qui lui prodigua les plus tendres conseils et

(1) *Aus. Paulino*, et *Paulini poema X. Patrol.*, t. LXI, 452 ss.

l'aida à triompher de toutes ses irrésolutions. Voici comment son ami le félicitait ensuite d'une victoire qui était en grande partie son œuvre : « Ta conversion est un plus » grand miracle que la mienne... Tu étais dans la fleur des » ans..., comblé de louanges... Tu brillais sur le théâtre du » monde... Tu tenais le sceptre de l'éloquence... Tout à coup » tu as rompu les liens mortels de la chair et du sang (1). » Sulpice se retira dès lors dans la solitude, et choisit pour sa retraite un village de la Narbonnaise, où il fonda un monastère. C'est là qu'il se livra aux travaux qui ont fait vivre son nom. Le cloître de Primuliacum vit naître successivement son Histoire ecclésiastique, qui lui valut le surnom de Salluste chrétien, sa Vie de saint Martin de Tours, écrite par un témoin fidèle sur des souvenirs tout récents, et enfin ses trois intéressants Dialogues sur la vie monastique. Chacun de ces ouvrages, à peine ébauché, prenait le chemin de Nole pour aller se soumettre à l'indulgente censure d'un ami. Et je vous laisse à penser si Paulin faisait bon accueil à de tels hôtes. Cela ne l'empêchait pas de souhaiter vivement que Sulpice vînt partager sa solitude et écrire sa charmante prose à l'ombre du cloître de Nole. Cette consolation lui fut refusée, et ne nous en plaignons pas trop, puisque nous y avons gagné une délicieuse correspondance. L'ange de l'amitié avait sans cesse les ailes déployées pour porter d'un monastère à l'autre les secrets les plus intimes, les épanchements les plus tendres, j'ajouterai même les confidences les plus enjouées. En voici la preuve :

Paulin est en quête d'un frère cuisinier pour son monastère. Sulpice le sait dans l'embarras et lui envoie frère Victor, avec une lettre de recommandation, que Paulin ne dut pas lire sans se dérider : « Je viens d'apprendre, » lui écrivait son ami, que tous les cuisiniers ont renoncé » à votre cuisine. Je vous envoie donc un jeune homme

(1) Paulini, Epist., xxiv. *Patrol.* lxi, 287.

» formé à notre école et assez instruit pour faire cuire la » pâle fève, accommoder l'humble bette au jus et au vinaigre, » assaisonner de mauvais ragoûts, comme s'en contente le » palais affamé des moines. Du reste, il ignore entièrement » l'usage du poivre et de tout assaisonnement de luxe... Il » faut que je vous avertisse de son grand défaut, c'est qu'il » est l'ennemi mortel des jardins. Si vous n'y prenez garde, » il fera un carnage épouvantable de tous les légumes qui » lui tomberont sous la main. Vous l'entendrez rarement » réclamer du bois, mais il brûlera ce qu'il pourra trouver; » il s'attaquera même aux toits et ravira à la cheminée ses » antiques soliveaux (1). » C'est ainsi que l'amitié prête son charme aux choses les plus vulgaires en apparence.

L'un des derniers épisodes de cette correspondance, que la mort seule interrompit, nous fait voir la modestie de Paulin aux prises avec l'amitié. Sulpice vient de bâtir une église à Primuliacum. L'usage veut qu'elle soit enrichie d'inscriptions : Paulin est poète; il se rend sans peine aux désirs de son ami. Mais Sulpice ne s'en contente pas. Le portrait de saint Martin décore le baptistère de son église, et il lui semble que Paulin est bien digne d'occuper le second rang dans sa galerie. Il se hasarde donc à lui demander son portrait. Son ami lui répond, bien entendu, par un refus formel. Sulpice ne se laisse pas déconcerter par ce refus, et un beau jour Paulin apprend que son image est accolée à celle de saint Martin. Sulpice ne disait pas, et pour cause, si la ressemblance était parfaite, car vous avez deviné que le portrait dut être fait de mémoire. Paulin proteste énergiquement contre ce qu'il appelle une profanation; c'est tout ce qu'il pouvait faire. Mais sa modestie sut se venger de cette surprise. Voici l'inscription qu'il envoya pour être gravée sous les deux portraits : « Vous qui avez l'âme et le corps lavés par ce bain

(1) *Patrol.*, LXI, 255.

» salutaire, jetez les yeux sur deux modèles qui vous sont » proposés... Pécheurs, regardez Paulin; justes, c'est Martin » qu'il vous faut regarder. Martin est le modèle des saints, » Paulin n'est que celui des coupables (1). »

Tandis que Sulpice bâtissait et faisait collection de portraits, son ami sacrifiait aux muses chrétiennes. Lisez l'élégie qu'il adressa à des parents en deuil d'un jeune enfant. Il se rappela celui qu'il avait perdu lui-même, et il les réunit tous les deux dans ces vers : « Vivez, jeunes frères, vivez dans cet » éternel partage : couple charmant, habitez les joyeuses demeu- » res, et tous deux égaux par l'innocence, effacez, ô enfants, » effacez par vos prières les péchés de vos parents (2). » Ouvrez au hasard le livre de ses poésies, et arrêtez-vous à une de ces descriptions si vives et si animées que ramène sous son pinceau chaque anniversaire de la fête de saint Félix. « Le peuple remplit les routes de ses essaims dia- » prés... On voit arriver les pèlerins de la Lucanie, de l'Apu- » lie, de la Calabre... Les Samnites même descendent de » leurs montagnes... La piété a vaincu l'âpreté des che- » mins (*Vicit iter durum pietas*)..., et incapables d'attendre le » jour, les pèlerins cheminent à la lueur des torches (3). »

En lisant la poésie de Paulin, comme en lisant la prose de Sulpice Sévère, on oublie la langue dans laquelle ils ont écrit, séduit qu'on est par les sentiments qu'ils expriment. La langue, d'ailleurs, a tous les vices de la décadence; et puis, elle

(1) Abluitis quicunque animas et membra lavacris,
Cernite propositas ad bona facta vias
. . . . . .
Hunc peccatores, illum spectate beati;
Exemplar sanctis ille sit, iste reis.
(*Patrol.* LXI, 331.)

(2) Vivite participes, æternum vivite, fratres,
Et lætos dignum par habitate locos,
Innocuisque pares meritis, peccata parentum,
Infantes, castis vincite suffragiis.
(PAULINI poema XXIX, *Patrol.* LXI, 689.)

(3) PAULINI poema XIV, *Patrol.* LXI, 466.

ne sait pas se plier aux exigences d'une doctrine et de sentiments nouveaux. Habituée à parler de Rome et de ses dieux, elle est impuissante à devenir l'organe de la religion nouvelle, qui se trouve à l'étroit dans ses vieilles formules. La sève chrétienne déborde de tous côtés; elle fera éclater le moule où on l'a emprisonnée; et de ces débris naîtront les langues modernes qui, après une lente élaboration, donneront au christianisme des interprètes comme le chantre italien de la Divine Comédie ou notre grand Bossuet. Cette réflexion me semble s'appliquer à toutes les productions de l'esprit chrétien jusqu'au temps où les langues néo-latines firent acte de majorité et prirent définitivement la place de ce vieux latin dont la fécondité était épuisée. Le poème de Prosper d'Aquitaine contre les *Ingrats* doit être jugé sous les mêmes réserves. Sous ce titre sont désignés les Pélagiens, dont l'erreur mitigée avait produit en Gaule le semi-pélagianisme (1)...

En quittant les deux solitaires de Nole et de la Narbonnaise, qui ouvrent le ve siècle, pour aller à Sidoine Apollinaire, qui le ferme glorieusement, nous rencontrons un évêque d'Auch, saint Orens, qui fut aussi poète. Le *Commonitoire*, en deux livres, de saint Orens, est un traité de morale chrétienne où se traduisent dans le mètre élégiaque les accents les plus suaves d'un cœur sensible et aimant. Je ne résiste pas au plaisir de citer un fragment de ces poésies, qui ont pour nous un intérêt particulier, puisque notre cité les vit naître et que nos pères en eurent les prémices : « Ne » manque pas, dit l'évêque au chrétien qu'il instruit, de recevoir sous ton toit hospitalier le voyageur que la nuit surprend en route. Si tu es nu, tu désires un vêtement pour te

(1) Saint Prosper méritait d'arrêter plus longtemps l'attention, mais l'orateur a dû sacrifier à la brièveté qui lui était rigoureusement imposée tout développement sur un écrivain peu attrayant pour son jeune auditoire. (L. C.)

» couvrir; altéré, tu souhaites une coupe pour te rafraîchir;
» affamé, des aliments pour te rassasier. Eh bien! sois tou-
» ché de semblables souffrances; partage avec les malheu-
» reux ton manteau, ta coupe, ta nourriture (1). » — Echo de Salvien, le Jérémie gaulois du ve siècle, saint Orens pleure tristement sur les ruines accumulées par les barbares : « La malheureuse mère a péri avec ses enfants et avec
» son époux... Le maître, avec ses serviteurs, a subi l'es-
» clavage... Ceux-ci ont été la proie des chiens... Ceux-là
» ont péri sur le bûcher... Dans les hameaux, dans les villas,
» dans les campagnes, dans les bourgs, partout règnent la
» mort, la douleur, la destruction, les désastres, l'incendie
» et le deuil. » — « Toute la Gaule, dit-il en finissant dans
» un vers énergique, n'est qu'un vaste bûcher fumant. »

Uno fumavit Gallia tota rogo (2).

Une fière ville de l'ancienne Grèce s'alarmait un jour en voyant du haut de ses remparts la fumée du camp ennemi. Et Rome voit brûler la plus belle province de son empire sans laisser paraître la moindre émotion. Il est vrai qu'elle est tout absorbée par cette comédie qui se joue sur le trône impérial, et qui fait passer tous les jours sous ses yeux un nouveau fantôme d'empereur.

Heureusement que le patriotisme de Sidoine, l'évêque de Clermont, va nous dédommager de ce spectacle d'affaissement moral. Sidoine n'est des nôtres que depuis son avénement à l'épiscopat. Son enfance s'écoula à Lyon, au sein d'une famille chrétienne, qui donna les plus grands soins à son éducation. Après un court essai de la vie militaire, il suivit ses goûts pour l'éloquence et la poésie. Ses débuts

(1) S. Orientii Common., I, v. 209-214. *Patrol.*, LXI, 982.
(2) Comm., II, v. 184. *Patrol.*, LXI, 995.

poétiques trahissent le culte de la vieille Rome, et quelques traits y font ombre parfois à la pureté des sentiments chrétiens. Le même hasard qui jeta la pourpre impériale sur les épaules d'Avitus conduisit Sidoine à Rome, à la suite du nouvel empereur dont il avait épousé la fille. Les flatteries de sa muse lui valurent les bonnes grâces de plusieurs empereurs, et il était sur la voie des plus hautes dignités lorsque tout à coup, sacrifiant avec ses espérances d'avenir ses prédilections de poète, il alla chercher le repos dans ses domaines de l'Arvernie. Mais on ne fut pas longtemps à découvrir ses hautes vertus; et à la mort de l'évêque de Clermont, Sidoine lui succéda. Ici, le poète se retire pour laisser le champ libre à l'évêque et pour ne reparaître que de loin en loin; et il importe d'établir cette distinction pour ne pas faire l'évêque complice des légèretés du poète. Mais il n'en conserve pas moins son rang dans la littérature chrétienne. Son talent se montre surtout dans les nombreuses lettres qui nous restent de lui et qui sont autant d'appels à la charité ou au patriotisme, deux vertus que nous sommes habitués à trouver réunies dans nos évêques.

Sidoine les déploya surtout pendant la guerre que l'Arvernie soutint contre Evarick, roi de ces West-Goths qui avaient envahi l'Aquitaine, et voulaient compléter leur conquête par la soumission des Arvernes. Le roi barbare n'était pas seulement un ennemi de l'empire : Sidoine nous le dénonce encore comme un persécuteur du catholicisme, et même il chercha des victimes chez nous. « Bordeaux, — dit l'évêque » de Clermont, — les cités de Rodez, de Périgueux, de » Limoges, d'Eauze, de Bazas, de Comminge et d'Auch, et » beaucoup d'autres, sont privées de leurs évêques, massacrés » par Evarick... Les toits des églises tombent..., on en voit » les portes arrachées et l'entrée couverte de broussailles. » O douleur ! Les troupeaux, couchés dans les sanctuaires, » broutent l'herbe autour des saints autels (1). »

(1) Sidon., l. vii, ep. vi. *Patrol.*, lviii, 571.

Au premier bruit des armes ennemies, Sidoine, frappé au cœur comme Romain et comme évêque, jeta le cri d'alarme. Ecdicius de Lyon, son parent, y répondit, et, à la tête d'une poignée de braves, vint repousser l'envahisseur. Il faut voir avec quel enthousiasme Sidoine acclame le vainqueur d'Evarick : « Mon cher Ecdicius, les cœurs de tes concitoyens n'ou-
» blieront jamais combien tu leur parus grand à tous, lorsqu'ils
» te virent du haut de leurs remparts à demi ruinés, franchir
» la plaine qui te séparait des ennemis et, accompagné seu-
» lement de dix-huit cavaliers, passer sur le ventre de
» plusieurs milliers de Goths!... Comment redire les applau-
» dissements, la joie, les larmes de bonheur qui t'accueillirent
» lorsque tu rentras dans la cité?... Les uns font disparaître
» sous leurs baisers la poussière dont tu es couvert; les autres
» veulent au moins toucher le mors de ton coursier tout dé-
» gouttant de sang et d'écume; ceux-ci ôtent ta selle trempée
» de sueur; ceux-là détachent les liens de ton casque; quel-
» ques-uns s'empressent de dénouer ta chaussure; d'autres
» comptent les brèches de ton glaive émoussé des coups
» qu'il a portés... Tu étais au milieu d'une foule sans armes;
» mais tu n'aurais pu, même avec des armes, te soustraire
» à son empressement (1). » — L'Arvernie fut donc pour la seconde fois le boulevard de la Gaule contre l'usurpation étrangère. Déjà, au temps de la plus grande puissance de Rome, Gergovie avait tenu ses aigles en échec, et il n'avait fallu rien moins que le génie de la guerre, personnifié dans César, pour briser l'épée de la Gaule entre les mains de Vercingétorix. En présence de l'agresseur Evarick, l'Arvernie se souvint de son glorieux passé. Sans doute elle ne trouva pas son salut dans la victoire, mais elle protesta du moins contre l'abaissement de l'empire, et en fit assez pour montrer que la bravoure n'abdique pas dans la patrie gauloise. Le faible

(1) Sidon, l. iii, ep. iii. *Patrol.*, lviii, 497.

Julius Nepos défit l'œuvre de Sidoine et abandonna lâchement l'Arvernie à Evarick comme prix de la paix. Ce fut un coup de foudre pour l'évêque de Clermont : « O douleur! » s'écrie-t-il, l'esclavage pour les Arvernes! Eux qui osaient » appeler les vieux habitants du Latium leurs frères, et qui » ont dans les veines le sang d'Ilion!... L'esclavage! Voilà donc » ce que nous avons gagné à braver la faim, les flammes, le » fer et la peste, à engraisser nos glaives du sang ennemi!... » C'est donc dans l'attente de cette paix glorieuse que nous » avons mangé jusqu'à l'herbe qui croissait dans les fentes » de nos murailles!... S'il est nécessaire encore de soutenir » un siége, de combattre, de souffrir la faim, ce sera pour » nous un bonheur (1). »

C'était un fier et mâle langage. Mais l'Arvernie était irrévocablement condamnée. Les plaintes éloquentes de Sidoine ne trouvèrent pas d'écho, et il expia son patriotisme dans l'exil; ou, s'il obtint sa grâce, il revint découragé et ensevelit le reste de ses jours dans le silence. D'ailleurs, il avait bien assez fait pour sa gloire, puisqu'il nous apparaît avec la triple auréole de la poésie, de la sainteté épiscopale et du patriotisme. Sidoine put voir avant sa mort l'empire puni de sa faiblesse, lorsque, au souffle des barbares d'Odoacre, le dernier fantôme d'empereur se dissipa. Mais il mourut sans avoir vu sa chère Arvernie délivrée du joug des Ariens. Qu'il eût vécu encore quelques années, il eût pu joindre ses acclamations à celles de tout l'épiscopat, saluant en Clovis le nouveau maître de la Gaule.

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis le temps d'Algasia, de Paulin, de Sulpice, d'Orens et de Sidoine. Mais, grâce au ciel, nous avons marché dans la voie qu'ils nous tracèrent. Nous n'avons fait qu'ajouter à leurs conquêtes, et, au lieu qu'ils ne virent que l'aurore de la civilisation, le soleil est monté

(1) Sidon., l. vii, ép. vii. *Patrol.*, lviii, 373.

depuis à l'horizon et nous envoie sa pleine lumière. Soyons fiers de cette splendeur où nous sommes parvenus; mais il faut nous souvenir que la France ne s'est élevée si haut que parce que, en recevant le baptême de la main de saint Remi, elle fut sacrée fille aînée de l'Eglise. Au plus lointain de notre histoire, vous l'avez vu, le souffle généreux du christianisme inspirait tout ce qu'il y avait de grand, l'ardent patriotisme qui animait un Sidoine, comme les vertus modestes qui allaient se cacher dans le cloître avec un Paulin et un Sulpice, et la poésie n'était qu'un gracieux épanouissement de l'aimable simplicité du christianisme naissant. Si je ne m'abuse, des physionomies comme celles que je viens de faire passer sous vos yeux commandent par elles-mêmes la sympathie : laissez-vous séduire par l'attrait de ces vies si saintement écoulées dans l'étude, et convenez qu'on ne saurait proposer à des élèves de plus aimables patrons.

Mais que vais-je parler d'étude, quand tout me dit que vous touchez au repos, et l'air de fête qui brille sur tous les visages, et ces couronnes suspendues au-dessus de vos têtes, et cette assemblée d'élite, où nos premiers magistrats, interrompant leurs travaux, se sont donné rendez-vous à côté de vos parents pour applaudir à vos triomphes et en relever l'éclat. Allez donc cueillir vos palmes sous les auspices du bien-aimé prélat qui préside à cette fête, et qui s'est offert sans doute plus d'une fois à votre pensée, quand je vous parlais tout à l'heure des grandes vertus épiscopales d'un autre temps. D'ailleurs, vos regards ont déjà rencontré ceux de vos mères et vous y avez lu certainement une vive impatience. Portez-leur vos couronnes qu'elles attendent; il est bien juste qu'elles soient de moitié dans votre bonheur. Soyez leur orgueil aujourd'hui, mais soyez aussi leur consolation et leur joie pendant les jours de repos que vous allez prendre sous leur regard au foyer domestique, où les vœux de tous vos maîtres vous accompagnent.

L'abbé P. FONTAN.

DOMINIQUE DE GOURGUES.

La reprise de la Floride, publiée avec les variantes, sur les manuscrits de la Bibliothèque impériale, et précédée d'une préface, par M. Ph. Tamizey de Larroque. (*Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, tome I, n° 1.) In-8° de 80 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou; Paris, lib. Aubry.

(*Suite et fin.*) (1)

Pendant que nos hommes prenaient le premier fort, la garnison du second, établi de l'autre côté de la rivière, n'avait cessé de les canonner. Mais une fois maîtres de la place, et munis de trois pièces d'artillerie et d'une coulevrine aux armes d'Henri II qu'ils y avaient trouvées, les Français prirent une rude revanche. Tandis que ces quatre pièces faisaient feu sur le second fort, Gourgues passait la rivière en barque avec quatre-vingts arquebusiers, et les sauvages impatients ne tardaient pas à s'y jeter à la nage. En même temps les Espagnols se hâtaient de fuir pour gagner le fort principal, situé du même côté de l'eau, à une lieue de distance. Mais la vue des Indiens qui couvraient la rivière, « nageant d'un bras et tenant leurs arcs de l'autre, » les porta à se jeter dans les bois voisins. Gourgues et ses arquebusiers les y attendaient : presque aucun n'échappa. Le capitaine n'eut qu'à prendre possession du fort abandonné, dont le matériel fut transporté dans celui qu'on avait pris le premier, et où la troupe se retira en attendant le moment de tenter une attaque contre le fort principal.

Elle eut lieu trois jours après, le mardi de la semaine de Quasimodo (1568). Gourgues avait reçu des renseignements assez précis d'un vieux sergent de bande, son prisonnier, et

(1) Voir plus haut, p. 5.

d'un espion espagnol dont il s'était saisi. Ce dernier lui apprit que le gouverneur du fort croyait à la présence de deux mille Français, contre lesquels une garnison de deux cent soixante hommes ne pourrait tenir, surtout dans un pays dont tous les naturels étaient hostiles à l'occupation espagnole. Ayant donc confié au capitaine Mesmes la garde du fort placé à l'embouchure de la rivière, Gourgues se dirige de grand matin vers la place. Citons ici un de ces traits de caractère qui relèvent à tout instant la narration du marin gascon. Ce jeune Olotoraca, qui s'était si loyalement attaché à sa personne, lui dit « qu'il savait bien qu'il mourrait à la prise du grand fort, mais que pour la vie il ne voudrait faillir à s'y trouver. « Et vous prie, dit-il, de donner à ma femme ce que » vous me donneriez à moi si je vivais, afin qu'elle l'enterre » avec moi, et que j'en sois mieux venu quand j'arriverai au » village des esprits. » Le capitaine Gourgues dit qu'il aimait mieux le récompenser et honorer vif que mort, et espérait le ramener vivant et victorieux. »

Les assaillants s'amassèrent sur une montagne boisée d'où ils plongeaient dans le fort. Une sortie des Espagnols ne tarda pas à précipiter la catastrophe. Les soixante arquebusiers qu'ils dépêchèrent pour reconnaître l'ennemi furent reçus si vigoureusement, à l'entrée du bois qui couvrait les soldats de Gourgues, qu'il n'en resta pas un sur pied. La terreur entra dès lors dans le cœur de la place, et comme les assiégés n'attendaient aucun quartier du vainqueur, ils prirent la fuite du côté opposé; mais là se trouvaient les sauvages, dont les flèches leur furent aussi funestes que les arquebuses des Français. C'est à grand'peine que le capitaine en put sauver quelques-uns, comme dans les actions précédentes, pour leur infliger le châtiment exemplaire que lui semblait exiger sa mission de vengeur du sang et de l'honneur français. N'appuyons pas trop sur ce détail. On a qualifié de sauvages, dans la *Revue des Deux-Mondes* de l'an dernier, les représailles

exercées par notre brave et généreux compatriote. Il y a certainement d'assez graves raisons théoriques à faire valoir contre ses procédés; mais tout fut exceptionnel et étrange dans les antécédents et dans l'exécution de ce merveilleux coup de main. Les sentiments qui animèrent l'héroïque aventurier sont à jamais dignes d'admiration, et ses actes ne sauraient être sans injustice appréciés avec les idées de notre siècle. Il a voulu faire justice, il a usé de moyens que ni sa conscience, ni l'opinion de ses contemporains ne réprouvaient. La postérité, obligée de glorifier son désintéressement et son courage, n'a pas le droit d'être sévère pour des exécutions qu'elle ne lira peut-être pas sans quelque tristesse.

L'occupation du fort par les Français faillit amener leur perte. Une traînée de poudre préparée par les Espagnols prit feu par un accident involontaire; maisons et magasins sautèrent et furent entièrement brûlés. Heureusement l'artillerie du fort était déjà embarquée sur deux vaisseaux, et les hommes, dispersés dans les environs, n'eurent aucun mal. Suivit l'exécution des Espagnols prisonniers, qui, après une solennelle remontrance sur l'abominable trahison qu'ils avaient à expier, « furent branchés aux mêmes arbres où ils avaient pendu les Français; et au lieu d'un écriteau que Pierre Menendez y avait fait mettre contenant ces mots en langage espagnol : *Je ne fais ceci comme à Français, mais comme à luthériens,* le capitaine Gourgues fait graver en une table de sapin avec un fer chaud : *Je ne fais ceci comme à Espagnols..., mais comme à traîtres, voleurs et meurtriers.* » Le fort fut ensuite entièrement détruit par les Indiens eux-mêmes, à la persuasion de Dominique de Gourgues; l'habile capitaine ne voulait pas laisser à de nouveaux occupants ou aux Sauvages ce poste fortifié, qui aurait pu gêner un futur établissement français dans les mêmes lieux. Les deux autres forts tombèrent de même. « Et y pendit-on trente Espagnols prisonniers qu'on y avait laissés, l'un desquels confessa avoir

pendu cinq Français de sa main, et s'accusait grandement, disant en son langage que Dieu était véritable et juste, qui l'avait à la parfin conduit au supplice dont il menace les inhumains et cruels. »

Il fallut enfin partir, malgré les regrets de tous ces bons sauvages et les larmes d'Olotoraca, « qui avait mieux combattu que pronostiqué de soi. » Gourgues les consola en leur promettant de revenir « à douze lunes de là » et de leur porter « force miroirs, haches et couteaux. » Mais, tout à côté de ces détails naïfs, recueillons le grave et religieux discours adressé par l'héroïque marin à ses compagnons d'aventure sur le point de regagner avec lui la terre de France :

Mes amis ! dit-il, rendons grâces à Dieu du bon succès qu'il a donné à notre entreprise. C'est lui qui nous a préservés du danger de la tempête au cap de Finibus-Terræ, à l'île Espagnole, à l'île de Coube, et à la rivière de Halimacany ! C'est lui qui a ployé le cœur des sauvages à s'associer avec nous ! C'est lui qui a aveuglé l'entendement des Espagnols, en sorte qu'ils n'ont jamais pu découvrir nos forces, ni connaître et employer les leurs ! Ils étaient quatre pour un, en places fortes, bien remparées et bien pourvues d'artillerie, de munitions d'armes et de vivres. Nous, pour toutes choses, n'avions que le bon droit, et toutefois nous les avons vaincus en moins d'un rien. Par ainsi, ce n'est à nos forces, mais à Dieu seul que nous devons la victoire. Remercions-le donc, mes amis, et reconnaissons toute notre vie le grand bien qu'il nous a fait, et le prions de continuer toujours sa faveur envers nous, nous guidant à notre retour, et nous préservant de tous dangers. Prions-le aussi qu'il lui plaise disposer le cœur des hommes en sorte que tant de dangers, où nous nous sommes mis, et tant de travaux, que nous avons endurés, trouvent grâce et faveur devant notre Roi et devant toute la France, comme aussi nous ne nous sommes proposé autre chose que le service du Roi et l'honneur de notre pays !

Nos intrépides compatriotes mirent à la voile le 3 mai et mouillèrent à la Rochelle le 6 juin. Quelques hommes étaient morts à la prise des forts de la Floride, entr'autres les gascons Bière (ou Loubière), Carrau et Gachie. Huit autres s'é-

taient perdus en route avec « la patache » qu'ils montaient. Dominique de Gourgues n'avait plus qu'à rendre compte de son voyage à Monluc. Il alla le trouver à Bordeaux et en reçut, comme de tous ses concitoyens, beaucoup de félicitations. Sa relation se termine par un résumé nerveux et pressant de ses sacrifices, et par des vues sur la colonisation de la Floride et des offres personnelles de services, adressées au roi de France.

Sur les dernières années de sa vie, je me contente de transcrire la fin de l'article biographique que lui a consacré M. A. de Lacaze. « Il reçut de ses compatriotes les plus vifs témoignages d'admiration et de reconnaissance; mais il n'en fut pas de même à la cour, où son courage et ses succès furent récompensés par l'ingratitude et la persécution. L'ambassadeur d'Espagne demanda sa tête; et l'héroïque français fut obligé de se cacher à Rouen, pour éviter la mort. Il vivait dans un état voisin de la misère, lorsque la reine Elisabeth lui fit offrir le commandement d'une flotte que l'Angleterre envoyait au secours du roi Antonio de Portugal; mais, affaibli par l'âge, le chagrin et les fatigues, Gourgues ne put profiter de cette offre brillante; il mourut en se rendant à Londres (1). »

C'est sur la *Relation de la Floride* seulement qu'il convient d'appuyer ici. Il y aurait à en apprécier d'abord les qualités littéraires. Mais, après les citations multipliées des pages précédentes, cette tâche est plus qu'à moitié remplie. On a vu que cette animation, cette vie intime du récit, ce choix des détails caractéristiques, cette curiosité de mise en scène, ce souci du naturel et du dramatique dans le dialogue, qui constituent l'art si difficile du narrateur, se trouvent au plus haut degré dans les pages de Dominique de Gourgues. Mais

(1) J'avoue que sur la biographie de Dom. de Gourgues un travail un peu complet et suffisamment critique me semble encore à faire. Plût à Dieu que M. Tamizey de Larroque l'entreprît!

il ne faut pas même parler d'art à propos d'un récit qui coule de source et d'une verve toute d'instinct et de tempérament. Ce n'est pas un écrivain qu'on lit, ce n'est pas un conteur même qu'on écoute, ce sont les choses qui apparaissent, ce sont les hommes qui revivent, ce sont les faits qui se déroulent dans leur première fraîcheur, dans leur saisissante énergie. Quelle habileté dans le chef de l'entreprise, et comme elle se révèle dans les moindres démarches! quelle générosité de sentiment patriotique! quelles haines vigoureuses pour les traîtres et les bourreaux! quelle éloquence dans toutes les grandes occasions! et comme toutes les émotions d'une âme sincère se déploient, se succèdent, se mêlent, dans l'action comme dans le recit! Action et récit ne font plus qu'un, à vrai dire. *Res verba rapiunt*.

Cela n'est possible qu'avec un mérite sérieux de langue et de style. On ne peut contester ce mérite au rédacteur du récit que j'ai tâché d'analyser plus haut. Sa phrase s'allonge et s'embarrasse un peu quelquefois; mais la clarté ni le naturel ne disparaissent jamais, et à tout instant les tournures et les coupes les plus heureuses aiguisent l'appétit du lecteur. La langue est correcte, supérieure peut-être à celle de la plupart des écrivains d'alors; et, quoique les traits les plus familiers du parler usuel entrent dans le récit, la convenance, la noblesse même, requises en un si beau sujet, ne perdent pas un instant leurs droits.

Mettons donc très haut dans notre littérature provinciale ce petit chef-d'œuvre de narration historique. Mais prenons garde que sa rare valeur même ne nous expose à nous le voir enlever ou du moins contester. J'ai supposé tout simplement dans les pages qui précèdent, et mon lecteur aura trouvé comme moi la chose toute simple, que Gourgues était lui-même l'historien de son expédition. Cela n'est pas établi par le titre de ce petit livre. J'avais déjà donné cette attribution comme au moins fort probable, dans un travail publié ici même, et

dont l'éditeur actuel de *la Reprise de la Floride* veut bien parler avec une extrême indulgence (1). Lui-même expose en peu de mots, mais avec une grande vigueur de sens, ses impressions sur ce point. « Pour moi, dit-il, il n'y a aucun doute à cet égard: Dominique de Gourgues est l'auteur de notre récit. Tout le révèle, tout le proclame, le ton général, l'accent du narrateur, aussi bien que certains détails caractéristiques dans lesquels seul pouvait entrer celui qui avait accompli les grandes choses si simplement racontées dans *la Reprise de la Floride.* »

M. Tamizey de Larroque cite parmi les critiques favorables à cette appréciation deux écrivains bordelais contemporains, MM. Sansas et Ribadieu, et un savant académicien du dernier siècle, Gaillard, qui, dans un article des *Notices et Extraits,* commence par ces formules de doute modeste et plus apparent que réel : « Le véritable auteur serait-il le capitaine de Gourgues lui-même, comme on pourrait l'inférer de quelques endroits de cette relation, où cet auteur répond des dispositions du capitaine de Gourgues avec une assurance qu'on ne peut guère avoir qu'en parlant de soi-même? C'est ce que nous ne déciderons pas... » Mais un peu plus loin le docte écrivain ne sait guère plus résister à l'évidence : « Ce tableau est tel qu'il ne peut guère avoir été tracé que par Dominique de Gourgues, ou un autre lui-même, tant l'auteur paraît être dans le secret de ses pensées et de ses sentiments. »

Voici pourtant ce que je lis dans un article consacré à la publication de M. Tamizey de Larroque par un des plus sévères et des plus sûrs critiques érudits de notre temps :

« J'hésite à élever un doute sur un point qui est généralement admis et que je n'ai pas spécialement étudié. Je reconnais d'autre part que l'auteur de cette relation parle des dispositions du capitaine de Gourgues avec une assurance qu'on ne peut

(1) Bulletin d'Auch, t. II, p. 578.

guère avoir qu'en parlant de soi-même, et je ne nie pas la force de cette observation. Cependant je ne puis m'empêcher de remarquer que la disposition pleine d'art de ce petit ouvrage trahit dès le début (et surtout au début) un écrivain exercé, qu'enfin la conclusion contient de ces éloges qu'on ne se décerne guère à soi-même, encore que dans l'espèce ils n'aient rien d'exagéré. J'inclinerais donc volontiers à croire que cette relation a été écrite sous la direction de Dominique de Gourgues, à l'aide de renseignements oraux ou écrits fournis par lui, mais je doute très fort que la rédaction lui appartienne (1). »

Profitons d'abord des concessions faites, sauf à les trouver un peu avares. Il est accordé, il est sûr, il ressort avec la plus haute évidence d'une simple lecture de *la Reprise de la Floride* que nous entendons (au moins indirectement) Gourgues lui-même. Mais il ne suffit pas de supposer qu'il a *fourni des mémoires*. Il parle, il témoigne presque dans chaque phrase : son moi transpire non pas de loin en loin, mais dans les moindres détails, où éclatent tour à tour sa curiosité, ses inquiétudes, ses habiles calculs, ses colères pour les bourreaux, sa pitié pour les victimes, ses sympathies pour les alliés qu'il trouve si loin du sol natal, et mille autres sentiments intimes, personnels, si bien fondus dans tout le corps du récit, qu'on ne trouvera pas une autobiographie quelconque, même rédigée à la première personne, où l'auteur soit plus complètement dans la peau de son héros. Tout cela, je me hâte de le dire, ne repousse pas absolument l'hypothèse d'un rédacteur étranger, mais réduit considérablement l'importance de ce personnage et rapproche son rôle de celui d'un simple correcteur, sinon d'un scribe docile.

Mais ce que je tiens à constater, c'est que cette hypothèse, dont on ne peut rigoureusement prouver la fausseté, n'a pas

(1) M. P. Meyer dans la *Revue critique* du 6 juin 1868.

le moindre appui sérieux. Les deux motifs allégués par M. Meyer en particulier, quoiqu'ils m'eussent troublé un instant, n'ont fait, après un examen plus attentif, qu'affermir ma conviction première. Et d'abord (pour commencer par l'objection la moins redoutable), les éloges que le rédacteur de la *Reprise de la Floride* décerne à Dominique de Gourges dépassent-ils, en effet, la mesure convenable et vraisemblable dans un homme qui parle, qui écrit et qui plaide en sa propre cause? Je serais tenté de copier ici toute la conclusion à laquelle renvoie l'habile critique. Mais en voici les traits les plus vifs. Après avoir résumé avec une précision énergique ses sacrifices pour un intérêt national, en faisant valoir ses *fines pratiques* avec les sauvages et son *extrême diligence* pour « ôter la Floride et la vie à ceux qui l'avaient ôtée aux Français », l'auteur poursuit :

Que si l'Espagnol a estimé Pierre Melendez digne d'être fait marquis et Adelentado pour avoir, aux dépens du public et avec un nombre infini d'hommes, massacré en trahison une poignée de Français contre la foi par lui promise, et contre la paix et alliance des deux rois, c'est-à-dire pour avoir violé tout droit divin et humain, et pour avoir engravé au front de l'Espagne une perpétuelle marque de déloyauté et de trahison; qu'estimerons-nous de ce Français qui, à ses propres coûts et dépens, avec cent hommes de guerre et quatre-vingt mariniers, reconquêtant la Floride, et tuant les traîtres, voleurs et meurtriers, a vengé l'outrage fait à son prince et à son pays; et par ce moyen a ôté la tache et macule qui enlaidissait et déshonorait le nom français, pour avoir si longtemps laissé une telle injure impunie?...

On n'est pas plus éloquent; mais cette verve ne prouve assurément rien contre l'attribution pour laquelle je plaide ici. Et quant à cette façon de faire valoir ses services, dans les circonstances cruelles où se trouvait le gentilhomme gascon, elle me paraît bien près d'équivaloir à une signature authentique. Combien de passages analogues ne pourrais-je pas relever, par exemple, dans Blaise de Monluc, chez qui

d'ailleurs l'éloge prend de bien autres proportions que chez Dominique de Gourgues?

Reste la question d'art, qui est plus grave assurément et qui m'ébranlerait, si le talent d'écrire avait été rare chez les hommes d'action du XVIe et de la première moitié du XVIIe siècle. Mais c'est le contraire qui est la vérité. Pour ne pas sortir de notre pays, ce Monluc dont je viens d'écrire le nom tenait-il mal une plume? N'avait-il pas même, malgré ses habitudes de soudard, un peu trop de penchant à disserter et à pérorer, comme la nouvelle édition de ses *Commentaires* le montre en plus d'une page? Le chevalier d'Antras, un pauvre cadet de Gascogne, a retracé ses mémoires sur les guerres de religion dans une forme bien moins heureuse que Gourgues, mais avec une verve qui ne serait pas désavouée par un écrivain. Et ce Bertrand de Vignolles, dont M. Tamizey de Larroque vient de donner une si excellente édition (1), ne narre-t-il pas avec un art parfait?

On pourrait insister sur la pureté relative du style de la *Reprise de la Floride*, particulièrement étonnante dans un provincial, dans un gascon du XVIe siècle. Mais d'abord on y trouverait bien çà et là quelque gasconisme, — je citerai la phrase (p. 27) : « *faisoient à qui* plus loin les jetteroit. » — Et puis la vie de Dominique de Gourgues s'était passée hors de sa province, dans la compagnie de l'élite de la noblesse française. Qui sait même si, dès l'enfance, il n'avait pas été placé dans quelque famille noble du nord de la France, comme Monluc lui-même, par exemple chez les Guises auxquels nous

(1) *Mémoires des choses passées en Guyenne* (1621-1622), rédigés par Bertrand de Vignolles, et publiés, avec une introduction et des notes, par Ph. Tamizey de Larroque. In-8° de 84 p. Paris, Pittet-Champeau; Bordeaux, Gounouilhou, éditeur, 1869. — La *Revue de Gascogne* reviendra sur cette importante publication; elle a hâte de dire que ce joli volume est le premier d'une *Collection méridionale*, relative à l'histoire et à la littérature du midi de la France. Chacun de ces volumes, préparé avec la riche érudition et l'exactitude scrupuleuse que personne n'oserait contester à notre infatigable collaborateur, imprimé avec la perfection habituelle à M. Gounouilhou, sera tiré à cent exemplaires, dont la moitié seulement passera dans le commerce.

le trouvons attaché au commencement de sa carrière militaire?

Quoi qu'il en soit, on nous reconnaîtra j'espère, le droit de laisser, jusqu'à nouvelles preuves, Dominique de Gourgues en possession de son titre d'auteur. C'est de l'éditeur qu'il nous faudrait parler maintenant. Mais il est des éloges que nous n'avons plus besoin d'ajouter à son nom, tant ils y sont indissolublement attachés dans l'estime de tous nos lecteurs. Correcteur attentif, exact jusqu'au scrupule, annotateur érudit, collecteur infatigable de documents inédits, M. Tamizey de Larroque est tout cela dans ce petit volume comme dans ses autres publications. Mais il faut dire en peu de mots ce qu'il a eu précisément à faire à l'égard de ce texte si précieux.

La Reprise de la Floride avait été publiée plus d'une fois. On désigne comme la première édition de ce récit l'abrégé qui parut (en 1586), à la suite des trois voyages de Laudonnière, dans l'*Histoire notable de la Floride,* mise au jour par Basanier; ce texte a été reproduit dans la réédition de ce volume qui fait partie de la *Bibliothèque elzévirienne* (1853). Mais il est si notoirement incomplet qu'il ne saurait proprement compter au nombre des éditions de *la Reprise de la Floride*. M. Taschereau l'a publiée le premier en entier, en 1835, dans le second volume de sa *Revue rétrospective*. M. Ternaux-Compans l'a rééditée avec plus de soin en 1841, dans la deuxième série de sa grande collection de *Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique* (20 vol. in-8°). Enfin, en 1851, un anonyme, que M. Tamizey de Larroque croit être l'éditeur des *Chartes* (apocryphes) *de la ville de Mont-de-Marsan,* publia (à Mont-de-Marsan, chez Chabeau, libraire) une nouvelle édition de ce petit livre, accompagnée de quelques pièces sur le conquérant de la Floride.

Par quelle fatalité tous ces éditeurs, sans parler de bien d'autres reproches accessoires qu'ils ont encourus, paraissent-ils s'être entendus pour négliger, entre les cinq manuscrits de la

Reprise qui sont déposés à la Bibliothèque impériale, les deux meilleurs? Ce qu'il y a de certain, c'est que ces derniers ont permis au nouvel éditeur de restituer dans le texte des passages entiers et d'y corriger de fausses leçons qui troublaient ou altéraient notablement le sens. Il a de plus suivi l'orthographe de l'original avec un scrupule dont ses prédécesseurs ne lui avaient pas donné l'exemple; sa préface renferme sur sa tâche d'éditeur tous les renseignements utiles, présentés avec une simplicité et une précision que nous ne sommes pas habitués à rencontrer chez des éditeurs bien moins soigneux. Enfin, il a ajouté au texte de la relation une généalogie de la famille de Gourgues, dressée en 1690, pour Etienne Baluze, par Jacques-Joseph de Gourgues, évêque de Bazas, et diverses pièces relatives à l'expédition de la Floride, extraites des archives départementales de la Gironde ou des archives de M. le vicomte de Gourgues. Mais rien n'égale le soin extrême qu'il a apporté à la correction du texte même de la *Reprise de la Floride* (1), si ce n'est pourtant l'exquise netteté du caractère typographique et la beauté matérielle de ce petit volume, qui charme à la fois l'esprit et les yeux.

LÉONCE COUTURE.

(1) Pour ne pas omettre, dans l'éloge du soigneux éditeur de la *Reprise de la Floride*, le petit reproche exigé de tout critique consciencieux, je signalerai l'emploi fautif des deux points dans plusieurs passages, par exemple, p. 66 : «... la roberge, où estoit un cappitaine nommé : Deux, s'esgara à la haulteur d'une isle qu'on appelle : la Vermude. » Il est clair qu'il faut passer un *deleatur* pur et simple sur ce malencontreux signe de ponctuation.

BEAUX-ARTS.

Peintures décorant l'avant-chœur de Sainte-Marie d'Auch.

Passant dernièrement à Auch, je profitai du court séjour que j'y fis pour visiter la Cathédrale, et admirer, pour la vingtième fois au moins, ses magnifiques boiseries, et aussi ses splendides verrières, qui sont, en peinture transparente, la reproduction presque identique de la statuaire des stalles. De part et d'autre, les sujets principaux sont inspirés de l'Ancien et du Nouveau-Testament; ils représentent plus particulièrement les Evangélistes et les Prophètes avec les Sibylles.

Je savais que des modifications notables avaient été apportées à l'entrée du chœur; que le Jubé avait disparu, et qu'au devant de son emplacement on avait établi un avant-chœur occupant l'axe du transsept et celui de la nef. Mais je n'avais pas encore vu la réalisation de ces changements; j'avais hâte de connaître et d'apprécier leur effet.

La suppression du Jubé laissant à découvert le revers des stalles qui forment la clôture occidentale du chœur il était indispensable d'en faire oublier la nudité en décorant la nouvelle menuiserie qui couvre les dossiers par des peintures ou des sculptures.

On a donné la préférence aux peintures, et je crois qu'on a eu raison.

L'exécution en a été confiée à M. Anatole Dauvergne, auquel on devait déjà les remarquables décorations de plusieurs églises dans le centre et dans le midi de la France.

Voici en peu de mots le parti que l'habile artiste a su tirer de l'emplacement assez ingrat qu'il avait à sa disposition.

Son œuvre se compose de huit figures à peu près grandes

comme nature, formant huit panneaux qui correspondent aux hauts dossiers des stalles intérieures : à savoir, quatre à droite et quatre à gauche de la principale entrée du chœur.

Cette dernière est précédée d'une sorte de porche surmonté d'un buffet d'orgue, au-dessus duquel est suspendu à l'arc triomphal, par une chaîne dorée, un calvaire reproduisant le Christ en croix, la Sainte-Vierge et saint Jean.

Les figures peintes représentent dans leur ensemble les quatre grands Prophètes et les quatre Evangélistes. A gauche, côté de l'Evangile, allant de gauche à droite, sont : Isaïe, saint Mathieu, Daniel et saint Marc. A droite, côté de l'Epître, et allant toujours de gauche à droite, sont : Jérémie, saint Luc, Ezéchiel et saint Jean.

Pour l'exécution de ce travail, M. Dauvergne a employé un procédé du moyen-âge, sinon perdu, du moins négligé depuis longtemps. On doit lui savoir gré de l'avoir remis en lumière. Ce procédé consiste à peindre sur cuir préparé avec fond d'or gaufré au lieu de toile, de métal ou de bois.

Le programme que l'artiste avait à remplir lui présentait de sérieuses difficultés. Agencer, en effet, et composer huit figures rangées quatre par quatre, à côté l'une de l'autre, dans des poses presque semblables, tout en conservant une certaine variété d'attitude et d'expression; puis les revêtir de costumes uniformes, en évitant la monotonie, ce serait déjà un résultat assez satisfaisant. Mais de plus, donner aux vêtements des tons riches et variés, en conservant un coloris aussi brillant qu'harmonieux, c'est surmonter de très grands obstacles et réussir de la manière la plus heureuse.

Il faut encore noter et faire ressortir, avec ce résultat d'ensemble, les qualités de détails que renferme cette belle œuvre, tels que dessin correct et sévère de forme, de physionomie, de type et d'expressions variés, de poses simples et naturelles.

Ici, toutes les têtes sont nimbées, bien que l'ancienne prati-

que en iconographie religieuse eût réservé le nimbe, plus généralement, aux personnages qui se sont sanctifiés depuis la rédemption du genre humain. Et pour ce qui regarde la cathédrale d'Auch, j'ai remarqué, aux verrières du XVIe siècle, dont Arnaud de Moles a orné les chapelles du chevet, que le nimbe manque à tous les personnages de l'Ancien-Testament, même aux grands Prophètes. — J'ai aussi fait une observation tout à fait semblable sur les sculptures de l'intérieur du chœur, qui sont de la même époque.

Dans l'œuvre de M. Dauvergne, les Evangélistes se distinguent spécialement par les attributs personnels qui leur sont consacrés. Comme eux, les Prophètes portent des phylactères, en souvenir des enseignements écrits qu'ils ont laissés, les uns à la Synagogue et les autres à l'Eglise.

Comme exécution, la peinture est d'une facture ample et ferme; la couleur en est puissante, sans dureté. Elle rappelle, sous plusieurs rapports, l'école vénitienne que l'auteur a dû étudier, et dont il s'est heureusement inspiré dans cette riche composition.

Le rapprochement de tels sujets, pris des deux Alliances, remet en mémoire une autre composition des plus hardies, où l'on voit les quatre grands Prophètes portant les quatre Evangélistes sur les épaules. C'est une façon assez étrange, en apparence, d'établir le parallélisme des deux Testaments, que M. Dauvergne a voulu reproduire à l'avant-chœur de la métropole d'Auch. C'est, au reste, ce caractère de singularité qui met ailleurs en relief et rend plus saisissable la véritable relation qu'il y a, au point de vue religieux, entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Elle fait sentir, comme on l'a dit depuis longtemps, aux esprits les plus lents et les plus vulgaires que si, dans les mystiques évolutions de la Cité de Dieu, la Prophétie est le support, le couronnement c'est l'Évangile. Cette façon de rendre encore plus évidente la perpétuité de notre foi est l'un des enseignements consacrés par les vitraux de la cathédrale

de Chartres. Plus près de nous, on retrouve le même sujet sur l'un des chapiteaux romans de l'ancienne et si intéressante église abbatiale de Saint-Sever, au département des Landes.

En résumé, l'ensemble et les détails de la décoration qui nous occupe sont très remarquables sous tous les rapports; car si la peinture ne laisse rien à désirer, les sculptures en bois doré qui forment cadre à chaque panneau sont en harmonie parfaite avec le style des stalles du chœur, et, sous ce rapport, l'architecte et le peintre se sont assez heureusement entendus pour s'aider mutuellement.

Je ne saurais terminer cette note sans exprimer le vœu que cette décoration, si bien combinée et qu'on peut considérer comme un essai, soit continuée au dos des stalles latérales du chœur. Ces austères revers ne peuvent rester plus longtemps dans le triste état de pauvreté où ils se trouvent. J'espère donc que, dans leur ensemble, les boiseries du chœur de Sainte-Marie d'Auch seront ainsi, et sans trop tarder, véritablement complètes.

H^le DURAND,
Architecte de l'Etat.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

ÉGLISE DE MARCIAC.

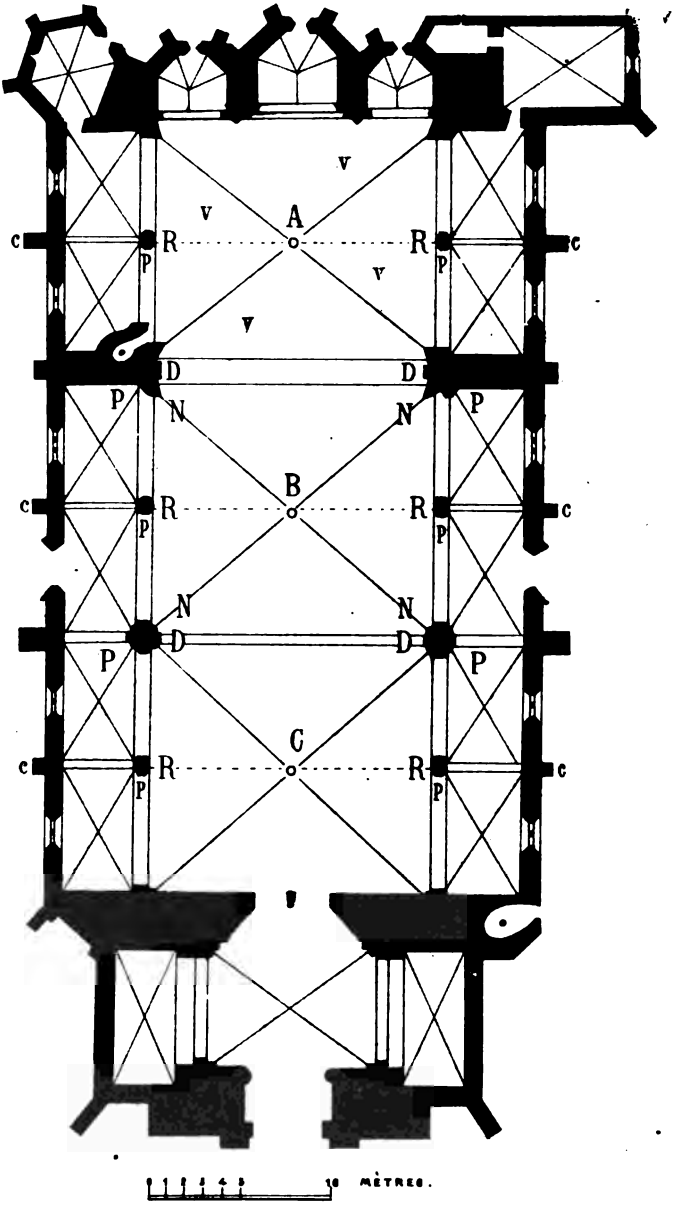

LIT. F. FOIX AUCH. FR. 61.

MAITRESSE VOUTE EN CONSTRUCTION

A TRAVÉES SUR TROIS GRANDS PLANS GÉMINÉS

D'APRÈS UN ANCIEN PROJET DU XIVe SIÈCLE.

A Monsieur H. G., commis-voyageur en librairie liturgique.

Auch, le 17 février 1869.

Je vois, avec un plaisir toujours nouveau, mon cher ami, que vos pérégrinations commerciales vous fournissent mille occasions d'éclairer et de cultiver le goût que, de très bonne heure, vous aviez manifesté pour les monuments de notre art chrétien et national. Mais aurais-je deviné que vous cèderiez, un jour ou autre, à la tentation de vous détourner des grandes voies ferrées pour vous arrêter *incognito* dans un modeste chef-lieu de canton, et y vérifier, de vos propres yeux, ce que vous veniez de lire dans la *Revue de Gascogne* (1), à propos du clocher de Marciac.

Comme aux âmes bien nées, me dites-vous, la patrie est toujours chère, vous accusiez un sentiment, d'ailleurs fort louable, d'avoir empreint d'une certaine exagération le compte-rendu de la restauration de ce monument. Et vous avouez, de très bonne foi, que vous étiez loin de vous attendre à l'impression favorable que ses étonnantes dimensions et l'harmonie de ses grandes lignes vous ont laissée au fond de l'âme.

Mais il paraît que la voûte en projet, dessinée pour l'église, est loin de vous satisfaire autant que la belle flèche qui la

(1) Tome IX, page 519, article FLÈCHE du *Vocabulaire*.

couvre de son ombre. On vous a dit qu'elle ne doit comprendre que trois grandes travées A, B, C; et vous pensez qu'il faudrait bien en doubler le nombre, afin de mieux répondre aux conditions de solidité qu'impose l'extraordinaire largeur de la nef centrale.

Si on l'exécute comme le projet l'annonce, ajoutez-vous, l'entrepreneur tentera un vrai tour de force, dont nulle part on ne retrouve l'analogue.

C'est beaucoup vous avancer, mon cher ami; et je suis plus qu'étonné que vos souvenirs fassent défaut; si pourtant vous avez étendu jusqu'à l'étude comparative des voûtes les observations que vos nombreux voyages vous ont fourni l'occasion, je le sais, de faire tout à votre aise.

En attendant que ces mêmes occasions se représentent, vous me permettrez une revue bien succincte, qui vous aide à compléter vos notes de voyage, et vous prépare à des observations de détail plus circonstanciées sur la question qui vous préoccupe.

Vous avez visité la cathédrale de Cahors, et vous oubliez que sa voûte est tout entière, comme dans le projet de Marciac, partagée en trois grandes travées par deux arcs doubleaux seulement. Les deux premières forment carré parfait de 18^{m} de côté; et elles portent coupole, poids autrement lourd que des voûtes de même base. La troisième se termine, à l'Est, en hémicycle.

— A Angoulême, c'est la nef de la cathédrale que vous retrouverez divisée en trois grands carrés, portant aussi coupole, avec contreforts extérieurs plus petits dans l'entre-deux des arcs doubleaux. Et ceux-ci ne correspondent, comme au projet de la voûte de Marciac, qu'aux grands piliers intérieurs, P, P, P, P.

— A Angers, les trois grands carrés qui se partagent la longueur de la nef de la cathédrale, sur 18^{m} de côté, ne portent pas des coupoles, mais bien trois travées de voûte

avec simple croisement des deux arcs diagonaux. On y voit aussi trois clés seulement, avec quatre grands contreforts qui, à l'extérieur, correspondent aux deux arcs doubleaux de séparation des travées à plan carré.

— A Bourges, la nef centrale, plus longue encore, a cinq travées carrées, avec simple croisement à la clé des arcs diagonaux.

Mais dans cette insigne basilique, vous n'avez pas pris garde que la similitude avec Marciac va plus loin que vos observations critiques : chaque travée, sur plan carré, se gémine et comprend deux petits piliers qui soutiennent la retombée de deux des arcades qui séparent la grande nef des collatéraux; tandis que ces petits piliers demeurent étrangers à la combinaison des arcs qui portent la maîtresse voûte. Et aussi, comme dans notre église, à chaque grande travée de la nef centrale correspondent deux travées latérales dans les bas-côtés.

Vous retrouverez également ces mêmes dispositions en Suisse, dans l'ancienne cathédrale de Lausanne, si jamais vous la visitez.

C'est donc là, mon cher ami, tout un système de forces adopté anciennement et persévérant encore dans plusieurs cathédrales de l'Europe, sans compter les églises plus nombreuses d'un ordre inférieur. Et, bien que ces exemples soient exceptionnels, à un certain point de vue; bien que, plus généralement, à chaque pilier corresponde ailleurs un arc doubleau depuis le milieu du XIIIe siècle, pour réaliser des rectangles barlongs du sud au nord, plutôt que de très grandes travées plus ou moins voisines du plan carré, vous ne seriez pas autorisé à m'écrire que l'architecte primitif de l'église de Marciac « eût manqué de goût s'il avait eu le projet de se contenter de trois grands plans carrés de travées et de trois clés de voûte. »

Le plan de son choix ne témoigne pas davantage ni de son *originalité* ni de sa *hardiesse* personnelle. Il l'a copié des

écoles antérieures au XIVe siècle, qui fut le sien : Marciac, en effet, n'a commencé que dans les dernières années du XIIIe (1).

De plus, je vous ferai remarquer, avant d'aller plus loin :

1° Que les travées de sa voûte, d'après le projet primitif dont les murs ont conservé la trace bien reconnaissable, ne sont pas tout à fait à plan carré : les côtés sud et nord mesurent 1m 29 de moins que les deux autres;

2° Que ces travées, dont la portée et l'étendue réelles vous semblent donner de si faibles gages de sécurité, sont encore loin des proportions constatées aux deux voûtes de Cahors et d'Angers. Ici, en effet, les côtés mesurent 18 mètres de longueur, tandis qu'à Marciac on n'en trouve que 14,69 dans le sens de l'axe, et 13,40 au sud et au nord. Si donc on est, depuis des siècles, en pleine sécurité dans la nef de ces deux cathédrales, pourquoi celle de Marciac ne vous inspirerait-elle que des craintes ?

Je conviens, avec vous que des compartiments tracés sur de telles dimensions demandent, en exécution, des soins tout particuliers, afin d'assurer un parfait équilibre entre les forces. Ce n'est pas à la légère que l'on peut hasarder en diagonale des arcs de 19m 50, sur lesquels devront peser les quatre voûtaux triangulaires v, v, v, v, dont la réunion formera chaque travée : bon choix de matériaux, justesse des coupes, précision d'appareil, rien ne peut être négligé dans une telle construction. L'architecte, M. Léopold Gentil, est loin de méconnaître toute la responsabilité qui repose sur sa tête.

Afin de la rendre, par ce côté, beaucoup moins considérable, vous voudriez que son projet de voûte doublât le nombre des travées, et, par suite, celui des clés où les arcs diagonaux vont se partager en deux branches. Il ne demanderait

(1) Voir son histoire municipale, t. III de cette Revue, p. 151 et suivantes ; — t. IV, p. 153 et suivantes.

pas mieux, quoique les amorces déjà bâties au haut des murs, dans la première moitié du XIVe siècle, réduisent le plan à trois grandes travées, comme plus économique. Mais où trouver les ressources que nous imposeraient aujourd'hui de telles exigences ?

Au lieu d'être presque carrées, comme les trois compartiments du projet primitif, les six travées dont vous exprimez le vœu seraient sur plan de rectangle très sensiblement barlong. Le coup d'œil en serait beaucoup plus satisfaisant; mais quelle augmentation dans le prix de la voûte ainsi modifiée !

Vous me semblez, en effet, n'avoir pas été frappé de la différence qui existe entre les piliers actuels, que le XIVe siècle nous a légués, de même hauteur sans doute, et néanmoins alternativement faibles et forts. L'architecte primitif n'avait donc pas l'intention de les soumettre indistinctement aux mêmes épreuves; et l'on voit qu'il n'a préparé les amorces de sa voûte que pour les grands piliers P, P, P, P, ceux-là seuls étant destinés à recevoir la retombée des deux arcs doubleaux D D, D D, ainsi que celle des nervures ou arêtes diagonales N N, N N, que l'ancien projet avait préparées pour nos trois grandes travées seulement.

Si donc on voulait aujourd'hui construire de véritables arcs doubleaux, semblables aux deux autres et correspondant aux petits piliers p, p, p, p, p, p, il faudrait avant tout démolir ces derniers pour leur donner autant de force qu'en présentent leurs voisins. Il faudrait démolir, à l'extérieur, les contreforts c, c, c, c, bâtis dans le même plan vertical que les petits piliers, afin de leur donner la force que le XIVe siècle a jugée nécessaire pour ceux qu'il a destinés à correspondre à ses deux arcs doubleaux D D, D D. Il faudrait enfin construire, à l'extrados des basses-nefs, des arcs-boutants dont la fonction dynamique, prévue et calculée, est invariablement de reporter sur les contreforts extérieurs la poussée au vide des

arcs doubleaux et diagonaux qui soutiennent le poids de la voûte principale.

Vous ne parlez cependant, dans votre lettre, que de doubler le nombre des arcs doubleaux pour couper en deux rectangles barlongs le plan de chacune des trois grandes travées. Mais il faudrait par là-même doubler le nombre des arcs diagonaux N N, N N; et cette dépense devrait encore grossir celle dont je viens de vous parler à propos des petits piliers, des contreforts et des arcs-boutants que vous rendriez inévitables. — Où sont les ressources qui devraient suffire à un tel surcroît de dépenses?

Ici vous me demanderez qu'elle a pu être l'intention de l'architecte primitif dans la construction des petits piliers à l'intérieur, puisqu'il ne voulait pas leur faire correspondre des arcs doubleaux et diagonaux dans ce plan des trois grandes travées dont il voulait doter sa voûte en projet.

Ne l'accusez, s'il vous plaît, dans votre juvénile ardeur, ni de mauvais goût ni de caprice personnel : les exemples ne manqueraient pas, dans les monuments religieux des époques antérieures, si vous étiez désireux de pièces justificatives à sa décharge : Bourges, Sens, Noyon et autres cathédrales nous en fourniraient. Mais l'exemple le plus complétement analogue, celui qui rend le mieux son idéal, c'est la cathédrale de Noyon, que M. L. Vitet a si bien fait connaître et apprécier, dans l'étude splendide qu'il a donnée au public, en 1845, sur cette église. A Noyon comme à Marciac, les petits piliers de la nef centrale alternent avec les grands; et il en est de même des contreforts entre eux à l'extérieur. Vous remarquerez aussi qu'à chaque grand contrefort extérieur correspond un grand pilier à l'intérieur; et aux deux ensemble correspond un large arc doubleau qui se détache, en fort relief, à l'intrados de la voûte.

Or, cette construction est de la fin du XIIe siècle; c'est-à-dire

qu'elle est antérieure à notre église de près de deux cents ans. Dans le XIIIe, un incendie survenu en 1238 ruina la voûte qui, tout entière, était bâtie à grands compartiments presque carrés. La gerbe des arcs doubleaux et diagonaux partait exclusivement des fortes piles, comme au projet actuel de Marciac; et au moyen des petits piliers intermédiaires, chaque travée se géminait de manière à réaliser deux arcades sur la ligne qui sépare, à droite et à gauche, les deux bas-côtés de la nef centrale. C'est la restauration postérieure à l'incendie qui doubla le nombre des travées sur les piles préexistentes, au moyen de ressources qu'on ne réalisera jamais en faveur de l'église paroissiale qui a fixé votre attention.

Je conviens néanmoins que, sans aller aussi loin dans la dépense, il y aurait quelque moyen de vous donner, jusqu'à un certain point, la satisfaction que provoque votre bon goût, en associant les petits piliers et leurs contreforts au système des forces prévu dans le plan de la voûte en projet.

Ce serait, je ne l'ignore pas, la pensée de M. L. Gentil; s'il ne s'en est pas inspiré dans les dessins qui accompagnent le devis, c'est uniquement dans le but de respecter les limites que lui impose la modicité des ressources que l'on a pu mettre à sa disposition.

Du reste, son prédécesseur, l'architecte du XIVe siècle, avait certainement la même intention. Et s'il a établi cette alternance calculée de grands et de petits piliers, de grands et de petits contreforts, c'était dans le but de reproduire à Marciac un plan spécial de voûte dont le XIIe siècle lui avait laissé de nombreux exemples dans toutes nos provinces. Il voulait donc subdiviser, du sud au nord, chacun de ses trois grands compartiments presque carrés en deux rectangles barlongs, au moyen de trois nouveaux arcs qui, sans être plus forts que les arêtes diagonales, fussent parallèles aux arcs doubleaux. Ces arcs, dits *de recoupement*, RR, RR, RR, seraient passés par les trois clés de son plan de voûte, coupant en

deux branches égales les arcs formerets, qu'il aurait établis en même temps sur les murs latéraux, afin de compléter le cadre de ses trois grandes travées.

Cette pensée, dont les gerbes en amorce dévoilent le complément, était bien en réalité celle de M. L. Gentil. Mais dans un but d'économie obligée, il a cru pouvoir supprimer non-seulement l'arc de recoupement, mais encore les formerets eux-mêmes, qui pourtant ne font défaut, dans les anciennes voûtes, que très exceptionnellement.

Combien de fois, cher ami, n'avez-vous pas visité la cathédrale de Paris? Et néanmoins votre lettre ne me laisse pas même soupçonner que vous ayez porté votre attention sur les arcs de recoupement qui, dans toute la nef centrale, partagent en deux rectangles barlongs les travées sur plan carré qui vous déplaisent dans le projet de Marciac.

Les cathédrales d'Angers, de Poitiers et autres églises plus ou moins importantes se contentent, il est vrai, de ces grands plans carrés subdivisés en quatre voûteaux triangulaires, sans compléter leur système de forces par l'arc en recoupement.

Mais vous trouverez cet arc à Bourges, à Sens, à Laon, etc., etc., de la même façon que je vous le signale à Notre-Dame de Paris. Partout il correspond à l'arc doubleau des bas-côtés; et sur ce dernier arc vous verrez qu'on a eu le soin de construire ou arc-boutant ou mur de refend, afin de reporter sur le contrefort extérieur la poussée au vide des arcs de recoupement.

Si donc ces sortes d'arcs devaient s'ajouter au projet du XIVe siècle qui va s'exécuter à Marciac, cette même combinaison de forces complémentaires devrait aussi être calculée dans leur plan vertical, de manière à assurer équilibre et complète stabilité sur tous les points des trois grandes travées; car, ce serait se tromper énormément que de vouloir se contenter de surélever les murs qui bordent la maîtresse

nef, comme résistance suffisante à la poussée des divers arcs qui doivent cercler sa large voûte.

Je m'arrête ici, avec l'espérance de vous avoir un peu radouci en notre faveur. Exécutez votre projet de voyage dans le duché de Luxembourg; et quand vous aurez fait deux longues visites à la grande et belle église de Saint-Hubert, vous m'écrirez, en détail, vos impressions et observations personnelles.

Votre ami dévoué, F. CANÉTO,
vicaire général.

BIBLIOGRAPHIE.

Catalogue des livres rares, curieux et singuliers en tous genres, bien conditionnés et des manuscrits anciens composant la bibliothèque de M. Victor Luzarche, ancien maire de la ville de Tours, bibliothécaire honoraire de ladite ville, etc. Seconde et troisième partie. Tome second. Paris, A. Claudin, 1869. 1 vol. in-8° de VIII 373 pages.

J'ai rendu compte ici (février 1868) du tome premier du Catalogue de la bibliothèque de M. Luzarche, et je viens profiter de la permission que je demandai, à la fin de ce compte-rendu, et qui m'a été tacitement accordée par les bienveillants lecteurs de la *Revue de Gascogne*, de dire quelques mots du tome second. Avant tout, je laisserai parler M. Claudin qui, dans sa *Préface*, juge trop bien la collection qu'il est chargé de vendre (1) pour que je m'avise de refaire son exorde. « La seconde partie du Catalogue de la bibliothèque de M. Victor Luzarche, dit le savant libraire (2), présente une physionomie un peu différente de la première. Ce que nous appellerons les *fantaisies bibliographiques* ne s'y rencontrent pas aussi fréquemment que dans notre premier volume. Les diverses sections

(1) Le lundi 1er mars et jours prochains.

(2) *Savant* n'est pas ici un terme de politesse. M. Claudin a fait ses preuves comme bibliographe. Dans ce catalogue même, il a multiplié les plus sûres observations. Je dois une mention particulière à la rectification d'une erreur (p. 33) de ce *Manuel*, de M. Brunet, qui est pour tous les amis des livres *la loi et les prophètes*. Certaines notes (voir surtout pages 40, 45, 317, 318, 319, 321, 322, etc.) montrent que M. Claudin possède une connaissance approfondie de l'histoire de l'imprimerie spécialement au XVIe siècle.

de l'histoire ne peuvent se composer pour la plupart que de livres sérieux, et prêtent par conséquent moins carrière aux singularités de la bibliomanie que les autres classes, particulièrement celle des *Belles-lettres*. Néanmoins, on reconnaîtra sans peine que le même esprit a présidé à la formation de cette riche collection. Les documents manuscrits y sont beaucoup plus nombreux, et la somme des renseignements y est peut-être plus abondante pour les véritables chercheurs. »

M'occupant exclusivement, cette année comme l'année dernière, des livres qui intéressent le Sud-Ouest, je signalerai à l'attention des bibliophiles de cette région un certain nombre de volumes qui, à divers titres, méritent d'être *guignés* par eux.

N° 3611. *Fragments d'une Notice sur un atlas manuscrit vénitien de la bibliothèque Walckenaer, fixation des dates des diverses parties dont il se compose*, par M. d'Avezac. Paris, 1847, in-8°.

Tiré à petit nombre (1).

N° 3614. L'*Histoire universelle du monde*, contenant l'entière description et situation des quatre parties du monde, par Fr. de Belleforest, Commingeois. Paris, 1577, in-4°.

Le IVe livre est très curieux et traite spécialement des *Terres neufves* ou *Amérique*.

N° 3644. *Les Epactes grégoriennes éclaircies et justifiées* où, après avoir rejeté le nouveau système des Epactes inventé par le fr. Hugues de S. Bruno, solitaire à Lirac, on établit les principes de la correction grégorienne, on justifie ses Epactes, on les étend depuis la création du monde jusqu'à 10,000 ans après la venue de Jésus-Christ, et on donne une méthode facile et claire pour trouver la Pâque et les fêtes mobiles aux années centenaires et autres intermèdes à perpétuité, par le R. P. Meliton de Perpignan, capucin. Toulouse, J. Rellier, 1738, in-8°.

N° 3695. *C. Julii Cœsaris quæ extant*, ex emendat. J. Scaligeri. Ludg. Batavorum, ex officina *Elzeviriana*, 1635, petit in-12, front. gravé, vél.

Edition originale du César des Elzeviers, avec la faute bien connue (2) de la page 149 cotée par erreur 153.

(1) Les notices du très docte académicien n'ont pas besoin d'être rares pour avoir une grande valeur. L'éminent géographe ne rassemblera-t-il jamais tant de travaux épars qui formeraient un si beau recueil ?

(2) Ceci ne rappelle-t-il pas la jolie épigramme de Pons (de Verdun)?

C'est elle ! Dieu ! que je suis aise !
Oui, c'est la bonne édition ;
Voilà bien, pages douze et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise !

N° 3725. *La Cosmographie universelle de tout le Monde*, en laquelle, suivant les auteurs plus dignes de foy, sont au vray descriptes toutes les parties habitables et non habitables de la terre... puis la description et peincture topographique des régions... et encor l'origine, noms ou appeliations tant modernes qu'anciennes et description de plusieurs villes, citez et isles, avec leurs plantz et pourtraicts, et surtout de la France non encor jusques à présent veus, ny imprimés... par François de Belleforest Commingeois, tant de ses recherches comme de l'aide de plusieurs mémoires envoyez de diverses villes de France par hommes amateurs de l'histoire et de leur patrie. Paris, M. Chesneau, 1575, 2 vol. in-fol. cart.

Cet ouvrage contient un grand nombre de plans et vues très curieuses des villes de France au XVIe siècle, gravés sur bois.

N° 3739. *Jodoci Sinceri itinerarium Galliæ, cum appendice de Burdigala*, Amstelodami, 1649, front. grav. et jolies vues grav. de villes de France. Petit in-12, vél.

Le supplément de cet itinéraire est fort étendu et contient de très curieux détails sur Bordeaux.

N° 3739. Traduction française du précédent ouvrage, par Thalès (Bernard), sous ce titre : *Voyage dans la vieille France*, etc. Paris et Lyon, 1859, in-12, dem. rel. mar. rogné.

N° 3743. *Recueil amusant des voyages, en vers et en prose, faits par différents auteurs*, etc. Paris, Lyon, 1783-87, 9 vol. petit in-12, v. marbr.

Dans ce recueil se trouvent : *Le voyage de Saintonge*, par Robbé de Beauveset; *Lettre sur Bayonne et les Basques*, par Garat, etc., etc.

N° 3804. *Quel fut l'état des personnes en France sous la première et la seconde race de nos rois, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions, où l'on essaye d'éclaircir les questions les plus intéressantes de nos antiquités, sur les serfs, le clergé, la noblesse, les bénéfices militaires, le vasselage, les fiefs, les justices privées, le gouvernement féodal*, etc., par l'abbé de Gourcy. Paris, 1769, in-12, v. marbr. (1).

Exemplaire du président Hénault, de l'Académie française, avec son *ex-libris*, gravé par Cochin, à l'intérieur.

N° 3826. *Aimoini Monachi inclyti cœnobii D. Germani à Pratis libri* V, *de Gestis francorum; ejusdem Aimoini libri* II, *de inventione et translatione corporis S. Vincentii levitæ et martyris*, etc., edente Fr. Jac. Du Breul. Parisiis, 1603, in-f°, dem. rel. mar. vert (Thompson) bel exemplaire.

(1) On sait que l'abbé de Gourcy, qui ne fut pas seulement lauréat de l'Académie des inscriptions, mais qui obtint les suffrages aussi de l'Académie française (pour un *Eloge de Descartes*, 1765), était vicaire général de Bordeaux.

N° 3844. Beau manuscrit de la première moitié du XVIIe siècle, d'une belle écriture et bien conservé. Gr.-in-f°, v. marbré (aux armes de Duplessis-Guénégaud).

Il y a là, entr'autres intéressantes pièces qui paraissent inédites pour la plupart, divers actes et lettres touchant la révolte des croquants en Guienne, et principalement en Saintonge et en Périgord.

N° 3903. *Défense pour Monsieur de Monluc, evesque et conte de Valence, contre un livre naguères imprimé soubs le nom de Zacharias Furnesterus, trad. du latin (de Cujas)* en françois (par Loys d'Orléans). Paris, Rob. le Mangnier, 1575, in-8°, rel. pleine en maroq. orange du Levant, à nerfs, fil. à fr., tr. dor.

Opuscule très rare (1). — Bel exemplaire.

N° 3924. *Moyens d'abus, entreprises et nullitez du rescrit et bulle du pape Sixte V contre Henry de Bourbon, roy de Navarre, prince souverain du Béarn, et Henry de Bourbon, prince de Condé, duc d'Anguien,* par un catholique bon françois (par Pierre de Belloy, avocat général au parlement de Toulouse). A Coloigne, de l'imprimerie d'Hermann Jobin, 1586, in-8°, v. m.

Le lieu d'impression et le nom du typographe sont supposés. Ce volume est imprimé avec les caractères de Simon Millanges, de Bordeaux.

N° 4004. *Lettres, dépêches, et instructions des rois Henry II, Charles IX, Henry III, Henry IV et Louis XIII,* adressées à divers personnages, in-fol., vél.

Manuscrit du commencement du XVIIe siècle, d'une belle écriture, composé d'environ 500 pages. Ces copies de lettres des rois de France ont été prises sur des originaux aujourd'hui dispersés et en grande partie perdus. Un certain nombre de pièces sont inédites. Une note de M. Luzarche indique au feuillet 109 trois lettres inédites du roi Henri IV à la reine Elisabeth d'Angleterre; d'autres, suivant des indications de M. de Monmerqué, n'auraient été publiées que dans la *Vie de Th. Egerton* (2), ou n'ont été données que par extraits. Quelques lettres, adressées au président Duranti, sont pour le parle-

(1) *Experto crede... Tamizeyo.*

(2) *A compilation of various authentik evidences and historical authorities to illustrate to the life and character of Thomas Egerton,* etc., by F. H. Egerton. Paris, Didot, 1812, in-fol. Cet ouvrage, tiré à tres petit nombre par lord Egerton, pour être donné à ses amis seulement, figure dans le numéro 4019 au présent catalogue. M. J.-Ch. Brunet (*Manuel du Libraire*, t. 2, 2e partie, col. 1365) a grandement modifié le titre de l'ouvrage du comte de Bridgewater. — M. Claudin a signalé, chemin faisant, bon nombre de lacunes dans le *Manuel*, et le supplément qui sera donné à cet ouvrage aura beaucoup à profiter des deux parties du Catalogue Luzarche.

ment de *Toulouse;* d'autres pièces ont trait à la conspiration de *Bordeaux*.. Il y a là encore les dépêches envoyées au sieur de Bourdeille pour commander en *Périgord*, et des documents sur le château de *Mussidan*. Citons aussi des lettres du duc d'Epernon.

N° 4082. *Histoire de Louis le Juste XIII du nom, roy de France et de Navarre*, par Scipion Du Pleix. Paris, Cl. Sonnius, 1635, in-fol., beau portrait de Louis XIII, v. marb.

N° 4130. Lettres et mémoires de Monsieur le cardinal Mazarin à MM. Le Tellier et de Lionne, contenant le secret de la négociation de la paix des Pyrénées dans les conférences tenues à *Saint-Jean-de-Luz*, entre ledit seigneur cardinal et don Louis de Haro en 1659. Il y a au commencement plusieurs lettres très curieuses écrites au roy et à la reyne pendant son voyage. Gr. in-fol. V. marb.

Beau manuscrit du XVIIe siècle, d'une belle écriture. Une partie seulement des lettres de Mazarin a été publiée. Il paraît que notre manuscrit, qui est du temps, en contient un grand nombre d'inédites, et que pour celles déjà publiées il y aurait quelques différences.

N° 4173. *Mémoires du marquis de Langallery, lieutenant général des armées de France.* La Haye, 1743, in-12, v. m.

N° 4215. Fragments de la vie du comte de Grammont. In-4°.

Manuscrit du commencement du XVIIIe siècle, d'une belle écriture, composé de 366 pages. Ce sont les *Mémoires du comte de Grammont* jusqu'au chapitre VIII exclusivement. La fin est *inédite*, et il y a de notables différences entre le texte de ce manuscrit et celui des différentes éditions de l'ouvrage.

N° 4216. *Fragments de la vie du comte de Grammont.* Petit in-fol. bas. (aux armes).

Manuscrit du commencement du XVIIIe siècle, composé de 475 pages. Il présente des différences avec les premiers imprimés.

N° 4531. *Recueil des ouvrages de la célèbre Mademoiselle Labrousse, du bourg de Vauxains en Périgord, canton de Ribeirac, département de la Dordogne, actuellement prisonnière au château Saint-Ange, à Rome.* Bordeaux, 1797, in-8°, demi-rel. (1).

N° 4947. *Nouveau discours sur le siége de Sanserre* (sic), depuis le commencement qu'il fut planté devant la ville, au mois de janvier 1573 jusques à présent, le camp du Roi étant encore aux environs d'icelle, plus une complainte de la France, en forme de chanson, par J. de la Gessée, Mauvesinois. Paris, Gilles Blaise, 1573, pet.

(1) Je me suis occupé de ce rare et singulier volume dans un article de la *Revue d'Aquitaine* du mois de juillet 1866, intitulé : *Une Visionnaire périgourdine.*

in-8°, rel. pleine en mar. vert du Levant, à nerfs, fil. dent. à petits fers, devise sur les plats, dent inter. tr. dor.

N° 4948. Même ouvrage, même édition, cart. antiq.

N° 4949. *Relation du siége de Sancerre* en 1573, par Jean de la Gessée et Jean de Léry, conforme aux éditions originales, suivie de diverses pièces historiques relatives à la même ville. Bourges, 1843, in-8°, br.

Pour ne pas trop allonger cette liste, je suis obligé, à mon grand regret, de n'indiquer que d'une manière générale les ouvrages relatifs à l'Angoumois, au Périgord, à l'Agenais, au Quercy et au Rouergue compris entre le n° 5146 et le n° 5171, les ouvrages relatifs à la Guyenne et à la Gascogne, au pays de Foix et au Béarn compris entre le n° 5172 et le n° 5192, enfin les ouvrages relatifs au Languedoc et au Roussillon compris entre le n° 5193 et le n° 5215. Là se trouvent de rares pièces sur les événements de la Fronde dans nos contrées, et notamment sur le siége de Miradoux (n°s 5156, 5157, 5158), un rôle manuscrit des amendes et des recettes de la sénéchaussée d'Agen et de Condom en 1402-1403 (n° 5160), un terrier manuscrit du xve siècle sur vélin contenant une quantité considérable d'actes originaux, en latin, en français, en patois, précieux pour l'histoire du Rouergue et de l'Armagnac (n° 5170), etc.

Parmi les généalogies, je remarque, dans un recueil manuscrit (n° 5645), une *Généalogie de la maison d'Albret* (fin du xvie siècle), à côté de la *Vie de M. de Roissy, Henry de Mesmes, écrite par lui-même*, le fameux livre de Scaliger (*Josephi Scaligeri, Jul. Cæs. filii, epistola de vetustate et splendore gentis Scaligeranæ et Jul. Cæs. vita*. Lugd. Batav. officina Plantiniana, 1594, pet. in-4° vél. n° 5646), la *Généalogie* (anonyme) *de la Salle, originaire du pays et comté de Soule, en Gascogne* (S. l. 1774, pet. in-fol., n° 5661), la *Généalogie de la maison de Montesquiou-Fezensac, suivie de ses preuves*, par Chérin et Vergès (Paris, 1784, in-4°, grand papier de Hollande, blasons, br. non rogné), ouvrage que l'on indique avec raison comme peu commun, ayant été tiré à petit nombre et pour les membres de la famille seulement.

Maintenant, bonne chance à mes lecteurs !

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE (1).

(Suite) (1).

Tandis que le belvédère de la tour et la salle du *scriptorium* s'amélioraient dans notre prieuré, le conseil monastique se préoccupa d'une modification à opérer dans le sanctuaire de la chapelle que nous avons vu construire vers la fin du XIVe siècle, au sud de l'église prieurale.

Vingt-cinq religieux composaient le chœur, et tous avaient leurs places distinctes dans les cinq pans du nouveau chevet, attendu que chaque pan était divisé en cinq parties égales par les arcatures en dossier dont nous avons parlé ailleurs (2).

L'autel était avancé d'environ deux mètres à l'ouest du pan terminal, et fixé à distance à peu près égale des quatre autres. Tout autour, nos religieux bénédictins reproduisaient donc, à l'heure des offices claustraux, cet harmonieux *presbyterium* des périodes les plus anciennes, dont les dispositions sont encore reconnaissables, même dans notre diocèse, au chevet de plusieurs églises du XIe et du XIIe siècles, comme à Nogaro, à Aignan, à Estang, etc., etc. Le *presbyterium* (3) se voit aussi dans la prieurale romane, si digne d'attention, que les Bénédictins de la Congrégation de Cluny avaient bâtie, non loin de Condom, pour leur monastère de Mouchan (4), et que la fabrique vient de restaurer avec un zèle bien digne d'éloges.

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345 ; et t. IX, p. 147, 223, 291 et 548.

(2) Tome IX de cette *Revue*, p. 227.

(3) Ou bien CONSESSUS, comme on l'appelle encore. — Voir ce dernier mot dans notre *Vocabulaire*, tome V, p. 120 de cette *Revue*.

(4) *Domus nostre de* MOYSSANO, disait en 1307, Etienne d'Arc, prieur de Saint-Orens d'Auch, dans l'acte de procuration dont nous avons cité le texte primitif au tome IX, page 162 de la *Revue de Gascogne*. A cette date, déjà fort loin de nous, Arnaud du Puy, son fondé de pouvoirs à Toulouse, près des agents de Philippe-le-Bel, était doyen du monastère cluniste *de* MOYSSANO, c'est-à-dire de Moyssan. Plus tard on a prononcé et écrit Mouchan; comme on dit en idiome gascon, Louchan, pour *Loissan*, Chéchan pour *Seissan*, et autres semblables.

Vulgairement cette façon d'isoler l'autel principal est dite *à la romaine*, vu qu'on la retrouve, même de nos jours, dans plusieurs basiliques de Rome, comme à Saint-Jean-de-Latran, par exemple, à Saint-Laurent hors les murs, à Saint-Clément, etc., etc.

Mais à l'époque dont nous parlons, un certain goût d'innovation, tout à fait contraire à l'esprit des traditions primitives, agitait les jeunes têtes; et le clergé, tant régulier que séculier, se laissait entraîner insensiblement dans les voies antiliturgiques de la fin du xve siècle.

A Auch, les voiles et les courtines qui formaient la clôture de l'autel furent donc enlevés de notre sanctuaire, avec la colonnette à crosse qui, depuis près de cent ans, servait à la suspension de la Réserve eucharistique, entre la voûte et la table sacrée. Cette table disparut aussi avec son autel; et, pour la remplacer, un massif de construction fut adossé au mur du pan terminal, sur une largeur d'environ deux mètres. Les cinq arcatures de ce pan furent tronquées à hauteur égale; et sur la coupe horizontale que présentèrent leurs pinacles engagés fut glissée et mise en contact avec le mur la table de l'autel nouveau. Nous en avons retrouvé le scellement un peu au-dessous du glacis qui continue de couronner l'allége de la fenêtre d'honneur.

Quant à la colonnette à crosse de la suspension, on ne songea plus à la rétablir. Il eût été, sans doute, plus commode de déposer sur l'autel ce coffret mobile, plus ou moins riche, dont parle Guillaume Durand, au chapitre II de son *Rational*, et qui, dans certaines églises, servait de tabernacle portatif à la sainte Eucharistie. Mais on donna la préférence à un nouveau système de suspension, dont le mur a conservé la trace jusqu'à nos jours.

Deux prismes en bois, à base rectangulaire, furent profondément encastrés dans l'entre-deux des trois fenêtres, à 2^m 30 du sol. Inclinés l'un vers l'autre à angle droit, ils se trouvèrent réunis par le bout opposé, à la distance de 2^m 20; et le point de jonction fut celui où fut suspendu, au-dessus de la table sacrée, le précieux vase qui devait servir de saint ciboire. Sans être une cause

de gêne pour le mobilier de l'autel, le vase des saintes espèces fut ainsi mis à portée; et le célébrant, placé sur le palier de l'autel, pouvait facilement le saisir de ses deux mains, lorsqu'il devait en faire usage.

Du côté de l'épître, deux des cinq arcatures du pan coupé furent modifiées en renfoncement, de manière à servir, l'une de crédence fixe et l'autre de piscine; et les autres ne furent plus désormais qu'un motif d'ornementation, ou un simple souvenir de leur destination primitive. Des siéges mobiles, et plus commodes sans doute que ces sortes de *miséricordes*, servirent, en avant du sanctuaire, à recevoir les vingt-cinq religieux du chœur pour la psalmodie ou le chant de l'office claustral, dans l'intérieur de la petite église.

Tout nous porte à croire, du reste, que nos Bénédictins, sauf quelques rares circonstances, n'y recevaient pas encore, à cette époque, le commun des fidèles pour les cérémonies du culte public. Elles ne se pratiquaient que dans l'église principale, qui, par le laps de temps, et sans perdre son titre de prieurale, finit par devenir l'église d'une paroisse, dont la circonscription prit le vocable de Saint-Orens.

D'après l'état actuel du catalogue de nos prieurs, il serait bien difficile de fixer le nom de celui qui présida aux changements que nous venons de décrire. Etait-il encore régulier, ou bien ce bénéfice monastique était-il déjà tombé en commende? Nous ne connaissons aucun document historique digne de confiance qui nous aide à résoudre cette question, de si haute importance pour l'avenir de la communauté.

Depuis plus d'un siècle, Innocent VI avait publié une constitution apostolique, provoquée par les nombreux abus qu'occasionnait, en Occident, la trop facile collation des commendes à vie : « L'expérience fait voir, disait le Pape, que, le plus souvent, par suite de ces sortes de provisions, le service divin et le soin des âmes sont en déchéance, l'hospitalité est mal observée, les bâti-

ments tombent en ruine, et les droits des bénéfices se perdent tant au spirituel qu'au temporel. C'est pourquoi, à l'exemple de quelques-uns de nos prédécesseurs (1) et après en avoir délibéré avec nos frères les cardinaux, nous révoquons absolument toutes les commendes et autres concessions analogues de toutes sortes de prélatures, dignités ou bénéfices tant séculiers que réguliers (2). »

Mais ces utiles prescriptions étaient bientôt tombées en désuétude; et il en fut de même de quelques autres rescrits formulés avec la même sagesse par les premiers successeurs d'Innocent VI. Les rois de France avaient des créatures à favoriser ou des services personnels à récompenser, dans tous les degrés de la cléricature; et la pression que, trop souvent, ils exerçaient sur la cour romaine, finissait par entraîner des infractions que coloraient assez mal les prétextes invoqués pour les rendre plausibles.

C'est ainsi, par exemple, que Jean de Bourbon, évêque du Puy, avait obtenu, en 1457, une bulle spéciale, à titre de dispense, sur la demande du roi Charles VII. Ce prince voulait le voir à la tête de la Congrégation de Cluny, en qualité d'abbé du monastère bourguignon, bien que le prélat n'eût jamais vécu dans les conditions de la vie cénobitique. Il fallait donc, avant tout, le dispenser de la régularité; car le roi avait écrit de sa main à Cluny en faveur de son candidat, dont le crédit pouvait d'ailleurs être fort utile aux maisons clunisoises.

La prière du monarque était un ordre pour les électeurs claustraux; Jean de Bourbon fut accepté, *singulari privilegio*, dit la bulle de Calixte III. Mais pour ne pas enfreindre directement les prohibitions de ses prédécesseurs, le pape ajoute que ce privilége n'autorisera personne à considérer l'abbé de Cluny comme simple commendataire.

(1) Spécialement Clément V, par une constitution de 1305; Jean XXII, et Benoît XII qui, le premier, excepta les cardinaux de la prohibition générale.

(2) Rainaldi, ad ann. 1353, nº 31.

Au fond, l'évêque du Puy ne pouvait pas être autre chose, à moins de renoncer à son siége pour se lier à la règle bénédictine. Peut-être l'aurait-il fait, vu l'importance et la responsabilité de ce nouveau titre. Et les flatteurs le sentirent si bien que, pour le rassurer au point de vue de la conscience, ils comparèrent le nouvel élu du chapitre clunisois au patriarche Jacob que le Ciel avait autorisé, en Mésopotamie, à prendre, avec Lia et de son vivant, Rachel, autre fille de Laban, pour seconde épouse. L'abbatiale de Cluny pouvait donc être unie à Jean de Bourbon, sans qu'il fût obligé de rompre les liens sacrés qu'il avait antérieurement contractés avec sa cathédrale.

Après de tels accommodements, il n'était plus possible de maintenir, en Occident, la vigueur des saints canons qui proscrivaient la pluralité des bénéfices ecclésiastiques. Et si, malgré quelques efforts tentés à de rares intervalles en faveur de la liberté des élections monastiques ou capitulaires, l'abbaye mère et maîtresse de tant de maisons bénédictines devait se résigner à subir le joug des commendataires, de simples prieurés pouvaient-ils bien nourrir l'espoir de vivre longtemps encore en possession de l'indépendance que tant de siècles avaient respectée?

Nos Bénédictins de Saint-Orens devaient donc s'attendre à passer, comme tant d'autres communautés régulières, sous le régime perpétuel de ces sortes de prieurs qui, très souvent, n'appartenaient pas même au clergé monastique, et dont la vie s'écoulait tout à fait en dehors des exercices du cloître.

XXIV

DEPUIS LE PREMIER PRIEUR COMMENDATAIRE JUSQU'A LA TRANSLATION DES GRANDES RELIQUES DU PRIEURÉ DANS LA NOUVELLE CATHÉDRALE D'AUCH, OPÉRÉE A LA FIN DU XVe SIÈCLE.

Tel fut en effet le prieur dont le gouvernement commence à l'ouverture de cette période que l'on est convenu d'appeler la Renaissance. C'est en 1480 que notre catalogue le présente, avec

dispense pontificale de la régularité, sous le nom de Pierre du Faur, IIe du nom.

Homme d'un mérite incontesté, en réputation de savoir autant que d'intelligence, il était encore jeune, et cependant docteur en droit canon, protonotaire apostolique et chanoine de Lectoure. D'abord conseiller-clerc au parlement de Toulouse, il était arrivé, près de la même cour, à la charge de président de la chambre des enquêtes lorsqu'il reçut la provision de son nouveau bénéfice.

Le tenait-il de l'élection plus ou moins libre? ou bien l'initiative de cette étrange nomination devait-elle son origine à quelque haute influence du parlement, de Cluny, de la cour de Louis XI ou même de l'autorité pontificale? Il serait fort difficile de rien préciser à ce sujet. Mais il est constant que si, à partir de cette date, les droits de notre monastère s'amoindrissent, au point de vue de son régime intérieur, ses ressources annuelles diminuent de toute la part, assez large, que le prieur dépensera désormais loin du cloître, en frais de représentation, d'honorable entretien, de voyages et autres exigences des charges ou fonctions qu'il partagera avec le clergé séculier, et même très souvent avec les laïques.

Heureusement que des travaux importants avaient été faits au monastère, à une époque assez récente. Les bâtiments ne devaient donc pas, de longtemps encore, avoir à souffrir, surtout à *tomber en ruine*, pour reproduire ici les expressions du Pape Innocent VI, par suite de l'abus des commendes à vie. Mais l'hospitalité ne devait plus être aussi largement observée à l'*hespitalet* de Saint-Orens, dont nous avons indiqué la place (1), et qui, jusque-là, était demeuré constamment ouvert soit aux pèlerins, soit aux indigents, avec cette cordialité que l'on savait être partout traditionnelle dans les maisons bénédictines.

Jean de Bourbon était encore abbé de Cluny en 1480; et il vécut assez longtemps pour servir de modèle à tous les commendataires des dernières années du XVe siècle. Son illustre origine et

(1) Voir tome IX, p. 225 de cette *Revue*

son grand crédit à la cour des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII ne lui servirent jamais de prétexte, pour agir au détriment de la Congrégation dont il était devenu le chef. Les articles de réforme qu'il publia ne furent ni les moins vigilants, ni les moins sévères. Et sa vie personnelle fut invariablement aussi conforme aux règles bénédictines que ses devoirs d'évêque lui en laissèrent la faculté (1).

Il attacha également son nom à la transformation des Thermes de Paris, et eut le bon goût de vouloir doter la capitale du célèbre hôtel de Cluny. Mais ce splendide monument ne put être achevé qu'après sa mort, c'est-à-dire dans les premières années du XVIe siècle, sous le gouvernement abbatial de Jacques d'Amboise, son digne successeur.

Toutefois sa passion pour les beaux-arts ne fit pas négliger à Jean de Bourbon les heureux fruits qu'il avait espérés de ses règlements monastiques. Il envoya des religieux aussi distingués par le savoir que par les vertus claustrales, porter la réforme et la féconder dans l'Europe presque tout entière. Nous savons que, pour la Gascogne, ces sortes de *missi dominici* de nouvelle espèce rencontrèrent bon accueil dans les divers monastères qui dépendaient de Cluny, et tout spécialement chez nos Bénédictins de Saint-Orens.

A moins de se trouver alors en congé ou grandes vacations du parlement, Pierre II dut compter inévitablement sur les soins du sous-prieur auprès des envoyés de l'abbé Jean de Bourbon, qu'il n'aura pas pu recevoir lui-même en personne.

De son temps, en effet, la cour n'avait encore, à Toulouse, qu'une seule chambre aux enquêtes, puisque la deuxième ne fut établie qu'en 1540, et la troisième en 1691. Aussi, et bien qu'elle eût deux présidents, les devoirs presque quotidiens que sa chambre imposait à Pierre du Faur l'obligeaient strictement à résider en ville. Ce qui faisait que le chanoine de Lectoure ne pouvait pas assister, habituellement, aux offices du chœur de son chapitre, et qu'il se tenait presque toujours à grande distance de son

(1) Voir les Chroniques de l'abbaye, à cette époque.

prieuré d'Auch. Mais nous ne savons rien des conditions personnelles auxquelles le rescrit pontifical l'avait dispensé de sa présence aux exercices religieux.

En droit commun, et attendu que son bénéfice en commende n'était point séparé du temporel affecté aux dépenses annuelles du monastère, Pierre du Faur restait obligé de pourvoir à ce que le nombre des religieux de Saint-Orens fût toujours le même, dans l'intérêt du service divin. C'était la clause formelle de ces sortes de provisions (1). Elles prescrivaient, en outre, que toutes les charges ordinaires fussent convenablement supportées, et dans une équitable proportion, par le commendataire et par le personnel régulier de son bénéfice (2).

Si donc Pierre du Faur en percevait les revenus, c'était avant tout, non dans le but de lui donner une haute position dans le monde, mais afin de suppléer à l'exiguité de ceux de sa charge, dont les *gages*, comme on disait alors, ne dépassaient pas annuellement cinq cents livres (3). Il est vrai que les *épices* venaient en sus. Mais l'ordonnance royale de 1351 les avait fixées à de légers présents de dragées, de confitures et autres menus objets d'épicerie qui ne devaient pas excéder la consommation d'un jour. Néanmoins, il était de tradition, dans les malignes causeries de la salle aux *Pas-Perdus*, que, sans scrupule, nos magistrats dépassaient parfois la mesure, à Toulouse comme ailleurs. Et l'on n'oublia jamais la fine allusion qui, plus tard, se résuma dans ce quatrain de Théophile :

Certes, ce fut un triste jeu,
Quand, à Paris, dame Justice,
Pour avoir mangé trop d'épice,
Se mit tout le palais en feu.

(1) R. P. Richard, *Dictionn. universel*, in-fol., tome II, p. 120. Volumus quòd, propter hujusmodi commendam, divinus cultus ac solitus monachorum et ministrorum numerus in dicto monasterio nullatenùs minuatur.

(2) Ibd. — Sed illius ac dilectorum filiorum conventûs ejusdem congruè supportentur onera consueta.

(3) C'est-à-dire environ 2,265 fr. de notre monnaie actuelle, vers la fin du xve siècle.

Quoi qu'il en soit de la période qui nous occupe, à propos de sage réserve pour ce qu'on appelait *le sac*, les présents ordinairement fort modiques qu'il renfermait et que les parties offraient volontairement, après le gain de leur procès, ne se convertirent que dans la suite en argent et en droits obligatoires. Il n'était donc pas possible à notre président, Pierre du Faur, de s'entretenir avec d'aussi minces ressources selon le rang honorable et la tenue de maison que lui imposait sa qualité de magistrat au parlement de Toulouse.

Au reste, si, dans les derniers temps, le titre de président aux enquêtes fut déclaré incompatible avec la cléricature, à l'origine on l'avait exclusivement affecté aux conseillers-clercs (1). Et lorsqu'ils ne trouvaient pas dans leur patrimoine les ressources indispensables à un honnête entretien, l'Eglise venait ordinairement à leur secours au moyen de quelque bénéfice, tels que le canonicat de Lectoure et le prieuré de Saint-Orens d'Auch pour notre commendataire.

Toutefois, dans le ressort du parlement de Toulouse, on établit, un peu plus tard, que la charge de conseiller-clerc ou de président serait reconnue incompatible avec les devoirs d'un chanoine, à moins que ce dernier ne fût attaché au chapitre cathédral de Saint-Etienne. Cette exception, dès lors unique dans l'espèce, était justifiée par le séjour en ville et toute facilité laissée au sujet d'être présent à l'office du chœur. Ces sortes de magistrats, chanoines de Toulouse, se reconnaissaient facilement entre tous les autres, à la grand'messe de rentrée dite la *Messe Rouge*, ou du Saint-Esprit, invariablement célébrée le 12 novembre. Ils portaient le surplis sur leur robe d'écarlate violet, l'aumusse pendait à leur bras gauche; mais le chaperon de la cour faisait défaut autour du cou et sur la tête.

Nous ignorons à quels signes on pouvait, à pareil jour, distinguer

(1) Vicomte de BASTARD-D'ESTANG, *Les Parlements de France*, tome I, p. 206. — Nous devons à la vérité de reconnaître ici que cet ouvrage, sous le titre trop modeste d'*Essai historique*, nous a été souvent utile.

notre chanoine de Lectoure, dans les rangs de la magistrature parlementaire, vers la fin du xve siècle. Nous savons seulement que, dans les audiences solennelles, vu sa qualité de clerc, président aux enquêtes, et la simplicité qui convient à des ecclésiastiques, la cape ou épitoge bordée d'hermine dont il se trouvait revêtu, était d'écarlate violet au lieu d'être de pourpre comme celle des conseillers ordinaires et du premier président ; et comme il fut aussi réglé, plus tard, pour les présidents laïques de la chambre des enquêtes.

Quoi qu'il en soit, son chapitre, comme nous l'avons déjà fait observer, ne le voyait pas souvent, pendant l'année, occuper la stalle que le doyen lui avait assignée le jour de sa prise de possession; et les religieux de Saint-Orens ne jouissaient pas davantage de sa présence au monastère. Si, parfois, il ne faisait point partie de la chambre de vacation, les deux mois de vacances lui laissaient toute liberté : depuis le 13 septembre jusqu'au 12 novembre, il pouvait se partager entre ses deux bénéfices pour se remettre au courant de leurs intérêts spirituels et temporels.

C'est ainsi qu'en 1486, il trouva notre sous-prieur au début d'une affaire contentieuse qui préoccupait fort le conseil prieural, à propos de Menferran-sur-Save. Les dîmes de cette paroisse étaient disputées aux Bénédictins de Saint-Orens; et ils avaient à se défendre en même temps contre le curé dudit lieu, et contre les syndics des deux chapitres de Lombez et de l'Isle-Jourdain (1).

Pierre du Faur prit en main la conduite du procès, auquel du reste il se trouvait personnellement intéressé. Et qui mieux que lui, dans le prieuré, aurait pu se tenir en garde, au sein du parlement, contre les ruses et les nombreux détours de la chicane? Nous ignorons pourtant si l'arrêt de la cour suprême lui fut définitivement défavorable, ou bien si le prieur commendataire put obtenir gain de cause et le privilége d'offrir les épices.

Deux ans plus tard, il eut aussi à s'occuper d'une autre affaire venue d'Auch. Mais cette fois il s'agissait de la cathédrale à re-

(1) Cartul. Sancti Orien. et Lumb.

construire. Le chapitre métropolitain était sur le point d'ouvrir les fondations sur un nouveau plan; et on devait l'exécuter à l'ouest du château archiépiscopal que nous avons vu construire (1), c'est-à-dire tout à côté des ruines qui couvraient encore le sol, depuis l'époque déjà fort reculée où l'église bâtie par saint Austinde avait eu tant à souffrir des injustes prétentions de comte Bernard IV (2).

L'archevêque d'Auch, François-Philibert, fils de Louis Ier, duc de Savoie, ne résidait pas dans notre diocèse, qu'il possédait en commende avec quatre autres bénéfices fort importants. Pour ce motif, le chapitre demandait que le tiers des dîmes archiépiscopales fût annuellement affecté, toutes charges déduites, aux frais des constructions en projet; et requête fut présentée au parlement de Toulouse pour obtenir les fins de la demande.

François-Philibert était oncle et cousin du roi de France, Charles VIII; et d'autre part, le pape Sixte IV, qui l'estimait personnellement, se montrait facile, en fait de bénéfices ecclésiastiques, à cause des nécessités de position d'une famille princière où l'on comptait seize enfants à doter selon leur rang. Comment se protéger contre de telles influences, dans la marche d'une affaire que le chapitre avait tant d'intérêt à faire réussir?

Après l'avoir sérieusement examinée, à tous les points de vue, la cour jugea convenable de provoquer une enquête sur les lieux, afin de bien établir l'équité des instances; attendu que le chapitre d'Auch les motivait par l'urgente nécessité d'une reconstruction qui devait absorber des dépenses incalculables. Un président devait être chargé de cette mission, que la cour regardait comme fort délicate; et le prieur de Saint-Orens semblait naturellement désigné pour les détails de l'information.

Mais nous verrons un peu plus bas que l'ancienne querelle des deux cimetières (3) reprenait feu de temps à autre; ce qui prouve

(1) Voir t. IX, p. 232 de cette *Revue*.
(2) *Ibid.*, t. VIII, p. 306 et 307.
(3) *Ibid.*, t. VIII, p. 259 et 260.

qu'un levain de rivalité entre le clergé métropolitain et le monastère couvait encore sous la cendre. Aussi, pour mieux assurer toute garantie d'impartialité entre les deux parties, le premier président se rendit lui-même à Auch; et puis, gain de cause fut adjugé à la fabrique, par arrêt du 25 juin 1488 (1).

De son côté, le chapitre s'engagea pour la valeur annuelle d'une prébende canoniale pleine et entière, c'est-à-dire exempte de pointe (2). Les dignitaires et autres membres du clergé métropolitain, pourvus de bénéfice en titre ordinaire ou même en commende, furent taxés individuellement au dixième de leurs fruits et revenus.

En conséquence, la première pierre fut solennellement posée dans les nouvelles fondations, le 4 juillet 1489.

On les avait ouvertes avec l'intention bien arrêtée de commencer l'œuvre par une crypte, bien que l'usage que l'on en faisait anciennement fût généralement tombé en désuétude depuis la fin du XIIIe siècle.

Le XIVe, en effet, venait de multiplier, dans les nouvelles églises, le nombre des chapelles latérales, à l'ouest du transsept, ou bien encore parallèlement à l'axe de la nef centrale, dans les édifices à bas-côtés. On pouvait donc désormais y déposer honorablement les sarcophages et toutes sortes de châsses à reliques insignes qui, antérieurement, n'avaient guère pu trouver place que dans le voisinage des autels érigés sous le sol, c'est-à-dire dans des caveaux pratiqués par déblais au-dessous du pavé de l'édifice. Or le projet arrêté pour la cathédrale d'Auch comprenait douze de ces sortes de chapelles à l'ouest du transept. Et nonobstant, notre chapitre métropolitain voulut bâtir, sous le rond-point

(1) Quòd Parlamentum Tolosæ, anno 1488, statuisset, judicasset, decrevisset et jussisset tertiam partem decimarum archiepiscopi auscitani consumendam esse ad ædificationem prædictæ ecclesiæ. — Archives de la famille de Polignac-d'Orlan.

(1) La pointe était une mesure disciplinaire infligée aux membres du chapitre qui manquaient à l'office canonial, sans raison reconnue légitime. Chaque absence était pointée et occasionnait au délinquant une diminution de sa part aux fruits communs. La prébende dont il est ici question ne devait donc subir aucune diminution.

du nouveau chevet cinq chapelles cryptales parfaitement distinctes.

C'est que la déclivité du terrain, en pente très sensible vers l'orient, rendait leur établissement très facile et presque sans déblais.

Mais le motif déterminant était la ferme résolution déjà prise de déposséder les Bénédictins du prieuré des corps saints de ceux de nos anciens prélats dont le diocèse faisait l'office, sous les noms vénérés de saint Clair, de saint Taurin, de saint Orens, de saint Léothade et de saint Austinde.

Les atterrissements, de jour en jour plus sensibles, sur le bassin de la rivière voisine, faisaient prévoir que, dans un temps peu éloigné, l'église prieurale, dans laquelle tant de pèlerins venaient les invoquer, aurait à subir des inondations préjudiciables. Et d'ailleurs la cathédrale ayant gagné depuis près de six cents ans le sommet de la colline, il n'était plus convenable d'abandonner ce précieux trésor à un établissement qui, depuis le règne de Clovis, avait perdu tous les autres priviléges du siége épiscopal (1).

En conséquence, cinq édicules à pans coupés furent construits, mis en libre communication et convenablement voûtés en pierre, avec clés et arêtes saillantes. Chacun d'eux devait correspondre au plan de l'une des cinq chapelles supérieures qui allaient rayonner à l'hémicycle du chevet. Et dès que ces édicules furent en état de recevoir le dépôt qui leur était destiné, on se disposa à procéder à la translation des corps saints que, dans ces temps reculés, on appelait, à Auch, les *grandes reliques*.

(1) Tome VIII, p. 155-157 de cette *Revue*.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(La suite prochainement.)

PIERRE DE LA BASTIDE DU TAUZIA.

(*Suite et fin.*) (1)

III

Le poète français.

Je croyais mon étude sur La Bastide du Tauzia définitivement fermée, et ceux de nos lecteurs qui ont gardé quelque souvenir de mes deux articles, franchement beaucoup trop longs, sur le *traducteur d'Arnauld d'Andilly* et sur le *poète de Bétharram,* partageaient sans doute ma conviction. Mais depuis, une communication bienveillante m'a révélé dans le même personnage un poète français, qui a autant de droits à notre attention que l'auteur de tant d'hexamètres oubliés. Au reste, ce que j'ai à dire des vers français de La Bastide du Tauzia pourra être lu par les personnes mêmes qui n'auraient pas eu connaissance ou qui auraient perdu tout souvenir (hypothèse peu téméraire) de mes deux articles déjà bien vieux (2).

Le petit livret, probablement unique aujourd'hui, qui m'a fait connaître La Bastide du Tauzia comme rimeur français, fait partie d'un recueil factice, revêtu de l'*ex-libris* de notre annaliste trop inédit, l'abbé Louis Daignan du Sendat, recueil qui, par une heureuse fortune, est devenu la propriété de

(1) Voir le *Bulletin du Comité d'hist. et d'archéol. de la Prov. eccl. d'Auch*, t. III, p. 402, et t. IV. p. 611.

(2) Qu'on me permette, cependant, d'y faire une ou deux corrections pour l'acquit de ma conscience et pour l'intérêt des curieux qui pourraient encore y recourir. — Mes conjectures sur le double nom de *La Bastide* du *Tauzia* (*Bulletin*, t. III, p. 402, 403, notes) vont être remplacées tout à l'heure par des données certaines. — En parlant trop vite et trop d'Arnauld d'Andilly (*ib.*, p. 405), je lui ai fait attribuer un vilain sobriquet qui ne lui fut jamais donné, même par Tallemant des Réaux, et qui ne fut porté (à tort ou à raison) que par Duhamel, curé de Saint-Merry.

M. Prosper Lafforgue (1). C'est à l'initiative amicale de notre excellent collaborateur que je dois la connaissance de ces pages curieuses à plus d'un titre, auxquelles j'espère que les lecteurs de la *Revue de Gascogne* ne seront pas indifférents.

Voici, avant tout, la description de cette rareté bibliographique :

TABLEAVX FVNEBRES, *consacrez à l'heureuse memoire de messire Louis de Mauleon, seigneur de Francon et autres lieux. Tué devant Montauban par les rebelles en combattant pour le service du roy. Dediez à monsieur le baron de Noé.* A Tolose. Par Raimond Colomiez. 1622. In-12 de 5 ff. non chiffrés et 39 pages.

(1) Je vais énumérer toutes les pièces de ce recueil, dont quelques-unes sont rares et précieuses.

Bulle d'excommunication.. de notre saint pere Gregoire quatorzieme contre les ecclesiastiques.... qui suiuent le party d'Henry de Bourbon, jadis Roy de Navarre. Tolose, Iaques Colomiez. 1591. In-12 de 31 p. (La bulle est suivie de quelques pièces relatives au même objet.)

Edict du Roy (25 fév. 1599) *et declaration sur les precedents édits de pacification.* Paris, M. D. XCIX. In-12 de 55 ff. chiffrés.

Declaration du Roy pour l'execution de son édict du mois de juillet 1585, *touchant la réunion de ses subjets à l'Eglise C. A. et R.* Tolose, imp. des Colomiez. 1587. In-18 de 16 p., mutilé à la fin.

Declaration du Roy faicte pour la pacification de ses subjects. Tolose, Colomiez. 1626. In-12 de 8 p., incomplet.

Edict du Roy (Edit de Nantes)..., publié à Tolose en parlement le XXIe de ianvier et au siege presidial de Montpellier, le 12 feurier l'an 1600. A Mompellier (*sic*), Jean Gillet. M. D. C. In-12 de 47 pages.

Icones et epitaphia quatuor postremorum ducum Burgundiæ ex augustissima Valesiorum familia. Les pourtraits des quatre derniers ducs de Bourgogne de la royale maison de Valois. Paris, Iean Richer. 1587. In-12 de 22 ff. chiffrés. Le texte est du poète Etienne Tabourot. « C'est un livre, dit M. J.-Ch. Brunet (*Man. du libr.*, t. v, col. 632), curieux par l'authenticité des portraits que Tabourot dit avoir fait copier par *Nicolas d'Hoey, peintre excellent*, sur les peintures et statues qui se voyaient alors dans la chartreuse de Dijon. » Rare et recherché.

Les deux discours de Jean de Monluc aux Polonais pour l'élection d'un nouveau roi de Pologne, 10 et 25 avril 1573; texte latin (le titre manque; le privilége du roi est du 14 juin 1573.) In-12 de 53 ff. chiffrés.

Tableaux funebres, etc., objet de cet article.

Panégyrique de Louys le Iuste (par Saumaise-Chasans). Dijon, vve Cl. Guy. 1629. In-12 de 80 p., très entamé par le relieur.

Harangue prononcée devant le roy seant en ses Etats generaux à Bloys, par... Pierre d'Epinac, archevêque-comte de Lyon. Paris, I. Mettayer et P. L'Huillier. 1588. In-12 de 81 p.

Les feuillets préliminaires renferment d'abord une épître dédicatoire au baron de Noé, neveu du guerrier célébré dans les *Tableaux funèbres*, puis un avant-propos *au lecteur*, enfin quelques pièces de vers composés par divers personnages à la louange de l'auteur. Donnons quelques extraits de tout cela :

A monsieur le baron de Noé.

Monsieur,

Si j'eusse employé autant d'ancre pour rendre une partie de ce que je dois à la mémoire de feu Monsieur de FRANCON vostre oncle, comme j'ay versé de larmes pour regretter sa mort, j'aurois escrit desja plusieurs volumes sur ce sujet : mais ceste perte m'est si sensible, qu'il ne m'a esté possible d'avoir jusques icy, ne plume pour escrire, ne langue pour parler d'un si funeste accident.....

On comprend déjà que notre auteur ne mit pas dans ses œuvres françaises la sobriété de goût que l'on peut louer dans presque tous ses vers latins. L'imitation de Virgile lui fut plus salutaire que celle des poètes français de son temps, presque tous atteints de maniérisme italien ou d'enflure espagnole. Nous verrons tout à l'heure que la *pointe* ne règne que trop dans les rimes françaises de P. LABASTIDE DV TAVSIAN.

Telle est la signature qui termine l'épître dédicatoire, avec cette date au-dessous : *A Labastide ce 20 Ian. 1622.* Je ne m'étais donc pas trompé sur le nom du poète. On pourrait tout au plus me chercher chicane sur le *z* mis au lieu de l'*s* et sur l'*n* supprimée à la fin du second nom. Mais ce ne sont là que des variantes orthographiques acceptées ou peut-être inventées par notre auteur; et sa famille, que j'ai retrouvée avec toute certitude, s'appelle, dans ses différentes branches, *de Tauzia*.

Les Tauzia de Labastide, souche principale de cette vieille race, avaient leur résidence à Labastide, commune de Cour-

ties (1). M. de Tauzia, de Callian, en est le représentant actuel. Son ascendant direct, Louis de Tauzia, sieur de Labastide, faisant ses preuves de noblesse en conformité de l'édit de Louis XIV, en 1700, produisit des titres de 1554, où paraît noble Pierre de Tauzia, *homme d'armes des ordonnances du Roi.* — Les Tauzia de Lespin, cousins des Labastide, subsistent également encore, ainsi peut-être que d'autres branches de la même famille, dont la noblesse est incontestable.

On ne lira pas sans intérêt quelques renseignements littéraires que Labastide nous donne sur lui-même, en style Louis XIII, un peu prétentieux, mais ferme et alerte, dans son avis AV LECTEVR. — Il avait fait ces vers aussitôt après la mort du sieur de Francon, mais il a tardé à les publier parce que ce n'était pas du tout son premier dessein, et il n'a cédé qu'à de nombreuses sollicitations.

Ceux qui me feront la faveur d'y passer les yeux en porteront le jugement qui leur plaira, je ne suis pas de l'humeur de ces escrivains trop doüillets qui commencent leurs livres par les invectives contre leurs censeurs; vous diriez que tout le monde est obligé à priser leurs escrits comme des oracles. La censure et la louange me sont indifferentes; mon ambition n'est pas d'éterniser ma memoire par des vers : si j'en fais par fois, ce n'est que pour contenter mon humeur ou celle de mes amis. I'aime la poésie et la prise grandement : mais ie ne veux estre du nombre de ceux qui par ce moyen espèrent de se rendre immortels; je cherche ailleurs l'immortalité; si les escrits la pouvoient donner, j'en ay Dieu graces en main et plus sortables à ma profession, auxquels mes autres occupations ostent l'esperance d'estre jamais dignes d'autres yeux que les miens. Cependant, tu verras ces Tableaux si bon te semble, et en diras librement ton advis, bon ou mauvais, je m'en rapporte; sçachant que les belles œuvres seront tousiours prisées à l'esgal de leur merite par les habilles gens : et qu'au contraire on a beau se peiner à faire croire que celles qui sont de bas alloy, et ne peuvent endurer la touche d'une rude censure doivent estre estimeés, en un siècle auquel il faut passer par

(1) Canton de Montesquiou (Gers).

l'estamine de tant d'esprits espurés et critiques. Le meilleur est de faire quelque chose d'excellent ou de se taire. L'un m'estoit aussi facile que l'autre difficile. Si j'ay manqué de ce costé, ie me veux accuser et condamner moy mesme; avec protestation de ne te donner plus la peine de voir de mes escrits, si ce peu de viande t'a si tost dégousté.

Le premier des madrigaux que l'auteur n'a pas craint, selon l'usage de son époque, de faire imprimer à la suite de cet avis, semble répondre aux sentiments de modestie plus ou moins sincères qu'il vient d'exprimer. C'est un quatrain de H. de *Medrane,* sieur de Hechac, qui trouve aux vers de La Bastide *la douceur et la pointe requise,* et proteste n'avoir jamais goûté

Chose tant à son goût ne viande plus exquise.

A ce parfait gentilhomme succède le sieur de Labastide, frère de l'auteur des *Tableaux funebres,* qui proclame « deux rares miracles » la gloire de Francon et la douceur des vers qui lui sont consacrés, et auxquels il promet une renommée universelle.

Un autre poète de la famille, où le don des vers semble avoir fait partie du patrimoine, *le sieur de Lespin, cousin de l'autheur,* n'est pas plus modéré en éloges dans ce troisième quatrain :

Lecteur, si tu comprends ces oracles nouueaux,
Le suiet de ces vers, leur douceur et le style,
Tu diras que l'autheur a peint en ces Tableaux
La valeur d'un César et l'esprit d'un Virgile.

Enfin, un compatriote, *M. Barbier, natif de Bassoües,* adresse ces deux couplets « au sieur de Labastide du Tausian sur la perfection de ses tableaux desquels il différoit l'impression : »

Que vous sert de temporiser?
Donnez jour aux Tableaux funebres
Que vous cachez dans les tenebres;
Le ciel les veut authoriser.

Car ces Tableaux sont si bien faicts,
Qu'onques Appelle, ne Timante,
Quoyque l'age passé nous vante
N'en peignirent de si parfaicts.

On me pardonnera d'avoir recueilli ces bribes peu poétiques, seul reste de quatre versificateurs d'une époque où les bons vers n'étaient pas communs, mais où une grande activité littéraire régnait dans les plus modestes villes de province. Passons enfin à notre poète et à son héros.

Je ne puis rien ajouter sur ce personnage, à ce que nous en apprendront les vers mêmes de La Bastide, dont je citerai les plus significatifs. Louis de Mauléon, tué dans les rangs de l'armée royale devant Montauban (1621), était frère de Marie de Mauléon, épouse d'Urbain de Noé, baron de l'Isle, pourvu en 1607 de la charge de sénéchal d'épée et gouverneur des Quatre-Vallées, titre qui resta héréditaire dans la famille. On a vu que la petite plaquette funèbre de l'abbé de Tauzia était dédiée au baron de Noé, fils d'Urbain de Noé; on verra tout à l'heure les consolations qu'il offrait à sa veuve, à ses filles et à ses parents.

Je transcris tout uniment les deux premiers TABLEAVX FVNEBRES, où l'on prendra sur le fait l'esprit de recherche et d'antithèse qui caractérise notre bon rimeur.

I. TABLEAV

qui est celuy de la gloire, destiné pour le Temple de l'Honneur.

Si le sang de Francon est la vive couleur
Qui doit donner le jour au Tableau de sa gloire;
Ce Tableau doit orner le Temple de l'Honneur,
Et le Temple d'Honneur honorer sa mémoire.

II. TABLEAV

qui est un Dialogue entre le passant et la mort.

Passant. Quoy! ce brave FRANCON est-il sous cette lame?
Mort. Le tombeau a son corps, mais le ciel a son âme.

Passant. Francon n'est donc pas mort puisqu'il vit dans les cieux?
Mort. Il n'a fait que changer de lieu, pour estre mieux.
Passant. Qu'a donc gaigné Francon enfin en ceste guerre?
Mort. Il a gaigné le ciel et m'a laissé la terre.

Je ne prends dans le troisième tableau que les stances les plus énergiques, celles où le mauvais goût, toujours flagrant, s'allie avec une certaine hauteur de pensée et de sentiment :

Francon est mort, hélas! je me crains que la France
Ne soit avec Francon bientost dans le tombeau :
Mais non! car son Francon l'a mise en asseurance,
Mourant pour son pays comme un Codre nouveau.

Le Persan eust choisi la vie d'un Zopire
Plustost que cent cités s'il en eust eu le chois;
Qui ne regreteroit Francon plus qu'un Empire
Ne meriteroit pas d'estre estimé François.

Francon, tu perds ton sang, faisant un bel hommage
De ton sang à ton Dieu, qui seul est ton object :
N'arrestez donc ce sang, car il serait dommage
Que ce sang fust versé pour un autre subject...

L'envie qui suivoit tes vertus en ta vie
Voyant ton sang par terre est plus morte que toy;
Car le plus court chemin pour surmonter l'envie
Est d'espandre son sang pour defendre sa foy.

Francon servant son Roy, et l'estat, et la France
Est mort à Montauban pour vivre avecque Dieu;
Il ne pouvoit mourir avec plus d'assurance
De vivre dans le ciel que mourant en ce lieu.

Suit un sonnet dans le même ton dont voici la pointe :

... Par ceste mort le destin envieux
Te leve avec honneur t'abaissant par envie;
Car l'aveugle destin ne s'est pas aperceu,
Q'en despit de la mort ta belle ame a receu
Par ceste tienne mort une immortelle vie.

Je croirais manquer de respect au lecteur en citant, soit les trois tableaux suivants (v-vii), quatrains les plus froids du monde, sur la balle qui brisa le bras de Louis de Mauléon, soit le sonnet acrostiche sur le nom de cet astre lumineux (viii), soit les trois quatrains défrayés par ces anagrammes plus ou moins ingénieux : Louis de Mauléon : SOLEIL AU MOUNDE, LIS AU MONDE LOUÉ (sans changement de lettre), et SON AME LOUE DIEU (avec le changement d'un L en E). Encore donnerai-je le plus tolérable de ces derniers à titre de curiosité :

Loüis de Mauléon, les trois lis de la France
Pour lesquels tu ez mort, apres t'estre voüé
A notre Roy Louis, t'ont faict par excellence
Lis heureux dans le ciel, lis au monde loué.

Dans les tableaux suivants, petites pièces très courtes et où rien, pas même cette audace de mauvais goût qui nous fait lire avec intérêt certaines œuvres des époques pédantesques, ne pique la curiosité du lecteur, nous voyons M. de Noé appendant au tombeau de son beau-frère les dépouilles de l'ennemi vaincu (xii); Madame de Noé pleurant son frère qui était « la moitié de sa vie » (xiii); les habitants de Francon demandant au baron de Noé le cœur de leur seigneur, puisque son corps devait être porté à Estangcarbon (xiv-xv). Voici le

xvi. Tableav

qui est celuy de M. de Sauere son nepveu lequel estoit fort malade lorsqu'il receut la triste nouuelle de sa mort.

J'avois charge autrefois en vostre regiment,
Avec autant d'honneur que de contentement,
M'estimant bienheureux de courre en ceste lice;
Quand parmi ce bonheur la rigueur de mon sort,
Pour me faire gouster l'aigreur de sa malice,
A destrempé ma vie au fiel de vostre mort.

Le défilé funèbre ne finit pas sitôt. Nous entendons « Madamoiselle Cerviez sa niepce » faire des reproches « à la terre

qui boit son sang espanché » (XVII), puis les regrets sans pareils de la veuve (XVIII), puis les plaintes des deux filles (XIX). Enfin, voici (XX) une épitaphe qui nous présage que nous touchons au terme :

Francon mourut disant pour son dernier adieu :
Mettez sur mon tombeau ceste belle devise :
Ung corps vuide de sang gist en ce triste lieu,
Pour avoir servy Dieu et soustenu l'Eglise.

Après ce quatrain, se trouvent, toujours sous le titre, cette fois assez impropre, de *Tableaux*, les deux pièces les plus littéraires du recueil : une ode adressée à la veuve du brave guerrier, et une élégie sur sa mort héroïque. Voici les meilleures strophes de l'ode :

Belle ame ne permettés pas
Que la memoire d'un trespas
Vous plonge dedans l'amertume :
De peur qu'enfin ceste douleur,
Qui vous afflige par coustume,
Ne vous accable par malheur.

Celuy que vous regrettés tant
Est là haut heureux et content
Et vous fondés ça bas en larmes ;
Les genereuses actions
Qu'il a rendu parmy les armes
Doivent charmer vos passions...

Je crois que vous sçaués assez
Les tresors qu'auoit amassés
Vostre Francon pendant sa vie,
Qui sont tels qu'en despit du sort,
Et du malheur, et de l'enuie,
Il les possede apres la mort...

Sur tout ce genereux vainqueur
De son Dieu portait en son cœur

Et la crainte et l'amour empreintes,
Tellement que chacun cuidoit
Que cest amour et ceste crainte
Fust le vray nord qui le guidoit.

Ces deux aisles sans vanité
L'ont porté dans l'éternité,
Où tant de bienheureuses ames
Sont dedans le contentement,
Pendant que les corps sous les lames
Attendent le grand iugement...

Attendant ce bienheureux iour
Qui vous faira voir le seiour
De la félicité promise ;
Ne pleurez pas vostre chery,
Comme la princesse Artemise
Pleura Mausole son mary...

Ce soleil s'absentant de nous
Laisse deux astres pres de vous,
Qui par l'esclat de leur lumière
Attireront deux beaux soleils
Que vous iugerés la premiere
Deuoir estre au vostre pareils.

« Ces deux astres, dit une note marginale, sont deux filles fort accomplies, que le s^r de Francon a laissées n'ayant point d'enfant masle. » J'abandonne aux généalogistes le soin de vérifier si la flatteuse prophétie de l'abbé de Tauzia s'accomplit, et quels soleils furent attirés par l'éclat des deux étoiles orphelines.

Le dernière pièce, « Elegie prophetique sur la mort du feu sieur de Francon, et sur les malheurs qui doiuent arriver à la ville de Montauban en punition de sa rebellion, » est traduite d'une élégie latine imprimée à la suite. D'une centaine de vers plus vigoureux que délicats qui composent cette pièce, je n'extrais qu'un fragment voisin de la fin, avec le texte latin correspondant :

Alors quelque passant en se moquant de toy
Dira que Montauban, ville rebelle au roy,
Fust iadis en ce lieu, où la terre stérile
N'a laissé pour iamais autre marque de ville
Que ronces et halliers, parmy quelques monceaus
De caillous entassés par la course des eaux.
Ainsin qu'un nautonnier passant le grand Egée,
Ne voyant que les champs et le port de Sigée,
Ne sçauroit remarquer que difficilement
Où fust au temps passé l'antique bastiment
Du fameux Ilion : mais il verse des larmes
Cependant bien souvent, se souvenant des armes
Et des gestes guerriers du valeureux Hector
Et des malheurs de Troie et de Priam encor.
Ce nautonnier passant pleure les maux de Troie,
Mais pour toy, Montauban, iamais homme qui voye
Le lieu où tu estois ne versera des pleurs.
Au contraire chacun rira de tes malheurs;
Et voyant pour iamais cette place deserte
On croira que la France est heureuse en ta perte...

Illac præteriens dicet tum forte viator :
  Hic ubi nunc spinas sparsaque saxa vides,
Urbs antiqua fuit, nunc est sine nomine campus,
  Et calami steriles, et male cultus ager.
Qualis in Iliacis ut diruta Pergama campis
  Vidit ab Ægea nauta misertus aqua,
Vidit; et aggestæ miserabile funus arenæ
  Non potuit siccis cernere luminibus.
Tu malesana tui sanna ridebere vulgi,
  Magnaque tum pœnæ pars erit illa tuæ (1).

Dès cette époque La Bastide mettait plus de goût dans son

(1) Cette élégie est tout à fait à la fin du livret. Elle est précédée, et séparée de la pièce française qui la paraphrase, par un DERNIER TABLEAV, qui est le *tombeau* du sieur de Francon en prose française, le même *tombeau* en prose latine, et trois épigrammes latines, en 2, 3 et 5 distiques, dont les idées ont déjà paru dans les premiers tableaux. L'auteur avertit (p. 34) qu'il a donné ces « épitaphes latins » pour les personnes qui préfèrent le latin au français. « Ils ont à mon aduis, ajoute-t-il, asses de naifueté, mais peu d'artifice, comme prenans origine d'un esprit affligé, qui désiroit plus tesmoigner sa doleur que son industrie. » Malheureusement, quoiqu'il faille louer la facture très convenable de ces pièces, c'est au contraire moins le sentiment que l'effort qui semble y dominer.

latin que dans ses rimes françaises. Du reste, son talent s'affermit, et quand il publia, une vingtaine d'années plus tard, les hexamètres dont j'ai parlé dans mes deux premiers articles, il obtint l'assentiment des meilleurs juges d'une époque devenue sévère au faux goût dont les *Tableaux funèbres* offrent trop de traces. Ce petit ouvrage démontrait cependant une verve réelle, et il suffit pour en convenir, et pour être indulgent à ses fautes de goût et à ses irrégularités de langue et de versification, de le comparer aux pièces analogues de la même époque et surtout à celles qui paraissaient dans le midi de la France.

J'aurais voulu pouvoir ajouter plus que je n'ai fait à la biographie de Pierre de La Bastide, médiocre rimeur français, qui n'en reste pas moins un de nos meilleurs poètes latins. Cependant, en joignant les données de ce troisième article à celles des deux précédents, on aura les notions indispensables. Né au château de Labastide, notre écrivain devait avoir au moins une trentaine d'années quand il publia les *Tableaux funèbres*, en 1622. Il est probable qu'il occupait alors quelque bénéfice dans le diocèse d'Auch, et à proximité de la famille de Noé, à laquelle il se *fait gloire* « d'avoir voüé ja depuis longtemps ses affections et son seruice. » Je suppose que l'abbé Jean-Tristan de Luppé du Garrané, avec lequel il devait également être lié de vieille amitié, l'aura entraîné à Bétharram lorsqu'il quitta lui-même son diocèse pour s'enrôler parmi les missionnaires attachés à ce lieu de dévotion; ce qui dut être peu après 1642. Nous avons vu, en effet, qu'à cette date, l'abbé de Luppé était encore recteur de Sainte-Mère (1), et qu'en 1650 il devint, par élection, supérieur de Bétharram. Nous n'avons plus à rappeler, touchant Pierre de La Bastide du Tauzia, que son titre de docteur en théologie et sa sainte mort, placée par la Chronique de Bétharram vers l'année 1665.

LÉONCE COUTURE.

(1) *Bulletin du Comité*, t. IV, p. 612.

LETTRE DE L'ABBÉ DE SAINTE-CROIX, GRAND-VICAIRE D'AUCH,

AU MARÉCHAL DE BIRON.

J'espère que les lecteurs de la *Revue de Gascogne* feront bon accueil au document que j'ai extrait pour eux d'un des recueils manuscrits de la Bibliothèque impériale(1), document qui pourrait être intitulé : *Auch dans les premiers jours de 1580*. Tracé par la main bien peu connue d'un des vicaires généraux du cardinal Louis d'Este, ce tableau de la situation de la capitale de la Gascogne au commencement de l'année qui vit éclater la guerre dite des *Amoureux*, m'a paru des plus intéressants. J'appelle surtout l'attention sur l'éloge du maréchal de Biron qui termine la lettre et où, en peu de mots, un si complet hommage est rendu à celui qui ne fut pas moins grand administrateur que grand capitaine.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

Monseigneur, faisant responce à vos lettres qu'il vous a pleu nous escrire du VIIIe et XVIIIe de ce mois, vostre gentilhomme present pourteur vous dira comme il nous a treuvé en alarme pour l'advertissement que nous receusmes à la minuit d'une grande assemblée qui se dressoit pour surprendre quelque ville, et presentement Monsieur de Lussan est arrivé qu'il le nous a confirmé davantaige, et que c'est à Cazaulx près Solomiac. Nous tenons aussy icy prisonier depuis deux jours ung cappitaine Palmier d'Aulbiet, par quelques petitz indices qu'il menast quelque trahison contre ceste ville; neanmoings n'en avons peu encor rien descouvrir. Tout le peuple de ceste ville est en fort bonne volunté, neanmoingz vous sçavez que c'est d'une populace qui n'a aulcun chef. De ma part je leur aideray et conseilleray tousjours de tout ce que sçauray et pourray pour leur bien et proffict. Les autres villes de ce pays ne sont pas mieulx que cestecy. Bien sont ilz tous en fort bonne volunté; mais, ou pour n'avoir senti le mal ou pour autre occasion, ilz ne continuent longuement

(1) Fonds français, 15,562, p. 22.

une soigneuse garde, et le plus souvent ne s'accordent guieres bien ensemble. Je voy aussy la pluspart des gentilshommes fort confuz et qui n'ozent se declairer s'ilz ne voyent quelqu'un pour les commander, et me semble, pour vous en parler librement, que tout ce pais sera à qui previendra, au cas que Dieu nous vouldra tant punir que nous retournions aulx troubles comme presque tout le monde estime que nous y soyons desja : et sur ce ne fault que je vous dise autre chose, et ce me seroit une trop grande folie, cognoissant tout le monde vostre grande sagesse et providence. Je vous diray tant seullement que toute l'espérance de tous les bons serviteurs du roy est entièrement en vous, et de tout ce que vous commanderez n'y eust jamais seigneur qui fut meilleur obey en tout ce pays, et sur ce après vous avoir presenté très humble service, je prie Dieu,

Monseigneur, vous donner longue et heureuse vie.

D'Aux, ce 27 janvier 1580.

Vostre bien humble et obeyssant serviteur,

P. LASNIABI.

Monseigneur le maréchal de Biron à Bordeaux.

DEUX LETTRES INÉDITES

RELATIVES AUX TEMPLES DU BÉARN.

La première des lettres que l'on va lire fut écrite au chancelier Séguier, le 6 juillet 1668, par un religieux barnabite appelé Dom Maurice; la seconde fut adressée au Secrétaire d'Etat Châteauneuf, le 10 février 1683, par un prêtre de l'Oratoire, du nom de Mouchy. Ces deux lettres méritaient, ce me semble, d'avoir une place dans l'histoire des querelles religieuses en Gascogne au XVIIe siècle.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

I

A Paris, le 6 juillet (1668).

Monseigneur,

Messieurs les évesques d'Oleron (1) et de Lescar (2) se souvenants des bontés que V. G. a eu autrefois pour moy, et de la favorable audience qu'elle m'a donnée lorsque je luy ay parlé pour la démolition des temples de Bearn, ils m'ont obligé de joindre mes très humbles supplications à celles que nostre père Dom Hilaire vous presentera pour le mesme sujet. La justice de Dieu qui ne peut plus souffrir l'idole de Dagon auprez de son arche a réveillé le zèle de Sa Majesté pour prendre sa cause en main et de faire oster le scandale de sa maison. Il ne nous reste plus à désirer que V. G. joingne le sien à de si pieuses intentions et qu'elle contribue avec sa force d'esprit ordinaire pour faire abbattre la chaire de pestilence particulièrement aux villes royale et épiscopale où elle subsiste encores au scandale de tout le Bearn et de ces peuples nouvellement convertis. C'est une entreprise digne de V. G. par laquelle elle attirera sur sa personne et sur sa très illustre famille l'abondance des bénédictions célestes que luy souhaitte continuellement aux saints autels et en ses plus affectives prières,

Monseigneur,

Son très humble très obeissant et très obligé serviteur en N.-S.

D. MAURICE, religieux barnabite (3).

II

Le 10 février (1683).

Monseignèur,

Je viens de recepvoir les letres de Monsieur l'evesque de Lescar (4) par lesquelles il me mande qu'il vous rend compte des affaires de Bearn. Il vous envoie aussi un mémoire qu'il a creu devoir faire sur

(1) L'évêque d'Oleron en 1668 était Arnaud François de Maytie, qui siégea de 1660 à 1682.

(2) L'évêque de Lescar était alors Jean du Haut de Sallies, qui siégea de 1658 à 1681.

(3) Bibliothèque impériale, fonds français, volume 17412, page 160.

(4) Dominique d'Esclaux de Mesplez, qui gouverna le diocèse de Lescar de 1681 à 1718.

le procès-verbal que Monsieur du Bois (1) vous a envoié, touchant ce qui regarde la religion. Il me prie aussi de vous dire qu'il a oublié dans la lettre qu'il se donne l'honneur de vous escrire, que Monsieur du Bois a marqué, dans son advis pour un des lieus d'exercice de ceux de la R. P. R. qui doivent estre conservés, celuy de Jurançon dont le temple n'est pas esloigné de Pau de trois cent pas, et dont il reviendroit presque les mesmes inconveniens pour la religion que s'il estoit dans Pau. Il me mande ensuitte qu'il estoit demeuré d'accord avec luy de l'esloigner pour le moins jusques à un lieu qui s'appelle Pardies ou de Beuste, et de l'oster de Jurançon. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il me donne souvent de ces sortes d'affaires où il s'agit de son servisse et de celuy de son église parce que par mesme moien je trouve occasion de vous assurer du mien et de vous dire que je suis,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant et très obligé serviteur,

De MOUCHY (2) prestre de l'Oratoire (3).

(1) L'intendant Nicolas du Bois, seigneur de Baillet. Voir au sujet de ce personnage les *Notices* de M. Paul Raymond *sur l'intendance en Béarn*, etc. (1865, in-4°). J'ai essayé d'ajouter quelque chose à ce que le savant archiviste nous avait dit de ce protégé de Le Tellier (*Revue d'Aquitaine*, t. x, p. 490-492).

(2) Les protestants du Béarn ne manquèrent pas sans doute de comparer le zèle ardent de cet oratorien à celui de son homonyme du xvie siècle, cet Antoine de Mouchy que son intolérance rendit si fameux, et qui, suivant une opinion erronée, aurait donné naissance au vilain mot de *mouchard* déjà en usage au siècle précédent.

(3) Bibliothèque impériale, fonds français, vol. 8248, p. 1.

COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 1869.

La séance s'est ouverte dans une salle de l'Archevêché d'Auch, à 4 heures, sous la présidence de M. l'abbé Canéto, vicaire général de Mgr l'Archevêque, président du Comité.

Etaient présents : MM. Gardères et Larroque, secrétaires du Comité; Marquet, archiviste; Desbons, Prosper Lafforgue et A. Tarbouriech, membres du bureau de la rédaction; Léonce Couture, secrétaire de la rédaction.

M. le président ayant annoncé que la séance avait pour objet une communication du Recteur de l'Académie de Toulouse, transmise par M. Ditandy, inspecteur d'Académie, en résidence à Auch, lecture a été faite de cette pièce. Après quoi la discussion s'est ouverte sur chacune des questions posées par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, à propos de la fondation d'un prix de 1,000 francs dans chaque Académie de l'Empire, « pour le mémoire ou l'ouvrage jugé le meilleur sur quelque point d'archéologie, d'histoire politique et littéraire ou de sciences intéressant les provinces comprises dans le ressort académique.»

Sur la première question : *Conviendrait-il de ne soumettre à l'examen du jury chargé de décerner le prix que les mémoires ou ouvrages qui auraient été préalablement déclarés admissibles au concours par l'une des sociétés de la circonscription académique, afin d'obtenir ainsi, par une sorte de premier triage, plus de facilité pour le jugement définitif?* malgré quelques remarques sur les embarras que cet examen d'œuvres indigènes pourra donner aux sociétés départementales, il a été conclu à l'unanimité qu'un premier triage devait être fait par elles, dans le triple intérêt des comités locaux, juges naturels des travaux accomplis dans leur circonscription, de ces travaux eux-mêmes qui ne peuvent guère trouver ailleurs des juges plus spécialement compétents, et de la commission centrale dont la tâche deviendra dès lors plus facile et plus sûre.

Sur la deuxième question : *Conviendrait-il de déterminer, d'une manière plus ou moins précise, la nature ou les sujets de ces ouvrages, et comment s'y prendrait-on pour les définir sans courir le risque de restreindre le champ du travail?* il a paru qu'il ne con-

venait pas de gêner la liberté du travail intellectuel en limitant, de quelque manière que ce soit, le choix des sujets à traiter.

Sur la troisième : *Admettrait-on les œuvres manuscrites à concourir avec les œuvres imprimées soit séparément, soit dans des recueils académiques?* il a été admis sans difficulté que les manuscrits et les imprimés jouiraient des mêmes droits.

Sur la quatrième : *Admettrait-on des œuvres déjà couronnées ou ayant obtenu une distinction telle qu'une mention ou une médaille devant une société savante?* M. Prosper Lafforgue a fait observer qu'il y aurait de graves inconvénients à couronner de nouveau des travaux déjà récompensés, au détriment d'ouvrages même inférieurs en mérite, mais encore dignes d'attention, qui resteraient dans l'ombre. M. Léonce Couture ayant remarqué à son tour que beaucoup de prix accordés par des sociétés départementales sont, par leur valeur soit matérielle, soit morale, inférieures au prix qu'il s'agit de fonder dans chaque chef-lieu d'Académie, le Comité a conclu qu'il y aurait exclusion seulement des œuvres couronnées par l'Institut ou par les Académies *impériales* de province.

Au sujet des dernières questions : *Dans la formation du jury qui aurait à délibérer définitivement au chef-lieu académique, comment pourrait-on assurer la représentation de chaque société savante? Pourrait-on espérer réunir à Toulouse les membres de ces sociétés qui seraient élus par elles pour faire partie du jury? Faut-il réserver à chacune le droit de se faire représenter au besoin par un savant pris hors de son sein et résidant à Toulouse, dans le cas où aucun des membres de cette société ne pourrait, pour le moment, se déplacer?* le Comité a spécialement remarqué le désir exprimé par M. le ministre « que les commissions qui décerneront le prix soient formées en majorité par les présidents ou les membres des sociétés savantes » des départements. — Son avis est, en conséquence, qu'il devra être nommé par lui deux ou trois membres autorisés à le représenter à Toulouse, de façon que l'un d'eux au moins puisse siéger de fait au sein de la commission. Il a paru qu'avec la prévoyance la plus ordinaire il lui sera possible, ainsi qu'aux autres sociétés savantes de la même circonscription académique, d'avoir un de ses membres titulaires pour le représenter dans cette réunion; qu'il n'y a pas lieu de confier ce mandat à un correspondant étranger, qui ne saurait aussi bien défendre les intérêts, soit de la société elle-même, soit des œuvres publiées dans sa région et déjà distinguées par elle.

Dans la seconde partie de la séance, MM. A. Tarbouriech et Pr. Lafforgue, appuyés de plusieurs autres membres, ont présenté des observations sur la nécessité d'établir la périodicité régulière des séances du Comité, et sur les inconvénients pour cette société de n'avoir d'autre centre et d'autre lien que son bulletin mensuel, la *Revue de Gascogne*. M. le Président explique les causes qui ont contrarié longtemps les vues manifestées par l'administration diocésaine dès la fondation du Comité; et accueillant avec empressement les propositions actuelles, il convoque le Comité à une nouvelle séance extraordinaire pour le 15 mars, à l'effet : 1° de relire, et au besoin de modifier et de compléter le règlement; 2° de revoir le personnel de la Société; 3° de régler la périodicité de ses réunions.

Le Secrétaire ordinaire des séances,

Léonce COUTURE.

UNE INSCRIPTION OBITUAIRE.

M. l'abbé Descomps, curé de Brugnens, canton de Fleurance (Gers), nous envoie une dalle rectangulaire en marbre blanc, dont la longueur mesure 0m 37, la largeur 0m 24 et l'épaisseur 0m 043.

Sur l'une de ses faces est une inscription obituaire, donnant le nom de trois défunts, en caractères du XIIIe siècle, ou peut-être du XIVe. On n'y voit que six lignes, disposées comme il suit avec traduction des signes abréviatifs :

✝ hic jacet ⁝ dominus geraldus ⁝ sig ⁝
narii ⁝ olim ⁝ bone ⁝ memorie
burgensis ⁝ lectore ⁝ et ⁝ dominus ⁝ ge
raldus signarii burgensis ⁝ lec
tore ⁝ vocatus ⁝ de ripia ⁝ filius ⁝ dicti
domini geraldi ⁝ et bernardus

Mais ces lignes furent d'abord plus nombreuses, attendu qu'après la sixième, l'extrémité de la dalle « se trouve dans

l'état de cassure non polie où l'a laissée l'instrument qui sépara ce marbre de la partie retranchée.» « Ce qui me porte, en outre,— ajoute M. Descomps dans sa lettre d'envoi, — à croire que cette inscription était originairement plus longue, c'est que je trouve, au-dessous de la dernière ligne, deux signes d'abréviation qui probablement correspondaient à des mots incomplets, gravés dans la septième ligne. Ces signes d'ailleurs sont en tout semblables à ceux qui servent au même usage dans le courant de l'inscription.

» Cette dalle avait été reléguée, je ne sais quand, au fond de la cave de mon presbytère. Il résulte des informations que j'ai prises dans la commune qu'elle a jadis servi de pierre sacrée. Et, en effet, je trouve sur la face opposée à l'inscription cinq croix gravées à la pointe, l'une au centre et les autres aux quatre angles. »

Les croix dont parle M. Descomps se distinguent parfaitement, bien qu'elles ne soient tracées qu'au simple trait et d'une main assez mal assurée. Elles ne sont accompagnées d'aucun essai de *loculus* profondément creusé pour y sceller les reliques dont la liturgie prescrit le dépôt à l'intérieur de toute pierre que l'on consacre, afin de servir à l'autel dans les temps et pour les usages ordinaires.

Selon toute apparence, c'était là un de ces autels portatifs qui, à partir de 1791, servirent, dans nos contrées, à célébrer *en chambre*, comme on disait alors, le saint sacrifice de la messe. Un petit nombre de prêtres orthodoxes s'étaient dévoués, au très grand péril de leur vie; et les fidèles ne pouvaient profiter de leur ministère qu'en secret, à de rares intervalles et pendant la nuit.

Or, les pierres sacrées qui leur avaient servi en temps de liberté n'étaient plus à leur disposition; et nous avons vu ailleurs (1) que Mgr L.-Ap. de la Tour Dupin, archevêque d'Auch, réfugié en Espagne, écrivait de Montserrat, le 22 mai

(1) Tome I, page 180 de cette *Revue*.

1794 : « On pourra dire verbalement à ces prêtres qu'ils n'ont pas besoin de pouvoirs ; que nécessité n'a point de loi ; qu'ils ne doivent être arrêtés par rien ; qu'ils peuvent tout, excepté d'ordonner et de confirmer. Il est plus simple et plus sûr de se passer de pierres consacrées que d'en transporter avec de grands risques. Mais s'ils en veulent ils peuvent les consacrer. »

De lui-même, Mgr L.-Ap. de la Tour Dupin ne pouvait pas déléguer de simples prêtres pour exercer une fonction purement épiscopale. Mais dans une lettre antérieure, datée du 14 mars 1794, il s'était félicité d'avoir reçu du Pape « prolongation et ampliation de pouvoirs ; » et c'est en vertu de ce rescrit, sans doute, qu'il autorisait ses prêtres à consacrer des pierres, pour célébrer le saint sacrifice.

Selon toute vraisemblance, le marbre qui nous occupe fut de ce nombre. On l'aura préparé à la hâte pour le munir des signes de consécration que M. Descomps y retrouve.

Et quant aux reliques, on put s'en passer, en vertu de la même autorisation. Seulement, lorsqu'ils se servaient de ces sortes de dalles, les prêtres devaient se souvenir, en montant à l'autel, de l'observation consignée dans les anciens sacramentaires : « Si l'autel n'a point de reliques, le célébrant doit omettre, après la confession faite au bas des degrés, la partie de l'oraison qui les mentionne en ces termes : *Oramus te, Domine, per merita sanctorum tuorum* QUORUM RELIQUIÆ HIC SUNT. »

Si la famille *Géraud* DU STATUAIRE appartenait à la bourgeoisie de Lectoure, comment ce marbre s'est-il trouvé à Brugnens ?

Il est manifeste qu'on l'a converti en autel portatif. Et de là on peut conclure que, consacré à Lectoure en même temps qu'un certain nombre d'autres, il sera devenu le lot de Brugnens, pour y servir tant que durerait la persécution

contre le culte orthodoxe. C'est ainsi du reste qu'on le pratiquait à Auch à la même époque. La famille de la Claverie donnait asile au prêtre consécrateur (1).

Si au contraire les *Géraud* DU STATUAIRE étaient de Brugnens, ils pouvaient également avoir droit de bourgeoisie à Lectoure, à la seule condition d'y payer redevance annuelle pour un tènement quelconque appartenant à cette famille *intrà muros oppidi*, à l'intérieur de la place.

F. CANÉTO,
vic. gén.

Le Manuscrit des Aventures de G. de la Barre.

Dans son numéro du 14 mars courant, la *Chronique des Arts et de la Curiosité* annonce, pour le 22 de ce mois, la vente à la maison Silvestre, à Paris, de la bibliothèque de M. S. G... (Germeau, d'après le *Polybiblion* de mars).

Parmi les manuscrits, nous avons remarqué : « un poème provençal d'Arnaut Vidal, de Castelnaudary, *Las Aventuras de Monsenher G. de la Barra*, manuscrit sur papier, de 1318, encore inédit. »

C'est ce manuscrit qui a été l'objet de la savante et curieuse notice que M. Paul Meyer a publiée dans la *Revue de Gascogne*, tomes VIII et IX (1867, 1868).

A. T.

(1) Tome I, page 132 de cette *Revue*.

BIBLIOGRAPHIE.

I

Pensées d'un protestant sur l'invitation du pape pour la réunion à l'Eglise catholique romaine, par M. R. Baumstark, conseiller à la cour de 2e instance de Constance (Grand-Duché de Bade); traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur par M. le baron Th. de Lamezan. 28 p. in-8°. Auch, impr. F. Foix; lib. Icard, 50 cent.

Le titre seul de cet écrit doit attirer l'attention de tous les esprits sérieux. L'occasion qui l'a fait naître est déjà bien remarquable. Au milieu d'un siècle troublé, dans une société en proie au doute et aux révolutions, l'évêque de Rome a convoqué un concile œcuménique dont il a fixé le jour. Quand on croyait la barque de Simon-Pierre près de sombrer, la voix de l'apôtre s'est fait entendre plus calme et plus sûre que jamais à travers le bruit des tempêtes. Tous les évêques du monde sont convoqués à jour fixe dans cette Rome convoitée par de si violents appétits; et ils y sont convoqués par un pape à qui la révolution a déjà fait manger le pain de l'exil, par un roi dont la prochaine déchéance est devenue un lieu commun pour la presse pseudo-libérale de tous les pays, par un vieillard à qui tout semble défendre de compter sur le lendemain. En face d'un pareil défi jeté aux calculs de la prudence humaine, l'étonnement a été général. Avec un peu de réflexion, les catholiques vraiment dignes de ce nom ont dû finir par trouver cela tout simple : la Foi compte sur l'impossible, parce qu'elle a les promesses de Dieu. Mais dans tous les autres camps, que d'émotions diverses! Chez ceux qui nient, on a souri, presque secrètement toutefois : car elle est certes plutôt sublime que ridicule, cette institution séculaire, accusée de ne se soutenir que par des appuis humains, et qui brave si ouvertement les règles et les prévisions de la politique. On a dû convenir qu'après tout cette *confiance naïve* était l'apanage traditionnel de l'Eglise catholique et aujourd'hui son privilége propre et incontesté. Quand pas une puissance ne compte sur le jour qui vient, il y a donc par le monde une institution, plus vieille, plus attaquée, plus honnie que toute autre, qui compte sur l'Eternité. Grand sujet de réflexions pour les rationalistes, s'ils n'avaient la malheureuse habitude de s'interdire toute excursion en dehors du domaine arbitraire limité par leur programme doctrinal! Beau sujet de méditation surtout pour les chrétiens sincères des diverses confessions protestantes! Du reste, à l'occasion de la convocation du prochain concile, Pie IX leur adressait des lettres spéciales pour les presser de retourner à l'unité catholique; et malgré les obstacles de tout genre créés par

les préjugés d'éducation, les haines invétérées, les partis pris de race, de tradition et de politique, cet appel n'est pas resté sans écho.

« En Allemagne, en Amérique, en Angleterre, dit M. le baron Th. de Lamezan dans son *Avant-propos*, tous les esprits de bonne foi ont tressailli. L'un des hommes les plus sérieux et les plus profondément instruits du Grand-Duché de Bade, M. Reinhold Baumstark, conseiller à la cour de Constance, s'est fait l'écho éloquent de ces pensées et de ces sentiments dans un opuscule intitulé : *Pensées d'un protestant sur l'invitation du pape pour la réunion à l'Eglise catholique romaine.* Cet écrit a produit une grande sensation dans toute l'Allemagne; cinq éditions ont été épuisées en quelques jours. » Nous croyons que la douzaine est dépassée aujourd'hui, et nous ne doutons pas qu'un accueil aussi empressé ne soit réservé à l'excellente traduction de cet opuscule qui vient de paraître dans notre ville. Quelle est la portée réelle de l'écrit de M. Baumstark? Quelle est au fond la pensée religieuse de l'auteur? Quelle conclusion résulte de son travail? Telles sont les questions auxquelles je voudrais répondre en peu de mots, pour aider selon mon pouvoir au légitime succès et aux effets salutaires d'une si curieuse publication.

M. R. Baumstark ne s'occupe point, comme l'ont fait plusieurs écrivains, par exemple Mgr Dupanloup dans sa belle Lettre sur le Concile, des intérêts auxquels s'adressera cette grande assemblée catholique et des graves conséquences qu'elle pourra avoir pour le société. Il ne traite que de l'invitation au retour vers le centre de l'unité, adressée par le Souverain Pontife aux sectes dissidentes. Nul esprit sérieux et dégagé de vains préjugés ne saurait, selon lui, s'empêcher de peser les raisons qui militent pour ce retour et celles qui peuvent s'y opposer. Là-dessus, ce protestant sincère n'hésite pas à établir une comparaison rigoureuse entre le catholicisme et le protestantisme dans leur état actuel, au double point de vue de la foi et de la vie religieuses. Le seul exposé des faits les plus évidents l'amène à constater que la foi chrétienne du protestantisme est aussi restreinte, aussi diminuée que possible; que les sectes mêmes qui s'obstinent à garder deux ou trois dogmes fondamentaux glorifient en même temps le libre examen, capable de dissoudre ces précieux restes, comme il a dissous les autres articles du symbole chrétien; — que la vie religieuse s'éteint avec la foi, et que le clergé protestant, presque partout, subit avec une docilité scandaleuse les influences des gouvernements politiques et perd en même temps toute puissance pour l'éducation et l'amélioration morale des fidèles. L'Eglise catholique, au contraire, a dans son symbole immuable, dans ses sacrements qui saisissent la vie humaine tout entière par ses moments les plus solennels, un ensemble doctrinal auquel rien n'est comparable et que le principe d'autorité garantit contre toute révolution; et, malgré le relâchement de beaucoup de ses fidèles, elle a gardé une telle

puissance de vie religieuse qu'à ce titre, et à ce titre seul, elle force le respect et la crainte des gouvernements les plus indifférents, de sorte que l'avenir du catholicisme est infiniment mieux assuré que celui des établissements de la révolution. Il faut lire à ce sujet les curieuses appréciations de l'auteur sur l'état religieux et politique de l'Italie, de l'Autriche, de l'Espagne. Elles sont trop précises pour que j'essaie de les résumer encore; mais je compte que personne ne se plaindra d'avoir à les lire en entier avec tout ce qui les accompagne. En somme, les conclusions de M. Baumstark sont aussi évidentes que nettement posées : comme doctrine, le protestantisme offre à ses adhérents *moins* que l'Eglise romaine aux siens; — en tant que puissance spirituelle, il *est mort* (p. 19); tandis que l'*Eglise catholique est la plus grande puissance spirituelle sur la terre* (p. 26).

Ce n'est pas trop s'avancer que de voir dans ces conclusions, sinon une profession ouverte de catholicisme, au moins une condamnation précise de toutes les sectes protestantes. Quelle est donc la pensée religieuse de l'auteur? Il se dit protestant, et ce titre qu'il se donne n'a rien de mensonger. Il est né dans le protestantisme, il l'a professé toute sa vie, quoique sans doute sa foi religieuse ait subi les atteintes inévitables de nos jours dans les communions dissidentes. Il n'a pas cru jusqu'ici devoir rompre avec la religion de son berceau et il en a gardé du moins plus d'un préjugé. Le protestantisme, à ses yeux, a eu des causes légitimes, il a directement servi les vrais intérêts de la religion, il est appelé à rendre encore de vrais services « à l'éducation divine du genre humain. » Comment concilier ce reste de foi avec une extinction si complète de l'espérance? Car enfin l'éminent auteur affirme sans hésiter que le protestantisme n'a plus la vie religieuse requise pour l'avenir du monde, et qu'il ne peut la regagner en vertu même de son principe fondamental. Que reste-t-il, sinon d'aller chercher la vie où elle est, et où l'écrivain la reconnaît lui-même, dans l'Eglise catholique? Ce n'est pas un calcul de vulgaire prudence qui l'en empêcherait. Il a vu de tels exemples, et il est loin de les désapprouver : « J'estime en général tous ceux qui, dans des temps difficiles pour eux, ont avoué leurs convictions, comme aussi tous ceux qui, *par conviction,* ont changé de conviction (p. 18). » Il méprise les sottes agressions, que sa brochure suffira, du reste, à exciter : « Je m'attends parfaitement à voir mes paroles attaquées, et surtout à les voir attaquées par ces mêmes misérables qui déjà, dans d'autres circonstances, ont vainement cherché à troubler mon repos. Cette fois encore, je ne répondrai pas. C'est avec calme et bonne foi que je dépose ici l'expression de ma conviction, laissant la vermine rampante libre de la ronger en vain (p. 8). » Pourquoi donc un homme si religieux et si éclairé, et dont la sincérité ne saurait être l'objet d'un doute, reste-t-il encore dans une fausse position évidente? Le mot de cette énigme nous paraît être dans cette phrase de son écrit :

« La scission et la désunion au sein du protestantisme sont si grandes de nos jours que le protestant, même celui qui s'efforce sérieusement et dont les aspirations les plus intimes sont toutes tournées vers la religion, devient ordinairement incapable d'adopter une croyance positive quelconque avec cet entier abandon et cette plénitude de conviction, inaccessible à tout doute, que le catholicisme doit exiger de ses fidèles adhérents (p. 26). » Grave obstacle, en effet, et dont rien ne peut triompher, si ce n'est la grâce de Dieu promise à la prière !

Une conviction irrésistible ressort, malgré tout, de cette étude, et pour l'auteur et pour les lecteurs. La réunion des sectes dissidentes à l'Eglise catholique ne s'accomplira pas sans doute d'un temps assez long, mais elle s'annonce déjà et elle s'accomplira. « C'est l'Eglise catholique qui a instruit, qui a guidé l'humanité à travers tout le moyen âge; elle a victorieusement traversé, depuis la Réforme, trois siècles de luttes formidables; et si surtout la vérité éternelle de Dieu vit en elle, — certainement aussi la parole de son fondateur restera définitivement victorieuse : IL Y AURA UN PASTEUR ET UN TROUPEAU (p. 28). »

Tout le monde voudra lire l'éloquent et nerveux plaidoyer que termine cette conclusion si consolante pour les catholiques. M. Th. de Lamezan, qui aime à consacrer ses loisirs aux intérêts de la religion et de la science, leur a rendu cette fois un service éminent. Nous n'avons pu confronter sa traduction avec le texte; mais la langue allemande est la langue maternelle du traducteur, devenu depuis peu notre compatriote, et il était mieux préparé que personne à saisir toutes les nuances d'un texte qui ne doit pas être sans difficultés. Cela n'empêche pas sa traduction d'être parfaitement claire et naturelle et de se lire avec la même facilité et le même intérêt qu'un original.

LÉONCE COUTURE.

II

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DE GUYENNE, tome 1er, n° 4. — PLAINTE DE LA GUIENNE AU ROY, publiée sur un exemplaire unique et précédée d'une préface par Jules Delpit. Paris, Aubry; Bordeaux, Chaumas, 1868.

La *Société des Bibliophiles de Guyenne*, fondée le 10 février 1866, a terminé, en mettant au jour l'intéressant opuscule sur lequel je viens appeler l'attention des curieux, le premier volume de sa collection (1).

(1) Rappelons que ce volume, tiré à cent exemplaires, renfermait déjà 1° la *Reprise de le Floride*; 2° Les *Remarques et corrections d'Estienne de la Boetie, sur le traité de Plutarque intitulé* Ερωτικός (éditeur M. R. Dezeimeris); 3° Les *Mémoires du capitaine Jean de Fabas* (éditeur M. H. Barckhausen). Ces trois opuscules ont été tirés à part, chacun à 62 exemplaires, mais il n'en a pas été de même pour la *Plainte de la Guienne*, l'Index et les Additions, et les membres de la Société (qui sont au nombre de 59 aujourd'hui) peuvent seuls posséder cette portion du volume.

Ce poème avait été publié pour la première fois, en 1577, par Simon Millanges en un volume (petit in-8°) « qui se distingue, nous dit le savant éditeur, par l'absence de tout avertissement, préface, privilége ou autre accessoire quelconque, se compose de 47 pages, et renferme 1155 vers, dont 875 forment une épître, et les autres sont répartis en vingt sonnets. Le tout est anonyme, et sans rien qui puisse en faire deviner l'auteur. » J'ai vainement demandé ce poème dans toutes les bibliothèques publiques de Paris. On ne l'a vu figurer sur aucun catalogue. Enfin, les bibliophiles bordelais n'en ont jamais connu d'autre exemplaire que celui que possède, avec tant d'autres trésors, la bibliothèque de M. Jules Delpit, bibliothèque « où il est joint à un édit (de septembre 1577) relatif à la pacification des troubles du royaume, imprimé la même année, dans le même format et par le même imprimeur. » C'est donc sans imprudence que l'on a pu, en tête de la présente édition, déclarer qu'elle était faite sur un exemplaire unique. C'est également sans imprudence, et sans se laisser aveugler ni par les illusions du propriétaire, ni par les illusions de l'éditeur, que M. Delpit a pu dire : « Ces poésies si rares sont loin d'être dépourvues d'intérêt historique, et même de mérite littéraire. »

« Ce livre, ajoute M. Delpit, est l'œuvre d'un catholique très ardent et très absolu; il a été évidemment inspiré, sinon écrit, par un haut fonctionnaire, mécontent des exploiteurs des discordes civiles; en effet, l'auteur demande avec instance la présence du roi en Guyenne comme récompense des services autrefois rendus par les Gascons en Picardie, et accuse hardiment de trahison les courtisans qui s'opposeraient à ce voyage. Au reste, une circonstance particulière donne à ce petit poème un intérêt spécial. Il porte la date de l'année même où furent commencés les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné (1). C'est donc un pendant en raccourci à l'œuvre du poète huguenot, pendant qui peut servir, jusqu'à un certain point, à faire mieux comprendre l'état général des esprits au moment où les deux compositions furent conçues.

» Au point de vue littéraire, continue l'éditeur (mes lecteurs et moi nous gagnerons tous à le laisser parler), le court poème de l'anonyme bordelais ne peut soutenir aucune comparaison avec celui d'Agrippa d'Aubigné. Au lieu du mâle langage qui fait déjà songer à Corneille, au lieu de cette conviction, de cette véhémence, de cet élan qui font les poètes, on y trouve une conviction peut-être sincère aussi, mais moins vive et plus raisonneuse; des injures violentes, mais dites de sang-froid; des oppositions recherchées, un parallélisme affecté; et

(1) Ce fut à Casteljaloux, au retour d'un combat livré près de Marmande, que d'Aubigné « estant au lict de ses blessures, et mesmes les chirurgiens les tenants douteuses, fit escrire sous soy par le juge du lieu les premières stances de ses *Tragicques*. » Voir ses *Mémoires*, édition L. Lalanne, p. 45.

tout, jusqu'aux longueurs, y révèle un écrivain plus instruit que puissant (1). »

M. Delpit se demande ensuite quel est, de tous les poètes ou versificateurs qui habitaient à cette époque Bordeaux ou la Guyenne, celui qu'on peut regarder comme l'auteur de cette singulière satire. Sa réponse est désespérante : « Rien, dit-il, ne l'indique. Notre collègue, M. Reinhold Dezeimeris, que son érudition spéciale en ces matières rend si apte à formuler une opinion autorisée sur ce sujet, semble pencher pour Florimond de Raymond, qui, dans sa jeunesse, s'était occupé de poésie, et dont les vers connus offrent, d'ailleurs, les mêmes licences de formes et les mêmes convictions politiques et religieuses. Mais puisqu'un juge aussi compétent n'a pas trouvé de circonstances assez certaines pour prononcer un jugement définitif (2); j'aime mieux laisser à la sagacité ou à l'érudition du lecteur le soin et le plaisir de se prononcer sur l'attribution qui lui agréera, plutôt que d'exposer mes conclusions à être brisées par une découverte inattendue. »

Quelques citations achèveront de montrer combien M. Delpit a eu raison de croire que « l'épave poétique, » dont l'indéfinie conservation lui sera due, paraîtra précieuse à ceux (*pauci, sed electi*) qui méritent véritablement le nom de bibliophiles.

Voici, d'abord, une description très détaillée et très curieuse des cruautés commises par les protestants après la prise de Périgueux (3), (p. 259-261) :

O pauvre Perigueus ! que ta grande misère
Tesmoigneroit au vrai de ce qu'ils sçavent faire.

(1) M. Delpit remarque ici que le poème permet de constater d'une manière frappante, en ce qui touche les libertés de l'enjambement, les rapports étroits qui existent entre les poètes de l'école de Ronsard et nos modernes romantiques. Voici deux exemples des enjambements du poète anonyme pris dans une seule page (p. 247) :

Par lesquels vostre honneur, comme par des flambeaux
Esclairé, se fait voir dans la belle graveure...

... Ou que la populace
Barbare, sans respect, les face dans la place
Publique, par esbat, deça de la rouler
Pour, après ce beau jeu, par desdaing les fouler
Aus piés, et les casser, et puis des tronçons faire
Ung jouet...

(2) Qu'il me soit permis de mentionner ici cette phrase d'une note de l'*Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond* (p. 48) : « Rien, ni dans les écrits de Raymond, ni dans ceux de ses amis, ni dans ceux de ses biographes, n'annonce que ce poème contre les huguenots soit son œuvre. Ce triple silence est pour moi bien significatif. » J'ajouterai que les vers connus de Fl. de Raymond valent beaucoup mieux que ceux du poète anonyme, et que l'on y chercherait inutilement des enjambements aussi fréquents et aussi audacieux. Je demande seulement que l'on daigne comparer les deux sonnets de Raymond cités dans mon *Essai* (p. 46 et 47) avec deux sonnets pris au hasard dans l'opuscule de M. Delpit. L'épreuve sera concluante.

(3) M. Delpit dit en note : La prise ou plutôt la surprise de Périgueux, dont il est ici question, eut lieu le 6 août 1575, grâce à l'audace heureuse du baron de Langoiran, secondé par Geoffroy de Vivans.

Sire, je me craindrois que Vostre Majesté
Se fachast d'escouter si grande cruauté,
De voir sans coup ferir une ville surprise,
A la merci d'un sac sans discrétion mise,
Voir les hommes meurtris, pillez ou rançonnez,
Et, ayant tout perdu, encor emprisonnez
Pour rançonner l'immeuble; et aucuns d'une geine
Durement tormentez, pour à force de peine,
Par extreme douleur estre contraints enfin
Declarer au soldat le plus caché butin
De l'or et de l'argent qu'ils avoyent pour leur vie,
Espargnant, reservé en leur mesnagerie.
Et qui plus est, au sexe ils n'ont rien pardonné,
Encore moins à l'aage, et cruels ont donné
La geine et aus enfans, et aus femmes debiles,
Fussent-elles d'honneur, ou bien personnes viles.
Et, passant plus avant encor, ils tormentoyent
Par le tendre tetin celles qui allaitoyent
Les enfans, et geinoient, et le fruit, et la mère,
Tout ensemble. Et encore ont-ils bien voulu faire
Ung exemple nouveau de fière cruauté,
Et non encor jamais en la France inventé:
Car pour mieus rançonner un pere de famille
Jusqu'au dernier denier, ou le fils, ou la fille,
Pendant à la tetine, affamez, ils metoyent
Dans un coffre, duquel la clef ilz emportoyent,
Et laissoyent là longtemps le pauvre enfant qui crie,
Languissant, sans qu'il puisse, encores que l'on prie
De grande affection le soldat inhumain,
Recevoir nourriture, et assouvir sa fain
Par le lait de sa mère, endurant une peine,
Pour voir mourir son fruit, plus grande que la geine;
Et le pere pillé, qui ne peut rien donner,
(Car tout lui est ravi) leur veut abandonner
Et ses biens, et son sang, affin de pouvoir rendre
La vie à son enfant; le soldat ne veut prendre
Ne biens, n'obligations : mais veut, qu'un, qui n'a rien,
Desnué de thresor, de meubles et de bien,
Lui trouve de l'argent; la mere miserable
Se seche de douleur, et l'autre inexorable
Se repaist du tourment de tous les trois, qui sont
A la geine à un coup : car et père et mere ont
Un extreme regret de voir ainsi la vie
D'une cruelle fain à leur enfant ravie,
Qui aussi dans le coffre est par la fain geiné!
Ceste geine à plusieurs cruelle ils ont donné.
Mais ce n'est pas un jour, ou bien une sepmaine,
Ni encores un mois que la rage inhumaine
Du barbare soldat a ainsi tormenté
Ce païs deploré; car, Sire, ç'a esté
Par l'espace d'un an à peu près, que les guerres
Ont duré...

L'appel adressé à Henri III pour qu'il vienne faire luire l'*œil du maître* dans la malheureuse Guienne doit être reproduit (p. 267-268) :

Un père de famille, et mesnager et sage,
Quand il va prendre l'air jusques à son village,
Ne s'en va pas cropir aus champs en sa maison,
Ains se va promenant pour voir si, à saison,

Par ses fermiers, sa terre a esté bien fumée,
Ou si diligemment ell' a esté semée;
Il visite sa vigne, et entour son fossé,
Pour voir si son voisin auroit point avancé
Sur ses bornes, et puis il visite ses entes,
Faites en flageolet, en escusson, en fentes.
Il voit tout son bestail, et ne laisse nul coing
Dans ses possessions, dont il n'aye le soing;
Car, passant l'œil partout, curieus veut cognoistre
Si tout est mesnagé ainsi qu'il devoit estre.
Tout ainsi un bon roy, qui est en son païs
Grand père de famille à tous ceux qui sont mis
Sous sa puissante main par la bonté divine,
Il ne faut qu'en un lieu oisif il se confine;
Ains doit aller partout, et comme un mesnager,
Pour voir ses gens à l'œil, son païs voyager,
Et non pas manier, sous la foi mensongère
D'un subtil courtisan, son pauvre populaire.

Je citerai encore un sonnet qui me paraît le meilleur de tous (1):

N'est-ce pas reformer, quand on trouve une église
Trop riche, lui ravir ses thresors anciens,
Et, pour braver d'habits, se revestir des siens,
La reformant ainsi jusques à la chemise?

N'est-ce pas reformer, si en la marchandise
Quelqu'un semble trop riche à ces braves chrestiens;
S'il est prins, sa rançon sera de tous ses biens,
Et la cause, dit-on, encor le favorise?

Et s'il leur semble aussi qu'un païsan a sa cave
Ou greniers trop remplis, tout soudain quelque brave
Reformeur l'en reforme, et dit que tout est sien.

Ainsi, de son païs, la troupe reformée
La meilleure sustance a du tout consumée,
Et reformant le trop, leur a laissé le rien.

Si j'ajoutais que la *Plainte de la Guienne au Roy* a été de toute façon admirablement publiée, je n'apprendrais rien à personne, car la réputation de M. Delpit, comme érudit, et celle de M. Gounouilhou, comme imprimeur, sont au-dessus de l'éloge.

J'aime mieux reproduire la bonne nouvelle qui nous est annoncée par le Comité de la Société des Bibliophiles de Guyenne : « La Société des Bibliophiles de Guyenne est, dès à présent, en possession de plusieurs travaux terminés; mais elle a jugé convenable de publier avant tout un ouvrage d'un intérêt hors ligne, et que l'on ne peut se procurer que bien difficilement, tant il est rare et cher : le livre de Montaigne, tel qu'il parut pour la première fois à Bordeaux, chez l'imprimeur Simon Millanges, en 1580, c'est-à-dire sous une forme qui diffère, à beaucoup d'égards, de celle qu'il reçut ensuite.

(1) Il en est un autre, le 6e (p. 272), qui est fort heureusement tourné, mais qui est beaucoup trop *gaulois* pour que j'ose le transcrire.

M. Henri Barckhausen et M. Reinhold Dezeimeris, chargés de cette publication, ont, aux dernières séances, communiqué à la Société les premières épreuves et exposé le plan suivi par eux. Au moyen de certains signes typographiques fort simples, les éditeurs ont rendu extrêmement facile la comparaison de ce premier texte avec le texte vulgaire, et ils ont fourni de plus les additions et variantes des éditions de 1582 et 1587. Cette édition nouvelle, placée à côté du texte vulgaire, permettra ainsi au lecteur de suivre les progrès et les modifications de la pensée du moraliste depuis sa première manifestation, et elle servira puissamment, croyons-nous, à faire mieux connaître l'homme et l'écrivain. Le travail préparatoire soumis à la Société est assez avancé pour faire espérer la mise en vente très prochaine (1) des deux volumes consacrés à cette intéressante reproduction. Les exemplaires des Sociétaires seront imprimés sur un papier supérieur. »

A la grande collection de la Sòciété des Bibliophiles de Guyenne vont se joindre, comme deux ailes formées de troupes légères se joignent à un solide corps d'armée, deux collections particulières : les *Tablettes des Bibliophiles de Guyenne*, publiées par M. Jules Delpit, et cette *Collection méridionale* à laquelle, le mois dernier, M. Léonce Couture souhaitait ici même si gracieusement la bienvenue. Décidément, dans notre cher Sud-Ouest, d'un bout à l'autre électrisé, le travail est plus que jamais en honneur. *Fervet opus*. Espérons que tant d'efforts, non rivaux, mais qui tendent tous fraternellement au même but, produiront en définitive une de ces moissons dont on garde toujours le riant souvenir !

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Ces mots sonneront bien agréablement à l'oreille de ceux qui ont tant maudit la lenteur des premières opérations de la Société, et qui ont pu lui adresser, à propos de son premier volume depuis trois ans commencé, ce vers de Fl. de Raymond :

Grande a esté ta peine en son enfantement !

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE (1).

(Suite) (1).

XXV

DEPUIS LA TRANSLATION DES GRANDES RELIQUES DU PRIEURÉ A LA NOUVELLE CATHÉDRALE, JUSQU'A LA MORT DU PREMIER PRIEUR COMMENDATAIRE, EN 1508.

Cependant nos Orientins ne voyaient pas d'un œil indifférent les dispositions prises dans la crypte de la nouvelle cathédrale. Mais comment éviter la pénible dépossession dont le moment approchait de jour en jour?

Jean de La Trémouille avait succédé, depuis peu d'années, à François-Philibert de Savoie sur notre siége. Comme ce dernier, il jouissait du haut patronage de la cour de France : le roi Charles VIII et le pape Innocent VIII l'avaient imposé au choix de nos chanoines; et le chapitre, après une assez longue résistance, s'était enfin résigné à l'accepter, par acte public du 10 janvier 1491, sauf la clause illusoire de toute réserve de ses droits et d'une entière liberté de ses votes pour l'avenir.

La vénérable compagnie avait, de plus, écrit au nouvel élu une longue lettre sur le déplorable état de sa cathédrale en construction, avec protestation de déférence filiale et de soumission absolue « à sa révérendissime paternité; exprimant aussi le ferme espoir que Jean de La Trémouille daignerait tenir compte des intérêts si compromis de sa métropole, sans attendre du chapitre des sacrifices impossibles (2). »

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 223, 291, 548 et t. X, p. 97.

(2) Ex archivis cap. auxit. ad annum 1491.

La confiance dont cette lettre était empreinte ne fut jamais déçue. Aussi quand on put fixer le jour de la solennité des grandes reliques, le chapitre était assuré du triple concours du pape, du roi et de l'archevêque, pour l'accomplissement d'un projet que tout le clergé métropolitain avait à cœur.

Le prieur lui-même, Pierre du Faur, avait donné son assentiment, à condition toutefois qu'il serait fait à son monastère une concession, moyennant laquelle les Bénédictins étaient prêts à s'exécuter de très bonne grâce.

Saint Clair, fondateur du siége épiscopal d'Alby qu'il occupa trois ans, et plus tard martyrisé à Lectoure, n'avait été, pour la Novempopulanie, qu'un évêque régionnaire. La métropole d'Auch n'avait donc pas, plus que d'autres cathédrales, le droit de posséder sa relique; et d'ailleurs le Prieuré ne jouissait que d'une portion fort restreinte, attendu que le corps avait été transporté à Bordeaux, du temps de Charlemagne. N'était-il pas convenable de laisser cette faible part dans notre église monastique, avec le précieux sarcophage que les Orientins lui avaient consacré depuis plusieurs siècles ?

Quant à saint Orens, il pouvait être considéré comme le fondateur primordial de l'établissement religieux qui, après avoir succédé à l'épiscopie du IVe et du Ve siècle, s'était organisé, de très bonne heure, en abbaye sous la règle de saint Augustin. Il avait laissé dans cette même habitation tous les souvenirs de son long épiscopat; il y avait rendu le dernier soupir. L'église qui fut le centre de son administration diocésaine était seule restée dépositaire de ses restes mortels; et son tombeau y était devenu si célèbre que, d'un commun accord, les populations de la contrée avaient fait du nom de saint Orens le vocable depuis lors unique de notre primitive cathédrale. Le Prieuré lui-même n'en avait pas d'autre que celui de son plus ancien patron, comme maison religieuse. N'avait-il pas assez de titres pour rester en possession de cette insigne relique ?

Jean du Faur, frère cadet de notre président aux enquêtes,

était alors archidiacre d'Auch, d'après Moreri (1), c'est-à-dire vicaire général, *vicarium in omnibus*, selon l'ancienne définition des Décrétales Grégoriennes (2). Il dut, naturellement, plaider avec le prieur la cause de son monastère. Aussi le chapitre fit-il bon accueil à la conciliation; et les deux sarcophages de saint Clair et de saint Orens gardèrent leur place dans l'église prieurale, tandis que les corps de saint Taurin, de saint Léothade et de saint Austinde furent livrés au clergé métropolitain, à la fin du xve siècle.

Nous avons vu, à propos de la translation du corps de saint Hubert, qui eut lieu, de Liége à Andage, en 825 (3), que ces sortes de cérémonies se faisaient anciennement avec une solennité et une pompe des plus édifiantes. Or, bien que la foi des populations chrétiennes ne fût pas aussi vive aux approches du xvie siècle que dans les premières années du ixe, tous les fidèles qui pouvaient se donner la satisfaction de concourir à ce genre de fêtes publiques mettaient le plus grand empressement à y prendre part.

De son côté, le clergé devait se conformer, en pareil cas, à certaines prescriptions liturgiques dont la sagesse traditionnelle avait tout prévu, dans le but de bien établir l'identité et l'authenticité des reliques avant leur translation. C'était, du reste, le plus sûr moyen de confirmer les générations contemporaines dans la pieuse confiance que les périodes antérieures avaient vouée à ces précieux dépôts.

En présence des témoins intéressés, on ouvrait avant tout les sarcophages, ou bien les châsses plus ou moins riches dont les

(1) Tome III, p. 575 de son *Dict. hist.*, in-fol , où il dit : Gratian du Faur, seigneur de Pujols et de Saint-Jorry, près de Toulouse, eut d'Honorate de Frère, son épouse, Arnauld qui suit; Pierre, évêque de Lectoure et prieur de Saint-Orens d'Auch; Jean, archidiacre d'Auch; un autre Jean qui, etc , etc. — Gratian fit son testament en 1481; mais il vivait encore en 1484.

(2) Lib. I, tit. 25, cap. 17. — Archidiaconus post episcopum sciat se vicarium esse in omnibus.

(3) Tome VI, p. 437 de cette *Revue*.

reliques étaient conservées sous le sceau des autorités compétentes. Après vérification complète des caractères spéciaux et des documents écrits qui constataient leur authenticité, on les scellait de nouveau dans leur demeure définitive.

C'est donc ainsi que chez nos Bénédictins de Saint-Orens on procéda à l'ouverture et à la vérification des trois sarcophages pour s'assurer si les ossements qui composent la charpente du corps humain se trouvaient à l'intérieur. Or, il fut établi par le témoignage d'hommes expérimentés que les trois corps étaient à peu près au complet, et que chacun d'eux réunissait tous les caractères d'authenticité requis en pareille circonstance.

Nous ferons seulement observer que les trois saints avaient une sorte de *pallium* dont la forme devait varier de l'un à l'autre, selon le temps dans lequel il l'avait revêtu; et aussi que les trois crosses étaient de bois.

Les deux sarcophages, qui avaient conservé dans l'église prieurale les restes mortels de saint Taurin et de saint Austinde, furent sans doute jugés trop peu dignes, et par le travail et par la matière, de figurer à la nouvelle place qui les attendait, dans la crypte métropolitaine. Car nos Bénédictins avaient eu l'attention de préparer deux autres tombeaux de pierre, en tout semblables et couronnés de couvercles à quatre pans. Ils étaient sculptés d'une façon très convenable dans le style de la Renaissance; mais on n'avait ajouté aux décors ni inscriptions, ni symboles, ni figure quelconque, soit humaine, soit angélique. Ces deux tombeaux servirent de nouveau reliquaire à nos deux saints évêques.

Quant à saint Léothade, il continua de reposer dans le sarcophage de marbre dont nous avons parlé à propos de sa première translation, c'est-à-dire de celle qui eut lieu au VIIIe siècle, de Bourgogne au prieuré de Saint-Orens. Ce monument funéraire, dont la décoration sculpturale est si remarquable à divers points de vue, était, selon toute apparence, bien antérieur à la mort de ce grand saint (1).

(1) Tome VIII, page 161 de cette *Revue*.

Quelques détails de vérification faite en notre présence, le 15 mai 1856, et que nous avons racontés ailleurs (1), nous ont donné la certitude qu'à l'ouverture du couvercle scellé depuis le VIIIe siècle, le corps fut respecté dans son état primitif, vu qu'il n'y avait aucun motif de le transférer dans un autre sarcophage.

La tête était coiffée d'une mitre dont les deux fanons avaient pour bordure longitudinale un tissu de soie très étroit et une frange terminale en fils de soie de diverses couleurs.

La crosse de bois était à la droite du saint; et on le trouva revêtu d'une ample et longue tunique de soie rose violacée, dont les manches couvraient à peine les deux tiers de la longueur des bras. Les parements et le bas de la tunique portaient les traces d'une très fine broderie; et le cordon était aussi de soie.

Quant au reste du costume épiscopal, il ne nous est pas possible d'en indiquer la forme ni même d'attester autre chose que la richesse des galons et du tissu dans lesquels l'or jouait un très grand rôle.

Le corps ainsi revêtu se trouvait étendu sur un suaire de lin à fond blanc, traversé perpendiculairement à sa longueur de bandes bleues de diverses largeurs. Nous avons constaté, de nos propres yeux, que ces bandes étaient nuancées de dessins de même couleur, dont les contours se rapportent aux figures les plus simples de la géométrie élémentaire. Des séries de courbes à plein cintre y reproduisent de petites galeries; mais aucun détail ne rappelle ces formes plus ou moins capricieuses qui, dans les étoffes mauresques du VIIIe siècle, caractérisaient des êtres organisés.

Nous avons reconnu aussi, au 15 mai 1865, que les ossements de saint Léothade étaient juxtaposés dans l'ordre naturel, plusieurs étant encore reliés entre eux, et tous reposant sur de grands lambeaux très reconnaissables de l'ample tissu de lin qui leur avait servi de premier suaire dans le courant de l'année 718.

Enfin, après onze siècles et demi, nous retrouvions à sa place

(1) *Tombeau de saint Léothade*, in-8° de 47 pages. Pages 37 et suivantes de la seconde édition.

le mortier fin qui, au moment de servir de premier scellement au couvercle, avait coulé dans l'intérieur, s'était durci en faisant corps avec les étoffes, et avait saisi sur le fait les vers fraîchement attachés au cadavre. Il nous a été facile de les reconnaître dans les cassures de cette espèce de ciment qui les a conservés en grand nombre comme une preuve de l'ancienneté des détails de l'ensevelissement de saint Léothade dans ce même sarcophage.

Ces mêmes observations avaient donc été constatées vers la fin du xve siècle. Seulement il fut jugé convenable, à cette époque, de séparer l'avant-bras gauche de son *humerus,* afin de le placer dans un reliquaire d'argent, et de le tenir ainsi, dans la cathédrale, plus à portée des pratiques du culte journalier.

On était alors, comme de nos jours, dans l'usage d'exposer les reliques insignes à la vénération des fidèles, trois jours environ avant de les transporter à leur nouvelle demeure. On y apposait ensuite les sceaux, et puis on procédait à la translation avec toute la pompe des cérémonies les plus solennelles. Par intervalles prévus, on ménageait des stations de courte durée, dans des églises, dans des chapelles privées ou autres lieux spécialement décorés pour leur servir de reposoir public, jusqu'au terme de la course.

Nous ne connaissons point de document qui puisse nous fixer sur ces derniers détails, à propos de la translation de nos grandes reliques jusqu'aux abords de la cathédrale en reconstruction. Mais nous savons par la lettre du chapitre à Jean de La Trémouille, alors encore archevêque d'Auch, que le chevet lui-même était loin de s'achever. La crypte seule pouvait donc faire un digne accueil aux trois sarcophages de saint Taurin, de saint Léothade et de saint Austinde, qui, du reste, se trouvent encore de nos jours à la place qu'on leur avait préparée sous le rond-point, c'est-à-dire dans les chapelles du nord, du nord-est et de l'est.

Trois autels venaient d'y être dressés, à la distance de 0^m 45 du

pan central pour chacune d'elles; et les sarcophages, reposant sur l'arête des tables consacrées, furent adossés entre mur et autel sur l'espace étroit qui les sépare, de manière à figurer antérieurement à la façon des retables.

Cette disposition, en tout conforme aux plus anciennes pratiques, avait pour but de laisser aux fidèles toute facilité de s'agenouiller un à un sous la relique. Aussi quand les pèlerins, de passage en notre ville, reçurent désormais les soins de l'hospitalité à l'hespitalet de Saint-Orens ou bien à celui que le chapitre avait fondé au sud de sa couture, sous le patronage de saint Jacques, ils ne manquèrent plus de descendre dans la crypte, avant de se remettre en route. Ils déposaient la panetière et le bourdon en face de chaque autel. Et puis, le front humilié devant la sainte relique, ils aimaient à passer sous le tombeau comme pour donner, par cette espèce de contact, plus d'efficacité à leurs prières. Et le saint leur semblait répondre à ce témoignage de pieuse confiance, comme autrefois Jésus aux malades d'Israël : « Qu'il vous soit fait en proportion de votre foi (1). »

Des connaisseurs dont l'opinion est du plus grand poids attribuent le sarcophage de saint Léothade à la seconde moitié du VIe siècle. Et cette période concorderait assez heureusement avec notre commentaire des motifs symboliques dont il est enrichi sur toutes ses faces apparentes, mais qu'il serait trop long de reproduire ici (2). Nous dirons seulement que, même après environ treize siècles, il se trouve encore dans un parfait état de conservation.

Il est donc incontestable qu'en cédant, avec le corps du saint, un monument de cette valeur, nos Bénédictins de Saint-Orens faisaient un sacrifice doublement méritoire. Toutefois, au point de vue de l'art chrétien, ils durent se croire assez amplement dé-

(1) MATTH., cap. XIX, v. 11 et 12.

(2) Voir notre *Atlas monographique de Sainte-Marie d'Auch*, in-fol., pages 142 et suivantes du texte.

dommagés par la possession désormais définitive du sarcophage consacré à la relique de saint Clair.

Celui-ci, en effet, de marbre blanc comme le premier, et non de pierre comme le dit Dom L.-C. de Brugelles (1), était encore plus ancien de deux cents ans au moins. Il remontait à cette période que l'on est convenu de rattacher à l'ère des catacombes de Rome, et qui se caractérise, au point de vue iconographique, par le choix des groupes sculptés à l'extérieur de ces sortes de monuments. Ils sont tous ou presque tous empruntés à l'Ancien Testament ou aux sujets historiques de l'Evangile, sans épitaphe ni portrait du défunt, ni aucun de ces souvenirs personnels que le paganisme aimait alors encore à reproduire autour de ses tombeaux. Que si, par exception très rare, notre art religieux, contemporain du haut empire, se montra quelque part moins fidèle à cette sage réserve, les souvenirs du défunt étaient relégués aux faces latérales, ou bien sur une frise ajustée au sarcophage, en forme de couronnement (2).

Or, ces traits exceptionnels manquaient eux-mêmes à celui qui nous occupe. Au centre de la face antérieure se voyait debout une *orante*, c'est-à-dire une femme qui, les bras étendus en croix, reproduisait allégoriquement cette façon de prière confiante et résignée que les premiers chrétiens ont si souvent figurée dans les peintures et les sculptures des catacombes de Rome. A droite et à gauche étaient distribuées les scènes historiques du sacrifice d'Abraham tenant son glaive levé sur Isaac; de la multiplication des pains et des poissons présentés à Jésus-Christ, et enfin de la résurrection de Lazare.

Sur l'une des faces latérales on voyait la chute originelle en présence de l'arbre de la science du bien et du mal; et sur l'autre, Daniel, dans l'attitude de l'*orante*, invoquant l'appui de Dieu entre les deux lions auxquels on l'avait jeté en pâture dans la fosse de Babylone.

(1) *Chroniques de l'Eglise d'Auch*, page 332.
(2) Raoul Rochette, tableau des Catacombes, p. 220.

Nous ferons observer que ce précieux monument des premiers temps de notre foi, qui se voit encore au musée de Toulouse, n'a pas plus de 1m 41 de longueur; ce qui prouve que le corps d'un adulte n'aurait pas pu s'étendre convenablement à l'intérieur, en laissant aux membres leur disposition naturelle. Mais qui peut dire dans quel état les avaient recueillis les fidèles de Lectoure, après le martyre de notre saint? Quoi qu'il en soit, des dimensions aussi restreintes suffisaient largement pour contenir la faible part dont les Bénédictins de notre prieuré continuèrent d'avoir le dépôt dans leur église, à côté du corps de saint Orens. Et le partage des reliques entre les deux clergés sembla devoir être pour tous les cœurs le gage d'une union désormais inaltérable.

Elle avait dû être, en très grande partie, le fruit des sages négociations de Pierre du Faur qui, peu d'années après, devint évêque de Lectoure. Ce dernier siége était vacant par la mort du titulaire, lorsque, dans le courant de l'année 1505, notre président aux enquêtes lui fut donné pour successeur.

Nous ignorons si, à cette occasion, il résigna son prieuré en cour de Rome, comme on le pratiquait assez souvent, lorsque le commendataire était promu à l'épiscopat. Mais il est certain que s'il en a gardé la provision, il ne jouit que très peu de temps des fruits de ce bénéfice, puisque le catalogue des évêques de Lectoure fixe le décès de Pierre du Faur à l'année 1508. — Les actes publics scellés de ses armes lui donnent pour blason : d'azur, à deux fasces d'or accompagnées de six besants d'argent, trois en chef et trois en pointe.

XXVI

DEPUIS LA MORT DU PREMIER PRIEUR COMMENDATAIRE, JUSQU'A LA CONSÉCRATION DE LA NOUVELLE CATHÉDRALE D'AUCH, EN 1548.

Peu de mois avant lui était mort Jean de La Trémouille, son métropolitain, comme il se rendait dans les Etats du Souverain Pontife, afin de remercier Jules II, qui venait de le revêtir de la

pourpre romaine; et le 15 des calendes d'octobre 1507, une bulle de ce même pape avait transféré du siége de Narbonne à celui d'Auch le cardinal François-Guillaume de Clermont-Lodève.

Cet illustre pontife était alors ambassadeur de Louis XII auprès du saint-siége. Bien qu'il fût retenu par ses hautes fonctions loin de son diocèse, il mit tout le soin possible à continuer l'œuvre de zèle de son prédécesseur, dans l'intérêt de sa nouvelle cathédrale. Le chevet se trouvant à peu près terminé jusqu'au transsept, il se donna tous les soins nécessaires pour orner les chapelles des verrières monumentales que l'on y voit encore, et pour doter le chœur des stalles en bois sculpté qui, depuis plus de trois siècles, font l'admiration de tous les connaisseurs qui les visitent.

Neveu du célèbre cardinal Georges d'Amboise, il trouvait près du ministre de Louis XII et de la reine Anne de Bretagne un appui des plus efficaces; et près de ses oncles, Jacques d'Amboise, abbé de Cluny, et Louis d'Amboise, évêque d'Alby, tous les encouragements du bon exemple, dans l'emploi intelligent des divers arts du dessin pour l'ornementation des monuments religieux que le roi et le pape avaient confiés à leur sollicitude.

On ne connaît rien de certain ni sur le nom ni sur la patrie des artistes qui furent chargés de sculpter les boiseries de notre cathédrale.

Mais on sait qu'Arnaud de Moles, natif de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne (1), peignit les dix-huit verrières monumentales qui rayonnent autour du chœur; et son œuvre fut terminée le 25 juin 1513.

Elle était donc bien avancée lorsque François-Guillaume de Clermont-Lodève, que ses fonctions d'ambassadeur avaient retenu cinq ans en Italie, fit son entrée dans notre ville.

Selon l'usage suivi à Auch de temps immémorial, il s'achemina à la tête d'un brillant cortége, par la route de Toulouse, qui venait alors se terminer sur le bord oriental de la rivière, en

(1) Tome IX, pages 531 et suivantes de cette *Revue*.

longeant l'extrémité septentrionale de la couture de notre monastère (1). Le 16 octobre 1512, le nouvel archevêque se présenta au bac du Prieuré, où se trouvèrent pour lui faire accueil tous nos religieux bénédictins, portant la relique de saint Orens, l'un des plus illustres prédécesseurs du cardinal.

Nous avons déjà vu plus haut (2), qu'à l'extrémité occidentale de la traille correspondait la porte de ce nom, couronnée de la tour du prieur et accompagnée d'un château seigneurial qui faisait de ce point un lieu de retranchement des plus respectables : ce fut le rendez-vous de l'élite des gentilshommes à cheval, ayant à leur tête noble et puissant seigneur N. de Voisins, baron de Montaut. Il avait mis pied à terre et il attendait le débarquement sur la rive gauche, « accoutré de velours noir, en haut-de-chausses, une jambe nue, ayant pour tous souliers semelles de cuir, corroyées avec lassets de taffetas. »

Après la harangue accoutumée, « ledit baron, ajoute le procès-verbal, ayant teste découverte en grande révérence » saisit la bride de la mule que montait Son Eminence et dirigea la marche par les « rues droites, allant de ladite porte droit à la cathédrale. » Au premier rang marchaient à pied les écuyers, les hommes de service et autres gens du peuple portant bâton blanc à la main. La noblesse à cheval précédait immédiatement l'archevêque et son cortége de cinq évêques accompagnés du premier président du parlement de Toulouse. A la suite venaient les octovirs en robe rouge, aussi à cheval, c'est-à-dire les huit consuls municipaux de la cité d'Auch; et enfin les chanoines de la métropole, mitre en tête (3), avec les religieux de Saint-Orens qui portaient, dans le

(1) Du latin *cultura*, terre cultivée. Ce fut l'une des réserves de sol privilégié faites à l'époque du paréage par nos Bénédictins spécialement à portée du monastère, dans un but d'exploitation personnelle à exécuter et puis à diriger par eux-mêmes.— Le chapitre métropolitain avait aussi sa couture au sud de la cathédrale. Il en céda une partie pour bâtir le collége, en 1540.

(2) Tome VIII, page 348 de cette *Revue*.

(3) Nous ne connaissons aucun titre particulier qui confère un tel privilége à nos anciens chanoines; et c'est pour la première fois que nous les en trouvons en posses-

modeste costume du chœur que nous avons décrit plus haut (1), la précieuse relique du patron de leur monastère.

Après la cérémonie d'intronisation, Son Eminence put admirer à loisir les travaux d'art qui se poursuivaient à l'est du transsept de sa cathédrale inachevée. L'œuvre des boiseries marchait avec lenteur, vu la richesse et la multitude des détails dont les sculpteurs les décoraient. Mais autour du chœur, presque toutes les chapelles étaient ornées de leurs vitraux. L'éclat et l'harmonie de ces belles peintures excitaient un tel enthousiasme que, sur divers points du diocèse, Arnaud de Moles fut invité à enrichir les églises des produits d'un art aussi merveilleux.

Fleurance, Simorre et Marciac (2), entre autres, conservent encore de ses verres peints. Et les Bénédictins de Saint-Orens, cédant à l'entraînement général, voulurent aussi des vitraux en couleur, qui ont fini par ne plus laisser, dans nos deux églises, que des traces de peu d'importance. On en voyait pourtant naguère briller encore, dans celle du XIVe siècle, au réseau de pierre qui formait le couronnement des deux fenêtres du nord-est et du sud-est.

Au reste, il est facile de constater, même de nos jours, au sanctuaire de Fleurance, dans une chapelle de l'ancienne abbatiale de Simorre, au chevet de Marciac et dans plusieurs verrières de la cathédrale d'Auch, qu'Arnaud de Moles avait l'attention de mêler aux détails de ses peintures le blason des bienfaiteurs qui contribuaient aux frais de leur confection. Or, il n'eut garde d'y manquer à Saint-Orens : le dernier armorial qui a tenu bon à sa place d'honneur avait conservé presque tout son premier éclat au haut de la fenêtre du nord-est, ouverte sur le sanctuaire de l'Immaculée Conception. Dans

sion. Toutefois l'histoire fait mention d'un petit nombre de chapitres mitrés. On a vu, le 10 juin 1851, celui de Prague assister en mitre à la pose de la première pierre d'une église qui se construisait à La-Vallée-Caroline.

(1) Tome IX, page 297 de cette *Revue*.

(2) Au grand réseau de pierre qui couronne l'ogive centrale du pignon oriental se voit encore, en très beau coloris, ce qui reste de ces anciens vitraux.

son isolement à peu près complet, il courait risque d'être emporté par un coup de vent. Aussi fut-il déposé avec soin, dans ces dernières années; et on le conserve au Prieuré comme un précieux souvenir de la vieille sympathie des octovirs de la cité pour le monastère. Ce petit monument reproduit, en effet, les armes de la ville d'Auch, puisqu'on y voit : *Parti, au premier de gueules, à l'agneau d'argent, passant et contourné, portant une croix d'or gonfalonnée du même; au second d'argent, au lion de gueules.*

L'ensemble des vitraux posés à Saint-Orens par Arnaud de Moles n'existant plus depuis très longtemps, nous ignorons s'il les avait signés et datés, comme on le voit pour ceux de la cathédrale, à la fenêtre des *trois apparitions*. Mais puisqu'il est mort vers 1520 (1), les verrières de nos Bénédictins furent, sans doute, une de ses dernières œuvres. Toutefois, nous ignorons sous quel prieur le conseil d'administration conventuelle aura eu l'heureuse idée d'imposer au monastère ce nouveau sacrifice; car, après Pierre du Faur, le catalogue ne fait mention de son successeur qu'en 1532. Encore ne savons-nous de ce nouveau prieur que le nom; et il en est de même des deux autres qui se succèdent de 1533 à 1545.

Cette dernière date rappelle l'ouverture du concile œcuménique tenu à Trente, à partir du 13 décembre, dans le but de rendre à l'Occident la paix que les dernières hérésies, et spécialement le protestantisme, avaient si profondément troublée.

Sous le nom spécieux de réforme religieuse, les sectateurs de Luther s'étaient glissés dans nos provinces, inoculant partout contre l'Eglise le venin des plus dangereuses innovations, et soufflant l'esprit de révolte contre tout pouvoir temporel qui tenterait de les contenir.

Notre sud-ouest surtout se trouvait considérablement travaillé par des fauteurs aussi ardents qu'ils étaient habiles. Repoussés du nord et du centre à cause des troubles civils et religieux qu'ils y avaient fomentés, ils s'étaient dérobés à ce que plus tard ils appelèrent le martyre, attendu que la couronne à laquelle

(1) Voir tome IX, page 533 de cette *Revue*.

aspiraient les premiers héros du christianisme avait perdu tout son attrait pour eux : ils préféraient les délices d'une cour voluptueuse, et ils vinrent s'installer dans celle de Navarre.

C'est là que la *dixième des Muses* et la *quatrième des Graces,* Marguerite de Valois, notre comtesse d'Armagnac, s'empressa de leur donner asile, bien plus par sympathie pour les docteurs que par entraînement pour les doctrines de la secte naissante. Roussel, disciple de Luther, y accourut avec Calvin qui l'appelait son maître, sans toutefois partager ses vues sur le choix des moyens à prendre pour assurer le succès de leur commune propagande. Elle fut si rapide dans le Béarn qu'en peu de temps d'innombrables partisans furent acquis à la secte qui devait perpétuer, pendant près d'un demi-siècle, les plus sanglantes révolutions sur tous les points de ce malheureux pays.

Les diocèses qu'il comprenait alors faisaient partie de notre province ecclésiastique; et ils étaient trop voisins du nôtre pour qu'il n'eût pas à redouter leur dangereuse influence. Nous verrons bientôt que le clergé d'Auch eut lui-même à la subir d'une manière assez fâcheuse, surtout après 1545.

Cette date nous ramène à une période d'angoisses et de divisions occasionnées dans notre diocèse par l'élection faite en même temps de deux archevêques pour succéder au cardinal François-Guillaume de Clermont-Lodève, à savoir :

Le cardinal François de Tournon, nommé par le roi, en vertu d'un concordat alors encore assez récent (1);

Jean de Lacroix, chanoine d'Auch, élu par le chapitre, malgré l'accord arrêté entre François Ier et le pape Léon X, pour toutes les provisions de métropoles, cathédrales, abbayes et prieurés qui vaqueraient en France à partir du 19 décembre 1516.

Deux partis furent donc parfaitement dessinés, et ils demeurèrent en présence jusqu'au mois de novembre 1547. Mais à cette date, les chanoines qui tenaient pour Jean de Lacroix s'unirent aux autres, dans l'espoir bien fondé que le cardinal de Tournon

(1) Voir, à ce sujet, la note du tome I, page 82 de cette *Revue.*

pourrait servir la compagnie plus utilement que son compétiteur auprès du souverain pontife. Ne pouvait-il pas même obtenir en cour de Rome et sans trop de retard une bulle de sécularisation, tout à fait semblable à celle que le pape Paul III avait accordée aux chanoines de Lescar, depuis dix ans, à la demande de leur évêque et du roi de Navarre Henri d'Albret (1) ?

Mettre fin à toute espèce d'opposition était sans contredit le meilleur parti à prendre. Aussi, deux mois après, le chapitre en corps faisait accueil au nouvel archevêque et l'introduisait dans sa métropole après le cérémonial et le serment d'usage.

De la cathédrale, le cardinal fut conduit au palais archiépiscopal, et enfin dans la vaste salle du Tinel, où on l'invita à prendre sa part d'un festin dont les chanoines avaient voulu faire une partie des frais, avec tout le confortable des temps héroïques. « En chapitre, en effet, feust ordonné, — disent les archives de la compagnie, — qu'on bailleroit à l'entrée de Monseigneur le cardinal de Tournon, un bœuf à haulte gresse, une doutzène de moutons, demi-doutzène de barriques de vin blanc, et demi-doutzène de tourterelles, et demi-doutzène de palommes, le tout au frais du chapitre, sans conséquence. »

Il est manifeste que, par cette généreuse délibération, le chapitre métropolitain voulait donner la preuve de son entière sympathie pour un archevêque dont il avait repoussé la nomination royale pendant près de neuf ans. Ce bon exemple aurait ramené le calme et l'union dans tout le diocèse, si un fait encore récent n'était venu surexciter la population et ranimer un vieux ferment de divisions bien autrement profondes.

Dans les premiers jours d'octobre 1547, c'est-à-dire environ trois mois avant l'intronisation de notre archevêque, Marguerite de Valois était venue séjourner à Auch, et y occuper, en présence du chapitre, la stalle de la couronne d'Armagnac, en sa qualité de comtesse. Dominique de Gabre, vicaire général du cardinal de Tournon, l'avait reçue au palais archiépiscopal, avec tout son

(1) Archives du chapitre de Lescar, pour l'an 1537.

cortége; et « révérend père en Dieu, l'évesque d'Oloron » accompagnait la reine. Or, c'était Gérard Le Roux, cet astucieux prédicant, plus connu sous le nom de Roussel, que Marguerite avait gratifié, depuis dix ans, de l'abbaye de Clérac et de l'évêché d'Oloron. Il est bien entendu qu'ils n'avaient eu, ni l'un ni l'autre, aucun souci de l'institution canonique, dont ce religionnaire ne fut jamais pourvu en cour de Rome. Avec les talents artificieux dont il était doué, il lui était d'autant plus facile de propager l'erreur par ses discours qu'il s'étudiait partout à paraître catholique, feignant de condamner également les doctrines diverses de Luther, de Zuingle et de Calvin.

Moine apostat, de l'ordre de saint Dominique, Roussel affectait les apparences d'une très grande austérité, afin de s'insinuer avec plus de succès dans la confiance des communautés religieuses.

De quels troubles n'aura-t-il pas essayé de jeter la semence dans le personnel de celles d'Auch! Notre nouvel archevêque lui était d'ailleurs trop bien connu par la sévérité de son orthodoxie pour qu'il n'ait pas déterminé Marguerite de Valois à le devancer dans cette ville, qu'elle visitait pour la seconde fois depuis son mariage avec Henri d'Albret.

Malheureusement le cardinal de Tournon, dont l'autorité devait être d'un si grand poids au futur colloque de Poissy, s'arrêta peu dans son diocèse. L'absence d'un tel pasteur ne pouvait être que très préjudiciable à des brebis que l'on venait entourer de tant de séductions. Mais les Guises essayaient de le rendre suspect à la cour de Henri II, et pour écarter plus sûrement une influence qui gênait leur politique, ils le firent nommer à l'ambassade de Rome. C'est peu de jours avant son départ qu'il fixa au 12 février 1548 la consécration de notre nouvelle cathédrale, laissant à son vicaire administrateur, Jean Dumas, évêque de Caryste *in partibus*, tous les détails de cette auguste cérémonie.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(La suite prochainement.)

Mme LA BARONNE DE St-GÉRY.

QUELQUES SOUVENIRS DE LA RÉVOLUTION.

Nous devons à Mme de..., petite-fille de Mme la baronne de Saint-Géry, les récits que nous rapportons, et que maintes fois elle a entendus de la bouche de sa grand'mère. Les habitués du salon de Mme de ..... savent le charme de son aimable et fine causerie, où les grâces d'un esprit cultivé n'enlèvent rien à la pittoresque bonhomie de l'expression. Vive, libre d'allures, jamais en quête du mot juste, saisissant, coloré, qui lui arrive d'instinct, elle fait voir ce qu'elle décrit, elle communique l'émotion qu'elle éprouve, elle dit comme elle sent. On l'écouterait toujours parler; et si l'on osait, on lui dirait volontiers comme une gentille petite fille, à qui devant nous elle venait de conter un délicieux badinage : — Parlez, Madame, parlez. Et nous aussi, nous l'avouons, après avoir entendu quelques-uns de ses piquants récits, nous n'avons pas craint de lui dire : *Madame, veuillez écrire ce que vous contez si bien;* mais son invincible répugnance à prendre la plume l'a rendue sourde à nos plus instantes prières. Du moins, en reproduisant de mémoire ces souvenirs de la révolution, nous serons scrupuleux à ne rien y changer, et, autant que possible, à leur conserver la simplicité de forme qui nous charma lorsqu'ils sortaient de la bouche de Mme de.... Pour plus de fidélité, nous la laissons parler elle-même : cela nous préservera d'ailleurs du danger de mêler nos propres commentaires à sa rapide narration.

Vous savez quelle a été la baronne de Saint-Géry, ma grand'mère, et quels souvenirs ineffaçables elle a laissés à Magnas et à Lectoure. Ceux de ses anciens serviteurs qui

vivent encore ne parlent jamais d'elle que les larmes aux yeux. *C'était une sainte,* disent-ils; *nous écoutions ses paroles comme si elles venaient du ciel; et jamais elle ne s'est trompée dans les choses qu'elle nous a dites.* Rudement éprouvée et dans ses affections les plus chères et par des revers de fortune, sa piété ne se démentit jamais, son âme ne perdit rien de sa sérénité, ni son cœur aucune de ses délicatesses. Mère de plusieurs enfants qu'elle éleva elle-même, elle se dévoua ensuite à ses nombreux petits-enfants que le malheur avait groupés autour d'elle et dont plusieurs étaient encore en bas âge : à tous elle a su nous inspirer l'amour et le respect du devoir, qui pour nous se confondent avec l'amour et le respect que nous portions à notre bien-aimée grand'mère. Je crois que personne n'a su mieux gagner les cœurs.

Elle avait passé la première jeunesse, quand, après avoir déjà pourvu à l'établissement de ses deux sœurs, elle se maria au baron de Saint-Géry, seigneur de La Mothe et l'un des plus riches propriétaires des environs de Lectoure. C'était quelque temps avant la révolution. La naissance d'un premier enfant, une fille (1), vint mettre le comble à son bonheur. Mais dans ces jours même, elle eut comme un pressentiment— sa modestie ne lui permettait pas d'y voir une révélation céleste — des maux qui ne tardèrent pas à fondre sur sa maison et sur elle, et qui devaient remplir d'amertume le reste de sa vie. Sa fidèle Marie (2) et moi en eûmes la confidence peu de jours avant sa mort.

« J'étais dans mon lit, nous dit-elle, quand au matin, parfaitement éveillée, je crus voir devant moi la Sainte Vierge, telle que la représentait une peinture de ma chambre. Je me

(1) Elle fut depuis la baronne de Balsac d'Entrague. Noble et charmante jeune femme, morte à 33 ans, elle laissa après elle six petits enfants, parmi lesquels Mme de ..., de qui nous tenons ces récits.

(2) Femme de chambre extrêmement attachée à Mme de St-Géry, qui l'aimait comme sa fille : elle était l'aînée des enfants de Joseph Lannes dont il sera parlé plus bas.

levai sur mon séant et tendis les bras vers elle. Toute souriante, elle me fit signe du doigt et, me montrant une grande croix, qui m'apparut sur le lit, elle me commanda de me coucher dessus. Je dus faire un mouvement de répulsion; car elle me dit aussitôt : Eh bien! puisque tu ne veux pas te coucher sur la croix, tu la porteras toute ta vie. » Quoi qu'il en soit de cette vision, révélation surnaturelle ou simple effet de l'imagination,— cette dernière hypothèse me semble assez peu vraisemblable : ma grand'mère était d'une humeur très calme et rien jusqu'alors ne pouvait lui faire supposer que ses beaux jours allaient finir, — elle ne tarda pas à se réaliser dans toute son étendue.

Les événements se précipitaient, la fièvre révolutionnaire avait gagné toutes les têtes, la plupart des nobles avaient rejoint les princes émigrés, et ceux qui restaient, en butte à mille tracasseries et menacés de toutes parts, cherchaient le plus possible à se faire oublier. Ce dernier motif porta mon grand-père à se retirer au château de La Mothe avec toute sa famille. Il craignait d'être trop en évidence à Lectoure, où néanmoins il conservait des amis nombreux et dévoués, même parmi les plus actifs partisans des idées nouvelles. Du reste, c'est une justice à rendre aux révolutionnaires lectourois : ils crièrent aussi haut que les autres, ils formèrent un club fort tapageur (1),— exigence du terroir,— qui ne manqua pas de s'affilier à celui des Jacobins de Paris; ils ne négligèrent rien pour organiser le mouvement dans les communes voisines; ils pillèrent l'évêché et brûlèrent une partie des archives et des bibliothèques des couvents; mais ils ne firent couler le sang ni des aristocrates, ni des prêtres fidèles, et l'on dit que les

(1) Le registre des délibérations du club des Jacobins de Lectoure, qui s'assemblait dans l'ancienne église des Carmélites, existe encore : nous l'avons eu entre les mains et, autant que nous permet d'en juger une rapide lecture, il y a là certaines révélations sur l'esprit et les hommes de la localité en ce temps-là qui n'offriraient pas un médiocre intérêt même de nos jours. Peut-être bien que la *Revue de Gascogne* se permettra de glaner dans ce champ tout à fait de son domaine.

plus enragés en apparence à les poursuivre n'étaient pas les derniers à leur ouvrir des cachettes très sûres et à leur faire tenir des avis plus qu'utiles, lorsque devaient avoir lieu les visites domiciliaires. Pas trop méchantes gens au fond, amoureux du changement, contents de faire peur, mais qui ne s'accommodaient pas de devenir assassins.

A Magnas néanmoins, le baron avait bien moins à craindre. La population simple, agricole, franchement chrétienne, lui était dévouée : pas un homme sur qui il ne pût compter au besoin, pas une maison qui ne fût prête à lui donner asile. Les folles idées, qui partout ailleurs faisaient tourner les têtes, n'avaient aucune prise sur ces braves gens. Pour la plupart tenanciers ou anciens serviteurs des Saint-Géry, ils se regardaient presque comme membres de la famille (1).

De plus l'heureuse situation de La Mothe permettait facilement d'échapper aux poursuites des agents révolutionnaires. Vous connaissez le site. Rebâti dans le XVIIIe siècle, le château présente un grand carré, avec cour d'honneur au levant et vaste jardin potager au midi. Au couchant et au nord, il surplombe une vallée profonde, pleine de grands arbres, d'abondantes eaux, de verdure, et qui se prolonge vers l'est pour se joindre à la vallée de l'Auroue. Des massifs de lilas recouvrent le talus. De la porte d'entrée se développait vers l'est une quadruple et magnifique rangée de vieux chênes, et puis venaient la garenne et le bois de La Mothe à haute futaie. Dans les bois, des sentiers perdus, un vrai labyrinthe à travers les rochers, qui, détachés sur tout le flanc de la colline, offrent pour retraite des grottes nombreuses, dont les buissons et les hautes herbes dérobent l'entrée.

Les premiers temps du séjour de M. de Saint-Géry à La Mothe furent assez tranquilles. Sans franchir les limites de son

(1) Ce sentiment n'est pas encore éteint chez les habitants de Magnas : nous l'avons souvent entendu exprimer dans des termes bien flatteurs pour les descendants des Saint-Géry.

domaine, il n'avait nul besoin de se cacher des habitants de la commune qui venaient travailler chez lui et dont la fidélité ne se démentit jamais. Hélas! ce calme dura peu. La loi sur les suspects était en vigueur, et un jour l'adjoint de Magnas donna officieusement avis que les gendarmes de Saint-Clar se présenteraient le lendemain et que M. de Saint-Géry devait pourvoir à sa sûreté. Cet adjoint était Joseph Lannes, qui, dans ces temps malheureux, rendit des services signalés aux nobles, aux prêtres et à la religion. Quoique fort pauvre et père d'une nombreuse famille, qui s'accrut encore, et qui continue jusqu'à nous ses traditions d'honneur et de vertu, Joseph Lannes était l'homme le plus intelligent et le plus instruit de Magnas. Amoureux des livres, il s'était fait une jolie bibliothèque, et il prenait sur ses heures de sommeil pour développer les quelques connaissances littéraires qu'il avait reçues d'un excellent ecclésiastique, l'abbé Cantaloup. Tous les soirs, il lisait en famille une vie de saint; et puis, m'a dit sa fille Marie, il se retirait seul dans un petit réduit, — car petite était la maison,— pour lire et pour écrire. Il se couchait tard, mais il se levait tôt. Avant de partir pour sa journée, il travaillait une portion des quelques lopins de terre qui formaient sa fortune. Dans son estime, la religion passait avant tout, et ce qui le détermina à conserver ses fonctions d'adjoint durant la révolution fut l'espérance de pouvoir être utile aux prêtres persécutés. Tailleur de son état, et allant un jour dans une maison et un jour dans une autre, il recueillait tous les bruits du voisinage, comme ses rapports officiels avec Saint-Clar lui donnaient connaissance des nouvelles publiques et ne lui laissaient pas ignorer les démarches de l'autorité qu'il devait favoriser lui-même. L'oreille toujours ouverte, il ne perdit pas une minute pour avertir la famille de Saint-Géry du danger qui menaçait son chef. On tint conseil au château, et tout calculé, on crut que le baron ne devait pas quitter Magnas.

Sans parler de la retraite dans les rochers, le château offrait une cachette à peu près introuvable. A l'angle nord de la cour d'honneur, à la jonction du corps de logis avec l'aile qui renferme la chapelle et les divers greniers, existe ou plutôt existait un petit passage sur lequel s'ouvraient quatre portes. L'une donnait dans la cour, l'autre dans les appartements de mon grand-père, et les deux autres communiquaient chacune à un corridor. Ce passage, assez étroit, portait sur une colonne en maçonnerie autour de laquelle serpentait l'escalier qui descend dans les caves. La colonne était creuse, et, en soulevant quelques briques, on mettait à découvert une trappe de bois d'où, par trois ou quatre marches très raides, l'on se glissait dans une espèce de trou, haut de 2 m. sur 1 m. 50 de large. Pour éviter tout soupçon, dans les autres passages et dans le vestibule, on avait aussi disjoint les briques, ce qui offrait partout la même apparence d'un carrelage vieux et usé, et ne pouvait attirer l'attention des perquisiteurs. C'est dans ce trou que s'était réfugié le baron, lorsque le brigadier de Saint-Clar, accompagné de deux gendarmes et guidé par J. Lannes, vint fouiller le château. M. de Saint-Géry ne fut pas découvert, et la baronne, dont on comprend l'anxiété, en fut quitte pour avoir vu sa maison retournée sens dessus dessous.

Après une semblable alerte, le baron ne sortait guère plus, si ce n'est à la dérobée et durant la nuit. A peine paraissait-il aux repas de famille. Les avis alarmants parvenaient de tous côtés : les visites domiciliaires se multiplaient, et plus d'une fois pris à l'improviste, mon grand-père, à qui le temps ne permettait pas de regagner sa première cachette, dut se réfugier au milieu des rochers et passer des jours et des nuits hors du toit domestique, où les agents révolutionnaires s'établissaient pour une partie de la semaine. Il errait de roche en roche, de bois en bois, mais sans jamais quitter le territoire de la commune. Là, il n'avait pas à craindre de trahison.

Joseph Lannes et plusieurs hommes dévoués veillaient sur lui. Nos plus proches voisins et bons parents, M. de Galard-Magnas, marquis de l'Isle, et son jeune fils, le marquis actuel, participaient à cette même vie d'aventures.

C'est au milieu de ces tourmentes que la baronne de Saint-Géry reçut une visite bien inattendue. Sur le soir, une jeune femme vêtue d'un costume de paysanne, un mouchoir de fil de lin noué autour des cheveux, de gros sabots aux pieds, tablier de toile, mine gaillarde et décidée, est introduite dans le salon de La Mothe. Plusieurs personnes s'y trouvaient. — « Madame, dit l'inconnue à ma grand-mère, j'arrive du Poitou, et je vous apporte des nouvelles de votre cousine, Mme de l'Epinay (1). » La baronne, à ce nom, pâlit, mais, se remettant aussitôt : « Très bien, lui dit-elle; mais j'espère que vous passerez la nuit chez moi; venez, que l'on vous serve quelque chose. » — Et elle sort avec la jeune femme qu'elle entraîne dans sa chambre. A peine seules, l'inconnue lui saute au cou : « Quoi donc, Catherine, lui dit-elle, ne me reconnaissez-vous pas? » C'était Mme de l'Epinay elle-même qui, à travers les plus grands dangers, lui arrivait de la Vendée sous ce déguisement. L'amie de Mesdames de La Rochejacquelein et de Lescure ne voulait s'arrêter que peu de jours au château de La Mothe; mais un noble motif l'y avait conduite. — « Cousine, dit-elle à ma grand'mère, j'ai compté sur vous, et je vous amène deux prêtres de Luçon violemment poursuivis; je suis sûre que vous les recevrez. » Mme de Saint-Géry, malgré les difficultés de sa position, n'hésite pas un instant et prend immédiatement ses mesures pour que les deux prêtres proscrits trouvent chez elle un asile assuré. L'un d'eux ne fit qu'y passer, mais l'autre y demeura plus de deux ans : on le

(1) Mme de l'Epinay, amie de Mmes de La Rochejacquelain et de Lescure, était à la fois cousine du marquis de Galard et du baron de Saint-Géry. C'était la fille du baron de Montaut, coseigneur de Castelnau-d'Arbieu avec le marquis de l'Isle. Un riche mariage l'avait conduite dans le Poitou.

traitait comme un cousin de Madame. Des études en médecine qu'il avait faites avant d'entrer dans l'état ecclésiastique lui permirent de soigner une foule de pauvres gens, et dans les environs on ne le désignait que sous le nom de *médecin de La Mothe*. Il opéra des cures extraordinaires : plusieurs de ses remèdes sont encore en usage dans le pays, et ma grand' mère apprit de lui certaines recettes qu'elle employa toujours avec succès, une entre autres contre la rage, dont ma famille a gardé la formule et que l'on nous assure être un remède infaillible.

Mais son dévouement aux pauvres et le désintéressement avec lequel il les soignait ne manquèrent pas d'attirer sur lui l'attention des révolutionnaires. En quelques circonstances, il se trouva en rapport avec un médecin, alors très renommé dans le pays, M. Castex du Castéron, et celui-ci lui posa des questions indiscrètes dont le bon ecclésiastique ne se tira qu'à grand'peine et en laissant percer son embarras. Il n'en fallait pas tant pour qu'on chuchotât qu'il n'était pas ce qu'il paraissait, que c'était un aristocrate déguisé; et l'on appuyait ces suppositions sur le refus constant qu'il opposait à toute offre d'honoraires. Ces propos revenaient à l'excellente baronne et ne lui apportaient pas de médiocres inquiétudes : déjà fort tourmentée à cause de son mari, que l'on traquait à outrance, elle se voyait encore menacée à cause de son hôte. Elle insista donc auprès de ce dernier pour qu'il mît plus de prudence dans sa manière de faire, et surtout pour qu'il ne refusât pas le paiement de ses visites et de ses consultations. Sur ce dernier article, le brave homme se montra d'abord intraitable; mais Mme de Saint-Géry, qui sentait la nécessité de l'amener à son avis, imagina un fort bon argument : « Ah ça, Monsieur l'abbé, lui dit-elle, en fin de compte, je ne puis pas vous loger et vous nourrir pour rien : prenez quelque chose de vos malades, et nous nous entendrons. » — Son hôte se rendit. Précaution tardive : déjà l'éveil était donné,

les soupçons se changeaient en certitude, et le bon prêtre ne pouvait plus quitter La Mothe sans s'exposer à être arrêté. Il devint le compagnon de mon grand-père dans la cachette que je vous ai décrite, et où ils passèrent ensemble de longues et terribles heures. Cette séquestration réussit à le faire perdre de vue, et, après quelques jours, on ne parla plus de lui.

L'Abbé H. MARQUET.

(*La fin prochainement.*)

Chronique. — M. Ed. Lartet.

Un récent décret vient d'appeler M. Edouard Lartet à la chaire de paléontologie stratigraphique, qui était vacante au muséum d'histoire naturelle, à Paris, par la démission de M. le vicomte d'Archiac. Cet enseignement ne pouvait être confié à un savant plus méritant qui eût donné plus de preuves de zèle pour l'étude des fossiles. Tout le monde connaît les belles découvertes de M. Lartet dans le Gers, son pays natal, à Sansan surtout. Ses études, d'abord limitées aux terrains tertiaires de la Gascogne, ont pris une direction des plus étendues, par suite des communications que les savants français et étrangers ont toujours entretenues avec lui. On sait la grande part que, dans ces dernières années, M. Lartet a prise aux recherches de paléontologie archéologique.

M. Edouard Lartet a habité pendant plusieurs années notre ville, où il a conservé des relations de famille et d'amitié. A ce titre, nous avons le droit de nous féliciter de la justice qu'on vient de lui rendre, tout en regrettant qu'elle ait été si tardive.

(*Journal de Toulouse.*)

Trois lettres inédites d'Arnauld d'Oïhenart.

Quand j'aurai rappelé qu'Arnauld d'Oïhenart naquit à Mauléon de Soule on ne sait en quelle année (1), qu'il fut avocat au parlement de Navarre, qu'il publia en 1625 une *Déclaration historique de l'injuste usurpation et rétention de la Navarre par les Espagnols* (in-4°) (2), en 1637 sa *Notitia utriusque Vasconiæ* (in-4°) (3), en 1657 ses *Proverbes basques* (in-8°) (4), que l'on ignore l'époque précise de sa mort, qu'il a laissé plusieurs volumes manuscrits, fruits précieux de ses recherches dans les archives des provinces méridionales et surtout des provinces basques et béarnaises, conservés à la Bibliothèque impériale, qu'il a été considéré, dès le XVIIe siècle, comme un des auteurs les plus éclairés et

(1) Vers le milieu du XVIe siècle, si l'on en croyait l'abbé Monlezun (*Histoire de la Gascogne*, supplément 1850). A ce compte, Oïhenart n'aurait pas été un écrivain précoce, car son premier ouvrage aurait été publié par lui à l'âge de 75 ans environ. En revanche, il aurait abandonné bien tard la carrière littéraire, car il aurait mis au jour son dernier ouvrage étant âgé de 107 ans !

(2) Ce curieux traité a reparu dans le tome VII du recueil A, B, C. J'ai quelque envie de le réimprimer un jour.

(3) Paris, Cramoisy, rue Jacob. En 1638, selon le *Manuel du Libraire* et selon l'abbé Monlezun; en 1639, selon Moréri. La seconde édition, *emendata et aucta*, publiée également à Paris, chez Cramoisy, est de 1656 (le *Moréri* de 1759 dit à tort : 1659). *Emendata et aucta* ne serait qu'une de ces mensongères formules qu'emploie trop souvent la librairie, s'il fallait admettre, avec ledit Moréri, que c'est absolument la même édition que la première et qu'il n'y a que la date de changée, assertion ainsi confirmée par M. J.-C. Brunet : « Cette prétendue seconde édition est la même que la première dont on a réimprimé le titre et les deux feuillets sous la date de 1656. »

(4) En 1656, d'après le *Manuel du Libraire*. La date de 1657 est indiquée par M. Francisque-Michel, qui a publié, en 1847, une nouvelle édition de ce très rare opuscule. M. Gustave Brunet a complété le travail de M. Michel dans sa *Notice sur les proverbes basques recueillis par Arnauld Oïhenart* (*Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1859, p. 97). Il en a été fait un tirage à part (même année, Aubry, in-8° de 28 pages).

les plus judicieux de son temps (1), j'aurai reproduit tous les renseignements donnés jusqu'à ce jour sur « le père de l'histoire de la Navarre et de la Gascogne (2). »

Sera-t-il possible de recueillir assez d'autres renseignements sur Oïhenart pour que ses biographes futurs puissent lui consacrer plus que les dix lignes en quelque sorte sacramentelles retracées au-dessous de son nom aussi bien dans le *Dictionnaire de Moréri* que dans l'*Histoire de la Gascogne?* Je l'espère bien. Tout d'abord, en voici un : Oïhenart devint d'avocat magistrat, comme nous l'apprenons par ces mots inscrits en tête du volume 533 des *Mélanges de Clairambault*, à la Bibliothèque impériale : « Table des principales matières contenues dans 23 volumes manuscrits de M. Doihenard, juge de la seneschaussée de St-Palais (3). »

C'est en mettant la main sur des lettres du grand travailleur que l'on se procurera le moyen de le mieux connaître. Sa province natale doit avoir gardé quelques débris de sa correspondance. Je supplie ceux de nos érudits gascons qui paraissent apprécier le plus l'immense mérite d'Oïhenart, par exemple, M. Bladé, M. Curie-Seimbres, de se livrer sur ce point à d'actives recherches. De mon côté, je fouillerai avec plus d'ardeur que jamais les dépôts parisiens. En attendant

(1) Cet éloge lui a été décerné par un historien qui lui-même s'est montré bien éclairé et bien judicieux, Germain de Lafaille, l'auteur des *Annales de la ville de Toulouse*. Heureuse Toulouse qui a eu successivement pour historiens des hommes comme Catel, Lafaille et dom Vaissète !

(2) Expressions de l'abbé Monlezun. Nous ne possédions auparavant, on le sait, pour la Navarre, que le livre d'André Favyn, si justement critiqué dans divers passages de la *Notitia*, et quelques autres livres d'aussi peu de valeur. Quant à la Gascogne, il n'existait alors que l'ouvrage manuscrit du Père Mongaillard, auquel Oïhenart a emprunté (p. 414) un si piquant portrait des Gascons.

(3) La Table annoncée ne se retrouve pas dans le volume où elle devait occuper les pages 369 à 391. Ce qui explique cette disparition, c'est la note suivante de Clairambault : « Le 22 juillet 1741 presté à M. de Binanville un cahier contenant la table des matières mentionnées dans 23 volumes de Me Oïhenard. » Ce Binanville (d'Abos de Binanville, conseiller au parlement de Paris) était un ami de Clairambault, lequel cite parfois ses communications, ami bien indiscret qui, à la façon de tant d'autres, savait emprunter, mais ne savait pas rendre !

que nous réunissions à nous tous le plus possible de matériaux, je viens publier trois lettres qui, sans être bien importantes, ne laissent pas d'ajouter quelque chose au peu que nous savons sur l'admirable devancier de Pierre de Marca et d'Antoine Dadin de Hauteserre (1).

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

I

A Monsieur Du Chesne, géographe du Roy (2).

Monsieur (3)

Je vous envoye l'extraict que j'ay faict des testamens des seigneurs d'Albret et de leurs fils et filles qui se sont trouvez dans le thrésor de sa maison d'Albret qui est au chasteau de Pau (4). Il n'y a rien dans cet extraict que je n'ay très bien vérifié sur les originaux. Je voudrois qu'il s'offrist quelque autre occasion plus importante pour vous pouvoir servir (5) et tesmoigner l'affection avec laquelle je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

DOIHENART (6).

A Saint Palays ce IX may 1636.

(1) J'éprouve un grand plaisir à dire ici que je compte publier bientôt un certain nombre de lettres inédites de ces deux historiens. Je voudrais avoir l'occasion de rendre hommage tour à tour à toutes les illustrations gasconnes du XVIe et du XVIIe siècle.

(2) André Duchesne, le *Père de l'histoire de France*, fut écrasé par une charrette, le 30 mai 1640, en allant de Paris à sa maison de campagne, à Verrière. On est saisi d'étonnement quand on voit tout ce qu'avait déjà fait alors André Duchesne, qui n'avait encore que 54 ans. André Duchesne est un de ces érudits dont on peut dire qu'ils ont mis de l'héroïsme dans le travail.

(3) Bibliothèque impériale, collection Duchesne, volume 30, page 243.

(4) Oihenart, après avoir savamment parlé (*Notitia utriusque Vasconiæ*, p. 414 et 487) de la famille d'Albret (*Lebretensis dynastia*), renvoie en ces termes (p. 488) à un futur ouvrage spécial de Duchesne : « Integrum stemma gentis Lebretiæ lector expectare debet ab Andrea Duchesnio, viro in omni historiæ parte consummatissimo, ut ejus scripta testantur, etc. »

(5) André Duchesne méritait bien ces bonnes paroles, car, comme Du Cange, cette autre grande gloire de l'érudition française, il communiquait ce qu'il avait trouvé non-seulement à ses amis, mais encore à tous ceux qui le consultaient.

(6) On a là la véritable orthographe du nom de l'auteur de *Notitia utriusque Vasconiæ*, mais l'usage est plus fort que la règle.

II

A Monsieur le président Marca, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé.

Monsieur,

Aiant jugé que ceux qui profitoient de l'edit du roy portant augmentation des officiers de la chambre des comptes de Pau se plaindront de l'appointement que j'ay donné sur ce subject à la requeste des estatz, j'ay désiré vous faire sçavoir les motifs que j'ay euz pour le donner, affin que vous me faciés la faveur de les faire sçavoir à Monsieur de la Villeausclercs et autres que vous jugerés à propos. Vous sçaurés doncq que les estutz n'ayans encores eu cognoissance que d'ung seul chef de cet edict qui concerne la reddition des comptes des recepveurs particuliers de Béarn, m'ont pressé par six ou sept requestes et par depputés là dessus, et après leur avoir reffusé leurs demandes, ilz trouvèrent moyen de recouvrer l'edict, lequel ils ont jugé estre ruineux au pays et mesmes desadvantageux pour les finances du roy, et estoient en resolution de s'opiniastrer et de demeurer en pied jusques à ce qu'ilz auroient eu repparation de ce grief, soict de moy ou bien de Sa Majesté, ce que voyant et affin de les obliger à proceder promptement à la donnation du roy et d'avoir la commodité d'aller achever les estatz de Navarre, je leur ay accordé une surcéance dudict edict, jusques à ce qu'il auroit pleu à Sa Majesté prononcer sur leur prétendu grief. Je ne pense pas qu'on puisse trouver ceste surceance mauvaise, puisqu'elle n'est que momentanée, et que dès que le roy me fera sçavoir là dessus sa volonté, je l'executeray ponctuellement. C'est ce que je vous supplie de représenter et de me croire entierement,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,
OIHENART.

A St Palays le 17e janvier 1640.

Il m'eust esté impossible de faire separer les estatz si je ne leur eusse donné contentement en cest affaire à cause de l'interest que le parlement a en cest edict qui termine, à ce qu'ilz m'ont faict entendre, les differendz qu'ilz ont avec la chambre des comptes : je vous supplie de communiquer cette lettre à Monsieur le président Desquille et en parler tous deux à Monsieur de la Villeausclercs et

autres que vous jugerez à propos, ce que je remetz à vostre soing e prudence (1).

III

A Monsieur Du Chesne advocat au Conseil et géographe du Roy (2).

A Saint-Palais, ce 28 octobre 1666 (3).

Monsieur (4),

La noblesse de ce pais de Basse-Navarre est inquiétée par la chambre de comptes de Pau pour raison des hommages, adveus et denombremens qu'elle luy demande, à quoy elle n'est pas tenue parce que c'est un pais de franc alleu, qui n'en a jamais rendu. Cette noblesse s'est pourveue par devant le Roy contre cette de mande nouvelle et insolite et je luy ay fourni par copie une piece qui lui sera utile à mon advis, c'est une instruction envoyée au Roy Philippe le Hardi par un Vice-Roy de Navarre, dans laquelle ce Vice-Roy certifie qu'outre le serment de fidélité que les gens des trois estats prestent en corps au Roy, ils ne doivent pas à Sa Majesté d'autres feautez ny d'autres hommages. J'ay tiré ceste copie du commencement de l'histoire de Navarre faite par un secretaire interprète du Roy Henri 4, qui fut imprimée à Paris in-8° en l'année 1596, mais comme ce n'est qu'une copie, et se pourroit faire que Monsieur de Seve, conseiller d'Estat, qui a été commis par le Roy pour rapporter la requeste de ceste noblesse, n'y auroit point d'esgard s'il ne voyoit le livre et parce que je l'ay veu cy devant en vostre Bibliothèque je vous supplie très humblement, Monsieur, de donner le moyen à mondict sieur de Seve de le voir s'il le desire. Je vous en seray infiniment obligé et conserveray la gratitude et la reconnoissance de ceste faveur dans mon esprit, avec un desir passionné de

(1) Bibliothèque impériale. Armoires de Baluze, tome 124, p. 129.

(2) François Duchesne, fils d'André, mort en 1693, éditeur de plusieurs des ouvrages posthumes de son père.

(3) Oihenart vivant encore en 1666, l'opinion de l'abbé Monlezun, qui place, comme je l'ai déjà dit, la naissance de l'historien au milieu du XVIe siècle, devient encore plus insoutenable. Il est probable qu'Oihenart naquit, au contraire, tout à fait à la fin du XVIe siècle. Il est probable encore, puisque cette lettre est, comme la précédente, et à trente années de distance, écrite à Saint-Palais, que ce fut là qu'Oihenart passa, en qualité de magistrat, la plus grande partie de sa vie, et que ce fut là aussi qu'il s'endormit dans le Seigneur.

(4) Bibliothèque impériale, collection Duchesne, volume 46, page 97.

vous pouvoir témoigner par quelque service considerable comme je suis parfaitement,

Monsieur,

Vostre très humble et obéissant serviteur,

DOIHENART.

L'auteur de cette histoire de Navarre est Gabriel Chapuis, Tourangeau (1), comme l'a attesté feu Monsieur vostre pere en sa Bibliothèque des historiens français (2).

Chronique. — Tours gallo-romaines.

S. Exc. M. le ministre de la maison de l'empereur et des beaux-arts vient d'allouer, sur le crédit des monuments historiques de l'exercice 1869, une somme de 400 fr. destinée à l'acquisition de deux constructions dites *gallo-romaines*, situées dans l'arrondissement d'Auch.

Ces deux monuments, dont la conservation présente un intérêt véritable au point de vue archéologique, sont les deux tours de St-Lary et de Biran, cédées à l'Etat au prix de 200 fr. chacune.

A. T.

(1) Gabriel Chapuis, né à Amboise, successeur de nôtre Belleforest dans la place d'historiographe de France et presque aussi fécond que lui, car il n'a pas laissé moins de 75 ouvrages, parmi lesquels l'*Histoire du royaume de Navarre*, figure comme un des plus mauvais.

(2) *Bibliothèque des auteurs qui ont écrit l'histoire et la topographie de France*, 1618, in-4°; 1627, in-4°.

L'ÉGLISE ET LA RÉVOLUTION

DANS LEURS RAPPORTS

AVEC LA CIVILISATION MODERNE

Par M. le Baron De CLAYE (1).

Dans l'état actuel de la lutte engagée dès l'origine entre Jésus-Christ et Satan, entre l'Eglise et la Révolution, un œil attentif aperçoit, à travers bien des signes inquiétants, quelques présages de régénération sociale. Un des symptômes les plus caractéristiques, à notre avis, c'est la séparation de plus en plus tranchée qui s'établit entre le camp de la vérité et le camp de l'erreur. D'un côté, les *enfants du serpent*, rejetant loin d'eux les voiles complaisants sous lesquels ils abritaient leurs funestes desseins, ne craignent pas d'afficher publiquement les doctrines dont ils poursuivent l'application, et qui ne sont autres que l'athéisme dans la sphère religieuse, le rationalisme absolu dans l'ordre intellectuel, le communisme dans l'ordre social. En face de ces manifestations alarmantes, nous voyons, grâce à Dieu, les disciples de la vérité serrer leurs rangs et se grouper sous un seul drapeau. Tandis que, depuis une trentaine d'années, par suite de commotions politiques et par un désir sincère de conciliation, ils avaient cru devoir *écarteler* leur blason, ajoutant à leur titre de catholique ou celui de *libéral*, ou celui de *gallican*, ou celui d'*indépendant*, aujourd'hui il n'existe plus que des catholiques sans addition, c'est-à-dire des enfants dociles, soumis à tous les ordres de leur chef infaillible et prêts à le défendre de toute manière. Il y a bien encore, entre les deux camps, quelques esprits incertains, flottants, qui s'arrangeraient assez d'un tiers-parti. Leur nombre n'est peut-être pas considérable, mais ils ne sont pas sans influence. Comme d'ailleurs ils sont dans la bonne foi, on comprend que des hommes fortement convaincus aient dirigé de ce côté les efforts de leur zèle.

Tel est en particulier le but du livre que nous ne craignons pas de recommander à tous les lecteurs de la *Revue de Gascogne*.

(1) Un vol. in-8o, chez Douniol, 29, rue de Tournon, à Paris.

Tout est plein d'intérêt dans ce livre, et ce qu'il renferme et ce qu'il suppose.

Les doctrines que l'auteur énonce, il ne les tient ni de son éducation première, ni de l'enseignement qu'il a reçu; il les doit à une étude consciencieuse poursuivie dans la solitude pendant près de quarante ans. Assurément, lorsque, dans les dernières années de la Restauration, le jeune de Claye sortait, l'épée à la main, de l'école militaire de Saint-Cyr, il était loin de se douter que, trente ans plus tard, il descendrait sur le terrain de la polémique religieuse pour combattre d'autres ennemis que ceux contre lesquels il avait primitivement armé son bras. Rien ne l'avait préparé à ces luttes de la pensée. Destiné à suivre la carrière militaire, la seule qui parût convenir à sa position et aux traditions de sa famille, il avait reçu une éducation en rapport avec l'avenir qui lui était réservé; beaucoup de connaissances mathématiques, quelques notions historiques et littéraires, peu ou point d'enseignement chrétien. Si, au moment où il se présentait devant les juges qui devaient apprécier sa capacité on lui eût demandé ce qu'était l'Eglise, ce qu'elle avait produit dans l'ordre de la civilisation; si on l'avait, en particulier, interrogé sur l'action des Souverains Pontifes, ou il n'eût pu que balbutier, ou il eût laissé échapper quelqu'une de ces assertions qui avaient cours alors sur les empiètements de l'autorité pontificale. Comment l'écolier de Saint-Cyr reparaît-il maintenant armé de toutes pièces et prêt à en remontrer sur toutes les questions religieuses à beaucoup de théologiens et à bon nombre d'historiens? C'est que, dans l'espace de trente ans, il s'est opéré une grande révolution dans les idées; les questions de politique générale ou particulière, toujours importantes sans doute puisque la tranquillité du jour et du lendemain en dépend, ont passé au second rang, et les questions religieuses sont devenues le champ clos de toutes les controverses, l'objet de toutes les préoccupations. Rejetés par les événements dans la vie privée, les hommes de valeur se sont placés résolûment en face de cette situation nouvelle; de bonne foi, sans parti pris, ils ont étudié et ils sont arrivés à des convictions raisonnées qu'ils sentent le besoin de faire partager. Telle est l'histoire de M. le baron de Claye; son livre est le résumé de longues et patientes études, continuées avec une persévérance intrépide dans la solitude d'un château éloigné de tous les centres intellectuels, au milieu du souci de nombreuses affaires et des embarras inséparables de la vie de famille. C'est mieux, à notre humble avis, que d'avoir tué quelques

centaines d'Arabes ou lancé quelques balles contre les Russes ou les Autrichiens! Et il y a, en France, parmi les membres de cette génération, et dans cette classe, beaucoup plus d'hommes qu'on ne pense qui sont arrivés ainsi à la plénitude de conviction dans l'ordre métaphysique et religieux. Dieu veuille que la génération nouvelle soit digne de celle qui l'a précédée!

De l'auteur, passons au livre.

La première chose à remarquer, c'est l'admirable synthèse qui préside à l'ordonnancement de toutes les parties, synthèse contenue tout entière, suivant les bonnes traditions anciennes, dans le titre lui-même. Rien qu'à lire sur la couverture : *L'Eglise et la Révolution dans leurs rapports avec la civilisation moderne*, on pourrait d'avance dessiner les contours généraux de l'œuvre : ce que l'Eglise a fait pour la civilisation moderne, ce que cherche à faire la Révolution, ce qui résultera de la lutte engagée sur ce terrain entre ces deux puissances. Telle est, en effet, la triple pensée que l'auteur développe dans les deux parties du livre et dans l'épilogue qui en forme comme le complément.

Indiquons simplement les sommets.

Qu'est-ce que l'Eglise a fait pour la civilisation? Avant d'aller plus loin, qu'on nous permette une observation importante. Il y a vingt ans seulement, si on avait eu à énoncer cette question, j'affirme qu'on ne l'aurait pas posée dans ces termes; au lieu de ce mot *Eglise*; si net, si précis, si caractéristique, on eût mis le christianisme, le catholicisme. Que nous avons marché! Qu'est-ce que l'Eglise a fait? Tout. Car c'est Elle qui a posé le principe de toute vraie civilisation : la distinction entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel. Sur ces assises, cimentées par le sang de millions de chrétiens, l'Eglise a constitué un monde nouveau dans l'ordre intellectuel, dans l'ordre moral, dans l'ordre politique et social. Voilà le sujet magistralement développé dans les treize chapitres de la première partie. Nous ne saurions, sans dépasser les limites d'un compte-rendu, entrer dans les détails de cette démonstration; il nous suffira d'indiquer quelques-unes des pensées énoncées dans le chapitre X, qui paraissent avoir un rapport plus direct avec les études de la Revue. Ce chapitre est intitulé : *L'Eglise et la poésie ou l'Eglise inspirant une poésie catholique*. A ce seul énoncé, quelques lecteurs seront peut-être tentés de demander. Mais où est cette poésie catholique? Qu'ils lisent les deux chapitres consacrés par M. de Claye à cette question, et ils seront satisfaits. Une des manifestations les

plus remarquables de la poésie catholique sont les vieilles chansons de Gestes. « Si ces vieilles chansons ont leurs détracteurs, dit M. de Claye, elles ont aussi leurs défenseurs dont les raisons, appuyées sur une étude consciencieuse, nous semblent d'une grande valeur.... Jamais poésie ne fut plus populaire depuis celle d'Homère non-seulement en France, mais dans toute l'Europe qui n'en connaissait pas d'autre. La France produisit deux littératures : les troubadours poètes du Midi qui avaient dans la langue d'oc plus de douceur et d'harmonie, avec une syntaxe et une constitution plus complète, brillèrent dans les différentes branches de la poésie lyrique. Les trouvères du Nord, bien qu'ayant dans la langue d'oïl une syntaxe défectueuse dont les temps du verbe étaient à peine suffisants, se distinguèrent dans le développement de longues chansons de Gestes, qui transmettaient les hauts faits de leurs aïeux, surtout ceux de Charlemagne et de ses lieutenants, rudes vainqueurs des Maures et des païens (X, 120). »

D'après M. de Claye, le catholicisme ne produisit pas seulement une poésie catholique, il créa une langue, et cette langue, c'est le français, « fait, dit-il, pour exprimer la vérité; c'est sa destination, son génie propre comme celui de la nation. Créée pour exprimer la vérité, la langue française, ne pourra jamais être la langue de l'erreur. Formée, inspirée par la religion du seul Dieu véritable, elle ne brillera et ne se soutiendra que par elle et pour elle (x, 124).»

Couchée sur la vieille société païenne, comme le prophète sur le fils de la veuve de Sarepta, l'Eglise était parvenue à lui communiquer une vie nouvelle, vie admirable qui s'épanouissait dans tous les ordres en fruits merveilleux, mais vie imparfaite et qui avait besoin d'être développée et entretenue. Que fallait-il pour cela? Laisser à l'Eglise sa complète liberté d'action. Or, telle n'était pas la pensée de la Révolution, incarnation temporelle de l'esprit mauvais. Vaincue un instant, elle chercha à prendre sa revanche. C'est à exposer le travail satanique de la Révolution qu'est consacrée la seconde partie de l'ouvrage de M. de Claye.

Les efforts les plus actifs de l'esprit du mal furent dirigés — cela devait être — contre le principe que l'Eglise avait posé à la base de la société formée par elle : la distinction des deux pouvoirs; l'indépendance du pouvoir spirituel. Tous les moyens pour atteindre ce but furent bons. Le génie mauvais excita d'abord les susceptibilités toujours éveillées des dépositaires de l'autorité temporelle; empereurs, rois, cours souveraines, parlements, légistes.

Nous voudrions que tous les hommes qui participent d'une manière plus ou moins directe aux affaires publiques lussent avec attention le chapitre I de la 2e partie, intitulé : *Les précurseurs politiques de la Révolution*... Ils verraient là quelle est l'origine véritable de ces fameuses libertés gallicanes que l'on voudrait nous présenter comme l'expression des vieilles franchises de l'Eglise en France, tandis qu'elles n'ont jamais eu d'autre destination que d'entraver son action et de détruire son influence. Toutefois, malgré ces obstacles, l'édifice élevé par l'Eglise se maintenait invincible, lorsqu'un cri de révolte, parti de la cellule d'un moine, vint en ébranler fortement les assises. Il ne faut pas s'y tromper, ce n'est pas en 89 que la Révolution a commencé, c'est en 1517; le premier acte révolutionnaire n'a pas été la déclaration des droits de l'homme, mais la négation des droits de Dieu. Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, revendique résolûment Luther pour le premier révolutionnaire; il est logique. La négation des droits de Dieu dans l'ordre religieux entraîne une négation correspondante dans l'ordre philosophique. Descartes et Bacon la formulèrent. Des hauteurs de la métaphysique, le principe de l'indépendance devait descendre dans l'ordre politique et social. M. de Claye consacre trois chapitres à cette dernière évolution, et ce sont peut-être les plus remarquables de tout l'ouvrage. « L'examen attentif de l'œuvre des Constituants découvrira bientôt qu'elle » a fait dériver l'ordre social de l'homme à l'exclusion de Dieu, et » que c'est là le fond de ce qu'on appelle fort à tort les principes de 89.» Dans ces quelques lignes, l'auteur a résumé avec une précision rigoureuse toute l'argumentation qu'il dirige contre l'œuvre révolutionnaire; elle fait, dit-il, et il le prouve, dériver l'ordre social de l'homme à l'exclusion de Dieu. Et la conséquence? La conséquence première a été la *Terreur*, la conséquence ultérieure le *despotisme*, et on n'échappera à l'une que pour retomber dans l'autre.

Est-ce donc que l'avenir soit sans espérance?

M. de Claye formule une conclusion toute différente. Après avoir passé en revue les forces respectives de l'Eglise et de la Révolution, il ne craint pas d'affirmer que la victoire restera à l'Eglise, et, dans son patriotisme éclairé, il assure que la France sera l'instrument de ce triomphe, ajoutant une belle et glorieuse page au livre déjà si riche qui a pour titre : *Gesta Dei per Francos*.

Par le court exposé que nous venons de faire, on peut juger quelle est la haute portée de ce livre, et avec combien de raison Mgr l'évêque d'Aire disait dans sa lettre d'approbation : « Votre livre est une

bonne œuvre, faite en temps utile. » Cet éloge n'est pas le seul qui ait relevé l'importance de cet ouvrage; deux des prélats qui sont considérés à bon droit comme des lumières de l'épiscopat, NN. SS. de Montauban et de Poitiers, ont décerné à l'auteur des encouragements dont il a le droit d'être fier. Toutefois, il est un témoignage plus auguste encore, c'est celui qu'a daigné lui faire donner, au milieu de ses innombrables occupations, le souverain Pontife lui-même, l'immortel Pie IX. On remarquera que la lettre écrite au nom de S. S. par Mgr Mercurelli n'est pas une lettre ordinaire; l'éminent secrétaire a pris la peine de résumer les principales pensées du livre comme pour leur donner une sanction particulière. En présence de pareilles autorités, il ne nous reste qu'un vœu à exprimer, c'est que ce livre soit beaucoup lu. Ce sera, nous n'en doutons pas, pour l'auteur, la plus précieuse de toutes les récompenses.

Montplaisant, 19 mars 1869, en la fête de S. Joseph.

C. DE LADOUE,
vic. gén.

Lettre de Mgr l'évêque de Poitiers.

Mauroc, près Poitiers, le 25 juillet 1868.

Monsieur le baron,

Votre livre : l'*Eglise et la Révolution* dans leurs rapports avec la civilisation moderne est une des meilleures publications qui aient paru sur ces matières. On y trouve, avec une connaissance peu ordinaire de l'histoire, une science plus rare encore du droit public chrétien. Enfin au mérite assez vulgaire d'indiquer le mal, vous joignez celui de montrer le remède, et vous amenez le lecteur à augurer avec vous que la guérison n'est ni impossible ni éloignée. Il y a lieu de penser en effet qu'en regard de l'effroyable servitude où le conduit de nouveau ce même césarisme païen dont l'Eglise l'avait débarrassée, le genre humain ne refusera pas de reconnaître que l'organisation chrétienne de la société est son unique chance de dignité et de liberté.

Avec mes remercîments et mes félicitations, veuillez agréer, Monsieur le baron, l'expression de mon bien particulier dévouement.

† L. E., év. de Poitiers.

Lettre de Mgr l'évêque d'Aire.

Aire, le 20 mai 1868.

L'ouvrage que votre foi et votre amitié a soumis à mon examen, réalise parfaitement son titre : L'*Eglise et la Révolution dans leurs rapports avec la civilisation moderne.* C'est une admirable synthèse qui résume dans sa brièveté l'histoire de l'Eglise luttant contre le génie du mal, qui perpétue ses mensonges, ses ravages partout où le catholicisme a placé un de ses prêtres et un de ses autels.

Il y a plaisir à voir l'Eglise dans la première partie du volume, établissant sur un fondement divin les peuples, les trônes, les sociétés et même les sciences et les beaux-arts. Mais dans la seconde partie on marche avec tristesse à travers les ruines que la Révolution a faites chez les nations, dans les gouvernements, dans la philosophie, dans la littérature, dans l'enseignement, dans l'organisation politique, dans l'ordre social.

A l'heure qu'il est, le mal paraît à son comble. En bon chrétien vous vous préoccupez de notre avenir religieux, et en bon Français votre sollicitude se concentre avec amour sur notre chère et belle patrie. Cependant après avoir sondé des plaies invétérées, vous ne désespérez pas du corps social; car vous savez que Dieu a fait les nations guérissables (Sap. I. 14). Vous nous montrez la Révolution tramant la perte de l'Eglise avec les sociétés secrètes, sa presse et les passions mauvaises. Puis, soutenu par les promesses divines, vous nous découvrez les espérances qui brillent à l'horizon d'un ciel si sombre et vous nous indiquez les conditions qui peuvent seules en opérer la réalisation. Vos derniers regards se reportent encore sur la France, sur la mission qu'elle tient de Dieu, et vous nous dites avec la fermeté qui vient de la foi, que Dieu, à défaut des hommes, écrasera la Révolution de son bras puissant et reconstituera le monde sur l'Eglise, base unique de tout ordre, de toute liberté, de toute grandeur ici-bas.

Votre livre est une bonne œuvre faite en temps utile. Je prie l'Esprit saint qui vous l'a inspiré de faire goûter à tous ceux qui le liront les jouissances de l'âme, de l'esprit et du cœur que j'ai éprouvées moi-même en le lisant.

Agréez, Monsieur le baron, mes félicitations bien sincères et mes bénédictions affectueuses.

† Louis-Marie, évêque d'Aire.

Lettre de Mgr l'évêque de Montauban.

Après avoir remercié l'auteur de l'envoi de son remarquable ouvrage, l'éminent prélat fait ressortir l'importance des enseignements qu'il renferme: « Ce mot de civilisation qui fait tant de bruit aujourd'hui et tant de mal est un des plus mal définis qui se puisse imaginer. On y a joint celui de progrès sans le définir davantage, sans dire le but auquel il doit tendre, comme si l'humanité n'avait qu'à marcher toujours en avant et sans se soucier du point auquel elle aboutira; en fait, depuis le XVIIIe siècle, et aujourd'hui plus que jamais, on prend ce mot dans un sens tout à fait négatif. On prétend arracher des esprits tout élément de religion et de morale obligatoire afin qu'il ne reste plus rien dans les consciences qui s'oppose à la pratique de ce qu'on appelle, morale indépendante, et aux aspirations du moi individuel qui pour tout le monde serait la règle suprême, et ainsi ce qui pour l'Eglise était un obstacle absolu à la civilisation, telle qu'elle l'entend, en est, au contraire, la condition essentielle pour nos libres penseurs. L'Eglise, par sa doctrine, par son action incessante et puissante, a détruit, affaibli, paralysé les principes du mal qui se trouvaient dans la société payenne et qui sont malheureusement dans le fond de notre nature déchue, pour faire régner le bien; mais la philosophie athée de notre temps fait tout le contraire, et si elle détruit quelque chose, c'est tout ce qui tend à affirmer et à soutenir la responsabilité de la conscience envers un Être suprême. L'Eglise a mis avant tout la civilisation dans la vertu en y poussant les hommes de toute sa puissance et en leur en montrant la récompense dans le ciel. La philosophie la place au contraire dans l'absence de tout devoir moral, et elle en donne pour récompense toutes les jouissances sensibles et matérielles quelles qu'elles soient. Le progrès, dans le sens de l'Eglise, va à ces deux choses: assurer de plus en plus le règne de la conscience, formée par ses enseignements et sous sa direction, et à la fin le règne de la gloire après la vie présente, pendant que la philosphie travaille de toutes ses forces à détruire le premier et à substituer au second le règne des plus ignobles passions. Tout cela est plus mauvais que le paganisme pur.

Il est évident que, sous le premier rapport, l'Eglise a été pendant quatorze à quinze siècles l'instrument de la civilisation morale qui a produit la famille chrétienne et les royaumes chrétiens qui s'ap-

puyaient sur la foi et la religion, et ceux-ci ont aidé l'Eglise dans son œuvre, par des législations qui étaient inspirées par ses enseignements.

Mais il y a plus : l'Eglise, loin d'avoir été un obstacle au progrès de la civilisation dans l'ordre purement matériel, en a été au contraire l'instrument et la provocatrice à un haut degré. C'est dans les écoles de philosophie (la philosophie embrassait à peu près toutes les sciences), de théologie et dans les monastères, qu'ont pris naissance toutes les sciences, physique, astronomie, etc., et qu'elles sont arrivées à toutes les découvertes dont on profite aujourd'hui sans lui en tenir compte. Enfin, il faut dire que l'Eglise applaudit à tout ce qui peut faire progresser (Dieu me pardonne ce vilain mot), le bien-être matériel de l'homme, tant qu'il reste dans les limites de la morale dont elle a le dépôt; mais elle sait que le progrès dans cet ordre présente un péril extrême pour la vertu, telle qu'elle l'entend, et c'est pourquoi elle ne veut pas que l'étude des sciences positives, économiques, soit séparée de celle de la religion. C'est le contraire qu'on veut, qu'on demande, qu'on pratique aujourd'hui en France. Si cela dure, la société française tombera prochainement en dissolution. En supprimant Dieu, la clé de voûte, rien n'empêchera une ruine universelle.

Je crois, Monsieur, que telles sont les pensées que vous avez voulu mettre en lumière et je vous en félicite autant que je vous en remercie.

Il ne me reste plus de place que pour vous assurer de mon respect et de mon dévouement.

† J. M., évêque de Montauban.

Montauban, ce 26 mai 1868.

Lettre de Mgr Mercurelli, secrétaire de S. S. le Pape Pie IX.

Noble et très-distingué Monsieur,

Notre très sainte religion qui révèle à tous les hommes leur commune origine et la fin sublime à laquelle ils sont destinés, et qui, en leur enseignant ainsi la véritable égalité et la fraternité, tourne l'activité individuelle, appliquée uniquement, autrefois, à la poursuite des avantages et des satisfactions personnels, vers l'accomplissement des devoirs de charité et d'intérêt général, devait, par sa nature même, briser le joug de la tyrannie, abolir l'esclavage, adoucir la rudesse des mœurs, faire prévaloir dans le droit public et civil les principes de l'équité, unir entr'eux les princes et les sujets par les liens de l'affection et de la soumission, rapprocher les membres de la

famille humaine divisée en nations distinctes par un lien nouveau et jusque-là inconnu de charité, entretenir entr'eux les rapports d'un commerce mutuel. Et, comme, en rappelant aux hommes leur origine commune et leur fin, la religion élevait vers les choses célestes leur esprit fait pour le ciel, que, par ses autres dogmes, elle dissipait les noires ténèbres qui obscurcissaient les intelligences, il arriva comme naturellement que la raison humaine, mise enfin en possession du vrai, apercevant la nature et le lien de chaque vérité, ce qu'elle avait vainement cherché à découvrir au milieu des ténèbres, constitua la vraie science, la coordonnant et la développant; donna l'essor à la littérature; communiqua aux arts, qui n'avaient pas dépassé le niveau d'une perfection matérielle, un esprit divin qui leur manquait; posa ainsi en toutes choses les bases de cette civilisation dont notre siècle se glorifie. Et cependant, ce même siècle, complètement aveuglé sur la nature des choses, méprisant les enseignements de l'histoire, oubliant tous les bienfaits reçus, ne paraît avoir d'autre but que d'opprimer l'Eglise, et même s'il le pouvait de renverser l'admirable édifice de la religion, ramenant ainsi l'homme à la recherche de son propre intérêt, détruisant tous les liens de la charité et de la justice, le précipitant de nouveau dans l'état malheureux et abject d'où il avait été arraché, état d'autant plus triste que l'état de perfection d'où il est tombé était plus élevé. Dieu, sans doute, qui, par le sang de son Fils unique, a arraché l'homme du bourbier où il croupissait ne laissera pas s'accomplir d'aussi tristes éventualités. Il n'en est pas moins que vous avez rendu un signalé service en cherchant de toutes vos forces à éloigner ce malheur de l'humanité, soit en mettant en lumière les bienfaits de la religion, soit en dévoilant les dangereuses machinations de l'impiété. Aussi, Notre Saint-Père, a-t-il accueilli avec très grande faveur votre livre : *l'Eglise et la Révolution,* et m'a-t-il donné ordre de vous le notifier en vous annonçant la bénédiction apostolique qu'il vous accorde affectueusement comme présage des faveurs divines et témoignage de sa paternelle bienveillance.

En m'acquittant avec joie de cette mission, je vous offre l'assurance de mes félicitations et de mon respect; je demande à Dieu de répandre sur vous toutes les choses heureuses et salutaires.

Je suis, noble et distingué Monsieur,

Votre très-dévoué et très-obéissant serviteur,

FRANÇOIS MERCURELLI,

Secrétaire de S. S. pour les brefs latins.

Rome, 27 février 1869.

BIBLIOGRAPHIE.

I

Palissy et son biographe, réponse à M. Athanase Coquerel fils, par Louis Audiat. 48 p. in-8°. Paris, Ch. Douniol.

M. Louis Audiat a publié, à l'occasion de la statue érigée dans la ville de Saintes à l'illustre potier agenais, un livre très digne d'estime, où la critique la plus rigoureuse a pu noter un certain nombre d'inexactitudes ou d'omissions de détail, mais en rendant justice à l'étendue des recherches et à la sagesse des appréciations. L'Académie française n'a fait que ratifier l'arrêt des critiques compétents et du public éclairé en couronnant le *Bernard Palissy* de M. Louis Audiat. Il n'y a guère eu qu'une réclamation : deux articles de M. Coquerel fils, dans le *Bulletin du protestantisme français*, ont présenté le livre couronné comme une œuvre de parti, pleine d'emportements irréfléchis, d'argumentations sans valeur, de dénigrement systématique. M. Audiat a jugé à propos de répondre à cette attaque trop exagérée pour être très dangereuse. Nous ne voulons cependant en aucune façon le blâmer d'avoir accordé tant d'attention à un travail où la partialité était autrement évidente que dans son livre : il s'est senti blessé dans son honneur de chrétien et d'écrivain, et sa délicatesse en ce point le recommande à l'estime de tous les hommes de cœur.

Je me hâte de dire que sa réponse est très détaillée, et cependant très nette et très concluante sur tous les points. Il ne m'en coûterait pas (au contraire!) en acceptant la thèse générale de M. Audiat, de noter quelque point faible dans sa cause ou dans son argumentation. Mais vraiment je n'en ai su voir aucun, et il est difficile d'être battu plus à fond que ne l'a été M. Coquerel fils. Ce n'est pas que cet habile homme n'eût trouvé rien d'inexact dans la biographie de Bernard Palissy. Mais, sur cette partie positive de sa critique, il s'était contenté, ou à peu près, de renvoyer à un article publié par notre excellent collaborateur, M. Ph. Tamizey de Larroque, dans la *Revue des questions historiques*. Nous savons mieux que personne combien notre savant ami a été affligé de voir tourner à la dépréciation totale d'un ouvrage très estimable, des remarques consciencieuses jusqu'à la minutie, mais qu'il présentait comme telles, avec le correctif d'éloges sérieux oubliés par M. Coquerel.

M. Audiat parle partout avec la franchise d'une conviction ferme et la vivacité de l'honneur blessé. Il a su écarter pourtant toute personnalité, toute expression injurieuse. Mais il a usé d'ailleurs de ses

avantages et sur chaque point poussé son adversaire au pied du mur. On est bien forcé de convenir que M. Coquerel n'a fait qu'un récit fantastique de l'œuvre de la statue de Palissy à Saintes, et n'a pas même lu ce que son adversaire en avait écrit; qu'il a mis sur le compte de ce dernier, à propos de la Ligue et de plusieurs autres sujets, des opinions très éloignées de celles qu'il énonce dans son livre; qu'on trouve la même inexactitude dans plusieurs de ses citations, tronquées ou détournées de leur sens; que des préventions de secte fort étranges chez M. Coquerel ont pu seules faire trouver dans les plus innocentes expressions des irrévérences contre les livres saints, etc., etc.

Comment donc un livre savant et modéré avait-il excité de telles attaques? M. Audiat l'explique très bien. Palissy, pour certaines gens, était avant tout un père de l'Eglise calviniste et un vrai révolutionnaire. Sur le dernier point, son biographe a mis les choses au rebours, en montrant le respect du célèbre artiste pour ses nobles protecteurs et en réfutant sans réplique sa prétendue entrevue avec Henri III et les durs propos que d'Aubigné lui prête en cette occasion. Quant au calvinisme présévérant, et, à une époque, contagieux, de son héros, le biographe catholique ne l'a point contesté, mais il s'est gardé de lui en faire un mérite; jugeant d'ailleurs sans passion ni parti pris, admirant partout le courage et la sincérité, flétrissant toujours la corruption et l'effusion du sang.

Cette différence de point de vue suffit pour expliquer comment les éloges de M. Audiat sont qualifiées d'injures par M. Coquerel. C'est pourtant abonder outre mesure dans son sens personnel que de dire, par exemple, que M. Audiat a traité Palissy d'insolent dans un discours public, quand il a prononcé ces propres paroles en face de la statue nouvellement érigée :

« Maître, salut. Te voilà debout dans notre ville, dominant la foule qui t'admire. Les générations peuvent passer; tu resteras grand par ton génie, grand par ton caractère, grand par le talent de celui qui t'a représenté. Exemple vivant, tu montreras ce qu'il faut de patience et de travaux pour arriver à la gloire, et au prix de quelles douleurs s'achète la célébrité. Tu encourageras les défaillants; tu soutiendras les faibles; tu exciteras les vaillants. La vie n'est pas toujours la voie triomphale que tu suis aujourd'hui. La jalousie, la calomnie, l'ineptie coassaient autour de tes oreilles. Tu marchais ton chemin, calme, fort, résigné, dédaigneux. C'est par là que tu fus grand. Ton caractère sortit de l'épreuve, comme tes émaux de la fournaise, épuré, inaltérable, solide. Qu'il en soit ainsi pour quiconque est un moment frappé par la douleur... Car le dédaigné devient le glorieux; le fou d'aujourd'hui est le grand homme de demain; et un jour l'on est contraint de mettre sur le pinacle celui qu'on avait traîné aux gémonies. »

Nous sommes heureux de terminer cette note par des paroles si éloquentes, qui montrent à la fois la valeur littéraire du biographe de Palissy, et l'injustice d'une critique qui ose l'accuser d'avoir insulté ce grand artiste.

II

De la non intervention du clergé diocésain dans les nominations épiscopales sous notre régime concordataire. Réponse à un prêtre du diocèse d'Agen. In-16 de 10 p. Auch, impr. Foix, lib. Icard; Agen, Chairou. Prix : 50 c.

On comprend à quelle situation délicate d'un diocèse voisin du nôtre touche la brochure anonyme que nous venons signaler à nos lecteurs. *Incedo per ignes Suppositos cineri doloso*, a dû se dire le respectable auteur; mais, en vérité, il est de ces rares esprits, sûrs de leur expression comme de leur pensée, qui peuvent sans danger remuer des charbons ardents, et qui voguent à l'aise à travers tous les écueils. Quiconque voudra des commérages ou des insinuations personnelles n'a que faire de consulter cet opuscule. On n'y trouvera qu'une question de discipline, de droit et de convenance, traitée, il est vrai, sous une forme brève et sévère, avec une science sûre et un tact parfait. Le respect dû aux deux puissances, dont l'accord est requis pour les nominations épiscopales sous notre régime concordataire, s'oppose à l'intervention du clergé du second ordre dans les cas d'embarras. C'est ce que l'auteur montre avec une grande sobriété de style et une riche provision de raisons empruntées au droit, à la religion, au patriotisme, à l'intérêt même. Voici un fait énoncé en passant, et du reste le seul de ce genre que renferme ce petit écrit : « A une époque dont la mémoire est encore vivante, le chapitre et quelques prêtres d'un diocèse de France firent une protestation à l'effet d'obtenir que la nomination royale ne fût pas confirmée par le pape. Grégoire XVI répondit à cette protestation par l'expédition des bulles de l'évêque nommé. » Puissent les avis du savant auteur calmer toute agitation funeste dans les esprits auxquels il parle un si noble langage! Puisse surtout la Providence faire cesser un malaise trop fait pour amener toute sorte d'inquiétudes fâcheuses et de fausses démarches!

III

Le livre de messe de l'enfance ou la sainte messe en images accompagnées de prières avec la manière de servir la sainte messe, traduit et imité de l'anglais de Mme Kavanagh, par M. l'abbé Sempé, supérieur d'une institution ecclésiastique. Un charmant volume in-18 de 64 p., relié à l'anglaise, doré sur tranche, 50 c.

Qui ne sait combien il est difficile de parler aux petits enfants? Qui ne s'est senti découragé de son impuissance, en essayant de mettre à

leur portée la vérité sérieuse dont ils ont déjà besoin ? Il est peut-être encore plus difficile de les aider à fixer et à exprimer eux-mêmes ces idées morales et religieuses sur lesquelles se fonde toute éducation humaine; et rien n'est plus délicat, en particulier, que de les faire prier. A part les textes consacrés, manne divine qui est à la fois le lait des faibles et le pain des forts, les formules de nos meilleurs manuels de piété sont presque toujours absolument inaccessibles à ces tendres esprits. Mais voici un petit livre d'un bon marché invraisemblable, délicieux de forme, tout plein d'images, et dont le texte n'offre pas un mot qui ne soit l'expression simple et vraie d'une âme d'enfant chrétien. La messe est rapprochée ici, morceau par morceau, des scènes de la Passion; et une double série de figures met en regard, à chaque feuillet, la liturgie et le drame évangélique. Mais quelles aimables et touchantes prières accompagnent ces dessins, toujours nobles dans leur simplicité! Un exemple ou deux : « O bon Jésus! ne souffrez jamais que, comme ce méchant Judas, je dise que je vous aime et qu'en même temps je vous offense. — Apprenez-moi à vous aimer de tout mon cœur! Ainsi soit-il. »—« Bon Jésus, tenez vos doux yeux tournés vers moi, afin que je ressente une telle douleur de mes petits péchés que je ne vous offense jamais mortellement. Ainsi soit-il. » En face de ces formules enfantines se trouvent des prières convenables à des adolescents dont l'intelligence est plus développée. Le tout est d'un goût exquis, au double point de vue religieux et littéraire; et l'on ne saurait trop féliciter le pieux ecclésiastique béarnais, bien connu comme chef d'institution, qui a eu la pensée de mettre à la portée de nos plus jeunes élèves l'excellent petit livre de Mme Kavanagh.

Léonce Couture.

NÉCROLOGIE.

L'ABBÉ LAFOSSE.

L'abbé Lafosse, chanoine de la cathédrale d'Aire, vicaire général honoraire du diocèse, et aumônier des Ursulines, a succombé le 8 avril, à l'âge de 76 ans, à la douloureuse et cruelle maladie qui, depuis quelques mois, le tenait éloigné des affaires diocésaines.

Né à Mugron en 1793, il se sentit de bonne heure un attrait irrésistible pour la carrière ecclésiastique. A peine avait-il achevé ses humanités qu'il se rendait à Saint-Sulpice, où son intelligence, son amour du travail et la droiture de son esprit le mirent au premier rang parmi les élèves de cette célèbre maison.

Ordonné prêtre et destiné à professer la théologie, l'abbé Lafosse

fut nommé supérieur du Grand Séminaire, que possédait alors la ville de Dax.

Un des prêtres les plus distingués du diocèse d'Aire dit avec raison dans un article relatif à la *Monographie du Petit Séminaire*, et publié, il y a un an, par la *Revue de Gascogne*, que Monseigneur Le Pappe de Trévern, en prenant possession du siége d'Aire, ne pouvait pas « s'habituer à la pensée qu'un homme de trente ans dirigeât le premier établissement ecclésiastique du diocèse;» le prélat ne pouvait pardonner à l'abbé Lafosse « un défaut que les vieillards sont tentés de reprocher aux jeunes gens.» Aussi s'empressa-t-il de nommer à Dax M. Arnaud Destenabe qui, âgé de 65 ans, rachetait amplement, sous ce point de vue, le tort de son prédécesseur. Cependant, ce n'était pas là le seul titre du nouveau supérieur au choix de son évêque : ses longs services dans l'enseignement, sa science théologique si nécessaire dans la direction des consciences, lui avaient acquis des droits à cette charge et à la confiance du clergé diocésain.

L'abbé Lafosse fut créé chanoine (1825) et après s'être fait entendre dans quelques missions, comme à Soustons, par exemple, et avoir professé pendant quelque temps la théologie, il remplaça définitivement en qualité d'aumônier des Ursulines M. Lalanne, le vénérable restaurateur du collége d'Aire.

C'est dans une maison reliée par la chapelle au couvent des Ursulines, que le chanoine Lafosse a passé près d'un demi-siècle de son existence, partageant son temps entre les offices canoniaux et les exigences de l'aumônerie, charge qu'il remplit toujours avec une gravité douce et une haute distinction.

Doué des vertus sacerdotales et des qualités qui se rencontrent rarement, à un certain degré, chez le même homme, simple dans ses goûts et menant une vie retirée, l'abbé Lafosse était, il est vrai, d'un extérieur sévère. Mais cette gravité qui formait le fond naturel de son caractère, était tempérée toutefois par une grande bonté. C'est un hommage que tous aiment à rendre à sa mémoire. Sa facilité pour la comptabilité, son esprit d'ordre et d'économie, et une certaine habitude dans le maniement des fonds publics, le firent choisir par l'administration, en l'appelant au poste important et tout de confiance pour la direction financière du diocèse. Cette mission si délicate a pu lui susciter des contradicteurs, mais jamais d'ennemis. Il a rempli avec beaucoup de désintéressement, et sous cinq épiscopats, de 1825 à 1869, ces lourdes et ingrates fonctions qu'il regardait comme un devoir de sa conscience et de sa position élevée parmi le clergé des Landes.

Mais toutes les prédilections du chanoine se reportaient sur le monastère des Ursulines. C'est grâce à son initiative et à sa bonne gestion que cet établissement agrandi, restauré, est devenu par sa magnifique position et l'étendue de son enclos, comprenant deux col-

lines, l'un des plus pittoresques et des plus salubres du Midi. C'était surtout par l'action morale et l'influence religieuse que, développant les principes de l'éducation chez les enfants confiés à ses soins, le chanoine Lafosse avait élevé, à l'exemple de son prédécesseur, l'esprit de l'éducation de cette pieuse maison, d'où sont sorties nos mères chrétiennes.

Atteint d'une cruelle affection que ne peuvent enrayer ni la science ni le dévouement, il montra, pendant tout le cours de sa maladie, la plus grande résignation. Il n'a laissé échapper aucune plainte, et quand il comprit que l'heure suprême approchait, il s'abandonna à la miséricorde de son Dieu, après que l'Eglise lui eût apporté ses dernières consolations.

L'estime qu'on apportait à cet ecclésiastique éclata spontanément par de magnifiques funérailles. Le Chapitre, le clergé, le Grand Séminaire, les élèves du Petit Séminaire, une députation du Collége, la Société de secours mutuels dont il était membre honoraire, s'associèrent au deuil de sa famille. Sa mort a surtout inspiré de vifs regrets aux religieuses Ursulines qui perdent en lui un bon conseil et un père, pour lequel elles professaient la plus profonde vénération.

Son testament est un modèle de sagesse et de charité. Les hospices d'Aire et de Mugron, les pauvres du Mas sont l'objet principal de ses libéralités. Mais c'est surtout à la restauration du sanctuaire de Notre-Dame de Maylis, cette fleur qui va bientôt s'épanouir sur les coteaux de la Chalosse, qu'est réservé le legs le plus considérable de cette modeste fortune.

Le chanoine Lafosse avait exprimé le vœu d'être inhumé dans le cimetière du couvent. Monseigneur l'évêque d'Aire a, dans sa haute sagesse, accordé ce privilége, en adhérant à cette dernière et pieuse volonté. Le chanoine savait que les morts passent vite. Etranger au pays après l'avoir servi pendant quarante-cinq ans, et après avoir brisé les liens qui l'attachaient à ses parents, il a voulu reposer au milieu de sa nouvelle famille. Il pensait avec raison que sa tombe resterait peut-être ignorée dans un endroit isolé de notre dernière demeure.

Au cimetière du Cloître des Ursulines, il n'en sera pas ainsi. Quand la Communauté, dans ses jours de tristesse et de joie, se rend tout entière à la colline, séparée du monastère par une vallée, elle passe, grave et recueillie, devant ses tombes ornées de fleurs, et dominées par la Croix; et en s'éloignant, elle dit toujours, pour ceux qui ne sont plus, les belles prières de l'Eglise, pleines d'espérances et d'immortalité.

Dr L. S.

Chronique. — Manuscrits provenant de la vente Luzarche.

Le département du Gers s'est trouvé représenté dans la vente Luzarche que nous avions annoncée en février dernier.

Les Archives départementales se sont rendues adjudicataires du n° 5160, *Recepta emendarum et finenciarum facta in senescallia tam in sede agennensi quam in sede Condommii*, 1402-1403. 2 ff. vélin, au prix de 10 fr.

Le manuscrit qui figurait sous le n° 5170 est resté à un de nos plus studieux compatriotes. C'est un livre terrier qui établit les possessions de l'Ordre de Malte dans l'Armagnac vers le milieu du xve siècle. Il est composé de 200 pages, qui ont été reliées et interfoliées à une époque assez récente. La couverture en veau rouge porte sur un des plats en grandes lettres d'or : « Reconnaissances » faites à la Preceptorerie de Ste-Christine, Ordre de Malthe. — » Manuscrit original app^t à M. Monteil. »

Le texte est en langue d'oc, sauf les formules finales, qui sont en latin. Malgré les indications du catalogue, il n'y est nullement question du Rouergue. Les lieux dont il est surtout fait mention sont les suivants avec leur orthographe :

Lospitau de sancta Xpina cap de la comanda.
Lospitau de sent Andriu desquerens Castilhon.
La parroquia de Sent Johan de barquenhera en lo feyt de Castilhon la qual es per non debis au regart de la senhoria fiuzal entre lod. mons^r lo comendan et loss^rs deu botet.
Demu en Fezensac.
Lupiac en Fezensac.
Castetnabet en Armanhac.
Aspas en Fezensac.
Caupena en Armanhac.
Panyas en Armanhac.
La Mota de Pardelhan.
Casanaba en Fezensac.
Lospitau de Sancta Quintelha en las pertenan. de Sancta Mora prop lo loc de Sos.
Torrebren.
Cornelhan.
Lospitau darman membre deud. hospitau de sancta Xpina asseciat en lo vescomtat de Bollonhes en la senhoria de mons^r de Labrit.
La parroquia de Sent Simon de labbat.
La parroquia de Sent Pey de home mort.
Lospitau de Caufey membre deud. hospitau de s^ta Xpina assietat en las pertenan. de Villa comtau als Bretanha.
La villa deuza.
La legoha.
Carchet.
Lagraulet.
Rocabruna.

Ce manuscrit, grand in-folio, a été adjugé à 102 fr.—Les Archives de l'Empire avaient poursuivi l'enchère jusqu'à 101. M. Albert S..., un excellent bibliophile condomois, est devenu l'heureux adjudicataire de ce précieux document.

CE QUI RESTE D'UNE PAROISSE DISPARUE.

GELOTTE.

SOMMAIRE. — Ce qui reste de la paroisse de Gelotte. — Le cimetière. — Nécrologe du lieu. — Les familles de Belloc, Carrère, Rouzès, etc. — Clause testamentaire du commandeur de Manciet. — Pouillé de Gelotte. — Série des curés de Gelotte depuis 1600 jusqu'à 1790. — Formule de la prise de possession de ce bénéfice. — Le dernier curé de Gelotte refuse le serment à la Constitution (1791). — Aliénation du presbytère. — Gelotte, membre de la commanderie de la Cavalerie. — Refus de paiement de la dîme au commandeur de Montazet; lettres, procédure et transaction.

L'été dernier, étant à Gaussan en Armagnac, j'avais devant moi, tout le jour, un de ces horizons faits pour charmer les yeux. Au bas du parc, la route de grande communication, plantée de peupliers, qui va de Saint-Jean-Poutge à Valence; plus loin, ombragée par des saules, la Baïse, si profondément encaissée qu'on la prendrait plutôt pour un ravin que pour une rivière. Sur l'autre rive s'élèvent des coteaux mouvementés de la façon la plus gracieuse et parsemés de hameaux, aujourd'hui la plupart à nu et privés des grands arbres qui en faisaient, il y a peu d'années encore, comme autant d'oasis. C'est qu'alors ils étaient habités par les derniers rejetons de ces anciennes familles qui font une si large place, chaque jour, à des familles nouvelles, d'ordinaire moins soucieuses de conserver que de jouir vite. — J'avais à ma droite Rozès, sur sa hauteur presque inaccessible; à ma gauche, perdu dans les plis de la vallée, Beaucaire avec sa vieille église si misérablement indigente, et, plus loin, la dominant avec je ne sais quel rayonnement, la ville de Valence aux jolis jardins, aux gais aspects, à l'air pur.

Mais, dans ce tableau, un point attirait souvent mon regard et ma pensée. Par delà Beaucaire, de l'autre côté de la Baïse, je le voyais toujours, verdoyant, touffu, mystérieux.

Ce bouquet réservé au milieu des vignes et des blés m'attirait. Un matin je m'en allai à Beaucaire, traversai le pont et m'acheminai vers l'endroit béni. Mille souvenirs semblaient faire cortége à mon excursion. Sur tous les coteaux d'alentour s'apercevaient d'imposants débris : ici Pardaillan, là Guardès. Tous ces châteaux, jadis en guerre, semblent encore se jeter des coups d'œil farouches à travers le paysage qui s'en rit désormais. Pour le touriste doublé d'archéologue, chaque ruine est un monument plein de faits, comme chaque horizon lui offre mille gracieuses fantaisies. Ce double mystère de l'ombre et de la mort, vaguement éclairé, parle singulièrement à l'esprit. On s'y plonge avec délices, et quand on revient à la réalité, aux vivants, on se trouve presque saisi et effaré.

Rira qui voudra du songeur qui s'en va le long des chemins, les yeux errants, l'oreille tendue aux bruits de la campagne, rêvant et méditant. Pour moi, je ne crains pas de le dire, j'aime à errer seul, parce que je rêve en liberté et parce qu'il me semble qu'ainsi la nature, comme tout ce qui m'environne, se combine avec ma rêverie. Les arbres au feuillage varié, les maisonnettes perdues dans un pli des vallées, les formes changeantes du paysage encadrent et colorent, en quelque sorte, l'histoire et le passé. Les souvenirs font apparaître des fantômes, — mais tristes et doux, comme des amis morts; de mélancoliques versets flamboient entre les nuées comme les derniers feux d'une aurore boréale qui s'éteint, ne laissant plus resplendir au fond de l'horizon sombre que ces mots : *hodie mihi, cras tibi!* — Que d'hommes, me dis-je alors, ont passé par le même chemin, que d'autres y passeront après moi, et puis rien! — Ah! c'est dans ces moments-là que l'on croit; car la foi, c'est l'amour du passé, c'est la force du pré-

sent, c'est l'espérance dans l'avenir. La terre n'est belle que quand le ciel est lumineux.

J'étais enfin devant mon groupe d'arbres, non pas fantastiques, mais réels. Je venais de gravir un sentier assez aride et je remarquai que les terres environnantes avaient des teintes bizarrement variées : noires ici, rouges là, jaunes presque partout plus loin. Je me trouvais sous un fossé si ombragé, que j'étais comme enfoncé dans un abîme de feuilles et de fleurs. Cette oasis au bord du chemin avait je ne sais quoi d'affectueux. Elle invitait. J'escaladai le fossé dont les ronces cachaient de grosses pierres assez régulièrement placées. Le gazon, inégal, ondulé, dérobait entièrement le sol. Les aubépines, les reines-marguerites étaient couvertes de papillons et de mouches diaprées. Tout à l'entour les petits oiseaux chantaient joyeusement. Des hameaux voisins de La Bordeneuve et de la Courtade me venaient des roucoulements de colombes et de tourterelles. Un souffle caressant, passant à travers les arbres, m'apportait vaguement le bruit de l'écluse de la Baïse et le chant monotone du meunier de Beaucaire.

J'avançai rêveur et charmé. Mais bientôt mon pied s'embarrassa dans une touffe d'herbes, je regardai. La place effondrée où j'étais avait la vague forme d'une tombe enfoncée. Je jetai les yeux au-devant de moi : une petite croix entre deux cyprès s'élevait à dix pas. — J'étais dans le cimetière de Gelotte. Je compris alors les diverses teintes noirâtres du sol. Ces terres recouvrent les fondements d'habitations à jamais disparues; car de la paroisse de Gelotte il ne reste plus que ce petit coin de terre que garde pieusement le propriétaire actuel, M. Paul de Belloc.

Toute famille a eu ses péripéties dans la longue mêlée des événements : des éclipses après des plénitudes, des décadences après des ascensions, des nuits après des splendeurs. — La dérogeance après la noblesse; puis la chute, puis l'oubli.

Que sont devenues les familles qui habitaient jadis le terri-

toire de Gelotte? J'ai demandé à la mairie de Beaucaire les registres de l'état civil de cette ancienne paroisse; ceux qui restent remontent à un siècle à peine. Ainsi, parmi les familles dont les sépultures particulières étaient dans l'église Saint-Georges de Gelotte, je citerai celle de MM. de Belloc, dont les terres patrimoniales de La Hitte, de la Bordeneuve et autres occupent une grande portion du territoire. L'existence de MM. de Belloc en Beaucaire est constatée par titres depuis environ l'an 1560, et ils avaient leur enfeu dans l'église de Gelotte.

Demoiselle Marie Mothe de Belloc, fille de maître Fris Mothe, sieur de Belloc et de La Hitte, lieutenant de juge de la baronnie de Pardaillan, et de dame Jeanne de Bordes, y fut inhumée le 5 février 1668, et celle-ci le 6 avril 1669.— Dame Isabeau Carrère, femme de Me Pierre Mothe de Belloc, morte à Belloc, y fut également inhumée le jour de Saint-Laurent 1675. — Jeanne, leur fille, l'avait été le 17 juillet de l'année précédente. — Jeanne, fille de Pierre Mothe de Belloc et de dame Jaqueline de La Borde, y fut ensevelie le 22 mai 1677. — Me Pierre Mothe de Belloc, sieur de La Hitte, mort le 19 septembre 1691, y fut inhumé le lendemain. — Le 28 novembre 1702, Me Guillaume Mothe, prêtre et archiprêtre de Barbotan, décéda à Belloc et fut aussi enseveli « dans le sacraire de l'église de Gelotte, » le lendemain, 29 octobre. L'archiprêtre de Barbotan avait pour frères les curés de Cazaubon et de Rozès; il était l'oncle de M. Me Guillaume Mothe de Belloc, sieur dudit lieu, procureur du roi au présidial et sénéchal d'Auch, père de Me François Roch Mothe de Belloc, curé de La Barrère et de M. Me Pierre de Belloc, revêtu des mêmes fonctions paternelles et duquel naquit à Belloc en Gelotte, le 2 septembre 1740, messire François-Roch-Joseph Mothe de Belloc, chevalier, sieur dudit lieu, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité d'Auch, à l'âge de vingt-cinq ans. Il est le bisaïeul du représentant actuel de cette famille.

La famille Carrère, dont les sieurs du Bouscarrot, de Mon-

bet, de Higuès, etc., était également enterrée dans l'église de Gelotte, entr'autres damoiselle Marie de Percin, femme du sieur Joseph Carrère de Higuès, décédée le 6 novembre 1703, et damoiselle Françoise de Macary, femme de Jean Carrère, sieur de Higuès, morte le 18 février 1755.

Les Rouzès, famille de vieille bourgeoisie, alliée aux meilleures maisons du pays, avaient aussi leur tombe dans l'église de Gelotte, ainsi que les Verduzan et les Saint-Julien, successeurs de ceux-ci dans les propriétés de Brana et de Luzan.

Le 25 septembre 1687, messire Alexandre de Verduzan, mort au Brana, « fut inhumé dans le sacre de l'église de Gelotte au premier rang des sépultures, du costé du septentrion.» M. de Verduzan était commandeur de la commanderie de l'épée rouge de Saint-Jacques de Manciet. Entre autres dernières dispositions, le commandeur veut que son corps soit inhumé dans l'église paroissielle de Gelotte et désire et ordonne que le jour de son trépas et le jour de son enterrement il y ait dix prêtres, et chacun dira sa messe de *requiem;* il y aura aussi messe haute avec diacre et sous-diacre... Il lègue cent écus sol à ladite église de Gelotte « lesquels cent écus seront employés en ornements et décorations qu'il sera trouvé à propos par Messieurs le curé de Gelotte, Pierre Mothe, sieur de La Hitte-Belloc, et Carrère, habitants de ladite paroisse... »

Les 23 mars 1759 et 28 août 1765 furent encore des jours de deuil pour Gelotte. Noble Jean de Saint-Julien, sieur du Brana, d'une famille des Landes, avait épousé dame Elisabeth de Verduzan. A leur mort, arrivée aux dates ci-dessus, tous les deux furent inhumés à Gelotte. Le comte de Bezolles et les seigneurs d'Asque et d'Aiguetinte assistèrent aux funérailles de la dame de Saint-Julien.

Parmi les dernières inhumations faites à Gelotte, je citerai encore celle de Blaise Ponteils de Castillon, fils d'Ambroise, sieur de Castillon, et de damoiselle Jeanne de Mothe, et père de messire Sébastien de Ponteils de Castillon de Rozès, che-

valier, conseiller du roi, magistrat présidial en la cour de la la Sénéchaussée de Gascogne, siége présidial de Condom. De lui descend Mme la comtesse de La Hage, habitant Toulouse. Enfin, fermons ce nécrologe par damoiselle Marie-Catherine de Trenqualye, fille de Joseph-Michel de Trenqualye de Madiran, lieutenant de la grande louveterie de France, et de dame Françoise Poncet de la Rivière, nièce et petite-nièce de trois illustres prélats, Mathias, évêque de Troyes, Michel, évêque d'Angers, et autre Michel, évêque d'Uzès.

La paroisse de Gelotte comptait trente-six feux en 1692. D'elle dépendaient les villages et métairies de Belloc, La Hitte, la Bordeneuve, le Brana, Luzan, la Cournère, la Courtade, Mesplès, Haret, Couton, Bacade et quelques autres. Elle était limitée au levant par le territoire d'Aiguetinte, au nord par le chemin public venant d'Aiguetinte à Beaucaire, au couchant par la rivière de la Baïse et au midi par le territoire de Castéra-Vivent et Verduzan. Gelotte était sous l'invocation de Saint-Georges et avait pour annexe l'église Saint-Martin de Castagnès. Le pasteur prenait le titre de vicaire perpétuel de l'église Saint-Georges de Gelotte.

Au nombre des directeurs spirituels du lieu on trouve :

Me Antoine Lacoste, prêtre, vicaire de Gelotte, en 1623;

Me Bernard Lanavic, prêtre, déjà curé de Beaucaire, en 1665. Celui-ci, le 29 décembre de la dite année se présenta « soubs l'envan de l'église Saint-Georges de Gelotte en Fézensac, » et là il représenta à Me Philippe Capuron, prêtre et vicaire de Pardaillan,

«.... avoir obtenu provisions de Sa Sainteté du bénéfice ecclésiaste et chapelle Saint-Georges de Gelotte et de Saint-Martin de Castagnès, et à suite d'icelles le *forma dignum* de M. le vicaire-général de Monseigneur l'évêque de Lombez qu'il a en main, par lequel est mandé au premier prêtre ou clerc dudit diocèse d'Aux, de le mettre en la réelle, actuelle et corporelle possession dudit bénéfice, requérant ledit sieur Capuron comme étant de cette qualité, de vouloir procéder à ladite mise de possession du susdit bénéfice, lui remettant à

ces fins en main lesdites provisions et *forma dignum* signé de Combes, vicaire-général, daté du 28 novembre dernier; et à l'instant ledit sieur Capuron après avoir vu lesdites provisions de cour de Rome et susd. *forma dignum*, a offert procéder à ladite mise de possession dudit bénéfice ecclésiaste, et à cet effet prins par la main ledit sieur Lanavic, pourvu dudit bénéfice, et faict ouvrir la porte de la présente église dudit Gelotte, et dans icelle l'a mis en la réelle, actuelle et corporelle possession dudit bénéfice ecclésiaste par l'entrée, sortie et fermoire de la porte avec la clef de ladite église et chapelle et autres formalités en tel cas requises, de laquelle présente mise en possession ledit sieur Lanavic a requis et obtenu le présent acte ez-présences de Bertrand Rouzès, fils à feu Geraud, de Haret et Raymond Rechou, métayer à la Bordeneuve, juridiction de Beaucaire, habitants. »

Ayant résigné le bénéfice de Saint-Georges de Gelotte et Saint-Martin-de-Castagnès, Bernard Lanavic eut pour successeur messire Charles Daspe, clerc tonsuré de la ville d'Auch, lequel, par procuration donnée à Me Georges Daubas, prêtre et curé d'Aiguetinte, fut mis en possession dudit bénéfice par messire Jean Lafargue, prêtre et curé de Verduzan, par acte du 20 mars 1674.

Celui-ci était remplacé dès l'année suivante par Me Pierre Capuron, qui prenait la qualité de vicaire perpétuel de l'église Saint-Georges de Gelotte. Le 3 mai 1686, ledit Capuron, étant à la maison de Belloc, juridiction de Beaucaire, reconnut avoir reçu des mains de Me Guillaume Mothe, prêtre et archiprêtre de Barbotan, la somme de vingt-cinq livres léguée à l'église de Gelotte par feu Me Jean-Pierre Mothe, son frère, prêtre et curé de Cazaubon et destinée « à l'achapt d'un soleil et une custode pour ladite esglise de Gelotte. » — M. Capuron fit un achat de terre à Jean-Pierre Capuron, maître chirurgien de Condom, et Pierre Capuron, « sargeur, » des maisons de la Courtade, juridiction de Beaucaire, le 4 octobre 1693. Viennent après lui :

Me Guillaume Cantérac, curé de Gelotte (1697).

Me N. Daubas, en 1717.

Me N. Despiet, vicaire de Gelotte, en 1729.

Me Louis Duluc, prêtre et vicaire de Beaucaire en 1711, pourvu de la cure de Gelotte dès 1738, était fils de Jean Duluc, bourgeois et premier consul de Beaucaire en 1666, et de demoiselle Rose du Barry, et petit-fils de Me Fris Duluc, docteur et avocat en la cour du parlement de Toulouse, et de demoiselle Marie de Philip. Son trisaïeul, M. Arnaud Duluc, était revêtu de l'office de notaire royal de Beaucaire en 1560. Bertrand Duluc, frère aîné du curé de Gelotte, eut de demoiselle Isabeau Thore, fille de Jean, sieur du Merlat, et de demoiselle Anne de Trenqualye, entr'autres enfants, Jean-Louis Duluc, aussi prêtre, docteur en théologie et vicaire de Valence-sur-Baïse.

En 1741, Me Solirène, qualifié prêtre et vicaire de Gelotte, donna les cérémonies de baptême à Louise-Marie-Thérèse de Belloc, fille du procureur du roi au présidial et sénéchal d'Auch.

L'année suivante (1742), Me Castelbon était en possession de la cure de Gelotte. Le 17 avril 1746 s'assemblèrent « sous le couvert de l'église paroissiale de Gelotte, à la sortie des vêprès, » noble Jean de Saint-Julien, M. Jean Carrère de Higuès, Joseph Capuron, Pierre Duprom, Joseph Rouzès et autres paroissiens du présent lieu de Gelotte, à l'effet de « nommer un syndic pour acheter une place et masures pour faire une grange que M. le curé demande pour décharge du presbytère. »

Le 29 juillet 1751, nouvelle assemblée à l'issue de la messe, où se trouvèrent Bernard Cazeneuve, syndic, noble Jean de Saint-Julien, M. Jean Carrère de Higuès, Jean Goutx et Jean Florensan, consuls modernes de Beaucaire, et les notables habitants de la paroisse de Gelotte dépendant du consulat de Beaucaire. La réunion convint avec M. Castelbon, le curé, que celui-ci se chargerait des réparations de son presbytère, moyennant une certaine somme stipulée.

Enfin, le 23 mars 1760, se réunirent noble François de

Saint-Julien, M. Pierre Carrère de Higuès, Joseph Rouzès et autres paroissiens de Gelotte, auxquels Joseph Duprom, consul, représenta que, par contrat du 8 mai 1746, Bernard Cazeneuve, syndic de Gelotte, avait acquis de M. Cassin, bourgeois de Beaucaire, « une chambre de maison et pâtus y attenant, située au hameau de Mesplès en la présente paroisse, pour y bâtir partie de la maison presbytérale. » Le prix de l'achat n'était pas encore acquitté, et il fut décidé que ledit Bernard Cazeneuve pour éteindre cette dette, « demanderoit à Monsei-
» gneur l'Intendant la permission d'imposer par un rôle sé-
» paré sur les paroissiens et bientenants de la paroisse de Ge-
» lotte à concurrence de deux cents quarante livres, payables
» en deux années. »

M. Me Jean-Jacques Barada, prêtre, docteur en théologie, était curé de Gelotte en 1779; il devait être le dernier.

Comme presque tout le clergé, Me Barada, refusa de prêter serment à la nouvelle constitution, et voici l'arrêté qui fut pris contre lui :

L'an 1791 et le 13e jour de mars, au lieu de Beaucaire et endroit accoutumé de tenir les assemblées municipales, se sont assemblés aux formes prescrites, Messieurs Jean-Joseph Daubas, maire, Baptiste Carrère, Joseph Lahire, officiers municipaux, et Baptiste Duprom, procureur syndic, qui ont dit qu'ayant reçu le décret de l'Assemblée nationale du 17 novembre 1790, concernant le serment à prêter des ecclésiastiques fonctionnaires publics, en date du 25 février dernier, lequel fut publié et affiché le dimanche suivant, 27, aux portes des églises paroissiales de Beaucaire et Gelotte, et que les délais portés audit décret étant expirés, sans que Me Barada, curé dudit Gelotte, et Me Carrère, curé dudit Beaucaire, se soient présentés au greffe de la municipalité dont leurs paroisses ressortent, ni fait aucune réquisition à l'égard de la déclaration dont ledit décret les assujétit; c'est pourquoi le corps municipal prenant leur silence pour refus, ont fait et dressé leurs procès-verbal de tout ce dessus. A Beaucaire, les jour et an que dessus.

La déchéance du curé de Gelotte ne tarda pas à être suivie de la saisie et de la vente de ses biens, devenus *nationaux*.

Par arrêté du 22 prairial, première année républicaine, l'administration du département du Gers sous la présidence du citoyen Carrère-Lagarrière, nomma pour expert dans l'aliénation des dépendances du presbytère de Gelotte « le citoyen Thezan de Gaussan, habitant de Bezolles, lequel avec le citoyen Daubas père, habitant de Bonas, expert nommé par le soumissionnaire, devaient procéder à l'estimation en revenu et en capital dudit domaine. » Le procès-verbal de cette opération est daté du 19 prairial, 2e année de la République française, une et indivisible; il en résulte que les immeubles consistaient en « une pièce de terre labourable lieu dit à Davazan, et en une maison en très-bon état, avec jardin, clos » par un mur à pierre sèche en bon ordre. »

Depuis lors Gelotte a disparu; et comme je l'ai dit, à part le bouquet de bois où furent l'église et le cimetière, rien n'indique qu'il y eut là, pendant plusieurs siècles, un groupe de population.

Bien que le « dîmaire de Gelotte » appartînt à « Monsieur le chapitre Sainte-Marie d'Auch, » il est prouvé que Gelotte était une dépendance de la Cavalerie, successivement commanderie du Temple et de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il en est fait mention dans l'inventaire général conservé aux archives de Malte, du grand prieuré de Toulouse. Outre Gelotte, Castagnès, les tours de Castillon et l'Hespitalet en Beaucaire ont aussi fait partie du domaine des Templiers et de l'ordre de Malte. En 1620, par acte du 20 mai, Me Papon, notaire d'Aiguetinte, retint l'acte d'afferme des tours de Castillon et du membre de l'Hespitalet fait par frère Denis de Polastron, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de la Cavalerie, au profit de Sire Antoine Picon.

Mais le temps marchait : les redevances féodales, si régulièrement établies dans le passé, devenaient désormais de plus en plus lourdes aux populations, à mesure que le pouvoir monarchique, absolu, centralisé, étendait sa domination. D'un

autre côté, le fisc livrait déjà la France à une armée d'employés si souvent trop zélés. Il arriva un moment où la communauté de Gelotte, à l'exemple de Lectoure, du Mas Fimarcon, de Valadrouze, de Benquet, se refusa à payer la dîme levée jusque-là au profit du commandeur de la Cavalerie.

Le 27 juin 1785 fut tenue une assemblée à laquelle assistèrent « noble François de Saint-Julien, écuyer, habitant dans son château du Brana, M. Gilbert Labarthe de Ladouch, agissant au nom de noble François-Roch Mothe de Belloc, avocat-général au bureau des Finances en la généralité d'Auch, M. Jean-Baptiste Carrère de Higuès, Bazile Rouzès » et trente autres habitants ou bien tenants dudit Gelotte. A cette séance fut reconnue la nécessité de réglementer la perception des dîmes. Cette délibération fut signifiée à M. le curé le 29 juin suivant.

Le 25 juin 1786 une nouvelle assemblée, présidée par le sieur Bazile Rozès, premier consul de Gelotte, assisté de noble François de Saint-Julien, de Fris Duprom et de treize autres notables de la paroisse, déclarèrent que, comme il arrivait chaque année des discussions entre les décimateurs et les décimables dans le dîmaire de la présente paroisse, au sujet de la perception de la dîme des fruits décimaux, les décimateurs, leurs fermiers ou préposés faisant par eux-mêmes la perception du droit de dîme, ce qui était contraire aux règles de la justice, il importait de faire cesser cet état de choses, et ils nommèrent comme délégués pour le redressement de cet abus deux des délibérants de l'assemblée. Le même jour, cette délibération fut signifiée à M. Barada, curé de Gelotte. Le curé traita d'*illégale* la conduite de ses paroissiens; mais ceux-ci passèrent outre.

L'affaire se compliqua bientôt, comme il arrive toujours, et une lutte s'engagea. L'esprit du passé tenait bon encore; et, d'ailleurs, le droit primordial était là, sauf l'abus.

Le commandeur de la Cavalerie, *Monsieur* le Chapitre Sainte-

Marie d'Auch et le curé de Gelotte lancèrent une assignation, le 13 janvier 1787.

Nouvelle assemblée, le 17 février suivant, des notables habitants de Gelotte, ayant pour syndic et pour secrétaire MM. de Saint-Julien du Brana et de Thezan de Gaussan.

Le défi devenait sérieux. Le commandeur de la Cavalerie, frère Léon de Montazet, qui était à Paris, s'en prit directement à M. du Brana :

Je n'ai pas oublié, Monsieur, lui écrit-il, avoir eu l'honneur de vous voir à Aiguetinte; j'ai également présent ce que vous me dites alors des liens de parenté qui vous unissent par Madame de Saint-Julien (1) à MM. de Malvin, et c'est précisément ce qui a fait ma surprise, en apprenant que vous vous êtes trouvé, Monsieur, à la tête d'une troupe de paysans sans lumière et sans expérience qui s'étoit montrée pour contester l'usage auquel s'est payée de tout temps la dixme dans Gelotte, ou se levant pour dénier un fait connu et attesté de tout un pays.

Cette hostilité de votre part, Monsieur, dut d'autant plus me surprendre qu'il y a bientôt vingt ans que vous me payez chaque année la dixme des gros fruits à la cote de huit, un, et que les nuages que votre communauté a cherché à répandre sur le fait de la perception des dixmes, dans sa délibération du 27 juin 1785, décèlent une intrigue marquée au coin de la mauvaise foy.

Le procès-verbal de Cossy fait d'autorité de justice et par arrêt du parlement de Toulouse, les transactions passées entre votre communauté et les commandeurs de la Cavalerie, forment entre eux une chaîne de titres qui embrasse un espace de deux cent cinquante ans, pendant lequel il est prouvé et établi que la dixme des gros fruits a été constamment payée dans la paroisse de Gelotte, à la même cote que je la réclame, et que la communauté et vous-même, Monsieur, me la payez depuis près de vingt ans que je jouis de ma commanderie. La première nouvelle que j'eus du refus que votre communauté

(1) Madame de Saint-Julien, parente du commandeur de Malvin de Montazet, était Elisabeth de Verduzan, fille et héritière de messire Joseph de Verduzan, sieur du Brana et de Jeanne de Cours de Montlezun, cousine de Bernard de Cours, sieur d'Antras, marié en 1750 à Catherine de Thézan, de la maison de Gaussan; Marie-Elisabeth de Saint-Julien, fille de Madame de Saint-Julien de Verduzan, épousa Jacques-Antoine de Visnich, dont Léontine-Adélaide de Visnich, femme de M. Charles de Fitte.

me fit de la dixme à la côte d'usage, la récolte dernière, eut le droit de me surprendre sans doute, mais ce qui m'étonna davantage fut d'apprendre que M. de Saint-Julien, homme de qualité, fût à la tête d'une bande de paysans qui s'étoit confédérée pour contester un usage de toute ancienneté, et pour invoquer des faits controuvés et absolument supposés.

Je ne vous dissimulerai point, Monsieur, que je fus longtemps à pouvoir me persuader que vous vous fussiez oublié jusqu'à vous laisser englober dans une confédération qui devoit faire violence à vos principes. Je n'en pus cependant douter, lorsque je sus que M. de Belloc, ayant adhéré à la délibération du 27 juin, avoit fait signifier son désaveu au syndic, et que je n'entendis pas parler de vous pendant les deux mois que je passai, l'automne dernière, à la Cavalerie.

A la suite de cette mercuriale, le commandeur trace en sept articles, à M. de Saint-Julien, les conditions auxquelles il entend faire souscrire dans un délai fixe la communauté de Gelotte, sinon il la poursuivra vigoureusement.

Cette lettre, qui porte la date du 27 avril 1787, n'a pas moins de neuf pages et demie.

Qu'elle est cruelle, — écrit le 10 mai suivant au chevalier de Visnich, officier au régiment royal et gendre de M. de Saint-Julien, M. Lasmézas, d'Auch, — qu'elle est cruelle cette lettre que M. le commandeur vient d'écrire à M. de Saint-Julien, mais il l'a bien voulu. C'est malgré moi qu'il s'est jeté dans ce labyrinthe; il faut en sortir, cela est vrai, mais comment? En vérité, je n'en sais rien...

Je n'ose me décider à vous donner quelque avis à ce sujet, parce que je vois également du danger à refuser et à accorder. Que tous les intéressés s'assemblent et pèsent bien toutes choses; j'aime mieux qu'ils prennent un parti d'eux-mêmes que de leur en indiquer un qui nécessairement serait improuvé par les uns ou par les autres.

Décidément le commandeur l'emportait. Toutefois M. de Saint-Julien lui écrivit, le 11 mai, qu'il trouvait ses propositions bien *dures*.

A cette lettre M. de Montazet répond, le 21 mai, que, si dures qu'elles soient, il les maintiendra. Il ajoute :

Je n'ai qu'une manière d'être qui ne comporte qu'une même ma-

nière de penser ou d'agir. J'ay vu avec douleur, pendant plusieurs années, nombre de communautés vaciller entre la justice et des mouvements de cupidité dont elles ne prévoyoient pas les suites...

Les habitants de Lectoure se sont persuadés pendant quatre ans m'avoir endormi de leurs contes; il a fallu un arrêt pour les dissuader. Cet exemple n'a pas peu servi à faire faire des réflexions aux habitants du Mas; je les ay reçus à récipiscence; ceux de Benquet m'ont amusé trois ans par des défenses et des désistements alternatifs; j'ay accepté de transiger avec eux, et la transaction écrite sur le registre du notaire, ils refusèrent de la signer. Toutes ces lenteurs sont devenues en 1785 un motif de confiance pour les habitants de Valadrouze, et successivement de Larroque. Gelotte avoit également délibéré en 1785, mais sa confiance n'étoit pas encore suffisamment affermie; ce ne fut que l'année dernière qu'elle se livra à la contagion de l'exemple. C'est cette succession d'hostilités, Monsieur, qui m'a déterminé à faire enfin le voyage de Paris pour en arrêter le cours. Les arrêts affichés à Gelotte les 4 et 5 may doivent vous avoir appris quelle en a été l'issue.

Mais, comme je ne puis en ce moment prolonger plus longtemps mon séjour à Paris, que je suis appelé à Toulouse pour mon chapitre où je ne puis éviter de me rendre, et qu'après vous avoir dit les mêmes choses et vous avoir prévenu que je suspendois mes diligences jusqu'au 10, vous m'écrivez le 11 pour me dire que mes propositions sont bien *dures*, m'ajoutant que vous allez attendre une nouvelle lettre de moy. Je vous prie de trouver bon que je fasse provisoirement rendre, vendredy prochain, les vingt arrêts de contumace qui doivent établir l'instance.

Partant, transigeons, Monsieur, je vous y invite, et demeurons bons voisins, bons alliés et bons amis.

Comme on le voit, le commandeur n'y allait plus de main morte. Ah! s'il avait pu prévoir qu'à dix ans de là un drapeau tricolore flotterait sur l'île de Malte au nom de la République française!

Quoi qu'il en soit, le 8 juin suivant (1787), une assemblée tenue à Gelotte annula les décisions des 27 juin 1785 et 17 février 1787, et reconnut les droits du commandeur de la Cavalerie. Cela ne suffisait pas à celui-ci qui écrit de Toulouse, le 27 juin, à M. de Saint-Julien:

Je voys avec regret, Monsieur, que vous n'avez pas lu mes lettres depuis que vous m'avez mandé trouver mes conditions trop *dures*, ou que vous les avez parfaitement oubliées. Votre prétendue délibération est en opposition à celle dont je vous ai mandé les conditions. Si le modèle de transaction que vous a lu Monbrun ne vous convient pas, je suis fâché de vous dire que je ne puis y rien changer....

C'était un ultimatum.

Le 5 juillet 1787, par devant Me Joseph Monbrun, procureur au présidial et sénéchal de Lectoure, fut passée la transaction entre les habitants de Gelotte et le commandeur de la Cavalerie, dans les termes prescrits par ce dernier.

Encore quelques mois; la tempête qui s'amassait à l'horizon allait balayer à jamais et les commanderies, et les bénéfices et les dîmes. Mais il ne serait peut-être pas sans intérêt de faire un calcul comparatif de ces dîmes tant abhorrées avec les divers impôts qui les ont remplacées. Il y a là tout un enseignement qui ne serait pas, qui sait? à la condamnation de l'ancien régime!

Voilà tout ce que celui qui écrit ces lignes a pu recueillir sur la paroisse de Gelotte, tellement oubliée que, dans un ouvrage publié en 1861 « *sous les auspices départementales,* » il n'en est pas dit un mot.

En dehors de ce qui vient d'être dit, Gelotte mérite l'intérêt des antiquaires. Des fouilles intelligentes amèneraient sans nul doute de précieuses découvertes. Il n'y a pas longtemps encore qu'on y trouva des mosaïques romaines que l'incurie locale— partout trop souvent plus stupide que le vandalisme révolutionnaire — a laissé disperser et briser. C'est ainsi que de notre ancienne France il ne reste plus rien. Encore si nous faisions quelque chose de bien, de beau, de durable; quelque chose qui donne à l'avenir une certaine idée de nous. Mais non! Nous ne savons que bâtir, avec l'inexorable ligne droite, des établissements bons tout au plus pour des bazars et des casernes. Nous répugnons au culte du passé, et les jeunes

gens se rient de plus en plus de l'idéal et de la fantaisie. La matière, la matière brutale règne. Des faits mathématiques, voilà ce qu'on admet. Aussi, partout le découragement ou l'impuissance. Partout on sent un vague souffle de tempête : ou l'incendie qui couve, ou le volcan prêt à faire irruption. Oscillations sur oscillations; car, dans l'incertitude générale, la Foi manque!.... — Toujours en fluctuations, toujours en luttes, ainsi l'Océan soulève et abaisse sans fin et au hasard ses vagues, qui viennent tantôt se briser contre les rocs arides, tantôt mettre en poussière de fertiles cultures. Il se retire; mais, en prise de possession, il laisse à jamais à la place qu'il a couverte, de l'écume, du sable et de la fange.

DENIS DE THÉZAN.

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE (1).

(Suite) (1).

XXVII

DEPUIS LA CONSÉCRATION DE LA NOUVELLE CATHÉDRALE D'AUCH, JUSQU'A LA CONTRIBUTION IMPOSÉE D'OFFICE AU PRIEUR DE SAINT-ORENS, POUR COMBATTRE LES CALVINISTES EN 1562.

L'édifice n'avait encore de complet que le chœur, avec les onze chapelles qui rayonnent autour de son enceinte et celles qui bordent les bas-côtés. Les portes latérales, le transsept et les piliers qui encadrent la maîtressenef ne s'élevaient que jusqu'à la naissance des grandes arcades qui devaient plus tard couronner ces piliers. Et les constructions commencées à l'occident étaient bien loin de compléter la façade principale. Néanmoins, il n'était plus convenable de différer la fête de cette seconde dédicace, dont la date est gravée comme il suit, sur la face antérieure d'un piédestal du chœur, qui avoisine les stalles du nord sur le sol du sanctuaire :

VIRGINI
DICATVM
AB EJVS
PARTV
MDXLVIII

La solennité était donc indiquée pour le 12 février, et les fidèles accueillirent avec joie, dans tout le diocèse, l'heureuse coïncidence

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 223, 291, 548; t. X, p. 97 et 141.

d'une cérémonie qui renouvelait, jour par jour et sur le même emplacement, le 427e anniversaire d'une autre consécration, accomplie en présence de leurs ancêtres dans la basilique de saint Austinde.

Le prieur de Saint-Orens ne manqua pas d'être invité, avec tous les autres chefs des maisons religieuses du diocèse. Mais il n'est pas vraisemblable qu'il ait pu se rendre à Auch, à cette occasion, vu la distance qui l'en séparait, puisqu'il était évêque d'Amiens. Notre catalogue le désigne sous le nom de François de Pisseleu. Il était fils de Guillaume de Pisseleu, seigneur de Heilly, en Picardie, et d'Isabelle de Contay. Charles de Pisseleu, alors évêque de Condom, était son frère. Ils étaient l'un et l'autre abbés commendataires quand ils furent promus à l'épiscopat, en 1545 (1); ce qui n'empêcha pas l'évêque d'Amiens de recevoir, en outre, notre prieuré en commende.

C'est de son temps que fut renouvelée l'ancienne querelle des sépultures. Le plan de la nouvelle cathédrale, plus étendu que celui de saint Austinde, avait absorbé dans sa largeur, en très grande partie du moins, le terrain du cimetière affecté à la paroisse de Sainte-Marie, depuis le XIIe siècle. Il ne restait plus, dans le voisinage du cloître capitulaire, qu'un emplacement fort restreint et qui, pour cette raison surtout, avait pris le nom peu attrayant de *charnier des chanoines*.

Les Orientins, au contraire, avaient toujours à leur disposition une enceinte considérable et des mieux disposées, même pour les sépultures privilégiées, dont on avait le soin de construire les tombes à l'avance (2). Aussi les préférences de la population étaient-elles de nouveau acquises au prieuré, sauf pourtant le cas où le défunt aurait usé du droit commun, alors généralement reconnu, de fixer avant sa mort sa dernière demeure ailleurs que dans

(1) Voir au *Gallia christiana* la série des évêques d'Amiens et celle des évêques de Condom.

(2) Voir ci-dessus, p. 102.

le cimetière paroissial; comme à Auch, par exemple, chez les Cordeliers ou chez les Dominicains.

Nous avons déjà vu, en effet, que les religieux de Saint-Orens avaient anciennement transigé avec ces deux couvents à propos des sépultures qui pourraient, éventuellement, se faire dans leur enclos, nonobstant les droits antérieurs du prieuré. Que si, parfois, il arrivait à ce monastère de méconnaître les conditions réglées à ce sujet, on ne manquait pas de les lui rappeler en stricte justice.

C'est ainsi qu'au 27 décembre 1423, il fut décidé, par sentence arbitrale; que le syndic de Saint-Orens n'empêcherait plus à l'avenir les Frères Prêcheurs de recevoir à sépulture tous ceux qui par leurs dernières volontés auraient exprimé le désir d'être enterrés dans l'église de leur couvent (1).

Et dans une autre circonstance, l'official d'Agen alla jusqu'à ordonner aux Orientins, par sentence définitive, de restituer aux FF. Mineurs le corps de Sansanerius de Merenchis, avec les droits de sépulture évalués à cinquante livres pour ce cas particulier, c'est-à-dire à 285 fr. de notre monnaie actuelle, sous le roi Charles VII (2).

Là pourtant n'était pas compris ce que l'un des documents qui nous servent ici de guide appelle la *quarte canonique;* ce qui revenait alors au quart environ des dépenses prévues comme frais occasionnés par les funérailles, et dont l'église paroissiale ne pouvait jamais être frustrée. Mais au-delà de cette part, les Orientins ne devaient pas plus que leur syndic prendre ou exiger quoi que ce fût ni des Cordeliers ni des Frères Prêcheurs qui auraient eu le privilége de quelque sépulture, par le choix exprès du défunt (3).

(1) Archives départementales du Gers, série H, fonds des Dominicains d'Auch.

(2) Ibid. série H, fonds des Cordeliers où se retrouve la sentence de l'official d'Agen, délégué du Saint-Siége dans l'intérêt des FF. Mineurs d'Aquitaine.

(3) Salvâ tamen justitiâ dictæ ecclesiæ parrochialis, id est quartâ, seu canonicâ portione; et quod nihil ultrà exigere, vel extorquere iidem monachi, vel scindicus eorumdem ab ipsis Fratribus Prædicatoribus, occasione sepulturæ vel funeralium dictorum sepeliendorum ad dictos Fratres Prædicatores valeant vel possint in futurum.

En dehors de ces cas tout à fait exceptionnels, on voyait donc, vers le milieu du XVIe siècle, nos Bénédictins conduire de tous les points de la cité les convois funèbres vers le monastère pour compléter l'office des morts dans l'église prieurale.

Peut-être même le chapitre métropolitain semblait-il user, à ce sujet, d'une certaine connivence, au grand mécontentement de quelques familles influentes; car le syndic communal se crut obligé d'intervenir pour ramener l'ancien état des choses, et une action fut intentée par lui à ses deux collègues, les syndics de Saint-Orens et de Sainte-Marie, dans le but d'en hâter le retour.

L'affaire s'envenimant de jour en jour prenait la physionomie d'un véritable procès, lorsqu'il fut convenu, de part et d'autre, qu'on s'en rapporterait à l'arbitrage de l'archevêque.

Le cardinal de Tournon, que nous avons vu partir pour l'Italie dès les premiers jours de 1548, était alors à Suze. Après examen de la question, il rendit son jugement et prescrivit aux deux chapitres de Saint-Orens et de Sainte-Marie de s'en tenir, à propos d'honneurs funèbres, aux limites fixées, depuis près de 600 ans, entre les deux paroisses. Chaque compagnie devait conduire par elle-même ou par son délégué officiel les convois du ressort vers son église. Et après l'office funèbre, le défunt appartenant à la paroisse de Sainte-Marie pouvait être mis en terre dans l'intérieur de la nouvelle cathédrale jusqu'à désignation d'un autre cimetière qui fût reconnu suffisant pour la population de cette paroisse. Toutefois le chœur était réservé, et les tombes ne pouvaient être ouvertes que dans la nef ou dans les chapelles latérales (1).

Cette décision est du 24 août 1549. A cette date, Charles de Pisseleu, évêque de Condom, avait eu, à son tour, assez de crédit en cour de Rome pour obtenir, en faveur de ses chanoines, une bulle de sécularisation (2). Mais son frère, François de Pisseleu, évêque d'Amiens et prieur de Saint-Orens, sollicitait inutilement une bulle

(1) Lib. Croc. cap. Auxit.
(2) *Gallia Christiana*, série des évêques de Condom à cette date.

semblable pour nos Bénédictins, lorsque la mort vint le surprendre vers la fin de cette même année.

Peu de mois après son décès, Jacques du Faur lui succéda en qualité de prieur commendataire. Or nous ferons observer qu'il jouissait, au même titre, de la prévôté de Saint-Sauvy, de l'abbaye de Faget et de celle de La Case-Dieu, trois bénéfices dont deux appartenaient, tout aussi bien que le premier, à notre diocèse (1). Neveu de Pierre du Faur (2), notre premier prieur commendataire, Jacques était, comme son oncle, un homme très capable. Déjà depuis cinq ans François Ier l'avait remarqué comme l'une des espérances de la magistrature française; et, tout récemment, Henri II venait de le nommer, au parlement de Paris, maître des requêtes de *l'hôtel du roy*. Il était donc tout naturel que les Bénédictins de Saint-Orens lui eussent donné toute leur confiance.

De son côté, le chapitre métropolitain comptait beaucoup sur la haute influence d'un archevêque à la fois membre du sacré collége et réintégré, malgré les Guises, dans toute l'estime du nouveau monarque. Le cardinal de Tournon s'était chargé, en effet, de solliciter la sécularisation de ses chanoines, auprès de Jules III; et le roi de France, par une supplique du 22 mars de cette même année 1550, appuyait avec énergie les démarches de son ambassadeur en cour de Rome. Le Saint-Père finit par donner quelques espérances que son prédécesseur, le pape Paul III, n'avait jamais permis de concevoir. Et, le 14 juin, il accorda la bulle qui venait dispenser les chanoines d'Auch de la sévérité d'une vie claustrale dont les conditions, au reste, n'étaient plus en harmonie avec l'état de délabrement où se trouvait, depuis plus d'un siècle, l'habitation jadis commune à tous les membres du chapitre (3).

Déjà le 8 janvier 1437, un règlement capitulaire avait constaté que, dans le cloître, il n'y avait plus assez de logement pour tous les chanoines; et pour ce motif sept d'entre eux étaient autorisés à

(1) Cart. Aux.
(2) Moréri, *Diction. hist.*, article du Faur.
(3) Voir le texte de la bulle à la date ci-dessus.

acheter des maisons dans la rue la plus voisine (1). La vie commune, organisée d'après la règle de saint Augustin depuis le XIe siècle, n'était donc plus possible dès le XVe; et les difficultés s'étaient tellement accrues qu'elles étaient considérées comme insurmontables en 1550.

Mais il n'en était pas de même pour les Bénédictins de Saint-Orens. Le conseil d'administration conventuelle, encouragé, d'âge en âge, par les réformateurs successifs de la Congrégation clunisoise, avaient sagement pourvu au bon entretien du monastère. Aussi la régularité des exercices claustraux n'avait-elle jamais rencontré d'obstacle sérieux au point de vue des convenances de l'habitation; dans tous ses détails elle pouvait encore répondre aux exigences d'une communauté religieuse en plein exercice de sa règle.

Et pourtant les Orientins ne perdaient jamais l'espoir d'obtenir, à leur tour, les priviléges de la sécularisation. Le succès récent des trois chapitres de Lescar, de Condom et d'Auch avait dû même accroître leur confiance. Mais pour réussir comme leurs voisins, ils avaient besoin de gagner à leur cause le roi aussi bien que le pape; attendu que la sécularisation n'était jamais accordée, en cour de Rome, sans le concours ou du moins sans l'assentiment formellement acquis du prince temporel.

Or c'était une chose d'autant plus difficile qu'à Paris on voyait, comme à Rome, avec un extrême déplaisir, ces sortes d'aspirations vers le costume et la vie du clergé séculier gagner insensiblement, dans nos provinces, les maisons qui n'avaient plus que des chefs commendataires.

On se montrait, sans nul doute, beaucoup plus indulgent pour les chapitres des cathédrales. Mais les vrais motifs de cette condescendance étaient basés sur des considérations tout à fait étrangères à ceux que les monastères pouvaient alléguer : les chanoines étaient

(1) Voir l'*Atlas monographique de Sainte-Marie d'Auch*, in-folio, page 45 du texte, où nous avons cité ce réglement.

pourvus en titre personnel de leurs dignités, canonicats et prébendes; ils se trouvaient, par là même, en possession de disposer de tous les fruits de leurs bénéfices, sans en être comptables à personne. Et cet état de choses avait introduit parmi eux une espèce de propriété individuelle qui paraissait n'être plus en harmonie avec le vœu de pauvreté que font toujours les clercs réguliers (1).

Au point de vue des idées qui travaillaient les nouvelles générations, la part que les chanoines étaient obligés de prendre au gouvernement des diocèses, surtout pendant la vacance du siége, semblait moins convenir à des religieux qu'à des prêtres séculiers. Leur position, en effet, les engageait inévitablement dans un certain commerce d'affaires à régler avec des personnes de toute condition; et ces relations indispensables s'accordaient difficilement avec l'esprit de retraite et une vie sévèrement encadrée dans les exercices des règles monastiques (2).

Evidemment, ces sortes de considérations demeuraient étrangères aux chapitres conventuels. Nos Bénédictins n'avaient donc pas le droit de les invoquer au même titre que les chanoines de la métropole.

Néanmoins, la vue des changements opérés si près d'eux vint accroître l'ardent désir que les plus jeunes manifestèrent pour ce qu'on appelait, en ville, la tunique séculière, *togam secularem*. Dans le chœur, l'austère coule à larges manches, avec épaulière et capuchon, leur semblait intolérable en comparaison de l'aumusse à riche fourrure et de la toque à quatre pans que venaient de prendre nos chanoines. Il fallut pourtant se résigner et attendre une occasion plus favorable, puisque le cardinal de Tournon n'était plus archevêque d'Auch, et que le cardinal Hippolyte-Charles d'Est son successeur, que l'on ne vit jamais dans le diocèse, n'avait aucun intérêt sérieux à plaider, en cour de Rome, la cause d'une communauté dont le personnel lui était complétement inconnu, et pour

(1) Mémoires du clergé de France, tome IV, in-4°, colon. 2060 et suivantes.
(2) Ibid.

laquelle cependant ces sortes de contradictions étaient enfin devenues une épreuve des plus délicates.

En effet, l'ivraie que l'intrus du siége d'Oloron avait disséminée dans notre ville n'était pas restée sans fruit, depuis le séjour dont la reine Marguerite avait honoré les Auscitains, en 1547. Et bien qu'elle eût, peu de temps après, donné l'exemple d'un retour sincère à la foi de ses aïeux, la contagion fit des progrès très rapides. Les Calvinistes finirent même par souffler de toute part l'esprit de rébellion contre le roi Henri II tout aussi bien que contre le pape, donnant pour prétexte la résistance que les deux autorités opposaient de concert à la diffusion de leurs doctrines.

Aussi nos délibérations communales ont-elles constaté, pour cette période d'effervescence, que les prisons de l'hôtel-de-ville regorgeaient de détenus, au mois d'août 1557 (1). Or, selon toute apparence, les troubles religieux n'étaient pas plus étrangers à ces sortes d'arrestations que les passions politiques; car Jeanne d'Albret qui, à son tour, était devenue, depuis deux ans, reine de Navarre, se montrait beaucoup plus disposée à suivre les écarts de Marguerite, sa mère, que l'exemple de son heureux retour : Pau et Nérac étaient, plus que jamais, deux centres de la plus ardente propagande.

Dans le courant de l'année 1561, les tentatives d'apaisement combinées au colloque de Poissy furent tellement infructueuses pour notre sud-ouest que, huit mois après, les réformés, au témoignage de Monluc (2), osèrent lever ouvertement l'étendard de la révolte sur divers points de la Gascogne. Le mal fut même si grand dans notre ville d'Auch que « le lendemain mesme, qui » fust le XIII (mai 1562), m'en estant retourné au Sampoy je » receus deux lettres tout à coup... En même instant j'avois receu » une autre lettre du Vicaire d'Auch et des consuls de la dicte » ville lesquels me prioient de vouloir aller à toute diligence audict

(1) Archiv. de la ville d'Auch; registre BB 5, in-fol. des délibérations communales rédigées à cette date.

(2) *Commentaires*, livre V.

» Auch, ou autrement que tous se mettoient en pièces les uns les
» autres... Et après je montai à cheval, ayant M. de Fontenilles
» avec moi, et m'en allai en toute diligence droit à Auch. »

Ainsi parle Monluc, au même livre v de ses *Commentaires;* et un peu plus bas il nous apprend qu'en peu de jours il pacifia notre ville à sa façon.

Nous sommes malheureusement forcé de reconnaître que le clergé d'Auch eut à déplorer l'allure par trop suspecte qu'avaient affectée plusieurs de ses membres en ces tristes circonstances. Le conseil communal (1) avait dû réaliser « par cy davant grandz fraiz
» et mises pour la guarde tuition et deffance de la ville, tant pour
» icelle maintenir soubs l'obeyssance du roy, icelle guarder de
» nestre poinct occupée par les rebelles et seditieulx.» Or, dans la séance du 13 juillet 1562, le procès-verbal, d'où ces lignes sont extraites, consigne la déplorable abstention de «plusieurs pbres
» beneficiers et autres que sont suspects à la religion romayne »
et qui n'avaient « en rien contribue à ces frayz et mises. »

Enfin ce même document dénonce, en particulier « M. le prieur de Sainct Orens » et le place en tête de ces scandaleux abstentionistes, « que n'ayent en rien contribue » ; et le conseil demande « se lhon doict iceuls constraindre tant à la tuition et
» deffance de la ville pour icelle deffandre que aussi pour la guarde
» des portes, attendeu que lesd rebelles sont prochains deste ville
» ayant prinse la ville de la Saulvetat. »

« Qui n'est pas pour moi, est contre moi », dit Jésus-Christ dans l'Evangile (2). Tous ceux qui se montraient indifférents méritaient donc d'être suspectés de calvinisme, surtout dans les rangs du clergé, soit séculier, soit régulier.

Mais pour être juste, n'oublions pas que le prieuré de Saint-Orens était alors en commende; que « M. le prieur » se nommait

(1) Ces documents sont consignés dans le registre BB 5, que M. P. Lafforguea, le premier, mis en lumière, dans son HISTOIRE DE LA VILLE D'AUCH, tome I, page 134.

(2) MATTH., cap. XII, v. 30.

Jacques du Faur, de 1549 à 1570 au moins, que ses fonctions de maître des requêtes de l'hôtel du roi le retenaient à Paris, et que le parlement ne lui donnait d'autre liberté de se rendre en Gascogne que celle des deux mois de vacations, septembre et octobre. Quelle pouvait donc être sa véritable situation relativement aux troubles qui agitèrent la France après la mort de François II?

Dans ces premières années d'une minorité fort critique pour l'avenir de Charles IX et du royaume très chrétien, Jacques du Faur était-il du très grand nombre de ces parlementaires que, de nos jours, on appellerait *ardents?* ou bien appartenait-il à l'imposante minorité des magistrats qui inclinaient vers la modération et contribuaient le plus aux irrésolutions et aux faux-fuyants de la reine-mère? Il serait bien difficile de rien fixer à ce sujet. Mais son abstention personnelle à propos de « fraiz et mises pour la » guarde tuition et deffanse de la ville » semblerait le classer au rang des *modérés* quand même et de parti pris, si la grande distance du lieu où il se trouvait retenu par ses fonctions ne l'excusait pas suffisamment de son apparente indifférence.

Du reste, et quoi qu'il en soit des motifs réels qui devaient l'exposer aux mécontentements des consuls et de notre population si franchement catholique, est-on en droit de dire que « M. le prieur de Saint-Orens » avait embrassé le calvinisme, précisément dans le courant de cette année 1562? Les conseillers du jeune roi auraient donc aussi pactisé manifestement avec la secte, puisque peu de mois après nous les voyons concourir à l'avancement de Jacques du Faur dans la carrière de la magistrature, en le signalant comme l'un des plus dignes de la confiance du monarque.

XXVIII.

DEPUIS LA CONTRIBUTION IMPOSÉE D'OFFICE AU PRIEUR DE SAINT-ORENS, JUSQU'AUX MENACES DU VANDALISME CALVINISTE, EN 1569.

On lit, il est vrai, dans la délibération municipale dont nous venons de parler que « M. le prieur de Sainct Orens a este cottise,

» pour le passé et pour le remboursement de partie des fraiz que » la ville daux a souffertz depuis la feste de sainct Jehan dernier » passe, vues les somations a luy faictes ou a ces deputes à la » somme de cent cinquante livres, » c'est-à-dire 435 fr. de notre monnaie actuelle, pour le temps de Charles IX.— « Et pour l'ad- » venir pour chasque moys soixante livres, » c'est-à-dire 174 fr. de notre monnaie actuelle.

Bien plus, dans cette espèce d'impôt forcé, la liste de répartition le met en tête pour un chiffre beaucoup plus fort que celui des autres contribuables.

Nous reconnaissons que c'était justice, puisque la ville avait à se rembourser pour le passé, que Jacques du Faur était fort en état de faire un tel sacrifice, et que d'ailleurs il se trouvait obligé comme commendataire de prendre sa part des charges qui étaient communes à tous les Auscitains.

Mais, dans le texte, rien de précis ne décèle l'intention d'infliger à cet honorable magistrat la flétrissure d'une amende, comme pour le punir d'une véritable défection. Il était en retard pour cause d'absence, c'est tout ce que l'on peut dire. — Et personne n'était venu répondre aux « somations a luy faictes, » en payant à son lieu et place, pour deux raisons fort naturelles :

1° La contribution étant imprévue, en tant qu'extraordinaire, le prieur n'avait pu, à l'avance, donner à qui que ce fût la mission de le représenter à la commune.

2° Comme, en second lieu, sa cotisation était exclusivement personnelle et motivée par les revenus d'un bénéfice qui ne lui imposait aucun office monastique, les Bénédictins eux-mêmes avaient dû croire tout naturellement qu'ils n'étaient pas obligés de prendre sur eux d'en faire les frais pour le prieur absent.

Quant à ce qui regarde la communauté, notre délibération est loin de la confondre avec « plusieurs autres pbres beneficiers et » autres que sont suspects à la religion romayne que n'ayent en » rien contribue.» Pas un seul mot de récrimination n'est consigné

à l'adresse de nos Orientins, attendu que le titre de « pbres bénéficiers» ne leur revient pas exclusivement, et qu'il y avait beaucoup d'autres prêtres et bénéficiers en ville, en dehors de leur monastère.

S'ils sont au deuxième rang dans la liste de répartition, c'est avec l'observation élogieuse « que par cy davant leur chapitre a » faict son devoir au guet sentinelle et portes.» Or est-ce bien de la sorte que l'on désigne un corps de religieux qui, dans l'opinion du conseil communal, mériterait la qualification de « suspect à la religion romayne? » Et de quel droit pourrait-on se permettre de les confondre avec « les pbres bénéficiers et autres que n'ayent en rien contribue », puisque la ville ne leur demande rien « pour le passé et pour le remboursement de partie des fraiz? » Ne devons-nous pas au contraire reconnaître que les répartiteurs communaux, en les imposant uniquement « pour l'advenir » se montrent satisfaits quant au passé; et qu'en outre ils traitent nos Bénédictins avec une bienveillance toute particulière, en ne demandant à leur communauté, d'ailleurs riche et nombreuse « pour ladvenir pour chasque moys » que la somme « de quinze livres pour la solde de troys soldats, » c'est-à-dire 35 fr. 50 de notre monnaie actuelle. Si donc ils ne sont pas plus tenus pour suspects que le prieur, sur quel fondement a-t-on pu accuser le monastère tout entier d'avoir embrassé le calvinisme?

Ajoutons enfin que pas un seul de ses membres ne se trouve inscrit nommément au « rôle des rebelles cottizes » que les consuls présentèrent au conseil communal du 29 octobre 1562, c'est-à-dire trois mois et demi après la précédente imposition. Ils étaient donc tous parfaitement en règle à cette date; et le prieur Jacques du Faur, qui, dans cet intervalle, avait pu profiter des deux mois de vacances que prenait le parlement à partir de septembre, pour venir à Auch dans sa famille, n'était plus demeuré en retard pour sa cotisation (1).

(1) Au sept du mois de février 1569, dans une lettre écrite d'Agen aux consuls d'Auch, Monluc leur rappelle qu'il leur a « par ci-devant recommandé Messieurs du

Et du reste, Monluc, qui se montrait pacificateur si sévère à l'égard des dissidents, et le baron de l'Isle, que la cour venait d'envoyer à Auch pour surveiller leurs démarches, auraient-ils ménagé nos Bénédictins s'ils ne les avaient pas reconnus fidèles à ce qu'on appelait alors « la cause du Roy et de la religion romayne? » Le prieur, du moins, n'aurait-il pas été dénoncé au jeune monarque comme son ennemi plus ou moins déclaré, comme un perfide désormais indigne de sa confiance? Tandis qu'au contraire, à cette même date, ou peu de mois après, il reçoit une nouvelle récompense de ses éminents services.

Nous avons vu, en effet, que Henri II l'avait nommé, en 1549, aux fonctions délicates de maître des requêtes de ce qu'on appelait alors l'*hôtel du roy*. A ce titre, Jacques du Faur était chargé de recevoir et d'examiner les requêtes adressées à Sa Majesté pour en faire le rapport devant le conseil d'Etat. Or, il remplissait tous les devoirs de cette charge, depuis près de quatorze ans, avec tant de satisfaction pour ses huit collègues, que Charles IX l'appela au nombre des quinze membres de ce même conseil dans le courant de l'année 1563 (1).

C'était, en apparence, pour nos Bénédictins de Saint-Orens une bonne occasion de réitérer leurs démarches en faveur de la sécularisation, et de présenter une nouvelle requête à l'hôtel du roi.

Faur et leurs familles. » Or il désigne « le président » qui était alors Pierre du Faur, aîné de Jacques; et aussi « l'abbé de Lacasedieu » c'est-à-dire Jacques lui-même, notre prieur commendataire.

Nous ferons observer que Montluc ajoute : « pour ce que eulx d'Aux sont de présent absents. » Ce qui prouve qu'ils avaient à Auch leur habitation. Mais ils ne pouvaient pas s'y trouver en février, étant retenus par leurs fonctions, l'un au parlement de Paris et l'autre à celui de Toulouse. Par ce motif donc « que eulx d'Aux » sont de présent absents, je vous recommande Madame de Saint-Jory (épouse de » Vincent-Michel de Saint-Jori, autre frère de notre prieur), et Monsieur de Saint-» Jory son fils et leur famille; ils m'appartiennent de parentée et d'amitié. Et en ce » vous me ferez ung plaisir singulier que je recognoistre. » — Il est manifeste que Jacques du Faur ne se retrouverait pas dans une mention aussi bienveillante, sous la plume de Monluc, si, en sa qualité de prieur de Saint-Orens il avait jamais eu la faiblesse de seconder la prétendue réforme avec son monastère.

(1) Moreri, ubi suprà.

Ils pouvaient d'ailleurs faire valoir, entre autres souvenirs, l'exemple récent de l'abbaye de Saint-Gérault d'Aurillac, que le pape Pie IV avait sécularisée au mois de mai 1561. Or, n'avaient-ils pas à Auch des motifs d'insister tout à fait analogues à ceux dont on s'était autorisé en faveur de cette abbaye (1)? A Saint-Orens comme à Saint-Gérault, la même église était partagée, depuis longtemps, entre deux services religieux, l'un paroissial et l'autre monastique; et il était parfaitement notoire que cette différence d'offices n'était pas plus conciliable avec la régularité de la vie claustrale dans le premier que dans le second de ces deux monastères. A Auch donc comme à Aurillac, le service paroissial ne pouvait plus désormais se faire que par un clergé séculier; vu surtout que le protestantisme avait répandu dans toute la Gascogne de malheureux préjugés qui généralement exposaient l'habit monastique aux brocards et aux malignes plaisanteries dela foule.

Invoquer ainsi des précédents de fraîche date, et s'autoriser de moyens qui ailleurs avaient triomphé des obstacles dont la persistance barrait la voie à nos Orientins, c'était assurément une habile manœuvre. Mais soit que le prieur, alors à Paris, ne fût pas de l'avis de son monastère, soit que la supplique n'ait pas trouvé bon accueil près du conseil d'Etat, cette dernière tentative demeura sans résultat sérieux, attendu que des préoccupations bien autrement graves appelaient, en ce moment, l'attention de la cour et du parlement tout entier.

Plus que jamais le protestantisme avait levé le masque : la guerre civile était dans presque toutes les provinces; Poltrot de Méré avait assassiné, sous les murs d'Orléans, l'un des triumvirs, François de Guise (2). Et, bien que l'ancienne religion eût pour elle l'immense majorité des Français, le parti de la nouvelle secte, dont l'armée royale s'efforçait d'arrêter les progrès, était déjà assez

(1) Mémoires du clergé de France, tome IV, in-4°, colon. 2061.

(2) Le duc de François de Guise avait formé, avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, ce que les protestants appelaient le *triumvirat catholique* de cette période.

puissant pour inspirer au Pape et au conseil d'Etat les plus vives inquiétudes sur l'avenir du catholicisme dans le royaume très chrétien.

Nous avons déjà dit que Marguerite de Valois, et après elle sa fille Jeanne d'Albret, ne les avaient que trop secondés; à tel point qu'en peu d'années le Béarn était devenu un véritable foyer d'insurrection dont le but final était, avant tout, l'asservissement du catholicisme (1) pour en venir ensuite à la destruction des églises et à l'abolition déjà bien assez prévue de toutes les pratiques de cette religion (2).

Dans l'espérance de prévenir le succès d'une telle entreprise, et malgré les déplorables alternatives de la reine-mère, Catherine de Médicis, Charles IX, à peine âgé de dix-neuf ans, donna l'ordre d'une énergique intervention dans le royaume de Navarre.

Jeanne, après avoir prescrit dans ses Etats la vente des biens ecclésiastiques, venait de partir, vers la fin de cette année 1568, avec sa fille Catherine et son fils Henri de Bourbon, pour La Rochelle, dont les principaux chefs des troupes huguenotes avaient fait, comme dit un historien, « le bastion de leurs conquêtes (3). » Le jeune prince, alors âgé de quinze ans, qui fut plus tard Henri IV, s'était rendu, peu de jours après, au camp d'Angoulême, pour se mettre à la tête du parti protestant contre l'armée royale; et toutes les mesures étaient prises au moyen des troupes qu'on appela désormais *l'armée des princes* (4) pour tenir bien haut l'étendard de la révolte. Jeanne l'arborait ouvertement et sous les yeux du roi son suzerain, en se joignant aux rebelles qui, depuis sept ans, lui faisaient la guerre dans le centre de la France.

Le moment était donc venu de ménager, vers les Pyrénées, une

(1) Voir l'ordonnance, en béarnais, publiée par la reine Jeanne au mois de juillet 1566.

(2) Voir la patente promulguée le 28 novembre 1569, par d'Arros et Montamat, lieutenants de la reine Jeanne.

(3) Poeydavant, *Histoire des troubles survenus en Béarn*, tome I, p. 297.

(4) Des princes de Navarre et de Condé, que secondait avec tant d'ardeur et de courage l'amiral de Coligny.

utile diversion; et c'est Antoine de Lomagne, plus connu dans l'histoire sous le nom de Terride, qui fut chargé de marcher sur le Béarn.

Bien qu'il n'eût d'abord que d'assez mauvaises troupes, il le soumit en peu de temps à Charles IX, sauf Navarreins, petite ville assez fortement protégée pour que Terride fût obligé d'en faire le siége dans toutes les formes.

Les opérations des assiégeants traînaient en longueur, faute de vivres ou de persévérance dans l'armée des catholiques; et les assiégés, se croyant menacés des dernières extrémités, perdaient également courage, lorsque la reine de Navarre et le prince son fils déterminèrent l'amiral de Coligny à envoyer un prompt secours aux Béarnais qui défendaient la place. Gabriel de Lorges, comte de Montgomméri, fut chargé de cette mission avec le titre de lieutenant-général de la reine de Navarre. Parti sans retard de La Rochelle, il se dirigea vers le Languedoc, entraînant dans sa marche des troupes qui chaque jour devenaient plus nombreuses. De Castres, il se replia vers la Garonne et marcha sur Saint-Gaudens à travers mille obstacles, écartant ses ennemis, renversant leurs desseins et trompant leur vigilance. Toutes les églises que ses bandes rencontrèrent, à partir de Lannemezan, toutes les maisons religieuses furent pillées, dévastées et incendiées dans cette marche rapide. Son but principal était de fondre sur Terride, par une attaque inopinée qui ne laissât aux assiégeants de Navarreins ni le temps ni la réflexion nécessaires pour calculer d'utiles moyens de défense.

Averti par Monluc, que Charles IX avait nommé son lieutenant-général en Guienne depuis cinq ans, et qui alors se trouvait à Aire-sur-l'Adour, Antoine de Lomagne leva le siége et se retrancha dans Orthez, où Montgomméri ne tarda pas de l'assiéger à son tour. L'assaut fut exécuté avec une fougue incomparable; et soudain la ville se remplit de troupes ennemies, avides de sang et de pillage. Nous devons laisser à d'autres le soin de décrire les horreurs de cette journée et de celles qui la suivirent immé-

diatement (1). Ajoutons seulement que rien dans le Béarn ne put tenir tête au vainqueur de Navarreins; et que, rappelé vers le centre des grandes opérations de l'armée des Princes, le comte de Montgomméri dut songer à s'éloigner des Pyrénées. Son départ ne tarda pas d'être fixé au 15 octobre de cette même année 1569.

Les troupes huguenotes qu'il commandait, et dont la discipline ne lui tenait guère à cœur, se remirent donc en marche pour aller rejoindre ses corréligionnaires. Lancées à travers le comté de Bigorre et la Gascogne, elles continuèrent partout de traiter comme terre conquise à dévaster, les diverses localités, villes, bourgs ou rase campagne qu'elles rencontrèrent sur leur passage. Les diocèses de Tarbes, de Dax, d'Aire et de Condom furent pour elles autant de théâtres ouverts aux plus atroces exécutions. Les églises et les monastères étaient avant tout l'objet de leur fanatique convoitise. Massacrer le personnel, profaner les choses saintes, brûler les archives et les bibliothèques monastiques, piller les trésoreries, et puis démolir ou incendier les édifices religieux qu'une forte rançon ne sauvait pas, en tout ou en partie, d'une ruine à jamais déplorable, telle était par excellence l'œuvre de réforme religieuse des vandales d'une période tant prônée (2).

Enfin, ce fut le tour de la ville d'Auch, que Montgomméri espérait surprendre sans défense organisée.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(La suite prochainement.)

(1) Poeydavant, *Histoire des troubles survenus en Béarn*, tome I, année 1569.
(2) Voir, tome I et II de cette *Revue*, le procès-verbal officiel de ces désastres inouïs, dressé pour le diocèse d'Aire, en 1571.

QUELQUES

RENSEIGNEMENTS NOUVEAUX SUR DU BARTAS.

Madame la comtesse Marie de Raymond, qui s'intéresse si vivement aux travaux historiques ou littéraires relatifs au Sud-Ouest, a bien voulu me montrer de vieux papiers qui lui ont été communiqués par une famille alliée à la sienne, la famille de Bastard, et qui proviennent des archives du château de Pominet (1). Dans ces papiers, j'ai eu le plaisir de trouver un certain nombre d'indications qui complètent les diverses études biographiques consacrées à l'auteur de la *Semaine*. Avant d'offrir à mes chers lecteurs le résultat de mes recherches, je leur demande la permission de reproduire ici une note des *Vies des poètes gascòns* (2) :

« Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 25 mars 1865, j'ai posé, sous ce titre : *Les Femmes du poète du Bartas*, les questions suivantes qui, jusqu'à ce jour, ont été laissées sans réponse. — Combien Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas, eut-il de femmes? Comment s'appelaient-elles? M. de Villeneuve-Bargemont (*Notice historique sur la ville de Nérac*, 1807) prétend que du Bartas avait épousé une femme nommée Defrèze, de laquelle il tenait le château de Hordosse, où il aurait composé *la Semaine*. MM. Haag (*France protestante*) disent qu'il eut une femme du nom de Catherine de Manas, qui le rendit père de deux enfants. Enfin, le poète gascon lui-même, dans son testament (Voir *Du Bartas, Documents inédits*, Aubry, 1864, p. 18), appelle, le 18 mars 1587,

(1) On dit aujourd'hui *Pominet*, mais on lit dans les vieux titres : *Puiminet*. Les papiers si gracieusement mis à ma disposition par Madame la comtesse de Raymond ont été réunis, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, à l'occasion d'un procès soutenu par messire Jacques de Polastron, seigneur de la ville de Cologne, de la terre de Puiminet, etc., contre les descendants de Du Bartas. Ce Polastron était capitaine des gardes du duc de Mazarin.

(2) Note 3 de la page 58 de la *Revue de Gascogne* de février 1866 et de la page 80 du tirage à part (Aubry).

sa femme Catherine d'Homs, et institue héritières les quatre filles que voici : *Anne, Jeanne, Isabeau* et *Marie*. Du Bartas a-t-il eu réellement trois femmes ? Une seule, je l'avoue, me paraît authentique, Catherine d'Homs, et pour croire à l'existence des deux autres, j'attendrai que l'on me prouve que ce ne sont point les filles... d'une distraction des érudits qui seuls en ont parlé. »

J'avais raison de douter des triples noces de Guillaume de Saluste; j'avais même raison de douter de ses doubles noces. De tous les documents du château de Pominet, il résulte, en effet, que Guillaume de Saluste n'a été marié qu'une seule fois. *Catherine* d'Homs, nommée dans le testament, est absolument la même que *Catherine* de Manas, nommée dans la *France protestante*. Cette Catherine était fille d'un Manas, seigneur d'Homps ou Hompz, et son frère, marié à Cécile de Luppé (1), s'appelait Jean-Jacques de Manas, seigneur d'Hompz (2). L'illustre mari de Catherine la désignant seulement sous le nom de la seigneurie de la terre, MM. Haag, d'un autre côté, la désignant seulement sous le nom de la famille, on a cru voir deux femmes là où l'on voyait deux noms différents.

Cette méprise expliquée, cherchons l'origine de l'erreur commise par M. de Villeneuve-Bargemont. Cet historien-amateur, lisant, dans quelques actes de la fin du XVIe siècle, conservés peut-être à Hordosse, les noms de Du Bartas et de Du Frère (*Du Frèze* est une faute d'impression), aura trop vite cru à une alliance entre le poète et une Du Frère. S'il avait plus attentivement examiné les choses, il aurait reconnu qu'un mariage avait rapproché les familles Du Bartas et Du

(1) M. de Courcelles (*Généalogie de Luppé*, tome IV, page 45) donne à *Cécile* le prénom de *Suzanne* et laisse en blanc les prénoms du mari.

(2) Une des pièces des archives de Pominet commence ainsi : « L'an 1597, le 17 novembre, noble Jean-Jacques de Manas et damoiselle Cécile de Luppé, seigneur et dame d'Hompz, baillèrent en échange à noble Catherine de Manas, veuve de noble Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas, etc. » J'avais donc bien fait de dire (à la suite de la note citée plus haut) que *très probablement* Catherine survécut à un époux qui paraît l'avoir tendrement aimée.

Frère, mais qu'il s'agissait dans ce mariage d'Anne, la fille aînée de Guillaume de Saluste, à laquelle un arrêt du parlement de Bordeaux, du 20 juin 1612, donne le titre d'épouse de Barthélemy du Frère, écuyer (1).

Rien, dans les papiers du château de Pominet, ne permet d'admettre que l'auteur de la *Semaine* ait laissé les deux enfants mâles dont Colletet a parlé sur la foi d'une épitaphe qui me paraissait déjà très suspecte en 1866 (2), et qui me paraît aujourd'hui tout à fait trompeuse. D'accord avec le testament publié par M. Bladé, ces papiers roulent sur une descendance purement féminine, et les deux enfants mâles, signalés par une épitaphe qui justifie amplement la mauvaise réputation de l'espèce, doivent aller rejoindre dans le pays des chimères les deux autres femmes du seigneur du Bartas.

Après avoir corrigé une erreur de la notice de Colletet, comblons une des lacunes de cette même notice. L'auteur des *Vies des poètes français*, qui nous rappelle que le roi de Navarre nomma Guillaume de Saluste gentilhomme de la chambre (3), a oublié d'indiquer l'année où le dévouement du poète fut ainsi récompensé. Les archives du château de Pominet conservent une copie des provisions de l'état de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi « pour Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas, baron de Cologne (4), »

(1) Arrêt rendu, touchant la justice de la ville et juridiction de Cologne, en faveur de Barthélemy du Frère, escuyer, seigneur de Hordosse et d'Andiran, *mari de dame Anne de Saluste*, etc. Henri IV, alors roi de Navarre (Lettres patentes conservées aux archives de Pominet), accorda à Barthélemy du Frère « tout le droit qui pouvoit appartenir au Roy par droit de prélation et retrait féodal sur la moitié de la terre et seigneurie de Cologne en considération des bons services rendus à S. M. par ledit Du Frère et par feu Guillaume de Saluste, escuyer, sieur Du Bartas, son beau-père, etc. »

(2) Note 1 de la page 59 de la *Revue de Gascogne* de février 1866 et de la page 81 du tirage à part.

(3) Page 56 de la *Revue* et page 78 du tirage à part.

(4) Ailleurs, Guillaume de Saluste est encore appelé seigneur du Canet, par exemple dans un *Extrait des registres de la cour de M. le juge de Verdun au siége de la ville de Coloigne* (7 juin 1583. *Adjournement personnel des consuls de Coloigne et de noble Guillaume de Saluste, seigneur du Barthas, Canet et con-seigneur dudit Coloigne*, etc.). La justice haute, moyenne et basse de la ville de Cologne (en

qui portent la date du premier janvier 1585, Henri étant alors à Sainte-Foy. Ce qui prouve jusqu'à l'évidence que Guillaume de Saluste ne fut, pour employer une pittoresque expression de Madame de Sévigné, qu'un *faiseur de filles*, c'est que son gendre, en l'absence de tout enfant mâle, lui succéda dans l'emploi de gentilhomme de la chambre (1), de même que dans la possession du château, de la terre et du nom de Du Bartas (2). Une petite-fille de Barthélemy Du Frère joignit, elle aussi, le nom de son aïeul au nom paternel (3); et elle apparaît, dans les liasses de 1668 et des années suivantes, sous les noms et titres de « Jeanne Du Frère de Saluste Du Bartas, baronne de Cologne, conseigneuresse de la ville et juridiction de Cologne, etc. (4). Cette arrière-petite-fille du chantre de la bataille d'Ivry était mariée avec noble François d'Astorg, capitaine au régiment des vaisseaux.

Résumons-nous. Grâce aux documents qui des Polastron ont passé aux Bastard, nous savons maintenant, d'une manière certaine : 1° que Du Bartas ne se maria ni trois fois,

diocèse de Lombez et en la sénéchaussée de Toulouse) avait été achetée par Du Bartas, le 21 juin 1581, à messire Aymeric de Narbonne, seigneur et vicomte de Saint-Girons, de Conserans, etc.

(1) Noble Barthélemy Du Frère est appelé « gentilhomme ordinaire de la chambre du roi » dans les pièces d'un procès (11 juillet 1615) soutenu par lui devant la cour de parlement de Bordeaux, comme « seigneur en paréage avec S. M. de la ville et jurisdiction de Coloigne. »

(2) D'après un acte des archives de Pominet, le 6 août 1609, noble Du Frère, seigneur de Hordosse, *du Bartas*, baron d'Andiran et de Cologne, rendit à la reine Marguerite de Valois pardevant les commissaires députés les foy et hommage lige qu'il était tenu de lui rendre... Les descendants de Barthélemy Du Frère subsistent sous le nom de De Frère de Peyrecave.

(3) Son père était noble Corrolan Du Frère, seigneur du Bartas, et sa mère, Henriette de Carré. Jeanne eut un frère, Alexandre Du Frère et Saluste, seigneur du Bartas, qui vivait en 1662 et qui la précéda dans la tombe. C'était vraisemblablement une sœur de son père que cette Marie De Frère qui, en 1644, était veuve de noble Meric Melchior de Mondenard, seigneur de Bellile, et qui habitait la terre et juridiction de Terride.

(4) Un document sur la nobilité du château Du Bartas atteste que « le château du Bartas et le vol du Bartas sont nobles, malgré la jalousie des consuls de Cologne qui font trop les délicats sur le point d'honneur en tesmoignant l'enfleure de leur orgueil contre leur dame. »

ni deux fois, mais une seule fois; 2° que sa femme, Catherine de Manas, fille du seigneur d'Homs (1), ne lui donna pas d'enfants mâles; 3° qu'elle lui survécut pendant plusieurs années (jusqu'en 1597 tout au moins); 4° que Du Bartas fut nommé gentilhomme de la chambre du roi de Navarre le 1er janvier 1585; 5° qu'il eut pour successeur dans cette charge son gendre Barthélemy Du Frère, dont la descendance a pu être exactement établie jusqu'à la fin du XVIIe siècle; 6° enfin, que Guillaume de Saluste ne fut pas seulement seigneur du Bartas, mais encore du Cañet et de Cologne. Voilà, tout compte fait, une bonne demi-douzaine de renseignements rectificatifs ou complémentaires à introduire désormais dans la biographie du plus grand des poètes gascons! Aussi j'espère que tous les curieux s'associeront à la reconnaissance que j'éprouve pour la très obligeante et très aimable femme à qui je dois communication des précieux papiers du château de Pominet.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Il est question, dans le dossier, d'une « directe de seize concades appelée de Hompz ou de la Couture qui vint aux auteurs de la production par une acquisition qu'ils firent du prieuré de Saint Horent de la ville d'Auch. »

Mme LA BARONNE DE St-GÉRY.

QUELQUES SOUVENIRS DE LA RÉVOLUTION.

(*Suite et fin*) (1).

Hélas! les ennuis et les inquiétudes ne disparurent pas pour les habitants de La Mothe. Loin de là : l'acharnement avec lequel on poursuivait M. de Saint-Géry ne leur laissait ni trève ni repos ; à toute heure du jour et de la nuit, les visites se renouvelaient. A ces tracasseries incessantes se joignaient les contributions forcées et la menace d'une confiscation, facile à décréter en portant mon grand-père sur la liste des émigrés. De Lectoure, les amis qu'il comptait parmi les dépositaires du pouvoir lui faisaient dire de se constituer prisonnier, l'assurant qu'il ne lui arriverait aucun mal, et qu'ils répondaient de lui. Vaincu par leurs instances et fort inquiet des dangers que courait sa famille, M. de Saint-Géry se rendit à leur avis, malgré les larmes de sa femme. Il fut d'abord interné dans l'ancien couvent des Clarisses de Lectoure, et durant tout le temps qu'il y séjourna, il n'eut à se plaindre d'aucune avanie : le maire le traita avec égard, et sa famille eut toute permission de le visiter et de pourvoir à ses besoins. Cela dura peu. Sous le prétexte d'une surveillance plus facile, le district exigea que les aristocrates suspects du département fussent transférés à Auch. Le maire de Lectoure n'y consentit qu'à regret et sur la promesse formelle que ses prisonniers, dont plusieurs s'étaient présentés librement, ne seraient pas tracassés. Mon grand-père demeura près de deux ans enfermé dans l'ancien palais archiépiscopal.

1) Voir, plus haut, page 157.

Ce fut un rude temps pour ma grand'mère, toujours retirée à La Mothe : heureusement qu'elle avait près d'elle les demoiselles de Saint-Géry, ses deux belles-sœurs, dont l'une religieuse carmélite chassée de son couvent. Ames douces, esprits des plus aimables, leur humeur enjouée dissipait bien des nuages, comme leur inébranlable confiance en Dieu ranimait le courage de la baronne, avec qui elles partageaient les soins du ménage et l'éducation des enfants. Les affaires appelaient souvent Mme de Saint-Géry hors de chez elle : tantôt à Lectoure, tantôt à Saint-Clar, de loin en loin à Auch. Pour ne pas froisser la susceptibilité des sans-culottes, ni exciter leur haine rapace, elle voyageait sous le plus modeste costume, souvent à pied, plus rarement, lorsque la course était trop longue, montée sur le vieux cheval du moulin. Marianne Gril, femme de Joseph Lannes, l'accompagnait ordinairement; jamais sans elle ne se faisait le voyage d'Auch. Elles partaient de grand matin, et tricotant et priant durant la route, après plusieurs haltes sous un arbre ou dans quelque cabane abandonnée, elles arrivaient fort tard dans la nuit; elles descendaient chez le frère de Marianne, dans la petite maison qui fait angle au nord, contre l'église de Saint-Pierre. La belle-sœur de Marianne, digne femme, morte depuis fort peu de temps, servait de commissionnaire; elle voyait le baron à peu près tous les jours, lui procurait une nourriture plus saine et plus abondante que celle de la prison, et lui transmettait les nouvelles de ses amis et de sa famille. Ma grand'mère n'osa jamais se présenter à la prison; le baron le lui avait défendu; elle attendait, le tricot à la main, assise au bas de la longue pousterle, le retour de la femme Gril. Après quelques heures de repos, bien triste, elle reprenait avec sa fidèle Marianne le chemin de Magnas.

Tant que dura la terreur, le prêtre de Luçon ne quitta pas La Mothe. Comme je vous l'ai déjà dit, il n'osait plus sortir. Seuls, les amis intimes de la famille et les habitants de Ma-

gnas connaissaient sa présence, dont ils profitaient pour assister de temps en temps à la messe qu'il célébrait dans la chapelle du château. L'on eut souvent des alertes, mais la Providence veillait sur tous avec un soin vraiment paternel. Chose étonnante, on ne se cachait pas des enfants et jamais néanmoins parole imprudente ne sortit de leur bouche. Bien plus, en diverses rencontres, ils servirent de messagers pour porter des avis pressants, et toujours les messages arrivèrent au moment utile. Je me souviens d'un expédient qu'employait J. Lannes quand, pris à l'improviste, il ne pouvait lui-même, sans exciter les soupçons, devancer au château les gendarmes envoyés pour quelque perquisition. Il savait les amuser chez lui, les mener ensuite par le plus long chemin, tandis qu'une petite fille de cinq à six ans, parfaitement dressée au manége, courait à toutes jambes chez Mme de Saint-Géry, un billet caché dans les cheveux.

J. Lannes ni les autres amis de notre famille ne purent pas toujours la prévenir de l'arrivée des agents révolutionnaires, qui parfois tombèrent comme une bombe au château de La Mothe. Alors la Providence se chargeait de tout.

Un matin, ma grand'mère, ses belles-sœurs, les enfants et le prêtre de Luçon se trouvaient au vestibule qui servait à la fois de salon à manger et de lieu de passage. Une porte vitrée le séparait de la cour d'honneur, et à travers la grande porte d'entrée les yeux plongeaient jusqu'au milieu du bois. Ce jour-là, comme on devisait sans songer à rien, et que l'abbé, debout à un coin de la cheminée, se préparait un bol de tisane, la porte s'ouvre, et trois gendarmes paraissent. Ma grand'mère conserve un sangfroid admirable, et sans le moindre trouble : Citoyen, dit-elle au brigadier, vous avez à me parler? — Et avant toute réponse, se tournant vers l'abbé et vers mes tantes : Sortez, leur commande-t-elle, laissez-nous seuls. — Les gendarmes n'objectent rien, et l'abbé, grâce à cette présence d'esprit, a le temps de se glisser dans sa cachette.

Dans une autre circonstance, — ma grand'mère n'en parlait qu'en tremblant, — c'était avant le jour, à l'occasion d'une grande fête, plusieurs personnes avaient été admises dans la chapelle du château : l'autel était orné, et l'abbé disait la messe, quand, la consécration à peine faite, un domestique entre précipitamment et annonce l'arrivée des gendarmes. L'épouvante gagne tout le monde, les têtes tournent, le prêtre ne sait quel parti prendre; seule ma grand'mère ne se sent pas le moins du monde troublée : *J'étais bien calme,* nous contait-elle plus tard; *quelque chose me disait à part moi que rien de fâcheux n'arriverait.* Aussi, avec un ton d'assurance qui ne permettait pas le doute, s'adressant au bon prêtre : *Monsieur l'abbé,* lui dit-elle, *ne craignez rien, tout s'arrangera. Vite, quittez l'autel et descendez chez vous.* Celui-ci, en ce moment incapable de réflexion, s'enfuit aussitôt, abandonnant sur l'autel les saintes espèces et le calice. Ma grand' mère ne quitte pas son prie-Dieu, un long banc à accoudoirs recouvert d'un tapis de velours rouge, qu'il me semble encore voir à gauche de la porte d'entrée. Quelques minutes après, les gendarmes pénètrent dans la chapelle. A la vue des cierges allumés, ils prennent de l'eau bénite, se signent, s'agenouillent, récitent une prière, font ensuite la visite du château et puis disparaissent sans poser une seule question à Mme de Saint-Géry. Quand on fut bien sûr de leur départ, le prêtre sortit de sa cachette et revint terminer le saint sacrifice.

Que d'autres faits semblables j'aurais à vous raconter ! Grand nombre de prêtres fidèles vinrent se cacher à La Mothe : c'était leur rendez-vous pour l'administration des baptêmes et la célébration des mariages. De là ils rayonnaient ensuite dans les environs et portaient les derniers sacrements aux malades et aux infirmes. A peu près tous les jours la messe s'y disait, et néanmoins, malgré les visites incessantes et inattendues des agents révolutionnaires, aucun ecclésiastique n'y tomba entre leurs mains.

J'ignore si le prêtre de Luçon s'y trouvait encore au retour de mon grand-père, qui, sur la fin de la terreur, n'échappa à la mort que par un vrai miracle. Comme vous le savez, plusieurs suspects enfermés à Auch furent traînés devant le tribunal révolutionnaire érigé dans cette ville, condamnés à mort et guillotinés sur la place d'armes, où l'échafaud demeura dressé près de huit jours. Mon grand-oncle, le marquis de Galard, fut au nombre des victimes de cette exécution terrible, qui plongea la ville dans la stupeur. A la première nouvelle qu'elle en eut, la femme Gril, si dévouée à mon grand-père, accourt à la prison; mais saisie d'un violent désespoir, elle ne songe à adresser aucune question, et, noyée de pleurs, elle s'asseoit à la porte de l'archevêché. Le geôlier, dont elle était parfaitement connue, vient à elle. — Qu'avez-vous donc, lui dit-il? — Ce que j'ai? mais mon pauvre M. de Saint-Géry, on me l'a tué! et ses sanglots redoublent. — Mais non; il est encore ici, venez, vous pouvez lui parler. — Effectivement, mon grand-père avait été épargné, soit qu'on l'eût oublié, soit qu'on le réservât pour un autre jour. Ses relations intimes avec M. de Galard et les autres victimes n'étaient-elles pas une raison plus que suffisante pour qu'on le condamnât à partager leur supplice?

Mais, après deux jours de sanglante besogne, la commission criminelle, vrai tribunal d'assassins, appelée par Dartigoeyte, alla porter la terreur et la mort dans d'autres localités. Le maire de Lectoure, désolé de la mort de mon grand-oncle, et inquiet sur le sort de ses autres prisonniers, à qui il avait assuré que leur détention à Auch ne les exposait à aucun danger, s'empressa d'exiger qu'on les confiât de nouveau à sa garde. Le baron de Saint-Géry et ses compagnons d'infortune revinrent donc à Lectoure. En les renfermant de nouveau dans l'ancien couvent des Clarisses : Je ne puis m'empêcher de vous retenir ici, leur dit le maire : les verrous seront tirés sur les portes principales; mais venez.... Et leur

montrant les jardins: Vous pourrez y entrer quand vous le voudrez; il vous est facile d'escalader le mur et, qui mieux est, cette porte — elle donnait accès sur la rue de la Croix-Rouge — demeurera dans l'état où elle est. Si aucun danger ne vous menace, je vous demande votre parole d'honneur que vous ne prendrez pas la fuite; mais si jamais des cris de mort s'élevaient contre vous, je vous rends votre parole, et fuyez. — C'était chose aisée. Une simple traverse de bois qui des deux côtés s'enfonçait dans le mur, sans être nullement condamnée, maintenait la porte et ne permettait pas de l'ouvrir de la rue. Du jardin, il suffisait de pousser la traverse pour avoir la clé des champs. Mon grand-père n'eut pas besoin de recourir à ce moyen : quelques mois après, il recouvra la liberté et revint dans sa famille.

Je ne veux pas terminer sans vous dire que ma grand'mère conserva toute sa vie une profonde reconnaissance des bons procédés dont usa envers elle, durant ces jours funestes, M. Gauran, alors tout-puissant à Lectoure. Je ne sais si c'est le même qui siégea aux Cinq-Cents (1). Quoi qu'il en soit, c'est à lui, disait-elle, qu'elle devait de n'avoir pas eu trop à souffrir des contributions forcées. Il lui épargna nombre de désagréments et des pertes considérables soit en argent, soit en nature. S'il ne fit pas plus pour elle et pour son mari, c'est qu'il ne le put pas, ajoutait-elle: « Un jour que je me plaignais à lui de ne pouvoir conserver de chevaux, — on m'en avait déjà enlevé quatre pour le service de la République :— Madame, me répondit-il, je ne suis pas le maître...

— Mais enfin, si vous vouliez?...

— Si je voulais? mais moi-même je dois subir le même sort que vous. Aussi, je me résigne à n'avoir plus de chevaux, et je vous conseille de suivre mon exemple. — Du reste, continua-t-il, voulez-vous savoir comme on nous traite de

(1) Sans aucun doute. Voyez A. Tarbouriech, *Bibliographie politique du départ. du Gers pendant la période révolutionnaire* (1867), p. 19. — L. C.

Paris?... Ce disant, il me montre une lettre, où on lui intimait plusieurs ordres, que je ne me rappelle pas, mais au bas je lus ces mots: — Souviens-toi que ta tête en répond. — En ce temps de liberté, la promesse n'était pas vaine. »

Ici finissent les récits de Mme de...

Nous ajoutons un mot sur la famille de Saint-Géry. Le baron demeura presque continuellement à La Mothe, le reste de ses jours. Un peu raide, d'un tempérament vif, mais le cœur excellent et d'une justice que nous oserions appeler minutieuse, si l'excès d'une telle vertu pouvait être un défaut, il se plaisait au milieu des paysans, il s'intéressait à eux, il les aidait de sa bourse et de ses conseils. Vraie image des anciens patriarches, il savait se concilier l'amour et le respect. Un refroidissement qu'il prit en passant tout d'un coup des champs à la chapelle pour servir la messe le conduisit en quelques jours au tombeau.

Son mari mort et le mariage de son fils aîné conclu, l'excellente baronne se retira dans son hôtel de Lectoure, où pendant plus de vingt ans elle devint, quoique sa fortune subît des phases bien diverses, la providence des pauvres, l'âme de toutes les bonnes œuvres et l'appui des prêtres vénérables, échappés à la révolution, dans leurs vaillants efforts pour restaurer le culte et relever les ruines du sanctuaire.

Elle mourut en 1835, pleine de jours et de mérites.

L'abbé Henri MARQUET.

A propos du premier article sur *Mme la baronne de Saint-Géry*, nous recevons de M. F. T. (l'éditeur de d'Astros) (1) la communication suivante :

(1) Nous sommes heureux d'annoncer que le second volume des poésies de d'Astros, renfermant la plus grande partie de ses œuvres inédites et quelques pièces de divers poètes gascons de son temps et de son pays, a déjà paru. Nous en rendrons compte aussitôt qu'il sera entre nos mains.

« M. l'abbé H. Marquet, dont le travail m'a bien vivement intéressé, aurait pu citer avec l'adjoint de Magnas, le maire ou plutôt le président du district, Frix Cantaloup, mon grand'père. A l'époque du maximum, ce dernier garda dans sa maison M. de Galard, poursuivi comme aristocrate, qui put entendre fort distinctivement les questions faites à mon grand-père par les agents inspecteurs de la république... Frix Cantaloup était également dévoué à la famille de Saint-Géry. — Dans les premières années du siècle, il quitta Magnas pour se fixer à Saint-Clar, et y acheta l'ancien château de l'évêque de Lectoure à M. Capdeville, président du district de Lectoure, qui l'avait eu du premier acquéreur, M. Castex, du Castéron (cité par M. H. Marquet). Vous savez que cet immeuble est resté dans ma famille jusqu'à ce qu'il a été acheté par la ville pour la construction de la nouvelle église.

» Frix Cantaloup laissa la réputation d'un des plus honnêtes et des plus intègres administrateurs républicains. Avec le degré d'instruction, rare à cette époque, qu'il avait reçu, il aurait pu aisément se faire une position très brillante, en profitant, comme tant d'autres, des troubles du moment. Après avoir exercé à Saint-Clar la profession d'arpenteur-géomètre, alors plus importante qu'aujourd'hui, il a laissé à sa famille une modique fortune, à peine supérieure à son patrimoine. »

L. C.

BIBLIOGRAPHIE.

I. De la décentralisation de l'histoire et de l'abus des dissertations historiques. — II. De l'abus des lectures publiques, par M. Léon de Malleville, 2 br. in-8°. Montauban, 1868.

En adoptant les deux titres d'ouvrages qui précèdent, l'ancien sous-secrétaire d'Etat qui en est l'auteur a dû craindre qu'on ne lui imputât un de ces paradoxes où la raison s'efface devant les jeux de l'esprit et de la fantaisie; il s'en défend de son mieux, et une lecture réitérée m'a donné la conviction de sa sincérité.

M. de Malleville est classique, il le déclare, et il le prouve par l'urbanité et l'exquise perfection de la forme qui transportent, dans les rapports de l'auteur au public, le ton et les procédés de la bonne compagnie. Mais ces mérites de la grande école qui nous donna ce que nous avons de meilleur ne sont pas les seuls qu'il admire. En comparant le passé au présent et à l'avenir qui en doit résulter, nos analyses minutieuses aux anciennes synthèses, nos articles de revues aux discours embrassant dans le moindre cadre des siècles et des continents, il ne peut s'empêcher de regretter la belle ordonnance, l'assiette carrée, les sobres profils qui répondaient aux goûts d'artiste qu'il se plaît à introduire dans le domaine de la science.

Eh bien! il en faut prendre son parti : la science de l'histoire traverse une crise dont elle ne peut sortir que profondément modifiée. Si l'espace le permettait, je dirais que ce ne sera point sa première transformation. L'*Iliade* put suffire à la curiosité des temps héroïques; Tite-Live fut un incomparable modèle si l'on en juge par le nombre de ses imitateurs. Mais ses procédés étaient déjà si usés, si incompatibles avec les nécessités modernes, qu'ils ne purent jamais être appliqués aux souvenirs de notre pays. L'histoire de France n'est pas faite, et au grand profit de la vérité, elle ne se fera jamais. Cette décentralisation, qui est commandée par la nature même des choses, accumule les matériaux, il est vrai, mais on aurait tort de s'en effrayer. La plupart de ces productions sont destinées à disparaître après nous avoir légué l'atome par lequel elles se confondent dans l'idée générale, pareilles à ces millions d'êtres des trois règnes dont l'individualité n'a pas laissé de traces, mais dont les résidus amoncelés par les siècles sont la plus évidente démonstration de l'immensité des forces de la nature.

L'histoire, telle qu'on nous l'a laissée, n'est qu'un vain fantôme; en cherchant sous les habits parfois magnifiques qui la couvrent, on ne trouve qu'un corps artificiel et dénué de ce qui fait l'organi-

sation et la vie. M. de Malleville le sait bien, et il donne l'exemple de la nécessité de réviser les jugements, que dis-je? les assertions plus que légères auxquelles la bonne foi et l'habitude attribuent une valeur qu'elles ne méritèrent jamais. C'est ainsi que dans une spirituelle revue, il anninile plus d'un mot célèbre, dépouille du télégraphe les frères Chappe, et trouve dans l'*Opus majus* de R. Bacon la poudre fulminante, les verres de lunettes, les ponts suspendus; dans Léonard de Vinci, la vapeur, force propulsive. Il réduit à néant Guillaume Tell, et nous montre touchant des pensions de retraite les héros morts sur le *Vengeur*. Il pourrait ajouter Christophe Colomb qui découvrit l'Amérique colonisée depuis cinq siècles par les Danois, ayant eu des évêques suffragants de Hambourg et correspondant avec Rome, qui la découvrit malgré lui, désolé qu'elle lui barrât le chemin des Indes, véritable objet de ses recherches. Mais ce serait à n'en pas finir.

Quant à la seconde brochure, je suis bien près d'être absolument d'accord avec l'auteur. Trop généralement, les lectures publiques peuvent être définies : études malsaines dispensées à un auditoire mal préparé par des professeurs incompétents. Mais, hélas! ici encore et pour d'autres raisons il en faut prendre son parti. Le monde pivote sur deux principes : autorité et liberté. J'accorde que le premier soit le meilleur, mais cependant faut-il qu'il soit applicable. Or, en matière de science et d'art, l'autorité finit toujours par l'impuissance, et il est prudent à elle de se récuser; la liberté elle-même ne saurait rien assurer; tout son mérite consiste dans son attitude passive. Laissons faire, laissons passer, mais faisons litière des prétentions qui ne sont bonnes à autre chose. « Je ne redoute, dit l'au-» teur, ni la diffusion des lumières, ni la libéralité de l'enseigne-» ment prodigué à l'universalité de nos concitoyens. Je crois plus » qu'un autre à l'influence civilisatrice de la culture des lettres et » de la culture de l'histoire; mais la forme adoptée pour leur ensei-» gnement et l'engouement qui s'en empare éveillent en moi quel-» ques inquiétudes. » Rassurez-vous; l'avilissement de la littérature, coïncidant avec l'abus des lectures publiques, à l'époque des Césars, dont vous tracez un si fidèle tableau, tenait à l'abaissement du niveau des mœurs, dû lui-même au vice de l'organisation sociale. Nous ne craignons rien de semblable; sans doute, nos conférences ne produiront pas des chefs-d'œuvre d'éloquence et de style, elles ne formeront pas d'éminents professeurs, d'élèves suffisamment instruits; elles disparaîtront un jour au milieu de l'indifférence publique, mais elles n'auront pas été sans utilité, si elles inspirent à un très petit nombre même l'idée des études sérieuses, si elles font surgir, ne fût-ce qu'à titre de contradiction, des travaux aussi estimables que ceux que je viens d'examiner.

ALPH. CASTAING.

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE (1).

(Suite).

XXIX.

DEPUIS LA MENACE DU VANDALISME CALVINISTE JUSQU'A LA DÉMOLITION PARTIELLE DE L'ÉGLISE PRIEURALE, EN 1587.

Maître de Condom et des localités environnantes, Montgomméri se mit en route vers la capitale de la Gascogne, en attendant le jour où il pourrait rejoindre l'armée des princes et marcher avec eux sur Bordeaux ou sur Toulouse.

Dému, Vic-Fezensac et autres centres de population, qui se trouvèrent sur son passage, virent successivement piller et démolir leurs églises.

Arrivé à Ordan, le chef des bandes huguenotes s'arrêta, donnant à Géraud de Lomagne, seigneur de Sérignac, la mission de pousser une reconnaissance jusqu'à Auch.

Sérignac se mit à la tête d'un corps assez nombreux pour intimider les Auscitains, s'ils étaient pris au dépourvu, et les contraindre à ouvrir les portes au lieutenant-général de la reine de Navarre. Mais la défense était organisée quand l'ennemi parut à quelque distance des murailles qui, sur tous les points, étaient, du reste, bien réparées et en assez bon état de résistance.

Si l'on avait pu en croire Géraud de Lomagne, il n'était question que de loger, pour peu de jours, l'armée du vainqueur d'Orthez et de Navarreins. Dans le cas où elle trouverait bon accueil, tous les

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 233, 291, 548; t. X, p. 97, 141 et 205.

habitants devaient être traités avec égard, sauf le clergé, ses prétendues idoles, ses églises et ses habitations. La bienveillance de Montgomméri devait même s'étendre à tous les rangs sans distinction, si, à titre de rançon, on lui comptait quarante mille livres. De terribles menaces accompagnaient ces paroles, à l'adresse du consul parlementaire : Sérignac allait mettre le feu aux principaux quartiers de la ville, si les habitants ne voulaient céder qu'à la violence.

Nos parlementaires municipaux protestèrent que les Auscitains se trouvaient hors d'état de donner de l'argent, et qu'ils étaient résolus à se faire tuer sur les murailles avant de permettre « massacres, brisement et bruslement d'églises. » Voici, du reste, le procès-verbal dressé par l'autorité communale, à la suite de cette entreprise. Il suppose que les envoyés de Montgomméri seraient entrés dans la ville; en si petit nombre, toutefois, qu'ils furent hors d'état d'y commettre des avanies considérables; tandis qu'à l'extérieur les églises de Saint-Pierre, des Cordeliers, de Saintes, de Notre-Dame-des-Neiges et de Pavie auraient été pillées et démolies en tout ou en partie.

Procès-verbal de la venue de ceulx de la religion qui en admenarent prisonniers monsieur Nauarre et Du Pré, consuls et aultres habitans de la cité d'Aux.

L'an mil cinq cens soixante-neuf et le premier jour du mois de nouembre fette de la toutz saintz et sur heure de six heures de matin; certiffions nous consuls soubsignés, estre arrivé dans la cité d'Aux messatges expres despartz de madamoysele la Roque, pourtant lettres de ladicte damoyselle à nous adressantes et nous advertissant que les ennemys s'en aloyent à toute diligence passer la riuière de Garonne, et pour ce faire estoyent partis de Condom; et ung heure apres auroyt esté apourté autres lettres adressantes à monsieur du Viuent du premier novembre à Valence, confirmant ce dessus : desquelles noueles en aurions esté resjouis et pour en rendre graces à Dieu serions allés à l'église de Ste Marie et illec ouy la grand messe, laquelle parachevée, qu'estoyt entre dix et unze heures, celuy qui estoyt mis en sentinelle au portal de la porte neufve auroyt crié à

ceulx qui estoyent bas à la porte que à toute dilligence fermassent icelle, car voyet venir grandz troupes de gens à cheval, vestus de quasaques blanches, veneus par le grand chemin de Vic-Fezensac, soy acheminant droict la presente ville. Quoy entendu par les gens de la garde, auroyent fermé à toute dilligence la dicte porte. Ce fait, feusmes advertis de la venue desdits ennemys et nous transpourtames au bolvart de la dicte porte, où estant seroyt survenu une trompete sonant par troys foys icelle et apres crie à hautte voix à ceulx qui estoyent sur les murailhes quon luy fit parler aux consuls et sy à ces fins il se pouoit aprocher de la porte pour parler à eulx. Ce que nous auroyt été remonstré par les susdits, lesquels aurions interrogés sil y avoyt grandz troupes de gens, lesquels nous auroyent respondu que les ennemys estoyent en troys troupes, l'une tout aupres du petit loratoire allant à Vic, lautre au dessus dudit loratoire et l'autre au lieu dit vulgairement aux Voldrieres et que à leur advis estoyent en nombre de troys à quatre cents hommes à cheval. Quoy entendu nous en serions rentrés pour du tout communiquer à la jurade et sçavoir le moyen comme nous devions gouverner et sy devions sourtir hors ladite ville pour parlementer avec le susdit trompete, ce qu'auroyt esté faict, sçavoir monsieur Nauarre et Du Pré, consuls : accompagnés des sieurs Guiraut de Lisle, Bernard Bordaly, Janot Sainct-Martin, Jehan Coderc, Bernard Toupier, Mathieu Fauriol et autres; où estant aurions parlé audict trompete et interrogé quest ce quil demandoyt, qui auroyt respondu que monsieur Serignac, envoyé despartz de M. Mongomery, voloyt parler à nous et que à fiance et sur sa parolle pouvions librement parler à luy et par mêmes moyens nous en retourner; sur laquelle parolle y allames et estans près de loratoire dict de Sainluc (?) et à la première troupe treuvames ledit sieur Serignac lequel saluames, et interrogé quest ce quil demandoyt nous respondit quil demandoit lougis et vivres pour tout le camp dudict sieur Mongomery qui estoyt à Ordan dus lieues loing de nostre ville, auquel aurions respondu nostre ville estre au roy et navions mandement dy louger hommes qui ne pourtoit les armes pour luy. Sur quoy ledit sieur Serignac nous auroyt respondu que sy estions saiges nous failloyt user de propos et à toute dilligence ouvrir les portes de la ville pour louger le susdict camp et que ne les missions en peyne dy entrer par force, car y mettoyent le feu par touts les quatre coings sy voluntairement ne leur accordions l'ouverture des portes, nous asseurant que s'ils entroyent sens contradiction ny feroyent nul mal ny domaige en la ville ni aux habitants dicelle,

sauf toutefois que leur loy et coustume estoyt que entrans dans une ville la premiere chose qui leur estoyt commandé à faire estoyt de tuer et murdrir les prestres, briser les idoles, brusler les esglises et tous bastiments appartenant aux ecclesiastiques. Toutesfois que sy nous leur volions donner la somme de quarante mil livres quils entendoyt prendre sur les ecclesiastiques seulement nentreroyent dans la ville. Quoy entendu aurions demandé delay de vingt-quatre heures pour en communiquer à la jurée et à monsieur le vicaire general de l'arcevesque et à messieurs du chapitre qui estoyent dans Lectoure. Lequel Sérignac nous auroyt respondu nestre gens de court pour user de delais, mais que à toute dilligence nous reantrissions dans la ville pour communiquer ce dessus à la jurée et dans demy heure apres lui rendissions responce. Ce qu'aurions faict et le tout communiqué à la susdicte jurée, puis arresté que par touts moyens failloytd empescher lentrée desdicts ennemys aux fins desviter le massacre susdict. Et estans sortis hors ladicte ville rendant responce audit sieur Sérignac de ce que auroyt arresté, luy remonstramces que la ville estoyt pouvre et que navions moyen luy bailler aulcune somme dargent, et davantaige que nous consuls et habitans avoyent arresté avant permettre l'entrée de la ville, massacres, brisements et bruslements d'eglises se feroyt et se feroyent tuer sur les murailles leur priant sen voloir retourner et se contanter prendre la colation hors la ville, lequel sieur de Sérignac nous auroyt respondu estre contant, s'en retourner et prendre ladicte colation, laquelle luy aurayt esté baillée, à pacte que deux consuls et deux habitans de ladicte ville alassent avec luy pour parler audict sieur Mongomery pour avec luy adviser les moyens pour garder et empescher le susdict massacre et bruslement, et que autrement navoyt délibéré s'en retourner : laquelle responce communiquée avec nous compaignons et habitans, fut arresté de faict, ny avoyr cent hommes dans la ville pour icelle deffendre et empescher l'entrée aux susdicts ennemys, voyant que ung grand nombre en estoyent desja sourtis par dessus les murailhes de crainte d'estre tués, massacrés dans lad. ville, voyant la faiblesse d'icelle, et estans sourtis auroyent esté prins bien loing et au tour de la ville par les avant coureurs qui auroyent environné icelle. Quoy entendu par les habitans de ladicte ville, fut arresté pour en faire retourner les susdicts ennemys que ung consul et deux habitans sen iroyent avec ledict sieur Sérignac et sa troupe parler avec ledict sieur Mongomery pour luy prier ne faire passer son camp en ceste ville, lequel Sérignac

respondit quil n'en feroyt rien que deux consuls ne alassent avec luy. Et de faict voulsit prendre par force sieur Antoine Burin, consul, pour iceluy admener avec sieur Pierre Dupré, aussi consul, qui estoyt resté à cheval accompagné du sieur Mathieu Fauriol et Bertrand Librade, accordé par les habitans pour aller avec ledit Dupré. Lequel Burin seroyt par subtilz moyens eschappé des mains dudict Serignac; lequel Serignac auront chassé ledict Burin dans la ville accompagné de vingt-cinq arquebusiers à sa suite, lesquels tout d'un coup s'empararent par force des portes sans que les habitans qui estoyent pour icelles garder leur peussent alcunement resister. Et le susdict Sérignac voyant qu'il ne povoyt trouver ledict Burin s'en retourna de la ville et estant dans le bolvart avec lesdicts arquebusiers illec trouva ledict Navarre, consul et assesseur, lequel print par force et l'admena avec ledict Dupré, Fauriol et Librade et les susdicts consuls et habitans estans à cheval, prets à marcher avec le susdict Sérignac et sa troupe. Ledict Sérignac serait retourné à la porte dudict bolvart et remonstra que si luy volions bailler Augustin Bellentin, italien, qui estoit dans l'archeveché comme il auroyt entendu (dire) et avec des Italiens, il nous délivreroyt et rendroyt lesdits consuls et habitans susdicts; auquel fut respondu qu'il n'y avoit aulcun Italien en l'archevesché ny homme pour monsieur l'archevesque, quoi entendu aurait continué son chemin. Ce faict, le même jour nous Jehan Lasmezas, Orens Rey, Pierre Saint-Arroman, Jehan Vives et Jehan Barreria aussi consuls, nous en serions aller faire le tour pardevant la ville et entendre lay informer si les susdicts enmis avoient faict des insolences, meurdres, ni pilleries aux environs de ladicte ville, et avons trouvé en premier lieu estre entrés en l'eglise des Cordeliers, l'eglise Saint-Pierre hors la ville, et en l'eglise des Cordeliers brisé quelques imaiges et livres et quelques quapes (chapes) estant dans la *sacristie* (?), rompu un calix et une croix n'estant d'argent; de même en avoir faict en ladite eglise Sainct-Pierre; davaintage avoir prins et admené par force prisonnier Monsieur Faget, chanoyne, le maistre des enfants du cœur de l'eglise Saincte-Marie, la Bassa, nommé M. Arnaud Cardiac, et Bolio prébandier, Anthoine Sainct-Martin et plusieurs des habitans dudit Aux qui s'en estoient fouis pardessus les murailhes pour crainte d'etre tués ou incendiés desd. ennemys.

Treuvé mort près l'oratoire de Sainctes hors ladicte ville, M. Guilhaume Dumas, prêtre et vicaire de ladicte eglise Saincte-Marie, ayant un coup d'arquebuse ou de pistolet par le tetin

gauche, un prêtre nommé Germain Orric, trouvé mort à demy chemin de Pavie, ayant deux coups de cotelas sur son visaige. Le métaier de la borde des Beterères, appartenant au sieur Pierre Landon, de faict voloyt guarentir l'eglise quy estoit devant ladicte métairie luy fust baillé deux coups de cotelas sur sa teste en dangier de mort; nous feust dict et remontré par Berdot Molas que lesdicts ennemys l'en avoyent admené par force deux beaulx juments valeur de cent livres. Lendemain second dudict mois, nous fust dict par les consuls que partie desdicts ennemys avoyent esté en ladicte ville et en auroyent prins et empourté tous les reliquaires d'argent de leur eglise. Et autres meurtres ny insolances naurons treuvé avoir faict, sauf que les mêmes jours premier de novembre brisèrent les imaiges de l'eglise de Sentes et empourtèrent un qualix d'argent et autres ornements de ladite eglise, rompirent aussi la porte et imaiges de l'eglise de Notre Dame des Neiges. En foy de quoi avons signé notre procès-verbal et faict signer notre greffier soubsigné. Lasmezas, consul; Pierre Sainct-Arroman, consul; Barreria, consul; Jehan de St-Martin, tesmoing; J. Codderc, tesmoing de ce dessus; F. Caupena, tesmoing; G. Limosin, tesmoing; Lebon, tesmoing; Pierre Fourteau, tesmoing; B. Roche, tesmoing; J. Mendossa, tesmoing; Guiraut de Lisle, tesmoing; Bernard Beteribusco, tesmoing; Pierre Castely, tesmoing.

Signé : De Cornety, *greffier*.

Il est à remarquer que cette pièce ne fait mention d'aucun dommage occasionné soit aux Dominicains, soit aux Orientins, qui pourtant habitaient aussi en dehors du cœur de ville. C'est que les religionnaires trouvèrent là plus de résistance. Et d'ailleurs ils étaient pressés de rentrer dans le Condomois. De ce camp d'observation, ils devaient, sans discontinuer l'œuvre de « brisement, bruslement et massacres (1) » se tenir en garde et calculer les plus sûrs moyens

(1) Les Condomois ne conservèrent leur cathédrale, déjà bien mutilée, qu'au prix d'une rançon de trente mille livres.

Nous ignorons quelle fut la somme payée pour la conservation de la belle église romane des Bénédictins de Mouchan, dont le monastère fut alors, selon toute vraisemblance, complètement rasé, au nord de cet édifice. On voit encore, dans cette dernière direction, la grande porte archivoltée que l'on avait construite, à l'origine, pour communiquer entre le cloître et la nef de cette église. Elle fut aveuglée à partir du jour où la destination de l'édifice devint exclusivement paroissiale; attendu que l'on pouvait se contenter de la porte méridionale.

de jonction avec l'armée des princes, que le duc d'Anjou avait battue le 3 octobre de cette année à Montcontour, et dont Coligny dirigeait, alors même, les opérations sur la rive droite de la Garonne.

Ce n'est que dans les derniers jours du mois de décembre qu'ils purent enfin réaliser, aux environs d'Agen, la réunion tant désirée, dont Monluc avait jusque-là déjoué les tentatives. Tous ensemble, ils marchèrent sur le Languedoc; et notre monastère fut ainsi délivré du danger d'une invasion qui était venue le menacer, ainsi que la cathédrale, d'une ruine complète.

Vers la fin de cette année 1569, le prieur de Saint-Orens était encore, selon toute apparence, Jacques du Faur, que son mérite personnel avait élevé jusqu'au rang si honorable de président de la chambre des requêtes, au parlement de Paris. C'est du moins le témoignage que lui rend Moréri, dans l'article qu'il consacre à la mémoire de ce magistrat; tandis que François Graverol, annotateur des lettres du toulousain Pierre Bunel, suppose que notre commendataire était président du parlement de Toulouse, même avant de siéger au grand conseil du roi Charles IX (1).

Quoi qu'il en soit de cette divergence d'opinions, la marche toujours plus difficile des affaires politiques lui avait laissé peu de loisirs pour vaquer à celles de son prieuré.

Mais avant de finir sa carrière, il voulut donner à nos Bénédictins un gage personnel de son estime, dans une belle croix processionnelle, toute d'argent. Ils la gardèrent précieusement comme un souvenir de l'homme éminent que trois monarques avaient successivement honoré de leur confiance; et cette croix parut désormais à la tête du chapitre monastique, dans toutes les solennités les plus importantes.

Jacques Dufaur eut pour successeur, au prieuré de Saint-Orens, Louis de Lorraine, qui le posséda, à son tour, comme simple commendataire.

Il était né à Joinville, le 28 octobre 1527, de Claude de Lor-

(1) P. Bunelli *Familiares epistolæ*. Epist. xlii. P. 151. Jacobo Fabro.

raine, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, son épouse.

Des cinq frères qu'il eut, l'aîné fut le célèbre François de Guise, que Poltrot de Méré avait assassiné, en 1563, pendant le siége d'Orléans. Le deuxième, nommé Charles, entra avec Louis dans la cléricature, devint archevêque de Reims, et fut ensuite le second cardinal de Lorraine.

A 18 ans, Louis fut, lui-même, pourvu du siége de Troyes, en Champagne, qu'il quitta cinq ans plus tard pour celui d'Alby. Enfin, en 1560, Charles IX le nomma à l'archevêché de Sens, qu'il résigna trois ans après, avec réserve d'une honnête pension sur les revenus annuels de ce diocèse.

Déjà, en 1553, le pape Jules III l'avait honoré de la pourpre romaine, sous la dénomination du cardinal de Guise, bien qu'il n'eût alors que 26 ans. Enfin, il venait de prendre possession de l'évêché de Metz, le 12 avril 1571, lorsqu'il reçut en commende le prieuré de Saint-Orens d'Auch, à l'âge de 44 ans.

Le personnel du monastère était encore, à cette époque, sur une sorte de qui-vive continuel, par suite des menaces d'invasion dont les calvinistes ne cessaient plus d'entourer notre ville, et spécialement les quartiers les plus éloignés du centre.

Aussi, pour maintenir nos religieux en garde contre un coup de main, et dans toutes les conditions d'une vigilance plus complète, le conseil communal leur avait intimé des prescriptions tellement précises qu'elles allaient jusqu'à gêner la liberté, même dans le détail des cérémonies du culte. Car il ne voulait pas absolument que, faute de précautions plus qu'ordinaires, les Orientins fussent exposés à voir se reproduire, dans leurs églises, la profanation des choses saintes, dont les Cordeliers, Pavie, Saint-Pierre et les oratoires voisins avaient eu tant à souffrir, pendant l'hiver de 1569.

C'est donc deux ans après cette dernière date qu'au mois de décembre 1571 les calices, châsses de reliques, croix et autres objets précieux, se trouvaient en lieu sûr; et les Orientins furent obligés,

aux approches de la Noël, de demander au conseil communal qu'on mit à leur disposition ce dont ils avaient besoin pour solenniser cette fête.

« Le cinquiesme chef » (de la délibération porte) :

« Les religieulx de Sainct Orens font remonstrer quils ne ont » poinct de calisses pour seleurer les messes et devin seruisse a » cause que leurs calisses sont enfermes dans larmoire ou lon » tient communet les rques et eschasses St Orens par quoy de- » mandent leur estre bailles ensemble certaine croix et au*tres* » juieulx que leur peuvent seruir pour ceste feste prochaine de » Nouel et de tant quil y a quelque chose de rompu voldroient » que leur feust permis prendre pour les faire recoutrer de lar- » gent qua este fondu et est en lingots au greffe dudict St Orens » et que lon ordonnast que la clef quest entre les mains de Jehan » Troete feust mise entre les mains de quelque *autre*.

» Arreste que pour le seruise divin les calisses et ornemens de » lesglise seront bailles aux religieulx auec inventaire retenu par » ung notaire royal (1). »

Il ne faut pas trouver étonnant que le nouveau prieur demeure absolument étranger à une semblable négociation, et qu'elle ne s'engage qu'entre la commune et son monastère. Louis de Lorraine vivait alors à très grande distance d'Auch; attendu d'ailleurs que le bénéfice dont il venait d'être pourvu, dans cette ville, n'était qu'en commende. Et si, par scrupule personnel, il avait voulu sérieusement songer à la résidence, ne se reconnaissait-il pas dans l'impossibilité d'en remplir le devoir?

Car il se trouvait, en même temps et au même titre, en possession de quatre abbayes; et celle de Moissac, dans le Quercy, était de ce nombre : abus criant, dont l'origine remontait aux désordres qu'avait entraînés le grand schisme de l'Eglise occidentale, mais dont l'extension sembla ne devoir plus connaître de limites, durant les troubles religieux et politiques du XVIe siècle.

(1) BB5. Registre in-fol. des délibérations, page 408.

Quand Luther quitta le froc de moine augustin, pour s'insurger contre les dogmes catholiques, la maison de Lorraine avait déjà acquis, dans le royaume, une haute prépondérance. Elle s'accrut de jour en jour, surtout à partir de l'époque ou Claude, père de notre prieur, fut créé duc de Guise par le roi François Ier. Or, comme ce monarque avait à récompenser de grands services militaires, il usa largement de tous les droits dont l'avait investi le concordat de Léon X, en matière de bénéfices ecclésiastiques. C'est ainsi, par exemple, que, depuis 1529, l'abbaye de Cluny n'était plus sortie de cette puissante famille. Elle l'avait obtenue, en commende, dans la personne du cardinal Jean de Lorraine, frère de Claude, bien que ce grand prince de l'Eglise fût déjà archevêque de Narbonne, évêque de Toul et Verdun, administrateur du siége de Metz et abbé de Fécamp. Il ne faut donc pas nous étonner si Charles IX traite, vers 1571, avec la même faveur, l'oncle paternel de Henri de Guise, que sa bravoure avait couvert naguère de tant de gloire à Jarnac, à Moncontour et à la défense de Poitiers. Notre modeste prieuré devait d'ailleurs être de si minime importance dans la riche dotation que le cardinal Louis de Lorraine avait déjà reçue de la munificence royale!

Toutefois, il est peu vraisemblable que le nouveau prieur de Saint-Orens ait même songé à dispenser cette maison du sacrifice dont l'usage devint alors à peu près général, au détriment des monastères en commende : nous voulons parler du partage beaucoup trop onéreux des revenus de la mense prieurale.

Il est juste toutefois de reconnaître que la pratique de partager annuellement ces sortes de revenus entre les religieux et leur chef, claustral ou non, était déjà de vieille date en Occident, au moins comme exception aux traditions générales. Le pape Innocent III nous en donne la preuve quand il dit, dès le commencement du XIIIe siècle : « Sauf le cas où les intérêts de l'abbé et de » sa communauté seraient distincts (1). »

(1) Cap. *Cæteri, de Rescript.* Nisi forte abbatis et conventûs negotia essent omninò discreta.

Ils pouvaient donc l'être, même alors, en certains cas. Et pourtant Amanieu II, archevêque d'Auch, avait cru, cent ans plus tard, devoir combattre énergiquement un tel usage, dans le concile provincial qu'il tint à Auch, en novembre 1308. Le IVe des six canons qui y furent promulgués interdit en effet toute espèce de partage de biens qui, par leur nature, doivent être et demeurer communs à tous les membres du personnel monastique.

Nonobstant, l'abus établi prévalut dans notre province ecclésiastique comme ailleurs. Et c'est à peine si, dans quelques monastères, on réussit à le régulariser au point de ne livrer au chef de la maison que le premier tiers des revenus de la mense commune; le second restant aux religieux et le troisième étant affecté aux charges claustrales.

Plus généralement, dans le XVIe siècle, les deux tiers du revenu annuel gardaient le titre de mense, abbatiale ou prieurale, et constituaient la part du chef commendataire; tandis que le troisième tiers était seul abandonné aux religieux, pour l'entretien du personnel, et pour faire face aux charges ordinaires qui pesaient exclusivement sur la communauté.

Or, avec un tel système de répartition, comment aurait-il été possible de maintenir désormais l'antique splendeur du culte religieux, ou même de pourvoir convenablement soit à la conservation de l'état matériel des constructions, soit à la décence du mobilier indispensable au régime cénobitique ?

Aussi l'histoire moderne a-t-elle constaté qu'à partir du milieu du XVIe siècle, le nombre des moines, déjà assez généralement restreint par l'influence des innovations qui se firent jour, en Occident, dès le début des prétendues réformes luthériennes, avait décru partout, en proportion de l'affaiblissement de l'esprit religieux. Et du reste, les tendances vers la sécularisation, toujours plus manifestes à partir de François Ier, ne sont-elles pas une preuve nouvelle de cette fatale déchéance, dont les commendataires ont si rarement paru se préoccuper ? La valeur de leur mense était, en réalité, tout à fait indépendante du nombre des moines. Et ces

derniers, presque toujours à grande distance d'un chef indifférent, qui n'était guère autre chose qu'un usufruitier ordinairement cupide, se trouvaient plus à l'aise dans le cloître, à proportion qu'ils y étaient moins nombreux, c'est-à-dire que le tiers des revenus se consommait annuellement au profit de moins de têtes.

C'est donc ainsi que, réduite, pour un trop grand nombre de monastères en commende, à de simples questions de bien-être d'une part, et de l'autre au cumul de gros bénéfices sans labeurs monastiques d'aucune espèce, la vie claustrale perdait chaque jour davantage, dans l'estime des populations, et de son utilité apparente, et de son élévation, et de sa grandeur primitive.

Nous n'avons assurément aucun droit de supposer qu'à l'époque si tourmentée où nous a conduits son histoire le prieuré de Saint-Orens fût à l'abri de ces dangers de déconsidération publique.

Et d'ailleurs n'était-il pas moralement impossible de maintenir dans son état d'intégrité complète l'esprit de prière, de recueillement et d'aptitude aux études sérieuses, une communauté régulière dont tous les membres se voyaient condamnés à la triste nécessité de prendre une part active à la guerre civile? Etait-ce vivre à la façon de véritables religieux que de courir, le fer au poing et l'arquebuse sur l'épaule, « au guet sentinelle et portes pour la » guarde tuition et deffance de la ville, tant pour icelle maintenir » soubs l'obeyssance du Roy, icelle guarder de nestre poinct occupée » par les rebelles et sédicieuls? » Ce n'était là pour des moines qu'un devoir de circonstance sans doute. Néanmoins, si la municipalité auscitaine était en droit de les féliciter de ce qu'ils l'avaient très dignement rempli « parcy davant, » le sous-prieur n'avait-il pas à déplorer l'étrange anomalie qui exposait tous ses religieux à ne se montrer bons citoyens qu'au détriment des habitudes claustrales? Il ne faudra donc pas s'étonner d'en voir le goût et la pratique décroître désormais sensiblement, au grand scandale de ceux-là même qui avaient cru pouvoir transformer nos Bénédictins en militaires.

De son côté, le cardinal Louis de Lorraine, prieur de Saint-Orens, continuait à prendre sa part de la haute considération dont jouissait sa famille. Son neveu, à peine âgé de 19 ans, avait le titre d'archevêque de Reims lorsque le roi de France, Henri III, se rendit dans cette ville n'ayant pas accompli la 24e année de son âge, pour y recevoir l'onction royale. Le nouveau successeur de saint Rémi, n'étant pas encore dans les ordres sacrés, pouvait tout au plus être présent à la cérémonie, qu'il présida en effet. Et c'est notre prieur, son oncle paternel, qui répandit l'huile de la Sainte-Ampoule sur la tête du jeune monarque, le 15 février 1575.

Deux ans après, le prélat consécrateur touchait au terme de sa carrière épiscopale et politique. Mort à Paris, le 28 mars 1578, à l'âge de 56 ans, il fut inhumé, dans la capitale, sans épitaphe, à la gauche du maître-autel de Saint-Victor, l'une des quatre abbayes qu'il avait possédées en commende.

Il fallait bien s'attendre à un successeur de nomination royale. Toutefois notre prieuré n'était pas une proie tellement opime qu'il dût surexciter la convoitise d'une nombreuse concurrence.

Nous ne voyons pas, en effet, que Henri III, alors roi de France depuis près de quatre ans, se soit empressé de disposer de ce bénéfice. Qu'aura donc fait le chapitre conventuel demeuré libre, ce semble, de recourir à l'élection ?

Nos Bénédictins n'ignoraient pas que l'abbaye bourguignonne, mère et directrice de la Congrégation clunisoise, avait, en divers cas depuis la mort de Louis XII, donné l'exemple d'une courageuse résistance aux abus que ses successeurs faisaient du droit de nomination, conféré par le concordat de 1516. L'élection d'un nouvel abbé précédait l'intervention royale, lorsqu'on ne s'était pas hâté de la mettre en œuvre, sinon pour enrayer, au moins pour diriger les votes de Cluny. Ce qui se faisait quelquefois *precibus armatis*, selon l'énergique expression du chroniqueur qui nous a fait connaître les traits saillants de cette période d'intolérable servitude.

Du reste, au point de vue des intérêts politiques, ou bien du favoritisme de la cour, il valait bien la peine, ce semble, d'essayer de l'influence armée à l'égard de tels électeurs. Ils prétendaient, en effet, avoir encore le droit de disposer d'un bénéfice dont la malice bourguignonne se plaisait à dire :

En tout pays où le vent vente,
L'abbaye de Cluny a rente.

Mais pour le prieuré de Saint-Orens, ses produits et rentes étaient loin de provenir de « tout pays où le vent vente », surtout depuis le paréage consenti à Philippe-le-Bel, vers le commencement du XIVe siècle. Aussi nous paraît-il tout à fait vraisemblable que l'on aura laissé, pour quelque temps, au sous-prieur le soin de gérer, seul avec son conseil, les intérêts du monastère. La mense prieurale sera ainsi restée tout entière unie, près de dix ans, au troisième tiers réservé seul depuis longtemps aux religieux. Et par ce moyen le syndic monastique, maître-ouvrier dans tous les cas de constructions ou de restaurations, se retrouva, plus tard, beaucoup plus en état de faire face aux dépenses extraordinaires qui pesèrent sur la communauté.

Cependant Henri de Bourbon qui, depuis la mort de Jeanne sa mère, avait hérité de la couronne de Navarre, était revenu en Guienne, en 1576, pour soulever, en sa faveur, cette grande province. Pendant près de huit ans d'une guerre à jamais déplorable, le sort des batailles avait diversement secondé son entreprise, lorsque le décès inattendu du duc d'Anjou, frère puîné du roi de France, vint en outre redoubler les espérances du protestantisme à partir de 1584.

Henri III, en effet, quoi qu'il fût marié depuis près de dix ans, n'avait pas d'héritier de son sang; et son beau-frère Henri de Bourbon devait naturellement faire valoir, après la mort de ce prince, les droits que la naissance lui donnerait à la couronne du dernier des Valois.

De leur côté, les meneurs de l'imposante confédération qu'ils appelaient LA SAINTE LIGUE des catholiques se mirent plus que ja-

mais en mouvement, afin de traverser les desseins politiques du parti armé contre la religion romaine. Et, quoi qu'il en soit des ressorts qui, de part et d'autre, obéirent souvent à l'inspiration des intérêts personnels, il est certain que l'hérésie serait devenue, en France, la religion dominante, si le roi de Navarre avait succédé, sans une forte opposition, à la couronne qui ceignait encore, en 1585, le front de Henri III.

C'est dans le courant de cette dernière année que nous voyons enfin le prieuré de Saint-Orens d'Auch passer aux mains d'un nouveau commendataire. C'était Charles de Bourbon, né en 1557, d'Antoine de Bourbon et de Louise de La Béraudière.

En 1569, on l'avait honoré du titre d'évêque de Comminges. Mais après quelques mois d'inutiles négociations en cour de Rome, Urbain de Luzignan-Saint-Gelais fut nommé à sa place. Il était, au reste, bien autrement convenable d'occuper un enfant de douze ans d'études plus ou moins sérieuses, que de mettre dans sa tête des projets d'ambition par trop précoces. Et c'est son oncle paternel, le célèbre cardinal de Bourbon, dont on devait faire en 1589, le Charles X des *Politiques,* qui prit le jeune Charles près de lui, afin de diriger par lui-même (1) tous les détails de son éducation.

Il était parvenu au grade de docteur en droit civil et canonique lorsque, à l'âge de 28 ans, on le nomma prieur de notre monastère, et puis évêque de Lectoure en 1590.

XXX.

Depuis la démolition partielle de l'église prieurale jusqu'à la translation d'une relique insigne de saint Orens en Espagne, en 1609.

A cette dernière date, on essayait de restaurer notre église prieurale. Un coup de main inattendu l'avait ruinée en très grande partie, vers la fin de 1587, si le P. Mongailhard est bien fixé sur l'année de ce nouveau désastre.

(1) *Gallia christiana*, tome I, col. 1107.

La victoire éclatante, remportée, le 20 octobre dernier, à Coutras sur la Dordogne, par le roi de Navarre, avait surexcité l'ardeur envahissante des huguenots dans tout le sud-ouest (1). Ceux des environs d'Auch, réunissant leurs forces, vinrent camper à peu de distance de la ville, qui, depuis quelques années, se déclarait épuisée et sans ressources (2). De ce point, après diverses tentatives d'invasions ou de pillages à l'est de la rivière, franchissant enfin le Gers et le bief de Saint-Orens, ils fondirent sur les deux monastères voisins qui, jusqu'à ce jour, avaient été préservés de presque toute atteinte. Le couvent des Dominicains tomba sous le marteau de la démolition avec l'église tout entière, sauf deux travées latérales du bas-côté septentrional et une chapelle du côté opposé.

Quant aux Bénédictins, ils ne purent sauver intégralement que leur monastère, avec le cloître et l'église du XIVe siècle. Mais de la prieurale, il ne resta sur pied qu'un croisillon du transsept, la grande abside, l'absidiole de droite et une grande partie des deux façades du sud et de l'ouest. Aussi la voûte principale tomba-t-elle tout entière.

Si les nouveaux vandales s'arrêtèrent à cette limite, c'est grâce, sans doute, à la rançon que leur payèrent les Orientins, à l'exemple des habitants de Condom, de Marciac et de tant d'autres centres de populations, que Montgomméri avaient épuisées, dans la Gascogne, en 1569, par des contributions forcées de la même nature.

Nous ignorons si le trésor sacré de Saint-Orens fut entamé. Mais il est certain qu'on en sauva du moins une partie; attendu que la grande croix d'argent de Jacques du Faur, et le buste de même métal, donné en 1373 par Jean Ier, comte d'Armagnac, restèrent au monastère, avec les reliques et divers autres objets de très grand prix.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(La suite prochainement.)

(1) D'Aubigné, tome III, livre 2.
(2) P. Lafforgue, *Histoire de la ville d'Auch*, tome I, p. 213, 214.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

GÉNÉRALITÉ D'AUCH.

CARTE GÉOGRAPHIQUE

INÉDITE

de l'administration provinciale d'Auch.

Il n'y a pas encore quatre-vingts ans que la division de la France par départements remplaça les généralités, et on ignore généralement non-seulement l'organisation administrative de ces dernières, leur juridiction, leurs divisions et subdivisions, mais encore leur étendue territoriale, leurs limites, leur géographie.

La carte qui fait l'objet principal de cette étude nous fournira les moyens de traiter d'une manière assez exacte ces diverses questions pour ce qui est de l'ancienne généralité d'Auch.

Cette ignorance après tout s'explique : notre province n'est pas très riche en documents géographiques spéciaux, car jusqu'à ce jour nous avions vainement cherché une carte de la généralité d'Auch. Le dépôt des cartes géographiques de la Bibliothèque impériale même n'en possède point.

Voici les éléments géographiques spéciaux à la Gascogne que nous connaissons :

« Carte du Béarn, de la Bigorre, de l'Armagnac et des pays voisin, par Guilhaume Delisle, premier géographe du roy, de l'Académie royale des sciences. A Paris, chez Dezarche, graveur, etc. »

Cette carte, publiée au commencement du dix-huitième

siècle, est très intéressante au point de vue géographique et historique. Elle est aussi d'une bonne exécution.

Vers la même époque, de 1715 à 1725, P.-M. Sanson, géographe du roi, publiait :

« La carte géographique du diocèse de l'archevêché d'Ausch, présentée à Monseigneur l'illustrissime reverendissime messire Jacques Demarets, archevêque d'Ausch, primat de Novempopulanie et du roïaume de Navarre, par son très humble et très obéissant serviteur P.-M. Sanson, géographe du roi. »

En 1784, un ingénieur, Bourgeois de la Rosière, en résidence à Auch, dessina et publia une nouvelle carte du diocèse. En voici le titre :

« Carte géographique du diocèse de l'archevêché d'Auch, présentée à Monseigneur l'illustrissime messire Louis-Apollinaire de Latour du Pin-Montauban, archevêque d'Auch, primat de la Novempopulanie et du royaume de Navarre, par son très humble et très obéissant serviteur, Bourgeois de la Roziére, ancien ingénieur géographe des camps et armées du roi et des ponts et chaussées.

» Partie de l'Aquitaine qui comprend l'Armagnac, l'Astarac, le Magnoac et Condommois. Paroisses du diocèse divisées en 30 archiprêtrés et 8 archidiaconés. 1784. »

Tel est le bilan cartographique de la Gascogne, aux temps modernes, en y ajoutant la carte inédite qui constitue le fonds de cette étude.

Nous ne parlerons pas des cartes des provinces ou gouvernement de *Guyenne et Gascogne*. Celles-ci sont nombreuses.

On le voit, les documents géographiques n'étaient pas abondants et presque tous peu connus. Il est facile de s'expliquer alors le très petit nombre de personnes qui connaissent en détail la géographie civile et politique de l'ancienne Gascogne. La carte dont il est question comblera quelques-unes de ces lacunes.

Avant d'analyser ce document important et d'en faire connaître l'auteur, esquissons rapidement l'historique de la généralité d'Auch.

I

Création de la généralité.

Créée en 1716, par édit de Louis XV, la généralité d'Auch fut formée de démembrements des généralités de Montauban et de Bordeaux. La Garonne, les Pyrénées et l'Océan établissaient alors la limite de sa circonscription. C'était presque le territoire de la primitive Aquitaine ou plutôt de l'ancienne Gascogne (1).

Elle comprenait dans l'étendue de son ressort et juridiction la ville de Bayonne, le pays de Labour, le pays de Soule, l'élection des Lannes, le pays de Marsan, qui dépendait auparavant de la généralité de Bordeaux ; les Quatre-Vallées, le Nébouzan, les élections d'Astarac, d'Armagnac ou d'Auch, de Comminges, Rivière-Verdun et de Lomagne, qui faisaient partie de la généralité de Montauban.

La généralité d'Auch se divisait : 1° en pays d'Etats ; 2° en pays ou villes abonnées ; 3° en six élections. La Basse-Navarre, le Béarn, la Bigorre, le pays de Soule étaient les pays d'Etats. Les pays et villes abonnées étaient : les pays de Labour, les bastilles de Marsan, le Tursan, le Gabardan, les Quatre-Vallées, les villes de Bayonne, Mont-de-Marsan, Dax et Lectoure. Auch ou Armagnac, Lomagne, Rivière-Verdun, Comminges, Astarac et les Lannes étaient les noms des six élections. Tous ces pays et villes étaient distribués sous quinze recettes.

Au point de vue administratif, cette généralité présentait de nombreuses complications, car elle comprenait dans sa circonscription des élections, des pays d'Etat, des pays et des villes abonnés, éléments hétérogènes.

La statistique administrative la plus claire et la plus complète que nous connaissions de la généralité d'Auch, à cette

(1) Moins l'élection de Condom qui était comprise dans la généralité de Bordeaux ; de même que l'évêché était suffragant de l'archevêché de Bordeaux.

époque, se trouve dans le dictionnaire de l'abbé Expilly (1). Cet exposé est si précis, si exact que nous sommes porté à croire que les documents furent fournis à l'abbé Expilly par l'intendant d'Etigny, contemporain de cette publication, et que nous voyons figurer, avec son subdélégué de Salleneuve, sur la liste des souscripteurs à cet ouvrage important. D'après cet auteur, la généralité d'Auch était une de celles dont l'administration présentait le plus de difficultés.

Ce furent probablement ces considérations qui déterminèrent les remaniements successifs dans les limites de la circonscription de cette généralité. Le premier eut lieu en 1767, après la mort de l'intendant d'Etigny.

Bayonne et une partie du territoire qui environne cette ville furent distraits de la généralité d'Auch, et un commissaire spécial résida à Bayonne. Cette mesure transitoire devint plus tard définitive. En 1775 un édit de Louis XVI enlevait à Auch, avec la ville de Bayonne, le pays de Labour, les bastilles de Marsan, Tursan, Gabardan et l'Election des Lannes qui furent compris dans la généralité de Bordeaux. Celle d'Auch se trouva réduite aux cinq élections d'Armagnac, Lomagne, Rivière-Verdun, Comminges, Astarac et aux pays de Soule, Bigorre, les Quatre-Vallées, le Nébouzan, et les états de Béarn et de Navarre.

En 1784, un nouvel édit réduisit encore la circonscription de notre généralité. Une nouvelle fut crée sous la dénomination de généralité de *Pau* et *Bayonne*, et les pays que nous venons de nommer furent distraits d'Auch et joints à ceux qui avaient été déjà réunis en 1775 à la généralité de Bordeaux. Ils formèrent la nouvelle généralité de Pau. Celle d'Auch fut réduite aux cinq élections.

Dès lors, cette dernière perdit beaucoup de son importance

(1) *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, par M. l'abbé Expilly, chanoine, etc. Paris, 1752, à l'article *Ausch*, tome 1er, pages 370 et suiv.

territoriale et administrative, car la nouvelle circonscription relativement très limitée par rapport à l'origine de l'institution simplifiait considérablement le système d'administration, en ce sens qu'il était uniforme, puisque la généralité ne renfermait plus de pays d'états, mais simplement cinq élections.

Cette nouvelle circonscription ne devait pas non plus avoir une longue existence. En 1787, la généralité de Pau fut supprimée et une partie de son territoire, c'est-à-dire le Béarn, la Bigorre, le Nébouzan et les Quatre-Vallées réunis de nouveau, ou plutôt restitués à celle d'Auch. Ce remaniement contre lequel le parlement de Pau réclama vivement fut le dernier.

Telles sont les péripéties par lesquelles a passé cette institution administrative dans les 74 années de son existence (1).

L'analyse de la carte dont nous nous occupons nous fournira les moyens d'esquisser un tableau statistique détaillé de la généralité d'Auch, à cette dernière époque, moins les pays d'état.

II

Carte géographique de l'administration provinciale d'Auch. — Son auteur.

Plusieurs raisons nous autorisent à affirmer que cette carte fut faite à l'occasion de l'assemblée provinciale, convoquée à Auch aux mois d'août, novembre et décembre 1787; elle servit aux travaux de cette assemblée, car les procès-verbaux de ses séances en font mention et renvoient à la « carte de la généralité. » Elle est l'œuvre d'un jeune dessinateur, Gaulier fils. Voici l'inscription qu'on lit au bas du cartouche, au-dessous du titre de la carte : « Dessiné par le sieur Gaulier fils, élève de l'école Royale de dessein établie à Auch, » sans date.

Nous nous sommes livré à de nombreuses recherches sur

(1) L'historique des généralités de l'ancienne Gascogne et des intendants a été fait par M. Paul Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées. Voy. l'*Inventaire* de ce département; séries C et D, tome 3e. Nous y avons puisé d'utiles renseignements.

cet élève « de l'école royale d'Auch; » elles ont été sans résultat; la tradition même n'a rien conservé sur ce dessinateur ni sur sa famille. Nous trouvons seulement en l'an VI (1798) un ingénieur des ponts et chaussées du nom de Gaulier en résidence à Auch; nous le soupçonnons père de notre élève, car vers la même époque celui-ci, poursuivant sa carrière de cartographe, dessinait la « carte géographique du district d'Auch, » laquelle n'est pas moins bien exécutée que la première. Ce sont tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur cet artiste méritant. Essayons d'apprécier son œuvre.

La carte de la généralité d'Auch est d'une dimension assez grande (55 c. de largeur sur 68 de hauteur); l'échelle est de 3 lignes 1/3 de pied de roi pour 1,000 toises. Elle est dessinée avec délicatesse et netteté. Un cartouche entouré de jolies vignettes contient le titre; en marge de chaque côté sont deux panneaux contenant des détails statistiques fort intéressants dont nous nous occuperons. Cette carte, exécutée avec une légèreté et une sûreté de main rares, accuse dans son auteur un homme de goût et un dessinateur habile. On croit avoir devant soi une œuvre gravée.

Nous ne croyons pas être exagéré en disant que cette carte n'est pas seulement une œuvre d'art, mais encore un monument historique pour la province de Gascogne.

Maintenant que nous avons mis en relief la valeur graphique de ce document et fait connaître son auteur, tâchons de l'analyser au point de vue géographique et administratif.

III

Géographie.—Statistique administrative. — Elections. — Arrondissements. — Voies et communications.

Nous l'avons dit, notre carte reproduit seulement le territoire des cinq élections de la généralité. Cette circonscription comprenait le pays, qui s'étend du nord au sud, de la

commune de Sereignac-Bruillois (au nord-ouest d'Agen) jusqu'à Bagnères-de-Luchon; de l'est à l'ouest, de Muret ou plutôt de la commune de Roquette, sur la rive droite de la Garonne (au nord-est de Muret), aux portes d'Aire (Landes), et, vers le sud-est, jusques et y compris Massat (Ariége).

Cette surface de territoire enveloppait le département du Gers, moins les cantons de Montréal (1) et de Condom, compris dans la généralité de Bordeaux; partie des départements de Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Ariége et Hautes-Pyrénées. Elle renfermait douze cents communautés. C'était environ l'étendue de trois de nos départements.

Les cinq élections étaient divisées chacune en cinq arrondissements. Les élections sont établies sur la carte par des couleurs différentes, et les limites par des lignes pointillées rehaussées aussi par une teinte bien tranchée et distincte pour chacune. Les arrondissements y sont délimités également au pointillé et par des teintes diverses. Une lettre majuscule placée au centre de chaque arrondissement correspond à la légende placée en marge de la carte.

Les routes « de poste et de messageries (impériales), » celles qu'on désigne aujourd'hui par routes départementales, chemins de grande communication et chemins d'intérêt commun, chacune de ces voies est indiquée par une ligne plus ou moins accusée et suivant son importance; un numéro d'ordre correspond à la légende où se trouvent expliqués l'origine de chaque route, son importance, son développement, l'état dans lequel elle est, c'est-à-dire en entretien ou terminée, en construction, avec l'indication par toises des parties construites, celles qui restent à terminer, et enfin les routes en projet. Les principaux cours d'eau y sont également figurés.

Les élections ne formaient pas en général, comme aujour-

(1) Quelques communes de ce canton se trouvaient dans la Généralité d'Auch. Entre autres, Castelnau-d'Auzan, Gondrin.

d'hui les départements, les arrondissements, les cantons, un corps de pays homogène, d'une surface déterminée, groupé sans solution de continuité, au centre duquel se trouve presque toujours la ville chef-lieu. Non. A part l'élection d'Armagnac (Auch), dont le territoire présentait un périmètre assez régulier, quoique très étendu, les autres présentaient les configurations les plus bizarres, sans ensemble, enchevêtrées les unes dans les autres. On ne s'explique pas les causes qui ont amené de semblables divisions territoriales.

Ainsi telle élection était formée d'arrondissements situés sur tous les points de la généralité, quelquefois à l'extrémité, le plus souvent scindés et en partie enclavés dans une autre élection. Nous citerons par exemple l'élection de Rivière-Verdun, qui comprenait dans sa juridiction les arrondissements de Grenade (chef-lieu de l'élection), Beaumont, Gimont, Miélan et Montréjeau. Les deux premiers longeant la rive gauche de la Garonne, seuls étaient en partie limitrophes, et les trois autres, séparés entre eux, se trouvaient très éloignés du siége de l'administration. Les mêmes faits se produisaient pour les arrondissements. Citons seulement celui de Miélan : située au cœur de l'élection d'Astarac, la ville de Miélan ne comptait que quelques communes groupées autour de ses murs et le plus grand nombre dispersé sur divers points de la généralité. Il en était de même pour presque tous les arrondissements. Le tableau statistique que nous donnons plus loin fait ressortir ces anomalies. Encore ne peut-on les bien apprécier que sur la carte même. C'est surtout sous ce rapport qu'elle présente un véritable intérêt.

Cette bizarre configuration des élections et des arrondissements frappa l'Assemblée provinciale, réunie à Auch en 1787. Le bureau (commission) des grands chemins se vit arrêté dans son travail « sur l'entretien des routes » à cause de cette bizarrerie. Cet inconvénient était d'une nature si grave, qu'il fut sérieusement question « de la réformation des

élections, » et de nommer « une commission particulière qui, après s'être occupée de cet objet, offrirait à l'Assemblée un plan général et uniforme de conduite et de combinaison pour la réformation des élections (1). » C'était un prélude à la division de la France par départements, districts et cantons, qui se réalisa trois ans plus tard.

Il paraîtrait que la carte dont nous nous occupons contribua considérablement à faire ressortir cette anomalie, car le rapport continue ainsi : « Il suffirait de jeter un coup d'œil sur la carte de la généralité coloriée et divisée par élections; qu'il serait peut-être intéressant de faire connaître et répandre dans la province (la carte), pour profiter des lumières et des réflexions des personnes intéressées; que la planche nécessaire pour graver cette carte ne peut être d'un prix bien considérable; qu'on a même lieu d'espérer que quelque artiste s'en chargera sans aucun frais de la part de la province (2).»

Malheureusement aucun artiste ne se présenta, que nous sachions, pour graver cette carte. Elle est demeurée inédite. D'ailleurs les événements qui eurent lieu dix-huit mois plus tard (1789) lui enlevaient son utilité et son importance administrative. Aujourd'hui, nous l'avons dit, c'est un document d'une valeur réelle pour l'histoire du pays.

Examinons maintenant chaque élection et son ressort en détail, c'est-à-dire le nombre d'arrondissements, le nombre de communes dont ils étaient formés, et parmi celles-ci nous indiquerons les plus importantes, avec le chef-lieu d'arrondissement. Nous procédons par ordre d'inscription :

Election de Rivière-Verdun.

Elle se composait des arrondissements de GRENADE, chef-lieu de l'élection (3), Beaumont de Lomagne, Gimont, Miélan et Montréjeau.

(1) *Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale*, p. 90.
(2) *Idem*, p. 90.
(3) Les chefs-lieux de chaque élection seront en lettres majuscules.

Arrondissement de Grenade. — 23 communautés, dont les principales étaient : Verdun sur Garonne, le Masgrenier, Bouillac, Saint-Lys, Sainte-Foy et Rieummes dans le Comminges.

Arrondissement de Beaumont-de-Lomagne.— 22 communautés. Principales : Saint-Nicolas de la Grave, Solomiac, Sarrant, Cologne.

Arrondissement de Gimont. — 26 communautés. Principales : Polastron, Goudourvielle, Tachoires, Simorre et Monties. Ces trois dernières en Astarac.

Arrondissement de Miélan. — 20 communautés. Principales : Beaumarchés, Marciac, Trie, Galan, Saint-Frajou et Boulogne. Ces deux dernières en Comminges.

Arrondissement de Montréjeau.—48 communautés. Principales : Saint-Bertrand (évêché), Saint-Béat, Alan.

Total des communautés de l'élection de Rivière-Verdun, 137.

Election de Comminges.

Elle se composait des arrondissements de MURET, l'Isle-en-Dodon, Aurignac, Saint-Lizier, Aspet.

Arrondissement de Muret. — 68 communautés. Principales : Montpezat, Saint-Julien près de Rieux, Montbrun près de Pamiers.

Arrondissement de l'Isle-en-Dodon.—69 communautés. Principales : Samatan, Lombez (évêché), Puymaurin.

Arrondissement d'Aurignac. — 69 communautés. Principales : Mondavezan, Martres, Saint-Martory, St-Marcet, Villeneuve-de-Rivière.

Arrondissement de Saint-Lizier (évêché). — 75 communautés. Principales : Saint-Girons, Castillon-de-Couserans, Senten, Massat.

Arrondissement d'Aspet. — 75 communautés. Principales : Bagnères-de-Luchon, Soueich, Fos, Malavezie.

Total des communautés de l'élection de Comminges, 356.

Election de Lomagne.

Elle se composait des arrondissements de LECTOURE, Fleurance, Auvillars, l'Isle-en-Jourdain, Layrac.

Arrondissement de Lectoure (évêché).—24 communautés. Principales : Miradoux, Saint-Clar, Tournecoupe, Gimbrède.

Arrondissement de Fleurance. — 40 communautés. Principales : Saint-Puy, la Sauvetat, Faudouas, Launac.

Arrondissement d'Auvillars. — 39 communautés. Principales : Lavit, Donzac, Larrazet, Gimat.

Arrondissement de l'Isle-Jourdain. — 29 communautés. Principales : Léguevin, Levignac, Mondonville.

Arrondissement de Layrac. — 25 communautés. Principales : Laplume, Caudecoste.

Total des communautés de l'élection de Lomagne, 155.

Election d'Astarac.

Elle se composait des arrondissements de MIRANDE, Masseube, Pavie, Puydarieux, Villecomtal.

Arrondissement de Mirande. — 46 communautés. Principales : Bassoues, l'Isle-de-Noé.

Arrondissement de Masseube. — 44 communautés. Principales : Seissan, Panassac.

Arrondissement de Pavie. — 45 communautés. Principales : Pessan, Castelnau-Barbarens, Saramont.

Arrondissement de Puydarieux.—44 communautés. Principales : Tournay, Espaon.

Arrondissement de Villecomtal.—43 communautés. Principales : Saint-Sever, Tillac.

Total des communautés de l'élection d'Astarac, 222.

Election d'Armagnac.

Elle se composait des arrondissements D'AUCH, Mauvezin, Vic-Fezensac, Nogaro, Castelnau-Rivière-Basse.

Arrondissement d'Auch.—42 communautés. Principales : Barran, Montaut, Roquelaure, Jegun, Lavardens.

Arrondissement de Mauvezin. — 60 communautés. Principales : Aubiet, Puycasquier, Saint-Sauvy, Touget, Montferran.

Arrondissement de Vic-Fezensac. — 82 communautés. Principales : Montesquiou, Lupiac, Aignan, Gondrin, Valence, Castelnau-d'Auzan.

Arrondissement de Nogaro. — 80 communautés. Principales : Barcelonne, le Houga, Estang, Cazaubon, Labastide, Eauze, Manciet.

Arrondissement de Castelnau-Rivière-Basse.—64 communautés.

Principales : Maubourguet, Ladevèze, Madiran, Viella, Plaisance, Riscle, Saint-Mont.

Total des communautés de l'élection d'Armagnac, 328.

Récapitulation des communautés par élection.

Rivière-Verdun	139	
Comminges	356	
Lomagne	155	
Astarac	222	
Armagnac	328	
Total	1,200	communautés.

Voies de communication.

D'après le tableau statistique qui accompagne notre carte, la généralité ou province d'Auch était sillonnée par cent deux routes; soit à l'état de viabilité, en construction ou en projet. Ces 102 voies établissaient un développement de 993,295 toises. Ce chiffre se divisait en trois catégories, savoir :

Routes à l'entretien ou terminées	731,450	toises.
— en construction	103,089	
— en projet	158,756	
Egal	993,295	

Cette longueur de routes était classée de la manière suivante :

Sept grandes routes, savoir : quatre grandes routes de poste, trois grandes routes de messageries royales, et quatre-vingt-quinze routes d'un ordre inférieur.

Routes de poste.

1re d'Auch à Toulouse, par Aubiet, Gimont, l'Isle-Jourdain et Léguevin, d'un développement de 27,693 toises.

2e d'Auch à Agen, par Montestruc, Fleurance, Lectoure, Astaffort et Leyrac, d'un développement de 27,971 toises.

3e d'Auch à Montauban, par Nougaroulet, Mauvezin, Solomiac,

Gimat, Beaumont, Larrazet et Bourret, d'un développement de 30,983 toises.

4e d'Auch à Tarbes, par Mirande, Miélan, Villecomtal et Rabastens, 21,121 toises.

Routes de Messageries royales.

5e d'Auch à Aire, par Vic-Fezensac, Nogaro et Barcelonne, 39,015 toises.

6e d'Auch à Bagnères-de-Luchon, par Pavie, Orbessan, Seissan, Masseube, Castelnau-Magnoac, Monlong, Pinas, Montréjeau et Cierp, 37,782 toises.

7e de Montréjeau à Toulouse, par St-Gaudens, St-Martory, Martres, Noé et Muret, 31,765 toises.

Ces sept routes sont désignées aujourd'hui par *Routes Impériales*, et les 95 autres par *départementales, chemins de grande communication*, etc. L'énumération de celles-ci serait trop longue et n'offrirait, d'ailleurs, qu'un médiocre intérêt.

Tels sont sommairement les éléments que renferme cette carte. Nous croyons que sa reproduction serait d'une utilité incontestable pour la géographie, l'histoire administrative et économique de la région Sud-Ouest.

PROSPER LAFFORGUE.

UNE LETTRE INÉDITE

DE LA

SŒUR MARIE DE LA SAINTE-TRINITÉ.

On trouve dans l'*Histoire de la B. Marie de l'Incarnation*, par Boucher, curé de Saint-Merry, republiée et fort augmentée par Mgr Dupanloup (Paris, Lecoffre, 1854, 2 vol. in-12), une notice succincte (t. II, p. 127-130) sur Madame du Coudray, en religion sœur Marie de la Sainte-Trinité, l'une des « sept premières novices du Carmel français, » fondatrice du couvent des carmélites d'Auch. En voici un extrait. — Mlle Sevin, née à Paris en 1571, montra dès l'enfance un grand esprit de foi, d'oraison et de détachement. Mariée comme malgré elle à un M. du Coudray, elle le vit tomber gravement malade le jour même de ses noces, et l'assista courageusement dans ses souffrances jusqu'à sa mort qui arriva un an après. Libre dès lors de suivre son penchant pour la vie religieuse, elle aida de ses aumônes Madame Acarie (Marie de l'Incarnation) pour l'établissement des Carmélites en France, et fit elle-même profession dans cet ordre le 24 décembre 1605. Elle fut employée à la fondation de plusieurs couvents : Amiens, Rouen, Pontoise, Dieppe, Bordeaux, Saintes, Narbonne, Agen, Lectoure, Montauban, Auch et Pamiers. « On disait d'elle que *pour qu'elle fondât une maison, il ne fallait lui donner qu'un parement d'autel et une horloge de sable*. Lorsqu'elle allait faire quelque fondation, le peuple accourait en foule sur son passage pour la voir : on ne l'appelait que la *sainte mère*... » Elle mourut à Auch en 1657.

A ce résumé, je vais joindre un court fragment d'un de

nos annalistes provinciaux, qui ajoute quelques traits à la biographie de la pieuse fondatrice.

Labènazie, dans le tome II (p. 475) de son *Histoire* (manuscrite) *de la ville d'Agen et pays d'Agenois,* nous parle ainsi de la sœur Marie de la Sainte-Trinité : « Ce premier établissement (des carmélites dans Agen, 6 décembre 1628) fut fait par six religieuses professes, qui vinrent de Lectoure. La première était la révérende mère Marie de la Trinité, une des douze premières religieuses receues à Paris par les religieuses espagnoles qui portèrent l'ordre en France. Elle était de la maison de Sevin, de Paris, et elle est morte en odeur de sainteté dans le couvent d'Auch qu'elle avait établi. La peste ayant affligé Agen l'an 1629 (1), les supérieurs établis sur cet ordre envoyèrent partie des religieuses au couvent de Tolose, partie à Lectoure jusqu'à ce que la contagion eût cessé; la révérende mère Marie de la Trinité fut envoyée à Tolose, où elle rencontra M. le premier président Massuier (2), qui, en premières noces, avait épousé Madame Elisabeth de Sevin, sœur germaine de la mère Marie de la Trinité; elle se servit de son crédit et de son zèle pour fonder le couvent d'Auch où elle s'arresta... »

On ne lira peut-être pas sans quelque plaisir une lettre écrite par la vénérable religieuse au chancelier Seguier en faveur du couvent des carmélites d'Auch (3). Ni l'orthographe, ni le style, n'en sont irréprochables, mais il faut pardonner quelques fautes de français à la sainte femme qui ne commit jamais d'autres fautes.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Voir sur cette peste de bien intéressants détails dans une brochure de M. Adolphe Magen : *La ville d'Agen pendant l'épidémie de* 1628 *à* 1631 *d'après les registres consulaires.* In-8°. 1862. Ai-je besoin de rappeler que M. Léonce Couture a rendu compte de cette brochure dans le *Bulletin* de 1862, p. 524?

(2) *Sic* pour Le Mazuyer.

(3) Bibliothèque impériale, Fonds français, 17,381, p. 56.

Jesus Maria.

Monseigneur,

Je supplie Jésus-Christ estre vostre vie et amour pour jamais. La confiance que nous avons en l'affesion et charité paternelle qu'il vous plaict avoyr pour tout nostre saint ordre nous faict espérer que vostre bonté n'ara pas esgart aus importunités que les petis besoins de couvant ce d'Aux nous obliget de donner souvant à vostre signeurie, laquelle nous supplions très humblemant d'avoyr esgart à la pauvreté du couvant qui nous a obligées à vandre une partie de la meson où nous soumes pour subeni à nos besoins. Les partisans l'ayant seu, il veullet nous fayre payer le huitième de se que nous en avons, et si nous ne le payons pas, ils veullet le fayre payer à celuy qui nous l'achete, ce qui nous mest en estat de ne nous pouvoyr jamais défayre de ceste meson, ny nous ayder de cela par ceste voye, ce qui nous oblige de supplier très humblement vostre paternelle bonté de nous vouloir fayre la grasse de nous donner une décharge tant à nous qui vandons que à sus qui achèteront de nous ou changeront avec que nous de tous les drois et prétansions de ceste huitieme que les partisans prenet sur le biens d'esglise qui sont vandus ou se vandront. Que nous soyons hors de ces obligasions et de tout autre charge et pretansion que l'ons y pouret avoyr.

Nous esperons ceste decharge de vostre seigneurie, ce qui nous sera nouvelle obligasion d'estre avec tout respaict pour vostre seigneurie en la présance de Dieu,

Monseigneur,

Vostre très humble et obéissante servante selon Dieu,

Sœur M. de la Ste Trinité.

D'Aux, ce 12 mars 1644.

UNE REQUÊTE DES ÉVÊQUES DE BÉARN

SUR LES

TEMPLES PROTESTANTS DE CE PAYS.

A M. Léonce Couture, *rédacteur en chef de la* Revue de Gascogne.

MONSIEUR,

J'ai lu avec un vif intérêt les deux lettres sur les temples de Béarn qui vous ont été communiquées par votre savant collaborateur, M. Tamizey de Larroque, et je me permets de vous adresser sur le même sujet la pièce ci-jointe, dans laquelle vous trouverez quelques détails qui peuvent servir à compléter l'une de ces lettres. C'est une des requêtes présentées au roi par les évêques de Béarn pour obtenir la démolition des temples de ce pays, mesure réclamée par le clergé à plusieurs reprises, et dont l'accomplissement eut lieu sous l'administration de l'intendant Foucault en 1685. Cette pièce provient des papiers de la famille Gassion, aujourd'hui conservés chez un honorable habitant de Salies.

Il ne me semble pas sans intérêt d'ajouter que Dom Hilaire, cité dans la lettre de D. Maurice, était fils du ministre Daniel Martin, converti à 70 ans par les efforts de son fils, et dont la conversion fit assez de bruit en Béarn pour que ce ministre ait cru devoir en expliquer les raisons dans un écrit cité par MM. Haag, et dont la 17e édition (Paris, 1665, in-8°) est précédée d'une épître dédicatoire de D. Hilaire Martin, pr. religieux barnabite, député des seigneurs-évêques et clergé de Béarn, à Mgr Henri de Guénégaud, secrétaire d'Etat.

Veuillez agréer, etc.

L. SOULICE,
Bibliothécaire de la ville de Pau.

Au Roy.

SIRE,

Les evesques et clergé de vostre païs de Bearn remonstrent tres humblement à Vostre Majesté que les ministres de la R. P. R. dudit païs ayant sceu la démolition des temples de Gex ordonnée par vostre arrest du 22 aoust de l'année dernière 1662, et que les suppliants avoient déjà fait dresser des mémoires et un cayer affin de

poursuivre une pareille démolition de ceux de Béarn, à cause de leur exclusion plus grande de l'edict de Nantes, ils ont eu l'adresse de faire expédier une commission dirigée aux s^rs de Gassion, président, et de Loubie, gentillomme de leur parti, pour y examiner comme ailleurs les contreventions à cet edict, pretendans par cet artifice de lier les mains non seulement à Vostre Majesté pour n'estre plus en liberté de les reigler à la façon de Gex, mais aussi à vostre Parlement de Pau qui a esté obligé d'ordonner plusieurs decrets et punitions contre leurs transgressions et rebellions aux derniers edicts et arrests que Vostre Majesté lui a adressés concernant les défenses des annexes non résidents, sépultures et autres.

Qui est cause, Sire, que les suppliants sont obligés de representer à Vostre Majesté qu'il est très important à la gloire de Dieu et mesme au bien de vostre service de ne permettre jamais en ceste province l'introduction de cet edict parce que ce seroit affermir le reste des racines d'une erreur laquelle y a causé tant de desolations et qui n'y ayant jamais eu autre tiltre ny principe que la violence contre le droit divin et les loix fondamentales du païs, en peuvent estre facilement arrachées sans choquer la foy d'aucun de vos edicts et sans aucun inconvénient, et d'ailleurs, Sire, les religionnaires de Bearn ayant esté exclus des graces de cet edict non seulement par leur refus et rebellions, mais aussi par une declaration expresse de vostre predecesseur en l'année 1626, il y a bien moins d'apparence de les y admettre en un temps qu'ils n'y restent qu'en fort petit nombre, sans aucun office ni qualité, à quoi adjoustent que cette nouveauté de commissaires partagés de religion, incogneüe despuis tout temps en Bearn ne pourrait servir qu'à interrompre l'exécution importante desdits arrests que Vostre Majesté a adressés à son parlement et favoriser l'impunité desdits decrets et rebellions des ministres au prejudice de vostre authorité, oultre grand nombre d'autres inconveniens tres notables qui s'ensuivroient de cette nouveauté, contenus au long dans le cayer des supplians attaché à la présente avec les raisons tres convainquantes, occasion et facilité d'y esteindre l'exercice de lad. R. P. R. ou pour le moindre l'y restraindre a deux lieux comme à Gex. A ces causes, Sire, et ayant esgard aux raisons de leurdit cayer, ils supplient très humblement qu'il plaise à Vostre Majesté revoquer dès à present lad. commission comme obtenue par surprise et ce faisant interdire audit païs tout exercice de la R. P. R. comme n'y en ayant aucun droit ny tiltre ou pour le moins l'y reduire à deux lieux seuls accordés par grace comme à

Gex, comme aussi en tant que de besoin declarer qu'en Bearn il n'y pourra avoir aucune commission partagée de religion sur l'execution de vos edits ou ordres concernant la R. P. R. ni autrement, mais que toutes adresses et commissions en seront continuées a vostre parlement, ainsi qu'il a esté prattiqué de tout temps et dès lors mesme que tous les sujets y estoient de la R. P. R. au regard de tout ce qui concernoit la foy catholique, et les supplians continuent leurs vœux à Dieu pour la gloire et la prospérité de Vostre Majesté.

BIBLIOGRAPHIE.

De la France et de la Révolution de 1789, par M. Louis d'Esparbès de Lussan. — Le Gouvernement de la France, par le même (1).

La philosophie sociale est aujourd'hui délaissée, et c'est sans doute pourquoi les discussions de la presse et de la tribune se perdent dans des déclamations stériles, quand elles n'aboutissent pas à des théories dangereuses. Négligeant l'étude des principes, élément nécessaire de toute conviction éclairée, la plupart des publicistes d'en haut et d'en bas laissent flotter leurs doctrines au vent des opinions dominantes, sans s'inquiéter de savoir si elles sont ou non conformes aux règles éternelles du droit et de la justice. Une pareille situation ouvre la porte à tous les sophismes, prépare toutes les décadences. Il y a donc lieu de se réjouir quand, au milieu de cette confusion toujours croissante des doctrines, on voit apparaître quelqu'un de ces ouvrages sérieux où les questions vitales sont envisagées de haut, en dehors et au-dessus des préjugés vulgaires.

(1) Nous sommes heureux d'insérer cette appréciation toute sympathique d'œuvres indigènes, qui ne sauraient être indifférentes à la *Revue de Gascogne*. L'éminent critique a bien voulu nous prier d'user de toute notre liberté, pour admettre ou exclure un article qui touche à des questions délicates. Mais il est aujourd'hui permis aux publications les moins politiques de juger la Révolution française; et le jugement dont M. l'abbé de Ladoue se fait ici le rapporteur a tout droit de se produire et de se faire écouter. Nous ne dissimulerons pas, du reste, qu'il nous serait difficile de souscrire à toutes les conclusions de M. d'Esparbès de Lussan et que nous signerions plus volontiers, au sujet d'un des résultats les plus clairs de la Révolution française, la déclaration d'un noble écrivain de notre siècle : « Je salue avec bonheur cette conquête inestimable de l'égalité devant la loi, plus précieuse mille fois pour les vaincus que pour les vainqueurs, lorsque l'hypocrisie ne la confisque pas au profit du plus fort. »

L. C.

Nous annoncions, il y a quelque temps, un livre écrit sous cette inspiration élevée; nous nous félicitons de pouvoir en signaler un autre écrit dans le même ordre d'idées, et qui, comme le premier, fait honneur à la province ecclésiastique d'Auch. L'ouvrage sur lequel nous appelons l'attention est divisé en deux parties; la première publiée en 1855 sous le titre : *la France et la Révolution de 1789;* la seconde, intitulée : *le Gouvernement de la France*, a paru en 1868; l'une et l'autre sont consacrées à l'examen d'une seule et même question : Quelle est l'organisation sociale qui répond le mieux aux besoins légitimes de la France, qui peut le plus la mettre en mesure d'accomplir sa destinée providentielle? Question grave, on le voit! question où est engagé notre avenir!

L'avenir dépend du présent. Or, ce présent, quel est-il? Que faut-il penser de la situation actuelle de la France? Est-ce la vie? Est-ce la mort? N'y a-t-il pas lieu d'être effrayé des symptômes sinistres qui se manifestent au sein de la société? M. d'Esparbès n'a pas de ces terreurs, et afin de dissiper les craintes qu'il aperçoit dans bon nombre d'esprits, il se pose résolûment en face des deux grands dangers de l'avenir : le socialisme, l'ennemi du dedans; la coalition, l'ennemi du dehors. Ni l'un ni l'autre de ces ennemis ne lui paraît redoutable. Le socialisme ne lui apparaît que comme le rêve creux de quelques utopistes contre lesquels protestera toujours le bon sens de la France. Il est vrai que lorsque l'auteur énonçait cette opinion rassurante, le socialisme ne s'était encore montré qu'à la surface; il n'avait pas encore pris pied dans les intelligences populaires. Sa conclusion serait-elle la même aujourd'hui? Oui, parce qu'il a foi dans le génie de la France, c'est-à-dire dans sa vocation providentielle. « Ce mot de décadence ne nous plaît point. Assurément, une fortune ou une durée éternelle n'ont été promises à aucune nation ni à aucune chose humaine. Une grandeur éternelle n'a pas été promise à la France. Qui, cependant, en descendant dans son cœur et en regardant dans celui de ses concitoyens, oserait prononcer qu'elle touche à ce moment redoutable? Qui oserait lui dénoncer sérieusement, sincèrement, l'heure fatale de cet abaissement progressif et sans remède? Ce ne sera point nous; nous conservons de meilleures espérances, et, nous le croyons, non sans fondement. Elles sont encore, elles reviendront dans d'autres âmes, dans d'autres cœurs ». Si la France n'a rien à redouter d'une invasion intérieure, ne peut-elle pas craindre d'être écrasée de nouveau sous les pieds d'une coalition étrangère? L'auteur ne le croit pas, rassuré qu'il est

par la situation précaire de toutes les puissances auxquelles la gloire de la France peut porter ombrage. Ainsi rassuré sur le présent, l'auteur regarde du côté de l'avenir. Cet avenir, quel sera-t-il?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de discerner ce qu'il y a de légitime ou d'anormal dans le mouvement qui agite la société depuis près d'un siècle. On le sait, sur ce point deux opinions sont en présence : extrêmes l'une et l'autre, exclusives toutes deux. Suivant les uns, le mouvement de 89 n'a rien que de légitime; c'est le premier pas dans la voie de l'émancipation sociale, la prise de possession de la société par elle-même. Suivant les autres, 89 est une date fatale, parce qu'elle marque le dernier terme de la négation des droits de Dieu, la séparation de la société temporelle et de la société spirituelle, l'inauguration des sociétés sans Dieu. N'y a-t-il pas entre ces deux solutions extrêmes une opinion mitoyenne qui concilie ce qu'il y a de vrai dans chacune en le dégageant de ce qu'il y a de faux? M. d'Esparbès en juge ainsi, et il justifie son sentiment par des raisons qui ont du poids. Sous la la bienfaisante influence du catholicisme, la France s'était fait une Constitution qui répondait merveilleusement à ses besoins, à ses aspirations, à ses instincts; constitution forte et souple à la fois qui embrassait dans un même réseau toutes les forces vives de la nation, tout en laissant à chacune sa liberté d'expansion. Sans doute, elle avait des défauts. Quelle est l'œuvre humaine qui n'en ait pas? Au sommet de la hiérarchie, un pouvoir fort, intelligent, qui s'était incarné dans une famille résumant en elle toutes les grandeurs et toutes les gloires de la patrie; à ses côtés, une aristocratie, d'abord prépondérante réduite, ensuite au rôle inférieur, mais encore assez glorieuse de remplir gratuitement toutes les fonctions et de verser son sang pour la défense du sol; un clergé pieux, instruit, hiérarchiquement organisé, et puisant dans son organisation même une prépondérance utile au progrès intellectuel et moral; une bourgeoisie active, morale, formant le lien entre les pouvoirs supérieurs et la classe inférieure, dont tous les membres étaient unis entre eux par les liens puissants de l'association. Peu à peu, par une conséquence fatale du développement de toute institution humaine, l'équilibre admirable qui existait entre les forces sociales fut rompu au profit du pouvoir souverain qui devint autocratique. La gloire cacha d'abord à tous les yeux les vices du système. Et quelle gloire! Lorsque cette éclatante auréole se fut dissipée, on vit plus que les abus. Le cri de réforme fut prononcé; il fut même accueilli par ceux

qu'il paraissait destiné à déposséder. Mais il était trop tard. L'anarchie était maîtresse; elle domina un instant par la terreur et par le sang, compromettant ainsi même les réclamations légitimes du pays. Cependant, la tempête apaisée, les vœux de réforme sociale se manifestèrent de nouveau. On crut les satisfaire par quelques modifications dans la Constitution politique. Le mal était plus profond; il réclamait un remède radical. Ce remède, quel est-il?

C'est la question que se pose M. d'Esparbès dans la seconde partie de son ouvrage. Et d'abord, il ne faut pas chercher la guérison, comme le rêvent la plupart des publicistes modernes, dans la sécularisation de la société temporelle; en voulant guérir le malade on le tuerait. Docile aux enseignements de l'Eglise, l'auteur établit et démontre que le seul état régulier et normal est l'union de l'Eglise et de l'Etat; les séparer, c'est nuire aux intérêts de l'une et de l'autre, c'est compromettre gravement la sécurité de l'Etat. Et cela est surtout vrai en France où la religion a constamment été associée aux grandeurs et aux gloires de la patrie, comme elle en a partagé les revers et les désastres. « Une séparation, un isolement absolu dans l'action des deux puissances, dans le gouvernement et la vie des deux sociétés, tels qu'on les demande, sont même radicalement impossibles. Sans cesse, dans une société quelconque, l'un des principes, l'un des éléments, est appelé à se mêler avec l'autre, à l'aider ou à le contrôler. Mais de plus, nous l'avons déjà assez fait remarquer, partout le soin des intérêts matériels, publics ou privés, séparé du culte des besoins moraux et intellectuels, devient aisément une passion brutale et sans frein. »

Mais, si l'Eglise et l'Etat doivent entrer comme élément essentiel dans la nouvelle organisation sociale, ne serait-il pas plus simple d'en revenir à la vieille Constitution française? L'auteur est trop de son siècle pour accepter une conclusion semblable. Il sait que les peuples ne rétrogradent pas, surtout les peuples chrétiens. Et néanmoins, sans vouloir restaurer le passé, l'auteur est convaincu qu'il faut le prendre pour base de l'édifice nouveau. Toute constitution fabriquée *à priori*, qui n'a pas ses racines dans les traditions du peuple auquel elle est destinée, restera toujours sans action efficace, si elle n'entraîne pas des catastrophes. Ainsi, rien de plus séduisant, en théorie, que l'égalité absolue, faisant table rase de toutes les distinctions hiérarchiques, de celles-là même qui proviendraient de l'intelligence, de la moralité, de la naissance; mais cette égalité est-elle possible en France, et faut-il considérer comme une

aspiration légitime et raisonnable la tendance démocratique qui domine notre société contemporaine ? C'est, à notre sens, dit M. d'Esparbès, une des aberrations qui ont exercé l'influence la plus funeste durant nos troubles révolutionnaires, que cette guerre aveugle et obstinée qu'on a déclarée à toute espèce d'aristocratie. C'est une des causes qui s'opposent encore le plus au développement naturel et légitime de nos institutions et de nos mœurs nouvelles, que cette croyance persistante que la révolution française a eu surtout pour but d'anéantir en France toute espèce d'aristocratie. C'est là le préjugé souverain, qui, s'il se perpétuait, rendrait infailliblement tout gouvernement libre impossible en France. » Un gouvernement libre! Voilà ce que M. d'Esparbès demande et réclame pour son pays. En quoi consisterait-il? Nous ne saurions, sans sortir des limites imposées par le caractère de cette *Revue*, exposer ici les idées où il formule tout un système d'organisation sociale. Il nous suffit d'avoir appelé l'attention des hommes sérieux sur un écrit où ils trouveront des considérations élevées, consciencieuses, exprimées dans un langage net, précis et tout à fait digne du sujet. »

Château de Marignan, 11 mai 1869, en la fête de Saint-Orens.

C. DE LADOUE,
vic. gén.

COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH.

Séance du lundi 12 avril 1869.

Etaient présents : MM. l'abbé Canéto, président; Gardères, Larroque, Fauqué, Desbons, Marquet, Pr. Lafforgue, Am. Tarbouriech, Léonce Couture.

La séance a commencé par la lecture d'un projet de règlement, rédigé par le secrétaire, conformément aux vœux exprimés dans les dernières réunion, dont le caractère préparatoire ne comportait pas de procès-verbal. Cette lecture a donné lieu à diverses observations de détail, à la suite desquelles le Comité a accepté comme définitive la rédaction suivante :

« *La Société historique de Gascogne (Comité d'histoire et d'archéologie de la Province ecclésiastique d'Auch), tout en conservant le but et le programme qu'elle a reçus dès son origine de son*

illustre fondateur Mgr de Salinis, adopte, en raison des nouveaux développements que lui impose le progrès des études provinciales, un règlement plus précis et plus détaillé dont la teneur suit :

» Article 1er. La Société historique de Gascogne a pour objet l'étude de l'histoire civile, religieuse, littéraire et monumentale des pays compris dans les limites de l'ancienne Gascogne (province ecclésiastique d'Auch).

» Art. 2. Elle se compose de membres titulaires, de membres honoraires et de membres correspondants.

» Les membres titulaires prennent une part directe aux travaux ordinaires de la Société et assistent régulièrement à ses séances.

» Les membres honoraires, étrangers aux travaux ordinaires de la Société, sont liés à elle par des rapports de bons offices mutuels.

» Les membres correspondants transmettent à la Société par de fréquentes communications les renseignements qui peuvent lui être utiles.

» Tous les membres présents aux séances ont voix délibérative dans les questions soumises à la Société.

» Art. 3. La Société se recrute par voie de suffrage. Tout membre peut proposer, en séance, un membre nouveau, soit titulaire, soit honoraire, soit correspondant. La nomination se fait à la séance suivante, à la majorité des suffrages.

» Art. 4. La Société se réunit le premier lundi de chaque mois dans une salle de l'Archevêché.

» Art. 5. Les séances sont consacrées : à l'examen de questions d'histoire et d'archéologie provinciales; au dépouillement des communications des membres correspondants ou même des savants étrangers à la Société; à la préparation des réponses qu'il convient d'y faire; à la présentation et à la nomination de nouveaux membres; à la discussion des mesures à prendre pour l'amélioration et l'extension de la Société.

» Art. 6. Toute mesure tendant à modifier le règlement de la Société ne devra être l'objet d'un vote que dans la séance qui en suivra la proposition.

» Art. 7. Les procès verbaux des séances sont publiés, après approbation de la Société, dans la *Revue de Gascogne*, son organe spécial.

» Art. 8. Les communications de tout genre (livres et manuscrits) sont confiées temporairement aux membres désignés pour y répon-

dre et restent ensuite à la Bibliothèque et aux Archives de la Société, sous la surveillance de ses archivistes. »

La Société s'est occupée ensuite de son organisation financière. Il a été convenu que les membres titulaires paieraient une cotisation annuelle de six francs, montant de l'abonnement à la *Revue de Gascogne*. M. Amédée Tarbouriech a été nommé trésorier de la Société.

Le Secrétaire ordinaire des séances,
Léonce COUTURE.

TRAVAUX HISTORIQUES DE M. BLADÉ.

Une médaille de cent francs a été accordée par l'Academie de législation de Toulouse aux *Etudes historiques sur l'ancien droit de Gascogne,* volumineux manuscrit de notre collaborateur, M. J.-F. Bladé. Nous transcrivons les parties les plus saillantes de l'appréciation qu'en a faite, dans un rapport officiel, M. Henry Bonfils, secrétaire-adjoint de l'Académie.

« ... Lorsque le dernier feuillet parcouru, le lecteur ferme le volume et veut recueillir ses impressions, c'est avec effroi qu'il suppute tout ce que ces pages présentent de labeur assidu, de patientes recherches, d'investigations intelligentes, de soins quotidiens et ininterrompus. L'amour désintéressé de la science se trahit dans chaque partie de l'œuvre. C'est avec passion qu'elle a été conçue et exécutée, avec trop de passion peut-être, car on pourrait reprocher à l'auteur de n'avoir pas séparé dans certaines critiques les erreurs de la personne même des écrivains qui les ont commises.

» Cet ouvrage est précédé d'une introduction divisée en trois parties : l'histoire du droit dans la région comprise entre l'Océan, les Pyrénées et le cours de la Garonne, l'examen critique des ouvrages publiés sur le Droit gascon et l'indication détaillée du plan du mémoire...

» Le mémoire proprement dit se divise en quatre parties : La première nous offre l'inventaire des sources du droit laïque et ecclésiastique dans la Gascogne... Chaque coutume est mise à sa place. Causes de sa naissance, circonstances de sa rédaction, délimitation de son empire, dates des diverses éditions, tout est indiqué avec un soin scrupuleux. Mais la seconde section relative à la jurisprudence se rapproche trop d'un véritable catalogue.

» Dans la deuxième partie, l'auteur indique les modifications que

la jurisprudence et la doctrine firent subir en Gascogne aux règles du Droit romain... Le Droit féodal est aussi étudié d'après les chartes générales, les coutumes réformées et la jurisprudence. Enfin, dans une quatrième et dernière partie, les règles du droit coutumier, puisées aux mêmes sources sont présentées dans l'ordre adopté par Klimrath dans ses études sur les coutumes. Des détails intéressants abondent dans ces deux parties : les uns plus propres à satisfaire la curiosité de l'érudit; les autres, utiles pour une étude historique de l'état social et économique des populations de l'ancienne Gascogne, sous cet ancien régime que quelques personnes se plaisent à regretter sans le bien connaître...

» Quels que soient les mérites de cette œuvre, vous n'avez pas cru, Messieurs, devoir lui accorder une médaille entière. L'ouvrage, l'auteur le reconnaît lui-même, n'est pas complet. C'est un fragment considérable de l'histoire du Droit gascon, mais l'histoire n'est pas entière .. Quelques parties sont traitées avec une certaine sécheresse; le style présente quelques négligences qu'une revue attentive aurait fait disparaître. »

Ces imperfections disparaîtront en effet de l'ouvrage, car nous apprenons que l'auteur s'apprête à le retravailler et à le condenser, pour le rendre public dans le courant de l'année prochaine.

Avant d'éditer *ses Etudes sur le droit en Gascogne,* M. J.-F. Bladé va mettre au jour un long travail, très neuf de recherches et très curieux d'érudition, sur les *Basques;* cet ouvrage, qui forme un gros volume, est presque entièrement imprimé, et nous ne tarderons pas à le faire connaître à nos lecteurs.

Notre infatigable ami n'a pas renoncé à son projet sur l'histoire de la république d'Andorre. Les archives de ce petit pays viennent de lui être ouvertes avec une parfaite obligeance. Lui-même indique l'étendue et la valeur de ces richesses jusqu'ici presque inexplorées dans un article du *Journal de Toulouse* du 15 juin, sur les « sources de l'histoire andorrane. » Nous y relevons d'abord une petite explication assez curieuse de l'*armoire de fer* d'Andorre-la-Vieille :

« Tous les documents historiques sur le petit pays dont je veux écrire l'histoire sont conservés à la Maison des Vallées (*Casa de las Valls*) d'Andorre-la-Vieille. Le 27 mai dernier, à huit heures du matin, une délibération du conseil supérieur provoquée par les trois syndics, sur la bienveillante intervention de M. le vicomte de Foix, Viguier Français d'Andorre, m'ouvrait toutes les archives, et m'autorisait même à emporter les documents dans la maison où j'étais

logé. Mes recherches commencèrent par le rez-de-chaussée où l'on m'ouvrit une caisse doublée de tôle, et renfermant un amas confus de lettres, quittances, comptes, etc., plus ou moins récents. Don Ignatio Picart, qui est en même temps notaire et secrétaire du conseil général, m'expliqua que cette tôle avait été appliquée, il y a environ 45 ou 50 ans, pour fermer aux souris l'accès de la caisse, où elles avaient détruit beaucoup de papiers. L'armature de ce coffre aura probablement donné naissance à la fable de la fameuse *armoire de fer* que personne ne connaît en Andorre, et dont bon nombre d'écrivains parlent comme d'une chose qu'ils ont vue. »

Nous passons les nombreux détails qui suivent, sur les autres parties des archives d'Andorre. Mais nous tenons à transcrire ce que M. Bladé nous révèle touchant les deux recueils manuscrits les plus importants pour l'histoire andorrane, le *Manual Digest* et le *Politar*.

Le premier se divise en six livres :

« 1° Géographie, limites, juridictions ecclésiastiques et laïques, dîmes, inquisition, bulle de la *Santa Cruzada;* 2° Viguier, juge, baillis, notaire et autres officiers de justice. Administration de la justice civile et criminelle; 3° Conseil général, ses usages, coutumes, libertés; franchises, exemptions et prérogatives générales et particulières; 4° cérémonial suivi par les viguiers, le conseil général et les autres corps et officiers des Vallées; 5° série des évêques d'Urgel et des comtes de Foix, dont la première est empruntée en grande partie à l'*Espana sagrada* de Florez, et la seconde à divers historiens espagnols et français; 5° recueil de 55 maximes à suivre pour le bonheur et la prospérité de l'Andorre.

»Le *Manual Digest* a été composé pendant le XVIIIe siècle et à une date que je compte préciser davantage un peu plus tard. L'auteur a mis à profit non-seulement toutes les archives manuscrites de l'Andorre et celles de l'évêché de la Seu, mais encore un grand nombre d'ouvrages imprimés dont le détail serait trop long. Aussi Fiter y Rossell doit-il être considéré comme le véritable fondateur de l'histoire locale et le théoricien le plus éminent du droit public des Vallées. Je dois néanmoins confesser que cet ouvrage est de moins en moins consulté, et que les Andorrans s'en rapportent beaucoup plus volontiers au *Politar Andorra*, manuscrit composé par don Pere Puigt, prêtre des Escalades, qui confesse loyalement les emprunts nombreux et très souvent textuels, par lui faits au *Manual Digest*.

» L'ancien curé des Escalades a néanmoins augmenté le travail

de Fiter y Rossell de recherches intéressantes; et c'est ainsi que s'expliquent la popularité et l'autorité toujours croissantes du *Politar*. Ce manuscrit se divise en huit livres, dont les titres sont presque les mêmes que ceux du *Manual Digest*. Certaines familles andorranes possèdent des abrégés du *Politar* réduits à six livres par la suppression de certains sujets d'importance secondaire et par la réunion des deux livres consacrés par Fiter y Rossell à l'histoire des évêques d'Urgel, et à celles des comtes de Foix et de leurs ayants-droit. Le *Politar* est un ouvrage trop important pour que je n'en aie pas fait tirer une copie soigneusement collationnée avec l'original.

» Voilà l'exposé rapide du résultat de mes recherches dans les archives andorranes. J'ai profité des facilités exceptionnelles qui m'étaient offertes pour transcrire *in extenso* ou partiellement, selon leur importance, toutes les pièces qui présentent un véritable intérêt pour l'étude de l'histoire et des institutions des Vallées. Ces transcriptions seront utilisées pour la rédaction du livre que je compte publier là-dessus aussitôt que j'aurai conduit à leur terme les divers travaux qui m'absorbent présentement. »

Ces détails suffiront pour montrer à nos lecteurs que M. J.-F. Bladé n'oublie pas ces études d'histoire provinciale où son succès est assuré. Mais ne néglige-t-il pas un peu trop la *Revue de Gascogne* où il a fait ses débuts dans la carrière historique ?

L. C.

UN OUVRAGE DE M. L'ABBÉ DE LADOUE SUR Mgr GERBET.

Nous avons sous les yeux les premières pages (1-48) du grand travail que M. l'abbé de Ladoue va publier dans quelques jours sous ce titre : *Mgr Gerbet, sa vie, ses ouvrages, son épiscopat et l'école menaisienne* (Paris, Tolra et Haton). Ce premier livre, uniquement consacré aux années d'éducation du jeune Franc-Comtois qui devait prendre un si beau rang dans l'histoire ecclésiastique et littéraire du XIXe siècle (1798-1822), ne présente que peu de faits, dépourvus quelquefois de détails précis, faute de mémoires sûrs et de souvenirs vivants. Néanmoins, le biographe fait revivre dans toutes ses phases une jeunesse bénie de Dieu, et en rehausse l'intérêt par l'étude attentive des voies de la Providence, retrouvées et manifestées avec

une largeur de vues et une profondeur de foi que n'eût point désavouées l'illustre auteur de l'*Esquisse de Rome chrétienne.*

Nous reviendrons sur cette importante étude aussitôt qu'elle sera publiée. Nous nous empressons de faire connaître dès aujourd'hui, d'après une bienveillante communication de l'auteur, les principales divisions de l'ouvrage.

Il formera 3 volumes in-8° et se divisera en dix livres :

I. La préparation de Dieu : la famille et l'éducation.

II. L'Ecole menaisienne, 1re phase, de 1824 à 1830; restauration du principe d'autorité.

III. L'Ecole menaisienne, 2e phase, origines du libéralisme catholique.

IV. Epreuve, condamnation de l'abbé de Lamennais, dissolution de son école.

V. Consolations, récompenses accordées par Dieu à la fidélité de l'abbé Gerbet.

VI. L'Ecole catholique. — Son organisation. — Ses œuvres. — Histoire du journalisme catholique.

VII. Rome. — Six belles années d'une belle vie.

VIII. Le repos avant la lutte. — Le grand vicariat d'Amiens.

IX. L'Episcopat.

X. L'Ame.

L'ouvrage contiendra des documents du plus haut intérêt pour l'histoire contemporaine, en particulier de nombreuses lettres de l'abbé Gerbet et de l'abbé de Lamennais.

ANTIQUITÉS SÉPULCRALES.

On nous écrit de Cologne (Gers) :

« Les ouvriers qui fournissent la pierre pour l'entretien du chemin n° 20 ont découvert, dans une carrière appartenant à M. Mohic, huit cadavres ensevelis chacun dans un sépulcre fait de grandes briques posées de champ. Ils ont reconnu les corps de cinq hommes faits et de trois enfants; à côté de chaque grand corps se trouvait une petite urne de terre cuite ou une bouteille de verre. La plupart de ces objets ont été dispersés; mais des ordres ont été donnés aux carriers pour l'exacte conservation des monuments funéraires qu'ils pourraient encore découvrir au même lieu. »

QUESTIONS ET RÉPONSES.

Nous inaugurons une innovation souvent réclamée par quelques-uns des amis les plus chauds de la *Revue de Gascogne*. Nous avons un peu bien tardé dans la crainte que les *questions* ne fussent trop nombreuses et les *réponses* trop rares. Mais des questions, même sans réponse, peuvent être fort instructives, on le verra par quelques-unes de celles d'aujourd'hui. Puisse cette mesure être utile à tous les chercheurs de notre pays et justifier ce que nous en écrit un de nos plus assidus collaborateurs : *Ces* Questions et réponses *animeront notre grave recueil. Ce sera comme un vif dialogue qui excitera l'intérêt et la curiosité. Si parfois le dialogue devient un cliquetis, je ne m'en plaindrai pas. Pourquoi donc à nous tous n'épuiserions-nous pas la série, pourtant bien considérable, des petits problèmes à poser en ce qui regarde l'histoire et la littérature de la Gascogne?...* L. C.

1. — Que sont devenus les Mémoires de Jean-Paul d'Esparbès de Lussan ?

On lit dans l'*Histoire de Henry III, roy de France et de Pologne*, par Scipion du Pleix (1630. In-folio, page 83), ces lignes auxquelles on ne me semble pas avoir fait assez attention : « Jan Pol Desparbez cadet de Lussan, » sieur de la Serre, empecha le roy de Navarre d'entrer à Condom, en quoy » il fut vigoureusement assisté (*ainsi qu'il remarque en ses Mémoires*) de » Jan Du Franc, lieutenant général, et de Robert Imbert, lieutenant parti- » culier au siége présidial de la mesme ville. » Quelqu'un connaît-il les mémoires cités par Du Pleix? Pourrait-on du moins mentionner quelque autre témoignage relatif à un manuscrit qui devait être si précieux?

T. de L.

2. — Un sonnet de Schomberg.

Je trouve dans le tome II des *Poésies de d'Astros*, publiées par F. T., à la p. 161, ou plutôt (car les pages ne sont pas toujours faciles à atteindre dans ce volume d'ailleurs admirablement imprimé, à cause de l'habitude fâcheuse, aujourd'hui consacrée en typographie, de ne point paginer les *belles feuilles*) j'y trouve, sous le numéro LXXVII, un sonnet du maréchal de Schomberg traduit en gascon par le vicaire de Saint-Clar de Lomagne. Je voudrais qu'un lecteur mieux préparé que moi sur le brave maréchal et sur ses œuvres, ou plus à portée de consulter soit les biographies de Schomberg, soit les recueils poétiques du dix-septième siècle, me donnât le texte primitif de ce sonnet. Il a pour

objet une « Silvie » toujours aimée quoique morte; en voici le dernier trait, ramené à tout hasard du gascon de d'Astros au français de l'original :

... Le seul bien que j'envie
C'est que le ciel m'accorde une éternelle vie
Afin que ma douleur dure éternellement.

U. C. T.

3. — D'un prétendu poème de Joseph de Saint-Géry.

Les intéressantes pages consacrées par M. l'abbé Marquet, dans les livraisons d'avril et de mai de la *Revue de Gascogne*, à Madame la baronne de Saint-Géry m'ont rappelé que j'avais une question à poser au sujet de Joseph de Saint-Géry, seigneur de Magnas, qui a mérité un très élogieux article dans le *Dictionnaire de Moréri* (édition de 1759). Ce gentilhomme était fils de Jean de Saint-Géry, lieutenant-colonel du régiment de Picardie, tué au siége de Montpellier, et de Marguerite Delas, qui appartenait à une bonne famille agenaise. Il naquit en 1590 au château de Magnas et mourut en ce même château, à l'âge de 84 ans, en 1674. Dévoué de bonne heure à la maison de La Valette, il accompagna d'abord le comte de Candalle en Orient, fut nommé, plus tard, par le duc d'Epernon, commandant du régiment de Guienne, lieutenant au gouvernement de Lectoure, et fut député par lui à la cour en d'importantes circonstances, comme on peut le voir dans l'*Histoire de la vie du duc d'Espernon*, par Girard (édition de 1730, in-4°, pages 520, 525, 526), et comme on le verra mieux encore par la correspondance du négociateur avec les d'Epernon (de 1627 à 1661), correspondance conservée par la famille de Saint-Géry, et que M. Louis de Villepreux a l'intention de publier bientôt. Joseph de Saint-Géry, retiré dans son château de Magnas depuis 1642, y partagea ses loisirs, nous dit la *Nouvelle Biographie générale*, « entre le culte de la poésie et l'étude des sciences physiques. Ses divers écrits, ajoute l'auteur anonyme de la petite notice, réunis sous le titre d'*Essais* (Paris, 1663, in-4°), avaient paru isolément à Paris en 1662 et 1663 : ce sont *Ma félicité*, *Iris*, longues pièces de vers français et des dissertations latines *De motu cordis et cerebri* et *De finibus corporis et spiritus*. » La *Nouvelle Biographie générale* ne se trompe-t-elle pas en nous présentant l'*Iris* comme une longue pièce de vers français? Je n'ai pu mettre la main sur le très rare volume in-4° (oublié par Brunet) contenant les *Essais de messire Joseph de Saint-Géry, seigneur de Magnas* (chez Thomas Jolly et Louis Billaine), mais j'ai vu à la Bibliothèque impériale : *Josephi Magnassii Disquisitiones physicæ de motu cordis et cerebri* (Parisiis, e typographia Edmundi Martini, 1663, vol. in-4° de 87 pages dédié à Nicolas de Neuville, duc de Villeroy), et du même : *Disquisitio physica de finibus corporis et spiritus* (*Ibidem*, in-4° de 36 pages dédié à Michel Le Tellier). L'*Iris*, ouvrage qui, d'après le *Moréri*, fut imprimé chez Vitré, in-4°, en 1662, et qui fut dédié à Louis XIV, n'est autre chose, ce me

semble, qu'une dissertation comme les précédentes, et pouvant être rapprochée de celle de l'académicien Cureau de la Chambre : *Nouvelles observations et conjectures sur l'Iris* (Paris, in-4°, 1650). J'espère que quelque lecteur de la *Revue de Gascogne*, plus heureux que moi, aura vu l'*Iris* et prononcera en parfaite connaissance de cause entre la *Nouvelle biographie générale*, qui croit à un poème français, et moi qui crois à une dissertation latine. En finissant, je noterai que Jean-Louis Guez de Balzac adressa une petite pièce de vers latins à celui que le Moréri proclame *un philosophe pieux et sensé et un physicien habile* (*Josepho Magnassio*, p. 70 de la seconde partie du tome II des *Œuvres complètes*, 1665), et que le poète toulousain, François de Mainard, lui adressa une aimable lettre (A M. le baron de Saint-Géry, p. 296 des *Lettres de M. le président Mainard*, in-4°. 1652).

T. de L.

4. — Le chevalier d'Aydie.

J'ai sous la main des notes instructives et curieuses sur la noble famille d'Aydie, qui a joué un rôle important dans notre province pendant les quatre derniers siècles et qui subsiste encore à Eauze. Je voudrais savoir si le chevalier d'Aydie, bien connu par l'histoire et les *Lettres de Mlle Aïssé* (Voyez Sainte-Beuve, *Derniers portraits*) appartenait à quelqu'une des branches de cette famille. L. C.

5. — La patrie du P. Gabriel Boubée.

Le P. Gabriel Boubée, récollet, s'est assuré une place parmi nos *Poetæ latini minores* par son *Ovide chrétien* (Toulouse, Boude, 1662), que je ferai connaître quelque jour aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*. Mais je voudrais savoir au juste la patrie de cet auteur, dont aucun biographe n'a parlé, à ma connaissance, quoique son livre ne soit pas fort rare. Lui-même nous l'a fait connaître, mais en termes énigmatiques. C'est une localité non éloignée de l'endroit où le Gers se jette dans la Garonne; — entre Agen et Lectoure, mais plus près de Lectoure; — on y voit une petite tour; — le nom du lieu veut dire *bois*, et les arbres en effet y abondent :

Non male de *ligno* veteres dixere coloni;

— mais ce *bois* est dit *naissant*, quoique la forêt soit des plus antiques :

Dicitur id nascens, etsi venerabilis annis
Texerit antiquos plurima quercus avos.

Tous ces traits réunis ne peuvent guère laisser de doute sur la solution du problème. J'avoue cependant que je n'y suis pas arrivé, et j'attends qu'un chercheur plus heureux vienne à mon secours. L. C.

SAINT AMAND, APOTRE DES BASQUES.

Dans la première moitié du VIIe siècle, un saint évêque, nommé Amand, chassé du nord de la France par le roi Dagobert, vint, jusqu'aux extrémités de nos contrées méridionales, évangéliser un peuple qu'on appelait les *Vascons*, et qui s'était rendu redoutable aux Français par sa férocité, non moins que par sa bravoure.

Saint Amand fit deux voyages en Vasconie, à trente années d'intervalle, le premier vers 633, le second en 665. Or, tel fut le succès de cette double mission qu'à partir de cette époque, les chroniqueurs qui continuent, pendant près de deux siècles, à raconter les nombreux faits d'armes des Vascons, ne parlent plus ni de leurs superstitions, ni de leurs pratiques payennes.

Mais quel est ce peuple? Il s'en faut bien que son identité soit convenablement établie par la plupart des historiens modernes, qui sont tombés, au contraire, dans toutes sortes d'incertitudes à cet égard, quelquefois même dans de graves erreurs. Une confusion malheureuse de noms, de dates et de lieux les a singulièrement égarés, les uns à la suite des autres, et il en est résulté la plus flagrante injustice envers une nationalité toujours vivante, quoique trop longtemps méconnue, celle des Basques cis-pyrénéens.

J'ai désigné, en tête de ce travail, l'illustre saint Amand comme l'*Apôtre des Basques*. Je veux justifier ce titre à l'aide des textes primitifs, dont le vrai sens sera déterminé par la chronologie et la géographie, si bien nommées les deux yeux de l'histoire.

Voici la marche que je vais suivre : après avoir prouvé que les Vascons dont saint Amand fut l'apôtre sont les ancêtres

de nos Basques modernes, je dirai succinctement les travaux et les succès de ce grand missionnaire auprès des Basques.

I

Identité des Vascons et des Basques.

1. Quelques auteurs (le Père Longueval, par exemple, et après lui, l'abbé Jager, dans l'*Histoire de l'Eglise catholique en France*), disent, à propos de la mission de saint Amand, qu'il arriva chez les *Gascons* ou *Basques*, confondant ainsi ces deux dénominations, comme synonymes l'une de l'autre. M. Rohrbacher et l'auteur des *Petits Bollandistes* confondent la Vasconie avec l'Aquitaine. L'abbé Monlezun, allant plus loin, dans son *Histoire de Gascogne*, oublie totalement l'appellation de *Basques;* il désigne, tout de suite et toujours, sous le nom de *Gascons*, ceux que les chroniqueurs ont constamment appelés *Vascons* ou *Wascons* (1).

On doit tenir pour certain que le nom moderne de *Gascogne* est venu de celui de *Wasconie*. A quelle époque remonte cette transformation? Je ne saurais le dire d'une manière précise. Le texte le plus ancien que je connaisse là-dessus appartient aux premières années du XIIe siècle: c'est un passage de Guibert de Nogent, qui déclare ne pas savoir si Gaston le Croisé, vicomte de Béarn, l'un des héros de la première croisade, le compagnon et l'émule du brave Tancrède, « était de la » Gascogne ou de la *Basconie,* » *utrum de Gasconia an Basconia foret non integre memini* (2). La vérité est que le noble croisé n'était ni Gascon ni Basque, selon la rigueur de ces deux

(1) Je ne mentionne que des écrivains ecclésiastiques, parce qu'il s'agit d'un fait religieux. Mais beaucoup d'historiens laïques ont embrassé les mêmes erreurs. Exceptons, parmi nos contemporains, M. Rabanis, M. de Belzunce et surtout M. Jules Balasque, dans ses excellentes *Etudes historiques sur la ville de Bayonne*: ils sont plus près de la vérité, ils la touchent, ils l'énoncent, du moins en partie. Mais il reste des choses décisives à dire encore, après eux, et tel est le but de la présente étude.

(2) Gesta Dei per Franc. L. 7. Cap. x. — *Patrol.* T. 156, col. 795.

termes. Mais il suffit de noter la distinction, dont je ne crois pas qu'on puisse faire remonter l'origine avant le temps des invasions normandes. Même après l'expulsion des barbares, vers l'an 963, la Charte de Saint-Sever, telle que Marca la cite, écrivait *Vasconie* et *Vascons*.

Ce qui est incontestable, c'est que, dès le VIIIe siècle, on donnait le nom de *Wasconie* à l'ancienne Aquitaine de César, ou Novempopulanie, c'est-à-dire à tout le pays renfermé entre la Garonne et les Pyrénées. Cela résulte de plusieurs passages du continuateur de Frédegaire, notamment de celui où, après avoir raconté l'arrivée de Pépin auprès de la Garonne, en 756, il ajoute que les Wascons qui habitent, dit-il, au-delà « de ce fleuve, » *qui ultrà Garumnam commorantur*, allèrent lui livrer leurs otages. C'est comme écrivain du Nord qu'il dit « au-delà » de la Garonne, tandis qu'elle est en «deça» pour les Vascons et pour nous.

J'admettrai même, si l'on veut, qu'au moment de la première mission de saint Amand, le pays dont je parle s'appelait déjà la *Wasconie* (1).

Entrons, sur ce point, dans quelques développements historiques.

2. Saint Grégoire de Tours rapporte qu'en 581, sous le règne de Chilpéric II, les Vascons ayant commencé à faire des incursions dans la Novempopulanie, le duc Bladastes alla les attaquer, dans leur propre pays, de l'autre côté des Pyrénées, mais qu'il y perdit la majeure partie de son armée, avec tout son bagage. Quelques années après, vers 588, ces mêmes Vascons, dit le même historien, « se précipitant du haut de » leurs montagnes, descendirent dans les plaines, ravageant » les vignes et les champs, livrant les maisons aux flammes

(1) On sait que l'Aquitaine, bornée par la Garonne, du temps de César, fut étendue dans la suite jusqu'à la Loire. Il y eut alors trois Aquitaines, la 1re, ayant Bourges pour capitale; la 2e, capitale Bordeaux, et la 3e, dont Eauze fut le chef-lieu. Il s'agit ici de la troisième Aquitaine, qu'on appela successivement *Novempopulanie* et *Wasconie*.

» et amenant de nombreux captifs, avec tous les trou-
» peaux. Le duc Austrovalde les poursuivit, mais n'en tira
» qu'une faible vengeance (1). »

Saint Grégoire de Tours, qui mourut en 595, ne dit plus rien des Vascons (2). Mais l'histoire de ce petit peuple est continuée par Frédegaire, chroniqueur du VIIe siècle, lequel nous apprend qu'en 602, Théodebert et Thierry, rois des Francs, dirigèrent leurs armées « contre les Vascons et que
» les ayant défaits, Dieu aidant, ils les soumirent à leur
» empire, les rendirent tributaires et mirent à leur tête un
» duc, nommé Génialis, qui les gouverna heureusement (3). »

De ce bref récit, qui suppose évidemment que les Vascons avaient renouvelé leurs courses dévastatrices, il ne résulte à la rigueur qu'une chose: c'est qu'il purent alors former un établissement politique sur le territoire français, en vertu d'une concession royale et sous l'autorité immédiate d'un duc, relevant de la suzeraineté française. L'étendue de ce nouveau duché n'est point déterminée par Frédegaire. On peut croire qu'il occupait les deux versants des Pyrénées-Occidentales et je ne vois aucune raison de contredire ici l'opinon de Marca, lorsqu'il prétend que, du côté de la France, le gouvernement de Génialis eut l'Adour pour limites. Mais je soutiens en même temps que les Vascons et leurs familles n'avaient pas abandonné le sommet des montagnes, ainsi que je l'expliquerai quand j'aurai complété les énonciations de l'histoire relatives à cette question.

3. Génialis mourut, après une administration assez longue et toujours tranquille. Sous le gouvernement de son successeur,

(1) Greg. Tur. Hist. Franc., liv. 6, cap. 12. — L. 9, cap. 7.

(2) Il mentionne la Vasconie dans une de ses lettres (*Patrol.* T. 71, col. 1463 et il écrit alors ce mot avec un double W: *Wasconia*. C'est l'orthographe qui a prévalu depuis chez les chroniqueurs.

(3) Anno 7 regni Theuderici... Theudebertus et Theudericus exercitum contra Wascones dirigunt ipsosque, Deo auxiliante, dejectos suæ dominationi redigunt et tributarios faciunt. Ducem super ipsos, nomine Genialem, instituunt, qui eos feliciter dominavit. (Frédeg. *Chronic.* — *Patrol.* T. 71, col. 617, n° XXI.)

Aighinan, les Vascons se révoltèrent, d'accord avec Sénoc, évêque d'Eauze et métropolitain de la Novempopulanie. C'est alors qu'ils reconnurent pour leur duc Amand, l'un des grands hommes de l'époque, mais dont l'origine est restée inconnue. Amand franchit l'Adour et parvint, malgré les rois de France, à faire accepter son autorité sur tout le pays qui s'étend jusqu'au fleuve de la Garonne.

Cependant, Dagobert monta sur le trône, en 628, et fit à son frère Caribert un petit royaume d'Aquitaine, avec la ville de Toulouse pour capitale. Ce royaume borné, d'un côté, par la Loire, de l'autre, par la Garonne, enveloppait, au sud, la contrée où les Vascons venaient d'établir leur domination. Mais, Amand, ayant donné en mariage sa fille Gisèle au jeune roi d'Aquitaine, celui-ci acquit alors, ou par un simple arrangement de famille, ou même par la force des armes, la souveraineté du duché des Vascons (1).

Voilà donc, dès l'an 630, comment la Novempopulanie, cette ancienne Aquitaine de César, put recevoir le nom de Vasconie. Mais qu'on ne croie pas que ce vaste duché fût habité exclusivement par des Vascons proprement dits. Il faut, au contraire, distinguer avec soin les trois zones qui le partagent : 1° le pays récemment occupé entre l'Adour et la Garonne; 2° le quartier plus étroit que limitent l'Adour, au nord, et le Gave d'Oloron au midi; 3° enfin, la petite contrée qui de la rive gauche de ce Gave, à partir du Vert (près de Moumour), s'élève par gradins jusqu'au haut des montagnes. Ces trois zones formèrent, dans leur ensemble, le duché nominal de la Vasconie; mais les Vascons, loin d'en expulser la population indigène ou de s'y fondre avec elle, se contentèrent de lui être unis politiquement et continuèrent à vivre, en corps de nation, dans la troisième zone, laissant les deux autres aux descendants des vieux Aquitains.

(1) Frédeg. Cap. 57. — *Hist. de Languedoc*, liv. 7.

Je puis citer à l'appui l'autorité de saint Isidore de Séville, en son livre des *Etymologies*, où il ne parle des Vascons que pour expliquer leur nom et leur position géographique. Ce passage est très remarquable au point de vue des nos recherches. Après avoir dit que les Vaccéens sont appelés ainsi du nom de leur capitale, *Vacca*, saint Isidore assure qu'on les nomma ensuite *Vaccones* et, plus tard, *Vascones*, par le changement de la lettre C en S. Mais il ajoute qu'ils « habitent sur la crête des » Pyrénées, la vaste solitude des montagnes » (1). C'est donc dans les lieux les plus abrupts des Pyrénées (*Pyrenæi jugis*) que les Vascons avaient leurs cantonnements, vers l'an 630, époque où fut composé l'ouvrage qui nous fournit le texte précédent (2).

4. Un autre fait contemporain vient donner à cette conjecture toute la force d'une démonstration : c'est la grande guerre que les Vascons eurent à subir en 637.

Caribert n'était plus, Dagobert se hâta de reprendre le royaume d'Aquitaine, au préjudice de deux orphelins, Boggis et Bertrand, fils de Caribert et petits-fils du duc des Vascons par Gisèle, leur mère. Il y a lieu de croire que, les Vascons ayant accepté, comme on l'a vu, la suzeraineté de Caribert, roi d'Aquitaine, Dagobert voulut à son tour les placer sous son sceptre et que le duc Amand s'y refusa, ne fût-ce que pour conserver ce reste d'héritage à ses jeunes pupilles. Le fait est qu'au rapport de Frédegaire (3), les Vascons se révoltèrent et

(1) *Vacca* oppidum fuit juxtà Pyrendœum, à quo sunt cognominati *Vaccæi*, de quibus creditur dixisse poeta : *latèque vagantes Vaccæi*. Hi Pyrenæi jugis peramplam montis habitant solitudinem. Iidem et *Vascones* quasi *Vaccones*, C in S litteram demutatà (*Isid. Hispal. Etymol.* Lib IX, n° 107.)

(2) Le livre des *Etymologies* est dédié à Braulion, évêque de Saragosse. Or Braulion parvint à l'épiscopat en 626 et saint Isidore mourut en 636. C'est, par conséquent, entre ces deux dates que l'ouvrage fut composé. On dit que Braulion y mit la dernière main. Ceci augmente l'autorité du passage, parce que l'évêque de Saragosse devait connaître parfaitement le pays des Vascons, limitrophe de son diocèse.

(3) Je crois devoir reproduire le texte de Frédegaire, malgré sa longueur et son mauvais latin. — Anno 14 regni Dagoberti, cum Wascones fortiter rebellarent et multas prœdas in regno Francorum, quod Charibertus tenuerat, facerent, Dagobertus

firent des ravages dans « l'ancien royaume de Caribert, » c'est-à-dire dans la seconde Aquitaine. Pour mettre un terme à ces déprédations, le roi des Français envoya, sous les ordres du référendaire Chadoind, une grande armée composée de dix corps, ayant chacun un duc à sa tête, sans parler de plusieurs comtes, aussi puissants que des ducs. Aux approches de cette armée qui déjà, dit Frédegaire, « remplissait toute la » *Vasconie*, les Vascons, sortant du haut des rochers et du » fond des vallées, *de inter montium rupibus egressi*, coururent » aux combats, *ad bellum properant.* »

On voit la distinction précédemment établie entre le territoire qui constitue le duché d'Amand et le peuple qui a donné son nom à ce territoire : la *Vasconie* est couverte en entier par l'armée française et les *Vascons* sont encore renfermés dans les défilés de la montagne.

Mais écoutons la suite du récit; il devient de plus en plus significatif. « A peine la bataille fut-elle engagée que les » Vascons tournant le dos, suivant leur tactique accoutumée » quand ils se voyaient trop faibles, coururent se cacher en » lieu sûr, dans le fond des vallées et sur les rochers des » monts pyrénéens. »

de universo regno Burgundiæ exercitum promovere jubet, statuens eis caput exercitus nomine Chadoindum, referendarium, qui temporibus Theudeurici quondam regis multis prœliis probabatur strenuus; qui cum decem ducibus cum exercitibus, id est, *Arimbertus*, Amalgarius, etc, etc., exceptis comitibus plurimis qui ducem super se non habebant, *in Wasconiâ* cum exercitu perrexissent et *tota Wasconia patria* ab exercitu Burgundiæ *fuisset repleta*, Wascones *de inter montium rupibus egressi* ad bellum properant. Cumque prœliari cœpissent, ut eorum mos est, terga vertentes, dùm cernerent se esse superandos, *in fauces vallium et montes Pyrenæos* latebram dantes, se locis tutissimis *per rupes eorumdem montium* collocantes latitarunt. Exercitus post tergum eorum cum ducibus insequens, plurimo numero captivorum Wascones superatos, seu et ex his magna multitudine interfectos, *omnes domus eorum incensas, peculiis* (al. pecuniis) *et rebus exspoliant*. Tandem Wascones oppressi seu perdomiti veniam et pacem à superscriptis ducibus petentes, promittunt se gloriæ et conspectui Dagoberti regis præsentaturos et suæ ditioni traditos cuncta ab eodem injuncta impleturos. Feliciter hic exercitus absque ulla læsione ad patriam fuerint repedati, si *Arembertus* dux maximè cum senioribus et nobilioribus exercitus sui per negligentiam *à Wasconibus in valle Subola non fuisset interfectus*. Exercitus vero Francorum, qui de Burgundia in Wasconiâ accesserat, patrata victoria redit ad proprias sedes... (*Patrol.*, t. 71, col. 654-655.)

J'incline à penser que la première rencontre eut lieu non loin de Sauveterre. Quoi qu'il en soit, les Vascons furent poursuivis dans leur retraite par l'armée ennemie qui « leur fit » de nombreux prisonniers, leur tua beaucoup de monde, » brûla toutes leurs maisons et les dépouilla de toutes choses, » même des troupeaux. » Ils avaient donc et leurs demeures et leurs biens au milieu des montagnes ? Puis, et comme pour fixer avec plus de précision encore la résidence des Vascons, Frédegaire nous apprend dans quel lieu se livra le combat le plus acharné de cette guerre cruelle; c'est « dans la vallée de Soule, *in valle Subolà* » où Arimbert, le premier des ducs, « fut tué avec les seigneurs et les plus nobles de son corps » d'armée. »

De cet important passage on pourrait induire légitimement que le quartier-général des Vascons était en Soule et que Mauléon, avec son fier château perché, comme un nid d'aigle, sur un monticule escarpé, était la capitale de ce peuple « agile et belliqueux, » ainsi que les chroniqueurs l'appellent. D'autres placent leur chef-lieu à Saint-Jean-le-Vieux, dans la Basse-Navarre, sur la voie Romaine de Bordeaux à Pampelune. Mais la défaite d'Arimbert dans la Soule ne prouve-t-elle pas au moins que là s'étaient concentrées les principales forces de la nation envahie?

5. Après des textes si clairs et des faits si précis, comment méconnaître qu'il faut soigneusement distinguer le duché de Vasconie d'avec le séjour propre des Vascons? Le duché, ou gouvernement politique de la Vasconie, créé par les rois de France en faveur de Génialis et agrandi par la bravoure d'Amand, a pu s'étendre d'abord jusqu'à l'Adour et ensuite jusqu'à la Garonne. Plus tard le nom de Vasconie a pu se transformer en celui de Gascogne. Mais cela n'empêche point qu'il n'y ait toujours eu deux nations distinctes, les Vascons proprement dits et les Novempopulaniens, qui sont devenus les Gascons. Il est incontestable que, tout en étant les domina-

teurs de la Novempopulanie, les Vascons n'en occupaient le territoire que virtuellement, si je puis m'exprimer de la sorte, par suite d'une confédération étroite entre eux et les indigènes. Ceux-ci acceptèrent la suprématie et le nom même des conquérants, sauf à le dénaturer plus tard; mais les conquérants n'eurent pas à quitter leurs montagnes. Ce fut assez pour eux d'avoir le même duc que leurs confédérés. S'ils tinrent tout le pays sous leur dépendance, soit par des chefs choisis dans leur nation, soit par des garnisons, ou même par des corps volants de guerriers qu'ils y entretenaient, ils n'habitèrent d'une manière permanente, en tribu homogène et avec leurs familles, que la contrée montueuse qui s'échelonne au sud du Gave d'Oloron et du Bas-Adour.

En tout cas, gardons-nous de confondre les Gascons et les Vascons. Les premiers sont des Aquitains, ou Novempopulaniens, sous un nom nouveau; les autres sont les *Vaccéens* de saint Isidore de Séville, l'une des tribus de l'ancienne confédération cantabrique, ou euskarienne, installée dès le temps d'Annibal sur le versant méridional des Pyrénées, et en guerre depuis près d'un siècle avec les Visigoths d'Espagne.

La distinction que je signale a été parfaitement saisie par un docte écrivain du XVIe siècle. « On a conservé jusqu'ici, dit » Vinet, dans les Pyrénées et aux environs de Bayonne, le » nom de *Vascons* que nous appelons les *Basques* (1)... Quant » à ceux de l'Aquitaine qu'on appelle *Gascons*, ils tirent leur » nom de ces *Vascons Pyrénéens*, qui, après avoir quitté » leurs forêts, suivant le témoignage de Grégoire de Tours, » s'établirent au centre de l'Aquitaine, à laquelle, à cause » d'eux, on donne le nom de *Gascogne* (2). »

(1) Le mot français *Basque*, en patois, *Bâscou*, vient du latin *Vasco;* car, selon l'usage de l'Espagne et du midi de la France, le V se prononce B; ce qui faisait dire à Scaliger : *Felices populi, quibus Vivere est Bibere.* — Quant au changement de *Wasconia* en *Gasconia*, il a son analogue dans *Willelmus*, dont on a fait *Guillelmus*, Guillaume.

(2) Vinetus, *in epistol. Ausonii.*

Tel est ainsi le sentiment des Bollandistes, ces princes de la critique, dont j'abrége, comme il suit, les savantes inductions : la troisième Aquitaine, nommée également Novempopulanie, fut ensuite appelée *Vasconie*, du nom de ses conquérants. Mais elle se divise en deux nations, la Basconie ou les *Basques* et la Gascogne ou les *Gascons*. La Basconie que d'autres appellent *Vaccitanie*, absolument distincte de la Gascogne par les mœurs, la langue et la manière de vivre de ses habitants, renferme le pays de *Labourd* (arrondissement actuel de Bayonne), la *Basse-Navarre* et la *Soule* (arrondissement de Mauléon).

C'est ce qu'on appelle encore le *Pays-Basque*.

Or il sera facile maintenant de prouver que ce petit pays fut seul le théâtre de la mission de saint Amand.

6. N'oublions pas que cette mission coïncide avec le règne de Dagobert et les exploits du duc Amand, que, dès lors, elle se rapporte à l'époque où l'histoire nous a conduits.

C'était vers l'an 633. Exilé de la cour de France, saint Amand passe la Loire, se réfugie en Aquitaine et se rend chez les Vascons pour les évangéliser. « Cette nation, dit Baude-
» mond, que l'antiquité appela *Vaccéenne* et qui s'appelle
» maintenant *Vasconie*..., était éparse autour des gorges
» pyrénéennes, dans des lieux abrupts et inaccessibles, et,
» fière de son agilité dans les combats, elle faisait de fréquentes
» invasions sur les frontières des Francs (1). »

Baudemond fut secrétaire de saint Amand, de qui, sans nul doute, il tenait les détails topographiques si curieux qu'on vient de lire.

Voyez donc avec quelle netteté il affirme l'identité des Vascons, en rappelant leur nom primitif de *Vaccéens*. C'est bien le même peuple dont parle saint Isidore de Séville, celui

(1) *Quæ gens ergà* (Surius ait *circà*) *Pyrenæos saltus per aspera atque inaccessibilia diffusa erat loca, fretaque agilitate pugnandi, frequenter fines occupabat Francorum.* (Baudemundus, *Vita S. Amandi ap. Bolland.* Act. sanct. 6 febr. p. 862).

que saint Grégoire de Tours nous a montrés franchissant les monts pour envahir la Novempopulanie, un demi-siècle auparavant, celui enfin qui traite, en 602, avec Théodebert et Thierry. Les biographes de sainte Rictrude s'appesantissent de même sur l'ancien nom de *Vaccéens* et en trouvent l'étymologie dans la cité de *Vacca*, absolument comme saint Isidore. Par là sont exclus les Novempopulaniens, ou Gascons modernes, pui purent s'allier, de gré ou de force, avec les vieux Vaccéens, mais qui ne furent jamais Vaccéens eux-mêmes.

Ce n'est pas tout : observez la description presque minutieuse que Baudemond nous fait du séjour des Vascons. Ils sont disséminés en face ou, comme dit une autre version, autour des gorges pyrénéennes. Saint Isidore nous les a déjà signalés « habitant la vaste solitude des montagnes, sur les » sommets des Pyrénées. » Tout cela ne peut convenir aux populations des Landes ou du Gers, aux Gascons situés entre la Garonne et l'Adour. Pourrait-on du moins l'appliquer aux peuplades de la Chalosse, ou du Vic-Bilh, ou des bords du Gave de Pau? Non plus, surtout si l'on considère la suite du passage, où il est question de « lieux abrupts et inaccessibles, » *per aspera et inaccessibilia loca*. Bien qu'accidentés et parfois assez élevés, les coteaux qui avoisinent la rive gauche de l'Adour ne laissent pas que d'être entièrement abordables à la charrue elle-même. Pour trouver des lieux vraiment escarpés et presque inaccessibles, il faut passer le Gave d'Oloron et s'enfoncer dans les défilés de la Soule, ou de la Basse-Navarre, en se dirigeant vers les hauts monticules du Labourd. C'est là qu'à part cinq ou six vallons assez ouverts, on ne rencontre que des ravins étroits, serpentant au pied de mille tertres arrondis qui s'échelonnent graduellement jusqu'au faîte des Pyrénées. Et c'est là qu'habite en effet un peuple intelligent et vif dont la langue ne ressemble à aucun autre idiôme et qui, dans cette seule circonstance, possède le monument le plus authentique de sa persistante individualité.

J'ai nommé les Basques et je rappelle que ce nom est le même que celui de *Vasco*, légèrement modifié.

Encore une fois, le duché de Vasconie, ou des Vascons, atteignait nominalement les bords de la Garonne, mais rien ne prouve que les Vascons se soient mêlés avec les indigènes, en dehors du quartier appelé encore le *Pays basque*. Rien surtout ne permet de les confondre avec les Gascons du moyen âge (1).

Saint Amand eut peut-être occasion de rencontrer, dans son voyage à travers la Novempopulanie, quelques chefs et même quelques troupes placées, en avant-postes, ou dans les villes, ou dans ces camps retranchés qu'on aperçoit sur divers points de la zone qui s'étend entre le Gave d'Oloron et l'Adour (2). Mais pour arriver au gros de la nation, il lui fallut franchir la dernière ligne de ces curieux retranchements, qui s'arrêtent à l'entrée de notre Pays basque; car c'est alors seulement qu'il devait se trouver dans l'unique région à laquelle on puisse exactement appliquer la description topographique de son biographe.

7. Il ne peut plus rester aucun doute sur l'identité des Vascons et des Basques, à l'époque de saint Amand. On aurait beau insister sur l'étendue politique du duché de Vasconie et nous montrer ce duché portant ses frontières jusqu'à la Garonne, il ne découlera jamais de là qu'une conséquence : c'est que les diverses populations de la Novempopulanie formèrent un même état féodal avec les Vascons pyrénéens, dont elles

(1) Chose remarquable ! le nom de *Gascogne* est resté attaché à la portion de la Novempopulanie, qui entra la dernière dans le duché des Vascons. Ce nom est à peu près étranger sur la rive gauche de l'Adour, où le nom de Béarn a toujours dominé. — Quant au *Pays-Basque*, il s'étend jusqu'en Espagne sous le nom de *Provincias Vascongadas* (Navarre, Guipuzcoa, Alava et Biscaye.) Comme ces provinces, au moins les deux premières, dépendaient probablement du duché de Vasconie, on peut leur appliquer une partie de nos récits, sans que ma thèse en soit affaiblie ou altérée.

(2) Dans ma *Chronique du Diocèse et du Pays d'Oloron*, tome 1er, page 476, j'ai décrit les camps retranchés dont il s'agit ici et j'ai cru devoir les attribuer aux Vascons. Les présentes recherches m'ont confirmé de plus en plus dans cette opinion.

reçurent un nouveau nom, sans toutefois s'identifier avec eux. Les Gascons sont les fils des Gallo-Romains de la Novempopulanie, de vrais Aquitains, depuis longtemps convertis au christianisme et dont on connaît suffisamment l'histoire religieuse pour savoir que saint Amand n'avait pas à combattre chez eux le moindre reste d'idolâtrie. D'ailleurs, les Gascons sont les habitants de la plaine et on a vu que les Vascons occupaient la montagne. Enfin la langue des Vascons d'Espagne ne s'est conservée, en deçà des Pyrénées, que dans notre pays basque, où elle est intacte, entière, absolue, tandis qu'elle n'a laissé aucune trace dans les patois de la Gascogne. Que peut-on désirer de plus pour conclure que les Vascons et les Gascons sont deux nations différentes ayant vécu quelque temps sous la même autorité, mais sans se mêler et se confondre ?

Résumons-nous :

1° C'est aux Vascons, et non pas aux Gascons, que saint Amand vint prêcher l'Evangile ;

2° Les Vascons sont les ancêtres des Basques de nos jours;

3° C'est donc à juste titre que j'appelle saint Amand l'*Apôtre des Basques*.

Racontons maintenant, avec quelques détails, les travaux et les succès de ce mémorable apostolat.

J.-M. MENJOULET,

Vic. gén. de Bayonne.

(*La suite prochainement.*)

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE (1).

(Suite).

En 1590, notre prieur Charles de Bourbon avait atteint sa 33e année. Il accepta l'évêché de Lectoure; et pourtant il était encore alors à peine diacre, puisqu'il est certain que sept ans après cette date il ne dépassait pas le diaconat (2).

De quel secours fut-il pour nos Bénédictins, dont il possédait encore le monastère en commende, depuis 1585? Les saints canons, qu'il avait sérieusement étudiés, lui faisaient un devoir de participer aux dépenses extraordinaires qui, à partir de 1587, pesèrent sur la communauté. Toutefois nous ignorons s'il aura pu ou voulu contribuer, en proportion de ses deux tiers du revenu annuel, à préparer les voies et moyens de reconstruire l'église prieurale.

A la fin du règne de Henri III, on était déjà bien loin de l'austère période que rappelait le style roman de cet intéressant édifice. Le goût dominant, dans ce dernier quart du XVIe siècle, se montrait même étranger aux formes ogivales. Les constructions du moyen âge étaient tombées dans un complet discrédit; et la Renaissance proprement dite était à peine comprise dans ce qu'elle avait produit, en France, de plus merveilleux, surtout depuis Louis XI jusqu'à la mort de François Ier.

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 233, 291, 548; t. X, p. 97, 141, 205 et 237.

(2) *Gallia Christ.* Série des archev. de Rouen, année 1597. Tome IX, col. 102.

Il ne faut donc pas s'attendre à voir relever les ruines de notre église prieurale avec une intention de style bien arrêté, c'est-à-dire sous l'inspiration traditionnelle des règles que l'on avait suivies dans les âges antérieurs. On bâtit tout simplement des murs plus ou moins solides, sans harmonie de lignes, et sans se préoccuper le moins du monde des exigences architectoniques.

L'absidiole du nord fut remplacée par une sacristie paroissiale, avec annexion d'une tour bâtie un peu plus au nord, et destinée aux cloches de cette nouvelle église.

A la place du croisillon voisin fut construite une large chapelle en renfoncement, dont l'axe était parallèle à celui de l'abside principale; et c'est là que fut placé l'autel paroissial sous le vocable de saint Clair.

Deux autres chapelles beaucoup plus réduites furent établies de la même façon, à l'aspect du nord et parallèlement à la nef, mais tout à fait en dehors de la première enceinte.

La muraille du septentrion fut tracée au large, sur une ligne à méandres irréguliers, c'est-à-dire plusieurs fois brisée à angles droits dans son parcours. Evidemment, on ne cherchait qu'à augmenter l'espace destiné aux paroissiens. Et dans ce but, à la place du mur roman qui avait jadis limité la nef, dans cette direction, on jeta une série d'arcades à plein-cintre sur un petit nombre de fortes piles à base carrée.

Cette forme rectangulaire est, du reste, celle qui fut également préférée, dans les plans de détail adoptés pour le clocher, pour la sacristie paroissiale et pour les trois nouvelles chapelles.

L'élargissement de la nef fit que la façade occidentale s'étendit dans la direction du nord, de manière à reléguer vers le sud la vieille entrée romane. Aussi, une porte latérale fut-elle ménagée aux fidèles, à l'aspect du septentrion, c'est-à-dire un peu à l'ouest des deux petites chapelles bâties de ce côté, en renfoncement.

Quant au pavé de l'édifice, il continua de se trouver en contre-bas de la rue du Prieuré d'environ 4^{m} 50; et, à la place de l'ancienne

voûte en berceau, on ne vit plus désormais qu'un prosaïque lambris horizontal d'une hauteur fort réduite.

Il s'étendit sur l'enceinte tout entière, depuis le transsept jusqu'au mur pignon occidental. Et la ligne des piliers sépara seule la nef primitive de cette sorte de bas-côté que l'on venait de figurer à l'aspect du nord.

Parallèlement, l'aile du cloître et les dépendances monastiques, anciennement bâties au sud de la véritable nef, ne permirent jamais de pratiquer, dans cette direction, aucune espèce de bas-côté. Aussi nous ne comprenons pas sur quoi fondé le chanoine Monlezun a pu écrire, en 1857, que la prieurale de Saint-Orens était « une superbe basilique à trois nefs (1). »

Il l'avait conclu, sans aucun doute, de ce qui se disait autour de nous, dans la première moitié du XIXe siècle, touchant les dimensions de cette ancienne église, dont on ne voyait plus, en élévation, depuis 1807, qu'une partie du croisillon méridional, et aussi de l'absidiole voisine avec arrachement de sa voûte en berceau.

Du reste, un édifice dont l'entrée principale touchait à la rue du Prieuré, tandis que le chevet n'était séparé de la berge occidentale du Gers que de quelques mètres, devait sembler, en effet, n'avoir pu se compléter, à l'origine, que par l'adjonction de deux nefs latérales.

Et pourtant, des fouilles récentes, qui ont mis à nu toute l'harmonie de ses grandes lignes, prouvent incontestablement que le chevet, dont nous donnerons la description un peu plus bas, n'était précédé, avant 1587, que d'une seule nef, fort longue pour sa largeur totale.

En outre que ce genre de plan d'ensemble était souvent réalisé à l'époque romane, qui le choisit à Auch de préférence pour nos Orientins, cette longue nef s'explique à merveille par la double mission que nos religieux avaient à remplir dans leur abbaye, lors de sa reconstruction définitive, en 960.

(1) *Vie des saints évêques de la métropole d'Auch*, petit in-8°, p. 51.

Nous avons vu que, de très bonne heure, les fidèles s'étaient groupés autour de l'église des *deux saints Jean*, siége primordial de nos plus anciens évêques. Pouvaient-ils ne pas s'organiser, sous la houlette du premier pasteur, selon toutes les conditions de la vie paroissiale, dans ce voisinage du bord occidental de la rivière?

Et, lorsque, sur la rive droite, à moins d'un demi-kilomètre en amont, la basilique de Saint-Martin fut, à son tour, élevée au rang de cathédrale, sous nos premiers rois mérovingiens, les clercs réguliers qui reçurent de l'évêque d'Auch la règle cénobitique de saint Augustin, avec la mission de gouverner le faubourg naissant qu'il leur abandonnait, n'eurent plus qu'à développer, sous le vocable béni de Saint-Orens, l'œuvre à la fois paroissiale et monastique dont nous avons suivi les merveilleux progrès dans les âges suivants.

Ils étaient si considérables au xe siècle que l'église, alors fondée par le comte Bernard Le Louche, dut s'étendre de manière à fournir aux fidèles du parsan la plus grande partie d'une très longue nef, tout en réservant aux offices claustraux le reste de cette belle abbatiale.

Quoi qu'il en soit des primitives dimensions de cet édifice, dans des circonstances plus heureuses on aurait trouvé bien convenable de renouveler sa consécration, après les remaniements qui venaient de le modifier, vers 1594, au point de le reconstruire en très grande partie.

Mais, depuis près de sept ans, la métropole d'Auch gémissait dans les angoisses d'un désolant veuvage.

La mort du cardinal Louis d'Est ayant laissé notre siége vacant en 1586, le roi de Navarre en avait livré tout le temporel à un jeune seigneur de 24 ans, Charles de Gontaut, fils du maréchal Armand de Gontaut, baron de Biron, pour lequel ce prince avait une prédilection toute particulière.

Il en usa de même à l'égard de quelques autres « seigneurs ou

magistrats de son parti, auxquels il distribuait directement le temporel des évêchés, des abbayes et des prieurés qui venaient à va quer. Pour sa part, le seul Crillon eut deux archevêchés, trois évêchés et une abbaye, sans que le roi de Navarre crût alors devoir se préoccuper des règles canoniques (1).

Il aurait eu fort mauvaise grâce, surtout quant à notre diocèse, de s'autoriser, en cela, du droit de régale (2), bien que le siége fût vacant. Henri III était encore le seul roi de France; et, en cette qualité, il aurait pu seul y prétendre, si le diocèse d'Auch n'avait pas été reconnu, à cette époque, parfaitement exempt d'une telle charge, avec tous ceux des provinces de Guienne, de Languedoc, de Dauphiné et de Provence.

Ces étranges largesses étaient donc simplement autant de représailles dont le chef des protestants aimait à user contre le roi de France, à cause d'un édit récent (3), par trop sévère, qui condamnait à la confiscation de leurs biens et à l'exil tous les calvinistes qui, dans un court délai, n'auraient pas abjuré l'hérésie.

De son côté, Henri III avait nommé au siége d'Auch son filleul Henri de Savoie-Nemours, marquis de Saint-Sorlin, enfant de quinze ans auquel le pape Sixte-Quint ne voulait pas accorder l'institution canonique.

Du reste, le nouvel élu se trouvait neveu de notre dernier archevêque par Anne d'Est sa mère. L'abbé de Trapes, son précepteur, était en grande réputation de savoir et de vertus ecclésiastiques. La maison de Savoie-Nemours l'ayant recommandé à notre clergé métropolitain, le chapitre trouva convenable de l'agréer comme administrateur au spirituel; tandis que Jacques de Savoie,

(1) Charles Gérin, juge au tribunal civil de la Seine, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de* 1682, in-8°, page 93. — 1869.

(2) C'était le droit immémorial qu'avaient nos anciens rois de jouir des revenus d'un certain nombre d'évêchés vacants, ainsi que de nommer aux bénéfices ecclésiastiques qui en dépendaient, tant que durait la vacance du siége. La régale était maintenue jusqu'à ce que le nouvel évêque l'eût close à son avantage, en faisant enregistrer à la Chambre des comptes son serment de fidelité.

(3) Edit du mois d'octobre 1585, émané du conseil du roi, et dont la déplorable exécution avait commencé quinze jours après.

duc de Nemours, veillerait, dans l'intérêt de son fils Henri, à l'administration temporelle du diocèse. Car on aimait à se persuader que le pape finirait par confirmer la nomination royale.

Mais Sixte-Quint persista énergiquement dans son refus; et la mense archiépiscopale continua d'être un sujet de tiraillements en sens divers, qui occasionnèrent, trop souvent, entre les subordonnés des deux économats, des actes de violence réciproque.

On comprend facilement que notre province ecclésiastique ait eu à souffrir, sur divers points, des étranges scènes dont l'archidiocèse était le malheureux théâtre. Lectoure en reçut de fâcheux contre-coups, malgré le haut crédit d'un évêque que le roi de Navarre traitait comme son frère.

C'était encore, en effet, Charles de Bourbon, lorsque notre église prieurale put enfin être rendue aux exercices du culte public. Car l'histoire ne relate sa translation au siége de Rouen qu'à partir de 1594 (1).

Bien avant cette date, il avait résigné en cour de Rome le prieuré de Saint-Orens; et le pape en avait pourvu Bertrand Audic, sur la présentation du prélat démissionnaire.

A ce dernier prieur succédèrent Antoine II de Laur, et Odon d'Aignan du Sendat, dont l'administration n'a été signalée par aucun fait personnel quelque peu digne de figurer dans cette histoire. Aussi le catalogue des prieurs se contente-t-il d'inscrire leurs noms, sans autre mention relative à ces trois personnages.

Odon d'Aignan était originaire des environs d'Auch, et même, croyons-nous, religieux du monastère qui, dans ces temps de troubles, si funestes au diocèse, sera demeuré libre de l'élire en chapitre conventuel. Nous ne trouvons, en effet, aucune indication qui nous porte à le considérer comme simple commendataire.

Quoi qu'il en soit de son véritable titre comme prieur, il dut prendre, avec sa communauté, une très grande part à la joie que

(1) *Gallia Christiana*, tom. IX, col. 102.

produisit dans tout le diocèse, en 1597, la cessation de l'étrange épreuve qui, pendant onze années consécutives, l'avait si profondément divisé.

Déjà, à partir du 2 août 1589, la mort du dernier des Valois avait permis au jeune Henri de Savoie-Nemours de concevoir certaines espérances de conciliation. Mais l'abjuration du calvinisme, faite par Henri IV à Saint-Denis en 1593, ayant été publiquement ratifiée, à Rome, par l'absolution solennelle que le pape Clément VIII prononça le 17 septembre 1595, la famille du marquis de Saint-Sorlin, jusque-là vouée aux intérêts de la Ligue, s'était empressée de reconnaître, avec lui, le roi de Navarre comme l'unique héritier de la couronne de France. Et, par voie de suite, le nouveau monarque avait accordé à l'élu du siége d'Auch son appui royal en cour de Rome, avec toute liberté de jouir sans partage du temporel diocésain.

Il fallait donc, à partir de cette décision, que Charles de Gontaut-Biron songeât à liquider ses droits relativement à ce même temporel. Or nous avons vérifié, aux archives du château de Saint-Blancard, canton de Masseube (Gers), le titre original d'une procuration par laquelle il donne à sa mère, Jeanne de Gontaut-Biron, dame d'Ornézan et de Saint-Blancard, l'autorisation de régler ses affaires en Gascogne.

Dans cet acte, qu'il date de Paris « en son hostel de Lansac, rue » Sainct-Honoré, ledict seigneur constituant a donné et donne » pouvoir et jouissance de recevoir de quelques personnes que ce » soient qui ont esté ou sont encores à présent fermiers et rece- » veurs des fruicts et revenus de l'archevesché d'Auch, tous et » chacuns deniers audict seigneur constituant deubs, à cause d'i- » celluy archevesché pendant le temps que ledict seigneur cons- » tituant a jouy desdicts fruicts et revenus au moien du don qui » en auroit esté faict d'iceulx par Sa Maiesté, etc., etc. »

De son côté, Henri IV se fit un devoir d'accorder un dédommagement convenable à l'ami, jusque-là si fidèle, qui s'était couvert de tant de gloire à son service, notamment aux batailles

d'Arques et d'Ivry, mais qui, désormais, allait se trouver évincé des avantages de notre mense archiépiscopale.

Aussi, et bien qu'il l'eût nommé amiral de France en 1592, et maréchal depuis un an, le roi lui conféra, cette même année 1595, le gouvernement de la Bourgogne; et il y ajouta le titre de duc et pair en 1598.

Dans la procuration donnée à sa mère, « ledict seigneur cons- » tituant » ne pouvait donc plus parler que d'arrérages sur anciens revenus annuels, puisqu'il rédigea cette pièce « le deu- » xiesme de décembre mil six cent ung; » c'est-à-dire environ sept mois avant qu'il ne fût décapité dans la cour de la Bastille; ce qui arriva le 31 juillet 1602.

A cette dernière date Henri de Savoie comptait la 31e année de son âge. Mais il avait renoncé depuis quatre ans à tous ses droits sur le temporel de notre diocèse, attendu qu'il ne voulait entrer, à aucun titre, dans les Ordres sacrés de la cléricature.

Aussi c'est pour la dernière fois que nous voyons, au 6 octobre 1597, sa mère, Anne d'Est, passer, au nom de son fils, un acte ayant pour objet de régler ses rentes et revenus sur ledit temporel (1).

Bientôt après, Léonard de Trapes, ancien précepteur du démissionnaire, fut nommé archevêque d'Auch, à la grande satisfaction de tout le diocèse qui, depuis plusieurs années, applaudissait sans réserve à la sagesse de son administration capitulaire.

Tout le personnel de notre prieuré prit la part qui, d'après l'usage traditionnel, lui revenait dans la cérémonie de l'intronisation.

Un autel fut dressé par le syndic, maître-ouvrier, entre la rive gauche du Gers et la porte de la Traille. Les religieux de Saint-Orens, ses confrères, y déposèrent la châsse de bois doré de leur pa-

(1) Ce titre était encore conservé aux archives du chapitre métropolitain vers la fin du règne de Louis XV. Qu'est-il devenu depuis cette époque, spécialement à partir de 1790?

tron; et, sur les reliques de son auguste prédécesseur, Léonard jura d'observer les coutumes de son Eglise, écrites ou non écrites. Il fit ensuite son entrée solennelle, le 8 novembre 1600, monté sur une mule que conduisait, à pied, le baron de Montaut.

Nous ne reproduirons pas ici les détails de ce genre de fêtes publiques, que nous avons succinctement décrites plus haut. Ajoutons seulement que, dans les circonstances actuelles, la magistrature et les fidèles de tous les rangs de la société se réunirent au clergé, soit régulier, soit séculier, avec d'autant plus d'empressement et d'enthousiasme que, depuis plus d'un siècle, on n'avait pas eu à Auch le spectacle d'une pareille solennité.

A Odon d'Aignan du Sendat succéda, bientôt après, Bertrand de Laur, IIe du nom dans notre catalogue. Il était frère d'Antoine II, que nous avons inscrit, à son numéro d'ordre, sans rencontrer le moindre souvenir qui se rattache à son administration prieurale. Empressons-nous de reconnaître qu'il en est tout autrement de celle de Bertrand II.

C'est, en effet, de son temps que le culte du patron si vénéré de notre monastère fut, dans nos contrées, l'objet d'une sorte d'ovation dont il convient de relater ici les principaux détails.

XXXI.

Depuis la translation d'une relique insigne de saint Orens, en Espagne, jusqu'à la visite canonique de nos grandes reliques en 1610.

Nous avons déjà dit que, vers le milieu du XIVe siècle, les religieux de Sainte-Croix de Toulouse reçurent du prieur Imbert de Baynac quelques reliques de saint Orens.

Un peu plus tard elles furent enchâssées avec grand soin dans un chef d'argent et dans un bras de même métal, pour être plus

dignement associées à une autre relique dont les Orientins de la vallée de Lavedan (Hautes-Pyrénées) avaient gratifié Sainte-Croix à une époque de nous inconnue. C'était une partie notable de la chaîne de fer dont saint Orens ceignait rudement ses reins, lorsqu'il vivait en solitaire, non loin de la rive orientale de l'Adour.

Or, à Toulouse comme dans le monastère Pyrénéen d'où cette relique était venue, « par le seul attouchement d'icelle, plusieurs avaient ressenti les effets admirables du pouvoir de ce grand saint envers Dieu, particulièrement à chasser les frayeurs nocturnes, à faire cesser les épouvantements des petits enfants, à guérir ou soulager les furieux, lunatiques et aliénez d'esprit, et ceux qui tombent du haut mal (1). » C'est le témoignage d'un auteur contemporain de ce qu'il raconte. Et le P. Mongaillard atteste que de son temps, c'est-à-dire au premier quart du XVIIe siècle, il se faisait encore, à Toulouse, *des miracles sans nombre*, devant les reliques de notre saint patron. Aussi le monastère et l'église de Sainte-Croix n'étaient guère plus connus, dans cette grande ville, du temps de Louis XIII, que sous le nom de Saint-Orens.

Or, vers la fin du règne d'Henri II, le bruit des merveilles opérées, en France, partout où ce nom auguste était en grande vénération, avait franchi les Pyrénées et s'était répandu bien au-delà des frontières d'Espagne, dans l'Aragon. La ville d'Huesca se faisait, en particulier, un véritable honneur d'avoir donné le jour à saint Orens. Sous Henri IV, l'évêque du lieu, Béranger Abardax, les chanoines, les membres de l'université, ainsi que les magistrats municipaux et autres invoquèrent ce titre pour obtenir, à leur tour, quelque portion de ses reliques. Ils s'étaient d'abord adressés à Rome et à Paris. Et après avoir reçu, non sans de longues instances, l'autorisation du pape Paul V et l'assentiment du roi de France, ils envoyèrent à Auch une députation composée du chancelier de l'université aragonaise, le chanoine Pierre Lopez,

(1) *Vie du glorieux sainct Orens, évesque d'Auch*, composée sur les Mémoires tirez des anciennes légendes et des plus fidèles historiens. Imprimée à Tolose, chez Arnaud Colomiez, — sans date.

docteur en théologie, et de trois notables, auxquels se joignit, en outre, Dom Manuel Lopez, noble espagnol alors réfugié à Coaraze, dans le Béarn.

Léonard de Trapes, que nous venons de voir prendre, en personne, possession de notre siége métropolitain, accueillit avec une extrême bienveillance les envoyés de l'évêque aragonais, et acquiesça à leur demande. Cet auguste pontife avait gémi si profondément des profanations par lesquelles le protestantisme s'était appliqué, pendant plus de dix ans, à poursuivre, sur divers points de notre diocèse, le culte des saints, de leurs images et de leurs reliques! Il se félicita de l'occasion qu'on lui donnait de protester solennellement contre de pareilles impiétés; et il fit annoncer pour le 14 septembre de cette année 1609, le début d'une cérémonie qui, aux yeux de nos populations, devait revêtir tous les caractères d'un véritable triomphe.

Pour donner une idée exacte de la place d'honneur où reposaient alors les restes mortels de notre saint patron, nous ferons observer que le sanctuaire de son église figurait, entre deux belles absidioles, une grande abside d'environ 8^{m} 50 d'ouverture. Et son entrée, à plein cintre, dessinait en élévation un bel arc triomphal, porté sur chapiteaux et dosserets de 0^{m} 50 de saillie.

De la face orientale des dosserets se détachait, à droite et à gauche, l'avant-coupole de l'abside : nous voulons dire les pans droits de sa construction, voûte y comprise, que deux autres dosserets, portant aussi arcade sur chapiteaux, limitaient, dans la direction du levant à 3^{m} 50. Une corniche, évidée, en damier, d'alvéoles à ruche d'abeilles, reliait ces quatre chapiteaux, et servait d'amorce à ladite voûte qui couronnait en berceau ce quadrilatère, sur toute sa largeur.

A cette seconde arcade, engagée en doubleau dans l'épaisseur de la voûte, s'ouvrait l'hémicycle, voûté en cul-de four sur un rayon de 4^{m} 50, juste au-dessus de l'autel principal.

Dans sa partie verticale, la face intérieure de cet hémicycle se couronnait d'une corniche rehaussée d'un long chapelet de fortes

perles, et mise en contact avec les chapiteaux de six colonnes à base ornée d'empattements.

Engagées dans le plein mur, du tiers de leur diamètre, ces colonnes encadraient, deux à deux, l'entrée de trois petites chapelles rayonnantes, dont le plan, dessiné en fer à cheval, se détachait, à l'extérieur, en relief très prononcé, à l'est, au nord-est et au sud-est de l'abside centrale.

L'arc ouvrant sur ces trois édicules s'élevait beaucoup moins que celui de l'entrée du sanctuaire. Leurs voûtes, de forme conique, buttaient à l'extérieur celle de la grande coupôle, et se trouvaient elles-mêmes protégées par six contreforts que l'architecte avait distribués, deux à deux, sur leur périmètre en saillie extérieure.

De ces trois chapelles rayonnantes, celle du milieu correspondait, en arrière du maître-autel, au grand axe de l'édifice; sauf pourtant un angle d'environ six degrés de déclinaison septentrionale qui, selon l'usage de la période romane, était destinée à symboliser l'inflexion de la tête du Christ expirant, *et inclinato capite tradidit spiritum* (1).

Cette chapelle était sensiblement plus grande que ses deux voisines. Et c'est sur son autel qu'était fixée, en arrière-plan, dans un sarcophage de pierre, la châsse de bois doré bandé de fer qui contenait les précieux restes de saint Orens; à l'exception de la tête, que l'on conservait ailleurs, toujours renfermée dans le buste d'argent du comte Jean Ier, depuis 1373. Une grille, en fer battu artistement ouvré, servait de clôture à l'entrée de cette chapelle. Elle s'ouvrit, de très bonne heure, dans la matinée du 14 septembre 1609, et se trouva parée de ses plus riches joyaux à l'arrivée de notre archevêque.

Léonard de Trapes, vers sept heures du matin, se rendit à Saint-Orens au son de toutes les cloches de la ville, précédé d'un clergé nombreux et suivi de six consuls de la commune, qu'un très grand nombre de fidèles escortaient avec les délégués de

(1) Joann. Cap. xix, v. 30.

l'Aragon. Il célébra la messe de l'Exaltation de la Croix dans la petite chapelle terminale, c'est-à-dire sur l'autel même où l'on voyait, en arrière-plan, la châsse de notre Saint, dont un orateur prononça le panégyrique.

L'archevêque rompit ensuite les différents sceaux qui garantissaient l'authenticité de la relique; il ouvrit le précieux coffre et en retira deux ossements qui appartenaient l'un à l'une des deux jambes de saint Orens et l'autre au pied correspondant. Il les enveloppa soigneusement dans les plis d'une étoffe de soie; et puis il les déposa dans un reliquaire d'argent, venu d'Espagne, dont il scella l'ouverture, en y fixant sur cire rouge l'empreinte de ses armes.

La clé elle-même fut scellée, de la même façon, dans une enveloppe de papier; et Don Manuel Lopez en fut constitué le dépositaire jusqu'au lendemain.

Enfin, après avoir vénéré quelques instants le saint dépôt qu'il renfermait, Léonard de Trapes plaça le riche coffret sur la table du maître-autel, et puis rentra processionnellement dans sa cathédrale, laissant aux fidèles toute liberté d'aller, pendant deux jours consécutifs, satisfaire leur dévotion dans l'église du monastère orientin.

Cependant la commission aragonaise songeait à consacrer un monument de la confiance que Huesca avait vouée à saint Orens. Elle fit suspendre, en présence de l'autel où reposait son corps, une lampe d'argent du prix de deux cents cinquante livres, monnaie de France; c'est-à-dire, pour cette dernière année du règne de Henri IV, de 600 fr. de notre monnaie actuelle. Et comme les commissaires voulaient que la flamme y fût entretenue nuit et jour, à perpétuité, ils remirent aux consuls d'Auch et à Dom Jacques Deschamps, maître-ouvrier et syndic du monastère, une somme de trois cents livres, c'est-à-dire de 720 fr.; stipulant, par acte notarié, que lesdits consuls et syndic s'engageaient à placer de concert ladite somme, afin d'assurer une rente annuelle, affectée à l'entretien de la lampe aragonaise.

Le lendemain, 15 septembre, notre archevêque revint lui-même à Saint-Orens, vers sept heures du soir, avec la même solennité que la veille; et il reçut des mains de Dom François Dentraigues, sous-prieur du monastère, le reliquaire d'argent qu'il transporta processionnellement, à la lueur d'innombrables flambeaux, sur l'autel du chœur de sa métropole.

Après les encensements et les prières d'usage, Léonard reçut de Don Manuel Lopez la clé qu'il lui avait confiée la veille. Il vérifia l'intégrité des sceaux qui garantissaient la fidèle conservation de l'enveloppe, et la remit ensuite définitivement au chancelier Pierre Lopez, qui devait la garder jusqu'au terme de la mission dont il était le chef.

Enfin une garde de nuit fut organisée dans les rangs du clergé auscitain; et quelques prêtres se succédèrent jusqu'au lendemain pour veiller, de concert, devant la sainte relique.

Tout étant ainsi disposé pour le départ, le son des cloches l'annonça, dès l'aurore du 16 septembre. A huit heures du matin Léonard de Trapes, revêtu de ses habits pontificaux, fut accompagné devant l'autel où se voyait le reliquaire. Il le prit entre ses mains et se mit en marche vers la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges, avec le cérémonial, la pompe et tous les détails de fête publique qui avaient signalé les deux jours précédents.

Cet oratoire, que les protestants avaient si indignement maltraité, dans l'hiver de 1569, était bâti au nord du cimetière actuel, sur le bord du grand chemin qui, dans ces temps reculés, conduisait à Mirande, et que la commission aragonaise devait suivre pour rentrer en Espagne.

Dans le but de faire, ici, une station réparatrice des profanations huguenotes, le cortége s'arrêta devant la chapelle. En présence de la population presque tout entière, soit de la ville, soit des environs, le pieux archevêque déposa le reliquaire sur l'autel, pour y célébrer la messe, qu'il finit en donnant une bénédiction solennelle à cette innombrable assistance.

« Nous partîmes ensuite, » — ajoute ici Léonard de Trapes, dans

le procès-verbal qu'il nous a laissé de cette mémorable translation (1),
« — après avoir renfermé notre précieuse châsse dans un petit coffre
» qui avait été fixé sur la selle d'un cheval blanc. La commission
» avait emmené d'Espagne ce cheval, enharnaché avec luxe et
» caparaçonné de tissus d'argent pour la circonstance. Nous
» accompagnâmes nous-même en personne les commissaires de
» Huesca, jusqu'à Saint-Sever de Rustan, où nous attendait notre
» révérendissime seigneur, l'évêque de Tarbes. »

Les Bénédictins du splendide monastère dont on voit encore de si beaux restes dans cette petite ville avaient, selon toute apparence, sollicité l'honneur de donner l'hospitalité au vénérable cortége. Ils le reçurent, à six heures, dans la soirée du même jour; et le lendemain on se remit en marche vers la ville de Tarbes.

Notre archevêque avait rédigé son procès-verbal à Saint-Sever; et il le termine en exprimant le dessein bien arrêté de ne pas aller plus loin.

Mais Mgr Salvat d'Iharse II, qui était alors évêque de Tarbes depuis sept ans, fit de telles instances auprès de son métropolitain qu'il le détermina à conduire plus loin les commissaires aragonais.

C'est, au reste, ce que nous apprend le récit d'un témoin oculaire, qui raconte ce qui se passa à partir de Saint-Sever. Un dais que portaient quatre consuls de Tarbes attendait la relique sur la place du Marcadieu, où la population s'était réunie, avec le clergé tant régulier que séculier de la ville entière.

Dès l'arrivée, l'archevêque d'Auch remit la châsse à son suffragant, qui venait de revêtir ses habits pontificaux dans l'église des Carmes. Il la porta processionnellement dans sa cathédrale et la déposa sur le maître-autel jusqu'au lendemain.

C'était le 18 septembre. La messe fut célébrée par le métropolitain, sur l'autel où reposait la relique. « M. de Soton, chanoine

(1) Le P. Mongaillard, dans sa vie manuscrite de saint Orens, le relate textuellement, en sa qualité de témoin oculaire de tous ces détails, que nous avons puisés au texte original écrit en latin.

» théologal de Tarbes, — ajoute ici notre narrateur bigourdan,— » monté en chaire, discourut fort disertement du transport des » ossements du Saint, fit un recueil de la vie de Mgr saint Orens, » archevêque d'Auch, et conséquemment dénombra les nombreux » profits qui nous arrivent de la vénération des saintes reliques, » et assistance à la vénération d'icelles. Il répondit aux objections » des hérétiques et loua Messieurs les prélats qui accompagnaient » les ossements tirés de l'une jambe et d'un pied du corps de Mgr » saint Orens, comme aussi la dévotion des citoyens de Hoesque, » lesquels n'ont cessé, depuis cinquante ans, de solliciter et de » prier les saints Pères de Rome et les très chrétiens Rois de France » de leur bailler et leur permettre le transport d'une partie des » ossements de Mgr saint Orens, natif de leur ville de Hoesque. » Ce que finalement ils avaient obtenu par la diligence du sei- » gneur Emmanuel Loupés, auquel cette louange est parfaitement » due. »

Le sermon terminé, on congédia les fidèles après les avoir convoqués pour une heure après-midi. La procession se remit en marche de la même façon que la veille, « jusques à la Monjoie du » chemin d'Areix, hors le faubourg de Mateloup. » Le reliquaire que Mgr l'évêque de Tarbes portait sous le poële, fut remis dans le petit coffre de la selle. Et le tout fut voilé « d'un tapis de satin » blanc orné de plusieurs devises en broderie. Là, les Espagnols » prirent congé des Français, et continuèrent leur chemin sous » la guide dudit seigneur Emmanuel Loupés, vers le bourg de » Coaraze; et après s'acheminèrent en diligence vers la cité de » Hoesque. »

Les habitants de cette ville avaient préparé de nouvelles fêtes, tant civiles que religieuses, à la relique de leur saint compatriote. Elles furent célébrées pendant huit jours consécutifs, avec l'enthousiasme qui caractérise le royaume catholique. Un volume imprimé à cette occasion en publia le récit, avec le texte des compositions littéraires qui se firent, soit en vers soit en prose, sous la direction de l'université aragonaise, afin de transmettre à la posté-

rité le souvenir de l'accueil fait, après treize siècles, aux précieux restes de saint Orens, dans le pays qu'il l'avait vu naître.

Dans l'abrégé fort succinct qu'il a fait de sa glorieuse vie, au premier mai, Adrien Baillet traite notre saint évêque d'Auch avec cette rigueur d'austère critique dont le célèbre *dénicheur de saints* s'était fait une loi par trop sévère (1). En fait de translation de quelques parties de notre relique insigne, il ne donne place, dans son récit, qu'à celle d'Auch à Toulouse, en 1354. A-t-il donc pris pour simple légende aux détails poétiques et de tout point étrangers à l'histoire, la translation dont nous venons de décrire les principales circonstances?

Et pourtant, comment ne pas reconnaître que toute certitude historique est impossible, s'il est permis de révoquer en doute un fait relaté dans le procès-verbal authentique d'une solennité qui a mis cinq jours à s'accomplir, en présence de témoins innombrables?

N'oublions pas d'ailleurs que le volume publié en Espagne, à cette occasion, serait, à lui seul, plus que suffisant pour entourer le fait de notre translation de tous les caractères de l'authenticité la plus complète.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(La suite prochainement.)

(1) « Les Bollandistes l'appellent un critique outré (*hypercriticus*); et l'on ne peut » disconvenir que plusieurs de ses observations n'aient un air de raffinement qui tient » de la chicane. » — FELLER.

VIE DE GUY DU FAUR DE PIBRAC

Par Guillaume Colletet,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'accueil favorable qui a été fait aux *Vies des poètes gascons* (1) m'encourage à tirer du précieux manuscrit de la Bibliothèque du Louvre une autre notice biographique. Je la publie avec d'autant plus de plaisir que, d'abord, cette notice semble avoir été plus soigneusement préparée, et que c'est à la fois, sans contredit, une des plus développées et des plus intéressantes de toutes celles qui ont été retracées par Guillaume Colletet, et qu'ensuite elle complète les études réunies dans le volume dont je viens de citer le titre, car si Pibrac n'appartient pas tout à fait à la Gascogne (je parle de la pure Gascogne) (2), il se rattache étroitement à cette province par l'origine de sa famille (3), et, à tout prendre, c'est bien encore un poète gascon.

(1) Qu'il me soit permis de citer ici, avec encore plus de reconnaissance que de fierté, les gracieux éloges prodigués à ce travail par M. Henry Ribadieu, rédacteur en chef de *La Guienne*, dans le numéro de ce journal du 18 août 1866; par M. Gaston Paris, un des directeurs de la *Revue critique*, dans le numéro de ce recueil du 22 septembre 1866; par M. Gustave Brunet, dans la *Gironde* du 7 octobre 1866; par M. G. du Fresne de Beaucourt, dans la *Revue bibliographique et littéraire* d'octobre 1866; par M. Léonce Couture, dans le *Bulletin du Bouquiniste* du 15 novembre 1866; enfin, par M. Roux, secrétaire général de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, dans un rapport du 14 mars 1867 inséré aux *Actes de l'Académie* (3e série, 28e année, page 866).

(2) « Du pur et vray terrouer de la Gascongne, » comme dit Florimond de Raymond dans sa dédicace des *Commentaires* de Blaise de Monluc « à la noblesse de » Gascongne. »

(3) « Elle était originaire d'Auch » lit-on dans les *Mémoires* de Jacques-Auguste de Thou (page 602 de l'édition du *Panthéon littéraire*).

Transcripteur, j'ai été, suivant une habitude déjà vieille chez moi, exact jusqu'à la minutie. Commentateur, je me suis efforcé d'atteindre presque le même degré d'exactitude. Dans les notes mises au bas des pages, j'ai relevé les variantes des deux textes des *Vies des poètes français* et éclairci, rectifié ou complété en quelques lignes rapides plusieurs passages obscurs, erronés ou insuffisants. Dans des notes plus étendues rejetées à l'*Appendice* (1), j'ai ajouté d'assez nombreux renseignements, sur certains points spéciaux, à ceux que Colletet avait recueillis. Les érudits qui daigneront jeter les yeux sur mon commentaire me rendront, j'aime à l'espérer, cette justice que j'ai le plus possible cherché à rendre facile la tâche de l'écrivain auquel sera réservé l'honneur de nous donner un travail définitif, soit au point de vue biographique, soit au point de vue littéraire, sur un des hommes les plus remarquables de ce grand seizième siècle, où les hommes remarquables se comptent par glorieuses centaines.

(1) I, *Deux lettres inédites de Pibrac;* — II. *Pibrac et Marguerite de Valois;* — III. *Quelques citations relatives à Pibrac;* — IV. *D'une nouvelle édition à donner des quatrains de Pibrac.*

GUY DU FAUR DE PYBRAC.

Manuscrit original. F. 2398, t. 3, p. 321-338.
Copie. F. 2398[1], t. 3, p. 20-44.

Puisque ce grand personnage eut tout le cœur et toute la vertu des anciens, et qu'il fut comme eux naturellement portez aux grandes actions, que ne prit-il encore luy-mesme aussy bien qu'eux le soin d'en conserver la mémoire dans ses propres escrits? Certes, il n'en eut (1) esté ny blasmé ny mescreu, non plus que ces fameux Rutilius et Scaurus qui ne feignirent point autresfois d'escrire l'histoire de leur vie, plustot, dict Tacite (2), par une certaine confiance de leur propre vertu que par aucune arrogance qui fust en eux. Et nous aurions l'advantage et la joye (3) de voir dans un discours éloquent au possible jusques où peut aller l'un des plus grands efforts (4) qu'ait peut estre jamais faict la nature en la production d'un seul homme.

Celluy dont je parle nasquit l'an 1529 (5) en la célèbre ville de Tholose, d'une des plus nobles et des plus anciennes

(1) Variante de la copie : *Il n'en auroit.*

(2) Suam ipsi vitam narrare, fiduciam potiuś morum quam arrogantiam arbitrati sunt.— Tac. *Agricola*, I.

(3) Il y a de plus dans la copie : *en mesme tems.*

(4) Variante de la copie : *le plus grand effort.* Le manuscrit original présente, à cet endroit, un texte très embrouillé. J'ai choisi la rédaction la plus claire et celle qui, du reste, était la rédaction définitive de Guillaume Colletet.

(5) La *Biographie toulousaine* (1823, 2 vol. in-8°) met la naissance de Pibrac en 1528. Cette date se retrouve dans le *Mémoire sur la vie de Pibrac*, mémoire anonyme, mais que l'on sait avoir été composé par Charles-Joseph de Lespine de Grainville (Paris, 1758, in-12), et avoir été revu et augmenté par l'abbé Pierre-Jacques Sepher (Amsterdam, 1761, in-12). Le *Nouveau dictionnaire historique* de Chaudon (édition de 1789) reproduit cette même date. Partout ailleurs, on fait naître Pibrac en 1529, sans que le jour même de sa naissance soit nulle part indiqué. Les biographes d'Etienne Pasquier, qui fut un des meilleurs amis de Pibrac, ont aussi hésité, pour la fixation de l'année de sa venue au monde, entre 1528 et 1529, mais pour l'un et l'autre, c'est décidément 1529 qu'il faut adopter. (Voir la *Vie d'Etienne* Pasquier, en tête de ses *OEuvres choisies*, par Léon Feugère (1859, t. I, p. VII), et *Gui Du Faur de Pibrac*, par le même, dans les *Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle* (1859, t. II, p. 453-483).

familles du pays, et qui a toujours esté en possession de produire de grands hommes, puisque depuis plus de 200 ans il n'y en a jamais eu pas un de ce nom qui ne se soit rendu ou célèbre dans la robe, ou fameux dans les armes, si bien que toutes leurs actions sont autant d'illustres monumens de la vertu qu'ils ont suivie (1). D'une source si glorieuse pouvoit-il rien sortir de bas et de médiocre?

Mais pour ne point perdre (le temps) dans les replis d'une longue et peut estre superflue (2) généalogie qui ne faict rien icy à mon dessein, je dirai seullement que Guy Du Faur eut pour bisayeul Gratien Du Faur, chancelier du comte d'Armaignac, après la mort duquel le roy Louis XI l'envoya en ambassade en Allemagne où il demeura l'espace d'onze ans entiers, et où il rendit de si notables et de si grands services à la France, qu'à son retour le Roy le gratiffia d'une charge de président au mortier au parlement de Tholose, charge d'autant plus considérable qu'il n'y avoit alors que deux présidens seullement et qu'en faveur de sa vertu il voullut ainsy en augmenter le nombre d'un troisiesme; que (3) ce rare président eut deux enffans (4), Pierre et Arnault

(1) Joseph Scaliger a dit de la famille de Pibrac (*Scaligerana, verbo* : *Faber*) : « C'est la plus ancienne maison de ville de France; il y a 2 ou 300 ans qu'ils ont esté ou en guerre, ou juges ès cours souveraines de France. » Voir sur les aïeux de Guy de Pibrac d'abondants détails dans le *Moréri* de 1759 (au mot *Faur*). Colletet n'a guères fait qu'abréger, en ces premières pages comme en quelques autres, l'opuscule intitulé : *Vidi Fabricii Pibrachii vita, scriptore Carolo Paschalio* (Parisiis, 1584, in-12). opuscule dont une traduction française, qui a eu deux éditions en la même année (1617), a paru sous ce titre : *La vie et mœurs de messire Guy Du Faur, seigneur de Pybrac, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, et Président en sa cour de Parlement à Paris, faitte par messire Charles Paschal, cy-devant ambassadeur aux Grisons.* Adressée à Monsieur de Fresnes, secrétaire d'Estat, traduicte du latin par Guy Du Faur, seigneur d'Hermay (Paris, in-12). MM. Cimber et Danjou, qui ont réimprimé cette traduction dans le tome x de la première série de leurs *Archives curieuses de l'Histoire de France*, ont eu le tort de dire (*Avertissement*) que l'original parut en 1585.

(2) Variante de l'original : *intempestive*.

(3) La copie retranche le *que* et ajoute, en revanche, au mot *rare* le mot *fameux* : *ce rare et fameux Président*.

(4) Deux, ce n'est pas assez dire : il en eut quatre. L'omission avait été déjà commise par Charles-Paschal. Moréri nous apprend que les deux enfants oubliés ici

Du Faur, le premier evesque de Lectoure (1) prieur de Sainct Aurenct (2) et président aux enquestes du mesme parlement, et l'autre procureur general (3) du Roy en la mesme compagnie. Cet Arnault eut trois fils : Pierre, Michel et Jacques (4). Jacques fut prieur de Sainct-Aurenct, abbé de la Chaise-Dieu, président aux enquestes du parlement de Paris, et depuis conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé. Michel fut président au parlement de Tholose et chancelier de la sérénissime infante de Portugal, et quant à Pierre, après qu'il eut passé par plusieurs belles charges honorables, il fut pourveu par le Roy, *ut credo* (5), Henry second, d'une charge de président au mesme parlement de Tholose, et celluy-cy fut le père de ce grand Guy Du Faur de Pybrac dont il est question (6).

Mais que ceux qui n'ont rien de recommandable en eux que l'honneur d'estre d'une ancienne famille et de porter un illustre nom se gloriffient tant qu'il leur plaira de ceste splendeur estrangère. De moy je suis de la creance (7) de ceux

portaient tous les deux le prénom de Jean, et que l'un fut archidiacre d'Auch pendant que l'autre suivait la carrière des armes. Ce dernier fut tué à la bataille de Lisieux (1469).

(1) Il siégea de 1505 à 1508.

(2) *Sic* pour Saint-Orens. Voir sur Pierre Du Faur la savante *Etude historique et monumentale* consacrée par M. l'abbé Canéto au prieuré de Saint-Orens d'Auch (*Revue de Gascogne* de mars 1869, page 102 et suivantes).

(3) La copie ne nous offre pas le mot *général*.

(4) Nouvelle inexactitude dont Ch. Paschal est encore responsable : Arnault ou plutôt Arnauld eut de trois femmes une demi-douzaine d'enfants qui sont tous énumérés dans *Moréri*.

(5) Mots supprimés dans la copie.

(6) La copie ajoute : *et dont j'ay pris grand plaisir d'escrire la vie*. Paschal et Colletet ne nous disent rien de la mère de Guy Du Faur : c'était Gauside Douce, de la famille d'Ondes, « dame de Pibrac en Gascogne, à deux lieues de Toulouse, » comme s'exprime le *Dictionnaire de Moréri*. Pibrac est aujourd'hui une commune du département de la Haute-Garonne, arrondissement de Toulouse, canton de Léguevin. On y voit le château que, dans la succession maternelle, Guy Du Faur eut en partage et dont il a rendu le nom si célèbre. Ai-je besoin d'ajouter que la célébrité du lieu de Pibrac a prodigieusement grandi depuis qu'une sainte jeune fille l'a rempli du suave parfum de ses vertus?

(7) Variante de l'original : *de l'advis*.

qui disent que la noblesse s'acquiert en vivant et non pas en naissant :

Et genus et proavos, et quæ non fecimus ipsi
Vix ea nostra voco.

Et, selon l'orateur : *Vix nostra censeri debent quæ parentis sunt.* Et, en effect, que sert-il d'estre de la noble race d'Achille si l'on vit en Thersite? Aussy nostre jeune Pybrac fit tant par ses soins et par ses nobles inclinations propres que sa naissance fut enfin ce que l'on admira le moins en luy. Et dans la bonne odeur que d'abord il espandit de sa vie il pouvoit dire avec autant de vérité que de raison ce que l'antique et fabuleux Hercule disoit autresfois dans la fable de soy-mesme :

..... *Ipse quoque Jupiter credi meus*
Pater esse gaudet...

Le grand Jupiter mesme est ravy d'estre creu mon père.

Comme il est presque tousjours fatal aux grands hommes de voir leur naissance précédée ou suivie de quelques prodigieux événemens, il advint que Pybrac, dès sa plus tendre enfance, estant entre les bras de sa nourrice, un grand esclat de tonnerre meslé de soulphre et de fumée tomba dessus elle, luy brusla legèrement la cuisse gauche sans que cet illustre nourrisson qu'elle allaitoit en fut ny atteint ny effrayé (1), de sorte que si ce présage fut malheureux pour luy, sa conduitte et la suitte du temps en dissipèrent le malheur, et s'il fut bien heureux, son insigne vertu, ses grandes dignités (2) et la haute réputation qu'il eut au monde le justiffièrent asseurément.

Quoy qu'il en soit, son père, croyant que l'heureuse nais-

(1) Voir Mézeray : *Mémoires historiques et critiques sur divers points de l'histoire de France*, t. I, p. 61.
(2) Variante de l'original : *charges.*

sance languit sans la bonne institution, prit un soin merveilleux de le faire instruire dès qu'il fut en aage capable de l'estre. Et à cet effect, après qu'il l'eut faict recepvoir son instruction dans les estudes de la langue latine (1), il luy donna pour précepteur domestique ce grand et fameux rhétoricien et orateur de son temps, Pierre Bunel, dont j'ay faict et publié l'éloge dans ma version des Hommes illustres (2). Soubs la discipline d'un si excellent maistre, il fit un tel progrès dans la véritable éloquence qu'il en passa depuis pour l'un des plus rares ornements de son siècle. Aussy pour rien point demeurer ingrat envers luy, il voullut que la postérité sçeut par ses vers extraits de son poëme des *Plaisirs de la vie rustique* le respect et la vénération qu'il eut tousjours pour son grand mérite :

(1) Variante de la copie : *après qu'il lui eut fait apprendre les elemens de la langue latine.*

(2) Sur la version des *Gallorum doctrina illustrium etc. elogia*, de Scévole de Sainte-Marthe, publiée par Colletet (in-4°, Paris, 1644), voir mon introduction aux *Vies des poètes gascons* (p. 12). C'est à la page 114 de la traduction que l'on trouvera l'éloge de ce Bunel qui « remporta la gloire d'avoir par ses escrits ressuscité l'éloquence de Cicéron, mieux que pas un autre de son siècle. » Il ne faut pas manquer de rapprocher de cet éloge l'épître dédicatoire par Henri Estienne à Henri III des lettres de Bunel (*Petri Bunelli et Pauli Manutii epistolæ*, etc. 1581, seconde édition. La première avait paru par les soins de Charles Estienne en 1551), et la préface si intéressante mise par Fr. Graverol en tête d'une nouvelle édition de ces mêmes lettres (*Petri Bunelli Tolosatis epistolæ familiares*, Toulouse, 1687). Pour ne rien négliger, citons encore les *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, par Catel (in-f°, Toulouse, 1633, p. 122), et l'ample article du *Dictionnaire critique* de Bayle avec les observations de Leclerc et de Joly. — J'extrais de la *Vie de Monsieur de Roissy, Henry de Mesmes* (manuscrit de la bibliothèque impériale, Fonds français n° 18617) ce passage où il est trop brièvement parlé de Bunel et de Pibrac : « L'an 1545, au mois de septembre, je fus envoyé à Thoulouze, pour estudier en loix avec mon précepteur et mon frère. Nous estions debout à quatre heures et ayant prié Dieu allions à cinq heures aux estudes, nos gros livres soubz le bras, nos escritoires et nos chandeliers à la main. Nous avions d'ordinaire avec nous Hadrianus Turnebus, Dionisius Lambinus, Honoratus Castellanus, depuis médecin du roi, Simon Thomas, lors très savant médecin. Aussy, nous voyons souvent Petrus Bunellus et son Vidus Faber. Voilà les premières compagnies d'estudes entre Foix, Pibrac et moy, comme elles ont depuis continué aux Estats et aux affaires de la France. » — Colletet ne dit rien du voyage à Paris du jeune Pibrac. Ch. Paschal en parle sans indiquer la date, mais ce voyage fut antérieur à l'époque où Bunel, «homme très éloquent, » dit-il, distilla sur les lèvres de son brillant élève « la pureté de la langue grecque et latine. »

Je te salue encore, ô voisin héritage
De ce docte Bunel, grand honneur (1) de nostre aage,
Qui jadis escrivant Cicéron effaçoit
Quand à l'envy de luy quelque épistre il traçoit,
Et comme un Socratès par sa docte éloquence
Des sophistes bavards confondoit l'arrogance.
Le premier et plus grand de mes biens est d'avoir
Jouy presque trois ans du fruict de son sçavoir,
Lorsque par amitié la peine il daigna prendre
De m'ouvrir les secrets du maistre d'Alexandre,
Et sur le moule vieux de l'orateur romain
Dressa les jeunes traits de ma flouette main (2).
Que si mort il ne fust si tost j'eusse peut estre
Mérité d'estre dict disciple d'un tel maistre (3).

Et en effect ce docte Bunel mourut à Thurin environ l'an 1545, comme il conduisoit en Italie, non pas comme a dit un docte chronologiste moderne (4) les enffants de Guy du Faur de Pybrac, mais Guy de Pybrac luy mesme et son frère, en quoy ce chronologiste s'abuse infiniment, prenant les enffants pour le père et confondant ainsy les personnes et l'ordre des temps.

Ce futur honneur de la France et grand ornement des bonnes lettres, Guy Du Faur, n'avait pas encore atteint l'aage de vingt ans lorsqu'en l'an 1548 estant de retour d'Italie où il avoit assiduement estudié la jurisprudence en l'Université de

(1) Variante de la copie : *cet honneur de nostre âge.*

(2) Idem : *de ma débile main.* François Colletet trouvait sans doute que le vieux et si joli adjectif *flouet*, qui signifiait tendre, mollet, délicat (les peintres ont gardé le mot *flou*), pouvait être avantageusement remplacé par *débile*. Les libertés singulières que prend ce maladroit réviseur, non-seulement à l'égard du texte paternel, mais encore à l'égard des citations introduites dans ce texte, montrent combien on a eu tort de préférer si souvent sa copie à l'original.

(3) Bunel, dit le *Dictionnaire de Moréri*, mourut « d'une fièvre chaude à Turin, l'an 1546, à l'âge de 47 ans. » Je crois que 1546 est la bonne date. Par quelle distraction Bayle, habituellement si sagace, a-t-il été entraîné à écrire que Bunel ne mourut que plus tard, un peu avant 1551 ?

(4) Ce docte chronologiste moderne est, comme G. Colletet nous l'apprend lui-même à la fin de cette notice, Pierre de Saint-Romuald (Pierre Guillebaud), dont le *Trésor chronologique et historique* parut, pour la première fois, de 1642 à 1647 Paris, 3 vol. in-fo), pour la seconde fois en 1658 (*ibidem*, même format.

Padoue (1) et soubs l'illustre André Alciat (2), il réjouit de sa présence tant désirée (3) celluy qui l'avoit mis au monde, et qui d'abord recognut dans son entretien solide et dans ses actions généreuses tous ses nobles traits de la vertu de ses ancestres, ce qui luy persuada bientost qu'il en augmenteroit encore la gloire. Et en cela ce généreux père ne s'abusa point puisqu'il descouvrit en luy un fonds inespuisable de sciences et d'érudition, un grand esprit de discernement, une facilité merveilleuse de s'exprimer agréablement et avec beaucoup d'élégance, le tout accompagné d'une candeur et d'une modestie incomparables. Aussy après qu'il eut paru quelque temps dans les plus doctes conférences des jurisconsultes de l'Université de Tholose et dans les plus belles actions du barreau, sa doctrine et son mérite qui devançoient de bien loin son aage l'introduisirent dans la compagnie souveraine de ce conseil qui, à si juste raison, a remporté le titre de Grand. Et, peu de temps après, comme un honneur en produit un autre, il fut faict prévost ou, comme

(1) *Pavie* et non *Padoue*. Lespine de Grainville et Sepher, et quelques autres avec eux, ont commis la même erreur que Colletet.

(2) Charles Paschal raconte à ce sujet l'anecdote que voici : Comme André Alciat, cet ornement de la jurisprudence, personnage très rare en toute sorte de science, lisait à Pavie, où il était professeur, interprétant les lois civiles des Romains, expliquant les plus obscurs passages et conciliant les opinions contraires des anciens, il tomba par hasard sur une question très difficile, qui fut depuis disputée publiquement, en laquelle Pibrac fit des merveilles et contenta tellement l'assemblée que ce grand homme n'eut point de honte de confesser ingénument devant tous ses auditeurs qu'il rendait les armes à ce jeune champion. Paschal ajoute qu'Alciat, à force d'admirer les talents de Pibrac, en vint à l'aimer de tout son cœur. Le même biographe cite, un peu plus loin, une lettre fort élégante de Paul Manuce, par laquelle il témoigne à Pibrac qu'il ne veut pas être des derniers à se réjouir de la gloire qu'il commençait à posséder dans le monde. Voir cette lettre, qui malheureusement n'est pas datée, mais qui est postérieure à l'année 1546, parmi les *Lettres de Paul Manuce* (page 23 de l'édition de Morges) et en tête de l'édition des *Lettres de Bunel* donnée par Graverol. Ni Paschal, ni Colletet, ne nous disent que Pibrac eut aussi Cujas pour professeur (Léon Feugère, *Caractères et portraits*; Rémard, article *Pibrac* dans la *Biographie universelle*; Paul Louisy, même article dans la *Nouvelle Biographie générale*, etc.).

(1) Variante de l'original : *il se présenta*. Variante de la copie : *il vint saluer son père, qui, réjouy de sa présence tant désirée, reconnut d'abord*, etc.

ils disent (1), juge-mage de la ville de Tholose (2), magistrature qu'il exerça avecque toute l'innocence et toute l'intégrité que l'on peut souhaiter d'un juge qui pour rendre la justice ne demanda jamais d'autre récompense que la gloire de la rendre équitablement (3).

Pendant cela (4), le fameux concile de Trente vint à estre publié, et comme il fut question d'y envoyer des ambassa-

(1) Variante de l'original : *comme ils l'appellent.*

(2) En l'année 1558. Dom Vaissète (*Histoire générale du Languedoc*, édition in-fol., t. v, p. 445, aux *Notes*) reproche à La Faille d'avoir assuré (*Annales de Toulouse*, t. II, p. 384) que Pibrac n'avait que vingt-quatre ans quand il devint juge-mage de sa ville natale, mais il constate que le même historien, dans l'éloge abrégé qu'il a composé de son éminent concitoyen, et qui est au bas de son buste dans l'hôtel de ville, a rappelé très exactement que le futur auteur des *Quatrains* touchait à peine alors à sa vingt-neuvième année, *ætatis anno vix* XXIX *judex major Tolosæ*. Tout le monde se trompe, et dom Vaissète lui-même s'est trompé, en une autre occasion (t. v, p. 212), donnant à Pibrac la qualité de président au parlement de Toulouse, alors qu'il n'a été que conseiller à ce parlement.

(3) M. Henri Martin (*Histoire de France*, édition de 1860, t. VIII, p. 499) nous montre Gui Du Faur de Pibrac mis à la Bastille (10 juin 1559) pour un discours courageux en faveur de la tolérance. D'abord, c'était au 15 juin et non au 10 qu'il fallait rattacher cet événement. Ensuite, M. Martin n'aurait pas dû confondre *Gui* Du Faur avec *Louis* Du Faur, son frère aîné, qui avait été reçu conseiller-clerc au parlement de Paris, le 28 août 1555. Sur la séance où Louis Du Faur fut arrêté, en même temps que l'intrépide Anne Du Bourg, et sur tous les incidents qui suivirent, voir les *Commentaires de l'estat de la religion et république*, par Pierre de la Place (édition du *Panthéon littéraire*, p. 13), l'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze (t. I, p. 243), l'*Histoire de France* de la Popelinière (t. I, p. 135), l'*Histoire universelle* de Jacques-Auguste de Thou (traduction française de 1734, pages 360, 361, etc.), les MÉMOIRES DE CONDÉ (édition de 1744, t. I, p. 5), etc. Parmi les conseillers au parlement arrêtés comme suspects d'hérésie, le lendemain, figure un autre toulousain, Paul de Foix, que cela ne devait pas empêcher de devenir (1577) archevêque de Toulouse.

(4) Variante de la copie : *Pendant que ces choses se passaient.* — Pibrac eut l'honneur d'être envoyé par la ville de Toulouse aux Etats Généraux d'Orléans (1560-1561). Paschal, Colletet et la plupart des biographes ont ignoré cette circonstance. Moréri, qui la mentionne, ajoute que le cahier des doléances que le jeune député eut ordre de présenter au roi était de sa façon. Lespine de Grainville et Sepher prétendent que Guy Du Faur représentait, avec Claude Terlon, ancien capitoul et célèbre avocat, le tiers-état de la sénéchaussée de Toulouse. C'est, en effet, ce qu'atteste, dans un recueil de pièces relatives aux Etats d'Orléans conservé à la Bibliothèque impériale sous le numéro 16262 du fonds français, une copie du *Cahier du tiers-estat de France au Roy*, cahier qui ne comprend pas moins de 354 articles, à la suite desquels se déroulent les signatures des députés, et notamment celles de Guy Du Faur et de Claude Ternon (*sic*). Dans ce recueil manuscrit, pas plus que dans les recueils imprimés de Mayer et de La Lource et Duval, je ne trouve le plus petit mot sur le rôle que joua Guy Du Faur au sein de l'Assemblée d'Orléans.

deurs de la part du roy de France, ce prince, qui estoit Charles IX, jetta incontinent les yeux sur le mérite de Guy de Pibrac qu'il obligea d'accompagner en ceste occasion importante ces deux excellents hommes, Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac (1), et Arnaut Ferrier, président au parlement de Paris (2), avecque lesquels il se fit si hautement signaler par ses actions publiques, par sa doctrine, son éloquence et sa piété (3), que l'histoire de ce fa-

(1) Je citerai sur Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lanssac, une intéressante note de M. de Ruble (p. 434 du t. I de son édition des *Commentaires* de Blaise de Monluc). Ch. Paschal a dit du collègue de Pibrac : « chevalier fort estimé et bien qualifié, qui avait déjà été ambassadeur à Rome et employé en plusieurs belles charges dont il s'était acquitté avec beaucoup d'honneur. »

(2) Voir sur Arnaud Du Ferrier une note au bas de la page 77 de mes *Documents inédits pour servir à la biographie de Jean de Monluc, évêque de Valence* (1868). Il faut y joindre ce court et grand éloge d'Arnaud Du Ferrier, par Ch. Paschal : « C'était un tel trésor de doctrine que, quoy que vous eussiez désiré savoir, il vous » l'eut aussitôt appris, » et cet autre non moins court et non moins grand éloge du même personnage par le président de Thou (traduction déjà citée, t. III, p. 361 : « Homme respectable par sa probité et par la gravité de ses mœurs, et si grand ju- » risconsulte, que Jacques Cujas, l'ornement de notre siècle, reconnaissait ne devoir » qu'à lui seul tout ce qu'il savait. » Arnaud Du Ferrier étant Toulousain, et Louis de Saint-Gelais étant Saintongeais, —Joachim Du Bellay, vantant son éloquence, l'a proclamé (p. 274 du t. I de l'édition si bien donnée par M. Marty-Laveaux) « l'honneur de Sainctonge, »—on peut dire, à la rigueur, que la France fut représentée, au concile de Trente, par trois Gascons. J'ai déjà rappelé (*Lettres inédites de François de Noailles, évêque de Dax*, 1865, pages 4, 8), à propos des ambassades de Londres et de Constantinople, que nulle province, au XVIe siècle, n'a fourni autant d'habiles diplomates que la Gascogne.

(3) Variante de la copie : *Sa doctrine profonde, son éloquence fleurie, sa piété achevée.* — Ce n'est pas précisément la piété de Pibrac qui a été vantée par le grave historien du concile de Trente, le cardinal Pallavicini, d'après lequel l'orateur aurait passé pour être ouvertement huguenot (1re partie, l. VII, ch. 4; 2e partie, l. XVI, ch. 1). Dans la traduction publiée par l'abbé Migne en 1845, on a cruellement estropié (t. II, col. 1093, 1130) les noms des trois ambassadeurs français, et s'il est possible de reconnaître *Reinaud* Du Ferrier et Louis de *Saint-Gélase*, il est bien difficile de deviner qu'il s'agit de Guy Du Faur sous ce bizarre travestissement : *Guidon Fabre*. Paolo Sarpi s'était montré naturellement aussi favorable à Pibrac que Pallavicini s'est montré hostile. On trouvera dans l'*Histoire du Concile de Trente* qui fait partie de l'*Histoire de l'Eglise et des auteurs ecclésiastiques du XVIe siècle*, de Louis Ellies Du Pin, un très ample et très exact résumé des récits et des appréciations de Sarpi et de Pallavicini (t. II, p 650-1189). Je n'ai pas besoin d'ajouter que tous les amis des libertés gallicanes, le président de Thou en tête, que n'a pas manqué de suivre le continuateur de l'abbé Fleury, ont fort loué l'attitude hardie prise par Pibrac dans le Concile. Scévole de Sainte-Marthe assure avec l'habituelle exagération des panégyristes (p. 307 de la traduction de Colletet) que *tous* les prélats réunis à Trente admirèrent la force de l'éloquence de Pibrac. Tous! il

meux (1) Concile ne s'en pourra jamais taire. Aussy sa réputation s'accreut par là de telle sorte que ce grand chancelier de France Michel de l'Hospital jugea qu'à son retour du Concile la ville de Tholose toute célèbre qu'elle est n'estoit pas encore un assez fameux théâtre pour sa gloire, si bien qu'il n'eut point de repos jusques à tant que par ses puissantes raisons (2) il eut persuadé (3) à la Reyne mère et au roy Charles IX son fils qu'il estoit nécessaire (4) pour l'interest de l'estat d'approcher Guy de Pibrac de la personne de Leurs Majestez et de luy donner auprès d'elles un employ convenable à son mérite. Et ce fut alors qu'il fut honnoré de la charge d'advocat général du Roy dans ce supresme parlement de Paris où il fit bien paroistre par sa sagesse et par son bien dire que jamais homme n'avoit auparavant luy plus dignement remply une si grande charge (5).

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(La suite prochainement.)

ne savait donc pas qu'un cardinal avait protesté contre les vivacités de langage de l'adversaire des ultramontains en l'appelant *hâbleur de palais*. J'aime à croire que Pallavicini a été induit en erreur quand il a avancé (col. 1235 du tome II de la traduction de la collection Migne) que le discours si peu mesuré que Pibrac adressa à l'assemblée, le 26 mai 1562 (et non le 4 juin, comme l'a marqué de Thou, p. 337 du tome IV), « et qui causa aux Pères la plus vive indignation, » était tout différent du manuscrit qu'il avait auparavant communiqué.

(1) Variante de la copie : *sacré*.

(2) *Idem* : *persuasions*.

(3) *Idem* : *engagé la Reyne*, etc.

(4) Variante de l'original : *qu'il estoit à propos*.

(5) Ce fut en 1565 que Pibrac devint avocat général à Paris.

BIBLIOGRAPHIE.

LES COULEURS EN PHOTOGRAPHIE, solution du problème, par Louis DUCOS DU HAURON. 1869. 57 p. in-8°. Auch, impr. Foix.— Paris, A. Marion, éditeur. Prix : 2 fr.

Le titre de cet opuscule peut paraître ambitieux; il n'est que rigoureusement exact. Le problème de la production des couleurs en photographie est vraiment résolu. Nous sommes d'autant plus en droit de l'affirmer qu'outre les explications très nettes et très détaillées fournies par M. Louis Ducos du Hauron, outre la vue d'épreuves obtenues par son procédé et qu'il a bien voulu nous montrer lui-même, nous avons aujourd'hui sur la valeur de sa découverte les témoignages irrécusables des hommes les plus compétents dans la matière. L'éminent rédacteur des *Mondes*, entr'autres, a déclaré que la publication du mémoire de notre jeune compatriote lui paraissait « une date importante pour l'histoire de la photographie. »

Nous devons en louer nous-même plus que l'excellente rédaction. Sans doute les profanes comme nous ne peuvent pas suivre aisément jusqu'au bout la déduction lente et minutieuse du patient expérimentateur. Mais la valeur incontestable des résultats démontre assez et la sûreté des principes et la prudence parfaite des procédés. Nous voulons du moins ici faire connaître, dans les termes mêmes de l'auteur, la vraie position du problème et l'idée-mère qui en a donné la solution :

« Forcer le soleil à peindre avec des couleurs toutes faites qu'on lui présente, tel est le problème que j'ai conçu et que j'ai résolu. »

M. Ducos fait observer que l'on n'avait pas encore recouru à ce procédé indirect d'héliochromie, et que jusqu'à lui les plus habiles opérateurs avaient essayé par mille moyens de faire naître directement les couleurs sur la surface *sensibilisée*, sans arriver à un résultat satisfaisant qu'il paraît désormais téméraire d'espérer. Cet insuccès éclatant l'amena à changer les termes du problème :

« Au lieu de confier au soleil le soin d'engendrer les couleurs, ne pourrait-on pas le charger simplement de les distribuer? Au lieu de chercher une préparation unique, qui absorbe en quelque sorte et qui garde en chaque point de sa surface les colorations des rayons qui la frappent, ne pourrait-on pas soumettre à l'action de la lumière une préparation multiple et polychrome, ou du moins renfermant virtuel-

lement toutes les nuances possibles, laquelle, composée exclusivement de couleurs déjà connues et fournies par l'industrie, serait uniformément étendue sur tous les points de la surface photogénique, dans des conditions telles que sous chacun des rayons simples ou composés qui viennent la frapper se fixât la couleur simple ou composée correspondante, les autres couleurs étant éliminées sous ce même rayon?

» Le problème, formulé de la sorte, semble tout d'abord formidable de complication. Malgré sa complexité très réelle, il peut cependant se ramener à des termes moins décourageants, et voici comment je m'en suis rendu maître :

» J'ai appelé à mon aide un principe de physique fort connu. Ce principe est celui en vertu duquel les couleurs simples se réduisent à trois, le rouge, le jaune et le bleu, dont les combinaisons en diverses proportions produisent l'infinie variété des nuances de la nature.

» Partant de cette donnée, je me suis dit :

« Si je décompose en trois tableaux distincts, l'un rouge, l'autre jaune, l'autre bleu, le tableau en apparence unique, mais triple en réalité quant à la couleur, qui nous est offert par la nature, et si de chacun de ces trois tableaux j'obtiens une image photographique séparée qui en reproduise la couleur spéciale, il me suffira de confondre ensuite en une seule image les trois images ainsi obtenues pour jouir de la représentation exacte de la nature, couleur et modelé tout ensemble. »

Comment ce raisonnement, séduisant en théorie, a été merveilleusement justifié par la pratique, quelles lois particulières le docte physicien a été amené à formuler successivement pour réaliser toutes les conditions d'un problème fort complexe, quelles observations toutes nouvelles il apporte à la science sur plusieurs de ces points : c'est ce que les connaisseurs voudront voir dans le mémoire de M. Louis Ducos du Hauron. Il avoue d'ailleurs lui-même que ses procédés pourront être perfectionnés, et qu'ils ne sauraient jusqu'ici s'appliquer au portrait d'après nature. Mais (qu'on nous permette de citer encore en finissant le critique des *Mondes*) « pouvoir reproduire dans toute la variété de leur coloris, paysages, palais et monuments, tableaux, œuvres d'art, vitraux, etc., n'est-ce point déjà une admirable découverte? »

LÉONCE COUTURE.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

Séance du lundi 7 juin 1869.

Présents : MM. Canéto, président; Fauqué, Desbons, Marquet, A. Tarbouriech, Léonce Couture.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président communique un envoi de M. le recteur de l'Académie de Toulouse, consistant : 1° en un décret impérial et un arrêté ministériel des 30 et 31 mars 1869, concernant le prix annuel de 1,000 francs, institué dans chaque ressort académique de l'Empire, pour les meilleurs mémoires d'histoire, d'archéologie ou de science; 2° en une lettre, relative au même objet, à M. le président du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.

Lecture est donnée de ces trois pièces. — A propos des articles essentiels de l'arrêté :

Art. 1er. — *Le prix ci-dessus mentionné sera décerné alternativement, en 1869, sur un travail d'histoire politique ou littéraire; en 1870, sur une question d'archéologie; en 1871, sur une question de sciences, et successivement dans le même ordre les années suivantes.*

Art. 2. — *Le choix des sujets est laissé aux concurrents.*

Art. 3. — *Sont admis à concourir tous les ouvrages et mémoires manuscrits ou imprimés, sous la réserve que les auteurs résident dans le ressort académique et que les ouvrages ou mémoires imprimés n'auront pas été publiés plus de trois ans avant le terme fixé pour le concours.*

Art. 4. — *Sont exclus du concours les ouvrages ou mémoires qui auront été déjà couronnés par l'Institut.*

Art. 5.—*Le jury chargé de décerner le prix est composé, sous la présidence du recteur : 1° de délégués des Sociétés savantes du ressort académique, dont les travaux se rapportent à l'objet du concours; 2° de membres choisis par le Ministre en nombre inférieur à celui desdits délégués. Les concurrents ne peuvent faire partie du jury.*

La Société se félicite de voir accomplis les principaux vœux exprimés par elle dans la séance du 22 février dernier, touchant le choix des mémoires à couronner et l'organisation du jury chargé de décerner les prix. Elle applaudit également à l'institution du prix impérial de 3,000 francs, complétant celle des prix académiques.

Dans la lettre de M. le recteur, deux passages réclamaient des explications de la part de la Société.

« Le nom pris par chaque Société, écrivait M. Roustan, ne suffisant pas toujours pour reconnaître la nature des divers travaux dont elle s'occupe, il n'est rien de plus naturel et de plus juste que de recourir à chaque Société elle-même pour définir à cet égard sa com-

pétence et ses attributions. Plusieurs d'entre elles comprennent dans leurs travaux toutes les branches des connaissances humaines; nous espérons qu'elles voudront bien chaque année consentir à nous donner des juges. D'autres, occupées d'études spéciales, se désintéresseront naturellement de certains concours et pourront désirer n'être appelées qu'une ou deux années sur trois à contribuer à la formation du jury. »

La Société historique de Gascogne ne s'occupant que d'histoire et d'archéologie, se désintéressera du concours un an sur trois, c'est-à-dire lorsque ce concours aura pour objet des travaux sur les sciences.

M. Roustan fait observer qu'il y aura lieu tous les ans « à provoquer, en temps opportun, la désignation des délégués des Sociétés savantes dont les travaux se rapporteront à l'objet du concours. Le nombre de ces délégués devra être réglé d'après le nombre de ces Sociétés... »

Sur ce point, il n'est pas possible à la Société elle-même de donner d'indication précise, parce qu'elle ne connaît pas le nombre des Sociétés savantes qui devront être appelées à prendre part à la formation du jury.

M. le président se charge de transmettre cette double réponse à M. le recteur de l'Académie de Toulouse.

Le secrétaire de la Société donne lecture de deux questions d'histoire littéraire adressées par M. Tamizey de Larroque. Insertion aux *Questions et Réponses*, qui doivent être dorénavant annexées à chaque numéro de la *Revue de Gascogne*.

M. l'abbé Canéto demande des renseignements précis sur le premier établissement des Carmélites à Auch. Le secrétaire indique les sources visées par M. Tamizey de Larroque dans la courte notice dont il a fait précéder une lettre de la fondatrice du carmel auscitain. La lettre et la notice sont déjà sous presse pour la *Revue de Gascogne*.

M. Léonce Couture demande de la part du R. P. Fulgence, des capucins de Toulouse, des souvenirs biographiques relatifs aux derniers religieux de cet ordre dans le diocèse d'Auch. M. Amédée Tarbouriech indique, comme document à consulter sur le personnel du couvent des capucins d'Auch jusqu'à la Révolution, les *Déclarations des Novices*, petit registre de cette maison religieuse, signé par le célèbre P. Ambroise de Lombez, et conservé aux archives départementales.

Le Secrétaire ordinaire des séances,
LÉONCE COUTURE.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

6. — Que sait-on de Pierre Pinache?

Pierre Pinache fut un des nombreux adversaires d'Etienne Dolet. Il réfuta avec violence le discours prononcé, le 9 octobre 1532, par Dolet contre la *barbare* Toulouse et surtout contre le parlement de cette ville (*Doleti in Thol. Orat. prima*), et il contribua beaucoup à faire emprisonner, d'abord, et expulser, après (1533), l'insolent orateur. Ne connaît-on Pinache que par les injures de Dolet (*In Thol. Orat. sec. et Carmina*)? Le P. Niceron, dans le tome XXI de ses *Mémoires*, prétend que Pinache était un Toulousain, mais Dolet l'appelle Gascon (*In Petrum Pinachium Vasconem*, p. 129 des *Carmina*), et un ami intime de Dolet, Simon Finet, qui était à Toulouse en même temps qu'eux, le proclame aussi gascon dans la lettre à Claude Cottereau qui sert de préface aux : *Orationes duæ in Tholosam, epistolarum libri duo, carminum libri duo*, etc. (Lyon, chez Gryphius, 1533 environ, in-8°).

T. DE L.

---

7. — Des causes de la mort de Scipion du Pleix.

On a prétendu que Sc. du Pleix consacra les quinze dernières années de sa vie à composer un grand travail sur les libertés gallicanes, et que le chancelier Seguier l'ayant forcé de le brûler, ou, suivant une autre version, l'ayant lui-même jeté au feu, il en mourut de chagrin. Quel est le premier qui a rapporté cette très douteuse historiette (1)? Comme du Pleix n'avait pas moins de 92 ans quand il rendit le dernier soupir, le chagrin n'eut pas beaucoup à faire pour le tuer, et le chancelier Seguier me paraît de toute façon très innocent de la mort du vieil historien.

T. DE L.

---

8. — D'une singulière assertion de dom Brugèles.

L'auteur des *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch* dit (p. 2) que la ville d'Auch « contient plus de 4,700 habitants, qui font un grand commerce d'eau-de-vie, de lin, de laine, et de poires de Bon Chrétien, qu'ils recueillent dans les jardins de cette ville, et qui sont des plus excellentes. L'on a même remarqué que celles qui viennent dans l'enceinte de la ville sont sans pepin, et meilleures que celles qui viennent hors les murs. » Je voudrais bien savoir si réellement les anciennes poires de la ville d'Auch n'avaient pas de pepins, et si les poires actuelles y jouissent du même privilége.

T. DE L.

(1) Je la trouve pour la première fois dans le livre d'Ancillon : *Mémoires concernant les vies de plusieurs modernes célèbres dans la république des lettres* (Amsterdam, 1709, in-12).

9. — Une question sur Roncevaux.

En lisant dernièrement la très fidèle traduction donnée par M. Adolphe d'Avril de la *Chanson de Roland* (Paris, 1867), j'ai été frappé de cette note (p. 277) : « Le détail de ce voyage (retour de l'armée de Charlemagne par Narbonne) et la mention de la Cerdagne (les Sarrazins chevauchent à l'envi par les vallons et les monts de la Cerdagne) indiquent que le lieu du désastre, d'après notre poème, serait la Cerdagne. C'est sur cette route que l'on trouve une localité appelée Tour de Karol. On se serait donc trompé en cherchant le Roncevaux de Roland dans le *Roncisval* qui existe sur la frontière de Navarre. Cependant, dans l'hypothèse qui s'appuie ainsi sur les détails de la *Chanson de Roland*, il est difficile d'expliquer la participation des Basques à la défaite de notre arrière-garde, participation confirmée par l'histoire et par le chant basque d'Altabiçaren. » Ecartons tout d'abord le chant basque qui, après la vigoureuse et habile discussion de M. Bladé, et malgré les réclamations de M. Cénac Moncaut, ne peut être considéré comme un document sérieux. Resterait la difficulté formée par le texte d'Eginhard; mais cette difficulté est-elle donc invincible? Je ne le crois pas. Je demande instamment que l'on examine la question de près, de très près, et que l'on décide en parfaite connaissance de cause si c'est la Navarre ou bien la Catalogne qui a été le théâtre du dernier et grandiose combat de Roland. T. DE L.

---

10. — Un contradicteur de Vauban.

Il m'est tombé, par hasard, sous la main un livre anonyme que je ne trouve indiqué ni dans Barbier, ni dans Brunet, ni dans Blanqui (*Hist. de l'Economie politique*). Il a pour titre : RÉFLEXIONS SUR LE TRAITÉ DE LA DÎME ROYALE DE M. LE MARESCHAL DE VAUBAN, *divisées en deux parties*. MDCCXVI. Et voilà tout. Pas plus de nom d'imprimeur que d'auteur; et nulle part, ni au commencement ni à la fin du livre, le privilége ordinaire du roi. Les seules indications que je possède me sont fournies par l'avertissement de l'imprimeur, si toutefois il mérite créance. « L'auteur, dit-il, m'en est inconnu : celui qui me l'a remis, qui ne m'a pas voulu dire comment il lui est parvenu, sinon qu'il lui a esté envoyé par une personne inconnüe, m'a seulement assuré qu'on lui mande que c'est une personne de distinction qui les avait faites (les *Réflexions*) pour un grand prince, dont elles ont eu l'approbation. » — Quoique placées sous un même titre, les deux parties de ce livre ont une pagination particulière; et les différences évidentes de l'exécution typographique sembleraient indiquer qu'elles ont été imprimées à des dates diverses et juxtaposées ensuite. Ce livre est-il rare ou commun? En connaît-on l'auteur? Et si on l'ignore, la personne et les œuvres du maréchal de Vauban n'offrent-elles pas assez d'intérêt pour qu'un curieux à qui ces recherches seraient faciles, nous dise le nom de ce contradicteur, dont la discussion, un peu vive parfois, n'est pas dépourvue de talent? Paul T.

SAINT AMAND, APOTRE DES BASQUES.

II

Travaux et succès de l'apostolat de saint Amand auprès des Basques (1).

8. Le lecteur aimera, sans doute, à connaître les traits principaux de la vie du saint missionnaire qui fut l'apôtre des Basques. Né en 594, à Herbauge, près de Nantes et non loin des bouches de la Loire, Amand eut pour père Sérénus, alors duc de la seconde Aquitaine, et pour sœur unique Amantia, qui portait le nom de sa mère. Un brillant avenir lui souriait dans le monde; mais il le sacrifia pour les biens célestes et, encore adolescent, on le vit se vouer à la solitude, dans une île voisine de La Rochelle, d'où, plus tard, il se rendit à Tours, auprès du tombeau de saint Martin, malgré les instances et les larmes de son père. Admis dans le clergé de cette église, il voulut néanmoins se retirer à Bourges, dont saint Austregisile était évêque, et c'est là qu'il passa quinze années entières dans une étroite cellule, couvert d'un cilice et de cendres, ne vivant que de pain d'orge, trempé dans l'eau pure.

Il fit ensuite le pélerinage de Rome. Une nuit, pendant que son âme en extase se nourrissait des plus saintes pensées, au pied des marches extérieures de l'église de Saint-Pierre, le prince des apôtres vint tout-à-coup lui ordonner, avec les paroles les plus suaves, de retourner en France, pour y annoncer aux peuples les vérités du salut. Amand obéit, plein

(1) Dans cette notice, je suis presque pas à pas, en ce qui concerne la biographie et surtout la chronologie, les savants auteurs des *Acta sanctorum*, qui s'éloignent parfois de Baronius et des autres écrivains ecclésiastiques, mais qui me paraissent avoir fixé les dates les plus importantes, d'une manière irréfragable. (Voir, outre les vies de saint Amand et de sainte Rictrude, la vie de saint Sigebert, 1 févr., t. 4).

de joie, comme un homme qui connaît enfin sa vocation divine.

Peu de temps après, vers l'an 628, le roi Clotaire II et les évêques de la cour le contraignirent à recevoir l'épiscopat. Mais on ne lui assigna aucun diocèse; on livra tous les peuples à son zèle. Ce fut un vrai missionnaire apostolique, ou, comme l'on disait en ces temps reculés, un évêque *régionnaire*.

Saint Amand entreprit d'abord de convertir les nombreux idolâtres qui restaient encore dans le pays de Gand, en Belgique : il y réussit, non sans de grandes peines, mais à force de charité et avec le prestige d'éclatants miracles. Moins heureux auprès des Slaves, récemment établis au-delà du Danube, et de retour en France, il eut la douleur d'y voir le nouveau roi, Dagobert, violer ouvertement la sainteté des lois du mariage (1). Amand ne put s'empêcher d'élever la voix contre ce désordre. Mais, loin de se laisser ramener au bien, l'orgueilleux monarque chassa ignominieusement son austère censeur, qui se réfugia dans les états de Caribert, roi d'Aquitaine. Ceci se passait, d'après les calculs des Bollandistes, en 633, ou au plus tard en 634.

Durant cet exil, saint Amand « parcourut, dit Baudemond, » les lieux les plus éloignés, prêchant la parole de Dieu aux » Gentils. » Le biographe ne nomme pas ici les Vascons, dont il ne parlera que plus tard. Mais les plus graves auteurs et, à leur tête, le docte Mabillon (2) ainsi que les Bollandistes, s'accordent à croire que notre saint fit alors son premier voyage en Vasconie, et de fait, c'est l'époque formellement désignée par l'auteur de la vie de sainte Rictrude.

S'il faut en croire un manuscrit de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne, saint Amand se trouvait au monastère de ce nom (3), lors-

(1) Dagobert, sans répudier la reine Gomadrude, qui était stérile, avait épousé Nanthilde, et devait prendre encore une troisième femme.

(2) Annal. Bened. t. 1, lib. 12, nº VIII.

(3) La célèbre abbaye de Saint-Sever passe pour avoir été fondée par Guillaume Sance, dans la seconde moitié du xe siècle. Mais Guillaume-Sance déclare lui-même qu'il ne fit que la restaurer sur les ruines d'un ancien monastère détruit par les Français. (V. *Gall. Christ.* t. 1. *Eccl. Adur.*)

que les religieux lui parlèrent des Vascons, comme d'un peuple adonné à toutes sortes d'erreurs. Ce qu'il apprit de leur état moral le remplit de compassion pour eux; ce qu'on lui dit de leur barbarie n'effraya pas son zèle. Il voulut aller porter à cette nation la lumière de l'évangile, trop heureux, disait-il, s'il y trouvait la palme du martyre !

9. Ici se présente la question de savoir jusqu'à quel point les Vascons étaient éloignés du christianisme. Marca prétend qu'on ne saurait admettre qu'ils fussent généralement païens et il en donne pour raison que, vivant au milieu d'un pays catholique, ils ne pouvaient pas avoir échappé à la charité pastorale des évêques de Pampelune et de Calahorra, encore moins, ajouterai-je, au zèle des évêques d'Oloron, de Bayonne et de Dax, dont ils occupaient en partie les diocèses, depuis une trentaine d'années. Mais ce n'est là qu'une faible conjecture et les Bollandistes la repoussent avec raison. En effet, dans le VIIe siècle, il subsistait encore un certain nombre de peuplades idolâtres au milieu même des églises les plus florissantes : témoin cette population du pays de Gand, dont on vient de parler, et qui adorait les faux dieux dans les diocèses de Noyon et de Tournay.

Le raisonnement de Marca tombe donc à faux. D'ailleurs nous avons contre lui les textes les plus positifs. Voici comment s'exprime Baudemont : « La nation vasconne était en proie à » de telles erreurs qu'elle consultait les augures et adorait les » idoles à la place de Dieu. » Le poète Milon parle de la même manière(1). Hucbald est plus expressif encore, lorsque, dans

(1) Quæ gens dura satis, variis incursibus instans...

. . . . . .

Ut Gallis fuerat sævâ feritate rebellis,
Sic erat et Christo, reliquum qui straverat orbem.
Relligionis enim nudata decore, jacebat.
In noctis tenebris, nullâ illustrata lucernâ...
Cultum Christo habilem *muta ad simulacra* reflectens,
Idola credebat numen Deitatis habere.

Ap. Bolland. *Vit. S. Amandi.* Milon, auteur du IXe siècle, n'a guère fait que mettre en vers la prose de Baudemond.

la vie de sainte Rictrude, il nous représente les Vascons « adonnés aux cultes diaboliques, impies et sans Dieu. » Aussi ajoute-t-il qu'en allant à eux, le bienheureux Amand comptait y trouver le martyre, à cause de leur férocité : *ob illius gentis sævitiam* (1).

N'allons donc pas diminuer le mérite du saint apôtre, en nous appuyant sur des conjectures que rien ne justifie. Comment les fiers montagnards s'étaient-ils soustraits jusqu'alors aux lumières de l'évangile? Cela peut s'expliquer par leur état de guerre continuel, depuis des siècles, et par l'isolement ou les migrations que cet état leur imposait tour-à-tour.

Autant qu'on peut en juger par quelques textes épars des anciens auteurs de la Grèce et de Rome, il est permis de croire que les Vasco-Cantabres sont les vrais descendants des Ibères, et qu'avant l'apparition du christianisme ils conservaient encore, entre l'Ebre et les Pyrénées, des vestiges nombreux d'une brillante civilisation patriarcale. N'adorant qu'un seul Dieu, sous le nom de *Iaon*, vivant de la vie de famille et de tribu, mais sous l'autorité souveraine du *Bilzar*, ou assemblée des sages, ayant des chefs, mais non des rois, ils n'auraient eu qu'une législation, moins civile que morale, fondée sur les grandes idées de l'intérêt commun, de la solidarité mutuelle et de la vérité (2). Mais quand vinrent les guerres avec les Carthaginois et les Romains, plus tard avec les Wisigoths d'un côté et les Francs de l'autre, les Euskariens, comme ils se nommaient entre eux, nos Vascons, obligés à une vie de combats sans cesse renaissants, perdirent peu à peu leurs traditions primordiales, et c'est ainsi qu'ils tombèrent dans les superstitions du paganisme, en même temps que dans les fureurs d'une barbarie qui les rendit si redoutables.

(1) *Ap. Bolland.* 10 *Maii.*

(2) Une de leurs lois ordonnait d'arracher une dent à quiconque était convaincu d'un mensonge. (*Mém. du chevalier* de Béla.)

Toutefois, de même qu'il y avait eu de savantes écoles chez leurs ancêtres, sous la domination passagère des Romains, il y eut aussi des chrétiens parmi eux, depuis leur établissement dans les Gaules, comme nous l'apprend Hucbald, qui, voulant décrire leur situation religieuse, se contente de dire qu'ils étaient « presque tous, *penè omnes*, adonnés au culte des démons.» Presque tous! Il y avait donc des exceptions? Oui, et, dans le nombre, le chroniqueur distingue la noble famille de sainte Rictrude, dont je parlerai bientôt plus longuement.

10. Ne doutons pas que le duc Amand ne fût également chrétien. D'après la célèbre Charte d'Alaon, il eut pour épouse Amantia, fille de Sérénus, sœur de saint Amand et mère de Gisèle, alors reine d'Aquitaine. L'évêque missionnaire s'accorda peut-être à lui-même la joie de voir sa sœur et sa nièce. Il dut s'entendre au moins avec quelques chrétiens de distinction; après quoi, partant sous le regard de Dieu et probablement accompagné de quelques moines, qui connaissaient la langue du pays, il entra dans la terre des Vascons. A le voir s'engager au sein des gorges pyrénéennes, on s'écrierait volontiers avec le Prophète: « Qu'ils sont beaux, sur les » montagnes, les pieds de celui qui annonce la paix et tous » autres biens! » Mais de quel côté dirige-t-il d'abord ses pas? La Soule semblerait l'appeler en premier lieu, si c'est là que se trouvait alors le quartier général de la nation, ainsi que je l'ai présumé. Il est plus probable, néanmoins, que la mission débuta par la Basse-Navarre, plus centrale et d'ailleurs répondant mieux, par sa configuration topographique, aux descriptions des chroniqueurs, avec cette circonstance qu'elle était traversée, dans toute sa longueur, par une voie romaine dont il a été fait mention plus haut, la route militaire de Bordeaux à Pampelune. Au reste, quel qu'ait été le point de départ, l'apôtre devait nécessairement parcourir, l'un après l'autre, les divers lieux, où, suivant l'expression de son biographe,

les Basques étaient « disséminés (1). » S'il n'y avait pas encore des villages formés, il y avait, sans nul doute, des agglomérations distinctes, de petites peuplades, dont chacune avait choisi son territoire selon ses convenances particulières ou les exigences de l'intérêt commun. Saint Amand allait donc d'un quartier à l'autre, prêchant devant de petits groupes, au foyer des familles, à des guerriers isolés, si ce n'est que les assemblées générales, assez fréquentées chez les Vascons, ne lui fournissent, de temps à autre, l'occasion de parler en présence d'un nombreux auditoire (2).

On conçoit dès lors que cette mission ait exigé plus que des semaines, plus que des mois. D'après mes calculs, elle dura au moins deux ans. Baudemond nous avertit, en effet, que le saint exilé resta longtemps, *dudùm*, éloigné de la France. Parti de la cour, après le second mariage de Dagobert, il n'y revint que pour le baptême de Sigebert, issu d'un troisième mariage. Or tout cela suppose une absence de près de trois années. Les Bollandistes, qui mettent le baptême du jeune prince en 635, d'une manière positive, se bornent à placer l'exil de saint Amand *vers* l'an 634, et je crois qu'il faut le faire remonter jusqu'en 633 au moins. Mais, sans nous arrêter plus longtemps sur cette question de dates, étudions enfin les actes de l'apôtre des Basques.

11. C'était un homme dans la force l'âge, n'ayant pas encore atteint sa quarantième année. Les austérités avaient déjà marqué son visage de leur sereine empreinte et l'habitude des saintes oraisons avait répandu sur son front, sur ses lèvres et dans son regard, cette teinte mystique qui est le ca-

(1) Quæ gens... per aspera atque inaccessibilia *diffusa erat* loca. (Baudem. ap. *Bolland.* 6 febr., page 862.)

(2) Ces réunions populaires se sont maintenues jusqu'à la Révolution. Outre les Etats généraux de chaque province, on voyait, dans la Basse-Navarre, les Etats particuliers du pays de *Mixe*, de l'*Ostabaris* et du pays de *Cize*. En Soule, on comptait sept *dégueries* (*Degaërtas*) ou sept *doyennés* civils, composé chacun de plusieurs villages, dont tous les habitants se réunissaient, à divers époques de l'année, pour délibérer sur les affaires communes du quartier. (Voir *Cout. de Soule* et *Fors de Navarre*.)

chet spécial des hommes de Dieu (1). Vêtu de la robe sévère des enfants de saint Benoît, il frappa d'abord, par son seul aspect, un peuple barbare dans ses mœurs, mais au fond généreux et sensible. Le respect de tous l'environna bientôt, et *plusieurs*, dit le biographe de sainte Rictrude, furent *éclairés de la lumière dont il était tout rayonnant*. Des familles, des peuplades entières avaient écouté sa voix; déjà toute la nation commençait à s'ébranler, quand arrivèrent auprès de lui des officiers de Dagobert, venant, de la part du roi, le supplier d'aller baptiser l'héritier de la couronne, si longtemps désiré (2).

Saint Amand dut s'éloigner de ses chers Vascons sans avoir achevé son œuvre. Au moment même du départ, il s'aperçut qu'il restait beaucoup à faire pour la conversion de ce peuple mobile. Il prêchait devant une assemblée nombreuse (3) peut-être pour ses adieux. Jamais sa parole n'avait été aussi pénétrante et aussi vigoureuse, jamais son auditoire n'avait paru aussi profondément remué. Et voilà que tout à coup un mauvais plaisant, un de ces hommes que le vulgaire appelle *farceurs*, dit le poète Milon, interrompit l'orateur par des propos burlesques et facétieux (4); c'en fut assez pour

(1) Erat autem vultu serenus, corpore castus, vigiliis et orationibus deditus, sermone cautus; sic inter gentes anachoretarum gerebat vitam. (*Anonym. ex Ms. Andr. Du Chesne, ap. Boll.*, t. 4, p. 865.)

(2) Quoique les chroniqueurs ne disent point, en termes formels, que l'ambassade royale alla trouver saint Amand en pleine Vasconie, on ne peut avoir aucun doute à ce sujet. Car nous savons, d'un côté, que Dagobert, dans sa joie impatiente, envoya ses ministres *à la recherche* de l'exilé, aussitôt après la naissance de l'enfant, et, d'un autre côté, que cet enfant ne reçut le baptême que le quarantième jour. Malgré les difficultés des voyages à cette époque, il ne fallait pas aux ambassadeurs un aussi long espace de temps pour l'aller et le retour, si le saint se fût trouvé au cœur du royaume de Caribert, appelé lui-même comme parrain du nouveau-né. Mais le retard s'explique, en supposant que l'évêque-missionnaire prêchait alors dans les âpres régions de la montagne.

(3) *In conventu publico*, dit l'abbé Philippe (*ap. Bolland*, t. 4, page 878, col. 2, n° 56). C'était sans doute une de ces assemblées générales, dont j'ai parlé plus haut, un *Bilzar*.

(4) Dumque ibi vivificis inferret spicula contis
Et multos æquaret humo, falsamque deorum
Sterneret ad terram constanter Relligionem,
Unus iners, facilis, male lubricus atque superbus,
Turpis et impurus, scurrilia probra susurrans,
Quem merito vulgus vocitat cognomine mimum,
Obstitit infelix stolide bacchante cachinno. (*Milo.*)

bouleverser la multitude, qui passa des larmes au rire avec une incroyable facilité. Le saint se tut; mais Dieu le vengea aussitôt. On vit le misérable interrupteur tomber, comme frappé d'un coup de foudre, dans des convulsions horribles, se rouler contre terre, en proclamant qu'il mourait à cause de ses blasphèmes, et exhaler son dernier soupir avec un dernier cri de désespoir. La foule se dispersa sous l'impression de cet effrayant miracle, et saint Amand suivit avec tristesse les ambassadeurs du roi de France (1).

12. Parmi les âmes dociles à la grâce que le bienheureux laissait dans le pays, il convient de ne pas oublier sainte Rictrude, dont le nom s'est trouvé plusieurs fois sous ma plume et que je dois faire connaître un peu mieux. Quelques historiens en ont fait une fille de l'Aquitaine ou de la Gascogne; mais c'était incontestablement une *Basquaise*. Qu'elle soit née à Toulouse, comme l'avance un seul auteur, contre toutes les apparences, ou dans quelque autre ville de la Novempopulanie, il n'en est pas moins vrai qu'elle était de « la race agile et guerrière des Vascons, » suivant l'expression du plus autorisé des biographes, Hucbald, qui a soin d'ajouter, avec toutes sortes de détails, que ces Vascons étaient les anciens *Vaccéens* du haut des Pyrénées (2). Hucbald dit encore que, dans son exil, saint Amand alla instruire Rictrude dans « sa propre patrie, *c'est-à-dire*, ajoute-t-il, *en Vasconie*... » avec l'espoir d'y être martyrisé. » Or, on a vu en quel quartier s'ouvrait pour lui une telle perspective : c'est dans notre *Pays basque* et pas ailleurs.

(1) Baudemond semble rapporter cet épisode du *Farceur* à l'époque du second voyage de saint Amand en Vasconie. Ainsi font, après lui, d'autres biographes. Mais il est clair que ces auteurs se sont peu occupés de la marche chronologique des faits. On verra bientôt les circonstances du second voyage, et on se convaincra que l'épisode en question n'y répond en aucune manière.

(2) Hæc claro satis exstitit oriunda germine, Ernoldo nobili edita genitore et Liebia genitrice, *ex agili pugnacique Wasconum gente*. Hujus autem gentis antiquiores primo dicti sunt Vaccæi, à quodam oppido juxta Pyreneum sito sic cognominati, sed postea Wascones quasi Vaccones nuncupati..., et ipsorum regio... appellata est Wasconia, etc. (*Bolland*, 12 maii.)

Rictrude appartenait à l'une de plus nobles familles de la nation. Son père Ernold (Arnaud) et sa mère Lichia ou Lucie, étaient l'un et l'autre de bons et fidèles chrétiens. Née vers l'an 616, elle était dans tout l'éclat de l'adolescence, au début de la mission de saint Amand; mais elle avait su résister aux délices d'une éducation presque princière, comme aux influences de la barbarie qui l'environnait, et elle brillait au milieu de ses compatriotes idolâtres, comme une rose brille parmi les épines du buisson (1). Saint Amand la rencontra et reconnut en elle tous les signes d'une prédestination céleste. Aussi prit-il un soin particulier de cette âme qui, selon la belle image du chroniqueur, se laissa pénétrer par les rayons divins, comme une étoile accepte la lumière d'un astre plus brillant. Elle fit de rapides progrès dans la vertu sous la direction du bienheureux. Quand il s'éloigna, Rictrude offrait tous les présages de sa sainteté future; mais Dieu la destinait à paraître sur un autre théâtre.

Après la mort de Caribert et la conquête de la Vasconie par la grande armée de Chadoind, les officiers de Dagobert arrivaient en nombre dans les vallées pyrénéennes, qui ne leur présentaient plus aucun danger. Or un de ces jeunes seigneurs, du nom d'Adalbaud, duc de Douai, en Flandre, eut occasion de voir Rictrude et la demanda en mariage. Quelques proches de la jeune fille s'opposèrent à ce projet, par un sentiment de haine pour le sang français, peut-être aussi parce qu'Adalbaud était chrétien; mais Ernold et Lichie donnèrent volontiers leur acquiescement. On ne vit jamais une union mieux assortie, sous le rapport de la beauté et de la vertu, ainsi que du côté de la naissance et de la fortune. Rictrude suivit son époux dans les contrées du Nord et parut avec honneur parmi les premières dames de la cour de France;

(1) Sic ex eisdem impiis et sine Deo prodiit hominibus, veluti solet rosa de spinosis efflorere sentibus (*Hucbald. V. sanctæ Rictr.*). Educata est autem intrà patrios lares satis deliciosè; sed de barbarie gentis illius nihil trahens, Deum cœpit ab infantiâ venerari ac timere. (*Hist. Mirac.*, Ap. Boll., 12 Maii.)

mais, au bout de quelques années, elle devint veuve de la façon la plus tragique: Adalbaud se rendait en Vasconie, pour des affaires de famille; avant d'y arriver et lorsqu'il était encore dans l'Aquitaine, il fut mis à mort par les parents mêmes de Rictrude, toujours mécontents de son mariage. (Vers l'an 650.)

La noble basquaise restait avec quatre enfants, un garçon et trois filles. Assez jeune encore, elle fut pressée par le roi d'accepter une nouvelle alliance. Mais docile aux conseils de saint Amand, dont elle avait retrouvé la direction, elle prit le voile et s'enferma dans le monastère de Marchiennes (au diocèse d'Arras), où elle fut abbesse. Son fils et ses filles imitèrent son exemple: ce fut une double génération de saints. Car l'Eglise a placé sur les autels, outre saint Adalbaud et sainte Rictrude, leur fils saint Mauronte, abbé de Breul, leurs filles sainte Eusébie ou Isoye, abbesse de Hamay, sainte Clothesende, abbesse de Marchiennes après sa mère, et sainte Aldesende, qui mourut très jeune. Quoique étrangers par les lieux où se passa leur existence, tous ces illustres personnages appartiennent, par leur origine, au pays basque, qui peut les revendiquer comme siens.

13. Il s'était écoulé une trentaine d'années depuis la première mission de saint Amand en Vasconie. Durant ce temps-là, il avait continué le cours de ses bonnes œuvres, prêchant l'évangile et fondant ou réformant de nombreux monastères, surtout dans la Flandre et dans les trois Aquitaines. Obligé d'accepter le siége épiscopal de Maëstricht, il avait fini par obtenir du Pape la permission de s'en démettre et il était redevenu simple évêque missionnaire. Jamais il n'avait oublié les Basques, dont, au reste, sainte Rictrude lui rappelait sans cesse le souvenir. Combien de fois ces deux grandes âmes durent s'entretenir, en présence de Dieu, du salut de ce peuple! Que de larmes et de prières la sainte répandait, au pied du tabernacle, pour le bonheur immortel de ses com-

patriotes, et avec quelle ardeur elle excitait, dans le même but, la ferveur de ses dignes enfants! Le sang même d'Abalbaud n'avait-il pas coulé en faveur de ses frères d'adoption?

Le vénérable apôtre, oubliant le poids de l'âge (il avait 70 ans), songeait à visiter encore ses rudes disciples des Pyrénées. Il pouvait être encouragé dans les inspirations de son zèle par cette circonstance que la Vasconie obéissait alors à ses petits neveux, Boggis et Bertrand, reconnus ducs héréditaires de l'Aquitaine et de la Vasconie. Mais ce qui le détermina, c'est que, d'après le savant annaliste Mabillon, il fut appelé par les Basques eux-mêmes (1). Il vint donc en l'an de grâce 665. Les détails de cette mission nous manquent; toutefois on ne peut pas douter qu'elle n'ait eu le succès le plus complet. Car, depuis lors, l'histoire ne parle plus de l'idolâtrie des Basques. Au contraire, elle n'a qu'à exalter, d'âge en âge, leur invincible fermeté dans la foi catholique.

Les Maures ravagèrent leur pays, mais sans altérer leurs croyances. Puis vinrent les Normands; les Basques coururent à eux, et furent vaincus à cause de leurs péchés, dit un Cartulaire (2), mais sans laisser entamer leur religion, si ce n'est que les terribles enfants du nord, s'étant fixés près de l'embouchure de l'Adour et le long du littoral, y firent régner leurs superstitions scandinaves durant un demi-siècle, jusqu'au temps de l'apostolat de saint Léon. Les hérésies du moyen âge comptèrent dans leurs armées quelques *routiers* du pays basque, *Basculos et Navarrœos*, dit un concile de Lavaur; mais c'étaient des aventuriers isolés, de vrais bandits, dont les actes lointains ne doivent pas être imputés à la patrie de sainte Rictrude. Et quand, au XVIe siècle, la reine Jeanne voulut répandre le protestantisme dans nos contrées, ce fut surtout contre la fière poitrine des Basques qu'elle vit tous ses ef-

(1) In Vasconiam denuo accersitus est ab illius gentis populis, qui ejus olim exhortationibus et exemplis informati fuerant. (*Ann. Bemd*. L. XV, 12.)

(2) *Cart. de Bigorre*. Dom Brugèles, *Chr. d'Auch*.

forts se briser. On a pu reprocher quelques défauts au peuple de saint Amand; mais on ne saurait, sans injustice, contester aux Basques leur renom de catholiques à toute épreuve.

Ils ont donné de grands prélats à l'Eglise. Citons, entre autres, Bertrand d'Echaux, né à Baïgorry, d'abord évêque de Bayonne et mort archevêque de Tours; Jean d'Olce, né à Iholdy, évêque de Bayonne; les trois Maytie, enfants de Mauléon et successivement évêques d'Oloron; sans oublier Bernard de Ruthie, d'Aussurucq, grand-aumônier de France sous les Valois, ni cet admirable évêque de Marseille, François-Xavier de Belsunce, dont le nom seul est un éloge.

De nos jours Mgr Hiraboure, évêque d'Aire, a, pour ainsi dire, résumé dans sa personne les plus belles qualités du Basque par l'éclat de son intelligence, la brillante harmonie de sa parole, la touchante bonté de son cœur, la ferveur de sa piété et l'infatigable énergie de son zèle.

14. J'affaiblis le tableau en resserrant le cadre. Puissé-je du moins avoir donné une légère idée de l'œuvre de saint Amand dans la Vasconie! Il continua sa laborieuse carrière pendant vingt ans encore, absent de corps, mais toujours présent d'esprit et de cœur au milieu des Basques. N'avait-il pas là ses petits-neveux Boggis et Bertrand? On croit qu'il leur procura lui-même de nobles alliances en Austrasie par le mariage d'Ode avec Boggis et de Phigberte avec Bertrand, qui fut père de saint Hubert. Ces deux nouvelles duchesses étaient sœurs: dignes l'une de l'autre, elles firent revivre les vertus d'Amantia, et j'imagine volontiers qu'elles entretinrent une correspondance avec le saint évêque sur les progrès religieux qui s'opéraient dans leurs états. Puis sainte Rictrude, qu'il voyait si souvent, pouvait-elle ne pas lui parler de ses chers compatriotes? Au déclin de la vie, on aime à se rappeler les impressions des premiers jours, surtout celles du pays natal. Et notez que, pour Rictrude, comme pour Amand, il s'agissait de tout un peuple récemment converti, mais tou-

jours exposé aux hasards des guerres qui se rallumaient à chaque instant. L'éloignement même devait accroître en eux la vivacité de l'intérêt patriotique et des pieuses sollicitudes.

Cependant, l'heure approchait où saint Amand, quittant la terre, allait devenir le protecteur des Basques dans le ciel. Depuis quatre ans, il vivait retiré dans le monastère d'Elnon, et c'est là qu'il rendit sa belle âme à Dieu, âgé de 90 ans. La Flandre et la Belgique l'entourent encore d'une vénération particulière : il a laissé son nom au monastère qui reçut son dernier soupir. L'antique abbaye de saint Amand, au diocèse d'Arras, n'est plus aujourd'hui qu'un établissement thermal; mais le nom reste et perpétue au loin le souvenir des vertus du grand évêque missionnaire.

Sainte Rictrude ne lui survécut pas au-delà de quatre ou cinq ans: elle mourut au monastère de Marchiennes vers l'an 690 et dans la soixante-quinzième année de sa vie. A mesure qu'elle avançait en âge, on l'avait vue s'avancer de plus en plus dans les voies de l'humilité religieuse et dans les austérités de sa sainte vocation. Après sa mort, de nombreux miracles rendirent son nom populaire au sein du pays où elle s'endormit dans le Seigneur, et, de nos jours encore, il y a plusieurs paroisses placées sous son invocation dans les diocèses d'Arras et de Cambrai. Elle a une très belle chapelle dans l'église de Marchiennes, qui posséda ses reliques jusqu'au moment de la Révolution française (1). En un mot, sainte Rictrude est, dans le Nord de la France, l'une des saintes les plus connues et les plus invoquées.

15. Comment donc se fait-il qu'elle le soit si peu dans son propre pays? Comment les Basques ont-ils pu oublier cette

(1) La riche châsse, en argent doré, qui renfermait le corps de sainte Rictrude, fut envoyée de Marchiennes à l'Hôtel des Monnaies à Paris, en 1793. Un employé de cet établissement, M. Desrotours, déposa plus tard les saintes reliques à l'archevêché; elles y restèrent jusqu'au 18 février 1831, qu'elles furent dispersées et, dit-on, jetées dans la Seine, pendant le pillage du palais de Mgr de Quélen. On n'en trouve plus qu'un fragment, conservé dans l'église de Notre-Dame-de-Paris. (Voir *Chronique du Béarn*, par d'Asfeld, tome 1er, et les *Petits Bollandistes*, 12 mai.)

illustration nationale, et comment, pour la plupart d'entre eux, le glorieux apôtre de leurs ancêtres, saint Amand, est-il en quelque sorte un étranger? Un telle indifférence, si peu conforme à la constance habituelle des traditions populaires, semblerait devoir infirmer la vérité des récits qui précèdent, si la situation toute particulière de nos Basques, au milieu des populations environnantes, n'en donnait une explication très plausibles. Observons, en effet, que pendant qu'ils conservèrent, par la langue et par les mœurs, le sceau toujours distinct d'une origine commune, les Basques furent séparés les uns des autres dans l'ordre ecclésiastique et dans l'ordre civil. Sous ce dernier rapport, les Labourdins et les Souletins appartinrent à la Guienne, qui continua le duché de Vasconie, tandis que la Basse-Navarre fut l'une des *Mérindés* (ou districts) du Royaume de Navarre, en Espagne. Dans l'ordre ecclésiastique, le fractionnement fut plus sensible encore; la Soule fit partie du diocèse béarnais d'Oloron; le Labourd forma la majeure partie du diocèse de Bayonne; quant à la Basse-Navarre, elle se trouve scindée en deux parts, le Sud (Baïgorry et Saint-Jean-Pied-de-Port) relevant de la cathédrale de Bayonne et le Nord (Iholdy et Saint-Palais) dépendant du diocèse de Dax.

C'est à ce morcellement de la population basquaise qu'on doit attribuer son oubli de saint Amand. Les catholiques de la Soule avaient trouvé dans le diocèse d'Oloron un patron déjà en possession de la vénération publique, saint Grat, né sur les confins de leur belle vallée; et chaque année, le 19 octobre, ils allaient, en foule, vénérer ses reliques à Oloron même. Les Labourdins eurent pour protecteur bien-aimé saint Léon, qui versa son sang aux portes de Bayonne. Restait la Basse-Navarre qui, soumise à deux églises différentes, subit naturellement les prescriptions de leurs liturgies spéciales. Ah ! si les Basques avaient formé un seul et même diocèse, ils auraient été plus fidèles à leurs souvenirs; mais séparés, comme ils le furent, ils ne pouvaient échapper à l'in-

fluence des traditions qui dominaient dans les sphères différentes, où ils étaient comme englobés.

Ajoutons que les Basques n'ont jamais eu ni histoire, ni littérature nationales. Les évêques des trois diocèses dont ils dépendirent ignorèrent eux-mêmes les origines religieuses de ces quartiers, privés de monuments historiques, et il a fallu attendre jusqu'à XVIIe siècle, l'exhumation des vieilles chroniques du nord de la France pour réveiller, dans le Midi, la mémoire de l'apôtre des Basques. Mais, disons-le avec joie, aussitôt que nos prélats furent éclairés par les découvertes de la science hagiographique ils songèrent à réparer l'oubli de leurs prédecesseurs; les nouveaux bréviaires de la Province d'Auch, et notamment celui que Mgr d'Arche crut pouvoir publier, en 1753, à l'usage du clergé de Bayonne, portèrent un office en l'honneur de saint Amaud, le 6 janvier, et un autre en l'honneur de sainte Rictrude, le 10 mai. Ne nous plaignons point de ce que les légendes des deux offices ne respectent pas suffisament la nationalité des Basques, qu'elles confondent aussi avec les Gascons; il suffit d'y trouver un hommage important, quoique tardif, rendu par la postérité reconnaissante à deux saints qui méritent d'être honorés comme les vrais patrons d'une partie au moins de nos chères montagnes.

Conclusion.

Le pays basque appartient aujourd'hui tout entier au diocèse de Bayonne, dont il est, sans contredit, la portion la plus profondément catholique; témoignage d'un béarnais qui veut être équitable avant tout. Eh bien ! sera-t-il permis à l'auteur de cette dissertation d'exprimer le désir que le culte de saint Amand et de sainte Rictrude se répande dans notre beau diocèse ? Pourquoi leur fête ne serait-elle pas célébrée de nouveau parmi nous, avec la même solennité que celles de saint

Julien, de saint Galactoire, de saint Grat et de saint Léon ? Pourquoi ne verrait-on pas, surtout dans la basse-Navarre, privée de toute dévotion à un saint national, s'élever, sinon quelque église, du moins quelque chapelle sous le vocable de saint Amand et de sainte Rictrude ? Pourquoi ces deux saints ne deviendraient-ils pas populaires, l'un comme patron spécial des hommes de zèle et de dévoûment, l'autre comme protectrice assurée des mères et des veuves chrétiennes (1)?

Depuis quelques années, le diocèse de Bayonne a eu le bonheur de recouvrer la liturgie de Rome, qui ne célèbre pas la fête de nos deux saints. Souhaitons que la sagesse épiscopale trouve opportun d'y introduire, suivant toutes les règles canoniques, l'office de saint Amand et celui de sainte Rictrude, puisque le martyrologe romain n'a oublié ni l'un ni l'autre. Ce serait un grand sujet de joie pour les fidèles et pour les pasteurs. Quelle est la famille où l'on n'aimerait à redire cette belle oraison de l'ancien Bréviaire ?

« O Dieu, qui avez enrichi la bienheureuse veuve Rictrude
» d'un tel trésor de grâce qu'elle a sanctifié, en se sanctifiant
» elle-même, son époux et ses enfants, faites qu'au souvenir
» d'une si grande vertu, nous marchions d'un pas droit dans
» le sentier de la justice. Ainsi soit-il. »

J.-M. MENJOULET,

vicaire-général de Bayonne.

(1) Il a été fait, tout récemment, une première réparation à ces saintes mémoires. C'est une œuvre d'art, exécutée par l'habile et sympathique pinceau de M. Romain Cazes, dans l'église SAINTE-CROIX D'OLORON, monument du onzième siècle. Au bas du sanctuaire splendidement décoré, dans l'arcature, à sept baies aveugles, qui termine l'abside et entoure l'autel, on voit, sous le nom de galerie des *Saints du Pays*, à côté de saint Julien, de saint Grat, de saint Galactoire et de saint Léon, SAINT AMAND, *apôtre des Basques*, SAINTE RICTRUDE, *dame vasconne et abbesse*, avec SAINT ADALBAUD lui-même. Mais Oloron est dans le Béarn; le pays basque ne voudra pas rester déshérité de ses gloires les plus pures.

A propos d'une Supplique[1] adressée au Régent

PAR LA PAROISSE DE MARCIAC (1715).

Pendant les trois derniers siècles de la monarchie, une des plus grandes préoccupations des rois de France, a dit M. de Tocqueville, fut de séparer les gentilshommes du peuple et de les attirer à la cour. Ils réussirent, on le sait bien, et à part quelques hobereaux cloués par leur maigre fortune dans leurs gentilhommières, la noblesse abandonna volontiers ses seigneuries. Cet exemple fut contagieux; peu à peu les bourgeois cherchèrent de toutes parts un asile dans les villes, et l'on vit rarement deux générations de paysans riches rester à la campagne. Le cultivateur qui, à force de ruse et d'économie, avait pu se procurer quelque bien-être arrachait bien vite son fils à la charrue, pour le soustraire aux misères sans nombre qui l'attendaient. Aussi vint le jour où le peuple fut complétement isolé. Personne autour de lui qui fût en état de lui donner un conseil, qui pût le diriger dans ses affaires et l'aider à adoucir un peu sa position. Le seul homme bien élevé qui résidât d'une manière permanente au milieu des paysans et restât en contact incessant avec eux était le curé (2). Quand ils ne le mettaient pas dans leur haine de pair avec les nobles et les

(1) Le manuscrit qui a servi de base à notre travail porte pour titre : *Question d'économie politique traitée en* 1715 *par le curé de Marciac, à propos d'une supplique adressée*, etc.... Ce titre ambitieux, tracé d'une écriture ferme et toute moderne, est évidemment l'œuvre d'un des derniers possesseurs du manuscrit. Il serait, je crois, bien désigné sous le simple nom de *doléance*, qui s'appliquait alors à ces sortes de requêtes. En effet, aux Etats Généraux de 1789 (*Résumé général des cahiers — Tiers-Etat*, p. 29), le peuple demanda qu'on ne qualifiât plus ainsi ses suppliques du nom de *doléances*, puisqu'elles n'étaient pas tant les accents de la douleur que le langage de la raison.

(2) Tocqueville. *L'ancien Régime et la Révolution*, p. 157-205.

bourgeois à priviléges, c'était à lui qu'ils avaient recours dans les circonstances critiques où le besoin les forçait de réclamer aide et protection de leurs administrateurs.

En 1715, la ville de Marciac était réduite à une extrême détresse. Ce fut le curé que les habitants chargèrent de parler en leur nom A SON ALTESSE ROYALLE, MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS, RÉGENT DU ROYAUME DE FRANCE.

Plusieurs fois déjà ils s'étaient adressés aux Intendants, mais en vain. Ces représentants du conseil d'Etat n'étaient pas toujours des gens actifs, désintéressés, sérieusement dévoués aux intérêts des peuples, dont l'autorité fut, comme on l'a dit, un frein opposé aux entreprises du pouvoir judiciaire et aux abus du pouvoir militaire confié aux commandants des troupes. Sans doute, quelques-uns, beaucoup même, méritaient cet éloge; mais que d'exceptions! Quant à ceux de Montauban, la ville de Marciac, qui était sous leur dépendance (1), se plaint de ce qu'ils n'ont pas beaucoup d'égards pour les nombreux verbaux qu'elle leur adresse (2). Vienne 1789, et l'on demandera énergiquement la suppression de « cette espèce de despotes épars dans les provinces. » Subordonnés en tout aux ministres, ils étaient, en effet, ordinairement contre les libertés provinciales pour le despotisme administratif, et se faisaient trop souvent les agents serviles de la plus

(1) En 1715, la ville de Marciac était encore de la Généralité de Montauban. Ce ne fut que l'année d'après, en 1716, qu'un Edit du roi du mois d'avril créa la Généralité d'Auch en prenant, dans la Généralité de Bordeaux, la ville de Bayonne, le pays de Labour, le pays de Soule, l'élection des Landes, le pays de Marsan et le Bigorre, et dans la Généralité de Montauban, les Quatres-Vallées, le Nébouzan, les Elections d'Astarac, d'Armagnac, d'Auch, de Comminges, de Rivière-Verdun, où se trouvait Marciac, et de Lomagne (EXPILLY, v° *Ausch*).

(2) Un certain Intendant de province, dit un journal du temps (*La clef du cabinet des princes*, décembre 1706, t. v), ayant ramassé les requêtes de plusieurs personnes plaignantes, quoiqu'il lui eût été facile de les contenter du moins par un honnête refus, les jeta dans le feu sans les lire. Cfr. les *Notices sur l'intendance en Béarn et sur les Etats de cette province*, par P. RAYMOND, et l'article de M. Tamizey de Larroque. — On verra que tous les Intendants n'étaient pas accommodants et faciles à contenter.

odieuse fiscalité. Ils s'immisçaient dans toute sorte d'affaires, usaient d'un arbitraire sans égal, et frappaient les provinces d'impôts extraordinaires, sans écouter ni menaces ni plaintes (1).

Les vices d'une administration rapace et sans sérieux contrôle avaient déjà souvent fait souffrir le pays. Aux Etats-Généraux de 1614, à l'occasion d'une diminution de tailles sur laquelle la noblesse et le clergé ne voulaient rien entendre, Jean Savaron, lieutenant général de la sénéchaussée de Clermont, s'adressa, au nom du Tiers-Etat, au roi lui-même. « Sire, vos très-humbles et très-obéissants sujets, les gens du Tiers-Etat, prosternés à vos pieds, supplient Votre Majesté d'ouïr et recevoir favorablement leurs très-justes remontrances..... Ce ne sont pas des insectes et des vermisseaux qui réclament votre miséricorde. C'est votre peuple qui réclame justice, ce sont des créatures raisonnables, ce sont des enfants dont vous êtes le père et le protecteur. Prêtez-leur votre main favorable pour les relever de l'oppression sous le poids de laquelle ils ploient continuellement. Que diriez-vous, Sire, si vous aviez vu dans vos pays de Guienne et d'Auvergne les hommes paître l'herbe à la manière des bêtes? Cette nouveauté et misère inouïe dans votre Etat ne produirait-elle pas dans votre âme royale un désir digne de Votre Majesté pour subvenir à une calamité si grande (2)? » On pourrait croire que l'orateur, pour mieux faire triompher sa cause, s'était permis quelque exagération, mais il ajoute aussitôt : « Cela est tellement vrai que je confisque à Votre Majesté mon bien et mes offices si je suis convaincu de mensonge. » Un langage d'une si énergique franchise aurait dû, ce semble, ouvrir les yeux au pouvoir et faire prendre quel-

(1) Les gouverneurs avaient légué aux intendants ces déplorables habitudes. Au XVIe siècle, le duc d'Epernon, au moyen de contributions levées pour son compte et par sa seule autorité, se faisait 60,000 écus de rente.

(2) Relation de Florimond de Rapine. —Cité par Rathery, *Hist. des Etats Généraux*, p. 258.

que mesure efficace. Mais de là en avant les choses furent loin de s'améliorer (1), et M. de Tocqueville a pu dire avec raison que la condition des paysans au dix-huitième siècle était souvent pire qu'au treizième.

Comme leurs aïeux de 1614, les paysans de Marciac, en 1715, étaient réduits pour leur nourriture à quelques herbes qui croissaient à l'aventure dans des jardins qu'ils ne pouvaient pas cultiver, et c'est à peu près dans les termes mêmes de Jean Savaron que le curé de la ville fait entendre ses plaintes au duc Philippe d'Orléans :

« Que Son Altesse Royalle, dit-il, ait la bonté de jeter sur nous un regard favorable et de nous tendre sa main bienfaisante et charitable pour nous retirer de cet abisme de malheur et de misère où nous sommes plongés, d'où nous ne pourrons jamais sortir, sy nous ne sommes promptement favorisés d'un sy puissant secours, puisque nous n'avons aucune ressource qu'en la clémence et la charité de Son Altesse Royalle. »

Laissons-le nous faire lui-même le navrant récit de la misère de sa paroisse. Plein de respect et de soumission pour le prince qu'il croit mal renseigné par ses serviteurs sur l'état de son peuple, il ne laisse nulle part éclater son indignation, mais à chaque ligne perce l'amer désespoir qui remplit son âme.

« Tout ce païs est fort misérable, parce qu'estant éloigné des rivières navigables et des grandes villes, il ne s'y fait aucune sorte de comerce. Lorsque les récoltes estoient abondantes, les habitans ne pouvoient souvent vendre leurs danrées à nul prix, et ce n'est que lorsque le Béarn est dans la disette qu'on peut trouver à les débiter. Le vin estoit d'un grand secours, parce qu'on le vendoit aux marchants des Monts-Pyrennées; mais les gelées de l'année 1709 ayant

(1) Voici ce qu'écrivait à Colbert le duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, le 29 mai 1675 : « Il est asseuré que la plus grande partie des habitants de la province n'ont vescu pendant l'hyver que de pain de glands et de racines, et que présentement on les voit manger l'herbe des prez et l'escorce des arbres. »

fait périr presque tous les vignobles, et la misère des propriétaires leur ayant osté les moyens de les restablir, on est privé de ce secours, quy estoit la seule ressource qu'on avoit pour payer les tailles, de sorte que les mesmes vignobles quy, avant 1709, faisaient le meilleur revenu des habitans leur sont maintenant la plupart à charges. Les préries, suffisant à peine pour entretenir les bestiaux, ne produisent non plus aucun revenu.... Les maisons de la ville peuvent à peine servir pour loger les habitans. Elles sont presque toutes délabrées et menacent d'une ruine prochaine, parce que les possesseurs ne sont pas en estat de les entretenir, sans autres meubles ny ustanciles que ceux que les employés aux recouvrements des tailles y ont laissés comme inutiles n'ayant pu les vendre pour le paiement de leurs soldes. Il s'ensuit de là que cette communauté ny les paroisses voisines n'ont d'autres ressources pour vivre et payer les charges que le revenu des terres labourables, dont la plus grande partie sont des terres de très-méchante nature et produisent à peine les semences, et les meilleures sont d'un fort petit raport. »

La détresse des peuples, a dit un économiste distingué, se reconnaît toujours à l'inégalité des charges, à la distribution vicieuse des profits du travail et à la prédominance de quelques castes ingénieuses à placer les abus sous l'autorité de la loi (1). Telles sont, résumées en quelques mots, les deux ou trois grandes causes de ces profondes misères dont gémissait le pays. Excepté quelques rares hommes d'Etat, Sully et Colbert, personne n'a voulu comprendre que l'aisance des gens du peuple était la base la plus solide des richesses du roi. Il a fallu arriver en 1787, quand la mesure était comble, alors que toute sagesse était désormais inutile, alors que le roi devait à lui seul 600,000,000, pour reconnaître qu'il n'était pas permis même de penser que celui qui recueille moins doive payer davantage (2). Lorsqu'on ne prélevait que 1,200,000 livres de taille, et que la noblesse, avec les églises qui possédaient de grands biens, était obligée

(1) Blanqui, *Hist. de l'Economie politique.* Introduction, p. 2.
(2) Discours à la séance des notables du 25 mai 1787.

de faire la guerre à ses frais, les priviléges s'acceptaient facilement; mais quand on préleva 40, 50, et jusqu'à 80,000,000, quand tout se fit aux dépens des roturiers, les exemptions d'impôt ne devaient plus exister, et le peuple (puisqu'on l'a déjà dit, il faut au moins l'oser répéter), le peuple, qui n'avait pas assez de sang et de sueur pour satisfaire à toutes les exigences, « avait le droit et le devoir » de mettre fin à « cette injustice organisée (1). » Ce n'était pas seulement les nobles et le clergé qui jouissaient de l'exemption de l'impôt; grand nombre de paysans et de bourgeois partagèrent aussi cette faveur. « La collecte des tailles, dit Turgot, change en bourgeois des villes le propriétaire roturier de la campagne. » Là, il perdait le goût des champs et n'aspirait qu'à devenir fonctionnaire public.

Certes, il lui était facile de se contenter, les occasions ne manquaient pas; on est effrayé, en parcourant le *Recueil général des anciennes lois françaises*, du nombre d'*Edits portant création d'offices de*, etc..... De 1693 à 1709 il fut créé, au rapport de M. de Tocqueville, 40,000 charges (2), dont les possesseurs, payés et rentés par l'Etat (3), étaient encore exempts en tout ou en partie de leur part d'impôts qui retombait toujours sur le peuple, puisque les budgets ne diminuaient jamais (4). Dans la seule communauté de Marciac, il y avait jusqu'à 18 charges, entraînant avec elles un surcroît de dépenses de plus de 1,000 livres, qui s'ajoutaient à

(1) A. Gratry, *La morale et la loi de l'histoire*, tome II, p. 185. « Les deux sens du mot Révolution. »

(2) Dans une petite ville de province il y avait, paraît-il, jusqu'à 109 personnes occupées à rendre la justice et 126 chargées de faire exécuter les arrêts de la première. — On alla même jusqu'à créer des offices de courtiers de vins dans les provinces, de vendeurs d'huîtres à l'écaille dans Paris, de crieurs d'enterrements, etc... *Doléances sur les surcharges du peuple* (p. 95), par Gaultier de Biauzat, avocat en Parlement, membre du conseil nommé par l'assemblée provinciale d'Auvergne.

(3) Sur les émoluments des fonctionnaires publics, cfr Vauban, *Projet de dixme royale*, p. 81, 82, 83, et Gaultier de Biauzat, op. cit., chap. XI, note de la page 87.

(4) Sur les créations d'offices, voyez Baudry, Introduct. aux *Mémoires de Foucaut*, p. 93. — Forbonnais, *Recherches sur les finances*.

des sommes exorbitantes pour affranchissement de bellugues, pour des fourrages, des droits sur les huiles, etc..... En voici l'état dressé par le curé de la paroisse, d'après une ordonnance de l'intendant, M. de Laugeois :

Droit de quittance pour le receveur.....	2 livres
Droit du sceau des rolles.....	13 l. » 4 s.
Pour le fourrage.....	882 l. » 8 s.
Nouvel acquit.....	30 l. » 3 s. 10 d.
Pour les inspecteurs, conservateurs des domaines.....	400 l. » 5 s.
Pour les controlleurs des droits de greffe et octrois.....	38 l. » 6 s.
Pour les commissaires et greffiers aux inventaires.....	81 l. » 10 s.
Pour les commissaires aux prisées et ventes des meubles.....	340 l. »
Pour les maires et greffiers des hotels des villes.	109 l. »
Pour les greffiers et gardes minutes.....	63 l. » 5 s.
Au commissaire des tailles.....	20 l. »
Supplément de finances pour l'affranchissement de huit bellugues.....	112 l. » 4 s.
Droit de vérification aux elleus.....	120 l. » 14 s.
Papier des rolles.....	12 l. »
Façon des rolles.....	40 l. »
Port des rolles à la vérification.....	30 l. »
Port de l'argent au bureau.....	80 l. »
Enregistrement de la mutation consulaire.....	1 l. » 12 s.
Droit sur les huiles.....	233 l. » 10 s.
Pour les fourrages des troupes en quartier d'esté.	401 l. »
Pour les cultes.....	26 l. » 6 s.
Pour le procureur et greffier de l'élection.....	6 l. »

Parmi tous les impôts, il n'y en avait assurément pas de plus dur que la taille, qui ne pesait que sur le tiers-état. A l'origine, on la réglait dans l'assemblée des Etats généraux, et les mandataires des intéressés pouvaient toujours, par le refus de leur vote, prévenir de trop fortes

exactions. Mais Charles VII, ayant obtenu de la lever selon son bon plaisir et sans le consentement du peuple, passa ce droit à ses successeurs, qui en abusèrent trop souvent de la manière la plus étrange. Chaque fois qu'ils eurent besoin d'argent, ce fut aux taillables qu'ils s'adressèrent. Même dans les circonstances les plus exceptionnelles, ils n'avaient jamais recours à la noblesse. Ils n'osaient pas : les seigneurs, supplantés peu à peu dans l'administration des paroisses par des fonctionnaires choisis par l'intendant de la province, n'étaient plus que les premiers habitants de leur commune, distingués seulement des roturiers et simples bourgeois par leurs priviléges et leurs immunités (1); et l'on comprend sans peine combien ils y étaient attachés. Si on avait songé à les mettre sur le pied commun, en les forçant de supporter leur juste part de charges, on pouvait s'attendre à des réclamations et à des résistances sans fin (2). Aussi le peuple était-il à chaque instant sacrifié, car, à vrai dire, l'histoire de la taille pendant les trois derniers siècles n'est que l'histoire de son accroissement (3). La sage administration de Sully l'avait réduite à 14,000,000. Mais les économies faites par Henri IV et son ministre furent bien vite absorbées, sous le règne de son successeur, par les guerres, les favoris et l'avidité des courtisans. Quatre ans après l'avènement de Louis XIII au trône, la dépense excédait la recette de 9,117,324 l., et la dette publique avait augmenté de 60,000,000. De là, surcroît de tailles, et partant surcroît de misères pour le peuple.

Richelieu, venant au pouvoir, ne s'en inquiéta pas (4).

(1) Tocqueville, *op. cit.*, p. 60.

(2) Cfr Lettre de Louvois à Nicolas Foucault (8 nov. 1685), intendant de Béarn, sur les plaintes de quelques gentilshommes mis à la taille. *Mémoires de Foucault, Appendice, p.* 519.

(3) On peut très bien suivre cette histoire dans l'ouvrage de Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances.*

(4) Si les peuples étaient à l'aise, dit Richelieu, s'ils n'étaient retenus par quelques nécessités, difficilement demeureraient-ils dans les règles qui leur seraient prescrites par la raison et par les lois. Il les faut comparer aux mulets qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail. *Testament politique, 1re partie, chap.* 4.

Pourvu que la France fût grande et forte, la reine des nations, qu'importaient les sacrifices? Colbert, marchant sur les traces de Sully, diminua les tailles de 20,000,000 et remit l'ordre et la prospérité dans les finances, que Mazarin avait gaspillées à son profit (1). Au milieu de tous ces adulateurs, qui prodiguaient sans cesse au grand roi les plus basses flatteries, il osa seul opposer les plus courageuses protestations à ses prodigalités toujours croissantes. Mais après sa mort, tout alla à la dérive. « Les fautes de Louis XIV mirent le pouvoir aux prises avec l'adversité et réduisirent le trésor public à vivre d'expédients..... Les trente dernières années de ce règne, qui avait été si beau, ne furent qu'une suite d'aggressions et de violences contre le droit....., d'impôts ruineux et de ruses fiscales de toute espèce pour arracher de nouvelles ressources au pays..... La guerre de la ligue d'Augsbourg, suivie de si près par la guerre de succession, avait épuisé et tari toutes les ressources disponibles. Le crédit n'existait plus, et on avait demandé à l'impôt tout ce qu'il pouvait donner (2). » C'est alors, en ces calamiteuses années, que M. de Pontchartrain, pour subvenir à tout prix aux besoins sans limites de l'Etat, et n'osant plus, sans doute, s'adresser seulement au peuple, imagina un impôt particulier, pesant sur tous sans exception, sur les privilégiés comme sur les taillables à merci. Mais le privilége reparut encore sous la forme même qui semblait le plus l'exclure (3). « La capitation, dit Turgot, est une imposition arbitraire de sa nature; il est impossible de la répartir sur la totalité des citoyens autrement qu'à l'aveugle. On a jugé plus commode de prendre pour base les rôles de la taille qu'on a trouvés tout faits. On a fait un rôle particulier pour les privilégiés. Mais comme ceux-ci se défendent et que les taillables n'ont personne qui parle pour eux,

(1) Mazarin ajouta 5,000,000 au brevet général de la taille et se fit cette immense fortune que tout le monde connaît.

(2) Grancolas, *Correspondant* du 10 fév. 1869.

(3) Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances*, tome I, p. 526.

il est arrivé que la capitation des premiers s'est réduite peu à peu dans les provinces à un objet excessivement modique, tandis que la capitation des seconds est presque égale au principal de la taille (1). » Toujours surchargés, toujours sacrifiés, les gens du peuple ne pouvaient pas payer. Comment l'auraient-ils fait? Partout les impôts surpassaient ordinairement le revenu. On peut facilement se rendre compte de ce fait lamentable par l'exposé que le curé de Marciac lui-même, « d'après des personnes de bien et d'honneur, » a tracé des taxes et des revenus de sa paroisse de 1708 à 1715.

En l'année 1708	tailles et capitation 23,523^{l} 15^{s} 4^{d}	Le revenu est dépassé de	4,277^{l} 10^{s}
En l'année 1709	24,555^{l} 16^{s} 10^{d}	.....	6,309^{l} 13^{s} 6^{d}
En l'année 1710	20,711^{l} 11^{s}	.....	2,465^{l} 7^{s} 8^{d}
En l'année 1711	28,109^{l}	.....	9,863^{l} 6^{s} 8^{d}
En l'année 1712	25,630^{l} 17^{s} 1^{d}	.....	10,383^{l} 17^{s} 1^{d}
En l'année 1713	25,643^{l} 7^{s} 5^{d}	.....	7,397^{l} 4^{s} 1^{d}
En l'année 1714	17,873^{l} 4^{s} 11^{d}	.....	372^{l} 18^{s} 5^{d}

Si dans cette dernière année il y a amélioration, c'est à un acquittement extraordinaire de 10,720 livres, accordé par M. Legendre, alors intendant, qu'on le doit.

Les paysans étaient découragés. L'impôt était leur seule préoccupation; ils ne songeaient qu'à le pouvoir payer; c'était là le but de tous leurs efforts, de toutes leurs fatigues, et ils n'y parvenaient jamais. Quoi qu'ils fissent, il y avait toujours des arrérages. Quand Sully arriva au pouvoir, il fut obligé de faire une remise de 20,000,000 sur les tailles des seules années 1594, 1595, 1596.

A Marciac, nous dit le curé de cette ville, « au commencement de l'année 1714, très-peu ayant été en estat de payer leur charge, il estoit deub plus de quarante mil livres d'arrérages. M. de Laugeois accorda alors un surcis et fixa quatre termes : le premier à la St-

(1) En Auvergne, la province payait 1,792,464 livres de capitation; les nobles, les corps de la magistrature et les privilégiés n'y contribuaient que pour 39,427 livres, ce qui ne forme pas le quarante-cinquième de la contribution des taillables. — GAULTIER DE BIAUZAT. *Doléances sur les surcharges*, etc., chap. XI, p. 101.

Martin 1714, le second au premier avril 1715, le troisième à la Saint-Martin de la même année, et le dernier au premier may 1716. Mais ce surcis a esté inutille, et quoyque tout le monde ait fait tous les efforts possibles pour profitter de cette grâce, il y en a fort peu qui ayent payé les termes écheux, de sorte que les arrérages, bien loin de diminuer, ont augmenté, parce qu'il est deub considérablement des impositions de 1714. »

(La suite prochainement.) L'abbé Paul TALLEZ.

Chronique. — Sujets de prix proposés par la Société impériale archéologique du midi de la France à Toulouse pour l'année 1870.

PRIX OURGAUD.

Raconter, en s'appuyant sur les documents originaux, soit imprimés, soit manuscrits, et sur les monuments encore existants, l'histoire de l'établissement des bastides comtales ou royales dans le sud-ouest de la France ou dans l'une des grandes régions du sud-ouest.

Ce prix est de la valeur de 400 fr.

CONCOURS LIBRES.

Un prix de 200 fr. et des médailles, s'il y a lieu, seront décernés aux auteurs qui adresseront quelques dissertations ou mémoires importants et *inédits*, sur un des sujets qui font l'objet des travaux de la Société.

Les auteurs des mémoires pour les deux concours écriront sur la première page une sentence ou devise. La même sentence sera répétée dans un billet séparé et cacheté renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le mémoire aura obtenu une distinction.

Les auteurs qui se seront fait connaître avant le jugement de la Société ne pourront être admis au concours.

Les membres résidants de la Société sont seuls exclus du concours.

La Société décernera aussi, dans sa séance publique, des prix d'encouragement aux personnes qui lui signaleront et lui adresseront des objets d'antiquités (*monnaies*, *médailles*, *sculptures*, *vases*, *armes*, *parures*, etc.,) ou qui lui en transmettront des descriptions détaillées, accompagnées de figures.

Ces encouragements consisteront en médailles de bronze ou d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de la Société seront rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir.

Tous les envois seront adressés *franco* au siége de la Société, au Musée, ou à M. le professeur Edw. Barry, secrétaire général, allées St-Michel, 1, avant le 1er avril 1870. Ce terme est de rigueur.

La Société, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

NOTICE

SUR L'ABBAYE DE TASQUE.

La Notice suivante est extraite d'un recueil alphabétique d'articles sur diverses localités de la Gascogne, recueil dont quelques parties sont conservées parmi les manuscrits légués au séminaire d'Auch par l'abbé J.-J. Monlezun. Elle paraît rédigée avec une grande exactitude et l'emporte de beaucoup par l'étendue des renseignements sur les deux notices du *Gallia christiana* (t. I, col. 1259), et de l'abbé H. du Tems (*Le Clergé de France*, 1774, t. I, p. 536), les seules qui aient été publiées sur le monastère de Tasque.

Il y a dans les papiers de M. Monlezun plusieurs autres travaux historiques, entre autres une *Histoire de l'Escale-Dieu*, écrits dans le même temps (seconde moitié du XVIIIe siècle) et de la même main. Je les crois de l'abbé Duco, auteur d'une *Histoire de Bigorre*, restée inédite. Mais la *Revue de Gascogne* aura sans doute quelque occasion de revenir sur cet auteur, qui m'est peu connu, et sur les fragments historiques recueillis par l'abbé Monlezun, dont plusieurs mériteraient de voir le jour. L. C.

Tasque, ville du pays de Rivière-Basse, diocèse de Tarbes, et l'un des quatre siéges de la judicature royale de Rivière-Basse.

Il y a une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, de la Congrégation des Bénédictins exempts en France. *Sanctus Petrus de Tasqua* ou *Casta*. On lit dans la nouvelle édition du *Gallia christiana* que cette abbaye fut fondée par Jean, comte d'Armagnac (1), et l'on

(1) L'auteur n'a vu peut-être que le premier *Gallia christiana*. Le nouveau (1715) remarque déjà qu'Oihenart ne connaît aucun comte d'Armagnac du nom de Jean avant le XIVe siècle, et que le monastère de Tasque est plus ancien. L'abbé du Tems a répété cette observation. Denys de Sainte-Marthe ajoute qu'un Jean d'Armagnac, antérieur aux autres, a pu échapper à Oihenart.

y trouve de suite un catalogue fort imparfait des abbés et rempli d'anachronismes.

Ce ne peut pas être Jean, comte d'Armagnac, qui l'ait fondée. Le premier de ce nom succéda à Bernard VI, qui mourut le 15 juin 1319, et l'abbaye subsistait plus de 52 ans auparavant. Le 10e avant les calendes de décembre (22 novembre) 1267, Aimeric d'Averon (1), abbé de Tasque, prononça sentence arbitrale entre Amanieu II, archevêque d'Auch, d'une part; Bernard, abbé de Saint-Tiberi d'Agde, et Guilhaume Genèse, prieur de Saint-Julien de Galan, et ses moines d'autre part, sur les procurations ou droits de visite qui étaient dus à l'archevêque dans les églises dont les cures étaient à la présentation du prieur et des religieux de Galan. D'ailleurs, il ne paraît pas probable que le comte d'Armagnac ait fondé dans le pays de Rivière-Basse, qui ne lui appartenait pas et qu'il ne posséda que vers le commencement du XIVe siècle.

Le premier abbé connu par le *Gallia christiana* fut Antoine, qu'on place vers l'année 1312; et l'on dit qu'il acheva les bâtiments du monastère commencés par Guilhaume de Préhac.

On lui donne G. pour successeur, et on assure que ce dernier se rendit à Nogaro, en 1315, pour assister au premier concile tenu dans cette ville. Il est certain que l'archevêque Amanieu II assembla deux conciles à Nogaro, l'un en 1290 et un autre en 1303.

Si Guilhaume de *Préhac*, ou peut-être *Préchac*, fut abbé de Tasque, il fut apparemment le successeur d'Aimeric d'Averon. En 1290, il aura pu se rendre au premier concile de Nogaro, et la lettre initiale du nom d'Aimeric aura pu être prise pour celle d'Antoine. Le monastère était fondé longtemps auparavant et avait pu être détruit dans la guerre entre Gaston, vicomte de Béarn, et Esquivat, comte de Bigorre, qui perdit en 1256 le pays de Rivière-Basse. S'il y a eu un abbé du nom d'Antoine, il ne peut avoir été que le troisième et avoir précédé Pelerin de Génos, qui occupait le siége abbatial en 1308.

Ainsi, pour rétablir la suite des abbés dans un ordre plus certain, il faut commencer par

I. — Aimeric d'Aberon, 1267.

II. — Guillaume de Préhac ou Préchac, qui assista, en 1290, au premier concile de Nogaro, et commença à rétablir les bâtiments de l'abbaye.

(1) *Chronique d'Auch*, p. 414 (note marginale du manuscrit).

III. — Antoine, vers 1300. L'enquête sur les revenus de la Bigorre, par ordre du roi Philippe le Bel, porte qu'il était seigneur de la moitié de Tasque et qu'il avait les trois quarts de la seigneurie de Goeyte. Il continua les bâtiments.

Lorsqu'il y avait une cour majeure en Rivière-Basse, l'abbé de Tasque était le premier juge d'Eglise et le prieur de Madiran le deuxième.

IV.—Pelerin de Génos (1) transigea le 1er de juillet 1308 avec Vital de la Garde, abbé de la Casedieu, sur les limites des paroisses de Saint-Nicolas de Belloc, de Notre-Dame de Goeyte et de Saint-Jean de Thieste.

Il assista en 1319, à l'hommage rendu par Auger de Senlane au comte d'Armagnac.

V. —Michel Ier, 1343.

VI. — Pierre Ier mourut dans la dixième année du pontificat d'Innocent VI, c'est-à-dire entre le 19 décembre 1361 et le 12 septembre 1362, jour de la mort de ce pape.

VII. — Raymond, successeur de Pierre, en 1362.

VIII. —Brun, 1389.

IX. — Pierre II, 1392-1397. Il fut présent le 28 septembre 1279 à l'hommage rendu par Bernard de Rivière au comte d'Armagnac, seigneur de Rivière-Basse. Il y est surnommé *de Averaeda* (2).

X. — Guilhaume d'Ossun, 1414, fit consacrer l'église de l'abbaye.

XI. — Bernard de Sarrauto, 1420 (3).

XII. — Pierre III d'Aub... fut exécuteur du testament fait, en 1456, par Brunicende d'Ossun, femme de noble Pierre de Saint-Aunis, seigneur de Saint-Aunis. Le surnom de l'abbé n'est mis qu'en abrégé : *Aub.*

XIII.— Odon de Rivière, 1472. Il était fils de Bertrand de Rivière, seigneur de Labatut, et de dame Galiane de la Borde. Il fut ensuite abbé de Buzay et de Redon, et prieur de Maubourguet.

XIV. — Guilhaume Bernard, 1473.

XV.— Bernard II de Giera (4) fut présent, le 9 septembre 1482, au

(1) Le *Gallia chr.* et Du Tems lisent *Geminos.*

(2) Il assista, en 1397, au chapitre général de Carcassonne, qui le choisit même pour définiteur (*Gall. chr. nova*).

(3) Le *Gall. chr.* et Du Tems nomment cet abbé *de Serranto*, de Serrant, et lui donne pour successeur immédiat Guillaume Bernard, placé ici sous le nombre XIV.

(4) Inconnu à D. de Sainte-Marthe et à Du Tems.

contrat de mariage de noble Antoine de Bernède avec noble Jeanne de Tusaguet; le 18 juillet 1483, à celui de Bernard de Senlane avec Galiane de Rivière, et le 8 juillet à celui de noble Arnaud-Guilhaume d'Aurensan avec Jeanne du Moret.

XVI. — Auger de Pardaillan, 1484. Il bailla en ferme le Prieuré de Maubourguet à Jean Cabiro, notaire de Sauveterre, le 5 juillet 1485. Il assista, le 18 septembre suivant, au contrat de mariage de Bertrand de Rivière, seigneur de Labatut, avec Jeanne d'Antin. Le pape commit en 1490 l'abbé de Tasque pour informer du droit de Pierre du Rosier et d'Hector de Bourbon, compétiteurs pour l'archevêché de Toulouse (1). Il reçut le 19 septembre 1493 Pierre de Pardeillan à la profession, étant à la tête de six religieux.

XVII. — Pierre IV d'Armagnac prit possession le 10 août 1494.

XVIII. — Bernard III d'Armagnac fut installé en 1499. Il fut aussi prieur d'Eauze et prit cette qualité, avec celle d'abbé, au contrat de mariage passé le 31 octobre 1620 entre Gui de Faudoas, seigneur d'Avensac, et Anne de Vilhères de Camicas. Carbonel de Lupé, seigneur de Sion, le choisit pour exécuteur du testament qu'il fit le 25 mai 1512. Il fut présent le 5 janvier 1516 au mariage de Bernard de Podenas avec Catherine de Manas. Il nomma le 29 novembre 1521 à la Cure de Cahusac, et présenta le 5 mai 1531 noble Bertrand de Pardeillan à celle de Belloc.

XIX. — Pierre V de Toulouse, appelé par méprise *de Joyeuse* dans le *Gallia christiana* (2), était abbé de Tasque au 10 février 1533 et protonotaire du Saint-Siége. Il fut présent ce jour-là à la transaction entre Bernard du Moret, seigneur de Monties, et Arnaud Guillem du Moret, curé de Monties, frères. L'abbé de Tasque fut héritier du curé. Il donna procuration le 22 mai 1547 à noble Aimeric de Leaumont, seigneur de Senlane, pour présenter à la cure de Cahusac. Il nomma lui-même le 21 juin 1464 à la cure de Monties. Le comte de Montgommeri ruina l'abbaye en 1569, et, comme si elle n'eût pas été assez détruite, on porta de la paille et des fagots dans l'église la nuit de Noël 1570 et l'on y mit le feu. On publia à cette occasion un

(1) Voici une note plus explicite, écrite de la main de l'abbé de Vergès sur l'exemplaire de Du Tems qui est à la bibliothèque du séminaire d'Auch : « Il fut nommé commissaire par le pape, en 1492, pour fulminer la bulle de confirmation d'Hector de Bourbon en l'archevêché de Toulouse contre l'élection de Pierre du Rosier audit archevêché par le chapitre, et prononça sentence au château de Malause, appartenant à Charles de Bourbon, son frère, sénéchal de Toulouse, en mars 1493. *Catel*, p. 941. »

(2) Hugues du Tems n'a pas corrigé cette méprise.

monitoire obtenu le 10 décembre 1604, les troubles étant pacifiés; ce monitoire est parmi les papiers du château de Mau, près du Houga. Ils y furent portés par Arnaud du Moulin, sacristain de Tasque en 1619 et 1620.

XX. — Bernard IV de Vilhères est connu par un acte du 24 mai 1574, qui est au château de Mau (1).

XXI. — Raymond a Domina Santa (2), 1582. Il résigna en 1585.

XXII. — Jean Portet 1585, résigna en 1590.

XXIII. — Arnaud-Michel d'Armagnac, 1590.

XXIV. — Guillaume Ducassé fut bullé en 1597. Il donna le 21 d'août 1610 la sacristie de Tasque à Jean de La Barte, son religieux. Ce bénéfice vaquait par la mort de Bernard Cabarré, que ses crimes avaient fait condamner au dernier supplice (3).

XXV.— Michel d'Armagnac, fils de Bertrand, seigneur de Termes, frère d'Hector, dit le baron de Termes et de Jacques d'Armagnac, fut bullé en 1619 (4). Il fut témoin le 30 avril 1657 au contrat de mariage de noble Antoine de Ferragut, seigneur de Gignan, avec Marguerite de Bouloüix. Il se démit en 1662.

XXVI.— Antoine-Michel d'Armagnac de Termes de Montherran (5) donna la cure de Goutz le 6 juillet 1681 à noble Antoine de Boulouix, sieur du Massey. Il mourut en 1691.

XXVII. — Noel-Gaillard de Chodean (6), natif d'Aix, fut nommé en 1691 et transféré en 1702 à l'abbaye d'Arles en Roussillon.

XXVIII. — Nicolas de Simon de Solemi (7), natif de Lyon, religieux de Saint-Victor de Marseille, prieur de Saint-Suffren, fut nommé en 1702 et béni à Tarbes le 8 décembre 1723. Il se démit en 1752 et mourut en 1759. Il répara l'abbaye et en augmenta les revenus.

XXIX. — Jean César de Cours (8) du Vignau fut bullé le 3e avant

(1) Inconnu à D. de Sainte-Marthe et à Du Tems.

(2) Du Tems, traduit de *Damesainte*.

(3) D'après le *Gallia chr.*, il résigna, en 1619, en faveur de Michel d'Armagnac, et son prédécesseur Arnaud-Michel avait résigné, en 1606, en faveur du même Michel, de sorte qu'il y eut alors, selon la remarque de D. de Sainte-Marthe lui-même, deux abbés de Tasque qui cédèrent leur titre à Michel d'Armagnac.

(4) Ses bulles rétablirent la régularité dans l'abbaye de Tasque, occupée jusque-là par des commendataires. (*Gall. chr.*)

(5) Neveu du précédent. (*Id.*)

(6) Du Tems lit Chaudon *ou* Chodon.

(7) Du Tems lit Jacques-Simon *de* Solemi, et le *Gall. chr.* Nicolas Symore de Soleng. C'est le dernier abbé de la liste de ce dernier ouvrage. « Il pense toujours, dit D. de Sainte-Marthe, à restaurer son abbaye ruinée de fond en comble. »

(8) *Descours*, dans du Tems.

les calendes d'août (30 juillet) 1752, et béni à Aire le 19 novembre suivant par Mgr de Gaujac, évêque d'Aire, assisté de M. de Solemi, ancien abbé de Tasque, et de M. de Lavelle, abbé de la Castelle (1).

La cure, sous l'archiprêtré de la Devèse, est à la présentation de l'abbé, et le curé fait l'office à la chapelle du Saint-Esprit.

Il y a dans cette église trois prébendes ou chapellenies :

1° Celle de Tasque;

2° Saint-Antoine d'Arteignes fondée par Emmanuel Savareycha, prêtre, en..... Demoiselle Marie des Bons, dame de Peigleise à Agnan, femme du sieur Joseph Masères, en était patronne au 12 décembre 1746. Elle était taxée en 1756 aux décimes à 12^{l} 11^{s} 10^{d};

3° Saint-Antoine de Sourbé, qui est conférée par l'abbé sur la présentation du sieur Bernard Sourbé, habitant de Termes.

LA QUESTION DE RONCEVAUX.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF,

Je viens de lire dans la *Revue de Gascogne* une note de M. Tamizey de Larroque, érudit dont la variété des connaissances égale la courtoisie, demandant « que l'on examine de près, de très près, » la question de savoir si c'est la Navarre ou la Catalogne qui a été le théâtre de la défaite de Roland.

Cette note a été suggérée à son auteur par la lecture d'un livre intitulé *La Chanson de Roland traduite du vieux français*, par M. Adolphe d'Avril (Paris 1867, Albanel), et spécialement par une observation insérée à la page 277 de cet ouvrage, où, sauf quelques réserves, la Cerdagne est indiquée comme le lieu du désastre du paladin.

Mon intention est de prouver que le texte même de la Chanson de Roland porte que c'est en Navarre qu'a eu lieu le combat.

(1) L'abbé du Tems nous permet d'ajouter ici le nom du successeur de Du Vignau, qui fut probablement le dernier abbé de Tasque.* « XXV [*pour nous* XXX.] N. Poulet de Pouilly, vicaire général de Tarbes, nommé en 1773. » Le même auteur nous apprend que l'évêque de Tarbes se proposait alors d'unir la mense conventuelle au collége de Tarbes. Il est donc probable que l'établissement monastique de Tasque n'avait plus qu'une existence très précaire.

* Erreur. M. l'abbé Ducruc, curé-doyen de Cazaubon, nous a fait connaître le nom du successeur de Pouilly en l'abbaye de Tasque. Mais nous ne retrouvons pas en ce moment sa note, que nous donnerons un peu plus tard.

Je commence par dire qu'il faut croire que M. d'Avril ne pouvant traduire un nom de lieu a préféré le supprimer; de là vient son incertitude. Il fait dire par le roi Marsile à Ganelon (pages 170-171) :

« Beau sire Gane, ainsi Dieu vous bénisse !
» Par quel moyen puis-je occire Roland ? »
Gane répond : « Je vais donc vous le dire :
» Le roi (Charlemagne) sera dans les grands défilés;
» L'arrière-garde au loin sera restée;
» Roland le fier y sera, son neveu,
» Puis Olivier, en qui tant il se fie;
» Vingt mille Francs ils auront dans leur troupe.
» De vos païens envoyez-leur cent mille,
» Qui tout d'abord leur livreront bataille.
» Les Franks seront affaiblis et blessés.
» Il y aura grand martyre des vôtres.
» Livrez aux Francs une seconde attaque :
» Dans l'une ou l'autre, il faut que Roland reste!
» Vous aurez fait une belle bataille,
» Et n'aurez plus de guerre en votre vie. »

Or, voici le texte d'après Génin (p. 48, vers 579 et suivants) :

« Bel sire Guenes, se Deus vus beneie,
» Con faitement purrai Rolland occire ? »
Guenes respont : « Ço vos sai jo ben dire :
» Li reis serat as meillors porz de Sizer,
» Sa rere guarde averat detres sei mise;
» Iert i sis nies li quens Rollans li riches,
» E Oliver en qui tant il se fiet;
» XX milie Francs unt en lur cumpaignie.
» De vos paiens lur enveiez c milie;
» Une bataille lur i rendent cil primes :
» La gent de France i ert blecee e blesmie;
» Ne l'di por ço de voz iert la martirie.
» Altre bataille lur liverrez de meisme;
» De quel que seit Rollans n'estoestrat mie.
» Dunc aurez faite gente chevalerie,
» N'aurez mais guere en tute vostre vie. »

Puis la traduction Génin :

« Beau sire Ganes, ainsi Dieu vous bénisse ! par quel moyen » puis-je occire Roland ? » Ganes respond : « Je m'en vais vous le » dire : le roi sera dans les grands défilés de Sizaire, aura derrière » soi laissé l'arrière-garde, où sera son neveu le fier Roland, avec » son Olivier en qui tant il se fie; ils guident vingt mille François.

» De vos payens envoyez-leur cent mille; une bataille est tout d'a-
» bord livrée, dont ceux de France en seront affligés. Je ne prétends
» pas pour cela qu'il n'y ait massacre des vostres ! mais un second
» combat sera livré de mesme; n'importe dans lequel, Roland y res-
» tera ! vous aurez donc l'honneur d'un glorieux fait d'armes, et
» n'aurez plus de guerre du restant de vos jours. »

Toute l'argumentation doit rouler sur le mot *Sizer*, que M. d'Avril a passé sous silence et qui cependant seul peut indiquer le lieu de la bataille. Génin lui a consacré une note où il approche beaucoup de la vérité (p. 364), mais il s'est arrêté sur la bonne voie. Il s'exprime ainsi :

« Li reis serat as meillurs (1) pors de Sizer. »

» La mesure et l'assonnance avertissent qu'il faut transporter l'*r* et prononcer *Sire;* le ms. de Venise écrit *Cesire* et *Cisre*.

» Il ne s'agit pas ici de ports de mer, mais de *ports (portas)*, défilés des Pyrénées. Les Grecs employaient de même πυλαι, comme l'atteste le nom des Thermopyles. Le mot *port* si fréquent dans ce poème, subsiste encore dans le nom propre *Saint-Jean-Pied-de-Port*. C'est Saint-Jean au pied de la montagne, à l'entrée du défilé.

» Quant à l'endroit désigné par ce nom de *Sizer*, on ne le connaît pas. Le *Roncisvals* substitue au mot *Sizer* le mot *Chypre*, ce qui fait une absurdité manifeste. Les chroniques de Saint-Denis parlent aussi des *pors de Cisaire* : « Karles crut le traïtour, dont ce fut grant dou-
» lours, et ordena comment il passeroit tous *les pors de Cisaire* pour
» retourner en France. » (*Rec. des hist. de Fr.*, v, p. 301). »

J'identifie le mot *Sizer* donné par le ms. d'Oxford de la chanson de Roland, les mots *Cesire* ou *Cisre* donnés par le ms. de Venise, avec le mot *Cize*, nom actuel de la partie de la Navarre française qui touche à Roncevaux. Ce nom est celui d'une petite région formant le syndicat du pays de Cize, composé des communes d'Ahaxe-Alciette-Bascassan, Aincille, Ainhice-Mongelos, Arnéguy, Béhorléguy, Bussunarits-Sarrasquette, Bustince-Iriberry, Çaro, Estérençuby, Gamarthe, Ispoure, Jaxu, Lacarre, Lécumberry, Mendive, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Michel, Suhescun et Uhart-Cize.

Pendant le moyen âge le nom de Cize a eu diverses variantes, que voici : *Vallis quæ dicitur Cirsia*, vers 980 (charte du chap. de Bayonne); *Cycereo*, XIIe siècle (Diccionario geografico historico de Espana);

(1) Dans le corps du poème, Génin a écrit *meillors*.

Sizara, XIIe siècle (Roger Hoveden); *la porte de Cizer*, 1154 (Edrisi, improprement traduit *la porte de César*); *Cizia*, 1186; *Cisera*, *Cisara*, XIIe siècle; *Ciza*, commencement du XIIIe siècle; *Cizie*, 1253 (cartulaire dit *le livre d'or* de Bayonne, fos 15, 28, 32, 50); *Cisia*, 1302 (charte du chapitre de Bayonne); *La terre de Sisie*, 1472 (notaires de La Bastide-Villefranche, n° 2, f° 21). J'ajoute que le pays de Cize formait un archidiaconé du diocèse de Bayonne et que la voie romaine d'Astorga à Bordeaux traversait la vallée de Cize qui correspond au val de Roncevaux en Espagne.

Je dois relever encore cette phrase de la note du livre de M. d'Avril (p. 277 et 278) : « C'est sur cette route (il s'agit de la Cerdagne) que l'on trouve une localité appelée *la Tour de Karol.* » — Le souvenir de Charlemagne est resté dans la tradition sur toute la chaîne des Pyrénées, et sous le rapport des noms significatifs la Navarre et ses environs ne laissent rien à désirer; la partie de la Navarre espagnole qui longe le pays de Cize s'appelle le *Val-Carlos*. L'une des deux routes qui conduisent de Saint-Jean-Pied-de-Port à Roncevaux passe par le Val-Carlos, et il y a tout lieu de croire que l'armée de Charlemagne s'est divisée en deux corps qui ont franchi les *ports de Cize*, l'un par la route d'Orisson (qui semble être l'antique voie romaine), l'autre par le Val-Carlos Les deux chemins ne sont séparés que par un ruisseau.

Enfin, je demande comment l'on peut concilier avec la Cerdagne le passage de la chanson de Roland où les Basques sont nommés (Génin, p. 292) ?

Désirant apporter un élément nouveau dans la discussion sur ces noms de lieu dont l'identification est si obscure, je propose de traduire les mots *cels d'Argoillie* ou d'*Arguille* par *les habitants des Arbailles*. On appelait *Arbailles* une partie du pays de Soule qui borde à l'est le pays de Cize; cela tendrait à prouver que l'armée franque fut attaquée par deux tribus Basques, les Navarrais et les Souletains.

Je souhaite de voir discuter cette opinion, et j'appelle sur elle les lumières de la critique.

Agréez, etc.

P. RAYMOND.

DOCUMENTS INÉDITS.

Deux lettres de Léonard de Trapes, archevêque d'Auch.

Tous ceux — et le nombre en est grand ! — qui ont lu l'intéressant ouvrage de M. l'abbé F. Canéto (*Sainte-Marie d'Auch et ses modifications récentes. Histoire et description de cette cathédrale*) (1), se souviennent sans doute de la fréquente mention qui y est faite de l'archevêque Léonard de Trapes (1597-1629) (2). Peu de prélats, en effet, parmi ses devanciers comme parmi ses successeurs, ont travaillé avec autant de zèle et de générosité à compléter et à embellir le magnifique monument. J'espère qu'on ne lira pas sans quelque sympathie, dans la province ecclésiastique d'Auch, deux lettres de celui qui, mourant aussi saintement qu'il avait saintement vécu, voulut que l'on mît sur sa tombe cette inscription prodigieuse d'humilité : *Leonardus archiepiscopus auxitanus, vermis et non homo, opprobrium hominum et abjectio plebis,* de celui qui n'a pas cessé, depuis, d'être invoqué, d'un bout à l'autre de la Gascogne, sous le nom de *bienheureux Léonard.*

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Auch, 1864. « La description de la basilique actuelle » est le principal objet de cet ouvrage. — Un autre travail du savant archéologue, qui a été publié depuis douze ans, renferme l'histoire de la cathédrale, de ses développements successifs et de son influence, depuis le IIIe siècle jusqu'au XIXe. Il a pour titre *Atlas monographique de Sainte-Marie d'Auch,* 1 vol. in-fol. de 40 pl. et 160 pages de texte historique et iconographique.

(2) Pages 22, 72, 80, 191, 204, 248, 260, 261, 270 à 273. Nommé en 1597, Léonard de Trapes n'obtint ses bulles qu'à la fin de 1599, comme nous l'apprend ce passage d'une lettre du cardinal d'Ossat (du 4 décembre de cette dernière année) : « La dernière expédition a été de l'archevêché d'Auch, que je proposai en consistoire le 21 novembre pour Monsieur d'Estrapes, pour lequel j'obtins encore du pape, quelques jours auparavant, modération de la taxe à deux mille ducats, qui ne sont que la cinquième partie de la somme à laquelle ledit archevêché est taxé. »

I.

Au chancelier de Sillery (1).

MONSIEUR,

Il est bien raisonnable, travaillant continuellement comme vous faictes entre les deux colonnes de la piété et de la justice, vrays fondemens de la religion et de l'estat, que chascun y contribue ce qu'il juge pouvoir servir à l'accroissement de l'une et de l'autre. C'est ce qui me faict resouldre à passer par dessus la crainte que j'ay eue jusques à présent d'interrompre par la lecture de mes mauvaises lettres voz sérieuses occupations. Je vous diray doncq, Monsieur, comme ces jours passez faisant ma visite en nostre eglise metropolitaine, nous y avons trouvé les corps de trois sainctz archevesques aussy entiers qu'il se peult dire, quoy qu'il y aye treize cent cinquante ans que l'un nommé St Taurin (duquel faict mention Sydonius Apollinaris en une sienne epistre) soit ensevely (2), douze cens du second nommé St Léothade (3), et six cens du dernier nommé St Austin (4). Chose admirable que parmy la terre et après tant d'années ces precieux reliques et marques de la vérité de nostre religion se soient trouvez si entiers avec leurs crosses de bois et habitz pontificaux, lesquelz tesmoignent bien l'antiquité par la façon qui est différente de ceulx dont on use aujourd'hui (5). J'ay creu, Monsieur, que je ne debvois tenir caché un si précieux tresor, mais que j'estois obligé de vous en donner congnoissance, comme à celuy qui tient la principalle charge et le premier rang en l'estat pour, si vous le jugez à propos, le faire en-

(1) Bibliothèque impériale, fonds français, 17, 362, p. 36.

(2) Léonard de Trapes met ainsi la mort de saint Taurin en 270. M. l'abbé Canéto rappelle (*Introduction*, p. XX) que c'est comme évêque d'Eauze et par conséquent comme métropolitain de la Novempopulanie dès la fin du IIIe siècle, que Taurin I, doit être mis en tête du catalogue général des évêques d'Auch, entre les dates extrêmes de 292 et de 313. — Sidoine Apollinaire, quoi qu'en dise Léonard de Trapes, ne fait pas la moindre mention de saint Taurin

(3) Léonard de Trapes se trompe encore davantage sur la date de la mort de saint Léothade que sur celle de la mort de saint Taurin. M. l'abbé Canéto a placé, d'accord avec les meilleures autorités, l'épiscopat de saint Léothade entre les années 691 et 718.

(4) Saint Austinde ne mourut pas en 1020, comme le croyait le pieux correspondant de Sillery, mais en 1068.

(5) M. l'abbé Canéto renvoie, pour le récit très détaillé de l'ouverture des trois tombeaux, au P. Mongaillard, qui fut témoin oculaire de l'opération (p. 273). — M. Monlezun a publié les textes dans ses *Vies des saints évêques d'Auch* (1857), p. 90-92, 95-96. On en trouvera la traduction dans un travail inséré au tome quatrième du *Bulletin d'Auch* (p. 335-339).

tendre à Sa Majesté, sinon j'ay pensé que pour le moings pour le zelle que vous portez à la religion, vous en receuvrez de la consolation en vostre particulier comme je feray, Monsieur, quand je sçauray que vous aurez agreable l'advis que je vous en donne, et que vous vouldrez favoriser de votre bienveillance un qui tiendra à beaucoup d'honneur de vous rendre très humble service quand il s'en presentera occasion, laquelle je rechercheray avec tout mon soing pour vous faire paroistre que je suis,

Monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur,

LEONARD, arch. d'Aux.

D'Aux, ce 29 janvier 1610.

A Monsieur Monsieur de Sillery, chancelier de France.

II

Au Cardinal de Richelieu (1).

Monseigneur,

Après avoir remercié Dieu de l'heureux succès du siége de La Rochelle (2), chacun est obligé de louer la longue patience du Roy et la prudence avec laquelle vous avez conduict une si généreuse entreprise, de quoy, oultre la resjouissance commune, j'en ressens une particulière comme vostre très humble serviteur, qui participe à l'honneur qui vous est deub, non seulement de ceste action, mais d'avoir par consequant abattu et terrassé l'hérésie de ce royaume, qui nous fait promettre et esperer ensuitte de ce, de voir en noz jours l'Eglise remise en sa splendeur, et les principales charges d'icelle distribuées à personnes de merite et zellées au service de Dieu, ce qui fera prospérer de plus en plus les armes de Sa Majesté et vous acquerra une gloire indicible, laquelle je suplie Nostre Seigneur vous rendre immortelle et vous donner la prospérité et santé que vous souhaitte,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

LÉONARD, arch. d'Auch.

D'Aux, ce 25 novembre 1628.

Monseigneur Monseigneur le cardinal de Richelieu.

(1) *Ibidem*, p. 35.

(2) La capitulation de La Rochelle est, on le sait, du 29 octobre 1628. J'ai trouvé dans l'ancien volume 763 de la collection Gaignières aujourd'hui volume 22,222 du Fonds français (p. 126), cette note curieuse : « Je me souviens d'avoir autrefois entendu dire à M. de Bautru que le comte duc d'Olivarez s'étonnait que le cardinal de Richelieu ne fust point devenu fou de joie de la prise de La Rochelle. »

BIBLIOGRAPHIE.

Poésies gasconnes recueillies et publiées par F. T. XVIIe siècle. J. G. d'Astros, d'Arquier, chants religieux, mazarinades et autres poésies satiriques de la Lomagne. Tome II. Petit in-8° de 339 p. Paris, Tross. Prix : 10 fr.

Nous avons enfin le second volume de d'Astros. Nous aurions à louer de nouveau les soins attentifs de l'éditeur pour la correction du texte et l'habileté de l'imprimeur qui a fait de ce livre une merveille typographique. Mais il nous faudrait surtout, comme nous l'avions promis, reprendre à fond notre étude sur le plus vigoureux et le plus populaire des poètes gascons, en profitant d'une foule de pièces intimes placées pour la première fois sous nos yeux. Toutefois nous renvoyons encore cette tâche à une autre époque, et voici pourquoi. M. F. T. tient de M. Cénac Moncaut, qui les avait reçues lui-même de feu M. Clausade (de Marciac), les œuvres posthumes de d'Astros, qui remplissent la meilleure partie de ce volume (p. 1 à 193). Or, comme M. Clausade l'écrivait lui-même, il y a dix ans, à la *Revue d'Aquitaine*, les deux cahiers de vers inédits tombés entre ses mains étaient étiquetés 3 et 4. « Je regrette vivement, ajoutait le correspondant de M. J. Noulens, que mes recherches pour trouver les deux premiers cahiers aient été sans résultat. Très certainement les quatre cahiers réunis doivent renfermer les œuvres complètes [inédites] du poète gascon. »

Le nouvel éditeur de d'Astros, avant de livrer à l'impression les précieux cahiers de M. Clausade, a fait de tous côtés les recherches les plus actives pour retrouver les autres, de façon à les mettre dans leur rang naturel, en tête des œuvres posthumes. Nous avons eu nous-même l'honneur de participer quelque peu à cette curieuse et patriotique enquête, mais, hélas, sans résultat ! Il ne nous a été donné de fournir à M. F. T. qu'une comédie, très imparfaite, mais très curieuse, *la Moundino*, que nous avions transcrite depuis assez longtemps sur une copie des premières années de ce siècle, appartenant à M. Malus, de Lectoure. Elle est du reste dans ce second volume et ne contribue pas peu à l'attrait éminemment original de la collection. Mais des deux premiers cahiers des *Obros posthumos de J. G. d'Astros, caperan de Sant Cla de Loumagno*, pas la moindre trace, pas le plus léger souvenir !

Qu'a dû faire le prudent éditeur ? Livrer au public ce qu'il possédait de l'héritage poétique du vicaire de Saint-Clar, en attendant, en désespérant presque qu'il lui arrivât des nouvelles du reste, enfoui

peut-être dans quelque nid à rats, peut-être aussi dévoré depuis longtemps par l'eau ou le feu, peut-être détruit pièce à pièce dans quelqu'une de ces besognes sans honneur où tant de plus précieux chefs-d'œuvre ont péri. Aussi, quoique M. Tross eût fait marcher avec une sage lenteur l'impression de ce second volume, on touchait à la fin, quand le possesseur des manuscrits encore inconnus de d'Astros est venu les mettre à la disposition de l'éditeur littéraire. Ce dernier s'est contenté d'annoncer le fait à la dernière page, en ajoutant : « Incessamment nous ferons connaître ces manuscrits à nos lecteurs et leur donnerons en supplément la biographie de l'auteur du *Trimfe de la lengouo gascouo* et les notes qui devaient terminer ce volume. »

Notre devoir à nous-même est assez clair. Ce n'est qu'après la publication du dernier volume que nous étudierons de fond en comble, dans sa vie et dans ses œuvres vieilles et nouvelles, le poète bossu, le joyeux vicaire de Saint-Clar, l'hôte charmant, quoiqu'un peu quémandeur, du duc d'Epernon, du marquis de Faudoas, du baron de l'Isle et des autres gentilshommes de Lomagne, le peintre peu élégant, mais fidèle et animé, de la vie des nobles et des manants dans le pays gascon au XVIIe siècle.

Il est vrai qu'à la suite des quatre-vingts-douze morceaux poétiques, longs ou courts, mais presque tous extrêmement curieux, que ce charmant volume vient ajouter au bagage littéraire de d'Astros, on trouve d'autres œuvres dont nous n'avons pas les mêmes raisons de différer l'étude.

Nous publierons donc, pendant que M F. T. préparera le troisième volume des Poésies de d'Astros, ces deux petits fragments de littérature gasconne : D'ARQUIER *et la poésie satirique à Lectoure dans les deux derniers siècles ;* — FRANÇOIS FEZEDÉ, *curé de Flamarens, et les Noels patois en Lomagne au* XVIIe *siècle.*

Aujourd'hui nous serions bien tentés, pour engager nos lecteurs à se procurer de patriotiques jouissances et à favoriser une entreprise digne des meilleurs encouragements, de donner au moins une idée sommaire des révélations que les œuvres posthumes de d'Astros nous apportent sur lui-même et sur les hommes et les choses de son temps et de son pays. Mais il serait imprudent d'entrer dans une si vaste *forêt de choses*, au risque de ne savoir nous borner et d'enlever d'avance l'attrait de la nouveauté, le seul qu'il nous soit permis de garantir, à une étude que nous promettons de faire, en temps convenable, aussi complète et aussi fouillée qu'il nous sera possible.

Je profite cependant de cette occasion pour déblayer un peu le terrain, en écartant quelques erreurs passées et en notant quelques difficultés subsistantes sur le chapitre de d'Astros.

J'ai dit ici même que ce volume devait renfermer les *Arreproués gascous* (proverbes gascons), recueillis par d'Astros. J'ai même fait remarquer l'identité de ceux de ces proverbes que M. Clausade nous avait fait connaître avec des proverbes rimés publiés par Voltoire. — Or on chercherait inutilement les prétendus *Arreproués* de d'Astros dans ses œuvres posthumes, publiées par M. T. L'intelligent éditeur a compris que ces proverbes n'appartenaient qu'à Voltoire, et en même temps il a repoussé deux autres erreurs de MM. Clausade et Cénac-Moncaut. Ces deux auteurs avaient cru leurs cahiers écrits de la main de d'Astros; la méprise était forte : ils ont été tracés par l'abbé Molas, curé de Saint-Clar dans notre siècle. Le Dictionnaire gascon, en trois gros cahiers, passé en partie dans l'ouvrage analogue de M. Cénac-Moncaut, qui invoque, pour une foule de mots et d'interprétations, l'autorité de d'Astros, n'est pas davantage l'œuvre de l'auteur des *Saisons* et des *Eléments;* il est encore du brave abbé Molas, qui a de plus compilé de son chef le choix des *Arreproués gascous* dans le livre de Voltoire. Nous ne demanderons donc plus à M. T. la publication du *Dictiounari*, si ce travail, comme il paraît, est loin de présenter les qualités requises en pareille matière. Il vaudra mieux élaborer lentement un Dictionnaire spécial pour compléter toute la série des Poésies gasconnes qui doit renfermer, après d'Astros, Garros et les poètes du XVIe siècle, Ader, Baron, Dugay, etc.

La provenance des manuscrits à publier fait comprendre le travail délicat imposé à l'éditeur des œuvres posthumes de d'Astros. Dans le premier volume, il n'y avait qu'à reproduire scrupuleusement les vieilles éditions, sauf les erreurs typographiques. En présence d'une copie exécutée par un amateur, sans aucun dessein de publicité, c'est une autre affaire. Il a fallu ramener le texte à une certaine uniformité de grammaire et d'orthographe, remettre sur leurs pieds les vers boîteux, montrer en un mot son respect pour l'auteur en le délivrant des fautes d'autrui sans lui prêter un mot ni une rime. Tâche délicate où, en somme et malgré quelques remarques à consigner dans un examen raisonné, M. T. a montré autant d'habileté que de vigilance.

Quant aux difficultés de critique et de bibliographie que la lecture des volumes parus éveille dans mon esprit, comptant que les *notes* et la *notice* qui suivront, dans le tome troisième, les nouvelles œuvres posthumes du vicaire de Saint-Clar les résoudront en temps utile, je les

tais volontiers. Il en est une cependant que je ne puis passer sous silence. J'ai parlé souvent de d'Astros et je n'en ai peut-être jamais rien dit sans tomber dans quelque erreur. J'ai montré aussi combien il m'en coûtait peu de corriger mes bévues et mes méprises en cet intéressant sujet. Mais je voudrais savoir bientôt si c'est M. T. ou moi qui avons tort sur un point assez important pour la bibliographie de d'Astros. J'ai rappelé à plusieurs reprises, dans la *Revue d'Aquitaine* et dans la *Revue de Gascogne*, des *Stances*, aujourd'hui inconnues, publiées par le vicaire de Saint-Clar à la suite de la première édition des Eléments. Je m'appuyais sur ces deux vers de Goudouli :

Tres poesios en un tome
D'elements, stanços e nouels.

Il est vrai que je les ai copiés dans mon édition de *las Obros de Pierre Goudelin*, de 1811, qui ne fait pas autorité. Voilà que M. T. m'a fait lire ainsi le second vers :

D'Elomens, sasous é noels,

ce qui renvoie les stances, objet de mes préoccupations, dans le pays très peuplé des livres imaginaires. Je dois penser que c'est la leçon des premières et authentiques éditions de la *Noubelo Floureto* de Goudelin ; et pourtant il m'en coûte presqu'autant de croire à une altération si particulière d'un texte du roi des poètes toulousains, que de soupçonner M. T. d'une correction qui dépasse de beaucoup, à mon sens, les bornes de la prudence. J'espère que l'excellent éditeur voudra bien lui-même me tirer de peine.

Quoi qu'il en soit de ce léger détail, nous n'aurions qu'à répéter sans fin, avec redoublement d'éloges, ce que nous avons dit des *Poésies gasconnes*, au triple point de vue de l'intérêt des textes, de la vigilance intelligente de l'éditeur, de l'admirable perfection du papier et de l'exécution typographique. Conclusion : que pas un bibliophile du pays gascon n'oublie de payer sa dette au patriotisme provincial en acquérant ces volumes doublement précieux, doublement agréables.

LÉONCE COUTURE.

CHRONIQUE.

A Monsieur le curé de Montestruc, canton de Fleurance (Gers).

MONSIEUR LE CURÉ,

Selon votre désir, j'ai visité la crypte de l'église paroissiale de Roquelaure, et voici le résultat de mes observations.

Un escalier droit, même presque vertical, conduit, de l'ouest à l'est et en face du maître-autel, dans un édicule creusé sous le pavé du sanctuaire. L'enceinte est soigneusement construite, sur un plan quadrilatéral, et voûtée en berceau.

Dans les trois murs de l'est, du sud et du nord, sont pratiquées autant de cavités régulières, dont le premier aspect rappelle certains *loculi* des Catacombes. Avec cette différence pourtant que, dans la *Rome souterraine*, les murailles ménagées à même la pouzzolane présentent des sépultures en très grand nombre, superposées et classées avec ordre; tandis qu'à Roquelaure, on ne voit qu'un *loculus* vide, à la surface de chacun des trois petits murs bâtis pour cette crypte.

Trop réduits pour contenir le corps entier même d'un petit enfant, ces trois *loculi* étaient, sans doute, destinés à recevoir, provisoirement, les débris des corps humains, tels qu'on les retrouve dans un sépulcre vulgaire où les restes mortels ont été abandonnés, pendant plusieurs années, au travail d'une lente décomposition.

Car, au milieu de ce caveau, est creusée et solidement bâtie une tombe spacieuse, dont l'ouverture fut entaillée, dès le principe, d'une feuillure propre à emboîter le couvercle. On l'avait façonné en forts madriers de bois dur. Aussi l'humidité détrempait ce bois de manière à déposer, par le laps du temps, sur le parement intérieur des murs, des traces de suintement coloré. Naguère encore, on prenait ces traces pour des empreintes mystérieuses d'un sang dont la vraie provenance échappait à toute sorte de conjectures.

Il y a deux ans à peine que M. Touton, curé actuel de Roquelaure, a découvert cette crypte, sans qu'il en eût même soupçonné l'existence, pendant les nombreuses années d'un laborieux et honorable ministère.

Une simple dalle de pierre en voilait l'entrée. Mais le tombeau souterrain, demeuré à découvert, ne présentait qu'un pêle-mêle de cendres et d'ossements arides, restes presque tous informes de différents squelettes (1).

C'était là, selon toute apparence, la tombe commune des anciens curés de Roquelaure, qui venaient y reposer successivement.

(1) Un crâne de très belles dimensions a spécialement fixé mon attention. Il se trouvait scié, horizontalement, en deux parties à peu près égales.

Les trois *loculi* devaient servir au dépôt provisoire des débris antérieurs, au jour marqué pour une nouvelle sépulture. Et quand le dernier venu avait pris, à son tour, la place d'honneur, ces restes épars redescendaient dans la tombe commune, comme pour lui faire cortége.

Le caveau, ainsi disposé, et manifestement contemporain du sanctuaire, n'est pas de construction très ancienne; attendu que, par son style, le chevet entier de l'édifice remonte à peine à la fin du xve siècle (1).

Or, c'est dans le dernier tiers du xviiie que, par mandement spécial d'un archevêque d'Auch, Mgr de Montillet, on a cessé d'enterrer dans les églises de notre diocèse. Moins de cent ans avaient donc suffi pour faire entièrement perdre de vue l'ancien usage de cette crypte.

Les premiers témoins de sa récente découverte avaient cru y voir le caveau funèbre des seigneurs de Roquelaure. Mais aucun détail ne me semble autoriser une pareille opinion. Je serais plus porté à croire que la chapelle du sud, avoisinant le sanctuaire, avait eu cette primitive destination (2). Des armes figurent au haut du contre-retable (3). Mais il est surtout à remarquer que le parement antérieur de l'autel est orné d'un haut relief qui reproduit, tant bien que mal, la mise au tombeau de J.-C.

Revenons à la petite crypte du sanctuaire, dont M. Touton a fait clôturer l'entrée d'une porte en bois, très facile à manœuvrer.

Ce que j'en ai dit me semble devoir suffire pour vous convaincre, Monsieur le Curé, qu'il n'y a ici aucune analogie avec ce que vous avez découvert sous le pavé de votre église. A Montestruc, ce serait plutôt un souvenir assez reconnaissable d'un édifice religieux très ancien, que les alluvions successives de la rivière voisine auraient enseveli sous le tribut séculaire des grandes inondations.

Quoi qu'il en soit, en réalité, les utiles travaux d'agrandissement et d'améliorations décoratives, exécutés par vos soins dans votre église, ne permettent plus de se rendre un compte aussi facile de l'ancien état des choses.

Recevez, Monsieur le Curé, etc. F. CANÉTO, v. g.

Auch, le 12 août 1869.

(1) Des remaniements ont été opérés, sur divers points de cette intéressante église, après la désastreuse période des guerres de religion qui agitèrent le xvie siècle.

(2) Les deux chapelles du nord sont dues, l'une et l'autre, au zèle de M. l'abbé Touton.

(3) Elles sont trop compliquées pour ne reproduire que le blason primordial des Roquelaure d'Armagnac. Car cette ancienne famille portait simplement : d'*azur, à trois rocs d'échiquier d'argent*. L'écusson de notre petite chapelle, qui nous semble assez mal rendu, serait-il compliqué d'alliances diverses avec nos Roquelaure? Toujours est-il qu'on ne doit pas les confondre, à ce point de vue, avec les Roquelaure d'Auvergne, qui ont pour armes : *parti au 1 d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or et trois besants du même; au 2 de gueules, à la tour d'argent, ajourée et maçonnée de sable*.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

8.—D'une singulière assertion de dom Brugèles (sur les poires d'Auch). [Voyez la *Question*, p. 331.] RÉPONSES.

On lit dans l'*Annuaire du Gers* de l'an XII, p. 171, la note suivante relative à ce fruit remarquable par sa saveur et surtout par cette absence anormale de pepins. que nous nous garderons bien, cependant, de garantir d'une manière absolue : — « Les *Poires d'Auch* sont renommées : elles appartiennent à l'espèce dite du *Bon Chrétien*; elles sont sans pepin. du moins perceptible, et seulement lorsque les poiriers sont plantés dans l'enceinte de la ville. Cette singularité a été confirmée par plusieurs expériences qui ne permettent plus de la révoquer en doute. Elles sont belles et bonnes, surtout en compote; elles valent, à Auch, suivant leur beauté et l'abondance de la récolte, de douze à trente-six francs la douzaine, tandis que de la meilleure des autres espèces la douzaine vaudroit à peine un franc.

» On sent qu'on en mange peu dans le pays; cependant, on doute qu'on en ait jamais exporté pour une valeur de cent pistoles par an; au reste, l'exportation de ces poires ne produit pas importation de numéraire, parce que ce fruit n'est ordinairement acheté que par les gens du pays qui l'envoient en don dans les autres départements. »

Les poires d'Auch ou de bon « Chrestien » sont chose recherchée. et qu'on offre aux princes, aux gouverneurs et à tout grand personnage par dix. douze douzaines. Elles remplacent le bon vin qu'on offrait dans les siècles précédents. (*Mœurs du XVIIe siècle.* — P. Lafforgue, *Hist. de la ville d'Auch*, tome II.)

Lorsque Elisabeth Farnèse, reine d'Espagne, allait rejoindre son royal époux, Philippe V, qui l'attendait aux environs de Madrid, elle passa à Auch (1), le 23 novembre 1714, et malgré son *incognito*, les consuls se firent un devoir de lui offrir un *présent* semblable, dit la délibération communale, à celui des ducs de Berry et de Bourgogne, lors de leur passage à Auch, en 1701 : ce *présent* consistait en poires d'Auch. On fit emplette à plusieurs particuliers de 20 douzaines de poires, dont le coût s'éleva à 143 livres. Les dames religieuses de Sainte-Ursule, du Chemin-Droit, ainsi que le sieur Bedout, marchand, fournirent, moyennant 72 livres, 18 *boëtes de paille*, dans lesquelles on renferma lesdites poires, ornées de *tafetat* et de *rubans*, et placées sur deux *napes fines*.

Peut-être la vérité sur les *Poires d'Auch* se trouvera-t-elle dans l'anecdote que vient de nous adresser un de nos spirituels correspondants, à qui nous cédons la parole : A. T.

Cher Monsieur,

Puisque M. Tamizey de Larroque est curieux d'avoir la vérité sur les poires d'Auch, fournissez-lui, si vous voulez, le fait suivant, dont je fus témoin :

M. Lacave-Laplagne, ministre du roi Louis-Philippe, avait toutes les vertus des Gascons, surtout un patriotisme hardi qui le portait à vanter même devant M. Guizot, languedocien, les innombrables merveilles du département du Gers et en particulier les poires sans pepin qui naissent et mûrissent sur les terrasses de notre capitale. Pourquoi M. Guizot préludait-il déjà aux incrédulités de la *Revue de Gascogne?* Le doute serait-il l'apanage des grands esprits?

Le ministre des finances résolut de convaincre publiquement le président

(1) *Revue de Gascogne*, tome V.

du conseil; il fit venir, non sans frais, une poire énorme, mûrie sur cette même terrasse qui, déjà un siècle auparavant, fournissait les fruits castrats vantés par Dom Cl. de Brugèles.

Le mardi suivant, cinquante invités s'asseyent autour de la table, au milieu de laquelle reposait triomphante l'admirable poire d'Auch. M. Guizot la voit, il peut à peine en croire ses yeux, il s'étonne, il se déclare vaincu. Le dessert attendu avec impatience est enfin offert aux convives. Abusant d'une victoire qui ne peut plus lui échapper, le ministre des finances veut que M. Guizot ouvre lui-même la poire. On la lui présente, il la coupe avec effort....., elle contenait *quatre* vigoureux pepins.

Je n'ai jamais vu d'autre poire sans pepins. P. L.-B.

— Malgré l'incontestable authenticité de l'anecdote qui précède, j'affirme, d'après les témoignages les plus formels, que les poires de Bon Chrétien cueillies sur les terrasses de la ville d'Auch sont, le plus souvent, sans pepins.

Je crois qu'il y aurait quelques mots à ajouter au nom de la science; malheureusement je n'ai pas qualité pour parler botanique. Mais il m'est permis de répéter ce que j'ai maintes fois ouï dire à des hommes compètents sur ce phénomène. Il arrive à la poire d'Auch, comme à plusieurs autres, que la pulpe ferme et surabondante, dans les plus beaux fruits, atrophie les pepins. Si l'on considère que les poiriers des jardins intérieurs ont été de toute ancienneté infiniment mieux soignés que les autres, si l'on tient compte surtout des avantages du terrain et de l'exposition, on aura sans doute la seule explication vraie de leur prétendu privilége.

J'indique à titre de curiosité l'explication légendaire, recueillie par M. Monlezun (*Hist. de Gasc.*, t. I, p. 70, note), qui l'attribue à une bénédiction de saint Saturnin, notre premier apôtre. Pourquoi M. Monlezun ne cite-t-il aucune autorité, soit pour cette tradition, soit pour les deux ou trois autres qu'il rapporte ensuite? On peut encore voir, sur les poires d'Auch, ce que j'en ai dit ailleurs, d'après le P. Aubery (*Bulletin du comité d'hist. et d'arch.*, t. I, p. 413-415; cfr *Revue de Gasc.*, t. VI, p. 447, 451-452), et surtout une *Note* décisive de M. Ransan dans l'*Abeille pomologique* de M. l'abbé D. Dupuy (t. I, p. 57-61).

L. C.

9. — Une question sur Roncevaux.

[Voy. plus haut, p. 332]. Réponse.

L'histoire, en effet, *confirme* ou plutôt établit sans difficulté que c'est la Navarre qui a été le théâtre de la bataille si admirablement célébrée par l'auteur inconnu de la *Chanson de Roland*. Ce trouvère peut garder sa renommée poétique, sans devenir une autorité en histoire et en géographie. Il n'y a dans l'objection de M. d'Avril qu'un point, peu décisif du reste, à examiner; c'est l'existence de la *Tour de Karol*. Mais la vraie orthographe de ce nom dispense de toute discussion. Marca nous apprend que la vallée par où l'on pénètre en Cerdagne s'appelle Val de Querol, et que ces mots, *Vallis Querolii*, se trouvent, ainsi écrits, dans des diplômes de Charles le Chauve et de Louis le Débonnaire. Il est donc clair que Charlemagne n'a rien à voir dans la Tour de *Querol* ou de *Karol*. Marca nous apprend encore le nom de l'antiquaire qui a le premier rattaché à ces appellations le souvenir de la retraite funeste de l'Empereur des Francs poursuivi par les Maures : c'est Oliba, avocat à Barcelonne, natif du Val de Querol. Voyez le *Marca hispanica*, col. 59. — Je dois moi-même cette indication à M. J.-F. Bladé, qui réfutera complétement les *fables carlovingiennes* relatives à toute cette contrée, dans son travail historique sur l'Andorre, qu'il compte achever avant la fin de cette année.

Cette note était déjà rédigée, quand j'ai reçu la lettre de M. Paul Raymond, archiviste du département des Basses-Pyrénées, examinant les textes mêmes sur lesquels s'appuie M. d'Avril, ce que j'avais négligé de faire et ce que du reste je n'aurais su faire comme lui. A raison de son intérêt exceptionnel, cette savante communication a dû trouver place dans notre *Revue* en dehors de la série des *Questions et Réponses*. (Voyez plus haut, p. 365.) L. C.

11. — Doit-on dire Loup Acinaire ou Loup Asinaire?

M. Henri Martin, dans la dernière édition de son *Histoire de France* (tome II, p. 515), s'exprime ainsi : « Raymond III, comte de Toulouse, reçut aussi le serment de Loup *Asinaire* (Lope Aznar), duc de Gascogne, vieux chef plus que centenaire, au rapport de Richer (932). » J'ouvre la chronique de Richer (*Richeri historiarum libri quatuor*, édition de la Société de l'Histoire de France, tome I, p. 116), et j'y vois que Richer écrit : *Lupus Acinarius*. Autant, ce me semble, M. F. Guadet, l'éditeur de la précieuse chronique retrouvée par M. Georges-Henri Pertz, a eu raison de traduire ce nom par *Acinaire* (p 119), autant M. Martin a eu tort de le traduire autrement. Donner au duc de Gascogne du *loup* et de l'*âne* à la fois, n'est-ce pas beaucoup trop, en vérité? Je craindrais, quant à moi, que l'ombre irritée du duc de Gascogne ne me renvoyât l'*asinarius* que je lui aurais appliqué, au mépris d'un texte formel et au mépris de lui-même !

En 1863, j'ai publié, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, une série d'articles intitulés : *De quelques erreurs de l'Histoire de France de M. Henri Martin*. Rappelant, au début de mon travail, les observations dont cet ouvrage avait été l'objet de la part de MM. d'Arbois de Jubainville, G. du Fresne de Beaucourt et Henri de l'Epinois, je disais :

Mais ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner (1).

La citation n'était pas trop sévère, car, après avoir relevé une cinquantaine d'erreurs de tout genre dans le livre de M. Martin, j'y en ai, depuis, retrouvé beaucoup d'autres, et il me serait facile d'ajouter cinq ou six chapitres aux vingt-huit chapitres rectificatifs d'il y a six années. Quoi qu'il en soit, parmi les assertions non encore critiquées, se placerait celle-ci : « Raymond III, comte de Toulouse, reçut le serment de Loup, » et cette autre : « Vieux chef plus que centenaire. » Richer, qui n'a fait, du reste, que copier les propres expressions de Flodoard, nous apprend formellement (*loco citato*) que ce fut, au contraire, Raymond qui prêta au roi Robert le serment de fidélité, et que, peu après, Loup vint déposer entre les mains du roi l'administration de sa province, mais que le roi la lui rendit libéralement et voulut qu'il en tînt de lui le gouvernement. La seconde méprise de M. Martin est plus singulière. Ce n'était pas Loup qui était plus que centenaire, c'était son cheval : *Quo etiam et Lupus Acinarius Vasco*, QUI EQUUM FEREBATUR HABERE ANNORUM PLUS QUAM CENTUM ET ADHUC TOTO CORPORE VALIDISSIMUM, *regi militaturus occurrit*. M. Martin aura probablement lu trop vite le récit de Richer : il aura sauté le mot *equum* par inadvertance, rappelant ainsi l'historiette de ce ministre protestant qui, lisant les premiers chapitres de la *Bible* devant un nombreux auditoire, tourna deux pages au lieu d'une, et passant brusquement de la mention de la première femme à la description de l'arche, s'écria : « Le Seigneur Dieu forma ainsi une femme... elle était goudronnée en dedans et en dehors. » T. de L.

(1) Tant de critiques fondées ont eu l'effet qu'on en devait attendre, et l'on ne saurait disconvenir que l'*Histoire de France* de M. H. Martin n'ait baissé notablement dans l'estime des esprits sérieux. C'est sans doute pour consoler l'auteur de ce revers de fortune que l'Institut vient de lui décerner le prix biennal de 20,000 fr.

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE (1).

(*Suite*) (1).

XXXII.

DEPUIS LA VISITE CANONIQUE DE NOS GRANDES RELIQUES, JUSQU'AU PRIORAT DE PELLISSON EN 1680.

Dans ce livre, on ne met pas même en question le lieu de naissance de notre saint évêque.

Nous ferons pourtant observer que le P. Baiole, de la Compagnie de Jésus, écrivait, trente-cinq ans plus tard : « Ceux » d'Auchs auoient tousiours creu que leur sainct Orens estoit » originaire d'Vrgel, en Aragon, jusqu'à l'an 1609, auquel quel- » ques députés d'Oüesque vindrent à Auchs quérir quelques reli- » ques de ce sainct : car ils portèrent une opinion toute nouvelle, » et persuadèrent à plusieurs que sainct Orens estoit natif » d'Oüesque. »

C'est ce que nous avons admis nous-même, au début de cette étude, tout en reconnaissant que sa famille était d'Urgel (2).

Mais pour concilier deux opinions qui manquent, l'une et l'autre, de preuves péremptoires, ne pourrait-on pas supposer que, par un concours de circonstances aujourd'hui complétement inconnues, le jeune Orens aurait vu le jour à Huesca, où d'ailleurs il fit plus tard ses études.

C'est du reste ainsi que nous verrons un peu plus bas, Pellisson-Fontanier, un de ses prieurs, naître à Béziers, treize siècles plus

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345 ; t. IX, p. 147, 233, 291, 548 ; t. X, p. 97, 141, 205 et 237.

(2) Tome VIII, page 53 de cette *Revue*.

tard, d'une famille qui, nonobstant, comptait en réalité au nombre de celles de Castres.

Léonard de Trapes était mort depuis quinze ans lorsque le P. Baiole souleva cette difficulté, dont l'auguste métropolitain, s'il eut vécu, ne se serait nullement préoccupé, selon toute apparence.

Il n'ignorait pas que, pendant plusieurs siècles, le corps de saint Orens avait été entouré, dans notre monastère bénédictin, des trois sarcophages dont la crypte de sa cathédrale se trouvait en possession. A peine revenu de Tarbes, il conçut le projet de les ouvrir, afin de vérifier par lui-même les caractères d'authenticité qui les recommandaient à la vénération des fidèles; ce qu'il fit dans le mois de janvier suivant, après avoir procédé à la visite canonique de son église métropolitaine.

De son temps, on n'était pas entièrement sûr de l'ordre dans lequel nos trois grandes reliques avaient pris place sur leurs trois autels, vers la fin du xve siècle. Il s'entoura donc de médecins et autres personnes expérimentées dans le discernement des différentes parties de la charpente humaine, dit à ce propos le P. Montgaillard, témoin oculaire de l'ouverture des sarcophages (1); et avec eux, il constata, en présence de six consuls d'Auch et de plusieurs chanoines, que rien d'important ne manquait aux deux reliques insignes de l'est et du nord-est.

Quant à celle du nord, on trouva que l'avant-bras gauche faisait défaut; et il fut reconnu qu'à l'*humerus* correspondant s'adaptait, avec la dernière exactitude, celui que le chapitre conservait dans son trésor depuis plus d'un siècle, et qu'une châsse d'argent renfermait sous le nom de saint Léothade.

Des recherches analogues, dont le P. Montgaillard a décrit tous les détails, emmenèrent à conclure que les restes mortels de saint Taurin reposaient dans le sarcophage du nord-est, et que celui de l'est contenait ceux de saint Austinde.

(1) Tome I, Mss., fol. 275 et seq.

Trois procès-verbaux furent dressés sur parchemin, et puis scellés avec grand soin, aux armes du vénérable archevêque, dans trois bouteilles de verre bleu-verdâtre. Et c'est dans cet état que nous avons constaté leur parfaite conservation, au 21 janvier 1857 (1), avec la signature et le sceau de Léonard de Trapes. C'est là aussi qu'avaient signé les six consuls, les chanoines et autres témoins de la visite.

A la date ci-dessus, les trois bouteilles du XVIIe siècle furent scellées de nouveau aux armes de Mgr Antoine de Salinis, après qu'on y eut déposé, à côté des titres de 1610, trois autres procès-verbaux, dressés, scellés et signés sur parchemin, pour la circonstance.

Mais revenons à notre prieuré, dont les grandes reliques nous semblaient mériter encore ce double témoignage de religieuse conservation.

Son influence était loin de grandir avec le temps, sous la perpétuelle dépendance de prieurs séculiers qui se transmettaient ce bénéfice sans autre considération que leurs intérêts personnels.

C'est ainsi que Bertrand de Laur résigna, dans le courant de 1613, en faveur de Jean Gabin, qui pourtant était déjà chanoine de Sainte-Marie d'Auch.

Du temps de ce nouveau prieur, Léonard de Trapes dota d'une chapelle publique le couvent des Capucins qu'il avait fondé en 1607, sur la rive droite du Lastran, à peu de distance de l'église de Saint-Pierre. Il voulut même consacrer ce nouvel édifice religieux; et la cérémonie eut lieu, l'an 1616, en présence d'un nombreux concours de fidèles. Car déjà on se montrait, à Auch, tout aussi sympathique que le pieux prélat à ces nouveaux-venus de la grande famille de saint François d'Assise. Plusieurs fois on avait même sollicité du P. gardien l'insigne faveur d'être admis à sépulture dans le cloître, afin de mieux s'assurer, outre-tombe, une large part aux œuvres et suffrages de son austère communauté.

(1) Et non le 15 mai 1856, comme on l'a imprimé, un peu plus haut, par erreur.

Nous avons vu qu'au XIIIe siècle les Cordeliers s'étaient adressés à nos Bénédictins dans une circonstance tout à fait semblable, afin d'obtenir le privilége d'un cimetière conventuel.

Mais les Capucins ne se trouvaient pas, comme leurs aînés, enclavés dans le parsan du prieuré. Et sur tout le territoire qui s'étendait au sud de la limite fixée depuis plus de cinq cents ans, entre les deux paroisses de Saint-Orens et de Sainte-Marie, c'est avec le chapitre seulement que l'on pouvait transiger à propos des droits de sépulture.

Ce n'est pas que les Orientins des siècles postérieurs n'eussent parfois contesté aux chanoines de la métropole cette limite, comme obligatoire même à leur propre détriment. Ils ne pouvaient, en effet, jamais oublier qu'elle fut jadis l'étendue des priviléges émanés du siége primordial de la cathédrale d'Auch, en faveur de leurs devanciers. Le monastère en avait joui exclusivement et sans conteste jusqu'au milieu du XIe siècle.

Aussi, malgré les sentences définitives que nous avons vues partir de Rome, le 15 avril 1120, dans le but d'investir leurs voisins de priviléges analogues, pour tout le territoire assigné à Sainte-Marie comme paroisse, ils ne laissaient passer aucune bonne occasion de réagir contre un démembrement qui leur était toujours odieux, en tant que préjudiciable.

C'est ainsi que, profitant de la réduction qu'eut à subir le cimetière métropolitain en 1489, par suite de la reconstruction de la cathédrale, ils avaient suscité de nouvelles plaintes auxquelles on ne put mettre fin qu'en déférant au cardinal de Tournon la sentence arbitrale de 1549 (1).

Et pourtant, dès l'année 1495, le parlement de Toulouse était intervenu en notifiant aux Orientins un arrêt par lequel le chapitre de Sainte-Marie était « maintenu en possession de prendre et emporter, ou bien faire prendre et ensevelir tous et chacuns les corps trépassés, etc., etc., » dans les limites de son territoire.

(1) Voir ci-dessus, tome X, page 208 et suivante.

Il était bien entendu que ce droit devait s'étendre aux laïques tout aussi bien qu'aux ecclésiastiques. Et nous ferons observer qu'il comprenait même les défunts de la paroisse de Saint-Orens qui, avant de rendre le dernier soupir, « se laissaient familiers à l'église Sainte-Marie » pour y recevoir, de préférence, les honneurs funèbres.

Du reste, le chapitre métropolitain finit par se résigner à étendre l'emplacement d'un local qui, par son exiguité, avait inspiré de très justes répugnances à partir de 1489. Les sépultures, limitées au nord par la cathédrale, ne dépassaient pas, vers le sud, le réfectoire canonial. Et malgré l'autorisation archiépiscopale signée à Suze en 1549 d'ouvrir des tombes dans les nouvelles nefs de cette église, il fallut céder au public tout le préau compris entre les quatre allées du cloître capitulaire. Dès lors le chapitre n'eut point de gêne; et, plus que jamais, il eut la faculté de « prendre et emporter, ou bien faire prendre et ensevelir touts et chacuns les corps trépassés,» dans les limites et conditions définies.

Il pouvait donc « faire prendre et ensevelir par les PP. Capucins, dans ces mêmes limites, à partir de leur établissement sur la rive gauche du Lastran, sans que les Orientins eussent à réclamer contre ces nouvelles concessions du droit de sépulture, ainsi réglées avec l'assentiment de Léonard de Trapes.

Cependant l'auguste prélat ne bornait pas à cette pieuse fondation les soins éclairés de sa sollicitude pastorale.

Sous le nom de petit séminaire, il ouvrit, en 1617, dans la rue qui porte aujourd'hui le nom du Lycée, un modeste établissement dont il confia la direction à des maîtres de son choix, chargés tout spécialement de former les élèves aux habitudes cléricales. Mais pour l'enseignement classique ils devaient les conduire tous les jours aux leçons des PP. Jésuites qui, depuis dix-huit ans, répondaient si bien à la confiance du pays, dans le collége de la ville.

Quant aux jeunes filles de son diocèse, Léonard de Trapes gé-

missait de les voir encore dépourvues de tout moyen d'éducation publique.

Depuis près de cent ans, Angèle Mérici, que déjà, de tous côtés, on proclamait *bienheureuse* (1), avait fondé, en Italie, sous le patronage de sainte Ursule, une congrégation de religieuses vouées à l'enseignement, et consacrées à Dieu selon la règle et le régime cénobitique de saint Augustin.

La France les avait accueillies à Avignon dès l'année 1595. Toulouse, Brives (2), Limoges (3) et Bayonne (4) s'étaient empressées de leur ouvrir leur sein, lorsque l'archevêque d'Auch finit par obtenir, en 1623, après de longues instances, une colonie de l'établissement qui florissait à Toulouse, depuis le 14 octobre 1604, sous la dénomination d'Augustines-Ursulines.

La nouvelle communauté d'Auch, d'abord composée de six religieuses, et fixée dans notre cœur de ville, rue du Chemin-Droit, était donc, au point de vue de ses constitutions, de l'Ordre de saint Augustin comme sa maison-mère. La bulle que Paul V avait adressée au monastère de Toulouse, le 13 octobre 1616, en fournit la preuve formelle. Et nous le constatons avec d'autant plus d'intérêt que nos lecteurs verront les arrières petites-filles de ces pieuses fondatrices (5), s'établir dans notre prieuré deux siècles plus tard, et y raviver le feu sacré des saintes règles que les clercs augustins de Saint-Orens y avaient maintenues du ve au xe siècle.

Quand les filles de sainte Angèle firent, à Auch, leur première apparition, notre monastère bénédictin venait de rendre définitives

(1) Elle a été canonisée le 24 mai 1807 par le Pape Pie VII, avec toutes les solennités d'usage.

(2) En 1608.

(3) En 1620.

(4) En 1620.

(5) La mère Catherine de Pins, (en religion) de Saint-Bonaventure, prieure; la mère Catherine de Madron, de Saint-Alexis, sous-prieure; la mère Hélène de Boutet-Beauregard, de Saint-François; sœur Louise de Blandinières, de Sainte-Luce; sœur Anne de Labat, de la Passion; et sœur Toinette Roguier de Saint-Barthélemi, sœur converse.

des dispositions qu'on avait prises, depuis près d'un quart de siècle, dans l'église prieurale. Le service paroissial s'était fait, à partir de sa primitive organisation, à un autel placé en avant-chœur, c'est-à-dire à l'entrée du transsept et directement en face des fidèles.

Mais depuis que l'agrandissement de cette église avait livré, en 1594, beaucoup plus d'espace à la population, la chapelle de Saint-Clair se prêtait d'une façon plus satisfaisante aux diverses exigences des cérémonies paroissiales; et dès lors, l'autel de l'avant-chœur put être supprimé : ce que l'on fit dans le courant de l'année 1622.

Notre prieuré avait alors pour chef commendataire un haut et puissant seigneur, issu d'une très ancienne famille de Gascogne. Il se nommait César-Auguste de Gondrin, et il était né d'Antoine-Arnaud de Pardaillan-Gondrin, marquis de Montespan et d'Antin, premier maréchal des armées du roi Henri IV, et de Paule de Saint-Lari-Bellegarde, sa seconde femme.

César-Auguste, que l'on avait titré marquis de Thermes, était devenu premier gentilhomme de la chambre de Gaston de France, duc d'Orléans, frère puîné du jeune roi Louis XIII, lorsque notre chanoine Jean III de Gabin se démit en sa faveur du priorat de Saint-Orens, vers 1618. A son tour, César-Auguste le céda, quelques années plus tard, à Louis-Henri de Gondrin, son frère cadet, attendu qu'il voulait prendre définitivement parti pour le monde. Il épousa, en effet, Françoise du Faur-de-Tarabel, qui descendait, par les du Faur-de-Pibrac, de la même famille que nos deux anciens prieurs, Pierre et Jacques du Faur.

Louis-Henri, fort jeune encore, était né, en 1620, au château de Gondrin, petite ville de notre diocèse. Après avoir fait les premières études au collége de La Flèche, ilalla recommencer sa philosophie dans l'université de Paris; et comme il se destinait à l'état ecclésiastique, il suivit en Sorbonne les cours de théologie.

Notre jeune prieur se trouvait, par sa mère, très proche parent d'Octave de Bellegarde, alors archevêque de Sens depuis 1621.

Ce prélat, homme fort distingué par ses connaissances dans les antiquités ecclésiastiques, encourageait Louis-Henri dans ses études. En 1636, il lui céda l'abbaye de Saint-Jean de Sens, dont il était abbé commendataire. Et, comme l'abbé de Gondrin était prêt à prendre ses degrés, il l'obtint pour coadjuteur, avec l'assentiment de la reine régente, Anne d'Autriche, dans le courant de l'année 1644.

C'était, en apparence, une très bonne fortune pour nos Orientins qui, plus que jamais, montraient une grande ardeur pour la sécularisation du monastère. Ne pouvaient-ils pas tout espérer du haut crédit d'une famille aussi puissante, dans laquelle la mense prieurale semblait devoir se perpétuer?

Louis-Henri fut sacré archevêque d'Héraclée, *in partibus*, le 14 mai 1645, par son parent et bienfaiteur, qu'assistaient dans la cérémonie les évêques de Troyes et de Marseille. Et, un an plus tard, la mort d'Octave de Bellegarde le mettait en possession de l'archevêché de Sens.

Bien qu'il fût à peine âgé de 26 ans, notre prieur se trouvait alors même à Paris, chargé de représenter sa province à l'assemblée du clergé de France : témoignage public d'une estime hors ligne, que ses religieux de Saint-Orens n'ignoraient pas, et dont la nouvelle était venue accroître leurs espérances.

Cependant, Louis-Henri avait des préoccupations bien autrement dignes d'un prince de l'Eglise, en présence des fatales divisions que le jansénisme fomentait dans nos diocèses. Bien que ses premières liaisons avec les écrivains les plus distingués de Port-Royal aient pu répandre certains nuages sur ses véritables intentions, il adhérapleinement à la bulle *cum occasione* d'Innocent X, et signa, le 28 mai 1654, la lettre que l'assemblée du clergé de France adressait à ce pape.

C'est deux ans après cette date que nous le voyons rompre toute espèce de relations avec un prieuré dont il lui était impossible de diriger les menées trop ardentes, à la distance où les charges de la

sollicitude épiscopale le retenaient habituellement. Jean de Binos était alors abbé de Chaumes, monastère bénédictin de son diocèse. Louis-Henri lui proposa de permuter avec Saint-Orens. Et c'est ce nouveau prieur qui, sous le nom de Jean IV, vint, en effet, continuer, à partir de 1656, la série déjà trop longue de nos commendataires.

« Il arriva environ ce temps — dit ici, notre chroniqueur gascon, Dom L.-Cl. de Brugelles (1) — qu'un novice, prêt à faire sa profession à Saint-Orens, alla inviter ses parents et amis par la ville, la veille du jour marqué pour passer profez, et les pria de venir le trouver à sa mort. Sans doute qu'il entendait parler de la mort au monde. Mais lors de la cérémonie, il fut trouvé vraiment mort sous le drap mortuaire que l'on avait étendu sur lui, selon la coutume, lorsque, après avoir prononcé ses promesses, il se fut couché et prosterné de tout son long à terre. »

Ce trait est postérieur à l'année 1660; et c'est bientôt après que commence la période fort agitée dans laquelle apparaît enfin la *toga sæcularis*, comme habit de ville pour nos Bénédictins; et, aussi dans les cérémonies ou offices du chœur, la toque à quatre pans avec l'aumusse que portaient, depuis plus de cent ans, les chanoines sécularisés de la métropole.

En 1662, Henri de La Mothe-Houdancour, d'abord évêque de Rennes, succéda, sur le siége d'Auch, à Dominique de Vic. En sa qualité de grand aumônier, confesseur de la reine-mère, notre métropolitain n'était pas sans crédit à la Cour. Il en usa avec zèle en faveur du prieuré de sa ville archiépiscopale. Aussi la supplique des religieux trouva-t-elle enfin un bon accueil, comme question de principe; et ils conçurent bon espoir d'obtenir bientôt une solution officielle.

Elle se fit pourtant attendre jusqu'à l'année 1670, où le monastère reçut de Louis XIV des lettres de sécularisation; et du cardinal de Vendôme, légat en France, un bref conforme à

(1) Page 340 de ses *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch.*

l'adhésion du prince temporel, que les Orientins avaient sollicitée avec tant de persévérance.

Mais comme le bref en question ne se fondait sur aucune bulle pontificale, fulminée pour la circonstance, le procureur général des Clunistes crut devoir intervenir dans une affaire qui intéressait une des maisons affiliées, et qui appartenait à sa Congrégation depuis le XIe siècle. Il fit donc opposition; il intenta aux religieux de Saint-Orens un procès qui, dès le début, se compliqua d'une question préalable, à savoir :

1° Si l'opposition devrait être jugée par le grand Conseil du roi, qu'invoquait le procureur général, en appelant comme d'abus, tant du prétendu bref que du sceau royal;

2° Ou bien par le parlement de Toulouse, que réclamaient les défendeurs; soutenant qu'ils étaient bien et dûment en possession du droit de quitter le froc et la régularité cénobitique.

La question ainsi posée demeura pendante au Conseil privé; et les débats sur l'incident traînèrent jusqu'à l'année 1676.

A cette date, le chapitre général de la Congrégation clunisoise se réunit à Paris. L'affaire du monastère auscitain y fut examinée; et l'on chargea de la poursuite du procès un homme alors déjà bien célèbre à divers titres, et connu de la France entière par sa bonne fortune, par ses revers et par un mérite hors ligne qui le fit triompher de tous les obstacles qu'il avait rencontrés sur son chemin.

XXXIII.

DEPUIS LE PRIORAT DE PELLISSON JUSQU'A L'EXCLUSION DE L'ARCHEVÊQUE D'AUCH DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLERGÉ DE FRANCE, EN 1682.

Deux motifs furent allégués par le chapitre général de Cluny pour justifier la reprise d'un litige qui semblait, avec raison, devoir trop languir au Conseil privé, si un homme intelligent, en crédit et expérimenté, ne venait lui-même l'activer au rôle des affaires:

« 1. Le bien de tout l'Ordre;

» 2. La conservation des droits de l'abbé futur. »

Or, par ces derniers mots, le chapitre général faisait pressentir que le nouveau prieur serait un abbé, déjà reconnu comme tel à d'autres titres. Et en effet, notre priorat étant alors vacant par le décès de Jean de Binos, il était sérieusement question de l'offrir, dès qu'on le pourrait facilement, à l'abbé commendataire de Saint-Barthélemi de Bénévent, c'est-à-dire à Pellisson-Fontanier. Toutefois nous verrons que le délai fut assez long, puisque notre célèbre candidat ne sera pourvu de ce nouveau bénéfice qu'en octobre 1680.

Un retard aussi considérable pouvait bien tenir, par quelques points, à l'extension inattendue qu'on venait de donner à la régale, et, par là-même, aux nouvelles difficultés que cette affaire avait occasionnées dans diverses provinces.

Malgré de très funestes précédents que nous avons racontés un peu plus haut, Henri IV, une fois rentré dans le giron de l'Eglise romaine, s'était montré fort circonspect en ces sortes de questions. Il avait même déclaré ce qui suit, dans un édit de 1606, article 27 : « N'entendons aussi jouir du droit de régale, sinon de » la façon que nous et nos prédécesseurs avons fait, sans l'étendre » davantage, au préjudice des Eglises qui en sont exemptes. » Nonobstant, le parlement de Paris déclarait le 24 avril 1608 « le » roi avoir droit de régale en l'église de Belley, comme *en toute* » *autre de son royaume;* fait inhibition et défense aux avocats de » faire aucune proposition contraire. »

Ce parti-pris, officiellement annoncé, n'empêcha pas Louis XIII de se montrer toujours disposé à respecter les droits de l'Eglise, en cette matière, conformément aux prescriptions formelles du concile général tenu à Lyon en 1275. Mais dès l'avénement de Louis XIV, il en fut tout autrement. Les légistes gagnèrent insensiblement du terrain contre nos évêques; jusqu'à tel point qu'en 1673 et 1675, on publia deux déclarations royales portant que « toutes les Eglises du royaume étaient sujettes à la régale, et que

les archevêques et évêques qui ne l'avaient pas encore close en faisant enregistrer leur serment à la chambre des comptes accompliraient cette formalité dans les six mois. »

Du nombre de ces retardataires était incontestablement Henri de La Mothe-Houdancour, nommé archevêque d'Auch à l'âge de soixante ans (1). Nous avons vu, en effet, que notre diocèse avait compté parmi les exempts, dans tous les âges antérieurs. L'archevêque n'avait donc eu, lors de sa prise de possession en 1664, ni régale à clore, ni serment à faire enregistrer dans ce but. Or, à partir de 1675, il se montra moins disposé que jamais à sacrifier les priviléges traditionnels de sa nouvelle Eglise, pas plus pour la collation des bénéfices que pour les fruits et revenus de la mense archiépiscopale.

Il fallut donc, dans les phases diverses du procès suscité aux Orientins, se résigner à compter avec un homme favorable à ces religieux, et déjà bien classé dans l'opinion publique par des précédents que les deux parties connaissaient à merveille

« Son caractère peu maniable l'avait fait tomber en disgrâce » depuis près de dix ans : vraie tête de fer, — dit l'abbé de » Choisy dans ses mémoires, — il était d'ailleurs grand théolo- » gien, bon canoniste, de mœurs irréprochables, digne enfin du » poste qu'il occupait dans l'Eglise. »

« Anne d'Autriche l'avait introduit dans le Conseil de con- » science, où il faisait enrager tous les autres membres (1). » Aussi, dès l'année 1666, et très peu de jours après la mort de la reine-mère, Louis XIV l'avait-il renvoyé en Gascogne, à la tête de son nouveau diocèse; et il y était resté habituellement, sans jamais oublier des droits d'intérêt local qui étaient pour lui, en

(1) Il naquit en 1602, de Philippe de La Mothe, seigneur de Houdancour, et de son épouse Louise-Charles du Plessis-Piquet. Il était docteur et proviseur du collége de Navarre lorsque, en 1639, Louis XIII le nomma évêque de Rennes. En 1653 il fut honoré de la grande aumônerie d'Anne d'Autriche. Il était, en outre, commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, abbé de Souillac, de Froimont et de Saint-Martial de Limoges, lorsque, en 1662, il fut promu au siége d'Auch.

(2) Mémoires de cet écrivain.

tant qu'archevêque d'Auch, la conséquence de la sécularisation qu'il pensait bien avoir réellement obtenue pour notre monastère.

L'abbé de Choisy l'accuse « d'une avarice sordide qui aurait » effacé toutes ses bonnes qualités. »

Mais n'aurait-il pas involontairement flétri, dans la conduite réglée de ce prélat, les sages prévisions d'une économie que lui imposaient d'impérieuses circonstances? Sa nouvelle cathédrale était loin d'être achevée en 1662, et son diocèse n'avait qu'une ombre de séminaire. Il avait donc prévu qu'en arrivant à Auch des sacrifices considérables à faire personnellement seraient l'un de ses premiers devoirs.

Nous avons, au reste, raconté ailleurs avec quelle générosité il se montra fidèle à sa mission toute providentielle (1). Par ses soins, deux beaux autels à riche contre-retable venaient d'être érigés, au nord, dans le voisinage du chœur. Ce qu'on appela le Jubé, même de son temps, venait d'être bâti à grands frais, comme clôture occidentale de cette splendide enceinte. Toutes les chapelles latérales et du chevet venaient de recevoir des appuis de communion en marbre. L'achèvement du porche avait été repris, à l'ouest, en élévation; le grand séminaire enfin, très convenablement doté, recevait, depuis 1667, sous la direction de maîtres habiles, les clercs théologiens de toute la province d'Auch qui voulaient le fréquenter, lorsque le nouveau prieur commendataire de Saint-Orens reçut, en octobre 1680, l'investiture de ce bénéfice.

A cette date, l'abbé Pellisson-Fontanier venait de compléter la cinquante-sixième année de son âge. Il était né à Béziers, en 1624, de J.-J. Pellisson, conseiller protestant de la chambre mi-partie de Castres, et de Jeanne Fontanier, son épouse (2).

(1) *Atlas monographique de Sainte-Marie d'Auch*, in-fol, partie historique du texte.

(2) La chambre mi-partie, ou chambre de l'Edit, fondée et établie à Castres en 1595, était allée fonctionner à Béziers, en 1623; et J.-J. Pellisson, conseiller huguenot, né à Castres, avait suivi la compagnie à laquelle il appartenait déjà avant cette date. C'est donc à Béziers qu'après quelques mois de séjour naquit son fils cadet, Paul Pellisson, bien que la famille comptât, en réalité, au nombre de celles de Castres.

A l'âge de six ans, il perdit son père. Et, dans la suite, il fut si reconnaissant des bons soins de sa mère qu'il voulut ajouter son nom de Fontanier à celui qu'il portait déjà, c'est-à-dire qu'il signait très souvent Pellisson-Fontanier.

Après avoir étudié en droit à Toulouse, de 1637 à 1645, il alla se fixer à Paris, où il se fit une solide réputation d'avocat, de 1648 à 1650. Deux ans après, il acheta la charge de secrétaire-conseiller du roi en ses Conseils; et puis il fut reçu membre de l'Académie française, le 17 novembre 1653.

Pellisson n'avait alors que 29 ans. Néanmoins il était déjà facile de pressentir les brillants succès que lui réservait sa bonne fortune, lorsque la disgrâce du surintendant Fouquet, dont il était commis principal des finances depuis 1657, sembla, tout à coup, compromettre à jamais son avenir.

Emprisonné à la Bastille, de 1661 à 1666, il trouva, dans un petit nombre de compositions littéraires, et surtout dans ses études religieuses une heureuse diversion aux rigueurs de cette longue et si dure captivité.

Grâce aux sérieuses méditations dont le silence et l'isolement presque absolus lui ménagèrent toute facilité, pendant cette cruelle épreuve, il était devenu plus qu'à demi catholique. Il ne cessait pas néanmoins de soupirer avec ardeur après sa liberté. Et c'est enfin le 3 février 1666 qu'il vit s'ouvrir devant lui la lourde porte d'un cachot presque souterrain, que visitait à peu près seule la fameuse araignée, et au fond duquel le jour ne pénétrait, dit-il plus tard, que par « une fenêtre à double grille, pratiquée dans » une muraille de six pieds d'épaisseur (1). »

L'inoccupation forcée de Pellisson, au sortir de la Bastille, favorisait son penchant vers l'étude des Pères de l'Eglise. Il s'y livra presque sans diversion, jusqu'au jour où, par les nouveaux desseins de ses amis, la Providence voulut relever son courage. Dans ses intéressants souvenirs de vieillard, le digne prieur de

(1) Voir son traité de l'Eucharistie.

Saint-Orens ne retrouvait ni interruption ni différence entre ses aspirations religieuses de la prison et celles de la liberté : « durant » sept années d'un grand et profond loisir—disait-il vingt ans plus » tard.—Nous avons étudié ces matières dans les originaux (1). »

L'abjuration du protestantisme fut l'heureux fruit d'une aussi longue persévérance. Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, alors évêque de Saint-Bertrand de Comminge, la reçut dans l'église souterraine de Chartres, le 8 octobre 1670, comme il avait déjà reçu celle de Turenne. Le lendemain notre néophyte se rendit à l'abbaye de la Trappe où il passa dix jours, livré à une vie de mortifications et de prières dont la ferveur ravissait d'admiration le célèbre abbé de Rancé. Puis il fut confirmé et il communia, en attendant ses vœux de cléricature qu'il fit un peu plus tard, toutefois sans jamais vouloir franchir les limites du sous-diaconat.

Louis XIV, touché de tout ce qu'on lui disait d'un tel converti, lui rendit enfin ses bonnes grâces en l'établissant, à partir de 1671, son secrétaire particulier pour la rédaction définitive des *Mémoires du Roi* ou *Instructions au Dauphin*.

Mais là ne devaient point s'arrêter les nouvelles faveurs de la fortune. Par son abjuration suivie du sous-diaconat, d'une part, et de l'autre par sa longue pratique du droit, de l'administration et des finances, Pellisson était spécialement propre à remplir une charge de nouvelle création et des plus importantes, dans laquelle ces diverses conditions étaient de haute convenance, sans être néanmoins indispensables. Il s'agissait de nommer à l'économat royal d'une abbaye très considérable, celle de Cluny.

Sous le règne de Louis XIII, un essai de réforme générale avait été tenté dans la vaste Congrégation dont cette maison était le centre et la tête.

Les adhérents avaient pris le titre de l'*Etroite observance*, comme s'ils avaient eu l'espoir de ranimer la vigueur des règles primitives : on les appela les *Réformés*.

(1) *Les chimères de M. Jurien*, page 11.

Et ceux qui jugeaient l'essai de réforme inopportun gardèrent le nom d'*Anciens*.

Cet ensemble d'éléments si peu harmoniques donnait, au XVIIe siècle, le singulier spectacle d'un régime complexe, à deux *observances*, l'*ancienne* et la *nouvelle*. Et entre les deux on vit se partager le chapitre général avec toutes les fonctions de l'Ordre. Les *Reformés* et les *non Réformés* délibéraient à part, se gouvernaient à part, élisaient leurs définiteurs, leurs visiteurs à part. C'était comme une armée nombreuse en deux camps, sous des chefs subalternes divers; et néanmoins tous étaient sous le commandement du même abbé, ordinairement commendataire.

Tel fut, par exemple, le cardinal Renaud d'Est, ambassadeur de France auprès du Saint-Siége, et qui nonobstant fit prévaloir les desseins de l'*étroite observance* en obtenant que le pape Alexandre VII en approuvât les statuts.

Ainsi encouragés, ceux de la *Réforme* tinrent plus librement des assemblées générales, dont murmuraient les *Anciens*. Ils allèrent même, après la mort de l'abbé cardinal d'Est, jusqu'à élire capitulairement un membre de l'*étroite observance*, Henri Bertrand de Beuvron, dans le courant de l'année 1672.

Louis XIV ne s'était pas attendu à un résultat par trop semblable à ceux qu'avait très souvent dû prévenir l'influence armée des périodes antérieures, *precibus armatis*.

Il avait d'abord laissé faire. Mais comme le grand roi voulait rester maître de la situation, deux arrêts du conseil d'Etat cassèrent, sans retard, l'élection du nouvel abbé. Il fut strictement défendu à ceux de la *Réforme* de tenir des assemblées électorales; et la vacance de l'abbaye bourguignonne fut maintenue jusqu'à nouvel ordre sous l'administration spirituelle d'un prieur général ou grand prieur de la Congrégation.

Quant au temporel, il fut arrêté, à cette occasion, qu'un administrateur royal en aurait la charge, au bénéfice d'une œuvre que le roi avait fondée pour favoriser et encourager le retour des pro-

testants à la religion catholique ; cet administrateur fut Pellisson, à partir de 1674.

Un an plus tard, on l'invita à remplir les mêmes fonctions pour Saint-Germain-des-Prés, et, en 1679, pour Saint-Denis.

Déjà, à cette dernière date, il avait reçu en commende, depuis près de trois ans, l'abbaye de Bénévent dans le Limousin. Mais il s'en démit de très bonne grâce, au mois de décembre 1687, en faveur de l'évêque de Québec.

Il ne crut pourtant pas devoir faire le sacrifice de celle de Gimont, en Gascogne, qui lui donnait annuellement huit mille livres, et dont Louis XIV l'avait pourvu en récompense de ses divers services.

Ceux qu'il rendait, en particulier, depuis 1674, comme administrateur royal des abbayes, désignaient donc naturellement l'abbé Pellisson pour la poursuite du procès de Saint-Orens. Aussi, de préférence à tout autre légiste, le chapitre général de 1676 l'avait-il jugé, « pour le bien de tout l'Ordre clunisois, » très capable de suivre notre affaire de la sécularisation dans tous les détours de la chicane.

Ce chapitre, dont nous avons déjà constaté la réunion un peu plus haut, fut le premier qui pût se tenir pendant le fâcheux *interim* que les arrêts du grand Conseil avaient imposé à l'abbaye bourguignonne. Louis XIV en avait provoqué la convocation, fixant, à Paris, l'hôtel même de Cluny comme rendez-vous des séances, dans lesquelles, en outre, l'archevêque de Paris, le R. P. Lachaise et Pellisson, ne devaient jamais manquer de représenter l'autorité du souverain. Avec de telles précautions était-il possible de songer sérieusement à élire un nouvel abbé?

La division accomplie favorisait admirablement les vues ultérieures du monarque. Aussi demeura-t-on d'accord que les deux observances se maintiendraient séparées; que, dans les chapitres généraux, huit définiteurs distincts seraient nommés, à l'avenir, par les *Anciens* et sept par les *Réformés*. De leur côté, les défini-

teurs élus devaient nommer séparément des visiteurs spéciaux pour chaque camp, afin de régir les deux dans tous leurs détails, sans confusion ni mélange.

On s'occupa aussi des intérêts particuliers d'un petit nombre de monastères clusinois. Et quant à celui de Saint-Orens d'Auch, après avoir déféré à Pellisson la reprise du procès, on convint que le sentiment d'un devoir personnel pourrait bien contribuer à soutenir son courage, dans les ennuis d'une lutte pénible autant que délicate. Aussi finit-il par être pourvu, en commende, du prieuré lui-même, par la nomination du roi, par des bulles venues de Rome, et par la collation du grand prieur de Cluny. C'est celui-ci qui l'investit définitivement, en octobre 1680.

L'archevêque d'Auch, que nous avons vu appuyer, à Paris, les démarches du syndic orientin, dans l'intérêt de la sécularisation, était, à cette dernière date, dans son diocèse, d'où la Cour aimait si peu à le voir s'éloigner en des circonstances déjà fort orageuses.

Les difficultés relatives à l'extension de la régale étaient, en effet, devenues extrêmes; et Louis XIV croyait pouvoir les résoudre, à son avantage, dans une assemblée extraordinaire du clergé de France.

A cette fin, il provoqua la nomination des députés du premier et du second ordre, et les convoqua à Paris, par lettres du 16 juillet 1681, sans se donner le moindre souci de l'autorisation du Souverain-Pontife.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(La suite prochainement.)

L'AQUITAINE A L'ÉPOQUE DE CÉSAR.

Un de nos plus savants collaborateurs a entrepris sous ce titre un vaste travail, dont il a bien voulu donner l'introduction à la *Revue de Gascogne*. Cette introduction, qui est depuis deux mois entre nos mains, constitue elle-même une œuvre considérable de philologie et d'ethnographie, dont les détails et les résultats sont en contradiction avec beaucoup d'idées généralement admises par la science contemporaine, et concordent au contraire sur quelques points avec celles que notre docte ami, M. J.-F. Bladé, a développées dans son livre sur les Basques, dont nous parcourions ces jours derniers les bonnes feuilles et qui paraîtra vers la fin des vacances. Du reste, quel que doive être l'arrêt des vrais juges sur des questions difficiles, dont la décision ne saurait nous appartenir, la vaste érudition et les consciencieuses recherches de M. Castaing lui assurent l'attention sympathique des esprits sérieux.

L. C.

A M. le Rédacteur en chef de la REVUE DE GASCOGNE.

MONSIEUR,

Dans une œuvre remontant à quelques années, mais qu'on lira toujours avec fruit, vous avez dit :

« Il me semble que l'ethnogénie novempopulanienne a » besoin d'être encore étudiée. Les résultats généraux, au- » quel s'en tient la science contemporaine, sans se modifier » profondément peut-être, acquerraient au moins des preu- » ves plus nombreuses et qui se défendraient avec plus d'a- » vantage contre les contradictions qui s'élèvent de temps en » temps (1). »

La question est bien posée, le besoin parfaitement défini; mais le vœu n'est pas de ceux qui reçoivent une immédiate

(1) *Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne jusqu'au* XIVe *siècle*, dans le *Bulletin du Comité d'hist. et d'arch.*, t. I, p. 151.

satisfaction : la matière restreinte, en apparence, est, en réalité, des plus vastes. Dans le domaine de l'ethnographie, l'étendue des territoires, la puissance des peuples, comptent moins que le nombre des origines et des contacts; la difficulté réside dans la somme des connaissances qu'il faut emprunter à chacune des sciences historiques.

Je n'ai donc pas eu la pensée qu'un aussi beau programme dût être réalisé dans son ensemble aujourd'hui; moins encore m'est-il venu le désir d'entreprendre cette tâche : une pareille témérité n'aurait de comparable que l'assurance de certaines œuvres que je me propose de réfuter; et peut-être serais-je moins excusable que les auteurs de ces travaux hasardeux : leur aveuglement est une présomption de sincérité.

Dans un cadre plus resserré, l'objection ne trouve point de place : en limitant à un seul point l'objet de mes recherches, j'espère que l'éloignement de l'époque dont je voudrais surprendre le secret réduira l'importance du travail : le résultat paraît infaillible, surtout pour qui a constamment en pensée la nécessité d'éloigner impitoyablement tout ce dont on peut se passer; mais, pour modeste qu'il soit, un but à remplir entraîne des exigences, et il faut y satisfaire.

Vous l'avez bien dit, les résultats généraux qui défraient les conclusions de la science contemporaine sont absolument insuffisants : on n'a pas pénétré assez profondément dans des questions que le doute accompagne, contrôlé les assertions filles du hasard, vérifié la réalité des prétendus axiomes. Pour faire mieux, toutes les ressources actuelles ne sont pas de trop : l'histoire lue avec plus de soin et d'indépendance, la philologie complétée et ramenée à ses règles, les diverses branches de l'activité intellectuelle maintenues dans leur domaine respectif; le tout, enfin, coordonné dans une vue d'ensemble, à l'abri des préoccupations exclusives.

Cette méthode n'est pas nouvelle : les maîtres dont nous

avons l'honneur de suivre les traces l'ont appliquée les uns avec succès, les autres non sans éclat; notre seul avantage sera d'associer à leurs conquêtes celles dont il ne leur fut pas donné d'être les témoins. Pour nous rendre dignes de ces illustres devanciers, il faut accomplir ce qu'ils feraient eux-mêmes, s'ils vivaient, ce qu'ils firent en leur temps: reprendre des sujets vingt fois traités, introduire dans la discussion les éléments en apparence les plus étrangers, en réalité les plus indispensables; braver les accusations de vain étalage, et ce qui est plus grave encore, s'exposer à fatiguer le lecteur, à le dépayser, à l'arracher à ses goûts, à ses plus chères habitudes : le résultat est à ce prix.

Dans le cadre modeste que je me suis tracé, je ne faillirai point à ce devoir, et lors même que mes efforts ne feraient jaillir aucune lumière, mes vœux seront suffisamment remplis, si je parviens à indiquer la voie nouvelle où de plus heureux rencontreront la vérité.

Recevez, etc.

INTRODUCTION.

§ 1er. — Le nom de l'Aquitaine.

Il est admis, si je ne me trompe, que nous ne possédons aucune ressource historique sur le passé de l'Aquitaine, antérieurement aux rapides informations que César a bien voulu lui consacrer : le nom même du pays était inconnu, au moins du monde savant de l'antiquité, et, le premier, il eut l'honneur de l'écrire.

C'est bien peu pour servir de base aux études ethnographiques qui sont devenues le nécessaire point de départ de toute histoire sérieusement comprise.

Nos anciens en prenaient leur parti : César ayant dit que

l'Aquitain était Gaulois, ils s'en tenaient à cela, sans s'inquiéter outre mesure de la physionomie ibérique dont Strabon a gratifié nos ancêtres. Mais que de choses sont changées! Depuis longtemps, on a mis le cœur à droite, et nous voilà, quoique nous en ayons, Ibères, Basques, enfin que sais-je? Cette découverte qui constitue, à ce qu'il paraît, l'un des plus grands prodiges du génie moderne, est due à Guillaume de Humboldt (1).

Humboldt se propose de démontrer : que la langue des anciens Ibères était le basque; que les Ibères ont occupé toute l'Espagne; que toute l'Espagne a parlé basque. Quant à l'Aquitaine, il y trouve aussi la preuve d'une invasion totale des Ibères et du basque, et comme ses adeptes ont pris soin de compléter ce qu'il n'avait fait qu'effleurer, on admet aujourd'hui que les Aquitains sont une population d'Ibères.

Affirmation facile, exposition obscure, conclusion habituellement exempte de précision, tout concourut au succès du livre qui ouvrit l'ère nouvelle. Le mépris méthodique de toute science antérieure était fait pour exciter l'admiration de l'école teutonique dont Humboldt est l'un des fondateurs (2).

(1) W. v. Humboldt, *Pruefung der unter suchungen ueber die Urbewohner Hispaniens, vermittelst der Vaskischen Sprache*. Berlin, 1821. Traduit par M. Marrast, sous le titre de *Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne à l'aide de la langue basque*. Paris, 1866, gr. in-8°. Au fond, Humboldt n'a fait que s'approprier le système d'Astarloa, d'Erro et autres auteurs espagnols; mais, jugeant leurs données trop extravagantes (p. 16, 17), il a élagué, amendé; il a surtout revêtu la chose de cette forme doctrinale chère aux Allemands et contre laquelle nous ne sommes pas suffisamment armés.

(2) Ecole teutonique, le mot est de son chef actuel, M. Max-Muller, *Lectures on the science of language*. Pour ceux qui ne la connaissent point, voici la définition que j'en ai donnée dans *la Linguistique et la Science du langage*, *Revue orientale*, 1865, p. 280 :

« L'école teutonique est ce groupe de savants, allemands pour la plupart, parfois » français, voire même anglais, qui s'attribuent le monopole de la philologie com- » parée dont ils s'imaginent être les inventeurs et les uniques soutiens. Depuis quinze » ans surtout, ils l'ont crié par dessus les toits, et si fort, et d'un accent si convaincu, » qu'ils ont réussi à porter la persuasion, en France et ailleurs, chez une foule de » braves gens fort estimables à coup sûr, mais absolument dénués de malice. Trois » ou quatre méchants petits principes qu'ils nous ont retournés de toutes les façons, » servent de pâture, depuis des années, à leurs volumineux commentaires; car l'école » ne se pique pas de nouveauté.....

» Quant aux néophytes, rien de plus docile, de plus accommodant, de plus char-

J'admire aussi, le tour de force est surprenant : discuter les origines d'un pays qui doit à l'Orient tout ce qu'il a de plus caractérisé dans l'antiquité antéhistorique, et ne point accorder un mot aux choses orientales; établir la linguistique d'une contrée en négligeant précisément la seule langue littéraire qui ait pu servir de moyen de communication internationale : on ne saurait faire mieux. Pour fonder sur des recherches philologiques l'histoire de colonies phéniciennes, de populations dont une grande partie sont d'Afrique, la meilleure condition ne consiste-t-elle point dans l'ignorance des langues que parlaient les Africains et les Phéniciens? Un jour viendra où l'on se demandera si la science contemporaine prit vraiment au sérieux une pareille mystification.

J'évite une démonstration méthodique qui m'entraînerait loin du sujet : elle se produira d'elle-même dans la discussion; il s'agit de l'Aquitaine.

Puisque de l'antiquité de ce pays nous ne possédons que le nom, c'est par là qu'il convient de commencer. D'où vient le mot *Aquitaine?* On a successivement proposé les langues latine, celtique, basque et même l'allemand.

Latin. — Pendant longtemps, on n'a point douté que ce nom ne vînt tout simplement du latin *aqua* et qu'il ne signifiât, soit « pays des eaux» thermales, soit « pays de Dax, *Aquæ Tarbellicæ* (1). »

» mant : dénués de toute prétention personnelle, dépouillés d'eux-mêmes pour revê-
» tir la livrée du maître, résignés à l'abnégation, au sacrifice, ils ne réclament d'au-
» tre faveur que celle d'entendre ressasser une fois de plus ce qu'ils ont eu déjà cent
» fois le bonheur d'admirer. Le professeur d'Oxford était donc assuré du succès : le
» triomphe a été complet pour la religion et pour le prophète, et d'un bout à l'autre
» du monde teutonique, on a entendu répéter la nouvelle formule définitivement con-
» sacrée : — Il n'est point de Dieu si ce n'est Bopp, et Max-Muller est l'apôtre de
» Bopp. » — C'était au moment où l'on préparait l'apothéose de Bopp, célébrée de son vivant en 1866.

(1) Tel est l'avis de Vinet et celui de Marca, *Histoire de Béarn*, Paris, 1640, in-fol., l. I, c. 7, p. 23. Pline, dont Marca invoque l'autorité, n'a point parlé positivement de Dax; il distingue, au contraire, des Tarbelles, le peuple auquel il attribue le nom spécial d'*Aquitains*. Voir plus bas, ch. I, § 4, l'*Aquitaine dans Pline*, et § 5, *Notitia*, etc., Boiens.

Aqui se prenant aussi dans le sens d'aigu, Aquitaine pourrait signifier le pays situé « dans l'angle » formé par la mer et par les Pyrénées (1).

Equi-tania, pays des chevaux (2); forme adoptée dans plusieurs anciens manuscrits (3).

On objecte que *tania* n'étant pas latin, mais basque (ce qu'il faudra vérifier plus loin), les lois de l'étymologie seraient horriblement blessées par le monstrueux accouplement de deux éléments disparates. Une meilleure raison, c'est que les Romains ayant trouvé le nom tout fait, César ne l'inventa point, il le vulgarisa.

Celtique. — *Ach,* eau; *tan,* terre, pays (4).

Ach, tribu, famille, nation, pays.

Le mot *tan* fut peu usité sur le continent, et il ne paraît dans aucune combinaison du même genre. Or, une théorie qui ne peut invoquer un seul exemple doit être considérée comme une pure imagination. D'ailleurs, l'Aquitaine avait un nom celtique, *Aremorica* (5).

Basque. — *Akki-tania,* pays des roches (6). Humboldt n'est pas de cet avis : il ne croit pas qu'*akki* signifie roche, et il s'abstient de toute explication étymologique (7).

(1) *Aquifolium,* houx. Voir Saumaise, *Exercit. in Solin.*, in-fol., 1689.

(2) Dom Martin, *Hist. des Gaulois*, I.

(3) Le P. Mongaillard, qui repousse les étymologies latines par le second des motifs ci-après. *Bull. du Com. d'Arch.*, I, p. 9.

(4) Bullet, *Dict. celtique.* Tout en reconnaissant que *Guienne* vient d'*Aquitaine,* Bullet propose pour racines du premier de ces noms : *gwe,* terre, *yen,* source, qu'il traduit « terre des sources. »

(5) Pline, *Hist. nat.*, IV, 15. *Are, more,* près de la mer. Dans César, *Guerre des Gaules,* VII, 53 et VIII, 31, *Armorici* désigne tous les peuples maritimes de l'Ouest: le terme reviendrait donc à notre expression « le littoral ; » il reste à savoir si l'Aquitaine avait un nom moins générique, plus spécial.

(6) Opinion citée par M. Marrast, note du trad., p. 82.

(7) « *Acha, aitza* signifie rocher, et *asta* (d'après un changement conforme aux » lois du langage) est une forme du même mot... Il ne faut pas croire qu'ici *acha* soit » devenu *asc,* car dans les noms anciens le *c* avait le son du *k*... C'est à tort qu'As» tarloa explique *acci* (prononcez *akki*) par *acha.* » Humboldt, *Recherches,* etc., trad., p. 24-25.

Ach-eta aurait la même signification (1); échappant au reproche qui précède, ce mot a l'avantage de présenter une terminaison moins contestable que ne l'est *tania*.

Agh-eta, pays des eaux, est beaucoup moins heureux (2); le radical est celtique, la terminaison basque.

Euski-tania, pays des Euskes ou Basques (3). Cette combinaison existe déjà dans *vescitania*, pays des Vascons; mais là, elle conserve la physionomie du radical, tandis que, dans le mot *Aquitaine*, elle l'a complétement perdue; elle blesse d'ailleurs les lois de la prosodie, toujours si respectées des Latins; je me persuade qu'on ne réduit pas en *a* bref une syllabe qui comprend une diphtongue et deux consonnes, quatre motifs de la faire longue. Enfin, c'est l'Espagne et non l'Aquitaine qui est le pays des Euskes.

Allemand.— Dans ce système, qui aurait fort étonné Humboldt lui-même, *Aquitaine* et *Vasconie* sont synonymes de *Vosges*, mot « composé de deux mots germaniques : *wasser*, » eau, et *gau*, *gavi*, en gothique, région; de sorte que *Vosges*, » en allemand *wasgau* (Wasgowia), *Uasgo* chez Nithard, petit- » fils de Charlemagne, veut dire région riche en eau. » Plus loin, l'auteur ajoute que l'Aquitaine « est un autre *Wasgau* » (*Uascun*, en ancien haut allemand) ainsi que nous le dit le » mot *Aquitania*, dont la signification est aussi *locus* ou *regio* » *aquarum*. Car le dernier membre de ce nom composé est » le mot sanscrit *sthàna*, en persan *stan*, en irlandais » *tan* (4). » L'auteur attribue ensuite le mot aux Wisigoths, ce qui se concilie difficilement avec les exigences de l'histoire.

(1) Namacola, *Histoire de las naciones bascas*, cité par M. Davezac-Macaya, *Essais sur le Bigorre*, Bagnères, 1823, t. I, p. 5.

(2) M. Davezac-Macaya. *Ibid.*

(3) Cette origine m'est communiquée par M. Hyacinthe de Charencey, dont on connaît les études sur la langue basque, et la comparaison grammaticale qu'il a faite de cet idiome, d'abord avec les langues de l'Oural, ensuite avec celles de l'Amérique.

(4) M. Schœbel, *Discours d'ouverture* de la Société de numismatique française, 12 décembre 1867; Paris, in-8°.

Cette étymologie vaut plusieurs de celles qui précèdent.

Le vice commun de ces divers systèmes réside dans le choix défectueux de l'objet : *Aquitania* n'est qu'un dérivé d'*Aquitain;* le nom de pays vient du nom de peuple; s'il en était autrement, *Aquitania* aurait fait *Aquitanienses*. Or, aucune des explications qui précèdent ne peut s'appliquer aux Aquitains, puisque la terminaison *tania* y est toujours prise dans le sens de région et jamais dans celui de peuple, ou gens, qu'il serait bien difficile, à vrai dire, de lui attribuer.

Mon système est tout autre; mais, je dois l'avouer, il n'a pas l'avantage de pouvoir être exposé en deux lignes et en un mot : l'histoire et la philologie doivent s'y donner la main. Le lecteur voudra bien me pardonner une digression extrêmement longue sans doute, mais non moins indispensable à l'exposition du sujet. Et, puisque nous sommes des Ibères, à ce qu'on dit, il ne sera point regrettable de connaître plus complètement ces antiques aïeux de l'Aquitaine.

§ 2. — Origines des Ibères.

La dispersion des peuples loin du berceau postdiluvien de l'humanité, ce grand événement que l'Ecriture a caractérisé sous le nom de *confusion des langues*, à Babel, ne fut pas le résultat d'un fait unique et instantané : pendant des siècles, il ne cessa de s'opérer des migrations de plus en plus lointaines divisées elles-mêmes par des étapes variables quant au temps, quant à l'espace parcouru, enfin, quant aux modifications linguistiques et sociales qui en furent la conséquence ou le motif déterminant. La séparation se fit par zones irrégulières : le Nord à la race Japhétique; le Centre aux Sémites; le Sud aux Chamites, dans toutes les directions.

Japhétiens. — Parmi les fils de Japhet se trouve Javan, dont la famille occupe les îles (contrées maritimes), c'est-à-dire la

Grèce et les pays de la Méditerranée (1). Ils étaient de grands navigateurs, la tradition ne l'a point oublié (2); leurs neveux actuels sont encore les premiers marins du monde (3). Tarsis désigne l'une des branches de la famille de Javan : les descendants de ce patriarche traversèrent la Méditerranée, franchirent le détroit nommé plus tard les colonnes d'Hercule et s'établirent sur le prochain rivage de l'Océan, à l'embouchure du fleuve qui devait s'appeler le Bétis; ils fondèrent Tarsis, la Tartesse des Grecs (4); ils peuplèrent la Turdétanie dont les habitants, après la conquête romaine, montraient avec orgueil une histoire en vers remontant à une antiquité fabuleuse (5). Cette migration paraît être antérieure au XXVIIIe avant notre ère (6).

On a voulu rattacher les populations de l'Espagne à Tubal, autre fils de Japhet, dont seraient descendus les Ibères d'Asie (7). Par une conséquence qui semble résulter de l'identité du nom, les premiers habitants de la Péninsule seraient venus des bords de l'Araxe. Mais il est bon d'observer que le nom d'Ibères est bien moins ancien en Asie qu'en Espagne, et que les riverains de l'Araxe étaient désignés autrement à l'époque où ils auraient pu émigrer vers l'Occident et à des époques

(1) *Genèse*, x, 15. L'auteur ajoute qu'ils parlaient différentes langues.

(2) Illi robur et æs triplex
Circa pectus erat, qui fragilem truci
Commisit pelago ratem,
Primus.....
Audax Iapeti genus. Horace, *Odes*, I, 3.

(3) Les Grecs et les riverains orientaux de l'Adriatique.

(4) Les origines des noms compris dans le présent récit seront données au § suivant, *Etymologies et preuves*.

(5) Six mille ans, selon Strabon, III, 1. Ils parlaient une langue différente de celle des autres Ibères.

(6) J'adopte la chronologie la plus large, basée sur les Septante, confirmée par le texte samaritain et par Josèphe. Les rédacteurs des livres sacrés n'ayant pas eu l'intention de préparer les calculs de la science moderne, on doit prévoir des lacunes évidentes dans le texte hébreu, très probables dans les Septante eux-mêmes, mais d'ailleurs d'une importance relativement médiocre dans ce dernier texte.

(7) Josèphe dit que les descendants de Thubal ou Thobelliens se nommaient, de son temps, Ibères. *Hist. des Juifs*, I, c. 6. Il les place entre les Mèdes et les Cappadociens qu'il nomme *Mosoch*.

bien postérieures (1). Le système est donc des plus insoutenables : ces montagnards ne furent jamais qu'un très petit peuple qui ne fit point parler de lui (2); si, toutefois, ils détachèrent vers l'Occident une colonie, si les Basques y prirent leur origine, ce qui ne s'appuie sur rien, à vrai dire, il n'en faudra pas moins convenir que la place qu'ils ont pu réellement occuper est beaucoup plus modeste que celle que la science contemporaine se plaît à leur attribuer.

Berbères. — Les Chamites se massent de la Méditerranée au golfe Persique, la discorde les sépare en divers sens. Une partie d'entre eux, établie d'abord en Arabie, d'autres venant de Chanaan, traversent l'Egypte, l'Ethiopie, la Lybie et atteignent les dernières limites de l'ouest (3). Ils occupent l'Afrique, de la Mer Rouge aux Colonnes d'Hercule, puis ils passent le détroit, et il s'établit un courant continu au profit de l'Espagne (4); il est probable que ce dernier pays, dont les anciens se plaisent à faire une terre de délices, les attira forte-

(1) Au VIIe siècle, les descendants de Tubal sont au même point et ont le même nom, entre les Grecs (*Jonim*) et les *Mosoch* (Cappadociens ou Moscovites); *Exéchiel*, XXVII, 13. Hérodote les appelle Sapires. Xénophon, qui avait traversé leur pays, les désigne sous le nom d'Hespérites, dont l'explication se trouvera ci-après. Le nom d'Ibères n'apparaît que dans le Ier siècle avant notre ère, à l'occasion des conquêtes de Pompée.

(2) Je démontrerai plus tard que le nom d'Ibérie est dû à la position géographique des contrées. Il est vrai que, dans le Caucase, il y a un fleuve *Arhagus*, l'Araxe ou Phase, et dans l'Espagne une rivière *Aragus*, l'Aragon. Mais l'identité des noms de lieux, pouvant tenir aux causes les plus fortuites, n'a de valeur qu'autant qu'elle s'appuie sur l'histoire. Que prouve une pareille homonymie? Autrefois, on attribuait aux héros de Troie, en Asie, la fondation de Troyes en Champagne.

Dans cet ordre d'idées, il ne faudrait pas oublier les *Tibareni*, dont le nom n'est pas sans rapport avec celui des Ibères. Ceux qui les disent Scythes leur attribuent l'usage de la *couvade* connu des Basques. Apollonius de Rhodes, *Argonautes*. II; Nymphodore, *Fragments des petits poètes grecs*, II, — Xénophon les place sur les bords de la mer Noire, entre Trébizonde et Cotyore : *Retraite*, V.

(3) Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, Alger, 1852, 2 vol. in-4°; traduction par M. de Slane, 4 vol. in-8°, t. I, *Dynasties des Berbers*, selon l'orthographe du traducteur.

(4) Le détroit n'est point de date récente, comme quelques-uns l'ont prétendu; mais peut-être fut-il jadis plus resserré; en tout cas, les communications toujours faciles se prêtèrent un passage, comme il résulte d'une antique tradition qui veut qu'un pont ait relié les deux rivages : Ibn-Khaldoun, ouv. cité.

ment : l'immigration, commencée au moins vers le XXVe siècle, se prolongea indéfiniment. Faute d'autre nom, Varron et Pausanias nomment Ibères les premiers envahisseurs de l'Espagne qui peuplèrent ensuite la Sicile, la Sardaigne et la Corse (1).

A. CASTAING.

(*La suite prochainement.*)

(1) « In universam Hispaniam, M. Varro pervenisse Iberos, et Persas, et Phœni-» cas, Celtasque et Pœnos tradit. » Pline, *Hist. nat.*, III, 1. Des Ibères, venus d'Espagne, colonisèrent la Sardaigne longtemps avant la guerre de Troie; Pausanias, X. Quant à la Sicile, voir ci-après LIGURES.

A propos d'une Supplique adressée au Régent

PAR LA PAROISSE DE MARCIAC (1715).

(*Suite et fin.*)

Les exigences de l'Etat étaient certes bien grandes, et bien lourdes les charges imposées tous les ans au pays par le brevet général des tailles. Cependant ce n'est jamais là le sujet direct des plaintes des paroisses. Les économistes eux-mêmes, ceux qui ont parlé le plus haut en faveur du peuple, Vauban par exemple dans son *Projet de dixme royale,* ne s'attaquent jamais aux millions que la France devait fournir. Après tout, ces sommes, quelque énormes qu'elles fussent, étaient nécessaires, souvent même insuffisantes. Ce qui excite leurs réclamations, ce qui pour eux est avant tout la cause de la détresse publique, c'est l'inégalité de la répartition des impôts faite sans soin et avec l'arbitraire le plus odieux. Quand la somme qu'il plaisait au roi de lever sur son peuple avait été arrêtée au conseil d'Etat, on envoyait des commissaires aux trésoriers généraux établis dans les bureaux de chaque généralité. Ces commissaires chargés de départir, avec le plus de justice et d'égalité qu'ils pourront, à chaque élection de leur généralité la somme qu'elle devra payer, avertissaient les élus ou juges des élections qui, à leur tour, s'assemblaient pour faire le rôle des tailles et cotiser les villes, bourgs et villages de leur élection. Ces rôles étaient ensuite envoyés dans chaque paroisse aux collecteurs, ou aux consuls, suivant les pays (1), qui faisaient chacun le rôle de leur paroisse, cotisaient les habitants, levaient les deniers et les portaient

(1) Dans la généralité de Montauban, les consuls étaient chargés de la répartition de la taille. Dans la Guienne et le Languedoc, la perception se faisait par des collecteurs conventionnels, moyennant deux, trois ou quatre sols par livre d'addition au principal de la taille, addition supportée par les taillables. F. Baudry, introduction aux *Mémoires de Foucault.*

aux receveurs de l'élection qui les transféraient à la recette générale de chaque généralité, et de là au trésor royal.

Ces divers employés, ne connaissant pas très bien le pays qui était sous leur dépendance, devaient s'en rapporter pour faire leur répartition avec la justice qu'on leur recommandait, aux jugements d'experts-estimateurs. Mais ces experts, nous dit Vauban, étrangers eux-mêmes quelquefois, n'étaient pas toujours en état de donner une exacte appréciation; souvent ils étaient ignorants et plus souvent encore corrompus. D'un autre côté, il n'était pas rare de voir les syndics, les collecteurs chargés de l'assiette des impôts dans leur paroisse, sachant à peine lire et écrire, ne pouvoir dresser eux-mêmes les comptes d'où dépendait leur fortune et celle de leurs voisins. Passe encore si le mauvais vouloir ne s'ajoutait pas à l'ignorance! Plus d'une fois, assurément, la préférence pour des parents, pour des voisins, la haine, la vengeance, le besoin d'un protecteur, la crainte de déplaire à un citoyen aisé, ont combattu dans leur cœur le sentiment de la justice. On devine les fâcheuses conséquences que devaient avoir cette ignorance et cette lutte d'intérêts opposés, chez des hommes pauvres pour la plupart et cherchant par tous moyens un bien-être quelconque, même le plus passager. Ecoutons ici Vauban qui est pour nous un témoin précieux, parce qu'il a tout vu, tout connu et tout dit, même au prix de sa faveur : « Pour peu qu'on ait de connaissance de ce qui se passe dans les campagnes, on comprend aisément que les tailles sont une des causes de tout le mal, non qu'elles soient toujours et en tout temps trop grosses, mais parce qu'elles sont assises sans proportion, non-seulement en gros de paroisse à paroisse, mais encore de particulier à particulier; en un mot, elles sont devenues arbitraires, n'y ayant point de proportion du bien du particulier à la taille dont on le charge (1). L'autorité des personnes puissantes et

(1) *Projet de dixme royale*, 1re part. p. 29. Baudry, Introduct. aux *Mémoires de Foucault*, p. 66. Cfr. circulaire de Colbert, 10 fév. 1683, aux collecteurs modifiant et annulant les taxes d'office.

accréditées, fait souvent modérer l'impôt d'une ou de plusieurs paroisses à des taxes bien au-dessous de leur juste portée dont la décharge doit conséquemment tomber sur d'autres voisines qui en sont surchargées. Il est très ordinaire de voir qu'une ferme de trois à quatre mille livres de revenu, ne sera quotisée qu'à quarante ou cinquante livres de taille, tandis qu'une autre de quatre à cinq cents livres en payera cent et souvent plus (1). » Le témoignage du curé de Marciac vient fort à propos tout confirmer : sa paroisse était victime d'une de ces inconcevables iniquités.

« Le malheur de la communauté, est cauzé par l'inégalité du tarif de la généralité de Montauban que fit faire feu M. Pelot, intendant; quoy qu'il se donnât beaucoup de soins pour le faire faire avec exactitude et égalité, son dessain ne réhussit pas; on s'en est toujours plaint parce que plusieurs communautés sont accablées sous le poids des charges pendant que d'autres sont fort aisées, ce quy fait voir que les experts qui firent ce tarif ne s'appliquèrent pas à connaître les revenus de chaque paroisse, ce quy estoit pourtant nécessaire pour le faire avec justice (2). Mais de toutes les communautés quy ont raison de se plaindre de ce tarif, il n'y en a peut-estre pas une quy en ait autant que celle de Marciac; aussy l'a-t-elle fait en diverses circonstances; on en a autres foix écrit aux ministres, on en a parlé aux intendants prédécesseurs de M. de Laugeois, sans qu'on ait rien obtenu. »

Ici encore les chiffres viennent à l'appui avec leur sérieuse éloquence. Les paroisses comprises dans le territoire de Marciac, en 1715, étaient : Saint-Christaud, Laveraët, Bars, Pallane, Sembouès, une partie de Cazaux, Ricourt, une partie de Saint-Justin, Blousson, une partie de Saint-Pierre-d'Aubezies, une partie de la paroisse de Saint-Laurans annexe

(1) *Projet de dixme royale*, 1re part., p. 30.

(2) Vauban parlant de cette rectification du tarif faite par M. Pélot dans la généralité de Montauban, s'exprime aussi : « au dire des gens du pays, il aurait bien mieux valu pour cette généralité qu'il eût laissé les choses en l'état qu'elles étaient à cause des inégalités plus grandes à ce qu'on prétend qu'auparavant. » *Projet de dixme royale*, 1re part., p. 41.

de Peyrusse, et le terroir de Gajan, qui comprenait partie des paroisses de Tourdun, de Courties, de Mascaras et de Bassoues.

Toutes impositions pour l'année 1715, déduction faite d'un don de 6,000 fr. fait par le roi et de l'affranchissement de huit bellugues, montent à 13,134 l. 12 s. 7 d., sans y comprendre 422 l. que la communauté fait de rente au chapitre, 205 l. à l'hôpital et quelques autres sommes qu'on impose annuellement.

« Cette somme de 13,134 l. 12 s. 7 d. distribuée sur 3,100 livres terrières dont le taillable de Marciac est compozé, quitte de non-valeurs, suivant le nouveau compoix quy vient d'estre fait, il en revient pour chaque livre terrier 4 l. 4 s. 9 d. de ces 3,100 livres terrières, la paroisse de Marciac et la partie de celle de Juillac quy en depend porte 1,160 l. parce que les maisons et jardins sont fort allivrées et par conséquent sa portion des impositions monte 4,663 l. 15 s. et la portion des autres paroisses ensemble 8,470 l. 17 s. 7 d. La capitation de toute la communauté monte 2,311 l. Marciac en paie 828 l. 17 s. 9 d., de sorte que de compte fait les charges des paroisses de Juillac et de Marciac reviennent à 7,539 l. 4 s. et excèdent le revenu de 753 l. 4 s., et à l'égard des autres paroisses qui compozent le taillable, les charges reviennent à 1,157 l. 16 s. 10 d. et n'excèdent le revenu que de 57 l. 13 s. 6 d. »

Après l'assiette des tailles venait la levée, dont les frais, dit Vauban, allaient souvent au quart du montant de la taille. C'est ici surtout que le spectacle devient navrant. Pour arracher de l'argent des mains de pauvres malheureux qui n'en ont pas, tous les moyens sont bons. « Les receveurs de finances avaient sous leurs ordres toute une armée d'employés qui ne cherchaient qu'à exploiter la misère publique, ramassis de gens sans aveu et sans pitié, ne pensant et ne travaillant qu'à s'enrichir aux dépens des contribuables (1). » Haïs de tous, ils sont obligés de se faire suivre par des records et des huissiers, sans quoi les taillables ne payeraient pas. Ainsi

(1) Dr Desponts. *Revue de Gascogne*, t. VIII, p. 418.

escortés, ils se présentent chez leurs débiteurs; ils s'installent dans leurs maisons et n'en sortent qu'après solde complète. Quand, ce qui arrivait souvent, les taillables sans ressources étaient dans l'impossibilité de les satisfaire, ces impitoyables exécuteurs devenaient pires que des brigands. Rien n'était sacré pour eux : bestiaux, instruments de labour, vêtements même, ils enlevaient tout pour le vendre à vil prix. On en a vu démolir les maisons pour s'emparer des portes, des solives et des planches. Ils emportaient jusqu'aux grains qui leur restaient pour ensemencer les terres et se nourrir.

« Les propriétaires n'ayant pas de grains pour ensemancer les terres et pour subsister, pressés par la rigueur des logements de porteurs de contrainte, d'archers, de cavaliers, de dragons, se sont portés à cette extrémité de laisser leurs biens incultes, les uns en tout et les autres en partie, pour vivre des grains quy estoient nécessaires pour les semences. D'autres ont vendu pour subsister les vaches et les veaux qu'ils avoient dans leurs mettéries quy leur estoient nécessaires pour entretenir les bœufs du labourage; il y en a même quy n'ont pas épargné ces bœufs; de sorte qu'il y a des mettéries considérables ou il n'en reste plus un seul. Il y en a à quy les employés au recouvrement ont enlevé les grains des semances et les bestiaux, même ceux du labourage, après leur avoir osté leurs habits et dépouilhé leurs maisons de tous leurs mubles et uztanciles les plus nécessaires. »

Cependant l'Etat n'autorisait pas ses représentants à user ainsi de violence. Déjà sous Sully, il avait été défendu aux receveurs de saisir sous aucun prétexte le bétail et les instruments de labourage des cultivateurs en retard avec le fisc. Cette défense avait été depuis plusieurs fois réitérée, notamment sous Colbert en 1667 (1). Mais la loi qu'était-elle? « Il n'y a pas, dit Tocqueville, d'édit, de déclaration solennellement enregistrée qui ne souffre mille tempéraments dans la

(1) La défense de saisir les bestiaux, portée dès le commencement de l'établissement de la taille, fut renouvelé par Charles IX, 8 octobre 1571; par Richelieu, janvier 1634, art. 55, *Edit sur la taille*, et du vivant de Colbert tous les quatre ans, en 1671, 1675 et 1679.

pratique. On laisse rarement la loi, mais sans cesse on est à la faire plier doucement dans tous les sens suivant les cas particuliers et pour la plus grande facilité des affaires. Tous le savaient et agissaient en conséquence (1). » En 1705 (9 septembre), la cour des aides de Montpellier porte un arrêt concernant la levée des tailles contre les collecteurs qui s'avisent journellement de contraindre les taillables par toutes voies, même par corps, sans en avoir obtenu la permission des officiers de l'Election, les seuls juges compétents pour ordonner ces contraintes. Mais les collecteurs ne sont pas du même avis; ils continuent d'agir comme il leur plaît, et la cour des aides est obligée d'intervenir huit mois après, par un nouvel arrêt du 29 avril 1706 (2).

On empêchait même les paroisses d'entreprendre des travaux publics, quelque utiles qu'ils fussent, de peur que, divisant ainsi leurs ressources, elles ne payassent moins exactement la taille. Quand, par hasard, on leur donnait la permission, elles n'en pouvaient point user faute d'argent. A Marciac, le curé avait obtenu des ordonnances de M. Legendre pour réparer la pointe du clocher de son église paroissiale, un des plus beaux du royaume, qui était près de tomber. Mais il n'avait pas d'argent, et il ne lui restait plus, comme il le dit lui-même, « qu'à attendre d'estre avec une partie de ses paroissiens » soubs les ruines du clocher et de l'église lorsqu'il y pensera » le moins. »

Les propriétaires, se trouvant ainsi de tous côtés à la merci d'avides spoliateurs qui leur enlèvent jusqu'aux plus minces revenus, aiment mieux laisser leurs champs à l'abandon, quitter même le pays, que de voir leurs pauvres revenus passer tout entiers aux mains du fisc. Ils auraient pu, quelquefois, grâce à des libéralités extraordinaires, les cultiver encore avec quelque profit, mais la crainte d'avoir à payer les arrérages,

(1) Tocqueville. — *L'ancien régime et la Révolution*, p. 120, 121.
(2) *Recueil des édits, arrêts, etc., du parlement de Toulouse*, tome III.

les retenait. Aussi l'on vit bientôt le cinquième du territoire français rester en friche. En 1656, à Sarrant, plus de 100 hectares furent sans culture, et les collecteurs des tailles ne trouvèrent rien à prendre sur les terres ni sur ceux qui les possédaient (1). La vue de ces campagnes désolées, menaçant de le rester longtemps encore, préoccupa les administrateurs. Ils furent obligés, pour rendre les cultivateurs à leurs travaux et leur donner un peu d'espoir et de courage, de porter des arrêts faisant remise des tailles pendant plusieurs années à tous ceux qui se remettaient à la culture des champs abandonnés (2). Encore ne peut-on pas se flatter de réussir toujours: « l'extrême misère avait éteint dans les âmes tout sentiment de dignité et étouffé le noble amour du travail. » La faim faisait périr les hommes par centaines de mille; les campagnes pendant l'hiver, et les villes en toute saison, regorgeaient de mendiants. Près de la dixième partie du peuple était réduite à demander une aumône qu'on ne pouvait pas lui donner. Ceux, en effet, qui semblaient un peu aisés étaient tellement embarrassés de dettes et de procès que leur condition se trouvait être à peu près la même. C'est à peine si parmi les gens d'épée, de robe, et toute la noblesse on pouvait compter sur cent mille familles (3). « Dans ma généralité, écrit un intendant, le nombre des familles nobles s'élève encore à plusieurs milliers, mais il n'y en a pas quinze qui aient vingt mille livres de rente. »

On ne doit pas nous accuser de charger à plaisir l'affligeant tableau de cette triste époque; nous n'avons fait que résumer très succinctement, et en conservant leurs propres expressions les auteurs contemporains et ceux qui, venus plus

(1) Dr Desponts, *Revue de Gascogne*, tome VIII, p. 467.

(2) Arrêt du Conseil d'Etat du 8 août 1716, exemptant de la taille pendant cinq ans le diocèse d'Alby; — du 21 novembre 1716, exemptant le diocèse de Narbonne à condition qu'on s'occupera du travail des champs.

(3) Vauban, *Projet de dixme royale*, p. 4. Fénelon, *Lettre à Louis XIV*, en 1693.

tard, ont laissé sur ce sujet des travaux justement estimés (1).

La série des misères du peuple n'est pas encore terminée, et il reste à parler d'une détresse plus lamentable et plus dure. Le peuple manque et il n'y a pas de bras pour travailler.

« La nouvelle cause de nos malheurs, ajoute le curé de Marciac, c'est la disette du peuple; les milices ont osté beaucoup de jeunes gens et il en est revenu fort peu; les officiers en ont prins de tous côtés par force durant la guerre, et il n'en est revenu aucun de ceux-cy. La grande misère est cause qu'il ne se fait point de mariages; cependant il manque de laboureurs pour cultiver les terres, et ce défaut est cause que plusieurs terres qui produiraient quelque chose demeurent incultes. »

Dans les premiers temps, les nobles étaient chargés de la guerre; mais au quatorzième siècle, l'obligation du service militaire fut imposée sous le nom de milice, et cette fois elle ne pesa que sur le peuple et presque uniquement sur le paysan. La guerre lui enlevait déjà le prix de ses fatigues de chaque jour, ce ne fut pas assez. Elle vint encore arracher de ses bras ses enfants, la joie de sa vie, le soutien de sa vieillesse, et il resta seul, avec sa misère et son désespoir, en face d'un méchant terrain que ses vieux bras ne pouvaient plus cultiver. Derrière les collecteurs venaient les raccoleurs, impitoyables comme les premiers, armés comme eux de la violence et de l'arbitraire. Il y avait sans doute des lois et des règles concernant la levée de la milice et l'enrôlement des troupes. Mais leur conduite ne le prouvait guère. Ce qu'ils veulent, il faut qu'on l'accepte; ceux qu'ils désignent doivent partir (2). Les raisons d'exemption sont bonnes quand il

(1) Cf. VAUBAN, *Projet de dixme royale*; — FORBONNAIS, *Recherches sur les finances*; — P. CLÉMENT, *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*; — A. THIERRY, *Essai sur l'histoire du tiers Etat*; — Dr DESPONTS, *Un village de Gascogne durant les guerres de la Fronde*. — L'auteur anonyme des *Réflexions sur le traité de la dixme royale*, tout en réfutant le maréchal de Vauban sur l'efficacité des moyens qu'il propose pour remédier aux abus de la taille, convient lui-même de ces abus, ainsi que de tous les maux causés par la guerre, l'injustice des fonctionnaires. etc.

(2) « Les paroisses désignaient elles-mêmes et fort arbitrairement ceux qui devaient partir. » — F. BAUDRY, introduct. aux *Mémoires de Foucault*.

leur plaît; elles valent pour les uns et pas pour les autres, c'est leur bon vouloir qui décide. Celui-ci, domestique d'un gentilhomme, valet d'un bourgeois qui vit noblement, peut se rassurer : aisance exempte; mais celui-là, pauvre fils de taillable et corvéable à merci, accoutumé à la fatigue, pourra très bien supporter l'ignominie de sa condition; il ira donc à l'armée servir le roi pendant six ans. Un fait à l'appui : le 9 mai 1701, le sort tomba, dans Larée (1), sur Jean Brunan, et son père, ouvrier tonnelier, le mena à Condom devant le commissaire de l'intendant, M. de Larroche. Là il fut mesuré et renvoyé dans sa commune pour défaut de taille. Mais ce n'était pas le compte des consuls de Larée, MM. Bertrand Demolié et Bernard Demeste, qui avaient à battre le pays pour lui trouver un remplaçant, et cette mesure les mécontenta fort. Aussi, pour simplifier la besogne, ils saisirent le même Jean Brunan pendant la nuit pour le conduire de nouveau à Condom. Le père Brunan fit des protestations et les somma d'avoir à lui remettre son fils, mais rien n'indique qu'il ait obtenu gain de cause.

De toutes les charges publiques, la milice fut celle qu'on supporta le plus difficilement. Chaque année on *tirait au sort*. La communauté devait fournir un ou plusieurs militaires, et les faire conduire armés et habillés (2) au chef-lieu, d'où ils étaient renvoyés dans leurs familles pour attendre leur congé s'ils n'étaient pas nécessaires. On se contentait de les réunir de temps en temps soit pour l'exercice militaire, soit pour réprimer les troubles qui éclataient dans le pays (3). Si au contraire les hommes manquaient à l'armée, on les envoyait rejoindre

(1) Petit village dans le canton de Cazaubon (Gers).

(2) Le consul de Cazaubon, Laborde Lauran, ayant payé de sa bourse, le 24 janvier 1744, les frais d'habillement de deux miliciens, on lui passa pour remboursement 95 livres de taille. (Extrait, ainsi que le fait précédent, des papiers de Bégué, lus et classés par M. B. Ducruc, curé-doyen de Cazaubon.)

(3) En 1751, il y avait à Cazaubon six militaires levés en plusieurs années depuis 1743; les consuls reçurent l'ordre de les faire tous conduire à Auch pour le 6 mai de la même année.

leurs régiments. On ne saurait dire tout ce qu'ils avaient à y supporter d'injustices de la part de leurs chefs, de souffrances, de privations de tout genre, que l'exemption de la capitation pendant trois ans après leur congé était loin de compenser (1). Et ils restaient là six ans, sans compter que jusqu'à l'âge de quarante ans, s'ils ne se mariaient pas, ils étaient à la merci du roi, qui les pouvait rappeler quand il voulait. Cette perspective, on en conviendra, n'était pas engageante pour les jeunes gens. Aussi à l'approche du recruteur les voyait-on s'enfuir et se cacher dans les bois, où la force armée était obligée de leur faire la chasse. Les cartons des intendances sont remplis de procès-verbaux de la maréchaussée se rapportant à la poursuite de miliciens réfractaires et déserteurs (2).

A tous ces maux, il y avait certainement des remèdes, et plusieurs fois, sans doute, de tous les points de la France, les populations, poussées à bout, durent en suggérer au conseil d'Etat. Nous en avons un exemple sous les yeux : à la fin de son mémoire, le curé de Marciac a placé un paragraphe spécial intitulé : *Moyens pour remédier au malheur de la communauté de Marciac*. A son avis, il n'y en a qu'un, qui sera, il est vrai, inutile pour la communauté, chargée qu'elle est « de cinquante mil livres d'arrérages ou des impositions quy restent à lever de 1715 et exposée par là à des frais excessifs. » Mais il prend le mal à sa racine, et il aurait été, croyons-nous, suffisant si on l'avait appliqué comme il aurait pu et dû l'être. Il s'agissait de répartir également les impôts fixés avec justice d'après les revenus.

« Pour remédier au malheur de cette communauté, pour l'avenir, il est certain qu'un nouveau tarif de la généralité de Montauban serait un moyen très-excellant, pourveu qu'il feut fait avec égalité et que les commissaires quy seroient employés à un ouvrage sy important entrassent dans une connaissance exacte des revenus de chaque

(1) Cf. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I et II.
(2) Tocqueville. *L'ancien régime et la Révolution*, p. 212-213.

paroisse, afin de pouvoir départir les feux et les bellugues dont la généralité est composée à proportion des forces de chacunes. Or, il semble qu'on pourrait rehuissir à faire ce tarif avec égalité en deux manières. »

Et il entre dans de longs détails qui ne seront certainement pas examinés (1).

Ces humbles plaintes, se présentant de loin en loin et une à une, ne pouvaient pas avoir de bien grands résultats; il leur aurait fallu pour renfort quelque voix puissante et autorisée. Si les Etats-Généraux avaient pu s'assembler, se faire l'écho de ces plaintes et, comme autrefois, défendre, en des discussions libres, la cause du peuple, assurément toutes ces détestables institutions, qui donnaient lieu à tant d'abus, n'auraient pu tenir longtemps; beaucoup même ne se seraient point établies. Mais depuis 1614, on ne les avait pas convoqués, et l'on ne se montrait pas disposé à les convoquer encore. Il y avait lutte entre le pouvoir royal et celui des trois ordres, et les souverains se trouvaient trop petits et trop faibles en face des députés réunis. Aussi, le désir d'échapper à l'ennuyeuse tutelle des Etats avait-il fait confier aux parlements la plupart de leurs attributions. Il faut rendre justice aux parlements : ces *Etats-Généraux au petit pied,* comme ils s'appelaient eux-mêmes, se montrèrent ordinairement dignes de la haute mission qu'ils avaient reçue, et leurs *Remontrances* valurent souvent les discours d'autrefois. Le peuple trouva dans leurs membres des défenseurs très décidés de ses intérêts, trop décidés même en quelques circonstances, parce que, sous le spécieux prétexte de droits inviolables à sauvegarder, ils se laissèrent emporter jusqu'à une opposition systématique que rien ne légitimait. Ils accueillaient toutes les plaintes, et toutes par leurs soins arrivaient au roi; on en a vu mourir

(1) En citant pour la dernière fois ce curieux mémoire, nous devons remercier et féliciter M. Roland (de Marciac) de l'avoir sauvé de la destruction et conservé à l'histoire locale.

en faisant des remontrances (1). Cependant, quelque bonne volonté qu'ils eussent, il leur fallut se taire et courber le front devant l'autocratie royale. Un jour, il prit fantaisie à Louis XIV de gouverner par lui-même, et, par une déclaration du 21 octobre 1652, il fit « très-expresses inhibitions et défenses aux gens tenant sa cour de parlement de Paris de prendre ci-après connaissance des affaires générales de son Etat et de la direction de ses finances ni de rien ordonner ni entreprendre pour raison de ce, à peine de désobéissance. Déclarant nul et de nul effet tout ce qui a été ci-devant ou pourrait être ci-après résolu et arrêté dans ladite compagnie au préjudice de ces présentes..... » Dès cette époque, les parlements ne firent que déchoir jusqu'à leur chute, et toute leur puissance se borna ou à peu près à quelques refus d'enregistrement sans conséquence.

Par suite, les rois de France, a cru avoir le droit d'écrire un grave écrivain du commencement de ce siècle, qui connaissait toute la portée de ses affirmations, purent à leur aise « faire peser sur le peuple l'insupportable fardeau de leur ambition, de leur prodigalité et de leurs vices. Ils croyaient, dans leur aveugle sécurité, que leurs abus étaient des droits sacrés et la patience du peuple un devoir religieux. Mais l'oppression trouva son terme dans ses excès, » et la terrible secousse de 1789 renversa le trône, «entraînant sous les ruines le monarque, ses défenseurs naturels, ses aveugles partisans et ses amis éclairés (2). »

Nous ne pouvons souscrire sans réserve à ces paroles, sévères jusqu'à la flétrissure, surtout à cette qualification d'*oppresseurs* infligée à nos rois. Louis XIV lui-même ne la

(1) Louis Servin, avocat général au parlement, mourut aux pieds de Louis XIII, en 1626, au moment où il lui faisait des remontrances sur quelques édits bursaux qu'on allait enregistrer. Sa mort inspira à Bouguier, conseiller en la grand'chambre, les deux vers suivants :

Servinum una dies pro libertate loquentem
Vidit, et oppressâ pro libertate cadentem.

(2) Ch. Ganilh, *Essai politique sur le revenu public*. Introduct., p. 78.

mérite pas. Il y eut chez lui insouciance coupable, si l'on veut, mais jamais préméditation ni calcul; et l'épais écran des flatteries officielles l'empêcha souvent de voir dans toute sa profondeur la misère dont son peuple souffrait. D'ailleurs, il était esclave, lui aussi, le roi superbe, de l'implacable tyrannie des événements, et s'il ne soulagea pas ses sujets chaque fois qu'il l'aurait voulu, c'est qu'il ne le pouvait pas. Toujours, en effet, excepté dans quelques cas bien rares où il parlait inspiré par Louvois, nous le voyons de l'avis de Colbert, qui ne cessait de le harceler sur l'exagération de ses dépenses et ses prodigalités de toutes sortes. « Il faut faire les impositions, et soulager les peuples d'un million», écrivait-il à son ministre en 1670, et le 10 octobre de la même année : « Il faut que je voie s'il n'y a rien à épargner en plus..... il faudra retrancher tout ce qu'on pourra..... la dépense me fait peur....» Et encore le 10 juin 1676 : « J'ai vu le billet que vous m'écrivez sur les augmentations de dépense : vous voyez comme moi qu'elles sont nécessaires (1). » Enfin, souvenons-nous qu'au moment de sa mort, poursuivi sans doute par le souvenir des guerres qui avaient tant coûté au royaume, il adressait à son successeur de sages conseils, qui ne pouvaient venir que d'un roi naturellement soucieux du bonheur de ses sujets : « Ne m'imitez pas, lui disait-il, dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments et pour la guerre, c'est la ruine du peuple. » Si l'on s'avisait surtout de parler d'oppression quand il s'agit de Louis XVI, victime innocente d'un peuple en délire, qui ne voulut pas se laisser aimer et sauver, ce ne serait plus qu'une odieuse et absurde injustice. Nous n'avons pas besoin d'insister. Il n'en est pas moins vrai que les abus si longtemps accumulés de notre ancienne administration politique devaient avoir un terme, qu'ils provoquaient une réaction

(1) Cfr. G. du Fresne de Beaucourt. *Colbert d'après sa correspondance*, dans la *Revue des questions historiques* du 1er avril 1849, *passim*, et surtout p. 456, 457.

fatale; et tous les historiens sans distinction s'accordent à les regarder comme une des principales causes de la révolution française.

L'abbé Paul TALLEZ.

BIBLIOGRAPHIE.

I.

Notre-Dame de Lourdes, par Henri Lasserre. Paris, Victor Palmé, 1869. In-12 de VIII et 468 p. Prix : 3 fr. 50 c.

Faut-il analyser ce livre, aujourd'hui répandu par milliers d'exemplaires dans toute la France et surtout dans notre région? C'est sans doute inutile. Faut-il le recommander aux lecteurs catholiques? Mille voix plus autorisées que la nôtre, et tout dernièrement un bref pontifical des plus flatteurs, nous ont dispensé de ce soin. Faut-il y relever quelqu'une de ces taches qui échappent infailliblement aux plus habiles dans le feu de la composition? C'est ce que nous avons essayé de faire dans un article du *Polybiblion*, dont l'épreuve est sous nos yeux et qu'il nous paraît inopportun de transporter dans la *Revue de Gascogne*. Faut-il enfin apprécier et discuter, au point de vue de l'histoire et à celui de l'art, cette vaste et attachante relation? Cette tâche nous effraierait, et d'ailleurs elle sera remplie peu à peu par le travail simultané de la presse rationaliste et de la presse catholique, également intéressées à vérifier la réalité historique et le vrai caractère des faits racontés par M. Henri Lasserre.

On ne s'étonnera donc point de ne rencontrer ici que de brèves indications et quelques remarques utiles, nous l'espérons, soit aux lecteurs de cette histoire si intéressante, soit à l'auteur lui-même.

Et d'abord, c'est ici un livre pensé, médité, voulu par un écrivain très personnel, sans la moindre attache, le moindre mandat, le moindre laissez-passer ecclésiastique. Je ne m'étonne pas qu'un des écrivains les plus hostiles à tout ordre surnaturel ait reconnu la sincérité parfaite, non moins que le talent vif et souple de M. Lasserre. J'ai entendu dans le temps des hommes éclairés affirmer que Mgr l'évêque de Tarbes avait fort à propos mitonné le miracle de Lourdes pour contrecarrer un préfet dont les écuries déshonoraient les abords de sa cathédrale. On pourrait imaginer avec la même vraisemblance que l'habile prélat a trouvé un historien pour les visions dont il a accepté le patronage; et même il est incontestable que les écrivains qui vendent leur plume sont moins difficiles à rencontrer, dans ce siècle de lumière, que les hallucinées à la façon de Bernadette Soubirous. Mais toutes les hypothèses tombent devant l'entière indépendance de l'historien et la parfaite exactitude de ses récits.

La première, je l'ai dit, est reconnue; et je défie un lecteur intelli-

gent de la nier. La seconde est contestée et l'on dit que l'enquête est à refaire. Mais tout le monde, à commencer par M. Schérer, peut se livrer à cette contr'enquête, sinon sur tous les faits (on n'y voudrait pas consacrer tant de temps et de démarches que M. Lasserre a cru le devoir faire), au moins sur quelqu'un des plus importants. Le livre de *Notre-Dame de Lourdes* est plein de guérisons instantanées relatées dans toutes leurs circonstances; les lieux, les dates, les noms propres sont soigneusement notés; presque tous les témoins vivent encore : allez les interroger! Sinon, gardez au moins le silence. Autrement nous dirons que les *libres penseurs* sont des penseurs asservis; car enfin les catholiques peuvent croire ou ne pas croire, suivant l'état de leurs informations personnelles, aux miracles de Lourdes, et les rationalistes sont condamnés à les repousser, quand bien même ils leur seraient prouvés. Nous dirons que les prôneurs du libre examen sont précisément ceux qui affirment ou qui nient sans examen aucun; car Mgr Laurence, qui affirme les miracles de Lourdes, ne le fait qu'après un examen long, minutieux, scientifique, auquel une foule de personnes ont été appelées à prendre part, et le journaliste philosophe qui nie n'a pas examiné un seul fait, interrogé un seul témoin.

M. Henri Lasserre, lui, a voyagé, cherché, interrogé pendant cinq années; et pourtant il était convaincu du caractère surnaturel des visions de Lourdes, lorsqu'il a entrepris son ouvrage : c'est une objection que ses adversaires peuvent presser sans lui arracher un désaveu. Il n'en a même conçu le dessein qu'à la suite d'une faveur personnelle obtenue en 1862. Ce n'est donc pas seulement un croyant, c'est un miraculé! Autre raison décisive pour ne pas admettre son témoignage, au jugement des penseurs asservis dont je parlais tout à l'heure. Mais que les hommes de bonne foi veuillent bien lire la première moitié du IXe livre de *Notre-Dame de Lourdes*, elles sauront si la foi est un titre d'exclusion en pareille matière. Elles sauront aussi ce qu'ajoutent de vie et de force au talent l'énergie de la conviction et la chaleur d'un sentiment pieux.

D'un bout à l'autre de ce gros volume, c'est le même intérêt, le même charme irrésistible. On essaie en vain de courir sur les pages; dix lignes lues textuellement vous obligent à ne plus rien passer. L'art de l'auteur en ce point est parfait. Il a pris son sujet à l'origine, sans ajouter ni négliger un détail; et il a tout mené de front jour par jour et heure par heure. Tout arrangement en apparence plus rationnel et plus littéraire eût diminué la fidélité de sa relation et introduit la monotonie où la variété est venue d'elle-même. Une fois connaissance faite avec la petite Bernarde et sa famille, on assiste aux premières apparitions, encore presque secrètes, du carnaval et des premiers jours du carême de 1858; c'est le premier livre. Dans le second, en peu de jours, les foules accourent, la police paraît; les révélations surnaturelles se précisent. Au troisième, l'abstention de l'autorité ecclésiastique s'affirme du côté du curé de Lourdes, la po-

lice perd ses plus grands moyens, les miracles commencent, la source jaillit; et nous sommes encore en février 1858. Le livre quatrième nous fait connaître un évêque et un préfet dont la conduite offre le plus violent contraste : c'est le dernier qui se hâte et le premier qui attend; la lutte éclate dans la presse, les guérisons merveilleuses se multiplient, et l'Apparition se nomme le 25 mars. Bientôt (livre V) l'opposition du pouvoir civil se traduit par actes ministériels; mais la grotte est déjà devenue une chapelle, où la foule, sans prêtre, apporte ses vœux et ses offrandes et dont le dépouillement officiel, au 5 mai, offre l'aspect d'une profanation. La lutte entre l'évêché et la préfecture à l'occasion des écuries avait commencé vers le même temps. Le pouvoir civil avait un excellent moyen de se débarrasser du surnaturel attaché aux guérisons obtenues par des lotions de l'eau de Lourdes : une analyse chimique constatant la vertu thérapeutique de cette eau. On eut cette analyse ! Il est vrai que pour plus de sûreté, le travail fait par M. Latour (de Trie) fut confié, de nouveau, aux soins de M. Fillol, et qu'en définitive l'eau de Lourdes fut déclarée et reste de l'eau naturelle. Les livres VI à VIII nous développent ces incidents et plusieurs autres de cette lutte insensée contre la foi et la piété d'une population excellente. D'une part, c'est un ordre de l'Empereur qui fait tomber les ridicules barrières opposées aux pèlerins; d'une autre, c'est un mandement bien longtemps attendu de Mgr Laurence (18 janvier 1862), qui, d'après la minutieuse enquête et les conclusions motivées d'une commission scientifique, prononce sur le caractère surnaturel des apparitions et de plusieurs des guérisons de Lourdes.

On sait la fin : les pèlerins affluent à Lourdes de toutes les parties du monde, et l'or de la chrétienté y élève un monument digne de la foi qu'il doit attester. Sur ce point, les derniers livres de M. H. Lasserre ne nous satisfont pas entièrement. On nous a parlé avec enthousiasme du beau parti que le talent de l'architecte, M. H. Durand, avait su tirer de la disposition même des lieux pour donner un caractère noblement original à cet édifice privilégié : l'auteur de *Notre-Dame de Lourdes* ne devrait laisser à personne le soin de décrire l'œuvre et de rendre justice à l'ouvrier. On nous assure de plus (et ceci est autre chose qu'une omission) que l'architecte n'a jamais vu son premier projet déchiré par M. le curé de Lourdes, comme le raconte le jeune historien. Il y a donc là quelque malentendu sur lequel il importe que le jour se fasse pour l'honneur et la satisfaction de tous.

Ce détail n'est pas le seul sur lequel nous voudrions que M. Lasserre pût revenir pour l'entière perfection de son travail. Nous avons signalé, dans une revue plus répandue que celle-ci, quelques défauts de style et de langue à corriger et des développements liturgiques empreints peut-être de quelque exagération. Mais il est deux autres taches, signalées au même lieu, que nous tenons à noter encore ici,

parce qu'elles ont pour la *Revue de Gascogne* et ses lecteurs ordinaires une importance réelle.

D'abord, ce livre est plein de personnalités inévitables, de jugements sur les puissants de la terre, de portraits vivants. Cela est traité avec la même franchise, la même aisance de langage que tout le reste, et c'est pour le mieux. Seulement, quand le chrétien juge, il doit se souvenir de certains textes évangéliques. Dès lors son langage, même sévère, restera charitable et grave. Que M. Lasserre n'hésite donc pas un instant, sinon à adoucir certaines appréciations, à nuancer certains tons,— nous l'avons dit ailleurs : là-dessus sa conscience est juge ! — du moins à effacer quelques expressions blessantes : *un Massy, un Rouland...* Et ailleurs, ce qui n'est plus même de sa langue naturelle : *LE Jacomet !*

Et puis, comme dans un livre dont l'impression générale est si édifiante, et dont la lecture instruira bien des ignorants dans les choses de la foi, il ne faut pas qu'il subsiste une seule de ces théories fantaisistes trop prodiguées dans les productions prétendues pieuses de ce temps, je supplie encore l'auteur d'effacer entièrement une page sur l'Immaculée Conception (p. 396), dont la valeur théologique est absolument nulle.

II

L'Ile de la Réunion et les travailleurs étrangers, par P. de Monforand. Extrait du journal le *Gers*. Auch, imp. F. Foix, 1869. In-8° de 78 p.

Curieuse et instructive étude ethnographique sur une de nos colonies. Le champ, du reste, est plus vaste qu'il ne paraît : il ne s'agit pas, en effet, de l'étendue géographique, mais du nombre de races humaines rassemblées de tous les points du globe sur « ce petit rocher perdu au milieu de l'Océan indien. » M. P. de Monforand, aujourd'hui rédacteur apprécié d'une de nos feuilles départementales, a été longtemps à même d'étudier sur place cette riche collection de types humains. S'interdisant toute recherche d'anthropologie scientifique, se bornant aux aspects pittoresques et moraux de son sujet, il a su donner à ses observations un intérêt très vif et en tirer une conclusion utile.

C'est, en effet, avec une constante élégance de style, une riche provision de faits précis et d'anecdotes piquantes, un choix heureux de traits de physionomie et de caractère, que l'auteur nous montre tour à tour : les créoles, descendants plus ou moins purs des anciens colons libres de l'Ile, indisciplinés, fiers et paresseux; les *citoyens*, pauvres citoyens ! noirs émancipés de 1848, qui ne savent guère honorer leur liberté par le travail; les Indiens malabars, dormeurs de jour, causeurs de nuit, étranges de mœurs, de costumes, de cérémonies religieuses, du reste les principaux agents actuels du travail colonial; les Malgaches, travailleurs plus solides, mais dont l'in-

troduction a été interdite depuis le 6 janvier 1859; les Cafres, supérieurs encore aux précédents, mais également interdits, et dont l'auteur fait connaître aussi les habitudes musicales et chorégraphiques; les Chinois, ouvriers presque nuls; les Annamites, qui ne font que d'arriver; les Australiens, les Arabes, les Abyssins, qui ne sauraient fournir qu'un contingent insuffisant à l'agriculture coloniale.

Quant à la conclusion utile que nous avons annoncée, elle ressort avec évidence de ces études comparées. Il s'agit, dans l'intérêt de notre colonie de la Réunion, de retirer le décret prohibant l'introduction des travailleurs malgaches et cafres. Des abus déplorables ont provoqué cette mesure; mais il ne serait pas impossible de couper court aux abus en rétablissant l'usage. « Quelle difficulté y aurait-il à installer sur la côte d'Afrique, où nous avons déjà des établissements, un ou deux points de recrutement où les engagements seraient surveillés et dirigés par l'administration...? » On voit que les vues utiles s'unissent, pour recommander cet essai, à un remarquable talent d'écrivain.

Léonce COUTURE.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

9. — Question sur Roncevaux. (Réponse. — Voir plus haut, p. 332, 365, 379).

Dans la *Revue critique* du 11 septembre, M. Gaston Paris, l'un des directeurs de ce savant Recueil et l'un de nos meilleurs romanistes, applaudit à la fois à l'utile question de M. T. de L. sur Roncevaux, et à l'*intéressante réponse* de M. Paul Raymond. A la démonstration de ce dernier, M. G. P. ajoute d'autres preuves. Nous croyons devoir citer quelques extraits de son article intitulé : *La Géographie de la Chanson de Roland.*

« La Chanson de Roland s'appuie évidemment sur des souvenirs historiques d'une grande précision et qui ne peuvent être que contemporains des faits. Plusieurs textes mentionnent les *ports d'Aspe*, qui sont situés non loin des *ports de Cizer*. Dans un passage précieux (xiv, 196 ss.), qui appellerait une critique et un commentaire, Roland rappelle les villes qu'il a conquises pendant les sept ans que les Français ont combattu en Espagne; or, malgré la prétention du premier couplet, d'après lequel Charlemagne aurait conquis toute l'Espagne, son neveu cite surtout des villes situées entre Roncevaux et Saragosse ou aux environs de cette dernière, comme *Valterne* (Valtierra), *Tuele* (Tudela), et la terre de *Pine* qui, si je ne me trompe, doit se laisser retrouver dans les environs de ces deux villes. *Balagued* (Balaguer) paraît être le point le plus lointain qu'aient atteint ses armes... »

M. G. Paris étudie plusieurs autres passages du poème, en discutant quelques noms géographiques difficiles à identifier (*Cordres*, par exemple, v, 71; viii, 97, etc., qui ne saurait être Cordoue); et des données générales il conclut que le poème, d'accord avec l'histoire, place le théâtre des événements qu'il raconte entre Saragosse et la Gascogne.

« Cordres, Galne, Roncevaux et les ports de Cize me paraissent situés sur une ligne oblique qu'on tracerait de Saragosse à la Gascogne; c'est aussi sur cette ligne que se trouve l'endroit appelé *Val Charlon*, *Vallis Caroli* dans Turpin, le *Val de Charles* dans le *Kaiserchronick* (*Hist. poét. de Charlemagne*, p. 278). M. Raymond m'apprend que la partie de la Navarre espagnole qui longe le pays de Cize s'appelle aussi le *Val Carlos;* et cette dénomination remonte très haut : outre les auteurs mentionnés ci-dessus, on la trouve dans la chronique d'Alphonse X au xiiie siècle (*Hist. poét. de Charlem.*, p. 288), et je la remarque

dans la carte de l'Espagne arabe qui fait partie de l'*Atlas historique* de Sprunner, et qui est dressée surtout d'après des documents arabes... »

« A cet ensemble de passages qui me paraissent concluants s'en opposent deux : quand les païens s'avancent, en partant de Saragosse, pour surprendre l'arrière-garde française dans les gorges des Pyrénées, ils chevauchent, dit le poète, *Tere Certeine e les vals e les munz* (LXIX, 856), et aussitôt après ce vers vient celui où ils découvrent de loin les « gonfanons » de ceux de France. Or, *Tere Certeine* paraît bien être la Cerdagne. Y a-t-il eu mélange de traditions diverses? est-ce une faute? le nom de la Cerdagne a-t-il eu peut-être une extension plus large qu'aujourd'hui? C'est ce qu'il faudrait étudier de près. — Quand Charlemagne revient en France, il va, comme nous l'avons dit, de Saragosse à Bordeaux; on n'est pas peu étonné de rencontrer sur ce chemin le vers suivant (CCLXXIII, 3683) : *Passent Nerbone par force e par vigur*..... Je soupçonne ici une interpolation, faite par un scribe qui connaissait l'histoire du siége de Narbonne, et qui a peut-être remplacé par *Nerbone* un autre nom, et, à ce que je croirais, un nom de fleuve (à cause du verbe *passer*, cf. v. 3688 : *Passet Girunde*, de la sorte *par force e par vigur* s'expliquerait, le passage d'un fleuve, dans nos vieux poèmes, étant toujours une très grande affaire), peut-être le nom de l'Adour.

» Toutes ces questions sont d'un haut intérêt. M. Tamizey de Larroque, dont la curiosité est si générale, mérite des remerciements pour les avoir soulevées ; M. Raymond en mérite plus encore pour la précieuse réponse qu'il a déjà fournie. Nous voudrions que les savants de ces contrées suivissent cet exemple et jetassent sur la *Chanson de Roland* toute la lumière qu'ils sont seuls en état d'y répandre. Si on savait tout ce qu'il y a d'études à faire dans un seul texte comme la *Chanson de Roland!* Nous commençons à peine à soulever les voiles qui couvrent notre ancienne poésie, ensevelie depuis tant d'années ; il ne suffit pas d'admirer sa beauté; il faut connaître son histoire, définir son caractère et expliquer les nombreux hiéroglyphes qu'elle présente à notre curiosité.

» G. P. »

12. — Quelle est l'étymologie du mot *Limande?*

On appelle ainsi, en Gascogne, certain meuble, en forme d'armoire, à quatre ouvrants, deux en haut et deux en bas, séparés par trois tiroirs placés au milieu. La partie supérieure de ce meuble est un retrait, avec deux colonnettes torses aux extrémités; toujours surmontée d'un couronnement triangulaire orné d'une petite niche au centre (où se plaçait d'ordinaire une statuette de la Vierge) et de deux tablettes en pignon aux angles. Généralement cette armoire est sans sculpture, sauf le cas où elle provient d'un riche mobilier princier ou seigneurial (1).

Par sa forme, la *limande* appartient aux XVIe et XVIIe siècles.— Elle faisait partie, à cette époque, du mobilier donné en trousseau aux jeunes filles de toute classe, car elle servait à renfermer leur vestiaire et le linge de la maison. Cette armoire avait remplacé le bahut ou *grand coffre de corau* (cœur de chêne ou de noyer) fermant à clé ou *caisse de corau ferrade*, ainsi dénommée dans les vieux actes notariés. — On voit le mot *Limande* souvent employé dans d'anciens inventaires du XVIe siècle : « Une grande limande, pour tenir marchandises, de bois de sapin, guarnie de six pestetz [tablettes ?]; » — « une grande limande faicte en menuizerie; » — « autre petite limande, aussi faicte en menuizerie. » (Lafforgue, *Hist. de la ville d'Auch*, p. 393.)

Parmi les étymologies qui nous ont été données, en voici une qui nous paraît assez rationnelle. Ce meuble, fort élégant dans sa forme, quoique un peu lourd dans l'ensemble, a dû nous venir des Flandres ou de l'Allemagne et on lui aurait donné son nom d'origine, c'est-à-dire, une armoire *allemande*, *une alimande* en patois, et enfin *une limande* par abréviation. — Cette étymologie serait-elle la vraie? Ce meuble est-il ainsi désigné dans d'autres pays ?

A. TARBOURIECH.

(1) V. L'*armoire de Marguerite de Valois* (appartenant aujourd'hui à M. Bladé). *Revue d'Aquitaine*, tome VI, p. 161.

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE (1).

(*Suite*).

Et pourtant les représentants de nos provinces devaient délibérer, comme en concile national, sur des *matières spirituelles*. Louis XIV le reconnaissait lui-même, comme on le voit aux Registres du secrétariat de la maison du Roi (25 des Archives de l'Empire). Il aurait donc fallu s'assurer, avant tout, de l'assentiment du Saint-Siége. Mais comment solliciter du pape Innocent XI, avec quelque espérance de succès, la permission soit de lui faire une guerre ouverte au nom du roi, soit de fixer des limites à son autorité de Souverain Pontife?

En conséquence, on se contenta de désigner, par lettres de cachet, à toutes les circonscriptions électorales, les candidats du bon plaisir, à l'exclusion formelle de tout autre. La province d'Auch dut se résigner à faire choix de l'évêque de Bazas et de celui de Couserans. Elle avait surtout reçu la défense spéciale de députer le métropolitain, attendu « que son caractère peu ma- » niable » le tenait fort heureusement à l'abri des influences de la Cour (2).

XXXIV.

DEPUIS L'EXCLUSION DE L'ARCHEVÊQUE D'AUCH DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLERGÉ DE FRANCE JUSQU'A LA MORT DE CE CHAUD PARTISAN DE LA SÉCULARISATION DE SAINT-ORENS, EN 1684.

Henri de La Mothe-Houdancour ne quitta donc pas son diocèse. Et c'est ainsi qu'il se trouva, dans notre ville, le champion

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 239, 291, 548, t. X, p. 97, 141, 205, 237, 298 et 381.

(2) Auguste de LA CLAVERIE de *Soupetx* fut, en outre, imposé comme représentant du second Ordre.

constant et notoirement avoué de la sécularisation de Saint-Orens, dont le nouveau prieur était l'antagoniste.

D'ailleurs, on savait bien que notre archevêque la défendrait avec d'autant plus de conviction personnelle et même d'intérêt réel qu'il avait déjà pourvu, séculièrement et à divers titres, quatre familiers de son hôtel ou de son chapitre d'un égal nombre de bénéfices devenus vacants au monastère; et les quatre nouveaux titulaires prenaient part à tous les fruits ou revenus de la mense commune.

Déjà Pellisson avait publié deux Mémoires :

L'un à propos de l'incident survenu relativement à la compétence des juges, entre le grand Conseil du roi et le parlement de Toulouse;

L'autre sur la validité de la sécularisation, dont le procureur général des clunistes contestait la canonicité (1). Désormais donc, il va se trouver en présence de l'archevêque lui-même, qu'il sera obligé de prendre à partie dans un conflit délicat, et « qui lui faisait peine, » comme il l'a écrit plus tard (2).

Le prélat, en effet, méconnaissant les droits que Pellisson croyait tenir de son titre de prieur local, ne donnait aucune importance aux arrêts que le grand prieur de Cluny avait obtenus du conseil d'Etat, contre la prétendue sécularisation du monastère. Il saisissait les revenus en faveur de ses quatre familiers; il levait et enlevait les décimes. Par subterfuges, violences et connivence avec les officiers de justice, il dénaturait, supprimait ou déjouait toutes les procédures régulières de Pellisson.

Celui-ci se vit donc obligé de défendre son titre et de maintenir ses droits de possession contre ses quatre rivaux, ou plutôt contre l'archevêque lui-même dont ces derniers n'étaient, selon lui, que les prête-nom.

De là ce nouveau mémoire qui fait la troisième partie des *Productions*, et que notre prieur orientin intitule *de la Maintenue*.

(1) *Productions sur l'affaire du Prieuré de Saint-Orens d'Auch*, édition de 1652.
(2) Préface de la deuxième édition des *Mémoires*.

Il y discute son droit avec une chaleur qui parut répréhensible à quelques esprits sérieux, bien qu'il eût employé, avant cette nouvelle publication, « tous les moyens à son pouvoir sur M. d'Auch, afin que celui-ci voulût bien étouffer cette affaire. » Il en appelle aux évêques de Meaux, d'Alet et de Troyes, attendu qu'il avait proposé de s'en tenir à un conseil d'arbitres « que le prélat a nommés lui-même, et dont il a pourtant fait différer la sentence pendant un an entier, pour y échapper et tout remettre ainsi en question. » « A l'égard de M. d'Auch,—ajoute-t-il encore,—je ne » sais ce qu'on pourrait désirer de moi davantage. Entre la sagesse » payenne qui frappe pour n'être pas frappée, et la perfection » évangélique qui s'offre aux coups, il y a un milieu digne de » l'homme chrétien, qui est de souffrir quelque chose, mais non » pas tout; durant quelque temps mais non pas toujours. »

C'est dans ce milieu que Pellisson aurait voulu se tenir; et en terminant il ajoute : « J'espère que Dieu m'accordera la grâce que » je lui demande, de ne faire ni injustice ni lâcheté. Je le prie de » me pardonner tant d'autres fautes qui ne m'ont que trop mérité » de lui le tort qu'on me fait, et de le pardonner de même à celui » qui en est coupable. »

Par le fait, le tort était bien consommé : les quatre séculiers introduits dans les rangs du chapitre orientin n'y avaient rencontré que la plus encourageante sympathie, vu que les anciens religieux se considéraient comme bien et dûment sécularisés, malgré tous les arrêts d'une juridiction dont ils déclinaient la compétence.

Et comme il s'agissait de ne plus vivre en communauté, on avisa sans plus de retard aux divers moyens d'accroître la quote-part des revenus annuels qui devrait désormais être affectée isolément à chacun des membres de la compagnie.

Il fut donc convenu, sous l'égide de l'archevêque, que les vingt-cinq bénéfices du chœur seraient réduits à dix-huit; et qu'en outre les quatre prébendes séculières du bas-chœur, instituées dans les âges précédents, seraient supprimées, sans que, pour cela, on voulût

diminuer la solennité des offices; car ils devaient se continuer avec autant d'éclat qu'à la métropole, à la musique près. Aussi comme l'archevêque avait annoncé l'intention de doter sa cathédrale d'un nouvel orgue très important, ils placèrent un instrument semblable au croisillon méridional de leur église prieurale.

La mense du prieur qui valait alors, avons-nous dit, six mille livres à prélever sur les revenus annuels, était maintenue au même chiffre. Mais toutes les charges claustrales, désormais sans objet, étaient supprimées, sauf le doyenné, dont le revenu devait être double d'une portion canoniale. Le doyen serait reconnu en droit de marcher à la tête de ses dix-sept confrères, mais toujours après le prieur seulement.

La compagnie ne devait plus se composer que de chanoines séculiers, à l'instar du chapitre de la métropole. A cette fin, les nouveaux membres ne furent désormais introduits que sous la dénomination nouvelle, à proportion que les anciens religieux venaient à décéder.

De son côté, Henri de La Mothe-Houdancour se tenait pour satisfait d'une organisation qui entendait se modeler sur le chapitre de sa cathédrale. Il paraît même qu'il avait ouvertement loué les résultats récemment obtenus à Saint-Orens, par suite d'une transformation aussi radicale.

Nous trouvons, en effet, une dernière requête de quelques pages, effort suprême du zèle religieux de notre éminent commendataire. Nous allons voir que, dans ce nouvel écrit, Pellisson veut surtout faire une énergique réprimande de chef monastique à l'occasion d'une simple requête de plaideur.

« Ne dirait-on pas, à la description qu'on nous fait de ces re-
» ligieux sécularisés, qu'il n'y a plus qu'à dispenser un religieux de
» ses vœux pour le redresser, le régénérer, le sanctifier et en faire
» une nouvelle créature? Voilà un moyen inconnu à nos pères et
» aux saints Pères de l'Eglise, pour tendre à la perfection...

» Le suppliant, en sa qualité de prieur, souhaite de trouver ces
» religieux, pour la piété et pour les mœurs, tels qu'ils sont re-

» présentés dans leur requête et dans celle du sieur archevêque
» d'Auch. Mais, en cette même qualité de prieur, il croit pouvoir
» prendre la liberté de leur dire, en ces termes pris de l'office afin
» qu'ils ne le puissent ignorer : *Fratres, non ille commendatus*
» *est qui se ipsum commendat, sed quem Deus commendat.* Et en
» un autre endroit : *Deus non irridetur.* Qu'en vain, devant celui
» qui sonde les reins et les cœurs des hommes, on tâche de met-
» tre prétexte sur prétexte, *ad excusandas excusationes in pecca-*
» *tis.* Que Dieu ne s'y trompe pas; que personne n'a le droit de le
» servir selon les inventions de son propre cœur, ni de se faire une
» piété et une conscience à sa mode; que l'Evangile ne connaît
» point de bonne œuvre par un mauvais moyen; que nous avons
» les lois de l'Eglise et celles de l'Etat qu'il faut suivre, et ces der-
» nières pour la conscience même. Que, par ces lois enfin, sans
» que le nombre ni la qualité des personnes y servent de rien, dix-
» huit religieux qui se dispensent de leurs vœux autrement qu'el-
» les ne le prescrivent, en se dérobant à la Religion à laquelle ils
» s'étaient volontairement consacrés, ne font autre chose que dix
» huit apostasies ou dix-huit sacriléges. Comme, d'un autre côté,
» dix-huit séculiers qui prennent ces places régulières ne font que
» dix-huit usurpations et dix-huit injustices; ni ceux qui les favo-
» risent et les protégent dans ce dessein, que favoriser et que
» protéger, avec beaucoup de zèle, de conscience et de piété,
» l'impiété, l'usurpation et l'injustice. »

Il n'est guère possible de pousser plus loin le zèle à défendre une cause que l'on croit être celle de la justice. Nous verrons, du reste, un peu plus bas, que le Saint-Siége se déclara ouvertement sympathique aux arguments de Pellisson, en considérant la sécularisation des Orientins comme non avenue.

Pour le moment, des intérêts d'un ordre plus élevé appelaient toute l'attention d'Innocent XI; et Louis XIV crut devoir user de modération à l'égard d'un archevêque assez habile pour éluder les arrêts du conseil d'Etat jusqu'à mettre de connivence les officiers de la justice royale. On ne voulait pas, d'ailleurs, donner trop de

relief au mécontentement d'un métropolitain, qui se sentait, à juste titre, blessé de l'exclusion formelle qui l'avait tenu éloigné de l'assemblée de 1682. Il était, au reste, fort âgé (1), et l'on pouvait croire que la mort ne tarderait pas de mettre fin à une querelle qui, par divers motifs, ne s'était que trop envenimée.

C'est, en effet, ce qui arriva dès le 24 février 1684. Henri de La Mothe avait dépensé, de son vivant, quatre cent mille livres dans l'intérêt de la métropole. De plus, il légua, par testament, les sommes nécessaires pour payer le nouvel orgue et compléter les deux tours qui couronnent la façade occidentale de ce bel édifice. Pouvait-il répondre d'une façon plus digne et plus péremptoire à l'étrange accusation « d'avarice sordide, » que l'abbé de Choisy a si légèrement consignée dans ses Mémoires, contre notre archevêque?

Il avait lui-même préparé sa tombe sous la voûte du porche de la métropole. Une modeste dalle devait couvrir ses restes mortels et se confondre avec les pierres du pavé. Pour cette dalle, il avait prescrit l'épitaphe que l'on y voit encore :

HIC JACET
HENRICUS DE LA MOTHE-HOUDANCOUR,
INDIGNUS
ARCHIEPISCOPUS AUSCITANUS
EXPECTANS
RESURRECTIONEM MORTUORUM.

Et pour la date, on ajouta :

OBIIT 1684 24 FEBRUARII.

Le chapitre, qui connaissait bien le mérite du défunt, fit graver, tout à côté, en lettres d'or sur marbre noir :

QUOD HENRICI MERITIS RETRAXIT HUMILITAS
ID REDDIT VERITAS
ILLUM PIETATE DOCTRINA ET NOBILITATE
CLARISSIMUM
VENTURIS RETRO SECULIS COMMENDANS
1684.

(1) En 1683, Henri de La Mothe comptait 81 ans.

Avec cet auguste Pontife, que de pénibles circonstances avaient constitué le champion un peu trop ardent du nouveau chapitre, finirent des procédures dont l'intérêt est si peu en harmonie avec les idées du XIXe siècle. Pellisson continua son œuvre de caissier général *des conversions;* mais non sans rencontrer de sérieux contradicteurs, qui auraient préféré la simple voie de persuasion; ou bien encore celle des études consciencieuses dont il avait donné lui-même un si bel exemple.

La désapprobation de ces sortes de mesures s'étendit bien davantage et revêtit un tout autre caractère lorsqu'on vit, à dater de 1684, le parti des *ardents* faire prévaloir les dragonnades : mesure regrettable, et qui fut pour notre prieur orientin la source intarissable de chagrins mortels. Ils ne devaient pas, du reste, être tempérés par les abus qu'entraîna la révocation de l'édit de Nantes, promulguée en 1685.

Depuis deux ans, toutefois, la Cour avait mis fin au long veuvage de l'abbaye bourguignonne. Mais n'allez pas croire que les *Anciens* de cette période si tourmentée aient mieux réussi que les *Réformés* de 1672 à obtenir la liberté d'une élection canonique, d'un monarque qui s'était posé, devant l'Europe, en antagoniste irréconciliable du pape Innocent XI.

Un arrêt du conseil d'Etat, édicté le 5 mars 1683, avait imposé aux deux observances de Cluny le cardinal de Bouillon pour abbé commendataire. C'était Emmanuel-Théodore de La Tour d'Auvergne, neveu de Turenne, et fils de ce duc de Bouillon, prince de Sédan, qui avait joué un si grand rôle dans les troubles politiques de la minorité de Louis XIV. Jeune encore et ami du faste, il obtint, en outre, les abbayes de Tournus, de Saint-Ouen, de Saint-Martin de Pontoise, de Saint-Wal d'Arras, de Notre-Dame de Vigogne, etc., etc. Et à défaut de l'institution canonique, que l'on aurait dû ménager près du Saint-Siége dans tous les cas semblables, les arrêts du grand Conseil de Louis XIV conféraient l'investiture de tous les bénéfices ecclésiastiques, depuis la rupture de 1682.

Le spectacle de ces criants abus, alors si nombreux dans nos provinces, devait empoisonner les derniers jours d'un archevêque que son grand caractère et son amour sincère de l'Eglise romaine avaient fait confiner dans les étroites limites de notre diocèse.

Quant à son successeur, transféré par le roi d'un siége voisin à celui d'Auch, il dut attendre des temps meilleurs avant de prendre possession de sa nouvelle Eglise. Or, quel autre incident aurait pu mieux favoriser le *statu quo* de nos prétendus chanoines orientins qu'une longue vacance du siége métropolitain, occasionnée et maintenue par le contre-coup local des empiètements de nos légistes sur la suprématie doctrinale du Souverain Pontife?

XXXV.

DEPUIS LA MORT DE HENRI DE LA MOTHE-HOUDANCOUR, JUSQU'A LA SÉCULARISATION DÉFINITIVE DES ORIENTINS, EN 1739.

Notre archevêque élu était Arnaud-Anne-Tristan de la Beaume de Suze, alors encore titulaire de Tarbes, malgré certaines tentatives de le faire passer à Saint-Omer, depuis sept ans environ. C'est que Rome se tenait en garde contre une combinaison qui préparait le siége de Tarbes à François-Clément de Poudenx. Les mémoires de cette période signalent, en effet, cet ecclésiastique comme très irascible et de fort mauvaise langue.

Mais les bonnes grâces de Louis XIV, qu'il avait su conquérir à l'assemblée de 1682, étaient pour le pape une cause de défaveur bien autrement sérieuse. Aussi fut-il du nombre de ceux auxquels Innocent XI refusait les bulles d'institution canonique depuis près de deux ans, lorsque le roi de France en fit la demande formelle pour l'abbé de Poudenx.

Quant à celles de l'évêque nommé au siége d'Auch, elles ne devaient éprouver aucune difficulté, attendu que Mgr de Suze n'avait pris aucune espèce de part aux affaires de 1682.

Car si, d'un côté, Innocent XI n'agréait point des sujets qui

avaient manqué de courage sacerdotal, en attachant leur nom à des actes qui ne pouvaient plaire qu'aux ennemis de l'unité catholique, de l'autre, ce pape se montrait fort disposé en faveur de ceux qui, bien notés d'ailleurs, étaient demeurés étrangers aux Quatre Articles.

Mais Louis XIV était loin de souscrire à une pareille transaction. Feignant d'être offensé d'un refus qui écartait les premiers pour des motifs assurément bien légitimes, il défendait aux seconds de solliciter des bulles pontificales qu'il leur était si facile d'obtenir. Aussi le digne prélat dont le monarque avait fait choix pour notre siége dut-il attendre plus de huit ans avant de prendre possession de son nouveau diocèse. C'est, en effet, le 14 septembre 1693 seulement que toute satisfaction fut accordée aux cathédrales qui, au nombre de trente-cinq, étaient privées de leurs pasteurs.

A cette date, le roi de France, revenu enfin à des sentiments plus dignes du fils aîné de l'Eglise, écrivit au nouveau pape Innocent XII la fameuse lettre « qui fut le sceau de l'accommodement entre la » cour de Rome et le clergé de France; et conformément à l'en- » gagement qu'elle contenait, Sa Majesté ne fit plus observer l'édit » du mois de mars (1). »

Daguesseau parle ainsi de l'édit du 20 mars 1682, par lequel Louis XIV avait prescrit l'enseignement des Quatre Articles dans tous les diocèses de son royaume. Cet édit se trouvant donc supprimé, les bulles en retard furent expédiées, et la ville d'Auch vit le nouvel archevêque faire son entrée solennelle, dès 1693.

Presque au début de l'année même où devait s'opérer cette heureuse réconciliation entre la Cour et le Saint-Siége, Pellisson, toujours prieur de Saint-Orens, rendit sa belle âme à Dieu, après une vie des plus occupées et des mieux remplies d'œuvres utiles.

Il se trouvait alors à Versailles, travaillant avec plus d'ardeur que jamais, malgré son âge de 69 ans. Fénelon, Bossuet et le P.

(1) Daguesseau, tome XIII, p. 423 de son édition de 1789.

La Chaise étaient allés le voir, très peu de jours auparavant, pour l'inviter au repos de la part de Louis XIV.

L'auteur de sa vie nous raconte que le malade s'entretint avec eux de son dernier voyage, éludant toutefois les conseils qu'on lui donnait. Comme Bossuet voulait au moins le retenir dans sa chambre, Pellisson lui répondit en souriant : « Il n'est pas naturel » que ce soit vous qui m'empêchiez d'entendre la messe. »

Dans la journée du 6 février, de l'avis formel de ses amis inquiets, il se disposa à recevoir les sacrements, le lendemain, ne se doutant pas que la mort viendrait le surprendre avant l'heure convenue. C'est sur son lit, tout habillé, que l'abbé de Ferriès le trouva sans vie, à 7 heures 1/2, dans la matinée du 7.

Un tout jeune homme lui fut donné pour successeur au prioral de Saint-Orens. C'est Frédéric-Constantin de La Tour d'Auvergne de Bouillon, neveu du cardinal de ce nom que nous avons vu imposer à Cluny, de haute lutte, en qualité d'abbé, par un arrêt du conseil d'Etat. Toutefois, hâtons-nous de le dire, à partir de 1690, son intrusion, si ouvertement scandaleuse dans le principe, avait été régularisée par le Saint-Siége : Le pape Alexandre VIII lui avait accordé une bulle spéciale de *sanation*. Et son droit n'était plus contesté, depuis trois ans, lorsqu'il en usa en faveur du prince Frédéric-Constantin pour lui conférer notre prieuré en commende, vers la fin de 1693.

Quinze ans plus tard, celui-ci le cède à François II de Raguenet, pour des motifs de nous inconnus. Et ce nouveau prieur étant venu à mourir, très peu de temps après, le prince Frédéric-Constantin rentra en possession de ce même bénéfice, sur les instances de son oncle, l'abbé de Cluny.

Sur ces entrefaites, Augustin de Meaupou était passé au siége d'Auch, comme successeur de Mgr de Suze.

Fils d'un président au parlement de Paris, frère d'un évêque de Châlons et avocat général-clerc au grand Conseil de Louis XIV,

il fut désigné par ce prince, en 1681, comme candidat de la province de Paris à élire pour l'assemblée de 1682. Aussi avait-il dû attendre ses bulles d'évêque de Castres, depuis le 3 juillet de cette dernière année, jusqu'à l'accommodement ménagé entre le roi de France et Innocent XII, en 1693. — Son administration du diocèse d'Auch fut féconde en bonnes œuvres, mais trop courte pour qu'il ait pu mettre la main à la sécularisation de Saint-Orens, de manière à faire droit aux plaintes et aux réclamations, parfois très vives, que les deux Observances de Cluny ne cessaient plus de faire entendre.

Quant à son successeur, Jacques Desmaretz, il ne fut jamais de caractère à se préoccuper de difficultés de cette nature.

Neveu de Colbert, ce dernier prélat dut au ministre de Louis XIV la charge de conseiller d'Etat et puis l'honneur d'être nommé, en 1680, par la province de Reims, l'un des deux agents généraux du clergé de France (1). Aussi, pour le récompenser soit d'avoir signé la lettre collective du 10 juillet 1680 (2), soit d'avoir usé de connivence dans les débats de l'assemblée de 1682, son oncle le fit gratifier de l'abbaye de Landais, et enfin de l'évêché de Riez en 1689.

Il est bien entendu que le neveu du célèbre ministre dut aussi se résigner à attendre ses bulles d'institution canonique, jusqu'en 1693. Vingt-un ans plus tard, le Saint-Siége lui expédia celles qui le transféraient à Auch; mais il n'était guère pressé de s'y rendre. Car ses nouvelles bulles portent la date du 12 février 1714; et

(1) Voir les preuves de ce fait dans CHARLES GERIN, *Recherches historiques* sur l'assemblée du clergé de France de 1682. In-8°, pages 248, 249. — 1869.

(2) *Lettre écrite au roy* (à cette date) *par Nosseigneurs les archevêques, évêques et autres ecclésiastiques deputez du clergé de France, assemblez à Saint-Germain en Laye*, sur le dernier Bref du Pape, au sujet de la Régale.

Notre exemplaire du temps, plaquette in-4° de huit pages, fut imprimé à Paris, chez Frédéric Léonard, imprimeur du Roi et du clergé de France, rue St-Jacques, à l'Ecu de Venise, en MDCLXXX, avec privilége de Sa Majesté.

Nous ferons observer que le texte est ici, sur quelques points, moins répréhensible que dans l'exemplaire cité par M. Charles Gérin, dans ses *Recherches historiques*. D'où vient cette différence?

onze mois s'étaient écoulés avant qu'il pût se déterminer à partir pour la Gascogne. « Il passait son temps à Paris, en hôtel garni, revêtu d'une simple robe de chambre, sans voir personne ni ouvrir une lettre qu'il reçut, et qu'il laissait s'amasser en monceaux. A la fin le roy se facha et dit à Desmaretz, son frère le ministre, de le renvoyer à son église (1). » — Que pouvait-on espérer d'un tel homme pour mener à bonne fin la difficile affaire du prieuré de Saint-Orens?

Jacques Desmaretz venait enfin de prendre, en personne, possession de son nouveau diocèse, le 15 mars 1715, lorsque les PP. bénédictins, Dom Martenne et Dom Durand, firent à Auch la visite de recherches historiques dont nous avons parlé plus haut. Il eût été bien naturel de les voir, dans les deux jours qu'ils consacrèrent à notre ville, trouver accueil de frères chez nos Orientins. Mais ces derniers s'étaient-ils même assez heureusement maintenus dans les conditions de la vie commune pour être en état d'accomplir, à leur égard, les devoirs traditionnels de l'hospitalité bénédictine? Le silence que gardent, à ce sujet, nos deux savants religieux, dans leur *Voyage littéraire* (2), nous autorise à présumer le contraire. « Saint-Orient, » — disent-ils, — est une ancienne abbaye de notre Ordre, qui » fut réduite, du temps de saint Hugues, en un prieuré dépendant » de Cluny. Aujourd'hui, les moines en ont secoué le joug, se sécu- » larisans de leur propre autorité. Mais comme leur sécularisation » est nulle, il est très facile de les obliger à le reprendre. »

Les Mémoires si énergiques de Pellisson-Fontanier avaient pu, sans nul doute, donner à la compagnie dont il était le prieur en commende le sentiment de cette obligation. Mais une fois émancipés, avec le concours des pénibles circonstances dont nous avons raconté les détails, les Orientins n'avaient jamais eu le courage de faire un pas en arrière, sur la voie si manifestement irrégulière de leur sécularisation.

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI, p. 373.
(2) Tome I, page 38 de la première édition.

Supposer donc ce retour encore très facile, en 1715, c'est faire preuve d'une étrange bonne foi. Elle s'explique néanmoins chez un vrai cénobite, tel que Dom Martenne qui, toute sa vie, fut un parfait modèle de régularité et d'obéissance claustrales; et qui, malgré ses persévérantes et fortes études, ne consentit jamais à être dispensé, par ses supérieurs, des exercices communs à tous ses confrères, pas même des offices de la nuit.

Cependant, le prince Frédéric-Constantin de La Tour d'Auvergne se tenait, de son côté, parfaitement tranquille, à la seule condition que sa part annuelle de la mense monastique lui serait intégralement comptée. Que lui importait, d'ailleurs, la discipline plus ou moins austère d'un personnel qui, après tout, demeurait étranger aux habitudes mondaines dont le charme captivait sa vie entière? La disgrâce elle-même de son oncle, le cardinal Emmanuel-Théodore de Bouillon, n'avait guère troublé sa quiétude, lorsque la mort vint le surprendre en 1732.

A cette dernière date, Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne, autre neveu du cardinal abbé, lui avait succédé dans la commende de l'abbaye bourguignonne. Afin d'encourager l'amour de l'étude, dans les rangs encore assez nombreux de la Congrégation dont il était devenu le chef, Henri-Oswald avait réglé que les gradués clunisois auraient, pour eux exclusivement, un mois sur douze, « dans lequel ils seraient préférés annuellement à tous les autres membres, comme prieurs à mettre à la tête des monastères qui vaqueraient dans ce même mois. »

Or, le décès du prince Frédéric-Constantin était arrivé dans cette période de réserve; et un gradué, Dom Claude-François Balme, réclama notre prieuré de Saint-Orens, près de l'abbé Henri-Oswald.

Celui-ci ne pouvait qu'applaudir à une telle supplique, attendu qu'elle se trouvait en parfaite harmonie avec un réglement dont il était le promoteur. Il ne s'agissait donc plus que de le réduire en pratique, si un incident tout à fait imprévu n'était venu se mettre à la traverse.

Le postulant faisait partie de la Nouvelle observance; et nos chanoines orientins étaient loin de d'aspirer à l'honneur d'être considérés comme annexés, en vertu leur prétendue sécularisation, à la réforme d'un Ordre « dont ils avaient secoué le joug.» C'est à peine si notre public auscitain les regardait encore comme appartenant à l'Ancienne observance; et dans cet état de choses, pouvaient-ils avoir pour prieur un religieux de la Nouvelle?

Ce n'est pas du moins ainsi qu'on l'entendait, en principe, même au Conseil d'Etat. Aussi Dom Balme fut-il obligé, pour le cas actuel, de présenter une requête à l'hôtel du roi; et par lettres patentes, qui ne se firent pas longtemps attendre, Louis XV l'autorisa à prendre possession de son bénéfice. Ce que le nouveau commendataire fit sans retard, par voie de procuration.

L'année suivante, 1733, il vint à Auch visiter en personne la compagnie dont il était le chef désormais bien avoué. Au 1er mai, il officia dans l'église prieurale pour la fête de Saint-Orens.

Le 6 du même mois, il présida la procession annuelle dite *du vœu* ou *de la délivrance*. Bien qu'elle partît du Prieuré avec la châsse de Saint-Orens, elle était commune à toute la ville, depuis le ve siècle, en souvenir du siége levé par les barbares, sous les auspices de saint Orens, l'auguste *défenseur* de la cité (1).

Cette procession, dit un écrivain contemporain de notre prieur Dom Balme, « qui part de l'église de Saint-Orens, marche, con-
» tre le cours ordinaire, de la gauche à la droite, en mémoire de
» ce que, le jour de cette délivrance, qui fut celui de la fête de
» Saint-Jean-Porte-Latine, l'un des patrons titulaires de cette
» église, les ennemis, qui tenaient la ville assiégée, la battoient
» fortement du côté du septentrion, qui est à la droite de cette
» église en sortant; ce qui obligea le clergé de commencer la pro-
» cession de l'autre côté (2).

» On fait la station devant la porte de l'Eglise métropolitaine,

(1) Tom. VIII, page 154 de cette *Revue*.

(2) Ou bien, comme on disait encore, vulgairement, au XVIIIe siècle, à *reculons*, pour se diriger vers Sainte-Marie.

» où l'on prêche dehors au peuple, parce que dans ce temps-là
» (c'est-à-dire au ve siècle) le peuple de la ville qui suivoit la pro-
» cession n'auroit pu être contenu dans l'église de Sainte-Marie,
» qui n'étoit alors qu'une petite chapelle (3), » bâtie par saint Taurin, à la fin du IIIe siècle.

Enfin, le nouveau prieur officia, quelques jours après, à la procession générale du *Corpus Christi*, qui, cette année, devait partir de notre monastère, avec tous les détails du cérémonial que nous avons décrits plus haut (1).

Pendant le séjour qu'il fit dans notre ville, Dom Balme rencontra des sympathies réelles au sein du clergé tant régulier que séculier. Mais il ne devait pas tarder de se voir en butte aux poursuites de ses propres confrères de l'*Etroite observance*. Ils étaient sérieusement contrariés de l'espèce d'apostasie dont il semblait avoir assumé la flétrissure, en acceptant un prieuré qui ne comptait plus même au nombre des *Anciens*, dans la grande famille de Cluny. Le *Voyage littéraire* des deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur était dans toutes les bibliothèques monastiques, depuis quinze ans; et l'on se sentait particulièrement blessé d'entendre le pieux et docte Dom Martenne dire de nos Orientins qu'ils n'étaient plus que des Clunistes insubordonnés, dont la sécularisation était nulle.

Aussi Dom Balme se crut-il obligé de céder à l'orage, en permutant contre un autre prieuré qui, dans son observance, fût à l'abri de pareilles censures. Et bien que le nouveau revenu dût être sensiblement inférieur aux six mille livres qui lui venaient d'Auch annuellement, il renonça à Saint-Orens en 1736.

F. CANÉTO,
vic. gén.

(La suite prochainement.)

(3) Dom L.-Cl. de Brugelle, *Chronique* de l'église d'Auch, p. 56 et 57.
(1) Voir ci-dessus, tome IX, page 299.

VIE DE GUY DU FAUR DE PIBRAC

Par Guillaume Colletet,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(Suite).

Combien de fois nos pères l'ont-ils ouy dans ce sacré temple de la justice deffendre (1) puissamment le party de la justice mesme, soustenir l'authorité du prince et des loix, parler courageusement du debvoir des juges et des magistrats, faire esclatter (2) la majesté de leur tribunal, proposer l'idée et le modèle d'un excellent advocat des parties, corriger les abus des greffes et des procédures, et finalement distinguer les debvoirs de chaque officier de la justice, ce qu'il faisoit d'un langage puissant et fleury, soustenu des plus beaux passages de l'Antiquité, et animé des raisonnements tirez du sein de la nature et de l'expérience qu'il s'estoit acquise des choses (3). Belles et rares qualitez qu'il

(1) Variante de l'original : *soustenir*.

(2) *Idem* : *relever la majesté*.

(3) Taisand (*Les Vies des plus célèbres jurisconsultes*, édition de Ferrières, 1737, in-4°, p. 431) cite sur l'avocat général ces paroles d'un bon juge : « M. Ant. Loisel, dans son *Dialogue des avocats du parlement de Paris*, p. 515, parlant de MM. Bourdin, Du Mesnil et Du Faur de Pibrac, qui étoient dans le même temps collègues au parquet, dit qu'il ne fut et ne sera peut-être jamais si bien rempli qu'il étoit de ces trois habiles hommes; que M. Boucherat étant décédé pendant que le roi Charles IX et la reine, sa mère, étoient à Toulouse pour le voyage de Bayonne, M. le chancelier obtint de cette princesse que M. de Pibrac fut tiré de la ville de Thoulouse, en laquelle il étoit juge-mage, pour le faire avocat du roi au parlement de Paris où d'abord il fit paroitre une vive éloquence et une érudition profonde par plusieurs grandes et belles actions, et surtout dans ses harangues des ouvertures du parlement qui sont imprimées. » Loisel nous apprend encore que Pibrac fut si chéri et si estimé du chancelier de l'Hospital qu'il voulut l'avoir pour gendre, et que ce dessein n'ayant pas réussi, il ne laissa pourtant pas de l'aimer et de désirer son avancement. Des paroles de Loisel, Taisand rapproche une page des *Recherches de la France* d'Estienne Pasquier (l. IV, ch. 27), où l'on voit que Pibrac, dont le nom a eu une si grande vogue en France, ayant obtenu de M. Du Mesnil, son collègue,

fit encore depuis esclatter dans le privé conseil du Roy, où il fut admis au nombre d'un de ces nobles conseillers d'Estat qui n'ont là pour confrères que les princes et les premiers magistrats du royaume (1). Ce fut là que le sérénissime duc d'Anjou, frère du Roy, ayant recognu la force de son esprit et sa grande probité, l'obligea par ses prières de prendre le soin de ses affaires qui estoient extrêmement embrouillées, d'esclaircir les biens de son patrimoine que ses agens et ses solliciteurs avoient confondus, et de remettre le tout dans un bon ordre (2), ce qu'il fit au contentement de ce prince, aussi bien que les despendances meslées de la comté de Lauraguais, dont la Reyne mère du Roy, Catherine de Médicis, luy donna l'entière administration.

Mais comme il n'y a guère au monde de joye toute pure, parmy tant d'applaudissements publics, il receut une disgrace particulière et domestique dans la perte de Pierre de Pybrac, son fils, duquel il avoit desja conceu de si grandes espérances qu'il croyoit de voir revivre la gloire des Pybrac (3). Et

par forme de courtoisie, de faire l'ouverture du parlement le lendemain d'une fête de Quasimodo, voulut se donner une plus ample carrière que n'avait fait son compagnon d'office, et qu'alors ces deux beaux esprits commencèrent de haranguer à l'envi l'un de l'autre, Du Mesnil à la Saint-Martin, et Pibrac après Pâques, et que cela tourna depuis en coutume parmi leurs successeurs. Enfin, Taisand rapporte que Simon (*Bibliothèque des auteurs de droit*, t. I, p. 134) observe que l'on a deux de ses Remontrances imprimées, qui ne répondent pas à l'estime qu'on faisoit de l'éloquence de leur auteur, qu'aussi M. Du Vair, au commencement de son traité de l'*Eloquence française*, témoigne lui avoir ouï dire qu'il avait du regret de les avoir rendues publiques par l'impression. Lespine de Grainville et Sepher ont mal compris ce témoignage de Pibrac quand ils disent (p. 54, en note) : « Il en a désavoué l'impression : elles ne sauraient donc lui être attribuées. »

(1) Lespine de Grainville et Sepher mettent sa nomination en 1520.

(2) Ch. Paschal assure que ce fut trois ans après avoir été admis au nombre des conseillers de Charles IX que Pibrac reçut du futur Henri III la mission de rétablir l'ordre dans le domaine de la duché d'Anjou.

(3) Guy Du Faur avait épousé Jeanne de Custos, dame de Tarabel, qui mourut longtemps après lui (en 1612). Outre Pierre, mort en bas âge, il en eut deux fils et une fille. Un des fils, Michel, qui prit le titre de seigneur de Pibrac, embrassa la profession des armes et fut tué au siége de Montauban, étant alors mestre de camp d'un régiment de cavalerie. L'autre fils, Henri, seigneur de Tarabel, fut d'abord conseiller au parlement de Toulouse et mourut premier président du parlement de Pau. Enfin, Olympe fut mariée à un petit-fils du chancelier de l'Hospital, Michel

ceste perte luy fut si sensible que dans son excellent poème des *Plaisirs de la vie rustique,* il s'en plaignit hautement et voullut que toute la postérité prit part à sa douleur, puisque (1) ceste disgrace fut cause qu'il laissa cet ouvrage imparfait, tesmoin ces vers :

J'eusse encor poursuivy les biens du labourage,
Mais la mort de mon fils m'en oste le courage
Et trouble tellement de douleur mon esprit
Que j'en laisse imparfaict pour jamais cet escrit.

Mais après que cet excellent homme eut donné aux premiers mouvements de la nature ce qu'elle exigeoit de luy, il fit bientôt voir que la douleur peut bien quelquesfois esbranler la sagesse, mais non pas la confondre et l'abattre, car reprenant son premier courage invincible, il continua si noblement ses fonctions glorieuses, que tout ce que j'ay dict de luy n'est rien encore au prix de ce qu'il m'en reste à dire.

Après la mort de Sigismond, Roy de Pologne et de Lithuanie, n'y ayant plus ung de l'auguste famille des Jagellons pour succéder à ce prince, et que les estats du royaume fussent infiniment partagez dans l'eslection d'un nouveau roy, les uns jettant les yeux sur un prince de la maison d'Austriche, les autres sur le Moscovite, quelques-uns sur le prince de Suède (2), quelques autres sur Piast, et d'autres enfin sur la personne de Henry de Valois, duc d'Anjou, prince qui pour ses bonnes et rares qualitez emporta depuis ce sceptre fameux sur tant d'illustres prétendants (3), Guy de Pibrac fut celluy qui, parmi tant de nobles François qui l'accompagnoient en

Hurault, seigneur de Belesbat, qui fut chancelier du roi de Navarre. Rappelons ici qu'après la mort du chancelier de l'Hospital (13 mars 1573), Pibrac s'était chargé, avec Jacques-Aug. de Thou et Scévole de Sainte-Marthe, de recueillir ses papiers et de publier ses poésies latines. Les manuscrits confiés à Pibrac passèrent, à sa mort, entre les mains de son gendre, et ce fut ce dernier qui, aidé de Pierre Pithou et de Nicolas Lefèvre, les publia en 1585. Paris, in-folio.

(1) Variante de la copie : *Douleur qui fut cause qu'il laissa...*

(2) Variante de l'original : *Roy de Suède.*

(3) *Idem : Rivaux.*

ce voyage, approcha tousjours de plus près de sa personne, qui eut le plus de part à ses conseils, qui l'entretint au cabinet et en public, qui en mille occasions importantes respondit au nom du Roy son maistre à toutes les civilitez et à toutes les harangues latines qui luy furent faictes à son heureux advènement à Cracovie, ce qu'il faisoit certes si punctuellement, avecque tant d'ordre et avec tant de promptitude, que les ambassadeurs et les députez Polonois le voyant reprendre si précisement tous les poincts (1) de leurs discours, et repondre si pertinemment à tout, se fussent volontiers persuadez qu'il en eust eu auparavant quelque communication par l'infidélité de leurs domestiques ou de leurs amys, tant il respondoit pertinemment à tout par une présence d'esprit et une facilité de parler merveilleuse, si bien que la haute estime qu'ils avoient desja conceue de la grandeur de ce prince s'augmenta beaucoup par le mérite des grands hommes dont il estoit accompagné, et de Pibrac spécialement, qu'ils honnoroient d'autant plus qu'à sa prodigieuse éloquence il joignoit une humeur extrèmement affable et des paroles fort civiles et très obligeantes et très efficaces. Il tesmoigna bien certes le dernier lorsqu'en la présence de tous ses Estats de Polongne assemblez pour le couronnement du Roy son maistre, il réprima (2) courageusement l'insolence du palatin de Cracovie qui eut bien l'audace pour ses intérêts particuliers de s'opposer à une promotion si heureuse et si légitime, car Pybrac, ce généreux ministre, prenant la parolle au nom du Roy son maistre, maintint de telle sorte l'authorité royale et estonna si bien (3) ce puissant adversaire (4), qu'il le contraignit par la force de ses raisons et par l'adresse de son éloquence de se desdire publiquement des fausses maximes qu'il avoit avan-

(1) Variante de la copie : *Jusqu'aux moindres points.*
(2) Variante de l'original : *Il repoussa.*
(3) Variante de la copie : *Si fortement.*
(4) Variante de l'original : *Prélat.*

cées, et de le recognoistre pour roy légitime, et ainsy ceste grande cérémonie, dont cet archevesque irrité voullut troubler le cours, s'acheva toute à l'honneur de la France et à la honte de ses lasches adversaires (1).

Il faut advouer que les oraisons et les harangues que nous avons des anciens sont merveilleuses (2) à qui en cognoist les beautez et les grâces. Mais quoyque nous puissions mieux les admirer que les imiter, si est-ce que quand nous venons à considérer en nous mesmes que leurs autheurs les composèrent avecque tant de temps et tant de loisir, il semble que ceste considération en doibve en quelque sorte diminuer le prix. Ainsy le beau panégyrique qu'Isocrate composa en faveur de Philippe, roy de Macédoine, fut un travail de douze longues années (3). Mais de discourir éloquemment sur le champ et sur toute sorte de subjets une langue estrangère, faire éloge et invective aux occasions, se deffendre et attaquer mesme, j'advoue que c'est un effort d'esprit qui n'est jamais paru que rarement, et peut estre tout l'heureux siècle des Valois, ne l'a l'a jamais ny veu ny admiré qu'en la personne du grand Pybrac (4), de qui la voix éloquente faisoit ce que les poètes

(1) Sur Pibrac en Pologne voir (*passim*) le tome II de *Henri de Valois et la Pologne en* 1572, par le marquis de Noailles (1867), mais on y chercherait vainement la version adoptée par Colletet sur la foi de Ch. Paschal. M. de Noailles (p. 416), raconte ainsi les choses : « Le dimanche qui suivit son entrée à Cracovie, Henri fut couronné avec une grande pompe dans l'église du château (21 février). Un incident inattendu vint troubler la cérémonie. A la formule du serment que le roi avait prêté à Paris, l'archevêque de Gniesen substitua l'ancien serment des rois de Pologne, qui ne contenait aucune des garanties stipulées à la diète d'élection. Firley s'en aperçut, fit suspendre la cérémonie et somma le roi de jurer selon la formule convenue... » Henri céda et Pibrac n'eut point à intervenir. Le récit de M. de Noailles s'appuie sur les plus sûres autorités.

(2) Variante de l'original : *admirables*.

(3) On lit dans les *Vies des dix orateurs grecs*, ouvrage faussement attribué à Plutarque : « Il (Isocrate) mit dix ans ou même quinze, suivant quelques auteurs, à travailler son *Panégyrique*. » Il est permis de croire que le plus habile des rhéteurs athéniens n'employa ni quinze ans, ni même dix (Colletet semble, en disant douze ans, avoir voulu prendre une moyenne), à composer le plus célèbre de ses discours. Aucun témoignage sérieux ne protége l'invraisemblable anecdote.

(4) Variante de la copie : *du fameux Pybrac*.

ont dict d'Orphée puisqu'il (1) attiroit après luy (2) des natures encore plus farouches et plus sauvages que des arbres et des rochers.

Pendant cela, la mort inopinée du roy Charles IX étant parvenue jusques en Polongne, il fut question de prendre de nouveaux conseils en de nouvelles affaires. C'est pourquoy Pybrac dans ceste noble et généreuse affection qu'il avoit pour sa patrie, considérant le déplorable estat où estoit alors le Royaume de France tant par les diverses factions des Grands que par les différentes inclinations des peuples qui estoient misérablement consumez d'une flamme intestine, et combien la présence de son Roy légitime luy estoit nécessaire; il fut celluy qui pressa (3) son maistre de quitter la Polongne où il estoit détenu presque captif depuis la nouvelle de la mort du Roy son frère et d'aller prendre possession du nouveau sceptre qui l'attendoit, et luy en ouvrit les moyens les plus prompts et les plus commodes. Mais comme le Roy se fut par ses advis desrobé (4) de la court, de nuit, et de la ville de Cracovie, accompagné de fort peu de gens, il advint que Pybrac qui, selon l'ordre donné, s'estoit auparavant rendu auprès d'une certaine chappelle ruinée qui n'estoit pas fort esloignée du grand chemin, ayant presté l'oreille sur la terre parmy le silence de la nuit fort obscure ouit un bruit de chevaux qui estoit en effect la marche du Roy, son maistre. Il se resolut de le suivre mais d'assez loin pour ne point augmenter par sa présence, et par un trop grand nombre de gens, le soupçon que l'on pouvoit avoir de l'évasion du Roy. Et ce d'autant plus qu'à l'instant il se vid environné de quelques Polonois bien montez qui couroient à toute bride après ce prince fugitif et creut que par son entretien et ses amusements il luy donneroit plus de temps

(1) Variante de la copie : *puisque ce grand homme.*
(2) *Idem: attiroit à luy.*
(3) La copie ajoute le mot : *principalement.*
(4) Variante de l'original : *Sauvé.*

pour se sauver, ce qui arriva effectivement puisque dès le lendemain ce prince se rendit heureusement et sans aucun obstacle jusque sur ses confins de la Moravie, cependant que Pybrac, s'estant malheureusement fourvoyé du droit chemin, se rencontra dans des bois, dans des marais et dans des solitudes affreuses, et parmy des hommes sauvages et rustiques qui à la veue de Pybrac, cet illustre esgaré, commencèrent à crier et à hurler effroyablement et à faire assembler par leurs cris tous ceux de leur voisinage qui, estant advertiz desja de l'évasion du Roy, creurent que luy et tous les François s'estoient sauvés dans ces lieux solitaires, et dans ceste pensée quelques-uns d'entre eux poussez de despit et de rage vindrent à main armée fondre sur la personne d'ung de la suitte de Pybrac, lequel après l'avoir veu assommé devant ses yeux sans le pouvoir deffendre, descendit doucement de son cheval qui d'ailleurs luy estoit inutile parmi des hayes et ces ronces et ces bruyères et les traversant à pied et tout seul le plus secrettement qu'il put, se cacha parmy les joncs et les roseaux d'un effroyable fleuve que dans ceste haute (1) persecution son bon génie luy fit heureusement rencontrer. Je dy son bon génie puisque sans cela il eut courru la mesme fortune de celluy qu'il avoit veu cruellement massacré devant ses yeux, car ces barbares l'ayant cherché partout inutilement le poursuivirent à coups de fronde, de traits et de flesches jusques sur les bords de ce lac effroyable, et où ne sçachant ce qu'il estoit devenu, ils se retirèrent. Pour esviter (2) l'atteinte de leurs traits et de leurs pierres, il estoit contraint à toute heure de plonger la teste dans l'eau, où il demeura misérablement ainsy l'espace de plus de quinze heures durant, après quoy ces lasches persécuteurs s'ennuyant de le chercher et ne sçachant au vray ce qu'il estoit devenu, se retirèrent la confu-

(1) Variante de la copie : *estrange.*

(2) La copie ajoute : *O que cet illustre infortuné eut de peine en cette occasion fâcheuse, car pour éviter l'atteinte, etc.*

sion sur le front et le desplaisir dans l'ame de ne l'avoir peu rencontrer.

Après leur retraitte tant désirée de cet illustre persécuté, voyant que tout estoit calme sur le rivage, (il) sortit le plus secrettement qu'il put de ce lieu aquatique et fangeux, où il laissa jusques à son chappeau et à ses bottes mesmes dans la boue et dans le limon, et en ce déplorable estat, je veux dire nud teste, nud jambes et nud pieds, mouillé jusques à la peau, et tout couvert de limon (1), il se traisna seul par les bois et par des routtes espineuses, obliques et incognues parmy les obscuritez de la nuit dont les espesses ténèbres offroient encore à ses yeux de nouveaux spectacles de crainte et d'horreur, et luy faisoient d'autant plus appréhender la rencontre des bestes farouches à la mercy desquelles il estoit cruellement exposé; et si bien qu'après mille destours incertains il se rencontra sur la poincte du jour (2) aux bords d'un fleuve rapide qui n'estoit nullement guéable; néantmoins en ceste extrémité prenant un nouveau courage, et mettant toute sa confiance en Dieu qui n'abandonne jamais les siens, il mit les genoux (3) en terre et, levant les mains vers le Ciel, les larmes aux yeux, il implora le secours de la toute-puissance tellement que remply d'un nouveau courage, il arracha une grosse branche d'un vieux arbre, et se mit sur elle (4) en debvoir de traverser ce fleuve, dont le traject, selon la cognoissance qu'il avait de la carte, le pouvoit mettre en lieu de seureté. Mais, hélas! comme ce fleuve estoit bordé d'une infinité de rochers moussus qui sembloient en deffendre le rivage, et qui brisoient superbement l'impétuosité des flots, cet illustre nageur se vid par deux fois rudement repoussé et presque ensevely dans les abysmes de ce fleuve

(1) Variante de la copie : *tout couvert d'ordure et de fange.*
(2) *Idem* : *sur le point du jour.*
(3) *Idem* : *il ploya les genoux.*
(4) *Idem* : *il se mit à cheval sur elle, se hazardant de traverser ce fleuve.*

impitoyable, lorsque s'attachant courageusement à son arbre et faisant un nouvel effort autant que ses forces affoiblies le pouvoient permettre, il fit tant qu'aydé du Tout-Puissant il arriva miraculeusement à bon port, d'où après s'estre seiché au soleil, il traversa une grande et vaste campagne qui luy fut d'autant plus ennuyeuse qu'il n'y rencontra jamais une seulle âme. Enfin, ayant apperçu de loin une certaine petite chaumière, il s'y en alla tout droict (1) croyant y rencontrer quelque soulagement et quelques vivres. Ce lieu affreux estoit la demeure ordinaire (2) de certains bouviers lesquels, comme ils estoient durs et sauvages au possible, voyant cet illustre malheureux vagabond à demy nud qui ne pouvoit respondre aux interrogations qu'ils luy faisoient en leur langue polonoise, jugèrent incontinent que c'estoit quelque François fugitif qui taschoit de se sauver, et dans ceste pensée il n'est pas croyable combien ils insultèrent laschement à sa misère, soit par leurs paroles railleuses et picquantes, soit par des outrages plus sensibles puisqu'ils eurent bien la hardiesse (3) de luy tordre le nez et de luy donner des coups de poing et des soufflets, et d'autant plus qu'il souffroit le tout patiemment et sans rien dire, d'autant plus leur injuste colère s'allumoit contre luy. Et il estoit bien à craindre qu'ils eussent encore passé plus avant, si une pauvre vieille femme, toute rustique qu'elle estoit, prenant pitié de luy, ne l'eust tiré d'entre leurs cruelles mains et ne l'eust mis dans un pauvre grenier, où elle eut encore la bonté (4) de luy porter du pain et de la bierre espaisse dont il appaisa pour lors sa faim et sa soif merveilleuses (5).

(1) La copie ajoute : *à l'adventure.*

(2) Variante de l'original : *solitaire.*

(3) *Idem* : *l'insolence.*

(4) Variante de la copie : *la charité.*

(5) Tous ces détails sont empruntés à Ch. Paschal, et ce sont ces mêmes détails qui ont fait dire à La Faille (*Annales de Toulouse*, t. II, p. 385) que la *Vie de Pibrac*, par Paschal, « est remplie d'aventures surprenantes et qui semblent tenir du roman, quoique très véritables. » De Thou a résumé le récit de la fuite de Pibrac

Cela faict, après s'estre reposé quelque temps et voyant que tous ces rustiques estoient endormis, il sort secrettement de ceste fatale cabane, et à la faveur des ténèbres de la nuit, il prend la première route qui s'offrit fortuitement à luy. Et comme au sortir d'une grande forest, il eut apperceu dans une plaine aux premiers rayons du jour naissant un carrosse qui alloit assez lentement, il se mit à courir après jusques à perte d'haleine. Ce qu'estant apperçeu du maistre il fit arrester ce carrosse tout court pour sçavoir qui estoit celluy qui se mettoit tant en debvoir de l'approcher. Mais, ô Dieu! de quel estonnement ne fut-il point saisy lorsqu'il apperçeut l'illustre de Pybrac en un estat si déplorable et si changé, luy qui l'avoit veu à la cour en un si haut estat de gloire! A l'abord d'un si grand homme, mais si mal mené de la fortune, celuy-cy qui se nommoit Stanislas Sandivoge, grand référendaire du royaume de Polongne, qui estoit homme courtois et affable au possible, et, au reste, intime de Pybrac met aussytost pied à terre pour l'embrasser, et après quelques petits mais affectionnez compliments, le faict monter dans son carrosse et l'accommoder de toutes les choses qui furent alors en son pouvoir, et le conduisit ainsy jusque sur les confins de la Polongne où il s'en alloit mesme donner ordre à quelques affaires importantes àcet estat. Et ce fut là qu'après y avoir ouy dire que le Roy son maistre estoit arrivé en plaine santé jusque dans la Moravie, comme si ceste heureuse nouvelle eust esté l'adoucissement de tous ses maux, il ne put s'empescher (1) d'en pleurer de joye et d'oublier alors ses traverses passées. Mais ceste occurrence luy en fit bien encore souffrir une nouvelle. Car comme à la descente du carrosse il eut esté recognu par plusieurs séna-

(p. 73 et 74 du tome VII). Ce récit a été résumé de nouveau (p. 468 du tome VI des *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire et à la littérature*) par La Place : *Particularités historiques concernant Guy Du Faur, seigneur de Pibrac.*

(1) Variante de l'original : *il commença d'en pleurer.*

teurs et magistrats qui s'estoient là présentement retirez pour de diverses considérations, et qui estoient allez au devant de ce généreux référendaire, pour celui là mesme qu'il estoit, je veux dire pour ce grand Pybrac et ce fidèle conseiller de leur monarque fugitif, il n'y a point de reproches ny d'injures qu'ils ne luy fissent d'abord sur ce qu'ils le croyaient le seul autheur de l'évasion de leur Roy, le menaçant au reste de le ramener en Cracovie pour luy estre faict et parfaict son procès comme à un criminel d'Estat et à un infracteur de la foy publique. Mais luy qui ne se sentoit coupable d'aucun crime, qui ne manquoit pas aussi d'éloquence ny de raisons pour se justifier, dans ce grand courage qui ne l'avoit jamais abandonné, d'un visage constant et d'une voix asseurée, il soustint en ceste occasion de telle sorte l'honneur du Roy, son maistre, et ses propres actions qu'il parut bien que la justice estoit de son costé et la malice du costé de ses adversaires.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(*La suite prochainement.*)

UN CONCILE INÉDIT DE BORDEAUX

et neuf évêques inconnus de la province d'Eauze au VIIe siècle.

I. Du manuscrit des actes du concile de Bordeaux. — II. Date, lieu et membres de ce concile. — III. Ses quatre canons. — IV. Son rapport avec l'histoire politique d'Aquitaine.

I

L'*Aquitaine*, excellent recueil religieux et archéologique qui se publie à Bordeaux chaque semaine, sous les auspices de Son Em. le cardinal Donnet, nous a révélé dans sa livraison du 19 septembre dernier les précieux *anecdota* énoncés dans le titre de cet article. Non-seulement cette Revue a donné le texte latin du concile de Bordeaux, avec une traduction aussi exacte qu'on pouvait la désirer de ce texte barbare et çà et là suspect de corruption, mais encore l'éditeur anonyme (l'abbé X.) a publié, dans la livraison suivante de l'*Aquitaine*, des remarques fort savantes, sans vain appareil d'érudition, sur les questions de discipline ecclésiastique, de géographie et d'histoire que soulève ce texte inédit. Nous aurions dû peut-être nous borner à reproduire ce modeste et solide travail. Il nous a semblé préférable de le reprendre à notre point de vue pour donner un peu plus de développement aux faits qui regardent l'histoire ecclésiastique de notre province. Mais nous reconnaissons d'avance, et nous aurons plus d'une occasion de répéter, que presque toutes nos remarques appartiennent pour le fond à l'éditeur inconnu du concile de Bordeaux.

Il est étrange qu'on n'eût pas encore songé à publier ce concile, signalé pourtant, dès 1730, dans un ouvrage fort

connu et fort estimé. Voici ce que rapportent dom Vic et dom Vaissète, sous l'année 673, livre VII, ch. LVII de l'*Histoire de Languedoc* (tome I).

« Sur la fin de son règne en Neustrie, il [Childéric] convoqua un concile à Bourdeaux, dont la réformation de la discipline de l'Eglise et le rétablissement de la tranquillité dans le royaume furent les principaux objets. A ce concile, qui fut tenu sous l'autorité et en présence du duc Loup, assistèrent les trois métropolitains d'Aquitaine, sçavoir de Bourges, de Bourdeaux et d'Eause, avec la plupart de leurs comprovinciaux, et l'abbé Onoaldus, député de l'évêque d'Albi, le seul de tout le Languedoc françois dont on trouve la souscription dans ce concile; ce qui prouve que le pays d'Albigeois, qui anciennement faisoit partie du royaume d'Austrasie, étoit alors du domaine et de la dépendance de Childéric, roi de Neustrie... »

Et une note placée aux *Preuves* de ce même premier volume (col. 23) disait où l'on pouvait trouver les actes de ce concile. En indiquant en marge les *Portefeuilles de Baluze à la Bibliothèque du roi*, les savants bénédictins disaient quelques mots du contenu du vieux manuscrit communiqué à ce savant par un M. *de Camps* (1). Ils en citaient quatre lignes et avertissaient des souscriptions qui le terminent. Pourquoi ne les faisaient-ils pas autrement connaître? Pourquoi ne saisissaient-ils pas cette occasion de révéler une foule de noms d'évêques inconnus à leurs confrères, les auteurs du *Gallia Christiana?* C'est qu'ils écrivaient uniquement l'*Histoire du Languedoc;* et, sans l'évêque languedocien qui prit part au concile, ce dernier n'aurait pas été sans doute l'objet d'une simple mention de leur part.

Mais une omission pareille est inconcevable chez M. Monlezun qui écrivait le troisième livre de son histoire en suivant presque pas à pas le grand ouvrage de dom Vic et dom

(1) « Abbé de Saint-Marcel, puis coadjuteur de Glandève. » L'*Aquitaine*, n° 268.

Vaissète (1). Le docte chanoine aurait dû être au moins attiré par les souscriptions des évêques d'Eauze, Couserans, Comminges, etc., indiquées par ses guides et qui l'intéressaient d'autant mieux que nos listes épiscopales présentent presque toutes de grandes lacunes vers cette époque. Mais le fait est que l'*Histoire de Gascogne* ne dit pas un mot du concile de 673.

Plus curieux de remettre en lumière ce vieux document, l'abbé X. est remonté, non au manuscrit d'Albi, « probablement perdu, » mais à la transcription de Baluze. Il avertit cependant qu'il n'a pas vu lui-même le manuscrit de ce dernier; « mais nous en possédons, dit-il, quatre copies faites avec soin par différentes personnes et parfaitement conformes entre elles, à quatre ou cinq variantes près, qui n'altèrent en rien ni le fond ni la forme. » L'éditeur n'est pourtant pas sans craindre dans sa reproduction quelques inexactitudes. Il nous paraît du moins évident que trois ou quatre passages sont tronqués ou altérés, mais ce peut être du fait de l'ancien copiste suivi par Baluze. Pour nous, afin de laisser à l'*Aquitaine* le bénéfice de cette publication, et aussi dans le vague espoir d'établir plus tard un texte entièrement satisfaisant, nous ne reproduirons pas le *Concilium burdigalense,* qui ne tiendrait pourtant pas deux de nos pages. Nous nous contenterons de l'analyser avec quelques remarques.

II

Le titre authentique de ce morceau est simplement : *Canon burdigalensis.* Et ce titre s'explique d'autant mieux que le volume où le concile de 673 fut transcrit était un livre de canons. D'après la formule finale publiée par dom Vic et dom Vaissète (t. I, *Preuves,* col. 23), le prêtre Perpétue l'avait écrit

(1) On ne peut reprocher cette omission ni à M. Loubens (*Hist. de Gasc.*, tome I), ni à M. Samazeuilh (*Hist. de l'Agenais*, etc., tome I), qui ont profité des renseignements que leur fournissait l'*Histoire du Languedoc* sur le concile de Bordeaux.

par ordre de Dudon, évêque d'Albi, après l'incendie de cette ville sous Childéric. Le recueil était clos avant le concile de Bordeaux, que l'on eut soin de faire transcrire depuis dans les derniers feuillets. — Mais au-dessus de ce titre Baluze en a mis un autre de son chef :

CONCILIUM BURDIGALENSE HABITUM CIRCA ANNUM CHRISTI DCLXIII.

(Ex vetustissimo codice ms. ecclesiæ albiensis.)

Or, Baluze s'est trompé sur la date. Ce n'est pas 663, mais 673, comme les historiens du Languedoc l'ont très bien vu, et comme l'abbé X. le démontre parfaitement par ce seul fait que Childéric II n'était que roi d'Austrasie en 663, tandis qu'il eut toute l'Aquitaine sous sa domination depuis 670.

Le savant éditeur, après avoir fixé la date du concile, tâche d'en déterminer le lieu précis. Le préambule indique le diocèse de Bordeaux, le château de Garnom, sur la Garonne, et l'église de Saint-Pierre. M. X. pense que Garnom est Lormont, et que l'église de Saint-Pierre est celle d'une localité voisine, Bassens. Peut-être le texte se prête-t-il difficilement à cette dernière partie de l'explication; il semble placer l'église de Saint-Pierre dans l'enceinte même du château (*ibidem*). « Au reste, dit le modeste critique, nous ne voulons pas trancher une question peut-être insoluble. Mais puisque le château des archevêques de Bordeaux a été de temps immémorial à Lormont, et que nous trouvons là tout ce que marque le concile, il est naturel de ne pas aller plus loin. Nous ne chercherons pas, au reste, dans Garnom le nom de Lormont, ce n'est pas nécessaire; Garnom aura été le nom du château tant qu'il existait seul. Puis un village se sera formé au pied du coteau voisin, alors couvert de lauriers; de là un autre nom, *Laureus mons*, puis par corruption Lormont, qui aura fait oublier Garnom. »

Après le temps et le lieu de cette réunion solennelle, nous devons en faire connaître les membres, et pour cela transcrire

les souscriptions qui clôturent les Actes. Il y en a en tout dix-sept, dont les deux dernières appartiennent à des moines (*abba*) délégués par les évêques de Limoges et d'Albi. La liste s'ouvre par les noms des métropolitains des trois Aquitaines :

ADON, métropolitain, évêque de la ville de Bourges;
JEAN, métropolitain, évêque de la ville de Bordeaux;
SCUPILION, métropolitain, évêque de la ville d'Eauze.

De ces trois métropolitains, le premier seul était connu jusqu'à ce jour. Il présida sans doute le concile; était-ce en vertu de la primatie revendiquée depuis par Bourges sur Bordeaux? Rien ne le démontre, et il vaut mieux croire que les trois métropolitains gardèrent l'ordre traditionnel établi primitivement par l'administration romaine entre les trois Aquitaines. Cependant la présidence d'un étranger en présence de l'évêque diocésain ne laisse pas d'offrir quelque difficulté.

Scupilion doit désormais prendre place dans la liste si incomplète des évêques métropolitains d'Eauze. Dans le *Gallia Christiana*, le dernier évêque inscrit est Paterne II, qui souscrivit une charte de Corbie en 662. « Mais après lui, dit l'auteur, il manque beaucoup de prélats du même siége. Car le titre métropolitain resta à Eauze jusqu'au neuvième siècle, où les Normands ruinèrent la ville (1) et où le siége d'Auch fut placé à la tête des églises de la Novempopulanie. » Le nouvel éditeur du *Gallia*, dom Piolin, devra donc mettre sous le chiffre XIII l'évêque Scupilion, à la fin du catalogue d'Eauze, en attendant d'autres découvertes qui nous révèlent quelqu'un des évêques qui ont dû occuper ce siége après lui.

Après les trois métropolitains, ont signé leurs suffragants et d'abord l'évêque de Périgueux, *Ermenomaris;* puis celui d'Auch : LEVIADUS, *auxiensis urbis episcopus*. — « Baluze,

(1) Il est plus vraisemblable que la ruine d'Eauze et l'abolition du siége épiscopal de cette ville datent de plus haut, et qu'il faut les rapporter à l'invasion des Arabes, quoique le titre métropolitain n'ait passé à Auch que dans le siècle suivant.

dit M. l'abbé X., doit avoir possédé quelques documents sur Leviadus d'Auch, puisque, dans des notes manuscrites, il le fait mourir en 718. Mais c'est en vain que je cherche son nom dans les catalogues du *Gallia Christiana* et de Du Tems. » Je crois pour ma part qu'il y a ici une erreur de transcription. Car Le Cointe (*Ann. eccl. Franc.*, a° 674, § CXI) fait mourir saint Léothade, évêque d'Auch, juste en 718. Il est vrai que le même auteur fixe à l'année 691 le commencement de son épiscopat. Mais, comme toute cette chronologie manque de bases certaines, il n'y a pas d'inconvénient à le faire remonter plus haut; et je ne doute pas que l'évêque d'Auch qui a souscrit aux canons du concile de Bordeaux en 673 ne soit saint Léothade lui-même. L'erreur de copie est légère et facile à expliquer :

LEVTADIVS
LEVIADVS

A la vérité, cette identification semble ruiner l'hypothèse qui faisait une seule personne de notre saint Léothade et d'un abbé de Moissac du même nom, lequel aurait reçu, en 677, de grands biens dans les diocèses d'Auch et d'Eauze, d'après un acte visé par Mabillon (*Annales O. S. B.*, t. I, p. 631); mais cette hypothèse mérite-t-elle le même respect que les vérités établies ?

SALVIUS, évêque de Benearnum, signe après saint Léothade. Il faudra le placer, dans le catalogue des évêques de Lescar, sous le nombre IV (*Gallia Chr.*, t. I, col. 1286), avant Julien II, contemporain de la ruine de Benearnum par Abdérame.

Voici les sept signatures suivantes, toutes d'évêques suffragants d'Eauze :

Gundulfe, évêque de la ville de Bazas;
Ursus, évêque de la ville d'Aire (*vicojuliensis*);
Bosolenus, évêque de la ville de Lectoure;
Sesemundus, évêque de la ville de Comminges;

Artemon, évêque de la ville d'Oloron (*Ellerona*);
Tomianus, évêque de la ville de Dax (*Acquilesiminensis*)(1);
Naurolenus, évêque de la ville de Couserans (2).

Tous ces noms sont nouveaux. Les personnes qui ont étudié l'histoire ecclésiastique de notre province savent assez que les titulaires de nos églises épiscopales sont inconnus depuis environ 585, époque d'un concile de Mâcon auquel presque tous nos évêques assistèrent, jusqu'au concile de Narbonne (788), où siégèrent ceux d'Aire, de Comminges, de Couserans, et pour les autres siéges jusqu'à la fin du dixième siècle (3). Dans cette période, du reste, à la suite des invasions des Arabes et des Normands, beaucoup de siéges durent vaquer plus ou moins longtemps. Les souscriptions du concile de 673 nous montrent au moins qu'à cette date chacune de nos villes épiscopales, sauf peut-être Bayonne et Tarbes, avait son évêque.

III

Il est temps de faire connaître les actes de ce concile. Le texte, comme je l'ai dit plus haut, n'en est peut-être pas entièrement exact, et du reste il est si barbare que plus d'un passage se prête difficilement à la traduction. Cette qualité du style est une garantie d'authenticité. La période qui court du ve au xie siècle corrompit de plus en plus le langage latin, et les plaintes de Grégoire de Tours sur la barbarie envahissante ne trouvent que trop leur justification dans les diplômes et les

(1) *Sic* pour *aquensis*. Sur *Aquæ Tarbellicæ* (Dax), voir Walkenaer, *Géographie des Gaules* (1839), t. I, p. 290 et 295-301. Je ne crois pas qu'on rencontre ailleurs la forme *acquilesiminensis* ni rien qui en approche.

(2) Viennent ensuite l'évêque de Cahors, *Beto*, et celui d'Agen, *Siboaldus*. Ce dernier a son nom dans le *Gallia christiana*, dont les auteurs l'ont connu uniquement « parce que Labenazie l'avait lu dans les actes de notre concile. » Les deux dernières signatures sont celles des moines délégués par les évêques (non nommés) de Limoges et d'Albi.

(3) Pour Dax, fin du neuvième (*Gall. chr.*, t. I, col. 1039). La liste épiscopale d'Auch est seule assez remplie dans cette période.

autres actes civils ou ecclésiastiques de l'époque mérovingienne et carlovingienne. C'est un vrai chaos d'où tendent à sortir les nouveaux idiomes. A proportion que ceux-ci se constituent, la langue latine, plus directement étudiée, prend un caractère assez éloigné de la pureté classique, mais très net et très clair. Ici nous sommes encore dans le plus bas latin.

Les actes s'ouvrent au nom de la sainte Trinité. Après cette invocation, un court préambule indique le lieu et l'occasion de la réunion. Le glorieux prince, roi Childéric, a convoqué les évêques « pour le bien de l'Eglise et la stabilité du royaume, » *pro statu ecclesiæ vel stabilitate regni.* Ces deux objets qui, dans l'état de salutaire et indispensable tutelle exercée alors par l'Eglise sur la société, n'en faisaient qu'un, sont également unis dans les autres documents conciliaires de l'époque. Ici les évêques constatent avec douleur plusieurs désordres introduits dans la discipline ecclésiastique (1), et pour y remédier promulguent quatre canons dont voici la teneur :

Le premier recommande aux clercs, trop coutumiers de prendre les armes et l'habit laïque, de conformer leur tenue et leur costume aux saints canons, et leur interdit de porter soit des lances ou autres armes, soit des vêtements séculiers. Des censures seront fulminées contre les infracteurs.

Le second leur défend, sous les mêmes peines, de recourir au *mundeburdum* séculier, sauf la permission de l'évêque. Ce mot, assez commun dans les pièces de la première et de la seconde race, a pour racine le saxon *mund,* tutelle. « C'était, dit M. l'abbé X., une sorte de patronage auquel les hommes libres pouvaient recourir vis-à-vis des puissants du siècle et de l'Eglise, et qui, s'il accordait des priviléges aux clients, leur imposait aussi des charges qu'il n'était pas toujours prudent de subir. De là cette défense faite aux clercs de sacrifier leur in-

(1) «... Multa contraria contra statuta patrum vel canonicam auctoritatem inventa sunt, eo quod clerici per contumaciam proprios episcopos despicerent, et secularem habitum, et, quod pejus est, amplius quam seculares diversa contraria agerent...»

dépendance sans consulter l'évêque pour avoir la protection des séculiers. » Cette défense, qui est le passage le plus important du concile de Bordeaux (1), intéressera spécialement les historiens qui se préoccupent des origines de la féodalité. Ce sujet, qui semblait épuisé par M. Guizot, commence à présenter de nos jours des aspects nouveaux; c'est précisément, ce semble, le *mundeburdum* des grands librement recherché par les petits dès l'époque mérovingienne, qui aurait produit le *séniorat*, lequel a bientôt engendré, à son tour, la hiérarchie féodale (2). Le même canon renferme une autre défense, relative à des alliances et à des amitiés, sans doute avec des séculiers : mais ici le texte est probablement tronqué et n'offre pas un sens bien clair (3).

Le troisième canon se rapporte aux femmes *sous-introduites*. On sait que l'on donnait ce nom, dès les premiers siècles du christianisme, aux femmes qui restaient chez les clercs. Le premier concile de Nicée avait porté à leur sujet des lois importantes pour les mœurs et la réputation du clergé. Le concile de Bordeaux se contente de rappeler sur ce point aux évêques, aux abbés et à tous les clercs promus aux ordres sacrés, les anciens statuts des pères et les saints canons, menaçant de censure les contrevenants.

Le quatrième canon ne s'adresse qu'aux évêques; on leur recommande, avec des textes de saint Paul et de saint Jérôme, une vie vraiment sainte et apostolique, pour la stabilité du royaume et le salut des peuples. Ces leçons sont encore appuyées par des menaces de censure.

(1) « II. Similiter presbyteri, diaconi aut quicumque ex clero seculari mundeburdo, ut familiare est (!), nisi cum convenientia episcopi.»

(2) « Protection d'un côté, service domestique et militaire de l'autre, voilà, croyons-nous, toute l'institution. Le seigneur prend le vassal sous sa MAINBOUR et le vassal lui dévoue sa personne... » P. Faugeron, *les Bénéfices et la vassalité au* IXe *siècle* (Rennes, 1868, in-8o), cité dans la *Revue des Questions histor.* d'octobre 1869, p. 450.

(3) « Quicumque autem cum (*lacune?*) caritatem dilectionem (*sic*) ausus fuerit ordine temerario habere, simili sententia (*sic*) subjaceat. »

Voici la conclusion placée entre ce dernier canon et les signatures :

« Ainsi, par la médiation de l'illustre seigneur le duc Loup et par ordre du glorieux prince Childéric susnommé, toutes les prescriptions énoncées plus haut devront être observées en toutes choses. Que si quelqu'un oublie et méprise ce qui y est convenu, qu'il sache que, par l'autorité de ce concile, il encourt une condamnation canonique. Quant aux abbés et aux moines, ils devront vivre, en toutes choses, conformément aux maximes des saints Pères. »

Les premières lignes de cette conclusion soulèvent une question historique d'un grand intérêt.

IV

Nous ne voulons pas parler de l'ordre (*jussionem*) du roi Childéric, convoquant un concile. Cette singularité, qui n'en était pas une au septième siècle, s'explique par les rapports qui existaient alors entre l'Eglise et l'Etat, et ce sujet est éclairci depuis longtemps. Mais nous appelons l'attention du lecteur sur « la médiation de l'illustre seigneur, le duc *Loup* ou *Lupon,* » *mediante viro inlustri Lupone duce.* Il résulte assez clairement de là qu'un Loup administrait l'Aquitaine avec le titre de duc en 673. Qu'en disent nos historiens?

Nos annalistes antérieurs à la publication de la charte d'Alaon (1687) ou même à l'Histoire du Languedoc, qui a mis en crédit cette prétendue charte, n'y contredisent nullement. Dagobert avait fait une sorte de royaume de Toulouse et d'Aquitaine en faveur de son frère Caribert. Celui-ci mort, son fils Childéric (seul connu de Frédégaire et des autres chroniqueurs) périt bientôt de mort violente, et l'Aquitaine n'eut plus aucune sorte d'indépendance. Elle fut simplement administrée par des ducs amovibles pour le compte des rois de France. Ainsi raisonnent Oihenart, Marca et nos autres vieux

historiens. Ainsi raisonnent encore, à la suite de M. Rabanis, les auteurs qui, dans notre siècle, ont rejeté la charte d'Alaon.

Mais selon ce dernier document, suivi par les historiens du Languedoc, M. de Mauléon, l'abbé Monlezun, etc., après Caribert, l'Aquitaine serait devenue (fait unique!) un duché héréditaire en faveur des deux fils puînés de ce roi, Boggis et Bertrand, et des descendants de Boggis, qui furent Eudes, Hunald, Waifre, etc. A notre jugement, les arguments de M. Rabanis ont ruiné de fond en comble ce système historique et généalogique, et le document dont il s'étaie (1). Mais voici une nouvelle preuve. La conclusion du concile de Bordeaux démontre évidemment que l'Aquitaine était sous l'autorité immédiate du roi de France.

« Si, en effet, en 673, dirons-nous avec M. l'abbé X., l'Aquitaine avait formé un Etat à part, gouverné par les enfants de Caribert, et dont le roi de France n'eût été que le suzerain, nous ne verrions pas ce roi agir et commander comme seul et unique maître, convoquer un concile et lui donner pour défenseur un duc étranger à la famille de Caribert, sans qu'il soit dit un mot qui fasse soupçonner l'existence de cette famille. »

Voyons du reste comment s'expliquent, à cet endroit, dom Vic et dom Vaissète, partisans déclarés de la charte d'Alaon et des mérovingiens d'Aquitaine :

« Le duc Loup, par les soins duquel ce concile fut tenu..., étoit, comme il y a lieu de le présumer (!), gouverneur général des frontières de l'Aquitaine vers la Septimanie, c'est-à-dire de l'Aquitaine austrasienne qui comprenoit le Velai, le Ge-

(1) J'ai rendu compte de l'ouvrage de M. Rabanis, *les Mérovingiens d'Aquitaine* (Paris, Durand, 1856), dans la *Revue d'Aquitaine* (t. I, p. 297-307) et dans la *Bibliographie catholique* (t. XVIII, p. 38-45). — Il est à regretter que l'on n'ait pas tenu compte des résultats de la critique contemporaine sur cette question dans plusieurs travaux d'ailleurs très estimables. Ainsi, la *Revue des questions historiques* (t. VII, p. 682) reprochait ces jours-ci à l'auteur des deux articles sur *Saint Amand*, publiés ici même, et dont elle parle du reste en fort bons termes, d'avoir cité *la célèbre charte d'Alaon*, « qui, pour tout érudit sérieux, est aujourd'hui sans valeur. »

vaudan et l'Albigeois. Le Toulousain, la Gascogne et l'Aquitaine occidentale ou neustrienne appartenoient alors à Boggis et à Bertrand, fils de Caribert, roi de Toulouse, qui possédoient ce pays à titre de duché héréditaire sous l'autorité de Childéric... »

Les doctes historiens ont su faire un petit département au duc Loup, en laissant tout entier aux fameux Boggis et Bertrand le duché héréditaire (avant la féodalité !) que leur avait constitué le faussaire rédacteur de la charte d'Alaon. Malheureusement leur assertion est pleinement gratuite. On pourrait l'accepter comme une conjecture probable, si la domination des mérovingiens d'Aquitaine était prouvée par ailleurs. Mais elle ne l'est pas, et le concile de Bordeaux, en 673, nous fournit contre elle un argument positif. Car enfin les évêques signataires des canons du concile, qui reconnaissent l'autorité du duc Loup, sont en très grande majorité du prétendu domaine des fils de Caribert. Il faut donc renvoyer ce domaine au pays des chimères. Tous les évêques de notre province, en particulier, étaient évidemment les sujets immédiats de Childéric II, roi de Neustrie, administrés par le duc Loup. Pourquoi même, tandis que la première et la seconde Aquitaine ne comptaient ensemble que sept représentants au concile, la troisième Aquitaine ou Novempopulanie, notre Gascogne, y envoyait-elle à peu prés tous ses évêques (dix !), si ce n'est parce qu'elle recevait encore plus immédiatement que les provinces voisines les ordres de ce duc gascon ? Ainsi disparaissent de notre histoire les princes Boggis et Bertrand et les autres mérovingiens d'Aquitaine, auxquels on s'est plu, depuis un siècle environ, à rattacher quelques-unes de nos grandes familles, qui n'avaient, Dieu merci, aucun besoin de cette recommandation tardive et suspecte.

LÉONCE COUTURE.

MAITRESSE VOUTE EN CONSTRUCTION

AVEC TRAVÉES SUR TROIS GRANDS PLANS GÉMINÉS

D'APRÈS UN ANCIEN PROJET DU XIVe SIÈCLE.

DEUXIÈME LETTRE (1).

Marciac, le 17 octobre 1869.

En terminant ma lettre du 17 février 1869, je vous disais, mon cher ami, que des arcs de recoupement pourraient bien s'ajouter au projet de voûte arrêté, depuis plus de quatre siècles, pour l'église paroissiale de Marciac.

Vous êtes convenu que cette addition au plan qu'a étudié M. Gentil, notre architecte, serait une véritable amélioration « vu surtout que les cathédrales de Paris, de Bourges, de Sens, de Laon, etc., etc., l'autorisaient par des exemples qui ne permettent de rien objecter. »

Mais voilà qu'au moment où les dispositions prises provisoirement, dans l'intérêt des exercices du culte public, ont enfin permis de profiter de l'ouverture du dernier printemps pour mettre la nef centrale en plus libre communication avec l'atmosphère, les rudiments de la voûte jadis commencée ont apparu dans leur entier développement. Les gerbes construites au haut des murs, dans les quatre angles de la maîtresse-nef, ont présenté à nos regards non-seulement la naissance des arcs diagonaux qui doivent s'intersecter à la clé centrale de chacune des trois travées, mais encore celle des arcs formerets, et même celle des arcs tiercerons destinés à se rattacher, par des liernes à quatre clés secondaires, de manière à porter, dans chaque travée, les clés au nombre de cinq.

(1) Voir ci-dessus, page 83 et suivantes.

A cette nouvelle, grand émoi dans les deux conseils de la commune et de la fabrique.

Fallait-il appliquer le marteau de la démolition à ce tracé inattendu d'une voûte bien autrement importante assurément que celle dont vous aviez critiqué le projet comme beaucoup trop simple? — Ou bien fallait-il se féliciter d'une semblable découverte, et adopter cet ancien projet avec toutes ses conséquences, attendu qu'une œuvre aussi complète devait être beaucoup plus digne d'une église vraiment monumentale?

On délibère sans retard, on calcule ses ressources, on compte sur le zèle religieux d'une population qui déjà s'est montrée si généreuse pour la restauration de son magnifique clocher; on adopte enfin courageusement un projet plus dispendieux, il est vrai, mais qui dotera l'église de Marciac de l'une des plus belles voûtes qui se voient dans le diocèse.

Au reste, cette perspective était si agréable à M. le curé Daurio, dont Marciac déplore, avec tant de raison, la perte récente, que son testament met huit mille fr. à la disposition de la fabrique pour concourir à la réalisation de ce plan.

Mais direz-vous peut-être, cher Henri, les petits piliers seront-ils bien en état de jouer leur rôle dynamique dans cette nouvelle combinaison des forces à mettre en jeu?

L'architecte de la voûte avait anciennement prévu cette difficulté.

Dans le but de la résoudre, il gémina chaque travée, de manière à dégager soit les arcades inférieures qui séparent les trois nefs, soit les petits piliers intermédiaires, de tout le poids qu'aurait à supporter le formeret correspondant. Et c'est là précisément ce qui nous explique la longueur, en apparence fort exagérée, du rayon générateur des formerets. Il les a tracés, en effet, assez largement pour encadrer, partout, deux travées en une seule, en fixant le point de départ de

chaque formeret sur la tête des fortes piles, qui alternent successivement avec les petits piliers.

Vous comprendrez facilement que si l'on réalise une aussi heureuse combinaison, ces derniers ne seront jamais solidaires de l'excédant des pressions verticales que doit occasionner la construction de notre voûte. Car tout le poids des matériaux qui domineront les formerets sera équilibré, latéralement du moins, par les grands piliers dont les trois nefs sont bordées.

Ce n'est pas tout encore. Afin de mieux assurer cet important résultat, notre architecte actuel convertit chaque formeret en véritable arc de décharge, en donnant à leurs claveaux assez de longueur pour couvrir l'épaisseur du mur goutteral, et même pour faire saillie à l'extérieur d'une manière très sensible.

En outre, il ménage un grand vide, au-dessous de chaque formeret, en remplaçant le plein mur par des rosaces dont le rayon mesure 1 m. 50 dans œuvre.

Il n'est guère possible, ce me semble, de porter plus loin les précautions de solidité et d'équilibre stable, même en admettant qu'il faille tenir compte de la faiblesse relative des petits piliers.

J'ose espérer que vous serez de mon avis. Et comme vous portez un véritable intérêt à notre œuvre, je vous promets de vous tenir au courant, s'il survenait, en cours d'exécution, quelque nouvel incident qui méritât de vous être signalé.

En attendant, croyez-moi toujours

Votre ami dévoué,

F. CANÉTO, vic. gén.

Anciennes villes des Gaules ensevelies dans le sol de nos forêts séculaires.

Plusieurs de nos lecteurs ignorent peut-être encore que des fouilles très curieuses ont été faites, depuis huit ans, par M. de Roussy, aux frais de l'empereur, dans la forêt de Compiègne. Cette forêt recouvrait de ses arbres séculaires une série de villages romains et une ville entière qui a été déblayée sur une longueur de plus d'un kilomètre.

Ce nouvel Herculanum, que les gens du pays appellent *la ville des Gaules*, est situé sur le mont Berny, juste en face du château de Pierrefonds. Cette cité, encore innommée, montre ses maisons, ses caves, ses rues, ses trottoirs, ses bains, ses temples et ses puits avec murs et margelles. Du sein de tant d'habitations, il est sorti, pour le château de Compiègne, tout un musée antique, où l'on trouve, au milieu des vases de toute forme, un assortiment d'outils en fer qu'on chercherait vainement sur d'autres points de la France.

Notre savant collaborateur, M. l'abbé Cochet, est allé, lui aussi, visiter ces belles fouilles dans le courant de cette année; et l'ensemble des résultats obtenus l'a convaincu que nos forêts pouvaient bien être partout autant de bibliothèques archéologiques. Il a donc essayé d'appliquer aux forêts de la Seine-Inférieure la méthode si heureusement expérimentée dans l'Oise.

Déjà, des travaux faits par lui et par M. Estancelin, dans la forêt d'Eu; par M. Lesage, dans la forêt de Maulévrier; par MM. Fallue et Charlier, dans la forêt de Brotonne, étaient de nature à lui prouver que, comme mines scientifiques les bois de la Normandie ne le cédaient pas à ceux de l'Ile-de-France; cette fois, c'est à la forêt d'Eawy qu'il s'est adressé, et c'est elle qui s'est chargée de répondre.

Notre *Revue* tiendra ses lecteurs au courant des nouvelles recherches de M. l'abbé Cochet. Espérons que son exemple ne sera pas tout à fait infructueux pour nos forêts de Gascogne.

F. C.

BIBLIOGRAPHIE.

La mission des lettres, discours prononcé à la distribution des prix du Petit séminaire d'Eauze le 3 aout 1869, par l'abbé V. Baurens, professeur de rhétorique. Brochure in-8°. Auch, imprimerie de F. Foix (1).

On lisait dans le *Gers* du 12 septembre dernier:

Le Petit Séminaire d'Eauze vient de perdre son excellent professeur de rhétorique, l'abbé Baurens, enlevé par une douloureuse affection phthisique, à l'âge de trente-trois ans. Après un séjour inutile aux eaux de Cauterets, le pauvre malade venait à peine de rentrer à Eauze, quand il a rendu le dernier soupir, jeudi 2 septembre. Le lendemain, un nombreux clergé, beaucoup d'élèves du petit séminaire, quelques-uns venus d'assez loin pour cette triste cérémonie, une foule considérable de concitoyens et d'amis affligés, accompagnaient ses restes à l'église et au cimetière.

Né à Eauze, de bonne heure orphelin, Victor Baurens apprit dès l'enfance à souffrir avec courage et confiance en Dieu. Protégé dans ses premières études par l'affection attentive de M. Ch. Desbarats, son tuteur, et de M. l'abbé Senescau, économe du collége d'Eauze, il fut constamment le modèle des élèves; et, chose admirable! quoique sa précoce sagesse n'ait jamais fait la moindre concession aux goûts étourdis ou indisciplinés de ses condisciples, pas un autre n'a joui comme lui de la vive amitié d'un grand nombre, de l'estime et de l'entière confiance de tous. Sa vocation pour l'état ecclésiastique était dès lors évidente. Sa piété parut toujours ferme, profonde, sérieuse plutôt que tendre; au dire de ceux qui l'ont le mieux connu, pas une tache, pas un nuage n'ont terni l'absolue sérénité, l'immaculée candeur de sa conscience. Avec cela, caractère ouvert, cœur chaud, humeur enjouée, et pas une ombre de prétention. Esprit prompt et solide, il occupa toujours le premier rang dans ses classes, mais il se distingua surtout par la pénétration et la sûreté de son jugement, dans ses études de philosophie et de théologie, au grand séminaire d'Auch.

Voué depuis lors à l'enseignement, il a rendu les plus grands services à la sainte maison où il avait lui-même puisé les principes de la science et de la piété. Soit dans les classes de grammaire, soit dans celles d'humanités, il a déployé, avec de bien rares connaissances, une patience et un talent d'exposition plus rares encore. C'était le goût le plus sûr joint au plus vif enthousiasme, la chaleur la plus entraînante unie à l'analyse la plus nette et la plus exacte. Avant tout, il voulait être suivi, goûté, compris; ou plutôt il voulait que la vérité pénétrât et s'é-

(1) Au lieu de rendre compte de cet opuscule posthume, dont on doit la publication à l'un des professeurs du Petit Séminaire d'Eauze, nous nous contentons de reproduire les pages qui servent d'introduction.

tablit dans les intelligences qui lui étaient confiées. Et il arrivait à ses fins, au prix de quels efforts, de quelles fatigues morales et physiques, ses confrères et ses disciples pourraient le dire. Son énergie volontaire suppléait à la santé et retenait la vie en l'usant. Condamné, pour ainsi dire, depuis plusieurs années, et toujours souffrant, il n'a pas cessé presque un seul jour de faire la classe, je devrais dire plusieurs classes, sans parler des répétitions bénévoles qu'il offrait en tout temps aux élèves arriérés.

Quelque chose lui était cependant encore plus cher que leurs intelligences, c'étaient leurs âmes. Il s'attachait avec un zèle infatigable à les plier au bien. Les vocations ecclésiastiques le préoccupaient particulièrement, et il les a quelquefois aidées de ses sacrifices personnels. Du reste, œuvres pieuses, pensées de foi, règles du devoir, idées d'honneur et de liberté, tout cela ne faisait qu'un pour ce saint prêtre, pour ce vrai sage. Dans son dernier travail, dicté sous les étreintes d'un mal déjà vainqueur, en face de la mort devenue la compagne de toutes ses heures (c'est un discours qu'un de ses anciens élèves a dû lire pour lui à la distribution des prix du petit séminaire d'Eauze), il démontrait encore, avec une force de conviction et un calme de déduction admirables, l'intime et naturelle union des études littéraires et des grands principes de la vie morale.

Et ce professeur si habile et si aimé nous quitte sitôt! Nous le voyons s'affaisser et s'éteindre, au seuil même de sa carrière, quelques mois après notre ami commun, l'abbé Fontan, cet autre soutien de l'enseignement libre dans ce diocèse! Rudes épreuves pour une œuvre déjà si laborieuse! Mais il ne nous est pas permis de perdre courage en pleurant de tels collaborateurs. Ils nous ont dit assez, par toute leur vie si courte, mais si pleine, que nous ne pouvons faire rien de grand, rien d'utile, rien de durable, que pour la gloire et par le secours de Dieu. Quand ce Dieu les rappelle, il ne nous prive pas de leur appui : ne nous a-t-il pas révélé lui-même la Communion des Saints?

Léonce COUTURE.

En publiant aujourd'hui le dernier travail accompli par cette nature encore si énergique et si vive malgré les atteintes de la maladie, on se contente de reproduire en tête cet hommage rendu à la mémoire de Victor Baurens par un de ses amis, sous l'impression des premiers regrets. Du reste, tous ceux qui connaissaient celui que nous pleurons ont trouvé dans ces lignes l'expression sincère et fidèle, quoiqu'incomplète, de ses qualités d'esprit et de cœur. Nous aurions pu y joindre quelques lettres de ce maître si aimé, vive et chaude peinture de sa belle âme. Mais il semble que la plus grande discrétion est de toute convenance dans la révélation de ces choses de la vie intime et de l'amitié. Voici pourtant deux fragments de lettres à un ancien condisciple :

Bien cher ***, on m'a dit que tu nous reviens sous peu. Voilà pourquoi je me hâte de t'écrire; non que je redoute des reproches bien mérités, mais

parce que peut-être je n'aurai pas l'occasion de te faire de vive voix la réponse que j'ai déjà cent fois faite à ta lettre au fond de mon âme.

Cher ***, je ne m'étonne pas que tu aies des doutes et que tes croyances soient ébranlées. Le doute est la première impression qu'éprouve l'intelligence quand elle se met en face des vérités chrétiennes. Mais ce n'est pas là un privilége exclusif du dogme. L'intelligence humaine rencontre toujours le doute au fond de toutes choses, parce que partout elle rencontre une borne infranchissable, un mystère qu'elle ne peut pénétrer.

Cependant nous ne sommes pas faits pour vivre dans le doute. Le doute fatigue et affaiblit l'intelligence autant qu'il paralyse l'action de l'homme.

Aussi, bien cher ***, hâte-toi de sortir de ces pénibles inquiétudes. Cherche un homme éclairé qui t'aide dans ce travail; ne l'entreprends pas seul, tu n'y réussirais jamais.

Ton frère vient de faire sa première communion; si par impossible quelque doute était entré dans son esprit et qu'il t'en eût parlé, tu aurais aplani ses petites difficultés, et tu lui aurais dit : Va, ne pense plus à ça, sois heureux et fais la première communion sans t'inquiéter davantage.

Cher ***, tu n'es pas un enfant : il n'y a que les hommes qui pensent qui aient des doutes; et cependant, c'est là la meilleure réponse que je sache te faire, parce que nous restons toujours enfants pour ce qui est des choses de Dieu.

. . . . . .

Je songeais à t'écrire la semaine dernière, mais je n'ai pas pu : j'ai été malade. Aujourd'hui que je suis rétabli et que nous sommes en vacances, j'ai hâte de t'envoyer une preuve de bon souvenir. Certes, je suis loin de t'oublier, et, chaque jour, à la messe, je recommande au bon Dieu ton âme, ton avenir et tous tes intérêts. Et cela, je t'assure, me donne une grande consolation et confiance. Oh ! qu'il y a loin de la doctrine catholique de la providence de Dieu au fatalisme qui désespère tant d'âmes !

Je lisais ces jours-ci une critique des *Œuvres posthumes* d'Alfred de Vigny. Oh ! la belle âme ! Quelle pureté ! Quelle noblesse ! Quel amour vrai pour l'honneur et la dignité de la vie ! Et cependant une immense lassitude pesait sur cette riche et généreuse nature. Il était fataliste, et dans une strophe que je voudrais pouvoir te citer, il disait : « Vengeons-nous par l'oubli du mépris que Dieu fait de nous. » Et il ne trouvait rien de plus beau et de plus admirable pour l'homme que l'insensibilité de la nature inanimée. La mort qu'il enviait, c'était celle du loup, en plein champ, sans plainte, sans murmure, comme aussi sans l'acceptation volontaire, que nous appelons résignation à la volonté de Dieu. Oh ! qu'un tel homme a dû souffrir et être malheureux toute sa vie! Que n'a-t-il pu connaître l'immense, l'éternel amour de Dieu pour sa créature, et les infinies sollicitudes de la Providence pour nos âmes ! Etait-ce un secret mais inflexible orgueil caché au fond de l'âme? Peut-être. Etait-ce ignorance de

notre doctrine? Je le croirais plus volontiers. Et qu'est-ce que donc que l'Eglise, avec ses institutions et ses sacrements, si ce n'est Dieu lui-même nous consolant dans ce pénible exil de la vie, nous portant dans ses bras, nous réchauffant sur son sein; mais toujours sous le voile de la foi, parce que la vision, que sollicitent toutes les aspirations de notre âme, est le prix et la récompense de la foi.

Ne te laisse donc pas décourager, cher ***, aie confiance dans la bonté de ton Dieu, du Dieu que prie ta mère, et dont le monde entier célébrait ces jours derniers la passion, la mort et la résurrection.

Mais, dès lors, d'où vient l'obstacle, l'épreuve, le malheur? Ce serait pour aujourd'hui un peu long à dire. Je te répondrai seulement que le moyen de vaincre l'épreuve, c'est la prière. Oui, cher ***, lorsque tu te sentiras découragé, abattu, mets-toi à genoux, récite avec foi le *Memorare* et le *Pater*, abaisse-toi devant Dieu, et Dieu s'inclinera vers toi, comme un bon père, pour te relever.

Dans ta dernière lettre tu me demandais de prier pour toi; oui, cher ami, je le ferai, je te le jure, aussi longtemps que mes lèvres pourront murmurer une prière et mon cœur se souvenir d'un ami.

. . . . . .

C'est assez sans doute. La lecture du discours composé par l'abbé Baurens pour la dernière distribution des prix du petit séminaire d'Eauze achèvera de faire apprécier l'élévation naturelle de son talent et de son âme. La composition en est peut-être un peu laborieuse et le sujet réclamait çà et là des développements incompatibles avec la brièveté imposée à l'orateur. Mais plusieurs pages, à peu près achevées, sont d'une fermeté de touche et d'une chaleur d'inspiration qui étonnent chez un jeune homme qui s'engage pour la première fois dans une leçon de haute philosophie. Il faut louer encore, dans ce morceau à la fois brillant et solide, cette largeur de vues, cette profondeur de doctrine, cet ardent amour du vrai, du beau et du bien, qui font d'un discours académique une méditation platonicienne, en même temps qu'une prédication sacerdotale.

Puissent ces nobles pages, tracées avec tant de vigueur par un mourant, éveiller ou entretenir chez les disciples et les amis qui lui survivent, l'édifiant souvenir de cette âme admirable, et l'amour des choses grandes, belles, impérissables, qu'elle poursuivit trente ans et qu'elle possède à jamais!

QUESTIONS ET RÉPONSES.

12. De l'étymologie du mot *Limande* (Voyez p. 428). **Réponse.**

Mon cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser quelques notes que j'ai sous la main, au sujet de la question posée par M. A. Tarbouriech dans le dernier numéro de votre Revue : « Quelle est l'étymologie du mot limande ? »

Ce mot n'est pas seulement de la Gascogne; il est employé avec la même acception dans le pays toulousain et dans le pays castrais, et je crois pouvoir dire dans tout le Sud-Ouest. On se sert, en effet, dans nos patois romans de l'expression *limando* et *alimando* pour désigner une armoire à deux compartiments et à quatre ouvrants, deux en haut et deux en bas, séparés par trois tiroirs. Ce meuble, plus ou moins élégant, avec ou sans les accessoires qui parfois le surmontent, remplaça, comme l'a fort bien dit M. Tarbouriech, aux XVIe et XVIIe siècles, le coffre ou bahut fermant à clé, servant à renfermer le linge et le vestiaire des familles. De là serait venu son nom; voici par quelle filiation : La Monnoye a relevé le mot français *Limande* qu'il définit : « Pièce de » bois de sciage quarré en long et très plate, ainsi dite parce que l'outil appelé » *lime* est de la sorte, quarré et plat. » Il ajoute que le poisson *limande* (un poisson plat qui porte encore aujourd'hui ce nom vulgaire), dont Ménage dit ne pouvoir trouver l'étymologie, a été ainsi nommé par la même raison.

Une citation empruntée à la XXe Nouvelle de Bonaventure des Périers vient à l'appui de l'explication de La Monnoye. Il s'agit du chien d'un seigneur qui allait tous les jours renverser la marmite d'un menuisier de Poitiers et manger sa viande : « Un jour qu'il voit entrer ce levrier qui alloit à sa prise, il s'en va » après, sans faire grand bruit, avec une grosse *limande* carrée en sa main : » et le trouva qu'il estoit environ son pot, à tirer la chair qui estoit dedans. Il » ferma la porte bien à poinct et vous attrapa ce levrier : auquel en moins de » rien il donna cinq ou six coups de cette *limande* sur les reins, et ne s'y » faignit point. »

Le soin qu'a eu le piquant conteur du XVIe siècle de nous informer que la *limande* dont se servit le menuisier en cette occasion était carrée, indiquerait qu'il y en avait de plates et même de très plates, comme le dit La Monnoye, si nous n'en trouvions la preuve formelle dans l'emploi que l'on fait encore de cette expression dans le Limousin. Nous lisons dans l'excellent Dictionnaire de Nicolas Béronie : « *Limando*, s. f. Planche posée pour mettre quelque chose dessus. Tablette, s. f. *Limando de vaisselie*, *limando de gardo-raoubo*, tablette de dressoir, tablette d'armoire. *Limando de biblioteco*, rayons de bibliothèque.

Las limandas d'oquelo boutico sou pa bien gornidas; cette boutique n'est pas bien garnie. »

De là est venu le verbe actif *Limonda*, signifiant garnir une armoire, une boutique, de tablettes : *ai fa limanda mo boutiquo* (sic); j'ai fait garnir ma boutique de tablettes (Béronie, loc. cit.).

C'est ainsi que notre *armoire à limandes* est devenue la *limande* ou *alimande* que vous savez, par suite de l'application que l'on a faite au meuble tout entier de la dénomination qui ne revenait d'abord qu'aux tablettes étagées dans chacun de ses compartiments.

Si je ne m'abuse, il y a dans cette démonstration, que votre érudition pourra rendre plus complète encore, de quoi satisfaire les esprits les plus difficiles. Plus ne sera donc besoin de recourir à l'étymologie proposée et qui consistait à supposer que ce meuble a dû venir des Flandres ou de l'Allemagne, ce qui aurait fait dire une *armoire allemande*, une *alimande* en patois, ou, enfin, une *limande* par abréviation.

Veuillez, mon cher monsieur, agréer, etc.

Dr J.-B. NOULET.

Venerque, le 7 octobre 1869.

13. Jean de Peyrarède et Grotius.

Costar, dans son *Mémoire des gens de lettres vivant* en 1655, imprimé dans les *Mémoires de littérature* du père Desmolets (tome II, partie II), dit que Peyrarède, « gentilhomme gascon, fait fort bien des vers latins,» et il ajoute : « M. Grotius fait mention honorable de lui dans ses lettres. » Je désirerais bien savoir dans laquelle de ses lettres Grotius s'occupe de Peyrarède, et si je ne craignais d'être indiscret, j'irais plus loin et je prierais que l'on me donnât ici le texte même du passage consacré par l'illustre écrivain hollandais à l'obscur poète gascon.

T. de L.

14. Le chevalier de Ferigouse.

Je lis dans le *Gasconiana* (Paris, an IX, p. 3) : « Sous le ministère du cardinal de Fleury, on avait accordé des récompenses à tout un régiment, excepté au chevalier de Ferigouse, lieutenant dans ce régiment. Ce chevalier était Gascon. Un jour, il se présente à l'audience du ministre, et lui dit : Je ne sais, Monseigneur, par quelle fatalité je me trouve sous le parapluie, tandis que Votre Eminence fait pleuvoir des grâces sur tout le régiment. — Cette expression singulière fut remarquée du ministre, et peu de temps après le chevalier de Ferigouse obtint la récompense qu'il demandait. » Le chevalier de Ferigouse a-t-il réellement existé? Si ce n'est point un être imaginaire, que sait-on de lui? Son ingénieuse plaisanterie du *parapluie* est-elle rapportée ailleurs que dans le *Gasconiana?*

T. de L.

LA CHANSON DE GIRART DE ROUSSILLON

Traduite pour la première fois d'après le manuscrit d'Oxford.

NOTICE PRÉLIMINAIRE.

Le poème de Girart de Roussillon est la seule chanson de geste qui puisse être attribuée aux pays de langue d'oc. Il y a longtemps, en effet (1), qu'on a reconnu dans *Ferabras* provençal la traduction d'un texte français, et dès qu'on s'est mis sérieusement à étudier les poèmes du cycle carolingien, leur caractère purement français est apparu avec une telle évidence que le célèbre paradoxe de Fauriel sur l'origine méridionale de notre grande épopée carolingienne s'est évanoui sans même qu'on eût pris la peine de le réfuter. Des études récentes conduisent même à douter que l'épopée se soit jamais développée dans le Midi de la France (2). De bonne heure une littérature polie, celle des troubadours, se forma aux cours des vicomtes de Ventadour, des comtes de Toulouse, en un mot, de la plupart des seigneurs du Midi, et occupa le terrain qui, dans la France du Nord, était laissé libre au genre plus populaire de l'épopée. Les allusions même que les troubadours font si fréquemment à des héros épiques confirment cette vue, en ce qu'elles trouvent leur explication la plus plausible dans les récits de nos chansons de geste. On ne veut point dire que le Midi ait été plus qu'aucun autre pays dépourvu de ces traditions mi-historiques mi-légendaires qui sont comme la matière de l'épopée, mais il paraît certain que ces traditions n'ont jamais revêtu la forme poétique sans laquelle il n'y a pas d'épopée, l'attention des poètes étant attirée ailleurs par la formation précoce d'une littérature artistique.

Si ces vues sont justes, *Girart de Roussillon* devra être considéré non comme le fragment d'un ensemble de poèmes, d'un *cycle* perdu,

(1) Avant 1829, voy. Diez, *Leben und Werke der Troubadours*, p. 614. Depuis, l'origine française du *Fierabras* a été démontrée dans la préface du *Fierabras* français (Paris, 1860). Tout récemment les rapports des différents mss. du poème français, tant entre eux qu'avec le texte provençal, ont été l'objet d'une intéressante dissertation : *Die handschrift lichen Gestaltungen der Chanson de geste « Fierabras » und ihre Vorstufen*, von Dr Gustav Gröber. Leipzig, 1869, 110 p. in-8°.

(2) C'est l'idée que j'ai soutenue dans mes *Recherches sur l'épopée française* (1867).

mais comme une création unique et isolée. Cette opinion qui résulte d'un examen général de la littérature des pays de langue d'oc et des conditions dans lesquelles elle s'est formée, reçoit un appui considérable d'une circonstance importante qui est restée jusqu'à ce jour inaperçue. La comparaison des différents manuscrits qu'on a de ce poème et l'examen des rimes m'ont conduit à ces conclusions assez imprévues : 1° Que *Girart de Roussillon* n'a pas été composé dans les limites des pays de langue d'oc, mais un peu plus au nord, si l'on veut sur la limite des deux langues d'*oc* et d'*oui;* cela est pour moi de la plus complète évidence; 2° que le lieu probable de la composition serait le nord du Dauphiné ou le sud de la Bourgogne, pays où la poésie plus ou moins raffinée des troubadours n'a guère pu faire obstacle à la poésie épique, car les troubadours n'ont jamais été nombreux dans ces régions et n'y sont apparus qu'assez tard. Une tentative ayant pour objet de déterminer par des procédés philologiques le lieu où fut composé un poème dont les copistes ont remanié à leur gré la langue, ne donne pas des résultats très précis ni très sûrs dès qu'on cherche à circonscrire en d'étroites limites le lieu cherché, mais on ne peut nier qu'un résultat indiqué comme probable par une recherche qui porte sur la forme, approche bien de la certitude dès qu'il est d'accord avec les indications qui se tirent du récit même. Or, tel est ici le cas. Girart de Roussillon est, dans l'histoire comme dans le roman, duc ou comte de Bourgogne (1).

Les renseignements qui précèdent, si sommaires qu'ils soient, suffisent néanmoins à faire sentir l'intérêt que présentent les questions philologiques que soulève *Girart de Roussillon*. Les morceaux que j'ai essayé de faire passer en français, et qui équivaudront bien à la moitié du poème, montreront que l'histoire n'est pas beaucoup moins intéressée à ces recherches que la philologie. D'abord le fonds du poème est historique : la lutte de Girart de Roussillon contre Charles le Chauve (confondu dans le poème avec Charles Martel) est attestée par les textes les plus authentiques. En outre, parmi les personnages si nombreux qui se pressent dans le poème autour de Charles et

(1) Les recherches dont je donne ici les résultats sommaires sont d'une nature beaucoup trop spéciale pour pouvoir prendre place dans la *Revue de Gascogne*. Elles sont en cours de publication dans le *Jahrbuch fur englische und romanische Literatur;* le premier article, qui est sous presse, traite de la valeur relative des divers mss du poème. Dans le second, prenant pour base le ms. reconnu le meilleur et combinant les indications qu'il fournit avec celles qui se tirent de l'examen des rimes, je m'efforcerai de déterminer les caractères de l'idiome dans lequel le poème a été composé.

de Girart, beaucoup peuvent être identifiés avec des personnages réels connus par les chroniques ou par les chartes. Il y a un travail critique à faire sur les noms de personnes, et aussi sur les noms de lieux qui abondent dans *Girart de Roussillon* plus que dans aucune de nos chansons de geste françaises. Sans doute on peut avancer hardiment que beaucoup de ces noms sont entièrement apocryphes, mais encore faut-il savoir lesquels! Ne nous hâtons pas, du reste, de proclamer apocryphe, tout récit ou tout personnage qui ne figure pas dans une chronique contemporaine : on sait combien les textes purement historiques sont rares et incomplets pour l'époque où se passe l'action du poème, le IXe siècle. Une tradition, même modifiée, arrangée, par un poète, peut encore contenir quelques parcelles de vérité; et à tout prendre il n'est pas sans intérêt de savoir ce qu'on racontait comme histoire au XIIe siècle, époque de la composition du poème; car c'est de l'histoire et non une fiction que notre poète inconnu s'est proposé de raconter. J'insiste d'autant moins sur ce point que le poème lui-même porte témoignage, non pas certes de la véracité, mais au moins de la sincérité de l'auteur. Relativement aux faits, qui d'ailleurs ne sont connus que d'une façon très vague et très incomplète, l'auteur ne peut pas être vrai, puisqu'il ne connaît qu'une tradition déjà bien éloignée des événements, mais relativement à cette tradition, je le crois très véridique. Il l'arrange assurément, partie de propos délibéré et partie à son insu. Il faut bien combler les lacunes que présente toute tradition. D'autre part il fait penser, parler les personnages à sa guise, mais croit-on que les historiens du moyen âge, même les meilleurs, n'en font pas autant? Toute la différence est que les anciens chroniqueurs travaillaient sur des faits récents, que la tradition n'avait pas encore eu le temps d'altérer beaucoup, tandis que notre poète travaille sur une tradition vieille de deux à trois siècles.

Il est un autre point sur lequel je n'insiste pas non plus : je veux parler du mérite littéraire de ce poème. Pour le bien apprécier, il faudrait d'abord lire le texte original où mainte expression, affaiblie, délayée, dans ma traduction, apparaît éclatante de concision et d'énergie. Mais, étant même tenu compte dans une juste mesure des pertes qu'éprouve infailliblement toute œuvre d'un caractère libre et populaire, en passant dans notre langue appauvrie et réglementée, on serait mal préparé à apprécier les beautés de notre poème si on s'attendait à y rencontrer cette habile disposition des faits, cette gradation des idées, ces heureuses alliances de mots où excellent les

poètes des époques classiques. Dans *Girart de Roussillon*, l'effet poétique est produit par la grandeur des situations, par l'explosion non calculée d'un sentiment vrai, par le portrait vivant, quoique dessiné à grands traits, d'un caractère. Tout est simple, primesautier, non point sans art, mais sans artifice.

Il existe de *Girart de Roussillon* trois mss. ou fragments de mss.

1° Ms. d'Oxford (Bibl. Bodléienne, fonds Canonici, miscell. 63), le seul complet. Les 3190 premiers vers, sur 9600 environ, en ont été imprimés assez inexactement dans les tomes I et II des *Gedichte der Troubadours* de Mahn.

2° Ms. de Paris (fonds français, 2180); le premier cahier de ce ms., contenant les 560 premiers vers, est perdu. Ce texte a été publié avec assez de soin par le Dr C. Hofmann (Berlin, 1855-7), et de la façon la plus déplorable par M. Fr. Michel (Paris, Bibl. elzév., 1856).

3° Ms. de Londres (Brit. Mus. Harl. 4334) fragment de 3560 vers environ. Il est compris dans l'édition de M. Fr. Michel (pp. 285-396).

4° Ms. de Passy. Je désigne ainsi un fragment d'environ 300 vers, qui m'appartient.

Il résulte des recherches auxquelles j'ai fait précédemment allusion dans une note : 1° Que le ms. d'Oxford et mon fragment représentent un même texte, étant dérivés médiatement, sinon immédiatement, du même ms. — 2° Que ce texte est le meilleur, celui qui représente le mieux la leçon originale, n'ayant, à ce qu'il semble, éprouvé que peu d'altérations de la part des copistes. — 3° Que les mss. de Paris et de Londres représentent deux remaniements exécutés dans des sens opposés. En effet, le poème original ayant été composé dans un dialecte qui tient de la langue d'*oc* et de la langue d'*oui*, plus de la première que de la seconde, les deux mss. en question modifient à qui mieux mieux le texte : l'un (ms. de Paris) dans le sens provençal, l'autre (ms. de Londres) dans le sens français, changeant, non pas seulement les formes, mais parfois même les mots, et de temps en temps supprimant les vers qu'ils ne comprennent pas ou qui ne se plient pas à leurs systèmes respectifs.

La présente traduction est faite d'après le ms. d'Oxford. Pour qu'on puisse la comparer au texte du ms. de Paris, dont naturellement elle s'écarte assez souvent, je place de temps à autre, entre

parenthèses, des renvois aux éditions de MM. Hofmann et Fr. Michel (1). Je me suis efforcé de me tenir aussi près du texte que le comporte le génie de la langue française. Dans ce poème beaucoup de passages sont, pour moi du moins, inintelligibles. Les points que l'on rencontrera de temps à autre, remplacent les phrases, ou, plus ordinairement, les membres de phrase, que je ne me suis pas trouvé en état de traduire.

GIRART DE ROUSSILLON.

Ce fut à la Pentecôte, au gai printemps; Charles tenait sa cour à Reims. Il y avait maintes personnes au cœur franc, et le Pape y assistait. La messe dite, Charles monte au palais jonché de fleurs; au dehors Girart et sa mainie bâtissent des quintaines. Le roi l'apprend et le leur défend: il craint que des jeux on en vienne aux disputes, et jure par la sainte croix qu'il n'y a si puissant homme à qui il ne fasse arracher les yeux, s'il fait scandale en sa cour. Charles est le meilleur justicier que je sache. De la mer jusqu'ici il n'y a si riche baron qui ne tremble lorsque le roi s'irrite.

Quand le roi a suivi la procession, on monte au palais qui est tel qu'on n'en vit jamais : arbalète ni arc ne sauraient lancer un trait aussi loin qu'il s'étend en tout sens. Les murs et les boiseries disparaissent sous les étoffes. Chambellans et huissiers sont à leurs postes; ils étaient plus de cent fiers et farouches. Chacun a vêtu une pelisse vairée et tient lance ou guisarme, hache ou bâton. Il n'entre au palais damoisel ni jeune homme, s'il n'est personne de haut rang ou riche baron. Les archevêques y viennent de leur province; évêques et abbés

(1) Le chiffre simple indique les vers de l'édition allemande, dans laquelle seule les vers sont numérotés; le chiffre précédé de *p.* renvoie aux pages de l'édition de M. Fr. Michel.

sont plus de mille, et Drogon y a mené trois cent comtes et ducs... Le Pape prend la parole :

« Seigneurs, dit le Pape, entendez-moi tous : Je ne suis » venu ici ni pour mon profit ni pour mon plaisir, mais pour » faire le service de Dieu... et à cause de la gent païenne qui » nous détruit. Barons, pour Dieu je vous prie, allez-y tous, » guidez là les barons...

» Au-delà de Constantinople, devers Tyr, l'empereur est » engagé dans une guerre dont il ne peut se délivrer. En même » temps il a Rome à gouverner (1). De sa première femme il » n'a que deux filles. J'ai vu Drogon demander l'une pour » vous, Charles, et engager l'autre pour vous, son fils Girart. » Et moi je suis venu ici pour vous appeler au secours du fief » saint Pierre que les païens ravagent. Barons, allez-y tous » pour le service de Dieu!

» Si l'empereur a guerre par devers Nicée (?), à Rome sont » venus les païens d'Afrique, où réside le serviteur de saint » Pierre, qui vous prêche. Allez-y tous, puissants barons!...»

Drogon le saxon parla en sa langue : « Seigneurs, j'ai passé » la mer, j'ai été à Constantinople il y a deux ans. Le roi me » fit guider par ses drogmans; j'allai au saint Sépulcre avec de » nombreux compagnons muni, de sauf-conduits de mar- » chands. Puis je revins auprès de l'empereur. Il me conta » ses guerres et ses tribulations : comment les païens félons, » et du côté de Rome les Africains, lui ont enlevé et ravagé » sa terre. Il me montra ses deux filles (oncques homme ne » vit si belles et si semblables) et les engagea à toi et à mon » fils. Après sa mort, il laisse Rome à ses enfants. Pour la » terre que tu en auras, qui est grande, tu as octroyé à » Girard Flandre et Brabant. Voici que de là (de Constanti- » noble) te vient le mandement : garde-toi, par crainte de

(1) Dans les idées du poète, Rome appartenait au temps où l'action est censée se passer, à l'empereur de Constantinople. On verra plus loin Charles se faire couronner à Rome que l'empereur lui a donné.

» peine, de refuser. » Et Charles répondit sans feinte : « Je » veux et la femme et la terre et la peine; et j'enverrai de » riches et puissants messagers. » Et il ôta son gant et en fit le serment.

Drogon et Eudes s'en retournent devers Espagne pour guerroyer païens, la gent étrangère. Et Charles et Girart et leur compagnie, Français, Normands, Bretons, Bourguignons, Lorrains, Allemands passent Jur et Monjeux (1), la haute montagne; là ils livrent une fière bataille et tuent deux rois d'outre Cerdagne; [ceux-ci] avaient si complétement dévasté la Valteline (2), la Calabre, la Pouille, la Romagne, qu'on n'y pouvait plus gagner. Désormais la terre restera en paix.

Et quant la bataille fut finie, ont prit cent messagers dans l'armée royale : cinquante étaient clercs, les autres de puissants comtes. On choisit [pour les accompagner] dix mille hommes d'élite; le pire était hardi guerrier, et ils avaient hauberts et heaumes et bon chevaux. De Brindes ils passèrent à Durazzo sur des navires. Pendant que Charles revient sur ses pas, ils chevauchent tant par monts et par plaines qu'ils arrivent aux portes de Constantinople. Dehors, dans la prairie, ils tendent leurs pavillons, et envoient dans la ville deux cardinaux et avec eux Foucher le maréchal.

Ils trouvèrent l'empereur dans le grand palais; devant lui des rois païens et des émirs qu'il avait fait prisonniers quelques jours avant en combattant. Les messagers lui annoncent les nouvelles : que les Français vont délivrant sa terre, qu'Arabes et Africains sont détruits Ce lui vint moult à gré. Il monte sur un mulet amblant et se rend au-devant de l'ambassade. Chemin faisant, il s'enquérait de Girart et de Charles.

« Dites-moi quel homme est Charles Martel? — Sire, adroit

(1) Ms. *Jur e Mongeu*. Dans les anciens textes français *Monjeu* ou *Mongieu* (*Mons Jovis*) est le Grand Saint Bernard (voy. par ex. *Ogier* 221, 262, 273, 284, 3083, etc.) *Jur* est peut-être le Jura, qui se trouve en effet avant le Saint-Bernard, quand on vient de France.

(2) Ms. *Vouterne*.

» aux armes, et bon et beau, hardi, sûr, et jeune homme; il » a le regard plus vif qu'un oiseau. Aussi a-t-il déjà conquis » cent châteaux, trois comtes preux et riches..., et mille » autres personnes, ses fidèles, à qui il donne crosses et bons » anneaux (1). Aussi loin que la terre s'étend et que le ciel la » recouvre, il n'est roi dont la personne et le sceau soient » aussi redoutés. »

— Et quel homme est Girart, ce bourguignon? — « Sire, » il n'y a pas d'homme plus vaillant ni meilleur à l'attaque. » Sa terre occupe trente journées; il conduit en guerre cent » mille chevaliers. A lui sont les Provençaux et les Gascons, » et il a dans le poing assez de prouesse et de valeur pour ne » pas craindre qu'on lui rogne son fief. »

En approchant du camp français ils virent les pommes et les aigles d'or espagnol, les pavillons de soie grecque, et tant de chevaux de prix, et tant de riches harnachements. Le roi loua grandement tout ce qu'il vit : jamais on ne vit tant de courtoisie chez un roi aussi puissant. Il descendit au pavillon du pape.

Là entrèrent aussi Girart, les comtes, les riches marquis, les évêques qui l'ont délivré de ses ennemis; il les baisa et les remercia, puis il leur apprit l'honneur que Dieu lui avait fait en le rendant victorieux de ses ennemis.

« Sire, » dit le pape, « vos affaires sont en bon train, » mais pour cela, ne brisez pas notre convenant. Charles m'a » juré qu'il prendrait ta (2) fille Berte si tu y consentais; » l'autre, tu ne peux la donner à un plus vaillant que Girart, » ce duc à qui je la présente. — A ta volonté, » reprend l'empereur en riant. « Mais d'abord, vous, évêques, abbés et ba- » rons, viendrez en ma cité et prendrez logement avec moi; » ensuite, je ferai tout ce qu'il vous plaira. »

(1) C'est-à-dire, peut-être, « à qui il donne des abbayes. »

(2) Comme beaucoup d'anciens poèmes, celui-ci mêle dans les discours les *tu* et les *vous*. J'ai conservé dans ma traduction cette particularité.

Les cent barons montent sur les mulets; chacun n'ayant à sa suite que trois personnes : le chambellan, le cuisinier, le garçon. En tête marchent le pape et le duc Girart, et les docteurs savants en tous les arts. Girart prie chacun de se hâter. Puisque l'empereur est en paix de tous côtés, le hardi ne vaut pas plus ici que le couart. Un Lombard les guide dans la cité, où ils trouvent nobles gens aux sentiments généreux.

Dans le bourg Sainte-Sophie, près du moutier, l'empereur fait héberger chacun en riche demeure. Là, vous auriez vu les étoffes neuves de soie étendues sur le sol, et tant d'espices répandre une bonne odeur; c'est du baume qu'il fait brûler partout. Aucun autre roi ne serait assez riche pour l'acheter. La nuit, il les fait servir à leur volonté, et le jour siéger au palais avec lui. Ils traitent de leurs affaires, et lui leur fait voir ses jeux étranges. Par son ordre, ses magiciens excitent la pluie et la tempête et font apparaître des signes éclatants (1). Et quand il les a remplis de terreur, il leur présente par artifice d'autres merveilles, des tours ingénieux et plaisants à voir; si bien qu'ils s'y oublièrent jusqu'au lendemain soir. Mais c'étaient de grands et sages personnages, qui ne voulurent point se laisser amuser plus longtemps; et lorsque l'empereur vit qu'il ne les pouvait retenir davantage, il fit bonnement à leur volonté.

Tandis qu'il les récrée de la sorte et honore par dessus tous le duc Girart, le roi fait conduire à l'armée un si grand

(1) Ceci n'est point une invention du poète : c'est une allusion très précise aux jeux de l'Hippodrome, sur lesquels on a des témoignages qui se rapprochent beaucoup des faits indiqués dans ce passage de *Gir. de Rouss.*; voy. Torfæus, *Historiæ rerum Norvegicarum*, III, 458 (Hafniæ, 1711) et surtout P. Riaut, *Expéditions et pélerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 199-200. — Des récits analogues se rencontrent ailleurs. Ainsi, dans les *Enfances Guillaume*, autrement dit le *Département des Enfants Aimeri*, Orable, fiancée contre son gré au sarrazin Tiébaut, profite du bouquet de noces pour bafouer son époux par ce qu'elle appelle « les jeux d'Orange. » Il y a là une scène d'enchantements qui n'est pas sans analogie avec les jeux des nécromanciens de l'empereur bysantin. Voy. Jonckbloet, *Guillaume d'Orange*, II, 18.

convoi qu'on ne pourrait sans ennui en conter ou entendre le détail. Il leur fit donner des besants, de l'or cuit, des étoffes de soie et des *pailes* (1) neufs en telle abondance que les plus avides en eurent assez. Cependant Girart ne veut pas demeurer plus longtemps : on presse la conclusion de l'affaire, et l'empereur fait amener ses filles; Berte d'abord, au clair visage, au doux regard. Son père lui a fait apprendre les arts; elle sait parler grec et roman, et traduire le latin et l'hébreu; pour le sens, la beauté, le gent parler, on ne saurait au monde trouver sa pareille. Et disent comtes et ducs et évêques et pairs : « Voici celle qui doit porter la couronne, » nous sommes prêts à nous porter garants, par notre ser- » ment, que le roi de France la prendra pour femme. » On fait apporter les reliques, et on commence à faire le compte de sa dot : cent châteaux et cités, vingt sur mer. De tous les cent, pas un ne s'est refusé à prêter le serment.

Le pape parle, qui a subtil sens : « Sire, maintenant fais » avec l'autre [de tes filles] ton fils de Girart. Je ne sais plus » riche homme ni de plus haute naissance.— A ta volonté, » répond l'empereur. Alors l'amènent ses Grecs. Elle a un corps charmant et tout virginal et un maintien si digne que les plus sages restaient silencieux, émerveillés de sa beauté. Pour elle, Charles méprisa celle qui lui avait été donnée, et par suite, la guerre dévasta les royaumes.

Après parla l'abbé de Saint-Rémy : « Je ne vois point ici » de reliques de saint André, de saint Jean, de saint Paul, » de saint Mathieu. — Des autres et de ceux-là, » dit l'empereur, « j'en possède (2). » Il fait appeler Florent, son évêque grec, qui garde les reliques et lit les brefs.

Girart, l'empereur et le pape entrèrent au moutier du Capi-

(1) Le *paile* est une étoffe de soie.

(2) Constantinople se glorifiait de posséder les reliques de plusieurs apôtres : notamment le corps entier de saint Paul et le chef de saint Jean-Baptiste; voy. du Cange, *Constant. Christ.*, L. IV, v.

tole. Le roi les emmena dans la crypte où gisent les apôtres trépassés. Il fait appeler son évêque Flore, qui garde les reliques et lit l'histoire. Ils se recommandent à ses prières, afin que Dieu leur accorde honneur, vertu et gloire, puis ils veulent aller au Bras Saint-Georges; mais avant, l'empereur leur donna de chères épices et de la mandegloire.

Et quand il leur eut montré les fils de Dieu (1), il les mena en sa chambre voûtée, dont le sol était jonché de pierres précieuses, et dit à chacun : « Prends-en à ta volonté. » Il leur met au cou des peaux zibelines et leur donne des anneaux et des boutons, des étoffes neuves de pourpre, de samit, de soie; il leur remplit leurs sacs de thériaque et de baume. Celui qui moins en emporta fut le plus mal avisé, et cependant son don valait en France cent mille sols.

L'empereur a la tête chenue. Jamais je n'ai vu, jamais je ne verrai si beau vieillard (2). Il a sens, largesse et abord agréable. Lorsqu'il eut accompli tous les désirs des barons, lorsqu'il leur eut fait montrer par ses magiciens de tels jeux que le plus sage en était émerveillé, il donna à ses filles abondance d'or, de besants, de draps de soie, de pailes...; deux mille chameaux chargés et amblants; à chacune quatre éléphants chargés de vaisseaux ciselés d'or massif; il leur donna des lions..., des dragons enchaînés fiers et volants, des aigles (3) mués... Puis les Français relèvent les pavillons... et s'en retournent à petites journées. Pendant la route, la tristesse et les querelles furent bannies; l'enthousiasme, l'allégresse, la joie, les chants régnèrent jusqu'à la mer, qu'on repassa dans les chalants.

(1) *Los Deu fillols*, les saints, les reliques?

(2) La note personnelle, très rare dans les chansons de geste françaises, est assez fréquente dans *Gir. de Rouss.* Ce passage et quelques autres semblent indiquer que le poète avait été à Constantinople, et qu'il parle *de visu*. Peut-être avait-il pris part à une croisade (celle de Frédéric Barberousse?)

(3) Ici et plus bas, le texte porte *aurion*, ce qui est non pas exactement l'aigle, mais cet oiseau fabuleux dont le souvenir s'est conservé dans le terme de blason *alérion*.

Avant que les deux femmes soient à mi-chemin, Girart envoie en France des messagers. Ils étaient vingt, munis de chevaux..., de palefrois, de chameaux, de mulets coursiers. Les trois premiers, Foucherant, Artaut et Ponsenier, se présentèrent au roi qu'ils trouvèrent à Saint-Denis au moutier. Charles parle aux messagers volontiers : Que pas un ne s'avise de le tromper! — « Sire, nous vous dirons la vérité. Jamais on » n'a vu tel avoir ni tant de deniers. L'empereur vous envoie » des lions et des dragons enchaînés, avec leurs gardiens, de » brillantes escarboucles... des aigles de montagne qui ont » des ailes plus tranchantes qu'acier... » et Charles les traite de fous hableurs : ce qu'il voudrait savoir d'abord, « vous » le mettez à la fin. C'est des femmes que vous devriez parler » en premier! — Personne ne dira qu'aucun chevalier ait » jamais vu si belles... »

Charles prend les messagers à part. «Dites-moi laquelle vous » tenez pour la plus belle. Si vous m'en disiez mensonge, je » vous ferais mourir. — Sire, c'est l'aînée qu'on t'a par ser- » ment engagée; et tes comtes et *comtors*, disent qu'ils » n'avaient (1) jamais vue plus belle. Puis, ils ont donné à » Girart la cadette, et si la première est belle, la seconde » l'est plus encore. L'homme le plus farouche, le plus triste, » ne peut la regarder en face qu'il ne se sente radouci. — » Je choisirai mieux là bas, » dit Charles, et sans plus tarder il monte à cheval.

... Le roi rencontra à Bénévent la cour qu'il cherchait. Il descend au bas des degrés taillés au ciseau, entre au moutier par les escaliers de marbre bis, et fait une courte prière aux pieds du crucifix; puis il entre au cloître par le parvis. Les dames n'en surent rien jusqu'à tant qu'on leur dit: « Da- » moiselles, c'est le roi, celui qui a le visage fier.» Berte, à sa

(1) *Comtor*, « qualité après celle de vicomte. » *Lex. rom.* II, 453. Le titre paraît n'avoir existé que dans le midi de la France.

vue, prit peur, l'autre se leva, rougit et s'inclina profondément. Lui la prit, l'embrassa une fois et l'assit près de soi. Jamais il n'avait vu beauté en laquelle il n'eût trouvé défaut ou prétexte à raillerie, mais celle-ci valait tant, qu'il en eut le cœur touché, et rit.— « Sire, dit l'abbé de Saint-Denis, cette » autre est ta femme, tu es engagé avec elle; nous l'avons » juré dans son pays. — Par mon chef », dit Charles, « c'est » moi qui décide. Si là-bas Girart a fait les parts, ici je choi- » sis. » Et l'abbé répondit : « Sire, vous avez dit une » malheureuse parole. »

Girart et le pape et les barons sont allés dehors, dans la campagne, pour parler. Lorsqu'ils apprennent l'arrivée du roi, ils reviennent, descendent au perron et entrent... Le roi baisa Girart, le fils de Drogon; le pape, et [parmi les barons] le seul don Gace. L'abbé de Saint-Denis, mandé par l'évêque de Soissons, commença le débat; il avait entendu les paroles du roi et les répéta : « Sire, Charles nous fait une folle demande, quand » il veut qu'on lui donne la femme de Girart. —Je la demande » en effet, Sire, » répond Charles. Le pape en jure par Jésus du ciel: « Tu n'y gagnerais pas le prix d'un bouton pour le » sens, la beauté, les manières; mais, va, prends ta femme, et » que Dieu t'en donne joie! » Tel fut le sentiment de tous ceux qui étaient présents, mais, dise oui qui voudra, Charles dit non.

Le pape le prie de ne plus parler ainsi : « Devant le mou- » tier Sainte-Sophie, cent l'ont juré, dont pas un ne voudrait » manquer à son serment; mais, va, prends la femme à qui tu » es engagé, et laisse au comte Girart sa mie.—Par mon chef, » dit Charles, « d'abord elle est mienne; quant à celle qu'on » m'a donnée, qu'elle soit à Girart, et qu'encore il prenne tout » l'avoir qu'on m'envoie. » Et Girart était courroucé et ne pensait pas à rire. Pour un peu il eût défié le roi, si le respect du clergé ne l'eût retenu. Ce débat occupa pendant un jour sans qu'on parvînt à l'arranger.

Berte entend la cour en dispute, elle se voit dédaignée, évitée par le roi; elle ne songe plus à la joie...; elle s'éloigne en pleurant sous un olivier; à ses pieds est assise sa gouvernante grecque; on ne saurait trouver plus sage ni qui sache mieux écrire. La damoiselle s'écrie souvent : « Chétive ! maudite soit » de Dieu la mer... et le port et le navire qui m'a fait aborder » ici ! Mieux aimerais-je mourir la bas, que vivre ici. »

On passa la nuit à réfléchir. Le matin, au point du jour, le pape réunit tout le monde en conseil dans le moutier de Bénévent. Il fit asseoir Girart auprès de lui, et, le prenant par la main ! « Don, nous sommes tous bien attristés à cause de ce » débat; il n'y a personne, si sage puisse-t-elle être, qui n'en » soit outré. Tout cela pour un fou roi, félon, à la tête légère » qui envoie demander une femme et ne la prend pas. Si on » la renvoie si follement, ce sera le plus fol présent dont j'aie » jamais ouï parler, et vous et les cent autres deviendrez par- » jures ! Jamais je n'ai vu damoiselle parler si bien ni se com- » porter avec tant de simplicité. Son air est loyal et prévenant, » son teint et ses yeux sont clairs, son visage riant. Par la foi » que je dois au Dieu tout-puissant, je préfère Berte à Elis- » sent. Comte, va, prends la femme et tout l'argent, les che- » vaux, les pailes, les ornements. Si tu veux en avoir fief, » terre ou accroissement [de fief], Charles en fera à ta vo- » lonté, selon ce qu'il m'a dit, s'il ne m'a pas menti. » Là-dessus Girart est entouré de ses parents : il sera honni s'il consent à prendre de l'avoir : que simplement Charles le tienne quite de son fief, de façon que le comte ne relève plus de lui en rien. A ces mots, Girart s'enflamme.

Le pape était un clerc qui savait beaucoup; il parla avec sagesse et à-propos : « Girart, fais cela pour moi, homme cour- » tois, et parce que je te porte amitié et te veux du bien, et » pour l'amour du père (l'empereur de C.P.) qui est si vaillant, » qui nous fait tant d'honneur et de si riches présents.—Mais » ce serait pour moi l'avilissement, la honte et le mépris de

» tous! — Non, sire, mais un acte généreux, et notre salut à
» tous, et notre sauvegarde. »

« Girart », dit le pape, « fais cela pour moi. — Sire, » dit le comte, « par la foi que je vous dois, je ne veux pas que le
» roi y gagne tandis que j'y perdrais; mais, puisque vous le
» voulez tous, je ne puis que céder : je la prendrai plutôt que
» de la voir renvoyer. » Girart prend à part Elissent; avec lui il mena l'abbé de Saint-Remi et Anchier, un riche comte plein de loyauté. « Qui préférez-vous, damoiselle, moi ou ce
» roi? — Si Dieu m'aide, cher sire, j'aime mieux toi. —
» Si vous m'aviez dit un mot d'orgueil..., jamais il ne vous eût
» tenue à ses côtés. Or le prenez, damoiselle, je te l'octroie;
» et je prendrai ta sœur pour l'amour de toi. »

Girart retourne auprès des barons; il leur dit sa pensée.
« Cet accord m'est pénible et dur; j'en veux avoir une ga-
» rantie et un bon gage pour qu'on ne me le reproche point
» comme honteux et avilissant; [je veux] que le roi m'octroie,
» à moi et à mon lignage, mon fief en alleu, sans hom-
» mage. » Ces mots sont rapportés à Charles par les messagers. « Il me demande », dit-il, « un grand sacrifice, et
» pourtant je le ferai, par ce gage (1). »

Girart vit la damoiselle au corps délicat, à l'air modeste; il dit que le roi le croyait trop sot, et soupira de cœur pensif. L'archevêque de Reims entraîna Charles et le pape sous un tilleul : « Seigneurs, Girart se repent, je vous en réponds;
» mais hâtez votre accord avant qu'il ne vaille plus rien.

— « Sire, » dit le pape, « hâtez cet accord avant que le comte
» en ait tout à fait regret, et gardez-vous d'orgueil et d'excès
» et faites au duc (2) toutes ses volontés. — Tout comme il
» vous plaira », dit Charles. Le roi, accompagné de ses barons,

(1) Il faut supposer qu'en disant ces mots, le roi présente en effet un gage matériel, qui doit rester comme le témoignage de son engagement.

(2) Girart est appelé tantôt duc, tantôt comte; mais cette dernière qualification est la plus fréquente.

les plus sages et les plus lettrés, va trouver le duc; on fit entendre à Girart de sages paroles; tout d'abord, il fut juré que cet accord ne lui serait ni honte ni avilissement, que jamais le roi, si irrité qu'il pût être, ne le lui reprocherait. Il fut relevé de son hommage et reçut son fief en alleu. Mais Charles est malveillant et rusé : « Le bois de Roussillon, les » herbages et les prairies, les miens ont coutume d'y chasser » en rivière (1). Je veux que vous me le laissiez. — J'y con- » sens, » répondit Girart. C'est par là que dans la suite le comte fut pris. Le pape, qui est plein de sagesse, prend la parole : « Comte, aujourd'hui la cour et le palais sont vôtres. » Prenez, quoique vous en ayez, votre épouse. Elle a tant » de sens et de beauté qu'il n'est si riche homme qui n'en » fût honoré, et ainsi serez-vous, comte, si vous l'aimez. — » Ainsi ferai-je, Sire. » Là la conduisent par la main Gui et Daumas. Grand était le baronnage tout à l'entour. Elle se jette aux pieds de Girart, sur un degré, et baisa le soulier dont il était chaussé. Là le comte la releva et la prit entre ses bras, et ainsi s'éteignit l'ire qu'il avait au cœur. Là, le comte palatin la prit à femme; et par la suite il en eut bon service et douce consolation, et devint si humble de cœur qu'il demeura fermé à orgueil et malice.

Lorsque Girart et sa compagne eurent reçu la bénédiction, Charles dit tout haut : « A ce que je vois, chacun a choisi à » son gré. » Ne croyez pas que Girart parle follement. « Sei- » gneurs, » dit le comte, « entendez ma parole : puisque Charles » est si léger qu'on ne peut se fier à lui, s'il fait tort à ma » dame, je ne manquerai pas de l'aider à défendre son » droit. » La cour entière déclare qu'il le doit faire. « J'y » consens, sur ma foi, » dit Charles; puis il ajoute à voix basse et à part : « Ce comte Girart m'a tenu trop serré avec cet » accord, mais je le lui ferai payer cher, tôt ou tard. »

(1) C'est la chasse à l'oiseau.

La cour s'agrandit et s'accroît, car elle avait été proclamée. Girart épousa sa femme. Plus il la connut et plus il l'aima; il n'avait jamais vu sa pareille pour la sagesse et le sens. Elle était instruite de tous les bons arts. Le roi vint à Rome qui lui est donnée et lui fut garantie à son gré. Il fut couronné et elle couronnée, ointe, bénie et signée. Ensuite, la cour retourna en France. Girart envoya d'avance en sa contrée, et fit amener sur la route un énorme convoi de vivres. Il y avait tout le gibier qu'on avait pu chasser, du poisson d'eau douce et d'eau de mer. Il en fit servir le roi et sa mesnie à Tournus sur la Saône, en une prairie. Il n'y eut baron en Bourgogne, qui est grande et large, ni chevalier, ni dame de prix, qui n'eût là pavillon, tente ou *feuillée* (1). La reine fut honorée par dessus tous. Le lendemain, ils partirent au point du jour.

Charles est logé sur la Saône; il prit par la gonelle Tibert de Valbeton, Isembert et Brochart et leur parla ainsi : « Grande richesse à Girart, et bonne terre. Du Rhin à » Bayonne, tout le pays est à lui; en Espagne, il s'étend » jusqu'à Barcelone, et l'Aragon lui paie tribut. Ah! bien » fol est le roi qui donne un tel fief, et celui qui me le » demande en alleu me tient un fâcheux discours (2); il » démembre et dépeuple le royaume, et à moi il ne m'en » reste plus que la couronne; mais j'entends bien le rogner » jusqu'à la Garonne. — Maudit soit, » dit Tibert, « qui ose » en souffler mot! Mais qui a fol désir le cache jusqu'à tant » que nous soyons à Sens sur Yonne. »

Le lendemain, ils se séparèrent au point du jour. Girart prit à part la reine sous un arbre; avec lui, il mena deux comtes et sa femme. « Que me direz-vous, femme d'empereur, » de cet échange que j'ai fait de vous avec eux? Je sais bien » que vous m'en tenez pour méprisable. — Non, sire, mais

(1) Faute de tente on s'installait sous des abris de feuillage, voy. *Flamenca*, p. 269, note 2.

(2) Ici commence le ms. de Paris.

» pour homme de grand prix et de valeur. Vous m'avez faite
» reine, et ma sœur vous l'avez prise pour l'amour de moi.
» Bertolais et Gervais, vous deux, riches comtes, soyez-m'en
» otages, et lui tenant, et vous, ma chère sœur, recevez-en
» l'aveu, et par dessus tous, Jésus le rédempteur, que je donne
» par cet anneau mon amour au duc (*p.* 2). Je lui donne de
» mon *oscle* (douaire?) la fleur parce que je l'aime plus que
» mon père et mon seigneur; en me séparant de lui, je ne
» puis m'empêcher de pleurer. »

Ainsi dura toujours leur amour pur de tout reproche, sans qu'il y eût autre chose que bon vouloir et entente cachée. Et pourtant, Charles en conçut une telle jalousie que, pour un autre grief dont il chargea le duc, il se montra farouche et irrité. Ils en firent bataille par les plaines herbues; et il y eut tant de morts que les vivants en demeurèrent sombres, et que jamais plus un mot d'amour ne fut prononcé.

PAUL MEYER.

(La suite à un prochain numéro.)

LES BASQUES.

Etudes sur l'origine des Basques, par M. J.-F. Bladé. 1 vol. gr. in-8° de IV-549 p. Toulouse, impr. Bonnal et Gibrac. Paris, lib. A. Franck.

I. Portée des *Etudes* de M. Bladé. — II. Les Basques et les Vascons. — III. Les Basques et les Ibères. — IV. La toponymie ibérienne de M. de Humboldt. — V. La numismatique ibérienne de M. Boudard. — VI. Les coutumes morales et juridiques des Basques. — VII. Leurs chants héroïques. — VIII. Les Basques d'après la philologie. — IX. Les Basques d'après l'anthropologie. — X. Appréciation du livre de M. Bladé.

I

Quand on vient de lire de suite et la plume à la main ce gros volume, tout plein de citations en cinq ou six langues, de noms anglais et allemands, de paradigmes basques, finnois, kabyles, algonquins, que sais-je encore? d'excursions dans les domaines les moins explorés de la numismatique, de l'anthropologie et de l'archéologie anté-historique; avant de reprendre par le menu les données principales et les résultats successifs d'une si longue démonstration, on éprouve le besoin d'en dégager sur le champ le résultat le plus clair. C'est ce que je fais ici, pour mes lecteurs et pour moi, en déclarant que ces cinq cents pages démontrent les erreurs de presque tous les savants qui se sont occupés des Basques depuis un siècle et n'apprennent rien de formel et de précis sur l'origine vraie de ce peuple.

Certes, réfuter l'erreur est une besogne indispensable en histoire comme dans toutes les branches du savoir humain. Mais on peut se demander si, dans un sujet aussi restreint que la question de la race euskarienne, ce n'est pas un trop grand appareil de science pour un trop petit résultat. J'ai d'autant plus le droit de prévoir l'objection et de la résoudre de prime

abord, qu'elle m'a été posée presque en ces termes par un des hommes les plus savants et les plus spirituels de Toulouse, qui, à la vérité, n'avait pas encore vu le livre de M. J.-F. Bladé. A cette heure, je suis persuadé qu'il se répond à lui-même : « Vraiment le livre est gros, mais le problème est très complexe, et chaque partie comportait le développement qu'elle a reçu. Sans doute, la discussion, réduite à ses éléments rigoureux, pouvait tenir en deux cents pages. Mais, dans ces termes, elle n'était abordable qu'aux savants spéciaux, anthropologistes ou philologues. Sous la forme que lui a donnée le critique lectourois, elle peut édifier sur une question si multiple et, à cette occasion, sur les données et les procédés les plus essentiels de sciences encore très peu vulgarisées parmi nous, tout homme muni de connaissances littéraires ordinaires et doué d'ailleurs de bonne volonté. »

C'est ce qui explique l'aisance, peut-être malgré tout outrecuidante, avec laquelle je vais aborder moi-même cette rude enquête scientifique. Sauf quelques études de philologie, très en dehors de la langue basque, et qui ne peuvent me valoir tout au plus que le titre d'amateur, je n'ai guère d'autre préparation sur ce sujet que la lecture même du volume de M. Bladé. Mais les principes y sont si nettement déduits (au lieu d'être sous-entendus, comme dans la plupart des travaux de ce genre), les citations y sont si complètes et si aisées à vérifier, les démonstrations si bien mises à la portée de tout esprit attentif, qu'il devient impossible, non-seulement de ne pas comprendre, mais même, dans la plupart des cas, de ne pas juger. Je vais donc procéder à l'examen du problème, sans m'astreindre à l'ordre suivi par M. Bladé, et dont je dirai quelque chose vers la fin de mon travail, mais en profitant presque uniquement des matériaux accumulés dans son livre, non sans lui opposer mes difficultés aux endroits où il n'aura pas gagné complétement mon adhésion, Dieu merci, très indépendante.

II

On sait que les Basques occupent plusieurs cantons situés des deux côtés des Pyrénées, non loin du golfe de Gascogne. Les pays basques sont : en France (département des Basses-Pyrénées) le Labourd, la Soule et la Basse-Navarre; en Espagne, les deux provinces de Biscaye et de Guipozcoa et une fraction d'Alava et de la Haute-Navarre. La population entière peut être de cinq cent mille âmes.—On sait que, malgré des différences notables de mœurs, de physionomie et même de dialecte, tous les Basques se reconnaissent à juste titre pour frères, qu'ils sont fiers de leur antique nationalité, et s'entendent entre eux aussi aisément qu'il est malaisé aux étrangers de les entendre. C'est pourquoi, lors de la division de la France en départements, les deux Garat demandèrent que les Basques ne fussent pas réunis aux Béarnais. « C'est une vérité reconnue dans les pays gascons et français, dit le député du Labourd, qu'il est impossible d'apprendre le basque si on n'a habité très jeune avec les habitants de cette province. Aussi dit-on familièrement que le diable est venu chez les Basques pour apprendre le basque et qu'il n'a pu en venir à bout. Ce proverbe vient de vous faire rire; il contient cependant une vérité profonde. Les proverbes sont la sagesse des hommes (1). » — On sait enfin que les Basques sont les Vascons des anciens géographes et qu'une théorie nouvelle, dont M. Guillaume de Humboldt a fait la fortune, les représente comme les héritiers purs de la race et de la langue des Ibères, anciens habitants de la péninsule espagnole.

L'étude attentive de tous les témoignages relatifs aux Vascons, primitivement fixés au-delà des Pyrénées, a permis

(1) Cité par E. Maron, *Notice sur la vie de Garat* (p. xviij), en tête des *Mémoires de Garat* (Paris, Poulet-Malassis, 1862, in-12).

à M. Bladé de déterminer plus exactement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici leurs vraies limites. On a d'abord erré lourdement en rattachant les Cantabres à la race Vasconne. Les Cantabres étaient de race celtique, des textes formels le démontrent, et c'est par une de ces extensions du sens des mots assez communes à l'aurore de la Renaissance que le nom de Cantabrie désigna aussi alors le pays basque; la science moderne n'aurait pas dû se laisser prendre à ce piége. Il n'en est pas moins vrai que le domaine de l'eskuara en Espagne n'était pas du temps de Pline et de Ptolémée exactement ce qu'il est aujourd'hui. Il y a eu quelques déplacements et un resserrement incontestable. Mais la nationalité celtique de plusieurs peuples limitrophes ne permet pas d'étendre, comme on l'a voulu, l'espace réservé à cette race, que tous les témoignages nous montrent dès lors peu éloignée de son état actuel. Notons cependant que ses rapports avec des voisins de sang différent et, à partir du VIIe siècle de l'ère chrétienne, son mélange avec une partie des peuples de notre Aquitaine, ont altéré plus ou moins profondément le type primitif de la race euskarienne.

M. Bladé a relevé si soigneusement tous les textes des auteurs classiques et des anciens chroniqueurs sur les Vascons des deux côtés des Pyrénées jusqu'à la féodalité, que ses deux premiers chapitres sont désormais des guides nécessaires pour la géographie et l'histoire des états pyrénéens. J'y ai relevé cependant une légère inexactitude. Il ne veut admettre le passage des Vascons de ce côté des Pyrénées ni sous Auguste, comme l'a cru Joseph Scaliger, ni sous Clovis, opinion qu'il attribue à Elie Vinet. Je crois bien qu'il a raison de ne le placer qu'à la fin du VIe siècle, mais il a tort de dire que Vinet soutient une autre opinion et l'appuie « sur un vieux parchemin écrit vers 1100 par un prêtre de l'église d'Auch. » Voici littéralement traduites les paroles du savant commentateur d'Ausone : « Les habitants de l'Aquitaine aujour-

d'hui nommés *Gascons* tirent leur nom [non pas leur origine] des Vascons pyrénéens,[nommés à présent Basques, *quos* BASCOS *vocitamus*], qui sortirent de leurs forêts vers l'an 590, comme il me paraît résulter du livre neuvième de l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours, et vinrent s'établir en pleine Aquitaine [Novempopulanie], qui prit d'eux le nom de Gascogne.» Pas la moindre mention du parchemin auscitain; notez que je traduis précisément le passage indiqué par M. Bladé (1). Il est clair qu'il y a eu, sur ce point fort peu important du reste, quelque confusion dans ses notes.

III

L'hypothèse de l'identité des Basques et des Ibères n'est pas une création de M. G. de Humboldt. Outre qu'elle avait été dépassée de beaucoup par une école de philologues indigènes dont il sera question quelques pages plus bas, l'opinion que le basque est l'ancienne langue de l'Espagne avait cours dès le seizième siècle et remonte à la *Leyenda pendadola*, document de la fin du onzième. Je dois même dire que cette doctrine était professée par Joseph Scaliger qui, à défaut d'une méthode scientifique qui n'existait pas de son temps, apportait dans les questions de linguistique une sagacité fort remarquable. Mais la théorie acceptée par M. de Humboldt n'a triomphé que par les arguments qui lui sont propres, et c'est assurément depuis la dissertation du savant prussien (2) que cette identification de l'ancienne civilisation ibérienne avec les mœurs et la langue des Basques s'est fixée dans la science officielle et a gagné peu à peu le terrain même de l'histoire

(1) *Ausonii burdigalensis... opera* (Bordeaux, Simon Millanges, 1580, in-4°), vers la fin du vol., commentaire d'Elie Vinet sur les Epîtres d'Ausone, chiffre marginal 493 A.

(2) Publiée en allemand, en 1821, à Berlin, et traduite en 1866 par M. A. Marrast, sous ce titre : *Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne à l'aide de la langue basque*. Paris, A. Franck.

populaire. Mais, malgré son succès, elle ne vaut évidemment que par les éléments constitutifs dont son auteur l'a formée et par les preuves dont il a prétendu l'appuyer.

L'énoncé même de cette théorie, aujourd'hui généralement admise, suppose l'existence d'une race ibérienne qui aurait peuplé la plus grande partie de la péninsule. A la suite de Graslin (*De l'Ibérie*, 1838), M. Bladé conteste au nom d'Ibérie toute valeur ethnographique. D'après les textes des anciens historiens et géographes, qu'il cite et discute minutieusement, le nom primitif de l'Espagne fut *Hispania*, et le nom d'Ibérie a été donné par les Grecs, à dater des voyages de Scylax (500 ans av. J.-C.), aux peuples riverains de l'Ebre, en vertu de la même habitude par laquelle ils donnèrent le nom d'Egypte au pays arrosé par le fleuve Egyptos. Depuis, ce nom s'étendit peu à peu à toute ou à presque toute la péninsule; dénomination purement géographique, qui ne peut rien apprendre sur les origines ou les affinités des peuplades de ce vaste territoire. L'une des erreurs nées de cette équivoque de langage a été de chercher des liens entre les Ibériens de l'Asie et les habitants de l'Espagne. En dehors de cette fortuite homonymie, ce système déjà exploité dans l'antiquité et auquel se rapporterait, par exemple, l'histoire fabuleuse des premiers rois d'Espagne dans Justin (1), ne repose absolument sur aucune preuve, ni même sur aucune probabilité scientifique. L'existence et le nom des Celtibériens, que l'on s'est habitué, à la suite de Diodore de Sicile et de quelques poètes latins, à regarder comme un mélange des deux races celtique et ibérienne, ne sont pas un appui sérieux pour le système en litige, non plus que certains témoignages qui font peupler par des Ibères les grandes îles de la Méditerranée. Cette colonisation est un fait controuvé; et les Celtibériens sont de vrais Celtes,

(1) Livre XLIV, c. 1.—Quelque plausible que soit l'hypothèse de M. Bladé sur les traditions des Ibères asiatiques transportées aux Espagnols, cette explication ne peut guère servir pour le fabuleux Hispanus, qui doit être propre à la péninsule.

que leurs relations avec des tribus étrangères à leur race a dû néanmoins altérer peu à peu d'une manière plus ou moins profonde (1).

IV

Il est vrai que cette discussion n'empêche pas de supposer que bon nombre de peuples espagnols appartenaient à une même race (qu'on pourrait même, ce me semble, sans grave inconvénient, nommer *ibérienne*), et que, dès lors, M. de Humboldt n'aura rien perdu, pourvu qu'il démontre que les Basques ont gardé purs les caractères et en particulier la langue de cette race (2). Mais l'examen de son travail amène à reconnaître qu'il avait abordé ce sujet sans une connaissance suffisante du basque, qu'il a pris souvent pour des primitifs euskariens des mots évidemment empruntés aux idiomes romans, et qu'il s'est permis à tout instant, avec le sens et avec les sons des mots, des libertés plus dignes des étymologistes aventureux de la vieille école que d'un des initiateurs de la philologie moderne.

Le travail de M. de Humboldt embrasse la toponymie de presque toute la péninsule. Il offre une masse considérable d'étymologies dont plusieurs, il est vrai, n'ont pas même la séduction trompeuse du premier coup d'œil, mais dont l'ensemble ne manque guère son effet sur un lecteur ordinaire. M. Bladé sait que moi-même, sous cette impression vague mais tenace, j'ai résisté longtemps aux objections qu'il opposait à une théorie universellement acceptée. Je le félicite d'avoir traité avec une courtoisie parfaite le philologue prussien. « Je ne saurais trop, dit-il, exhorter l'honnête lecteur à

(1) Voyez les ch. III et IV de la 1re partie : *Les Ibères dans l'antiquité* (p. 120-157); *les Celtibériens et les colonies Ibériennes* (p. 158-179).

(2) Je n'oublie pas que M. Bladé a prouvé aussi la diversité des langues parlées dans l'Espagne antique; mais, en accordant qu'il pouvait y avoir une race dominante, il est prêt sans doute à faire une concession analogue au point de vue linguistique.

lire et relire le livre de Humboldt, que je combats avec tout le respect dû à la mémoire et aux services de cet homme illustre et avec les secours que les progrès de la science ont mis, de nos jours, à la disposition des plus obscurs travailleurs. » Quant à la portée réelle de son argumentation, je persiste à croire qu'une connaissance assez intime des lois générales de formation en basque serait nécessaire pour en décider. Mais il y a ici des détails parfaitement clairs pour tout le monde, et en assez grande quantité pour restreindre singulièrement la part du doute subsistant. M. Bladé cite, par exemple, tout un chapitre de M. de Humboldt dont les étymologies me paraissent, presque sans exception, parfaitement démolies par la discussion à laquelle il les soumet. J'avoue que cela me touche beaucoup plus que ses considérations préliminaires : 1° sur l'état incertain de la toponymie antique de l'Espagne; 2° sur l'altération successive du basque. Ces difficultés sont réelles; mais en les pressant trop, on exclurait *a priori* une foule d'enquêtes délicates où une induction sagace peut tôt ou tard amener des résultats positifs (1).

V.

Une des applications les plus applaudies du système de M. de Humboldt, application qui pourrait être invoquée elle-même à l'appui de l'idée qui lui a donné naissance, est le travail de M. Boudard (de Béziers) sur la *Numismatique ibérienne*. Il s'agissait d'interpréter uniformément une masse de monnaies antiques à caractères inconnus, qui se rencontrent sur plusieurs points de la Péninsule et aussi parfois dans la Gaule méridionale, et qui depuis le XVIe siècle ont exercé la sagacité d'une foule de numismates. En 1716, un doyen d'Alicante, qui s'était formé un médailler très considérable,

(1) L'examen de la *toponymie* ibérienne et du système de M. de Humboldt remplit la moitié du chapitre IV de la seconde partie des *Etudes*, p. 364-395.

écrivait à un antiquaire étranger : « On découvre très fréquemment dans toute l'Espagne de grands amas de pièces à caractères inconnus. Je les appelle *hispanienses*, parce qu'il est évident pour moi qu'elles appartiennent à l'Espagne encore indépendante des Romains. J'ai mis beaucoup de temps à les étudier, et si je puis publier un jour le résultat de mes recherches, on verra qu'elles n'ont pas toujours été infructueuses (1). » Mais en 1724, le même humaniste, Emm. Marti (qu'on me pardonnera de citer encore pour égayer un peu cette analyse nécessairement assez sèche), écrivait à Scipion Maffei en lui adressant des pièces *desconocidas :* « Il est incroyable combien j'ai employé de temps et d'efforts à chercher l'explication de nos vieux caractères espagnols. Que de comparaisons avec les alphabets phénicien, samaritain, ionien ! Peine inutile... Les monnaies à inscriptions bilingues me donnaient beaucoup d'espoir... Tout cet espoir est tombé ; j'ai renoncé à ce travail. Et j'y ai été poussé encore par une vision tout à fait particulière. » Ce songe qui devient, sous la plume du latiniste un peu précieux d'Alicante, un prétexte de narration demi-poétique, demi-plaisante, aboutit à une sorte d'attrape. L'Espagne en personne, après avoir remercié son enfant des efforts qu'il a faits pour sa gloire, lui offre un livre où la manière de lire les monnaies mystérieuses est expliquée ; mais à peine l'a-t-il ouvert, que l'apparition indignée le lui arrache et le referme, en s'écriant que ce livre doit se lire par le dos. Je passe les conjectures du pauvre doyen sur le sens de ce singulier arrêt (2). Mais il est clair que les études de Marti ne l'avaient mené à rien, malgré ses anciennes assurances. Parmi les numismates du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, plusieurs ont été plus heureux, et quelques lectures et attributions certaines ou très probables ont été le résultat des nom-

(1) Emm. Martini *Epistolarum* ll. XII (Amst., 1738, 2 v. in-4°), t. II, p. 13-14.
(2) *Idem.*, t. II, p. 149-150.

breux travaux que M. Boudard a cités honorablement comme les précurseurs de son œuvre.

Ce savant a poussé plus loin que personne l'interprétation de l'alphabet dit ibérien, et s'en est servi pour expliquer les inscriptions d'un très grand nombre de pièces jusqu'à lui désespérées. J'ai peu pratiqué son livre, et je ne voudrais pas le juger uniquement sur la critique, peut-être excessive, quoique évidemment sincère et sérieuse, de M. Bladé. Mais il me paraît résulter des observations de ce dernier : 1° que la lecture des monnaies ibériennes reste souvent fort incertaine, quoique la méthode générale dont elle est l'application soit excellente et même habilement employée; 2° que les explications philologiques dont M. Boudard appuie ses interprétations indiquent une connaissance trop incomplète ou trop peu de respect des lois essentielles de formation et de flexion de la langue basque. Je crois ces deux conclusions certaines quant aux exemples cités par M. Bladé, et je m'en rapporte à ce dernier, lorsqu'il assure que ces exemples « ont été réellement pris au hasard, et non triés sur le volet pour les exigences d'une argumentation avocassière. » Je ne dissimulerai pas, du reste, que le critique lectourois pousse peut-être plus que de raison ses difficultés. Autant que je puis en juger à vue de pays, le travail de M. Boudard peut se défendre à quelque égard au point de vue de la numismatique et peut-être de la géographie pure et simple. Mais en ce qui touche la philologie même et l'ethnographie (et c'est ici le seul point essentiel), il ne se soutient pas, et partant la numismatique, même après ses laborieuses recherches, « ne jette aucune lumière sur le problème de l'origine des Basques (1). »

Ainsi les grandes théories sur la race ibérienne qui défraient tant de pages brillantes de nos historiens politiques, com-

(1) *Les Basques d'après la numismatique* achèvent le ch. IV de la 2e partie, p. 396-418.

me Michelet et Henri Martin, et même de nos historiens littéraires, comme Ampère et Demogeot, s'évanouissent avec le système de Guillaume de Humboldt. Et le philologue prussien entraîne dans sa chute le numismate de Béziers, en qui nous avions salué le révélateur de l'alphabet ibérien. Nous ne savons si tous les détails de ces œuvres assez longtemps applaudies sont également atteintes par les arguments de M. Bladé. Mais nous croyons pouvoir affirmer que les éléments les plus essentiels, les assertions les plus fondamentales de ces deux systèmes, ont déjà fait leur temps. Où en sommes-nous donc vis-à-vis de ces problèmes qui ont occupé les veilles de tant de vaillants et sagaces chercheurs? Tout juste au point de départ, réduits à dire des Basques ce qu'en savaient Oihénart et Marca, à professer sur les monnaies *desconocidas* de l'Espagne presque la même ignorance que le spirituel doyen d'Alicante. Et M. Bladé lui-même qu'a-t-il obtenu dans les parties de son travail analysées jusqu'ici? Tout simplement la chute et la disparition des vastes édifices élevés par une science trop hâtive sur le terrain de l'ethnographie et de la numismatique basques. Ce résultat purement négatif peut sembler peu de chose. Ce n'est certainement pas son avis, ni le mien non plus. Chasser l'erreur n'est pas tout, mais c'est le point le plus urgent. L'erreur est le monstre qu'il faut exterminer à tout prix. L'ignorance qui la remplace n'est qu'un mal relatif auquel il faut souvent se résigner. M. Bladé est trop de l'école du bon sens pour ne pas professer cette doctrine, que je me souviens d'avoir entendu développer avec insistance, à l'Ecole des Chartes, par un ferme et prudent critique, par un archéologue accompli, M. J. Quicherat. Aussi notre savant compatriote serait homme à répondre à qui lui demanderait pourquoi il a jeté dans la mêlée des philologues eskuarisants tant de pages hérissées de discussions abstruses et de mots exotiques, ce que disait Manzoni à propos d'une dissertation sur les Lombards placée en tête de sa tragédie romantique d'*Adelghis* :

« Je leur ai donné à savoir qu'ils n'en sâvent rien, et je leur ai dit que je n'ai rien à en dire; après quoi je les quitte, en les priant de faire de longues études pour nous en dire quelque chose. On m'avouera que c'est un pas de fait (1). »

C'est le premier pas, celui qui coûte. Mais, du reste, dans ce qui précède, nous sommes loin d'avoir épuisé les études de M. Bladé sur les Basques. On va voir qu'à ces conclusions purement négatives il joindra bientôt quelques éléments positifs. Ils seront pourtant en petit nombre, et d'avance nous devons prévenir que les parties de son livre qui nous restent à résumer seront elles-mêmes plus destructives que productives.

IV.

Ni la toponymie espagnole, ni la numismatique dite ibérienne n'ont rien révélé de nouveau sur la vraie origine de la race basque. On peut consulter encore sur la même question les coutumes (soit morales, soit juridiques), la poésie et les chants nationaux des Basques actuels. On peut en second lieu interroger leurs caractères anthropologiques proprement dits et le génie de leur langue. Disons tout de suite que la première enquête n'amènera rien de sérieux; que la seconde seule fournira quelques indications précieuses, quoique vagues et confuses.

Non, l'étude des habitudes propres aux Basques ne donne que des faits sans portée ethnographique sérieuse. Le trait le plus caractéristique de cette race, au dire de la plupart des observateurs, c'est l'agilité. Tous nos touristes en ont parlé avec enthousiasme, non sans insister sur les danses, les jeux de paume, les combats de taureaux, matière à description et à style pittoresque. Mais ce sont là les mœurs de tous les peuples montagnards qui ont conservé leurs habitudes pa-

(1) Cité par Sainte-Beuve, *Fauriel*, dans les *Portraits contemporains*, t. II.

triarchales, et, s'il y a ici quelques faits moins universels; ils sont pourtant eux-mêmes répandus en dehors de la race basque. Il y a plus: c'est qu'on peut citer telle fraction de la population euskarienne, où l'agilité proverbiale des basques et des basquaises fait place à un caractère tout opposé : au témoignage non suspect de M. Elisée Reclus, la plupart des habitants de la vallée de Sainte-Engrace, « qui, d'ailleurs, parmi tous les Basques, sont ceux qu'a le moins modifiés la civilisation française, sont.... lents dans leurs allures (1). »

Une des manifestations morales de cette race offrira peut-être, quand on l'aura plus profondément étudiée, quelque base utile de comparaison avec d'autres races humaines. Je veux parler de la musique. M. J.-F. Bladé, soigneux et scrupuleux rapporteur ici comme partout, nous fait connaître ce qui a été dit de plus instructif sur les principaux airs populaires du pays basque par le missionnaire anglais Borrow et par quelques autres. Mais le système tonal des Basques n'a pas été précisé jusqu'ici : or, c'est un des caractères que les anthropologistes les plus sérieux mettent en ligne de compte dans leurs recherches sur les origines et la parenté des peuples. Aussi notre critique s'associe-t-il judicieusement au dr Broca pour faire demander à M. Fétis, l'oracle de la science musicale, quelle est la gamme américaine, afin qu'on puisse s'assurer si la gamme des Basques, différente de toutes celles qu'il indique, ne s'y rapporterait pas (2).

Citerons-nous une coutume très singulière sur laquelle plus d'un savant a voulu appuyer des comparaisons ethnographiques plus ou moins étranges? Il s'agit de la *couvade*, c'est-à-

(1) *Les Basques*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mars 1867.

(2) *Etudes*, p. 231-234. L'auteur donne ses impressions personnelles sur les airs populaires des Basques, sans s'attribuer la moindre science musicale. « Ma famille, dit-il en note, a fait jadis des sacrifices fort infructueux pour me faire apprendre la musique, et aujourd'hui je connais à peine les notes. Néanmoins je retiens d'instinct les mélodies populaires avec une exactitude et une facilité qui ont parfois surpris les musiciens distingués auxquels je me suis adressé pour la notation des chansons populaires de l'Armagnac. »

dire de l'usage observé par les maris de se mettre au lit et de se faire soigner par leurs femmes, lorsque celles-ci viennent d'accoucher! Tout incompréhensible qu'est cette habitude, elle est signalée, par une foule d'auteurs anciens et modernes, chez les Celtes, chez les Scythes, en Corse, en Cantabrie et chez divers sauvages de l'Amérique. Quelle conclusion précise tirer de cette coïncidence? Je ne sais, mais il n'importe pour la question actuelle, car cette coutume est loin d'être avérée pour les Escualdunacs. Chaho l'affirme de certains cantons du pays basque espagnol. Mais les assertions de Chaho ne dispensent jamais d'une vérification subséquente. « J'ai parcouru le pays basque à plusieurs reprises, dit M. Bladé, et j'ai interrogé sur les mœurs et les habitudes de ses habitants un très grand nombre de personnes parfaitement renseignées, médecins, sages-femmes, etc. Elles n'ont jamais entendu parler de la couvade, ni moi non plus (1). »

A défaut des habitudes de la vie, consultons les coutumes juridiques. Même absence de traits vraiment nationaux qui puissent servir, aujourd'hui ou après de nouvelles études comparées, de base à un système quelconque d'ethnographie. On sait la préparation toute spéciale de M. Bladé sur les questions de fors et de statuts locaux. Il la prouve une fois de plus, et avec un appareil tout à fait topique de renseignements complets, en dressant un inventaire juridique de tous les monuments du droit coutumier euskarien, ce qui n'avait jamais été entrepris. Après quoi, il examine les idées émises sur le droit basque par les trois seuls auteurs qui s'en soient occupés avec quelque étendue. Il est très sévère pour MM. Chambellan (2) et Laferrière (3), dont les recherches n'ont guère abouti qu'à des erreurs formelles sur ce point spécial. Il traite au contraire avec des égards très marqués les études de

(1) *Etudes*, p. 102-103, cf. p. 3, note (1).
(2) *Etudes sur l'histoire du droit français*, 1848.
(3) *Histoire du droit français*, tomes II et IV.

M. Cordier sur le *Droit de famille aux Pyrénées* (1). Mais, tout en reconnaissant le talent remarquable avec lequel ce juriste sait dégager les faits généraux de la masse confuse des dispositions coutumières, il le montre entraîné à son insu par ses opinions politiques et sociales dans des appréciations très fausses sur l'égalité des classes, sur l'importance de la femme chez les Basques. Les faits sur lesquels s'appuie M. Cordier tantôt manquent d'exactitude, tantôt résultent presque fatalement des conditions naturelles d'une région et d'une race pastorale. « Les pasteurs possèdent par communautés ou tout au moins par familles, et dans ce cas il importe peu que ce soit l'aîné mâle ou femelle des enfants qui soit choisi comme le représentant des intérêts collectifs. Cette explication a, j'en conviens, le tort d'être beaucoup moins humanitaire que celle de M. Cordier; mais elle rachète, je crois, cet inconvénient par une exactitude confirmée par tous les monuments du droit pastoral, comme par tous les récits des historiens et des voyageurs (2). »

VII

J'ai peur que mon lecteur ne s'impatiente de voir toujours le vide se faire devant lui à chacune des étapes nouvelles que lui impose l'analyse des *Etudes sur l'origine des Basques*. Nous n'avons pas fini cependant de voir tomber en ruines les créations de la science trompeuse ou trompée. Il y a encore les chants nationaux du peuple basque, sur lesquels notre critique fait main basse avec une sévérité dont je suis presque tenté de le blâmer, sans en contester la justice. Je n'insisterai pas, d'autant plus que le chapitre relatif à ces chants

(1) Le même auteur a entrepris, dans les mêmes idées, un travail sur l'*organisation de la famille chez les Basques*, que publie la *Revue historique de droit français et étranger*. M. Bladé en examine les deux premiers chapitres dans le troisième appendice de son livre, p. 525-528.

(2) *Etudes*, part. II, ch. V, *Les Basques d'après le droit coutumier*, p. 419-443.

apocryphes n'est qu'une nouvelle édition de la dissertation publiée dans la *Revue de Gascogne* (1) et dont les conclusions ont été adoptées par la critique française et allemande. Oui, le chant d'Annibal est une supercherie grossière et qui ne soutient pas un instant l'examen. Oui, le chant des Cantabres lui-même, tant admiré par Humboldt, est en contradiction avec les données les plus sûres de l'histoire et de l'ethnographie positives. Oui, enfin, le chant d'Altabiscar a tout l'air d'une mystification de l'an de grâce et de romantisme 1835, et l'on ne trouvera jamais la copie que La Tour d'Auvergne en aurait prise pour le sénateur Garat, au dire de M. Garay de Monglave. Eh bien! pourquoi ne pas le dire? je regrette ce pastiche, insoutenable si l'on veut en critique, mais poétiquement fort réussi. M. Bladé m'en voudra de tenir à ces oripeaux dont l'éclat trompeur n'a pas la moindre action sur lui. Pourtant ce qui a séduit des antiquaires comme Grimm et des poètes comme Victor Hugo mérite quelques égards. Le thème est magnifique sans doute : l'armée des Francs écrasée par les pâtres des montagnes, les grandes ombres des paladins dans les défilés pleins d'embûches, et par dessus tout la figure épique de l'empereur Charlemagne « à la barbe fleurie. » Mais la muse de la France du nord a chanté Roncevaux avec une inspiration admirable; il était bien délicat d'opposer à l'épopée française une chanson basque dans le ton âpre et sauvage de la poésie populaire. Or l'entreprise n'a pas si mal tourné au faussaire (je ne conteste pas le faux). Relisez sans parti pris ce chant guerrier que j'abrége de plus de moitié : « Un cri s'élève dans les montagnes. — Qui va là? Que veut-on? — Et le chien aboie, et les pâtres soufflent dans leurs cornes de bœuf. Le bruit augmente : c'est toute une armée qui vient. La voici. Quelle haie de lances! que de bannières! que de soldats! Combien sont-ils? Enfant, compte-les bien. Un, deux,

(1) Voir notre tome VII, p. 97, 155, 223, 261, 306.

trois, quatre, cinq..., dix-huit, dix-neuf, vingt. Et des milliers encore ! — Déracinons nos rochers, lançons-les sur leurs têtes ! Qu'avaient-ils à faire ici, ces gens du Nord ? Quand Dieu fit ces montagnes, c'était pour que les hommes ne les franchissent pas ! Les rochers roulent, le sang ruisselle, les chairs palpitent, les os brisés craquent. — Fuyez, s'il vous reste de la force et un cheval. Fuis, roi Carloman, avec tes plumes noires et ta cape rouge. Nous, descendons en lançant des flèches. Ils fuient tous. Combien sont-ils encore? Enfant, compte-les bien! Vingt, dix-neuf, dix-huit..., quatre, trois, deux, un. — Pas même un seul. C'est fini. Chef de la maison, vous pouvez rentrer avec votre chien, embrasser votre femme et vos enfants, nettoyer vos flèches et dormir dessus. La nuit, les aigles viendront manger ces chairs écrasées et tous ces os blanchiront dans l'éternité. »

J'ai gâté ce chant, que j'engage mes lecteurs à relire en entier, mais il me semble que la composition en est grandiose et l'inspiration franche et haute. J'accorde à M. Bladé que le faussaire perce dans le costume prêté à Charlemagne, qui est celui du héros d'un opéra célèbre, et dans la sentence philosophique relative aux montagnes que Dieu défend aux hommes de franchir. Mais tous les détails de cette chanson ont une grandeur sauvage à laquelle je serais fâché de devenir insensible. Le poète de la *Légende des Siècles,* dont on ne récusera pas l'autorité en pareille matière, au besoin plaiderait pour moi :

Le laboureur des monts qui vit sous la ramée
Est rentré chez lui grave et calme avec son chien;
Il a baisé sa femme au front et dit : « C'est bien. »
Il a lavé sa trompe et son arc aux fontaines,
Et les os des héros blanchissent dans les plaines.

Le bon roi Charles est plein de douleur et d'ennui,
..... surtout de songer, lui, vainqueur des Espagnes,
Qu'on fera des chansons dans toutes ces montagnes

Sur ses guerriers tombés devant des paysans
Et qu'on en parlera plus de quatre cents ans (1) !

Eh bien ! si ces chansons ont été faites, on les a oubliées depuis longtemps. La seule partie authentique, c'est-à-dire plus ou moins ancienne du chant d'Altabiscar, c'est la double série numérale ascendante et descendante dont le moderne rédacteur a su tirer un parti assez original, mais dont la signification est absolument nulle dans la bouche des Basques qui la chantent. M. Bladé l'a vraiment démontré, et malgré mes regrets, je vois ce chant disparaître à jamais du seuil mystérieux, et désormais bien vide, de notre histoire littéraire. Les défenseurs de ce fragment poétique fuient eux-mêmes l'un après l'autre comme les guerriers de Charlemagne, et vont rejoindre dans la brume la carmagnole du comte Garat et le shako du brave La Tour d'Auvergne. Combien sont-ils encore ? Quatre, trois, deux, un !... Il y en a au moins un. M. Cénac-Moncaut maintient l'authenticité du chant basque; il affirme même que ce chant est resté populaire en Soule, et oppose hardiment son enquête positive à l'enquête négative de M. Bladé. Celui-ci de son côté s'attache à sa négation « plus fort que jamais », et « plaint de tout son cœur M. Cénac-Moncaut d'avoir affirmé, sous sa garantie personnelle, un fait dont tout le monde peut vérifier la fausseté. » Entre deux hommes d'honneur si sûrs de leur fait, il me semble que l'accord n'est pas si impossible qu'on croirait au premier abord. Le *chant d'Altabiscar* est apocryphe, ce n'est que trop clair; mais, vu le succès qu'il a obtenu en français, je ne suis pas surpris que, sans devenir vraiment populaire, il ait été seriné çà et là, surtout dans les parties les plus civilisées du pays basque français, la Soule par exemple, à quelques personnes qui le répètent bien ou mal, sans que ce fait énerve un seul des arguments produits dans la dissertation de M. Bladé.

(1) V. Hugo, *La légende des siècles*, Aymerillot.

Est-ce à dire que dans l'argumentation de ce dernier contre les chants héroïques des Basques, la mesure soit toujours exactement gardée et qu'il n'y ait pas une preuve suspecte, une objection douteuse? Je ne le crois pas; ainsi, par exemple, il prouve à merveille que beaucoup de mots en sont modernes et empruntés aux idiomes d'origine latine, mais de ce fait incontestable il force peut-être les conséquences. La présence d'un mot dans un fragment de littérature populaire prouve rigoureusement l'existence de ce mot au moment où le morceau est recueilli, mais non au temps même de sa composition. Toute littérature populaire, même préservée par des formules rhythmiques plus ou moins précises, subit la loi du changement, loi essentielle de la vie. Elle s'altère donc incessamment, comme la langue même, quoique avec une certaine lenteur, explicable par la résistance des types consacrés. Du reste, M. Bladé en convient lui-même, quand il dit d'un fragment douteux de poésie basque sur la bataille de Béotibar, que le langage en a dû être modifié plus d'une fois, « afin de pouvoir toujours être compris par les générations successives de chanteurs. » Et puis, cette difficulté ne se présente guère que sur quelques points secondaires de l'argumentation de M. Bladé. Nos lecteurs peuvent se convaincre, en la relisant dans nos livraisons mêmes, qu'elle comprend un ensemble irrécusable de preuves historiques et critiques, et l'on peut ajouter, je crois, que la science sérieuse adhère aujourd'hui unanimement aux conclusions négatives de notre savant collaborateur (1).

VIII.

Abordons enfin les parties de l'œuvre dont nous pouvons attendre quelque résultat plus positif. Il y en a deux d'une importance capitale et d'une difficulté exceptionnelle, sur les-

(1) *Etudes..*, part. II, ch. VI (et dernier) : *Les Basques d'après les chants héroïques*, p. 443-482.

quelles on me permettra de courir, en donnant plutôt les conclusions que les considérants, du moins en réduisant ces derniers à quelques indications précises, sans cet appareil de citations et de mots techniques dont M. Bladé n'a pas redouté l'ennui.

La philologie basque, nous l'avons touchée par un point unique, la toponymie. Pour arriver à une comparaison avec les diverses familles de langues, utile pour l'ethnographie, il faut étudier surtout la grammaire et les radicaux primitifs. C'est de cette étude que peuvent ressortir des liens de parenté entre les Basques et des races aujourd'hui séparées d'eux par des mers et des continents.

Les pères de la philologie basque, ceux qui s'engagèrent dans ces recherches ardues à une époque (il faut le dire à leur décharge) où la linguistique manquait encore de données générales et de procédés sûrs, arrivèrent à de singulières conclusions. Après le jésuite Larramendi (1) et l'abbé Hervas (2), qui expliquèrent toute la toponymie espagnole et même européenne par le basque, deux étymologistes encore plus aventureux, P.-P. Astarloa (3), curé en Biscaye, et son disciple J.-B. Erro (4), firent hardiment du basque la langue primitive, et prétendirent trouver dans son étude l'origine de toute science et de toute civilisation. Sans se soucier beaucoup de mettre d'accord ses diverses assertions, Astarloa soutient, d'abord, que la langue basque « fut formée par Dieu même, dans la confusion de la tour de Babel; » et puis, que « par sa perfection extraordinaire » elle est « la seule qui ait pu être inspirée au premier homme par son créateur. » D'après

(1) Ses ouvrages principaux sont : *De la antiguedad y universalidad del Bascuenze en Espana*, Salamanca, 1728, et le *Diccionario trilingue*, San Sebastian, 1745.

(2) *Saggio pratico delle lingue*. Cet abbé Hervas a donc écrit en italien, sauf erreur dans la référence de M. Bladé (p. 336, note 1).

(3) *Apologia de la lengua bascongada*, Madrid, 1803.

(4) *Alfabeto de la lengua primitiva de Espana*, Madrid, 1806; *El Mundo primitivo*, Madrid, 1815.

Erro, les Basques sont la source primitive « des premières populations de l'Europe, de l'Indoustan, de la Chine, en un mot de toute l'Asie, du Mexique, etc. » « L'auteur ne s'arrête pas en si beau chemin, dit M. Bladé; il cherche à démontrer, par toutes sortes de raisons, qu'Adam et Eve parlaient basque dans le Paradis terrestre, dont il nous donne une description détaillée, sans préjudice d'une interprétation biscayenne de la toponymie hébraïque de la Genèse. » Hors du pays basque, ces billevesées furent généralement traitées comme elles le méritaient. Mais le patriotisme local attacha du prix à des recherches si mal conduites. Cependant on a exagéré le caractère de cette adhésion générale à de folles théories. Voici une historiette que M. Max Müller, l'éminent philologue, n'a pas craint d'emprunter à M. V. Hennequin, écrivain dont la tête, toujours un peu dérangée, finit, comme on sait, par se perdre dans les rêveries du plus absurde illuminisme :

« Il y a environ deux cents ans, il s'engagea dans le chapitre métropolitain de Pampelune une discussion sérieuse conservée dans les minutes du chapitre : — 1. Le basque a-t-il été la langue primitive de l'humanité? Les savants membres avouent que, quelle soit à cet égard leur intime conviction, ils n'osent donner à cette question une réponse affirmative. — 2. Le basque a-t-il été la seule langue parlée dans le Paradis par Adam et Eve? Sur ce point, les opinants déclarent qu'il ne saurait exister de doute dans leur esprit et « qu'il est impossible d'avancer contre cette opinion une objection sérieuse et raisonnable. »

Il faut remercier M. Bladé, qui avait d'abord cité lui-même purement et simplement cette anecdote inacceptable, d'y être revenu vers la fin de son volume pour la rejeter comme controuvée. Elle est assez évidemment faite de verve, avec des éléments absurdes et contradictoires à plaisir, et du reste les archives tant citées n'offrent pas trace d'un si étrange document.

Les travaux de G. de Humboldt se rattachent à l'école d'Astarloa et d'Erro. Mais le savant prussien rejette les exagérations les plus criantes de ses prédécesseurs, et lui-même ne s'applique, après avoir noté quelques caractères phonologiques de l'eskuara, qu'à expliquer la plus grande partie de la toponymie ibérienne par le vocabulaire basque. Nous avons vu le sort de cette entreprise. La philologie contemporaine a étudié d'une tout autre façon la langue basque, et les principaux travaux qu'elle a produits en ce genre, depuis l'excellente Dissertation de l'abbé Darrigol en 1827 jusqu'aux ouvrages tout récents de MM. l'abbé Inchauspe, le prince Louis-Lucien Bonaparte, le capitaine Duvoisin, H. de Charencey et Van Eys, sont examinés et extraits fort soigneusement par M. J.-F. Bladé. Je renvoie à son livre et à ceux qu'il résume lui-même, pour tout ce qui regarde la phonétique et la grammaire basques. Mais il faut dire au moins ici quelles conclusions ethnographiques sont sorties de ces travaux de linguistique.

Il en est né les théories les plus diverses et les plus contradictoires. Notre savant critique les examine et les discute presque toutes; indiquons les principales seulement, avec le résultat de l'examen auquel les soumet M. Bladé. On sait que les principaux groupes de langues établis par la science moderne sont : les langues sémitiques (hébreu, arabe, punique, etc.), les langues aryennes, vulgairement indo-européennes (sanscrit, grec, latin, germanique), les langues touraniennes (magyar, finnois, etc.), les langues américaines... Ces groupes se distinguent essentiellement par les procédés spéciaux de formation, de grammaire et de construction, aussi bien que par la phonologie et les radicaux primitifs. Or il n'en est aucun dont on n'ait voulu rapprocher le basque, ce qui prouve au moins que sa parenté avec un groupe quelconque est loin d'être évidente.

Le basque serait une langue sémitique d'après Chiniac de

la Bastide, l'abbé d'Iharce de Bidassouet et M. Eichoff. Mais ces auteurs ne donnent aucune preuve sérieuse de cette assertion (1). Les travaux entrepris pour expliquer par le basque les fragments en langue punique, intercalés dans le *Pœnulus* de Plaute, n'ont abouti qu'à des résultats absurdes. Les caractères des langues sémitiques sont très différents de ceux de l'eskuara. Ce qui paraît vrai, ce que M. Pruner-Bey en particulier se propose de démontrer en détail, c'est que plusieurs éléments sémitiques se sont infiltrés dans le basque : et rien de plus vraisemblable, si l'on songe aux colonies phéniciennes et carthaginoises de l'Espagne, et à l'influence de leur commerce sur les populations pyrénéennes. Ce philologue indique spécialement, comme créée ou modifiée par cette cause, la nomenclature des animaux domestiques.

On arrive aux mêmes conclusions en comparant le basque avec les langues du nord de l'Afrique, dont quelques philologues ont prétendu le rapprocher. Leibniz recommandait déjà des recherches en ce sens. M. Renan a signalé en particulier le suffixe *tan* (*tani, tania*), fréquent en Afrique et en Espagne. M. Bladé, pour réduire cette preuve à sa juste valeur, n'a pas reculé devant une étude générale des idiomes berbères et un long relevé des noms géographiques dont la terminaison avait frappé, avant l'auteur de l'*Histoire des langues sémitiques*, plus d'un géographe et d'un philologue. Mais la comparaison des procédés grammaticaux ne révèle pas la parenté des peuples en question, et *tanus* reste un suffixe latin. Tout au plus (je pense que M. Bladé ne s'opposera pas à cette concession sans importance relativement aux origines) une influence étrangère a-t-elle pu diriger la formation latine dans cette direction; car je maintiens que la finale *tani* est

(1) Il faut en dire autant de M. D.-J. Garat, auteur d'un livre tout récent : *Origine des Basques de France et d'Espagne*, et partisan du sémitisme basque. M. Bladé a consacré son second appendice (p. 514-523) à démolir cet ouvrage qui vient d'être traité avec la même sévérité par la *Revue critique*, dont l'autorité est si grande en matière de philologie.

plus fréquente en Espagne que dans les autres parties de l'empire romain. Ne raisonne-t-on pas ainsi pour les finales gallo-romaines en *ac : Marciacum, Pauliacum, Juliacum?*

Comparé aux langues aryennes, le basque, depuis si longtemps vivant au milieu d'elles, frappe surtout par des dissemblances profondes. Sans doute il a emprunté une partie considérable de son vocabulaire aux idiomes novo-latins qui le cernent depuis des siècles. Mais on sait que la science moderne ne se laisse pas prendre à ces détails lexicographiques d'une importance très secondaire dans la question d'origine; c'est à la grammaire même et tout au plus aux radicaux primitifs qu'elle s'adresse pour résoudre ces problèmes délicats. En essayant de rattacher le basque au sanscrit, Chaho n'a, malheureusement pour son système, opéré que sur le vocabulaire. Les deux grammaires sont absolument irréductibles l'une à l'autre, et les rapprochements de mots de l'aventureux philologue navarrais se réduisent à peu de chose, si l'on fait la part des emprunts romans ou novo-latins dont je parlais tout à l'heure. Il reste pourtant quelques radicaux primitifs qui semblent communs aux deux idiomes et sur lesquels le dernier mot n'est peut-être pas dit. Il se peut qu'on touche, sur ce point et sur plusieurs autres, à une liaison primitive entre deux ou trois groupes depuis très profondément divisés.

La parenté proprement dite du basque avec les langues touraniennes, quoique manifestée par un assez petit nombre d'indices sérieux, paraît au contraire au moins fort probable. M. A. d'Abbadie a relevé avec beaucoup de sagacité quelques analogies entre sa langue maternelle et le hongrois et le géorgien. Le prince Louis-Lucien a été plus affirmatif, mais ses conclusions dépassent un peu la portée de ses prémisses. M. Bladé traite avec la même sévérité *La langue basque et les idiomes de l'Oural* de M. de Charencey, dont les arguments ne lui semblent pas décisifs. « Il faut néanmoins con-

venir, conclut-il, que la ressemblance frappante de l'accusatif pluriel en basque d'une part, et de l'autre en lapon suédois et en magyar, est faite pour donner à réfléchir, et qu'on ne retrouve ici ni les ressemblances fortuites ni le caractère conjectural et hasardeux que je regrette d'avoir à signaler dans les autres parties du tableau dressé par M. de Charencey. » De plus, le basque et les langues touraniennes possèdent en commun bon nombre de termes caractéristiques d'un état social rudimentaire; plusieurs noms de nombre sont analogues dans l'eskuara et les langues finnoises, et la conjugaison présente de part et d'autre plusieurs rapports peu contestables. Notez qu'à ces indices se joint une certaine analogie dans la constitution même de l'idiome; de telle sorte qu'à ce point de vue, deux langues touraniennes (le morduin et le samoyède) paraissent à M. Pruner-Bey présenter « un terme de transition, un état intermédiaire entre la basque et les américaines d'une part, et les finnoises de l'autre. »

Les langues américaines ne s'attendaient peut-être pas à venir en ligne de compte, et cependant elles offrent avec le basque des analogies positives. M. Bladé les met dans tout leur jour en s'aidant des travaux d'un missionnaire canadien et du savant et regrettable abbé Le Hir, de Saint-Sulpice, pour ce qui regarde surtout les pronoms personnels; et de ceux de M. Pruner-Bey, pour la constitution intime de la langue, les systèmes de flexion et le principe de la numération. — Du reste, ce rapprochement du basque et des idiomes américains est tout naturel, s'il est vrai (et cela est presque démontré aujourd'hui) que toute la famille touranienne a une seule origine et qu'elle s'étend sur le nord de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique (1).

(1) *Les Basques d'après la philologie* sont le sujet de deux longs chapitres (part. II, ch. 2 et 3), l'un sur la *langue basque*, p. 237-305, l'autre de *philologie comparée*, p. 306-363.

IX

L'histoire aura peut-être tôt ou tard quelque chose à dire sur cette immense fraction de l'humanité, sur l'époque approximative où se détacha du tronc primitif le rameau euskarien, sur son émigration jusqu'à nos Pyrénées où, malgré de continuels rapports et une fusion partielle avec des races probablement venues plus tard dans les mêmes régions, la race basque a gardé, avec sa langue, quelques traits de sa primitive originalité.

Cette fusion imparfaite, mais bien réelle, explique le peu de résultats fournis à l'ethnographie par les études d'anthropologie physique sur les Basques. On a parlé souvent de la taille, du teint, de la couleur des yeux et des cheveux des Basques; mais sur aucun de ces points les observateurs ne sont parvenus à s'entendre, et il est curieux de les voir affirmer, l'un (Napier) la haute stature, l'autre (M. Broca) la taille petite et trapue des Escualdunacs; l'un (Young) leur teint blanc, l'autre (M. de Quatrefages) leur coloration brune; l'un (M. de Belloguet) la couleur azurée, et l'autre (encore M. de Quatrefages) la couleur noire de leurs yeux. Evidemment, tout en tenant compte des erreurs possibles d'observation, de telles oppositions ne s'expliquent que par la présence de types divers dans la même race.

Toutefois, un caractère plus constant a paru ressortir de l'étude du crâne humain dans la race basque. Plusieurs savants ont fait et poursuivi avec quelque étendue des observations cranioscopiques soit sur le vivant, soit sur des squelettes plus ou moins anciens de cette race. Je signalerai à ce sujet les grands envois d'ossements humains du cimetière de Zarauz (Guipuzcoa) en Angleterre. Je ne cherche pas quelle est l'influence qui a présidé à cette exhumation, que je crois peu conforme aux mœurs générales du pays basque; mais, quel

qu'en ait été le mobile, elle a donné lieu à de longs débats scientifiques. On sait que deux types se sont disputé le terrain en Europe dès les temps anté-historiques, types caractérisés par le prolongement très restreint ou très marqué de la tête osseuse : type brachycéphale, type dolichocéphale. Or les crânes de Zarauz appartenaient à ce dernier type, quoique avec des caractères spéciaux. Mais d'autres observations ont montré que c'était là un fait local qui persiste encore, tandis que l'ensemble de la race basque se rapporte au type brachycéphale et, d'après M. Pruner-Bey (chaudement combattu, il est vrai, par le docteur Broca), à la variété *mongoloïde*. Il y aurait donc ici, au milieu de faits sans valeur ou qui ne témoignent que du mélange et de l'altération du type primitif, un élément ethnique à constater. Il est vrai que l'état encore embryonnaire des études d'anthropologie comparée et le manque de données certaines touchant la distribution première et la succession réelle des anciens types en Europe, ne permettent pas jusqu'ici d'en tirer des inductions bien utiles. Mais il est permis de compter sur l'avenir d'une science cultivée déjà avec tant d'ardeur et de persévérance (1).

Les pages qui précèdent donnent quelque idée des principales questions abordées dans le gros volume qui est sous nos yeux. Encore y a-t-il là bien des discussions savantes que nous avons dû passer entièrement sous silence, pour ne pas grossir outre mesure notre étude analytique. Signalons en courant : les aperçus anthropologiques et mégalithiques sur la Sicile anté-historique ; le relevé des recherches sur les âges de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et du fer dans le midi de la France, en Espagne et dans le nord de l'Afrique; les indications scientifiques relatives à la contiguité primitive de l'Espagne et du continent africain, à l'émersion du Sahara,

(1) *Etudes sur l'origine des Basques*, part. II, ch. Ier. *Les Basques d'après l'anthropologie*, p. 187-236.

à la période glaciaire; la discussion de quelques opinions singulières attribuant aux Basques une origine étrusque, italienne, germanique, égyptienne, *atlantique* — et à ce sujet dissertation à fond sur l'Atlantide de Platon — etc., etc. Forcé de négliger tant de détails importants, nous ne devons pas du moins quitter le travail capital de M. Bladé sans en essayer une appréciation sérieuse.

X

« La critique impartiale, dit l'auteur lui-même en terminant, m'apprendra ce que je dois penser de ce livre dont je puis dire, la main sur la conscience, que depuis quatorze ans je n'ai pas passé un seul jour sans y travailler, ni une heure sans y penser. Dieu merci, je n'ai rien à prendre sur moi pour accepter d'avance la décision de mes juges. Mais je me croirais trop payé de mon travail s'il pouvait faciliter la tâche de ceux qui reviendront après moi sur le problème de l'origine des Basques. »

La sincérité de cette déclaration est évidente. D'ailleurs, en faisant la part de quelque illusion personnelle toujours possible, la lecture attentive du livre suffit pour témoigner du labeur vraiment incroyable et des visées entièrement désintéressées de l'auteur. Travail énorme, d'abord : M. J.-F. Bladé, malgré l'étendue de sa préparation littéraire et scientifique, n'était point, n'est pas même devenu un anthropologiste ni un philologue de profession. Il a cependant fallu, pour mener à bonne fin ses *Etudes sur l'origine des Basques*, qu'il étudiât à fond, non-seulement les notions élémentaires de ces sciences réservées, si pleines de points obscurs, d'écueils funestes, de parties controversées, mais encore leur application spéciale aux problèmes les moins déterminés de leur domaine. C'est ainsi que les immenses travaux contradictoires des savants et des sociétés anthropologiques sont résumés dans divers chapitres de cet ouvrage, avec l'exactitude

minutieuse d'un procès-verbal officiel. C'est ainsi que notre laborieux compatriote extrait, avec la même patience et la même impartialité, non-seulement les principes généraux de la linguistique et de la grammaire comparée, mais encore les recherches les plus techniques sur le basque, d'une part, et, de l'autre, sur les langues berbères, touraniennes, américaines, etc. — Esprit d'absolu désintéressement scientifique : chaque auteur, chaque théorie est citée fidèlement et discutée avec une rigueur uniforme, et, quelle que soit la personnalité vivace du savant critique, pas la moindre tentative systématique ne vient interrompre la froide et lente enquête qu'il a voulu suivre jusqu'au bout. Il est vrai que peu d'assertions résistent à ses attaques; mais ce n'est pas au profit d'une idée préconçue qu'il les bat en brèche, et au bout de sa tâche il met lui-même en relief les points sur lesquels il lui paraît que l'avenir pourra fonder et élever des travaux plus solides que ceux d'une érudition imprudente et hâtive. Dans tout cela, pas une théorie personnelle, pas même un système accepté; mais une libre recherche à travers tous les noms et tous les travaux.

Sur la portée même de cette critique, le lecteur sait, par ce qui précède, ce que nous pensons. S'il ne fallait, pour un arrêt définitif, que de l'impartialité, nous oserions, malgré notre vieille amitié pour l'auteur, malgré l'excessif honneur qu'il nous a fait en nous dédiant ce livre et surtout en nous traitant dans la préface de *romaniste éminent* (nous n'avons droit, certes! ni à l'épithète ni même au substantif), — nous oserions donner nos conclusions pour sûres. Mais il est nécessaire que les vrais philologues y passent, et c'est ce qui n'arrivera pas tout de suite. La division du travail, excellente en principe, mais sujette à beaucoup d'inconvénients pratiques, règne surtout dans la philologie contemporaine; le dernier mot sur les recherches linguistiques si complexes qui remplissent le volume de M. Bladé ne pourra donc être dit qu'après

un contrôle multiple. Ses conclusions particulières sur les anciennes races et les anciennes langues de l'Espagne nous semblent même offrir quelques points obscurs, où l'école combattue par M. Bladé pourra regagner du terrain. Mais ce sera encore à lui qu'en reviendra l'honneur, car il a positivement démantelé la position actuelle des disciples de Guill. de Humboldt; et de nouveaux travaux peuvent seuls leur rendre la place tenable.

Et maintenant, deux mots touchant la forme sous laquelle M. Bladé a présenté ces vastes études. Nous ne lui reprocherons pas d'avoir fait un livre à peu près sans éloquence et sans style. Il a eu le courage de la sécheresse, de l'abstraction, des longueurs et des répétitions nécessaires; cela lui sera compté pour un mérite, d'autant mieux qu'il est capable et coutumier d'un tout autre genre de succès. Mais le lecteur trouvera pourtant dans ce gros volume quelques embarras que l'auteur aurait pu lui épargner. La grande division en deux parties (*Historique et position du problème. — Les Basques, d'après l'anthropologie, la philologie,* etc.) est excellente en elle-même, mais ne répond pas exactement au contenu. La première partie serait plutôt. *Les Basques d'après l'histoire,* avec l'exposition des divers systèmes philologiques sur leur langue. Or ces systèmes auraient bien gagné à n'être exposés que plus tard. Lorsqu'on arrive aux chapitres II et III de la seconde partie, où ils sont repris et discutés, il est pénible de se reporter à tout instant à des idées développées deux cents pages plus haut. Je crois que presque tous les petits défauts de forme qui frapperont le lecteur, répétitions et renvois trop fréquents, questions réservées, transitions multipliées et monotones, viennent de ce plan trop peu rigoureusement tracé dès le début.

Est-ce à dire que l'ordre suivi par M. Bladé n'ait pas de raison d'être? Je crois qu'il en a une très profonde, et qu'à certains points de vue, il n'est pas sans avantages. Il repro-

duit à peu près le travail même de l'auteur qui, parti d'un doute sur la valeur du système *ibéro-basque*, a d'abord étudié, auteurs en main, les vrais Basques des deux côtés des Pyrénées, puis les Ibères qui se sont évanouis dans son creuset; et depuis s'est muni de toutes pièces pour comprendre à fond et discuter en entier les diverses théories anthropologiques, numismatiques, philologiques, sur ce peuple mystérieux. Mais pour la facilité du lecteur, je maintiens qu'un ordre plus systématique eût été préférable.

Les autres reproches, qu'une lecture très attentive m'a suggérés, ne sont que des vétilles dont je ne ferais pas la moindre mention si je ne tenais à bien montrer que mon adhésion critique peut être de l'impuissance, mais non de la camaraderie. Les formes acerbes que M. Bladé a portées quelquefois dans la polémique ont disparu de ce livre, au moins chaque fois qu'il s'agit de noms et de travaux vraiment sérieux. Mais même à l'égard des autres, il me semble que la science n'a de choix qu'entre le silence et un langage digne dont la sévérité n'exclut pas la politesse. M. Bladé parle quelque part, à propos d'un missionnaire canadien, « des précautions et des euphémismes dont les érudits de l'ancien continent ne se souviennent pas toujours autant qu'il le faudrait. » De ce côté, il est à peu près converti; mais il parle pourtant un peu trop, même à l'encontre du songe-creux Chaho, de mensonges et de mauvaise foi; et il y a des vivants qui attrapent aussi çà et là, non de tels pavés, mais quelque fâcheuse note, d'une gamme trop accentuée.

J'ajouterais à cela des critiques vraiment trop minutieuses (par ex. p. 401, note) adressées à des travaux importants; quelques incorrections de langage (comme *à l'aide exclusif*), échappées en de rares endroits à une plume ordinairement très sûre; deux noms de lieu, *Palerma* (p. 321) et *Tauromentium* (p. 171), qui sont des *lapsus calami*, si ce ne sont pas des fautes typographiques, etc.

Et je conclus : le procès de l'origine des Basques est appointé; les travaux multipliés et contradictoires qui en formaient l'inextricable dossier sont tirés au clair; on en sait le fort et le faible, et les chercheurs à venir ont une route tracée. M. Bladé a prouvé à la fois son dévouement à notre histoire en accomplissant ce travail rebutant, mais nécessaire, et ses vastes aptitudes en devenant le rapporteur très compétent de travaux étrangers à sa vocation essentielle. Mais qu'il n'oublie pas plus longtemps celle-ci, et qu'après le prochain achèvement des quelques œuvres de discussion qu'il a déjà sur le métier et qui ne s'adresseront qu'au public restreint des érudits, il aborde enfin, avec la liberté d'allures que réclame son talent, le terrain de l'histoire narrative, où le grand public fera son succès, au lieu de se contenter d'y applaudir.

LÉONCE COUTURE.

CHRONIQUE.

L'espace nous manque pour indiquer le résultat du travail de la commission instituée à Toulouse à l'effet de décerner le prix de 1,000 francs au meilleur mémoire historique présenté dans la circonscription académique. La *Société historique de Gascogne* était représentée dans cette réunion par M. J.-F. Bladé, que ses collègues ont chargé du rapport. Cette pièce a dû être lue en séance publique au Capitole, le 27 novembre. La *Revue de Gascogne* espère bien en faire jouir ses lecteurs dès son prochain numéro.

Nous aurons soin de consacrer encore très prochainement un article à l'ouvrage si intéressant de M. l'abbé de Ladoue (*Mgr Gerbet, sa vie, ses œuvres, et l'école menaisienne*, 3 vol. in-8°; Paris, Tolra et Haton), que nous recommandons chaudement dès aujourd'hui à tous les esprits curieux de l'histoire religieuse et littéraire de notre siècle.

Nous prions en même temps les nombreux auteurs dont les livres sont depuis trop longtemps entre nos mains sans que nous en ayons rendu compte, d'excuser ces retards involontaires et de compter que tous seront passés en revue dans ces mois d'hiver. L. C.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

15. Sur les divers noms du coq en patois.

J'ai signalé un jour à M. Paul Meyer les quatre noms que nous donnons au coq en Gascogne (*ajan*, *biguey*, *tzaou*, *pout*), le priant de me faire connaître l'origine de chacun de ces noms. L'habile philologue voulut bien m'écrire ce qui suit : « *Pout* est évidemment *pullus*, et *tzaou* est l'ancien provençal *jau*, que je ne trouve pas dans le *Lexique roman* de Raynouard, mais que j'ai rencontré dans les textes, dans *Philomena*, si j'ai bonne mémoire. Quand à *ajan* et à *biguey*, je ne sais rien vous dire. Ces mots inexplicables sont fréquents dans les patois. Ce sont souvent des créations récentes dont la raison d'être est perdue pour ceux qui n'ont pas assisté à l'éclosion du mot. Les patois ont de la sorte une puissance de création et de rénovation que ne possèdent point les idiomes littéraires, et qui les fait ressembler un peu à ces idiomes de l'Amérique ou de l'Océanie, qui ont le temps de changer entièrement d'aspect pendant qu'on en imprime le vocabulaire. » Sans contester le moins du monde la thèse soutenue en ces lignes par mon savant correspondant, je viens demander aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* si les mots *ajan* et *biguey* sont réellement inexplicables. Ces mots le seront certainement, si, après avoir paru tels à un critique comme l'éditeur de *Flamenca*, ils paraissent encore tels à ceux de mes collaborateurs qui, en matière de philologie gasconne, psssèdent une compétence toute particulière.

T. de L.

Réponse. — M. Paul Meyer a évidemment donné la vraie origine de *pout* et de *tzau*. Je ferai remarquer seulement, 1° quant à *pout*, que *t* final remplaçant *l* est de règle dans la phonétique gasconne; les Languedociens disent *poul*; 2° quant à *tzau*, que ce mot a dû être emprunté aux Provençaux, qui seuls donnent le son de *tz* ou *z* au *j*, que les Gascons prononcent comme en français; de sorte qu'un mot provençal perdu en Provence (où l'on dit aujourd'hui *gau*) s'est conservé en Guienne. Dans la Gascogne proprement dite, je crois que *tzau* est inusité. J'en dirai autant de *biguey*, dont l'étymologie m'est inconnue. Reste *ajan*, dont la vraie forme, usitée dans le Bas-Armagnac, *hasan*, révèle très-clairement l'origine. *Hasan*, d'après les habitudes phonétiques de notre patois, est le correspondant exact de *phasianus*. Nos pères, vrais gascons, ont donné à leurs coqs le nom de *faisans*.

L. C.

16. En quel lieu de Gascogne naquit Chicot?

On lit dans le *Thuana* (édition de 1691, p. 337) : « Chicot était bon François, et grand bouffon, et fort vaillant. Il prit le comte de Chatigny lors du siége de

Rouen, et le prenant ne luy dit point qui il était, et voyant le Roy luy dit : Tiens, je te donne ce prisonnier qui est à moi. Le comte se voyant pris donna un grand coup d'épée sur la tête de Chicot, dont il mourut quinze jours après, par mauvais régime. Il y avait dans la chambre où il était malade un soldat qui se mourait. L'on fait venir le curé du lieu pour le confesser, qui ne le voulut absoudre, pour ce qu'il avait suivy le Roy, qui était de la religion. Chicot se leva de son lit en colère, et battit outrageusement le curé, et le jeta à coups de pied hors de la chambre. Il disait ses vérités aux grands de la cour avec toute liberté. Il était de Gascogne, et avait été au mareschal de Villars. Il mourut riche. » Quelques-uns de ces détails se trouvent dans l'*Histoire universelle* du président de Thou (p. 968 du tome XI de la traduction française de 1734), mais l'origine gasconne de Chicot n'y est pas indiquée. Le récit du *Thuana* a été littéralement reproduit dans le *Moreri* de 1759 et dans la *Nouvelle Biographie générale*. On s'est contenté d'ajouter, dans ce dernier recueil : « Chicot joue un rôle comique, bien tracé, dans *la Dame de Montsoreau*, un des meilleurs romans de M. Alex. Dumas. »

T. DE L.

17. Sur le Castelnau de Monluc.

Blaise de Monluc (*Commentaires*, édition de M. de Ruble, t. I, p. 41) dit, racontant son départ pour l'Italie : « Je me mis en chemin pour exécuter mon dessein, remettant à la fortune l'espérance des biens et honneur que je debvois avoir, et, comme je feuz à une jornée de la maison, je trouvis près Lectore le seigneur de Castelnau, homme vieux et qui avoid longuement praticqué l'Italie. Et, sans me fere coignoistre, m'enquis longuement à luy qu'estoict-ce du pais d'Italie : lequel m'en dict tant de chozes bonnes et grandes et me raconta tant de beaux exemples de guerre, qui s'y faisoint tous les jours, que, sur ce rapport, sans séjourner ni arrester en lieu que pour repaistre, je prins mon chemin droict à Lyon. » M. de Ruble (*ibidem*, note 2), croit que Monluc désigne en ce passage Jean de Castelnau, seigneur de Mauvissière, d'abord page du duc de Bourbon, puis enseigne et capitaine de gens de pied, qui servit en Italie sous le roi Louis XII et François Ier, et qui fut père de l'illustre Michel de Castelnau, auteur des *Mémoires*. Ne serait-ce pas plutôt, comme Lainé l'a affirmé dans sa *Généalogie de Montault* (p. 28), ne serait-ce pas plutôt Bernard de Montault, deuxième du nom, co-seigneur de Castelnau, seigneur de Saint-Cric et de Quinsac, qui porta les armes presque toute sa vie (1), et qui fut nommé (16 janvier 1483 v. s.), gouverneur de la vicomté de Fezensaguet et commandant du château de Mauvezin?

T. de L.

(1) Il vivait encore le 31 mai 1521, et la rencontre de Blaise de Monluc avec ce vaillant vieillard eut lieu bien avant cette époque, puisque le jeune héros gascon était déjà en Italie en 1521.

L'AQUITAINE A L'ÉPOQUE DE CÉSAR.

(*Suite.*)

Perses. — Dans le XXIIIe siècle avant notre ère, les Phéniciens se portèrent des rivages du golfe Persique sur ceux de la Méditerranée où ils se fixèrent (1); ce mouvement est contemporain de celui que la tradition a caractérisé sous le nom d'expédition d'Hercule au pays des Hespérides, ce qui signifie expédition, en occident, des orientaux adorateurs de Melcarth (2). Salluste, écrivant d'après les documents en langue punique laissés par le roi Hiempsal, nous apprend que ces orientaux étaient surtout Perses, Mèdes et Arméniens, qu'ils se rendirent par mer en Afrique, puis passèrent en Espagne; que là Hercule fut tué, ce que j'entends signifier que son expédition fut arrêtée, et que les débris de son armée ayant regagné le sol africain, les Perses se fixèrent sur les bords mêmes de la mer (3). Nous les y retrouvons, en effet, sous le nom de Pharusiens, du temps de Pline qui établit leur identité (4).

Ce qui en resta surtout dans l'imagination populaire, ce fut l'introduction du cheval, dont la première mention, qui ne se sépare point de celle des Perses, a donné lieu au mythe de Persée : seulement, les Grecs ont brouillé tous ces souvenirs et rapproché les dates (5).

(1) Eusèbe, *Prépar. Evang.* I.

(2) Justin, XVIII, 3.

(3) Salluste, *guerre de Jugurtha*. — Isidore de Séville, *Origines*, IX, 2.

(4) « Pharusi quondam Persœ comites Herculis ad Hesperidas tendentis. » Pline, *Hist. nat.*, V. 8.

(5) Clément d'Alexandrie, *Stromat.* I. — Apollodon, *Biblioth.* II.—Hérodote II, 91 et *passim*. — Diodore de Sicile, V. — Pausanias II. — Ovide, *Métam.* VII. — Plutarque, *Sertorius*, III.

Phéniciens. — Hercule ou Melcarth dont le culte avait été apporté de l'Orient, comme on vient de le voir, demeura la personnification historique des Phéniciens; il est donc probable que ceux-ci faisaient partie de la grande expédition des Hespérides. Plus tard, lorsque Tyr eut enlevé à Sidon sa prospérité et son commerce, les Phéniciens se mirent à sillonner la Méditerranée; peu soucieux de conquêtes territoriales, limitant leurs établissements aux stations maritimes d'où ils pouvaient exploiter les produits de chaque contrée, ces hardis navigateurs fondent trois cents comptoirs sur les rivages de la Méditerranée. L'Espagne, contrée abondante en métaux, ne fut pas négligée: le Phénicien y rencontra le Berbère pour lequel la communauté d'origine et la diversité des aptitudes lui donnait une grande propension. Dès le XVIe siècle, Gadès s'élève sur le territoire de Tharsis (1); loin d'arrêter les migrations africaines, l'établissement phénicien les favorisait, en attirant des populations dont celles-ci avaient des liens d'origine ou d'idiome, dont celles-là subissaient leur domination sur le rivage opposé, dont les dernières enfin ne cherchaient qu'aventures; de même, au moyen âge, les Berbères ne cessent d'envahir l'Espagne, sous l'impulsion des Arabes (2); les Phéniciens exploitèrent successivement tous les pays occupés par les Ibères: l'Espagne, et les trois grandes îles, Sicile, Sardaigne, Corse.

Celtes. — Un courant en sens opposé, par le Nord et par les Pyrénées occidentales, conduisit les Celtes en Espagne. Ce mouvement, qui dura des centaines d'années si même il ne se continua pas jusqu'aux époques historiques, paraît être pos-

(1) Trois siècles après Utique, deux siècles avant Carthage, dont la fondation est fixée à cinquante ans antérieurement à la guerre de Troie, de 1320 à 1233 avant J.-C., cette dernière date proposée par Appien.

(2) Les Espagnols ne s'y sont pas trompés; ils nomment « Moros » ceux que nous appelons à tort « Arabes ». Les Berbères formèrent toujours la presque totalité des immigrants. Les Almoravides, entre autres, portaient sur le visage le *litham* ou voile bleu dont se servent encore les Touaregs.

térieur au XVIe siècle avant notre ère (1). Je l'attribue à ces pressions qui, partant des grandes plaines de l'Asie, jetaient, les unes sur les autres, les populations barbares. César lui-même arrêta un de ces déplacements qui portait les Helvètes sur les bords de la Garonne, et qui aurait refoulé au-delà des Pyrénées des populations trop faibles pour défendre l'héritage de leurs pères (2).

L'Espagne était en mesure de tenir tête à l'étranger: aussi la lutte fut-elle longue. Une supériorité incontestable dans les combats ne suffit pas aux Celtes qui furent obligés de transiger (3): il arrivait fréquemment, en effet, que vainqueurs et vaincus partageaient le même toit; ainsi se forma la race mixte des Celtibères. Elle occupa le nord-ouest de l'Espagne; tous les pays du centre arrosés par le Douro, le Tage et le Guadiana, en un mot le bassin espagnol de l'Atlantique; en sorte qu'on a pu dire avec raison que tout le littoral de l'Océan, depuis le Nord de la Gaule jusqu'à Gadès, était occupé par les Celtes (4); il en résulte aussi que c'est bien par les Pyrénées occidentales que se firent les invasions (5).

Ligures et Sicanes. — L'invasion des Celtes, en atteignant les bords du Bétis ou Guadalquivir, à peu de distance des colonnes d'Hercule, les mit en présence des Ligures. D'où venait ce peuple? On répond qu'ils étaient originaires des montagnes au pied desquelles coule le Guadiana, et qu'ils s'appelaient *Li-gor* ou *Iligor*, ce qui, en basque, signifierait « ville haute » (6). On aurait évité cette étymologie erronée si l'on eût observé que le latin *ligures* n'est qu'une forme

(1) Les Celtes ne vinrent qu'après les Tyriens, Strabon, III, 4.

(2) César, *guerre des Gaules*, I, 12-26.

(3) Diodore de Sicile, l. I, 5. — Appien, *guerre d'Espagne*.

(4) Eratosthène dans Polybe, XXXIV, fragm. — Hérodote, l. II, 33; l. IV, 49. — Strabon, l. III, c. 3, comprend, dans la description de la Lusitanie, tous les montagnards du nord-ouest auxquels il reconnaît, en outre, des mœurs analogues à celles des Celtes : Artabres, Cantabres, Astures, etc., jusqu'à la frontière des Vascons.

(5) M. Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, I.

(6) Humbold, Am. Thierry, etc.

corrompue sur laquelle on ne peut fonder de dérivation (1). D'ailleurs, il n'y a pas de peuple primitivement originaire d'Espagne, et si la doctrine de la pluralité des races était soutenable, ce n'est point à ce pays qu'on pourrait l'appliquer.

Dans la mythologie, qui est aussi de l'histoire, *Ligur* est le fils de Phaéton, lequel n'est autre que Phthah, personnification de l'Egypte (*gai-phthah*, vallée de Phthah), identique à Phert, fils de Cham, frère de Misraïm, habitant d'Ammon (2); et à l'Epaphus des Grecs (3). L'Eridan, où se noya Phaéton, est placé par les anciens en Espagne, en Gaule, en Italie (4). On ne saurait mieux indiquer la marche des Ligures du Nil aux Apennins.

Les Ligures étaient des Berbères : leur nom en grec était *Ligyes*, d'où les Romains ont fait *Ligu-res*.

Il existait, dans leur première station connue, une ville nommée *Ligysticè*, voisine de Tertesse; à côté, un lac *ligystique* (5). Or, Avienus, qui écrivait sur des documents écrits en punique, ne dit pas *ligystique*, mais bien *Libystique* (6). Il faut inférer de là que ce que les Grecs écrivaient *Ligyes* était écrit par les Carthaginois *Libyes*, c'est-à-dire Libyens (7). Les Romains disaient aussi *Libici* et *Libyci* pour *Ligures* (8).

(1) La forme primitive est *Ligus*, employé par les Latins et traduisant le grec Λιγύς; les Romains, ne pouvant dire *Ligues* ont prononcé *Ligures*. On sait que l'admission des formes grecques, dans le latin, ne date que des deux derniers siècles avant J.-C.

(2) Genèse, x, 6. — S. Jérôme nomme les Libyens *Phutei*.

(3) Apollodore, I.

(4) Pline, *Hist. nat.*, xxxvii, 2. — Denys d'Halic. met l'Eridan aux Pyrénées; — et la date au xviiie siècle.

(5) Etienne de Byzance, *Lexicon*.

(6) . . . . . Sed insulam
Tartessus amnis à Libystico Lacu
Per operta lapsus undeque ablapsu ligat.
Fest. Avien. *Ora maritima*.

(7) L'erreur des Grecs peut provenir d'une confusion entre les termes *Loubim*, Libyens, et *Laegim*, barbares, employés par les Phéniciens. — « Atque ubi Libys Alebionis frater, à quo Ligures postmodò vocati fuerunt... » Natalis Comes, vii, 1.

(8) Tite-Live, xx, 35; xxi, 38. — Pline, iii, 17.

Mais ce nom était punique, phénicien, et il différait du vrai nom Berbère. Peut-on espérer de retrouver celui-ci?

Ptolémée signale un peuple qu'il nomme *Lebatai*, en Lybie; Corippe appelle *Languentan*, *Languatan*, et *Ilaguaten* une tribu du même pays; les Arabes disent *Louatah;* la véritable prononciation berbère est *Ilouaten* ou fils de *Loua* et habitants du désert de Barca (1). Ces faits, qui ne peuvent pas laisser de doute, nous donnent une double solution : 1° *ou*, *b*, *g* permutaient en passant d'une langue à l'autre;

2° Les *Ligures* sont des Libyens, des *Louata*, des *Ilouaten*. Leurs mœurs justifiaient cette origine (2).

Chassés de leurs terres, les Ligures refoulèrent à leur tour les Sicanes et firent une longue station dans l'Ibérie propre ou pays en deçà de l'Ebre : Strabon les signale comme anciens habitants de cette contrée sous le nom d'*Iglètes* (3); franchissant, enfin, les Pyrénées orientales, ils se fixèrent sur les côtes du golfe de Lyon, en Ligurie.

Les Sicanes s'établirent dans l'île de Trinacrie et lui donnèrent leur nom jusqu'au moment où ils furent refoulés par les Siculès (4).

Grecs. — Ce peuple n'exerça pas une grande influence sur les destinées de l'Espagne, mais ses écrivains contribuèrent à la faire connaître, et il est indispensable de savoir ce qu'ils en ont dit pour juger sainement de l'origine des noms attribués aux hommes et aux choses du pays.

Les colonies provenant de Troie peuvent être classées dans l'ordre des légendes fabuleuses. D'après Hérodote, les Grecs

(1) Ibn Khaldoun, *Hist. des Berberes*, l. I, p. 231 et suiv.

(2) Caton, dans Servius, *Æneide*, XI, appelle les Ligures « latrones, insidiosi, mendaces, fallaces. » Cervantes dit des Maures : « embelecadores, falsarios y chimeristas. » Voir l'intéressante description donnée par M. Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. II, p. 15 et suiv.

(3) Strabon, III, 4. — Etienne de Byzance dit *Glètes* En berbère, l'*i* initial est la marque du pluriel; de *Ligy* à *Igli*, la transition est facile par métathèse; *ètes* est la terminaison donnée par les Grecs des établissements voisins.

(4) Thucydide, VI, 2. — Hérodote, VII, 170. — Denys d'Halic.

n'avaient aucune connaissance de l'Espagne avant l'an 640, où les Samiens parvinrent, pour la première fois, sur les côtes de la Tartèse (1). Au siècle suivant, les Phocéens, appelés sans doute par ceux de leurs compatriotes qui s'étaient déjà fixés à Marseille, reconnaissent le pays et font alliance avec son roi (2). C'est en Catalogne que naissent leurs principaux établissements.

Carthaginois, Romains. — Après la ruine de Sidon, surtout à la suite de celle de Tyr, Carthage accapara le commerce des Phéniciens; elle s'attribua leurs établissements; puissance politique et guerrière, elle entreprit des conquêtes territoriales. Rome s'en inquiéta, comme l'avait déjà fait Alexandre de Macédoine; elle intervint sur tous les points et commença par chasser les Carthaginois de la Sicile. En Espagne, à une époque où elle n'y possédait rien, Rome s'efforça d'arrêter les progrès de Hamilcar : par un traité, qui fut le quatrième de ceux qu'elle conclut avec Carthage (3), elle stipula que le cours de l'Ebre serait la limite des deux ambitions rivales. Cependant, Hamilcar avait fondé Barcelonne (4); Hasdrubal, son successeur, créait Carthagène, et « tout était carthaginois au-delà de l'Ebre (5). » Annibal brise les traités et soumet toute la péninsule; on sait quel fut le résultat définitif : les Romains se substituèrent partout aux Carthaginois. Toutefois, leur conquête ne fut entièrement achevée que par Auguste,

(1) Hérodote, IV, 152.

(2) Hérodote, I, 163. C'était aux temps de Cyrus, vers 540 avant J.-C.

Mon illustre maître et ami, M. l'abbé Bargès, dont les connaissances sont la plus haute expression de la science moderne, en fait de choses de l'Orient, a démontré dès longtemps que Marseille, fondée par des Gaulois, occupée ensuite par les Phéniciens, a été prise, enfin, pas les Phocéens, qui s'y fixèrent en l'an 600 avant J.-C. *Temple de Baal, à Marseille*, 1847, gr. in-8°.

(3) Polybe, III, 5.

(4) Conjecture de Marca, *Marca Hispanica*, Paris, 1678, in-fol., p. 150. Le nom se rapporte peut-être à la racine *barakh* bénir, plutôt qu'à la famille Barca. Ausone l'appelle *punica Barcino*. Hamilcar aurait eu à peine le temps de la fonder, et elle devait remonter à une époque antérieure.

(5) Tite-Live, XXI, 5.

dans sa campagne contre les Cantabres, l'an 25 avant J.-C.

En résumé, les éléments de la population de l'Espagne, antérieurement à l'époque de César, sont les suivants, par ordre d'importance numérique probable :

Les Berbères d'Afrique, sur la majeure partie du territoire;

Les Celtes, à l'ouest et au centre;

Les Phéniciens, Carthaginois, Grecs, Japhétiens antiques, sur les côtes;

Les Romains, sur un petit nombre de points;

Les Basques, les Perses et divers.

§ 3. — Preuves étymologiques.

Les traces matérielles des diverses nationalités qui ont successivement foulé le sol de l'Espagne sont bien difficiles à saisir : les injures du temps, la brutalité des hommes en ont détruit la majeure partie; le peu qu'il en reste fut à peine l'objet des recherches de la science. La tradition, de son côté, étant très insuffisante, c'est à la philologie qu'il faut demander des preuves; mais, comme les peuples, les langues se sont successivement remplacées, et les noms les plus anciens ont disparu devant des formes ou des radicaux relativement modernes. Essayons, toutefois, de réunir ce qu'il y a de plus frappant.

Une méthode trop facile a permis de trouver en tous lieux les vestiges du basque; un travail du même genre en sens opposé ne prouverait rien : J'écarte donc tout ce qui n'a point l'appui de l'histoire et je limite aux noms propres de peuples et de lieux la recherche de ces antiquités.

Japhétiens. — *Tharsis* fut un nom d'homme, puis successivement de famille, de peuple, de pays, de fleuve, de ville. Etabli en Espagne, ce peuple parlait une langue particulière qni n'était pas celle des autres Ibères : Qu'en est-il resté? on l'ignore. Quant au nom même, les hébraïsants en

donnent l'explication, et ils en ont le droit, parce qu'il remonte à la langue dont l'hébreu, plus que tout autre idiome, a conservé les éléments (1).

On sait que les flottes combinées d'Hiram et de Salomon se rendaient, tous les trois ans, à Tharsis et qu'elles en rapportaient de l'or, de l'argent, de l'ivoire, des singes, des paons et du corail (2). L'école teutonique a cru trouver, dans ces indications, la preuve trop nécessaire de l'existence du sanscrit au xe siècle avant notre ère; pour cela, il a fallu supposer : 1° Que Tharsis était dans l'Inde (3); 2° que les noms des objets ci-dessus étaient non-seulement hindous, mais sanscrits. Cette modeste antiquité n'a pu même être prouvée.

En effet, Tharsis est à l'ouest et non à l'est de la Palestine : pour s'y rendre, on s'embarquait non pas à Esiongaber sur la mer Rouge, mais à Jaffa sur la Méditerranée, comme nous l'apprend le prophète Jonas (4). Deux siècles plus tard, Ezéchiel signale Tharsis comme étant le marché des métaux communs, tels que le fer, l'étain et le plomb, qui sont toujours venus de l'ouest et jamais de l'Inde (5). St Jérôme ne s'y est point trompé : il traduit « Tharsis » par « les Carthaginois. » Quant aux quatre mots désignant l'ivoire, les singes, les paons et le corail, ils ne viennent pas du sanscrit, et l'antiquité de cet idiome pédantesque reste plus que jamais douteuse (6).

(1) *Tharschisch* signifierait « meurtrissant, contondant » c'est-à-dire fort et violent.

(2) *Rois* (III de la Vulgate) x, 22. — II. *Paralip.* IX, 21.

(3) M. Lassen, *Indische altertumskunde*, I, p. 538 et s. — M. Max-Muller, *Lectures on science of lang.*, t. I, p. 207.

(4) *Jonas*, I, 3. L'Océan atlantique était alors plein de baleines et de cachalots, qui furent plus tard l'objet des pêches des Cantabres.

(5) *Exéchiel*, XXVII, 12. — L'Espagne était, dans l'antiquité, le grand marché des métaux. V. Pline, P. Mela, Solin.

(6) Des quatre mots, deux seraient tout au plus tamoul et malabar, tous sont assurément douteux. L'éléphant, les singes, le corail, étaient très communs en Mauritanie; le paon est originaire de Samos. Saumaise. *Exercit. in Solin.* I, 40; Apollodore. — Enfin, les Aryas auxquels on fait parler le sanscrit n'avaient point franchi l'Indus à cette époque; observation due à M. Hewit Key, *The sanskrit lang.*

De Tharsis, les Grecs firent *Tartesse*, qui désigna le pays, le fleuve et la capitale (1): les Romains prononcèrent *Tertessus*. On en tira aussi *Tourtes*, nom de peuple, transformé plus tard en *Turdules* et *Turdetans* (2); il faut y rattacher aussi les Thersites que Polybe énumère parmi les soldats détachés en Afrique par Hannibal (3). Enfin, on trouve dans certains auteurs *Carpeia* et *Carpessus* (4); de là peut-être le nom de peuple *Carpetani, Carpesii* et celui de *Calpe*, l'une des colonnes d'Hercule que Strabon place auprès de la Tartesside (5).

Plus tard, ces noms furent remplacés par ceux de Gades et de Bétique, en ce qui concerne la contrée sud-ouest de l'Espagne. Ils ont pu, d'ailleurs, désigner toute la péninsule et ses habitants, par une extension de langage analogue à celle qui porte les Arabes à se servir du mot d'Andalousie dans le même sens (6).

Berbères. — Ibn-Khaldoun, qui a longuement discuté la question de l'origine de cette race, d'après de nombreux documents arabes aujourd'hui disparus, conclut en ces termes : « Les Berbères sont les enfants de Chanaan, fils de Cham, » fils de Noé, ainsi que nous l'avons déjà énoncé en traitant » des grandes divisions de l'espèce humaine (7). Leur aïeul » le nommait Mazigh, leurs frères étaient les Gergéséens, les » Philistins; etc. (8), » l'assertion est trop exclusive : à côté des descendants de Chanaan, il y avait un grand nombre de

(1) La permutation du *s* en *t* est des plus fréquentes dans les langues orientales et en grec.

(2) Artémidore, dans Etienne de Byzance, *Lexicon*.

(3) Polybe, III. 7. Cette forme se rapproche de l'original.

(4) Pausanias, VI, 9. — Appien, V, 30. — Etienne de Byzance, *Lexicon*. — Amasæus, trad. de Pausanias. Quelques-uns ont cru à une confusion avec *Carteia*, ci-après.

(5) Strabon, III, c. 2. — Polybe, III, c. 4. Καρπεσιοι.

(6) Pour les Arabes et les Berbers contemporains, *Andaless* est Espagne et Andalousie; *Andalessi*, andalou et espagnol. Ce nom paraît être emprunté à celui des *Vandales*.

(7) Il s'agit des *Prolégomènes*, autre ouvrage d'Ibn-Khaldoun.

(8) Ibn-Khaldoun, ouvr. cité.

tribus provenant d'autres Chamites; il y avait des Sémites aussi. Mais la langue était unique : St Augustin en rend témoignage, et malgré l'état actuel de corruption des dialectes, on voit qu'il avait raison (1). Du reste, le nom de *Berbère* est étranger à cette langue : il n'est autre que le mot *barbari*, appliqué par les Romains aux indigènes et adopté par les Arabes.

Le nom de *Mazigh* se retrouve dans ceux des *Maxyes, Mazyces, Mazuces, Mazaces, Maxitani, Massissenses*, conservés par divers auteurs de l'antiquité (2); il est intact dans *Amazigh*, dénomination actuelle d'une partie de la population du grand désert d'Afrique (3).

Les noms de provenance berbère doivent être nombreux en Espagne; mais plusieurs causes en rendent très difficile la reconnaissance : les Berbères n'ont laissé aucun monument historique connu, et à travers quarante siècles, leurs noms défigurés par les étrangers ont perdu leur physionomie primitive. En suivant la méthode de l'école basque, en s'attachant à la seule analogie des sons, en comparant les désignations de peuples et de villes avec les premiers venus des verbes, des substantifs communs et des prépositions ou autres éléments du discours, on trouverait certes dans le dictionnaire berbère de quoi expliquer toute la géographie de l'Espagne; mais je fais un travail consciencieux : je citerai des noms propres, qui ont au moins une portée historique :

Astures, Asturiani.—A comparer avec les peuples d'Afrique, *Austur, Austuriani* (Ammien-Marcellin, Corippus).

Bargusii. — Les *Berghouata* vivent aux lieux où Ptolémée

(1) « In Africâ barbarâ, gentes in unâ linguâ plurimas novimus. » *De Civ. Dei*, XVI, 6.

(2) Hérodote, IV, 191. —Etienne de Byzance. — Justin, VIII, 6. — Suétone, VI, 31. — Claudien, *Paneg.* ad *Stilicon*. — Ammien-Marcellin.—Némésien.—Corippus, *Johannide*.

(3) *Amazigh*, pluriel *Imazighen*, et plus souvent *Imouchagh*; féminin *tamacheght*, vulgairement *tamachek*. Dans le dialecte tamachek, *a* initial est le signe du masculin singulier, *i* initial celui du masculin pluriel, *t* initial et final celui du féminin.

place les *Bakouatai*, l'itinéraire les *Bacuetes*, les inscriptions les *Baquates*.

Cantabri. — *Cantauriani*, *Cantavri*-ani, en Afrique (1).

Icositani; médailles, *Icosaren*. — *Icosium*, Alger.

Ligures, déjà expliqué.

Oretani. — *Ourtin*, *Ourdhin*, etc. Un grand nombre de tribus berbères ont des noms commençant par *Our*. Il en était déjà ainsi du temps de Ptolémée : *Ouerroueis*, *Ourbikai*, à comparer avec *Urbiaca* (2).

Sedetani et *Vaccæi*. — *Zeta*, *Vacca*, villes d'Afrique (3).

Tithes.—*Tithouan*, Tétuan, au Maroc. Justin rapporte une tradition d'après laquelle la guerre des *Titans* aurait eu lieu dans l'angle sud-ouest de l'Espagne, au pays de Tartesse (4).

Vingt noms commençant par *i* signe du pluriel masculin, autant par *t*, signe du féminin.

Perses. — S'étant fondus dans le reste de la population, ces immigrants ont laissé peu de traces locales; mais leur souvenir vit dans le nom même de l'Espagne, « pays des chevaux (5). » Les Perses dont il s'agit étaient les premiers cavaliers, et l'imagination populaire, fortement impressionnée de leur étrange apparition, leur assura l'immortalité dans les mythes de Persée, de Bellérophon et des Centaures. D'ailleurs, la Perse paraît être la patrie primitive du cheval, ou du moins le point où il s'est d'abord multiplié (6).

A ce titre, aucun pays ne fut plus célébré que l'Espagne : les

(1) Les Cantabres étaient fortement mélangés de Gaulois; dans la fusion, les noms anciens ont fréquemment survécu, parce que c'étaient ceux du pays; — *ani*, signe du collectif ou pluriel.

(2) *Our*, fils — *ara*, enfant, pl. *araouen*; d'où, par redoublement, *rour* fils; *ould* pour *ourt*, fille.

(3) César, *guerre d'Afrique*, 68, 74.

(4) Justin, XLIV, 4.

(5) *Asp*, cheval, entre dans la composition d'Hystaspe. On sait que ce mot a proproduit le grec ἵππος et le latin *equus*.

(6) *Fars*, *Farsistan*; *parasch*, cheval et cavalier, d'une racine signifiant ongle creux, sabot. Comparez *centaure* avec *cantabre*, etc., ci-dessus.

anciens ne savent comment exprimer la vigueur, la rapidité, la générosité de la race; en disant que les cavales y étaient fécondées par le vent, les plus graves auteurs croient annoncer un fait extrêmement certain (1). Un grand nombre de noms propres de l'Espagne a cette même origine (2).

Bochart a proposé un autre système d'après lequel l'Espagne serait le « pays des lapins (3); » le lapin y était fort abondant, si même il n'en était originaire. Hérodote parle des belettes de la Tartese qui étaient peut-être le même animal (4); Polybe décrit, mais à l'occasion de la Corse, le lapin alors inconnu de l'antiquité classique (5).

Phéniciens. — Tyriens et Carthaginois.—Depuis Eichhorn, on donne le nom de *Sémitiques* à un groupe de langues qui ont entre elles une grande affinité et qui sont: le *cananéen*, l'*araméen*, l'*arabe*, l'*éthiopien;* l'école teutonique a dit que ceux qui les parlaient étaient des Sémites, et c'est une erreur.

Le cananéen est la langue qui se parlait en Canaan au temps où Abraham vint en ce pays et substitua cet idiôme à l'araméen qui était la langue de ses pères. Les dialectes en sont : l'*hébreu*, qui est le plus parfait et le plus ancien de tous; le *phénicien*, connu par de nombreux monuments épigraphiques; le *philistin*, le *moabite*, l'*ammonite* dont il reste des traces; enfin le *punique*. L'araméen a pour dialectes le chaldaïque et le syriaque.

Or les Cananéens, les Phéniciens, les Philistins, les Chaldéens, les Ethiopiens, une partie des Arabes sont des Chami-

(1) Varron, *De re rustica*, II, c. 1. — Columelle, *De re r.* VI, c. 27. — Virgile, *Georgiq.* III, v. 273. — Pline, *Hist. nat.*, IV, c. 22; VIII, c. 42; XVI, 25. — Solin. *Polyhist.* 23. — Justin, XLIV, 3.

(2) *Hispalis*, *Ispaster*, *Ispaturgi*, *Aspis* qui cesse d'être basque. Il y avait d'ailleurs un *Aspis* près de Carthage, en Afrique.

(3) Bochart, *Phaleg et Canaan*

(4) Hérodote, IV, 192.

(5) « Vu de loin, le lapin ressemble au lièvre; en réalité, la figure et le goût diffé- » rent. » Polybe, l. XII: Κούνικλος, *cuniculus*. Voir la dissertation de Saumaise, *In Solin*, c. 23, p. 199, 1869, in-fol.

tes; par conséquent, la qualification de *sémitique* est ridiculement fausse; elle n'est applicable qu'aux Hébreux, aux Syriens, aux Nabathéens (habitants primitifs de la Babylonie) et à une partie des Arabes (Joctanides et Ismaélites); par contre, elle est vraie des Perses et de quelques Grecs (Doriens) malgré leurs idiômes « aryens » ou « indo-germaniques, » comme on les appelle dans le jargon contemporain.

Il ressort de là que les systèmes de races basés sur les langues sont erronés, et celui de Humbold est aussi peu soutenable que ceux de MM. Renan et Max-Muller.

Les Phéniciens, qui étaient des Cananéens, parlaient la langue de ceux-ci, identique à celle des Hébreux (sauf certains détails provenant généralement de la continuité de leurs relations commerciales avec la Chaldée). Les Phéniciens, dis-je, conservèrent plus ou moins longtemps dans leurs établissements leurs mœurs et leur idiôme; l'inscription de Marseille, antérieure au VIe siècle, est en très bon cananéen (1).

En s'établissant en Afrique, les Phéniciens y portèrent leur langue, qui prit le nom de *punique* dans la bouche des Romains, comme ils étaient eux-mêmes appelés *Pœni*, par suite d'une variation de la lettre initiale de leur nom (2). Le punique diffère peu du phénicien et de l'hébreu, et les différences qu'on y remarque tiennent surtout à des variantes d'orthographe qui laissent intacts les éléments essentiels de l'idiôme : vérité constatée par St-Augustin et St-Jérôme, dans le temps où cette langue était parlée, également reconnue par la science contemporaine (3). On peut donc dire, qu'au

(1) Voir les divers travaux de l'abbé Bargès sur cette question : *Temple de Baal*, 1847, in-8° ; *Inscription phénicienne de Marseille, nouvelle interprétation*, 1858, in-4°; *Inscription*, etc., *nouvelles observations*, in-4°.

(2) La lettre dite *phé* se prononce tantôt *p* et tantôt *p-h*.

(3) « Istœ linguœ (hebrœa et punica) non multùm inter se differunt. » St-Augustin, *Quest. sur les juges*, VII, 16. — « Tyrus et Sidon, in Phœnices littore, principes » civitates. Quarum Carthago colonia. Unde et Pœni, sermone corrupto, quasi Phœni » appellantur, quorum lingua linguæ hebreæ magna ex parte confinis est. » St-Jérôme, *In Jeremiam*, V, 25. — M. l'abbé Bargès, *Mémoire sur trente-neuf nouvelles inscriptions puniques*, Paris, 1852, p. 27.

temps de leur prospérité, les Carthaginois parlaient hébreu. Annibal et ses compatriotes auraient lu la Bible à livre ouvert.

Parmi les noms d'origine phénicienne ou punique dont la constatation est ici de quelque utilité, il faut citer :

Ibérie. — « *Heber,* » région ultérieure, extrême, à l'opposite (1); telle était la situation de l'Espagne par rapport à la Phénicie. Les Grecs adoptèrent ce terme, comme désignant les côtes de la Méditerranée, l'autre rivage étant connu depuis trop peu de temps, dit Polybe, pour avoir reçu un nom (2). Les Romains en restreignirent l'application à la région située au nord de l'Ebre, région qu'ils nommaient aussi « *Hispania citerior.* (3) »

Contrairement à une opinion en vogue chez les anciens, les fleuves tiraient leur nom de celui de la province : il en fut ainsi quant à l'Ebre : *Iberus* signifie « fleuve de l'Ibérie; » il était le principal des cours d'eau de la côte est, et son nom diffère peu du mot cananéen (4). Une confusion du même genre a pu s'établir avec le mot *Herebh* qui désigne les pays occidentaux (5).

Bétique, Bétis. — L'origine de ces deux noms est dans

(1) *Hebher,* « regio seu pars ulterior, trans alium locum sita,» les exemples sont très nombreux dans la Bible; quelques-uns portent le nom de l'espace formant la séparation, entre autres : *hebher haïam,* « le pays au-delà de la mer. » Des mss. de Justin et de Lucain portent *Hiber, Hiberus;* au surplus, la lettre *h* est ici de convention, le son de la lettre orientale âin étant intraduisible dans les langues européennes. M. Boudard, *Numismatique ibérienne,* p. 67, objecte qu'au rapport de Charax, les Grecs trouvèrent le nom d'Ibérie déjà adopté; cette observation est sans valeur : lorsque les Grecs sont arrivés en Espagne, le nom avait, en effet, plusieurs siècles de date; il n'était pas carthaginois, mais phénicien.

(2) Polybe, l. III, c. 7. Au lieu d'océan, il dit : « la grande mer. »

(3) Dans la langue politique et dans celle des affaires, le nom latin de l'Espagne est « *Hispania;* » celui d' « *Iberia* » emprunté aux Grecs est employé par leurs imitateurs, surtout en poésie.

(4) *Iabal,* fleuve, peut avoir fait confusion avec *Iber.* Toutefois, ce mot était peu usité.

(5) M. l'abbé Bargès veut bien me rappeler le mot *herebh,* l'occident, le soir, Vespera, *Hesperia,* d'où viennent les noms de l'Europe et de l'Erébe. Il y aurait méthathèse : *herebh, hebher.*

« *Beith-Melkarth.* » Le temple d'Hercule et, par abréviation, « *Beith* » le temple, parce que cette région contenait le sanctuaire sacré du protecteur de la nation, édifice fameux dans nos souvenirs classiques par le serment d'Annibal (1).

Le fleuve avait reçu des Grecs le même nom que la province, Tartessus (2); les indigènes disaient *Certis* et *Percès* (3).

Gades, Gadeira. — Peu de villes eurent un aussi grand nombre de noms que celle que nous appelons Cadix : *Tharsis, Tartessus, Gades, Gadeira, Gaddir,* et même *Carteia.*

La forme grecque, qui est *Gadeira,* dont les latins firent *Gadir,* en se rapprochant du punique, est expliquée par les anciens : « Rempart, fortification (4) ». *Gades* signifie la « ville sainte (5) ». Ces noms ont été successivement appliqués à des localités situées, soit en terre ferme, soit sur les îles voisines.

Il existe un dissentiment au sujet de *Carteia :* les uns la considèrent comme la même ville que Gades (6); les autres en font un point différent, voisin, mais plus rapproché du détroit (7). Dans tous les cas, ce mot signifie « la ville » et comme le dit Mela, c'était l'habitation des Phéniciens venus d'Afrique (8).

(1) *Beith,* habitation, maison, temple. L'inscription phénicienne de Marseille commence par ces mots : « *Beith-Baal* » temple de Baal. — L'étymologie ci-dessus appartient à M. l'abbé Bargès.

(2) Aristote, *Météorol.* I, 13. — Pausanias, VI, 19. — Appien, V, 30, *Carpessus*; voir § 2.

(3) Tite-Live, XXVIII, 22. — Etienne de Byzance. *Certis* paraît être analogue à *Carteia* ci-après. *Percès* passe pour une forme corrompue.

(4) Γαδείρα, « Sœpe, Septum »; Pline, Hesychius, Solin.

Pœnus namque locum gadir vocat undique septum.

Festus Avienus.

Gader, enceinte, mur, murailles. Quant à *Gadir,* synonyme de Tartessus, v. Salluste, *Hist.* II, fragments.

(5) *Qadesch,* saint, sacré, surnom de Dieu; aujourd'hui chrétiens, juifs et musulmans appellent ainsi Jérusalem, en arabe.

(6) « Carteia à Græcis Tartessus dicta. » Pline, III, 1.—César, *guerre d'Espagne,* 32, ne s'explique pas suffisamment.

(7) Saumaise, *exercitationes in Solin,* c. 23 et 24; il s'appuie principalement sur Mela.

(8) *Qarth,* forme punique; *qereth, qiritah* et *qireah, qiriah,* la ville. *Qarth-hadasch,* ville neuve, Carthage.

Hippo. — Pline mentionne en Espagne neuf villes dont le nom comprend ce mot différemment composé, car il ne va jamais seul; les monnaies et divers auteurs en signalent plusieurs autres. M. l'abbé Bargès explique ce terme par « forêt », *Hippo-regius,* en Afrique, la forêt royale (1). Les latins, souvent plus conformes au punique, disaient *Vibo, Vibo Valentia,* dont les Grecs firent *Hipponium* dans le Brutium (2).

Gorgoris et *Habid,* anciens rois de la Bétique dont Justin a raconté la légende (3). Ils étaient peut-être de race berbère; dans ce cas, les historiens de nationalité phénicienne auraient tranformé leurs noms : le premier signifie « immigrant », le second « serviteur, opérateur, transformateur » ce qui est en rapport avec leur rôle historique (4).

Beleia, Belitani, Bilbilis, — *Bel,* ville (5).

Celtes.—L'élément celtique est tellement évident, en Espagne, que Humboldt lui-même s'est donné la peine de le faire ressortir (6). Je n'insiste pas sur un point qui est hors de doute et plus considérable encore qu'on ne veut bien le dire.

Grecs. — Leur part est moins considérable; cependant, il faut admettre à leur actif :

Ampurias, Emporium, marché, comptoir, port sur la Méditerranée fondé par les Phocéens ou les Marseillais.

Roses, Rhoda, dont l'origine est attribuée aux Rhodiens.

(1) *Habh* et avec l'affixe, *habhon, hebha,* obscurité, ténèbres, forêt épaisse. Plusieurs noms, à forme plus éloignée, *Sisapo, Ilipa,* etc., ont la même origine. Les monnaies donnent *Ilipo* et *Iliponensis* pour *Ilipa; Acinipo* avec le *b* phénicien tourné à droite, Boudard, *numismat. ibérienne,* p. 27.

(2) Saumaise, ouvr. cité, p. 201.

(3) Justin, XLIV, 3.

(4) *Guer,* pèlerin, immigrant, venant de *gour,* par redoublement Gorgoris. On peut rapporter à la même source le nom de Geryon, l'un des rois de cette partie de l'Espagne. — *Habid,* de *hebhedh,* qui se prononce *habd* (*âbd*) lorsqu'il est composé; dans le cas présent, il est pour *Habd-Melkarth,* Hamilcar.

(5) *Bâele; Bel-Lamcadœ* dans la 32e tunisienne, M. l'abbé Bargès, [*Mémoire sur trente-neuf nouvelles inscr. pun.*], Paris, 1852, p. 21-22.

(6) Humboldt, *Recherches,* etc., p. 75 et *passim.*

Sagonte, dont le nom est tenu pour une corruption de Zacynthe (1).

Galice, Gallœci, Callaici; les Grecs faisaient remonter l'origine de ce peuple à Teucer, fils de Télamon, l'un des héros du siége de Troie : une fraction portait le nom grec d'Amphilochi (2).

Carthaginois. — Leurs origines se confondent avec celles des Phéniciens.

Romains. — Les noms qu'ils ont laissés en Espagne se trouvent dans tous les auteurs.

A. CASTAING.

(*La suite prochainement.*)

(1) Tite-Live, xxi, 7.
(2) Justin, xliv, 3.

RAPPORT DE LA COMMISSION

CHARGÉE

DE DÉCERNER EN 1869 LE PRIX TRIENNAL D'HISTOIRE

DANS LE RESSORT DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Monsieur le recteur,

Messieurs,

L'histoire générale de la France ne pouvait guère être écrite, pendant les deux derniers siècles, qu'au point de vue monarchique. A cette époque, le pouvoir royal dominait partout, dans la plénitude de sa force et de son éclat. Il avait anéanti l'autorité politique de la noblesse, détourné à son profit le mouvement communal et conquis, par ses accords avec le Saint-Siége, une grande influence sur l'Eglise gallicane. Les antiques priviléges des provinces et des villes n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes. Sur tous les points du royaume, les légistes et les administrateurs préparaient, de longue main, l'œuvre de l'unité nationale, décrétée, complétée, et trop souvent exagérée, par la Révolution et par les gouvernements qui lui ont succédé.

L'histoire de l'unification de la France jusqu'en 1789 est celle de la royauté même; et dès lors il est tout naturel de voir des annalistes généraux, tels que Mézeray, l'abbé Dubos et le P. Daniel, s'inspirer exclusivement du principe monarchique. Je sais bien que les Bourbons n'ont pas accompli sans protestations la tâche dont ils ont à la fois l'honneur et la responsabilité. Sous des apparences ultramontaines, des canonistes, comme Hauteserre, ont en réalité défendu sans succès les vieilles libertés du clergé de France. Le duc de Saint-Simon et le comte de Boulainvilliers ont vainement réclamé pour la noblesse, et l'abbé de Mably pour le Tiers-Etat. Les chroniqueurs provinciaux et municipaux n'ont pas réussi davantage à maintenir, par l'histoire, les franchises féodales, et sans sortir de notre Midi, je puis citer Caseneuve, Dom de Vic et Dom Vaissète pour le Languedoc, Larcher pour le Bigorre, le P. Mongaillard et l'abbé Daignan du Sendat pour la Gascogne, Dominicy pour le Quercy, et Olhagaray pour le comté de Foix.

La Révolution de 1789 n'a pas très sensiblement modifié, ce me semble, la pensée maîtresse des annalistes généraux de l'ancien ré-

gime. J'aurais, sans doute, fort mauvaise grâce à nier que l'idée de la souveraineté nationale, implicitement contenue dans les livres de certains publicistes des deux derniers siècles, ait été affirmée depuis, avec une entière précision, par les nombreux publicistes qui ont accepté ce principe comme un des plus puissants auxiliaires de la justice sociale. On ne saurait néanmoins contester que la plupart de nos historiens doctrinaires et libéraux conservent une très grande sympathie pour les théories unitaires d'autrefois. Je n'ai point à apprécier ici ces systèmes au point de vue politique; mais je voudrais, pour mon compte, les voir disparaître de la science pure, dont ils me semblent gêner l'étude libre et distincte des éléments constitutifs de l'ancienne société.

L'histoire locale, Messieurs, me paraît au contraire avoir gagné beaucoup en indépendance, depuis la Révolution qui a substitué la théorie du droit commun à celle du privilége. Les annalistes des provinces et des villes n'ont plus aujourd'hui des franchises et des immunités à garder, et les institutions dont ils s'occupent sont déjà assez loin de nous pour qu'on puisse les juger sans colère et sans regret.

Il me serait facile, Messieurs, d'aller chercher, dans tous les départements, des preuves sans réplique de l'indépendance actuelle de l'histoire locale; mais il est encore plus commode et plus simple de ne point sortir de notre région. Je craindrais, en parlant de la Haute-Garonne, d'offenser la modestie de certains de mes auditeurs; mais je n'éprouve pas le même embarras à signaler, pour l'Aveyron, les travaux de M. l'abbé Bosc et du baron de Gaujal, ceux de M. d'Avezac pour les Hautes-Pyrénées, et ceux du chanoine Monlezun, de M. l'abbé Canéto et de M. Léonce Couture pour le département du Gers. Permettez-moi, Messieurs, de me borner à cette courte énumération. J'aurais trop à faire s'il me fallait nommer ici tous les auteurs qui le méritent, et dont beaucoup ont publié leurs travaux dans les actes des diverses Sociétés savantes établies dans la circonscription académique.

Ces sociétés sont, chacune pour son pays, l'expression libre et et naturelle du mouvement intellectuel; et c'est incontestablement à elles que revient la plus grosse et la meilleure part des succès obtenus jusqu'à présent dans le domaine de l'histoire locale. Voilà pourquoi, sans aucun doute, la majorité a été assurée, en principe, aux délégués de ces compagnies, qui constitueront désormais, avec les élus du ministère de l'instruction publique, les jurys mixtes chargés de

décerner, pour chaque circonscription académique, le prix triennal d'histoire. Par un concours de circonstances il est arrivé, cette année, que dans le ressort de l'académie de Toulouse les membres choisis par les Sociétés savantes se sont trouvés constituer les deux tiers de notre jury.

Il est à regretter, Messieurs, que le prix qui va être donné pour la première fois n'ait pu être proposé plus tôt. Tout porte à croire que les concurrents auraient été plus nombreux et mieux préparés; mais il est permis néanmoins de se féliciter déjà du résultat obtenu. Dix-neuf auteurs, dont un s'est retiré, ont soumis à notre examen vingt-neuf ouvrages imprimés ou manuscrits, traitant des matières les plus diverses. Treize de ces travaux relatifs à l'histoire politique, à l'hagiographie, à la biographie, et aux destinées de l'art en province, ont dû être écartés, dès le premier examen, pour des motifs tirés tantôt de leur insuffisance et de leur manque d'originalité, tantôt du choix de sujets qui ne rentrent pas dans les conditions du grogramme.

Sur les quinze ouvrages restants, cinq, dont je vais nommer les auteurs par l'ordre alphabétique, nous ont semblé mériter de sérieux encouragements.

M. Anacharsis Combes, de Castres (Tarn), a produit avec trois notices biographiques intéressantes, mais qui ne rentrent pas dans les conditions de ce concours, une brochure intitulée : *Particularités historiques sur la Chambre de l'Etat de Castres en Languedoc.* Dans ce mémoire, déjà couronné par la Société archéologique de Béziers, l'auteur aborde un domaine exploré avant lui par M. le président Sacaze et par M. Rodière, professeur à notre Faculté de droit, et amplement exploité par un des concurrents au prix, M. Cambon de Lavalette. M. Combes est un investigateur consciencieux et précis, qui sait tirer bon parti des documents imprimés et manuscrits; et sa notice, écrite avec soin, sera fructueusement consultée par les érudits qui s'intéressent à l'histoire des juridictions mixtes, établies à l'époque des guerres de religion.

Le travail de M. le docteur Edouard Desponts, de Fleurance (Gers), *Un village de Gascogne pendant les guerres de la Fronde*, nous raconte l'histoire de ces troubles, dans le bourg de Sarrant et les environs. M. Desponts a su tirer le plus grand et le meilleur parti des documents qu'il a eu la bonne fortune de découvrir. Son étude, rédigée dans le style net et sobre qui convient à l'histoire locale, défie tout reproche autre que celui de la brièveté; et si l'auteur déploie quelque jour dans des sujets plus vastes les précieuses qualités dont

il a fait preuve, je ne crois pas trop m'avancer en lui prédisant les récompenses de l'Institut.

M. Lagrèze-Fossat, avocat à Moissac, déjà connu par quelques travaux sur l'histoire de son pays, nous a soumis un petit volume très favorablement accueilli avec nous par l'Académie de législation de Toulouse et intitulé : *La ville, les vicomtes et les coutumes d'Auvillar*. Le texte gascon du statut local que M. Lagrèze-Fossat a eu le mérite de révéler est accompagné d'une traduction fidèle; et il est précédé et suivi d'éclaircissements historiques, juridiques et philologiques puisés à bonne source, et qui donnent au texte toute la clarté désirable.

M. Pé de Arros, avocat à Pamiers, nous a adressé un volumineux manuscrit sur l'*Histoire du droit d'asile*, où il reprend, avec beaucoup de détails, le sujet qu'il a déjà traité dans sa thèse de docteur. Les quatre premiers chapitres, consacrés à l'étude du droit d'asile chez les Hébreux, les Romains et les Barbares, ne rentrent pas dans les conditions du concours; mais dans le cinquième, l'auteur se livre à des recherches du même genre pour le midi de la France et spécialement pour le Languedoc et le comté de Foix.

Avant d'être publié, ce travail sera certainement remanié par M. Pé de Arros, qui supprimera les généralités inutiles, précisera davantage les citations, et facilitera la tâche de ses lecteurs par la rédaction d'une notice bibliographique et d'une table plus complètes. Nous pourrons alors approuver sans réserves ce mémoire écrit dans un style généralement correct, et appuyé sur l'étude des sources et des auteurs.

M. Amédée Tarbouriech, archiviste du département du Gers, s'est voué depuis plusieurs années à l'histoire révolutionnaire de cette circonscription. La persévérance et l'impartialité toujours croissantes de ses recherches étaient déjà attestées par sa *Bibliographie politique du département du Gers pendant la période révolutionnaire*, et par sa publication des *Cahiers du Clergé et du Tiers-Etat de la sénéchaussée d'Auch en 1789*. Sa brochure sur la justice révolutionnaire à Auch, l'*Histoire de la Commission extraordinaire de Bayonne*, complète, sur un très grand nombre de points, les travaux publiés auparavant par M. l'abbé Duvoisin dans le *Bulletin d'Auch*, et par M. Berriat Saint Prix dans le *Cabinet historique* dirigé par M. Louis Paris. M. Tarbouriech a épuisé les sources, et je suis doublement heureux, à titre de rapporteur et d'ami, de le féliciter au nom du jury d'avoir mis en pleine lumière les actes d'un de ces tribunaux

d'exception que la politique peut réclamer, mais qui, Dieu merci, ne sauraient, sous aucun régime, appartenir à l'histoire de la justice (1).

Voilà, Messieurs, tout ce que j'avais à vous dire sur les divers ouvrages qui sans pouvoir prendre part au concours nous ont néanmoins paru dignes d'encouragements très sérieux. Il ne reste plus maintenant qu'à vous entretenir des quatre concurrents dont nous avons réservé les travaux pour les comparer et décerner le prix au plus digne.

L'*Histoire administrative de la commune de Sainte-Foi de Peyrolières, depuis 1687 jusqu'en l'an XII de la République,* est une très intéressante étude d'histoire municipale. Son auteur, M. Igounet, a dépouillé avec autant de soin que de sagacité les archives de la petite ville dont il raconte les humbles destinées, et il a eu le bon sens de se dérober le plus souvent possible pour laisser la parole aux documents. Grâce à cette intelligente et profitable modestie, nous voyons près de deux siècles la vie communale renaître et s'agiter avec tant de vérité et d'animation que lorsqu'on a commencé la lecture du mémoire on est comme forcé d'aller jusqu'au bout de la partie narrative. J'ai le regret de n'en pouvoir dire autant de l'*Introduction*, déparée par quelques négligences de style, et par des considérations générales d'histoire dont il faut d'ordinaire se montrer fort sobre dans les monographies des communes. Ces légères imperfections disparaîtront certainement avant l'impression du travail, où M. Igounet a trouvé moyen de faire preuve, dans un domaine fort restreint, d'un très estimable talent de chroniqueur.

Nous avons reçu de M. Louis Taupiac, avocat à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), trois ouvrages, dont deux imprimés et un manuscrit. La substance du *Mémoire historique sur Castelsarrasin* se trouve à peu près en entier dans la *Statistique agricole* de cet arrondissement; et M. Taupiac est revenu, dans une étude encore inédite, sur certains points intéressants de l'histoire de sa ville natale. La *Statistique agricole de l'arrondissement de Castelsarrasin* est, à coup sûr, un des meilleurs travaux de ce genre qui aient été publiés dans notre Midi. La partie non historique de ce livre sera louée,

(1) Les tribunaux révolutionnaires appartiennent à l'histoire de la *politique*, et non, à proprement parler, à celle de la *justice* : c'est toute la pensée de M. Bladé, qui nous était connue d'avance et qui du reste n'offre ici aucune obscurité. Si nous donnons cette explication, c'est que cette phrase de son rapport a été prise à contre-sens par un très estimable publiciste de la région, qui ne l'a reproduite qu'en exprimant ses réserves personnelles. — L. C.

comme elle le mérite, par les juges compétents. Celle que nous devions apprécier a droit à de très grands éloges, pour les généralités, les notices communales, les recherches sur les anciens poids et mesures et la parémiologie de l'arrondissement étudiée par M. Taupiac.

Cet écrivain sait interroger avec patience et sagacité les documents imprimés et manuscrits. Son style est correct, élégant, et peut-être un peu trop abondant. Enfin, tout porte à croire que si M. Taupiac concentre ses remarquables aptitudes sur un sujet purement histoque, et s'il remanie, en les complétant, les études déjà faites, il reviendra, dans nos concours, avec des chances encore plus sérieuses de succès.

Si le Jury au nom duquel j'ai l'honneur de parler avait reçu mission de choisir parmi les candidats celui dont le talent d'annaliste est le mieux attesté par toute une vie de recherches actives et désintéressées, M. Devals, archiviste du Tarn-et-Garonne, l'eût emporté sur ses concurrents. J'aurais trop à faire si je voulais dénombrer ici tous les travaux de ce savant vraiment trop modeste; et je me borne à signaler sa belle *Histoire de Montauban,* et ses études sur les habitations troglodytiques du Bas-Quercy. Les conditions assignées au concours nous ont placés dans l'impossibilité fort regrettable de tenir compte de l'œuvre entière de M. Devals; et nous avons dû limiter notre examen aux cinq publications qu'il nous a fait parvenir.

Ses *Etudes archéologiques sur le département de Tarn-et-Garonne* seront consultées avec fruit par ceux qui s'intéressent à la géographie historique, à l'histoire de l'industrie, et à celle des institutions municipales et judiciaires du moyen âge. Il est à regretter que, dans ce dernier domaine M. Devals ait commis un très petit nombre d'erreurs faciles à rectifier. Les *Etudes sur la topographie d'une partie de l'arrondissement de Castelsarrasin* contiennent des recherches méritoires, et notamment une très intéressante étude de géographie mérovingienne. Une monographie complète dans sa brièveté, *Albias et son territoire,* nous révèle à la fois d'assez curieuses particularités d'histoire communale, et la version française d'un statut local dont le texte est perdu.

Dans un autre mémoire, M. Devals commence par étudier l'organisation des corporations professionnelles à Montauban. Il s'occupe ensuite de résoudre, avec autant de précision que de clarté, le problème relatif à la monnaie frappée dans la capitale du Bas-Quercy pendant les guerres de religion; et ce dernier travail est fait pour in-

téresser à la fois les numismates et les historiens du protestantisme français.

Le savant archiviste du Tarn-et-Garonne a complété la série des ouvrages qu'il a produits au concours par une courte mais substantielle *Notice sur l'Hôtel-de-Ville de Montauban*. Ces cinq travaux sont assurément dignes de leurs aînés, et tous se rattachent à ce Bas-Quercy, dont l'histoire devra peut-être plus à M. Devals qu'aux annalistes qui l'ont précédé. Je suis heureux d'offrir à l'archiviste Montalbanais, pour l'œuvre scientifique à laquelle il a voué sa vie, le témoignage de la profonde estime de tous les membres du Jury, qui a néanmoins décidé que le mémoire de M. Cambon de Lavalette, juge au tribunal de Montauban, rentrait davantage dans les conditions du concours et devait obtenir le prix.

Le travail encore manuscrit de notre lauréat a pour titre : *La Chambre Souveraine de Languedoc*. C'est l'histoire d'un de ces tribunaux mixtes établis en France à l'époque des guerres de religion, et composés en nombre égal de magistrats catholiques et protestants, qui statuaient souverainement sur les procès civils et criminels de Réformés. Ce sujet avait déjà été traité, comme je l'ai déjà dit, par M. le président Sacase et par M. Anacharsis Combes, dont M. Cambon de Lavalette a loyalement utilisé les travaux, en y ajoutant le résultat de ses études dans divers ouvrages imprimés et surtout celui de ses recherches aux archives de l'ancien Parlement de Toulouse. Ce dépôt contient quatre cent seize registres d'arrêts civils et soixante-sept d'arrêts criminels, plus deux registres secrets contenant l'entérinement des lettres patentes du roi, les édits et les délibérations pour le service intérieur de la Chambre souveraine, qui siégea successivement à Lisle en Albigeois, à Castres, à Béziers, fut rétablie à Castres et rendit ses derniers arrêts à Castelnaudary. M. Cambon de Lavalette explique d'abord, dans son *Introduction*, les origines de cette compagnie judiciaire, dont il étudie ensuite les actes dans six chapitres distincts. Son travail se termine par quatre *Appendices* consacrés à la compétence de la Chambre souveraine, à son personnel catholique et réformé et aux membres du Parquet et de la Chancellerie.

Ce long mémoire nous a paru se recommander surtout par l'importance et l'unité du sujet. Peut-être M. Cambon de Lavalette insiste-t-il un peu trop sur des généralités connues de tout le monde; mais nous avons tous été frappés de la conscience et de l'étendue de ses recherches. Son style est habituellement correct et précis, et

quand l'auteur aura corrigé, avant l'impression, une ou deux inexactitudes d'histoire ecclésiastique et de géographie judiciaire, le livre que nous couronnons ne peut manquer d'être consulté, avec autant de confiance que d'utilité, par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du protestantisme en France.

Tels sont, Messieurs, les résultats déjà très satisfaisants du concours que nous avions à juger. Dans trois ans, un nouveau prix d'histoire sera proposé, et tout permet d'espérer que des rivaux plus nombreux et mieux préparés viendront s'en disputer l'honneur encore plus que le profit. Les Sociétés savantes des départements ne failliront point à leur mission. Fondées sous les auspices d'une liberté qui est à la fois la gloire de leur passé et la garantie de leur avenir, elles redoubleront d'ardeur pour activer ces recherches d'histoire locale que la plupart des hommes de notre génération ont saluées depuis longtemps comme un des présages de la renaissance prochaine de toutes les énergies provinciales.

Jean-François Bladé.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

Séance du 5 juillet 1869.

Etaient présents: MM. Canéto, président; Gardères, Desbons, Espiau, Prosper Lafforgue, A. Tarbouriech, Léonce Couture.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'abbé Canéto met sous les yeux des membres de la Société une belle photographie d'un bas-relief en pierre, fragment de l'ancien tombeau de Sanche Mitarra, retrouvé dans les travaux qui se poursuivent au Prieuré de Saint-Orens d'Auch. Cette pierre figurée et inscrite, depuis longtemps retournée et servant de moellon, n'était plus connue que par les témoignages de nos chroniqueurs, et M. Canéto lui-même en avait parlé dans plusieurs de ses ouvrages, d'après eux, et d'après les souvenirs personnels à lui transmis par feu M. P. Sentetz, de Duran.

Les membres de la Société se transportent ensuite dans une des salles inférieures de l'Archevêché où est déposée, parmi d'autres débris archéologiques d'époque et d'importance diverses, la pierre de Sanche Mitarra. L'inscription est particulièrement l'objet de l'examen et des conjectures de plusieurs membres. Le vers tronqué déjà connu : VIRTUS SAMSONIS DOMAT ORA LEONIS, leur paraît devoir être complété en suppléant le troisième mot, que le temps a fait disparaître presque complétement, mais que divers indices semblent autoriser à lire SEVI *(sævi)*.

La réunion étant rentrée dans la salle ordinaire des séances, M. A. Tarbouriech donne lecture de deux ou trois articles de la *Chronique des Beaux-Arts*, tendant à faire dresser, sur tous les points de la France, des listes aussi complètes que possible des objets d'art conservés soit dans les édifices publics, soit chez les particuliers. M. Tarbouriech pense qu'il est du devoir de la *Société* de répondre à ce vœu en demandant elle-même et en transmettant aux directeurs de la *Gazette des beaux-arts* des catalogues de ce genre, pour la rédaction desquels elle peut compter sur ses correspondants cantonaux et généralement sur tous les curés du diocèse. Cette proposition ayant été unanimement acceptée, il est résolu, 1° que M. Tarbouriech lui-même fera connaître à la *Gazette des Beaux-Arts* l'adhésion de la *Société historique de Gascogne*, et lui demandera un formulaire dont l'emploi général garantisse l'uniformité des travaux du même genre dans

toute la France; 2° que M. l'abbé Canéto s'occupera de son côté de faire remplir le cadre une fois obtenu, en s'adressant au clergé diocésain au nom de l'autorité ecclésiastique.

Sur l'initiative de M. Prosper Lafforgue, des remercîments unanimes sont adressés à M. Tarbouriech pour l'œuvre utile qu'il a proposée à la Société.

Le reste de la séance est employé à prendre note des propositions faites par les diverses personnes présentes, pour la nomination de nouveaux membres soit titulaires, soit correspondants.

Séance du lundi 6 décembre 1869.

Etaient présents : MM. l'abbé Canéto, président, Gardères, Desbons, Larroque, A. Tarbouriech, Léonce Couture.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. A. Tarbouriech donne lecture de la lettre par laquelle M. Galichon, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, remercie la *Société historique de Gascogne* et son président de l'appui qu'ils veulent bien lui assurer pour relever les œuvres d'art conservées dans le département du Gers.

M. l'abbé Canéto, président, fait part à la Société de la demande adressée par lui au Conseil général du Gers et du sort qu'a eu cette demande. En refusant à regret, pour cette fois, un secours pécuniaire, la Commission a rendu à nos travaux un hommage dont tous les membres de la *Société historique de Gascogne* lui seront reconnaissants.

M. A. Tarbouriech donne lecture de ce passage du Rapport de la 2e Commission.

Le secrétaire fait ensuite connaître l'état pécuniaire actuel de la publication de la *Revue de Gascogne*. — Dans l'année écoulée, les recettes et les dépenses se balancent à peu près; mais la moindre diminution dans le nombre des abonnements, chance presque inévitable à cause des décès et du manque de tout moyen de recrutement et de toute réclame, ferait pencher la balance du côté du passif. Il est réglé qu'on avisera avant le commencement de l'exercice 1870 : 1° à confectionner une table des six derniers volumes, propre à être répandue et à faire connaître l'objet et l'étendue des travaux publiés par la *Société;* 2° à régler pour le mieux l'administration financière de la *Revue;* 3° à demander l'adhésion des nouveaux membres proposés soit dans la dernière séance, soit dans celle-ci, et à leur écrire à temps pour avoir leur réponse avant la réunion du mois de janvier 1870.

Le secrétaire ordinaire des séances,
Léonce COUTURE.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

18. Jean Bernard de Sédirac est-il né dans le diocèse d'Agen ou dans le diocèse d'Auch?

M. l'abbé Larroque a publié, dans le *Bulletin du comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch* (t. I, p. 101-121), une intéressante notice sur dom Bernard de Sédirac, le saint archevêque de Tolède. J'en extrais ces quatre lignes : « Sur la frontière de la Gascogne, dit le P. Mongaillard, se trouve un bourg peu connu, du nom de Salvitat ou Sauvetat. C'est dans ce bourg qu'entre l'an 1040 et 1045, selon toute apparence, naquit Bernard de Sédirac ou Sédilhac de la noble famille des vicomtes de ce nom... » M. l'abbé Canéto, dans la *Revue de Gascogne* de juin 1867, s'appuyant aussi sur le P. Mongaillard, fait naître (p. 253) le plus illustre des prieurs de Saint-Orens à La Sauvetat (Gers), et il ajoute (en note) : Le château est encore debout, dans les terres, au sud-ouest de La Sauvetat. » Je retrouve la même opinion dans ce passage des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Auch*, par M. Daignan du Sendat, chanoine, archidiacre et vicaire-général du diocèse d'Auch (Mss de la bibliothèque d'Auch, n° 83, p. 1055) : « Bernard de Sédirac, un des plus grands hommes que la Gascogne ait vu naître, étoit sorti d'un petit bourg appelé La Sauvetat sur la frontière de la Gascogne vers l'Agenois, dans le diocèse d'Auch. » Tout cela semble bien formel. Pourtant je lis dans le ms de Labenazie ces assertions non moins formelles (t. II, p. 213) : « Bernard de Serrilac, qu'on a découvert estre né à la Sauvetat de Savères en Agenois au rapport de Rodrigue, archevesque de Tolède, et d'Antonius Veper, cités par Auteserre, y fut envoyé (en Espagne).—Le martyrologe gallican dit : *Gallus origine, ex urbe Aginensi, ex oppido Salvitate, monachus sancti Orientii auxiensis*. La chronique de Cluni convient qu'il étoit de la Sauvetat prez de la ville d'Agen, etc. » Que faut-il croire? J'avoue que je suis terriblement embarrassé entre La Sauvetat (canton de Fleurance, arrondissement de Lectoure) et La Sauvetat-de-Savères (canton de La Roque-Timbault, arrondissement d'Agen. Quelque chose de décisif, s'il vous plaît !

T. de L.

19. Du JE NE SÇAY de Charron.

M. D. Nisard (*Histoire de la littérature française*, 3e édition, 1863, t. I, p. 438) dit de Charron : « Dans le temps même qu'il écrivait son traité de *La Sagesse*, faisant bâtir une petite maison à Condom, en l'an 1600, il y mit sur la porte : *Je ne sçai*. » L'anecdote est-elle bien authentique?

T. de L.

20. D'un quatrain attribué à la fois à Du Bartas et à Malherbe.

Tout le monde connaît le quatrain :

Vois-tu, passant, couler cette onde,
Et s'écouler incontinent?
Ainsi fuit la gloire du monde,
Et rien que Dieu n'est permanent.

Gilles Ménage, dans ses *Observations sur les poésies de Malherbe* (Paris, 1666, in-8°), s'exprime ainsi : « J'ai ouï dire à M. Du Casse, lieutenant-général de Laitoure, qu'il y a auprès de Laitoure une maison de campagne où ces vers sont gravés au pied d'une fontaine d'un caractère qui paroit ancien, et que la commune créance du pays est qu'ils sont de Du Bartas, et que Du Bartas les fit en faveur de sa sœur, à qui ceste maison appartenoit. Mais j'ai ouï dire aussi à Mme la marquise de Rambouillet que Malherbe les avait faits à sa prière pour la fontaine de l'hôtel de Rambouillet, où ils furent gravés lorsque cette fontaine fut revêtue de pierres la première fois. Malherbe étoit l'homme du monde le moins plagiaire : et d'un autre côté ces vers sont plus élégants que ni le siècle ni le style de Du Bartas ne le comportent. Il ne faut donc point douter que ces vers ne soient de Malherbe. Et puisqu'ils se trouvent gravés au pied de la fontaine de cette maison de campagne dont nous venons de parler, il faut croire que quelqu'un les y a fait graver depuis que Malherbe les fit, il y a plus de soixante ans (1), pour la fontaine de l'hôtel de Rambouillet, comme on les a fait graver depuis peu au pied d'une fontaine du couvent des Capucins de la ville d'Angers. »

Ménage a-t-il raison? Pour moi, je résiste un peu. D'abord, un des considérants du commentateur des poésies de Malherbe est inacceptable : les vers sur la fontaine ne sont pas plus élégants que beaucoup de vers du XVIe siècle et même que plusieurs vers de Du Bartas. Il me semble, de plus, que le quatrain a quelque chose du genre habituel de l'auteur de la *Semaine*. Je retrouve là, notamment, cette touchante piété du poète gascon qui sans cesse dans ses œuvres ramène tout à Dieu. Les lecteurs de la *Revue* ne connaissent-ils rien qui soit favorable, même aussi peu que possible — (les pauvres ne doivent pas être exigeants!) — à une opinion toute dénuée de preuves? Dans le cas où ils garderaient sur la question de la paternité du quatrain un silence qui n'est que trop probable, ne pourraient-ils pas du moins me fournir, comme fiche de consolation, quelques renseignements sur la fontaine dont M. Du Casse parlait à Ménage, il y a plus de deux cents ans, sur la maison de campagne auprès de laquelle se trouvait cette fontaine, et enfin sur la sœur de Du Bartas à qui appartenait ladite maison de campagne?

T. DE L.

(1) Donc vers 1606. L'inscription fut imprimée pour la première fois, selon la remarque du dernier et excellent éditeur des *OEuvres complètes*, de Malherbe, M. Lud. Lalanne, non pas en 1627, comme le prétend Saint-Marc, mais en 1615, dans les *Délices de la poésie françoise*.

21. En quelle année mourut Gérard Roussel, l'évêque d'Oleron ?

M. le dr Larral, dans une lettre écrite de Clairac, le 12 juillet 1863, sur *les pasteurs de Clairac, de 1530 à 1685*, insérée au tome XII du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (p. 344 et suivantes), s'exprime ainsi : « La mort de Roussel ne me paraît pas très bien fixée. M. Schmidt, s'appuyant sur un passage de Sponde (*Cont. Ann. Baron.* Paris, 1678, in-fol., t. II, p. 523), la rapporte à l'année 1550, date adoptée par les auteurs de la *France protestante* (t. IX, p. 55) (1) et par M. l'abbé Barrère (*Histoire du diocèse d'Agen*, t. II, p. 212). Mais Moréri ne fait mourir Roussel qu'en 1559 ou 1560, et le *Gallia christiana* le désigne encore, en 1559, comme évêque d'Oleron (2). » M. le dr Larral cite ensuite divers documents des archives de l'hôtel de ville de Clairac qui prouvent que Gérard Roussel vivait encore en 1551 (accord passé entre messire Gérard Roussel, seigneur abbé de Clairac, et les consuls dudit lieu pour l'établissement d'une quatrième charge consulaire, 17 juin 1551) et même en 1555 (Testament du 8 juillet 1555, par lequel Gérard Roussel institue les pauvres ses héritiers généraux et universels, testament qui n'existe plus à l'hôtel de ville de Clairac, mais qui est mentionné par l'inventaire des archives de cette ville dressé en 1744). On voit combien de nouvelles recherches sont nécessaires pour arriver à préciser la date de la mort du disciple et de l'ami de Le Fèvre d'Etaples (3). T. DE L.

22. Un archevêque d'Auch a-t-il empêché la création de l'évêché de Marmande ?

M. Alexandre Ducourneau, auteur d'une notice sur la ville de Marmande, dans la *Guienne historique et monumentale*, publiée sous sa direction (2 vol. in-4°, 1842), dit (p. 89 de la seconde partie du tome I), au sujet du séjour en Agenais du roi Charles VII (1442) : « Ce fut pendant ce voyage que, touché de l'accueil qui lui fut fait, et cédant sans doute à de pressantes sollicitations, Charles VII érigea Marmande en évêché; mais l'archevêque d'Auch (4) ne put voir un nouveau siége épiscopal, de création toute royale, s'élever ainsi sous ses yeux. Il réclama; la cour de Rome prit l'alarme, et le monarque, dans la crainte de voir se renouveler une lutte analogue à celle qu'avait excitée jadis la création d'un évêché de Pamiers, ne fit rien pour maintenir son élection. » M. Ducourneau, fidèle à une mauvaise habitude, ne cite à cet endroit aucune autorité. Pourrait-on suppléer à son silence ? T. DE L.

(1) M. Michel Nicolas, le savant professeur à la Faculté de théologie protestante de Montauban, donne aussi la date de 1550 dans l'article *Roussel* du tome XLII de la *Nouvelle biographie générale* (1863).

(2) M. Marion (dans l'*Annuaire historique pour l'année* 1846, publié par la Société de l'histoire de France, p. 91), place l'épiscopat de G. Roussel entre 1542 et 1560. Les mêmes indications se retrouvent dans le tome I du *Clergé de France*, par l'abbé Hugues du Tems.

(3) Colomiez (*Mélanges historiques*, 1675, in-12, p. 10) rappelle que Le Fèvre d'Etaples laissa tous ses livres à Roussel. Il ajoute qu'il est question de Roussel dans une lettre d'Erasme à Le Fèvre d'Etaples. Pourrait-on me faire connaître ce que dit Erasme du *prédicateur de la reine Marguerite de Navarre* ?

(4) C'était Philippe II de Lévis qui siéga de 1415 à 1450.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DIXIÈME.

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS.

Archéologie chrétienne.

L'église de Saint-Hubert, par M. Canéto, p. 20-28.
La crypte de Roquelaure, lettre du même, p. 376-7.

Epigraphie.

Une inscription obituaire du XIVe siècle, par M. F. C., p. 128-130.

Œuvres d'art contemporaines.

Peintures de l'avant-chœur de Ste-Marie d'Auch, par M. H. Durand, p. 79-82.
Maîtresse-voûte de Marciac, deux lettres de M. F. C., p. 83-90, 467-9.

HISTOIRE.

I. ÉTUDES PRÉLIMINAIRES.

Géographie historique.

Une carte inédite de l'administration provinciale d'Auch, par M. Pr. Lafforgue, p. 253-65.
La patrie du valet de cœur (La Hire), par M. A. Castaing, avec une carte, p. 29-33.
La question de Ronceveaux, par M. P. Raymond, p. 365-8 (cf. Quest. et rép., 9, p. 332 (T. de L.), 379 (L. C.), 427 (G. P).

Ethnographie.

L'Aquitaine au temps de César, par M. Alph. Castaing, p. x, 399.
Les Basques, analyse d'un livre récent de M. J.-F. Bladé, par M. Léonce Couture, p. 495-525.

Critique historique.

L'*Eglise et la Révolution*, par M. de Claye, art. de M. l'abbé de Ladoue, p. 172-81.

Deux ouvrages de M. L. d'Esparbès de Lussan, art. du même, p. 271-5.

Deux brochures de M. de Malleville, art. de M. A. Castaing, p. 235-6.

Travaux historiques de M. J.-F. Bladé, note de M. L. C., p. 277-80.

Rapport de M. Bladé sur le prix de l'Académie de Toulouse en 1869, p. 546-53.

II. HISTOIRE CIVILE ET MILITAIRE.

Histoire provinciale.

A propos d'une supplique de la paroisse de Marciac au régent, 1715, par M. l'abbé Paul Tallez, p. 349-59, 410-33.

Biographie.

Dominique de Gourgues, par M. Léonce Couture, p. 5-19, 67-78.

Madame de Saint-Géry, souvenirs de la Révolution, par M. l'abbé H. Marquet, p. 157-165, 227-233.

Palissy et son biographe, par L. Audiat, art. de M. L. C., p. 182-184.

Laurence, député des Landes, par A. Castaing, art. du même, p. 40-43.

III. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Histoire provinciale.

Un concile inédit de Bordeaux et neuf évêques inconnus de la province ecclésiastique d'Eauze, par M. L. Couture, p. 455-466.

Histoire paroissiale.

Ce qui reste d'une paroisse disparue, Gelotte en Beaucaire (Gers), par M. D. de Thézan, p. 189-204.

Notre-Dame de Lourdes, par H. Lasserre, art. de M. L. C., p. 423-6.

Hagiographie et biographie ecclésiastique.

Saint-Amand, apôtre des Basques, par M. l'abbé Menjoulet, p. 285-297, 333-348.

L'abbé Lafosse, notice nécrologique de M. le dr L. S., p. 185-7.

L'abbé P. Fontan, id., par M. Léonce Couture, p. 44-48.

Histoire monastique.

Notice inédite sur l'abbaye de Tasque, annotée par M. L. C., p. 360-364.

Le prieuré de Saint-Orens d'Auch, étude historique et monumentale, par M. F. Canéto, p. 97, 109, 141, 156, 205, 221, 237, 252, 293, 314, 381.

IV. HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Littérature et philologie provençale.

La chanson de Girart de Roussillon, traduite pour la première fois, par M. Paul Meyer, p. 477-494.

Lettre à M. P. Meyer sur la chanson des Albigeois, par M. Cénac-Moncaut, art. de M. L. C., p. 42-3.

Etudes et biographies littéraires.

Les lettres chrétiennes en Aquitaine au ve siècle, discours de l'abbé P. Fontan, p. 49-66.

Pierre La Bastide du Tauzia, poète français, par M. Léonce Couture, p. 110-121.

Quelques renseignements inédits sur Du Bartas, par M. Ph. Tamizey de Larroque. p. 222-6.

Guy Du Faur de Pibrac, notice de G. Colletet, publiée par M. T. de L. p. 315-26, 444-54.

Critiques d'ouvrages non historiques.

Catalogue Luzarche, t. II (Tamizey de Larroque), p. 91-6.

Pensées d'un protestant (Baumstark), trad. de Lamezan (L. C.), p. 132-135.

Plainte de la Guyenne, publ. p. M. J. Delpit (T. de L.), p. 135-140.

Des couleurs en photographie, par M. Ducos du Hauron (L. C.), p. 327-8.

De la non-intervention du clergé, etc. (L. C.), p. 184.

Livre de messe de l'enfance, trad. Sempé (L. C.), p. 184.

Poésies gasconnes de d'Astros, p. p. F. T. (L. C.), p. 372-6.

Mission des lettres, disc. de feu l'abbé Baurens, p. 471-4.

V. DIPLOMATIQUE ET DOCUMENTS.

Lettres missives.

Une lettre de Montfaucon (T. de L.), p. 34-36.

Un billet du cardinal de Polignac (*id.*), p. 37-39.

Une lettre de Sainte-Croix, vic. gén. d'Auch (*id.*), p. 122-3.

Deux lettres sur les temples protestants du Béarn (*id.*), p. 123-5.

Requête des évêques du Béarn sur le même sujet (L. Soulice), p. 269-71.

Trois lettres d'Arn. d'Oihenart (T. de L.), p. 166-175.
Une lettre de la mère Ste Trinité, du carmel d'Auch *(id.)*, p. 266-8.
Deux lettres de M. de Trapes, archevêque d'Auch (*id.*), p. 369-75.

APPENDICE. — *Procès-verbaux des séances de la Société historique de Gascogne.*

Séance du 22 février 1869, p. 126-128.
— 12 avril — p. 275-277.
— 7 juin — p. 329-330.
— 5 juillet — p. 554-5.
— 6 décembre— p. 555.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

N. B. Pour ne pas trop allonger ces tables, nous nous sommes abstenus de mentionner sous les titres précédents les *Questions et réponses*, que, du reste, les lecteurs aimeront autant à trouver ici dans leur ordre de publication. On remarquera que, pour la même raison de brièveté, nous les avons omises dans la *Table générale* qui suit.

1. Mémoires de J. P. d'Esparbès de Lussan (T. de L.), p. 282.
2. Un sonnet de Schomberg (U. C. T.), *ibid.*
3. Un prétendu poème de J. de Saint-Géry (T. de L.), p. 283.
4. Le chevalier d'Aydie (L. C.), p. 284.
5. La patrie du P. G. Boubée (L. C.), *ibid.*
6. Pierre Pinache (T. de L.), p. 331.
7. Mort de Sc. du Pleix (*id.*), *ibid.*
8. Sur les poires d'Auch (*id.*), *ibid.* — RÉPONSES (A. T., L.-B., L. C.), p. 378-9.
9. Question de Ronceveaux (*id.*), p. 332.— RÉPONSES (L. C., G.-P.), p. 379-427.
10. Un contradicteur de Vauban (P. T.), p. 332.
11. Loup-Acinaire et M. H. Martin (T. de L.), p. 380.
12. Etymologie du mot *Limande* (A. T.), p. 228.—RÉPONSE (Dr Noulet), p. 475.
13. Jean de Peyrarède et Grotius (T. de L.), p. 476.
14. Le chevalier de Ferigouse (*id.*), *ibid.*
15. Les noms du coq en patois (*id.*), p. 527.— RÉPONSE (L. C.), *ibid.*
16. Lieu de naissance de Chicot (*id.*), *ibid.*
17. Le Castelnau de Monluc (*id.*), p. 528.
18. Patrie de J. B. de Sédirac (*id.*), p. 556.
19. Du *Je ne sçay* de Charron (*id.*), *ibid.*
20. Un quatrain attribué à Du Bartas et à Malherbe (*id.*), p. 557.
21. Date de la mort de G. Roussel (*id.*), p. 558.
22. Création d'un évêché à Marmande (*id.*), *ibid.*

TABLE MÉTHODIQUE DES PRINCIPALES MATIÈRES

contenues dans les

TOMES V, VI, VII, VIII, IX ET X DE LA REVUE DE GASCOGNE (1).

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS.

Archéologie préhistorique.

Monuments de l'âge de pierre (Ed. Bischoff et F. C.), VI, 389, 466; VII, 244.

Couteau de silex trouvé à Jaulé (l'abbé Trouette et F. C.), IX, 285, 335, 560.

Archéologie gallo-romaine.

Ruines gallo-romaines de St-Cric-de-Marsan (l'abbé Lugat et L. C.), IX, 481, 564.

Archéologie chrétienne.

Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens (F. C.) :

Colonne.....	console,	V, 113.	Diptyques....	echea,	533.
Constructeur..	contre-retable,	237.	Ecu.....	encadrement	VIII, 16.
Coq.....	couronnes,	462.	Enceinte.....	évangéliste,	516.
Couronnement.	croix,	568.	Ex-voto.....	(sainte) famille,	568.
Crosse.....	custos,	607.	Fanel.....	ferme,	IX, 68.
Dais.....	décoration,	VII, 69.	Fermeture....	feuillage,	122.
Dédicace.....	diapré,	105	Feuillure.....	gargouille,	512.

Premières traces du christianisme à Bordeaux, par L. Sansas, (L. C.), VIII, 237.

Les peintures murales de St-Créac (F. C.), V, 16.

Monographie de l'église de St-Mont, partie archéol. (L. Meyranx), V, 397.

Quelques monuments religieux des Pyrénées (F. C.), VII, 341, 389, 437, 485.

(1) Une table générale a déjà paru à la fin du tome IV. Un semblable travail sera désormais accompli chaque cinq ans, si Dieu et nos lecteurs prêtent vie à la *Revue de Gascogne*. — Pour prendre moins de place, nous avons omis les notes et petits articles moins importants, ainsi que tout développement de chapitres, et indiqué seulement par leurs initiales les noms des rédacteurs ordinaires : F. C. (M. Canéto), L. C. (Léonce Couture), T. de L. (Tamizey de Larroque), J.-F. B. (M. Bladé), A. T. (Amédée Tarbouriech).

Cadiac et ses antiquités (F. C.), VII, 39.
L'église de St-Hubert (F. C.), X, 20.
Sainte-Marie d'Auch, par M. l'abbé Canéto (L. C.), V, 370.
Sainte-Foy de Morlaas, par l'abbé Lapasse (L. C.), VI, 461.

Épigraphie.

Lettre sur deux inscriptions gallo-romaines des Auscii (E. Barry), VI, 5.
Une inscription trouvée à Auch (épitaphe de la chienne Myia), (E. Bischoff, L. C.), VI, 196 ; VII, 240.
Une inscription gallo-romaine trouvée au prieuré d'Auch (F. C.), VIII, 287.
Inscriptions du moyen âge dans les Landes (dr L. Sorbets), IX, 452.
Une inscription obituaire du XIVe siècle (F. C.), X, 128.

Émaillerie, orfévrerie, etc.

Le reliquaire de Sarrant (F. C.), V, 265.
La croix de Caravaca des carmélites de Lectoure (l'abbé Marquet), VII, 81.
L'émail de Simorre (F. C.), VII, 101.
Etude sur les encensoirs, par l'abbé Potier (L. C.), VIII, 390.
Calices en général ; calices de Malabat et divers (F. C.), VII, 125, 339, 413, 435.
Des faïenceries du Sud-Ouest, par M. Am. Tarbouriech (L. C.), V, 530.

Héraldique.

Des armes de la ville d'Aire (dr L. Sorbets), V, 165.
Devises et cris de guerre (*id.*), VIII, 133, 230.

Beaux-Arts.

Les beaux-arts à Auch au XVIe siècle, d'après M. Pr. Lafforgue (L. C.), IX, 373.
De l'origine d'Arnaut de Moles (Paul Raymond), IX, 531.
Louis de Foix et la tour de Cordouan (T. de L.), V, 329, 425 ; IX, 483, 534.
Inventaire du château de Nérac en 1598, par T. de L. (L. C.), VIII, 342.
Le château d'Orbessan (Pr. Lafforgue), VII, 562.
La chapelle du petit séminaire d'Auch (L. C.), VII, 524 ; VIII, 32.
L'exposition des beaux-arts à Toulouse, par J. Noulens (L. C.), V, 583.

Peintures de l'avant-chœur de Sainte-Marie d'Auch (H. Durand), x, 79.

Maîtresse voûte en construction à Marciac (F. C.), x, 83, 467.

HISTOIRE.

I. ÉTUDES PRÉLIMINAIRES.

Paléontologie.

Sur les découvertes anthropologiques de MM. Lartet et Christy (L. C.), v, 205, 364.

Une trouvaille paléontologique à Belmont (Gers) (F. C.), viii, 136.

Géographie.

Etude sur Beneharnum (l'abbé Lartigau), ix, 5, 117, 195.

De l'emplacement d'Uxellodunum d'après M. T. de L., M. Bertrandy et l'Empereur Napoléon III (L. C. et T. de L.), vi, 153, 397; vii, 140, 245.

Du Cassinogilum de Charlemagne, lettre de M. l'abbé Barrère, vi, 551.

A propos de l'Essai de M. Tartière sur le département des Landes (J.-F. B.), vi, 26, 72.

Dépendances cis-garonnaises des provinces de Toulouse et de Bordeaux (id.), vi, 555.

Pays d'états de Gascogne (id.), vii, 415, 513; viii, 23, 143, 189, 274, 336.

Une carte inédite de l'admin. provinc. d'Auch (P. Lafforgue), x, 253.

La question de Roncevaux (P. Raymond), x, 365 (cf. p. 332, 379).

La patrie du valet de cœur, La Hire (A. Castaing), x, 29.

Voyage en Gascogne de M. Ed. Bischoff (L. C.), vii, 338.

Ethnographie.

L'Aquitaine au temps de César (A. Castaing), x, p. 399, 529.

Les Basques d'après le livre de M. Bladé (L. C.), x, 495.

Une histoire des Basques, de M. Baudrimont (J.-F. B.), vi, 485, 507; vii, 16.

Critique historique.

Sources de l'hist. de Gasc. — Biblioth. du roi à Londres (J.-F. B.), v, 358.

Recueil des travaux de l'acad. d'Agen (L. C.), v, 523.

Congrès scientifique de France à Bordeaux en 1861 (L. C.), vi, 145, 496.

Distribution de récompenses en Sorbonne, VIII, 441 ; IX, 566.
Revue des questions historiques (L. C.), VII, 428, 532.
Publications historiques de M. T. de L. (L. C.), V, 373.
Travaux historiques de M. J.-F. B. (L. C.), X, 277.
L'Eglise et la Révolution, par M. de Claye (M. de Ladoue), X, 172.
Deux ouvrages de M. L. d'Esparbès de Lussan (*id.*), X, 275.
Rapport de M. Bladé sur le prix de l'acad. de Toul., X, 546.

II. HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE.

Histoire provinciale.

A propos d'une suplique de la paroisse de Marciac au Régent en 1715 (M. Paul Tallez), X, 349, 410.
Les assemblées provinciales sous Louis XVI (G. Niel), V, 129, 301, 407.
Les Trois ordres aux assemblées de Dax et de Tartas en 1789 (L. C.), V, 481.
Les cahiers du clergé et du Tiers-état d'Auch en 1789, par A. Tarbouriech (L. C.), IX, 187.

Histoire municipale.

Introduction aux coutumes munic. du Gers (J.-F. B.) V, 5, 49.
La ville d'Auch, poème trad. du P. Aubery (L. C.), VI, 447.
La seigneurie et la commune d'Aubiet (l'abbé R. Dubord), VI, 257, 355.
Aubiet pendant les guerres de religion (*id.*), VI, 514; VII, 27, 217, 276.
Décadence de la comm. d'Aubiet 1595-1789 (*id.*), VIII, 471, 525.
Un village de Gascogne (Sarrant) pendant la Fronde (Dr Desponts), VIII, 5, 119, 180, 263, 312, 411, 459, 541.

Histoire nobiliaire.

MM. du Bouzet, d'après les Maisons hist. de J. Noulens (L. C.) V, 117, 279.

Biographie.

Le maréchal Bert. d'Ornezan (T. de L.) VIII, 197.
Dominique de Gourgues (L. C.), X, 5, 67.
Mme de Saint-Géry (l'abbé Marquet), X, 157, 227.
Notes sur le général Dessolles (A. T.), VIII, 50.
Laurence, député des Landes, par A. Castaing (L. C.), X, 40.
Le général Cassaignolles (L. C.), VII, 249, 315, 355.
M. Alem-Rousseau (*id.*), IX, 47.
M. Dominique Rives (L. C.), VI, 252.

MM. H. d'Aignan et L. Dufour (M. de Ladoue), VI, 250.
Le baron Th. de Marignan (M. de Ladoue), IX, 420.
M. Paulin de Lavedan-Cazaubon (de Cardeillac), V, 48.
Le contre-amiral Dupouy, d'après M. D. Dupuy (L. C.), IX, 561.
Madame de Bastard (J.-F. B.), VIII, 535.

Histoire anecdotique.

Passage d'Elisabeth Farnèse à Auch (A. T.), V, 500.
Les bolides de 1790 et de 1864 (L. C.), V, 316, 532.
La justice révolutionnaire à Bordeaux et *dans le Sud-Ouest*, d'après M. Berriat St-Prix (L. C.), VII, 286, VIII, 385.
Les victimes de la révolution à Auch, V, 732.
L'agriculture dans les Landes (l'abbé Labarrère), VII, 474.
Les courses de taureaux dans les Landes, par H. Tartière (L. C.), IX, 190.

III. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Histoire provinciale.

Un concile inédit de Bordeaux et neuf évêques inconnus de la prov. d'Eauze (L. C.), X, 455.

Histoire diocésaine.

Le diocèse de Tarbes et M. de Lagrèze son dernier historien (L. C.), VI, 575.
Le dioc. de Bayonne au XVIIIe siècle, d'après M. Duvoisin (L. C.), VI, 79, 327.
Etude historique sur la charité dans la Bigorre, de M. Curie Lassus (Couaraze de Laà), VII, 57.
Le Petit Séminaire d'Aire (l'abbé J. Bonhomme), VII, 364, 463, 543, VIII, 53, 320.

Histoire paroissiale.

Les églises d'Aubiet (l'abbé R. Dubord), V, 97, 229.
Institutions religieuses d'Aubiet (*id.*), V, 537; VI, 38.
La paroisse d'Aubiet avant 1769 (*id.*), VI, 551; VIII, 63, 358.
—— pendant la révolution (*id.*), VIII, 366, 391.
Les curés d'Aubiet depuis le XVIe siècle jusqu'en 1802 (*id.*), IX, 273, 309.
La paroisse de Montaut (Landes) pendant la Révolution (l'abbé Sébie, V, 209.
Souvenirs religieux de Condom pendant la Révolution (l'abbé Lassalle), V, 471.

Notre-Dame de Maylis, par M. Labarrère (L. C.), v, 582.
Notre-Dame d'Esclaux (L. C.), vii, 145.
Notre-Dame de Gontaud, par M. Jacomy (L. C.), vii, 483.
Notre-Dame de Lourdes, par M. H. Lasserre (L. C.), x, 423.
Gelotte en Beaucaire (Gers), (Denis de Thézan), x, 189.

Histoire monastique.

Monographie de Saint-Mont (l'abbé Meyranx), v, 34, 153.
L'ermitage d'Agen, par M. l'abbé Barrère (L. C.), viii, 239.
Notice inédite sur l'abbaye de Tasque (L. C.), x, 360.
Le prieuré de Saint-Orens d'Auch, étude historique et monumentale (F. C.), viii, 149, 211, 249, 297, 345; ix, 147, 223, 291, 550; x, 97, 141, 205, 237, 292, 381.

Hagiographie et biographie ecclésiastique.

Saint Saturnin, par l'abbé M. Latou (L. C.), v, 203.
Saint Taurin ; du lieu de son martyre (l'abbé Dubord), v, 98.
Saint Martial et sainte Véronique (M. de Ladoue), vi, 586.
Saint Hubert (F. C.), vi, 124, 157, 232, 309, 431.
Saint Amand, apôtre des Basques (l'abbé Menjoulet), x, 285, 333.
Le cardinal Arnaud d'Aux (l'abbé Larroque), vi, 484.
François de Noailles, évêque de Dax (T. de L.), v, 9.
Jean de Monluc, évêque de Valence (T. de L.), viii, 397, 445; ix, 24.
L'abbé Jacq. Larrocque, par M. J. Solon (L. C.), viii, 286.
L'abbé Jourdan (M. Laurentie), viii, 99.
Mgr Savy, évêque d'Aire (l'abbé Sébie), vi, 171-205.
Mgr de Salinis et le mouvement religieux de la Restaur. (M. de Ladoue), v, 74.
Mgr de Salinis, d'après M. l'abbé de Ladoue (L. C.), v, 171.
Mgr Gerbet (M. de Ladoue), v, 377, 439; vi, 105.
L'abbé Eliacin Landre, ses lettres et sa mort, vi, 185, 585, 311.
L'abbé du Lin (M. Labarrère), v, 198.
L'abbé Lafosse (dr L. S.), x, 185.
L'abbé P. Fontan (L. C.), x, 44.

IV. HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Philologie, littérature provençale, etc.

Les chants héroïques des Basques (J.-F. B.), vii, 97, 155, 223, 261, 306.
De la littérature populaire en Gascogne (L. C.), vii, 166, 373, 552.

Recherches étymologiques sur trois mots gascons (L. C.), v, 25.
Guillaume de la Barre, notice et glossaire (Paul Meyer), VIII, 493; IX, 37, 77.
Le roman de Flamenca, par Paul Meyer (T. de L.), VII, 43.
Discours d'ouverture du même sur la *littér. prov.* (id.), VI, 345.
La chanson de Girart de Roussillon, traduite pour la première fois (P. Meyer), X, 477.
Lettre à M. Meyer sur la chans. des Albig., par Cénac-Moncaut (L. C.), X, 42.

Etudes et biographies littéraires.

Les lettres chrétiennes en Aquitaine au Ve siècle (l'abbé P. Fontan), X, 49.
Vies des poètes gascons, par G. Colletet. Introduction (T. de L.), VI, 407.
— I. Bern. du Poey, VI, 467.
— II. Belleforest, VI, 555.
— III. Du Bartas, VII, 49, 112.
— IV. Le Poulcre, VII, 177.
— V. La Jessée, VII, 197.
— VI. Duchesne, VII, 293.
Documents inédits sur Du Bartas, par J.-F. B. et T. de L. (L. C.), V, 420.
Quelques renseignements inédits sur Du Bartas (T. de L.), X, 222.
Guy du Faur de Pibrac, par G. Colletet (T. de L.), X, 315, 444.
Deux poètes agenais du seizième siècle (L. C.), IX, 315, 407.
Florimond de Raymond d'après M. T. de L. (L. C.), IX, 102, 261, 497.
Une nouvelle édition de Monluc, par M. de Ruble (L. C.), VI, 393.
Brochures de M. T. de L. sur Balzac et Mascaron (L. C.), V, 375.
Pierre Labastide de Tauzia, poète français (L. C.), X, 110.
Cyprien d'Espourrin et les erreurs de son dernier biographe (Couaraze de Laâ), IX, 205 (cf. VIII, 580).
Mgr de Salinis apologiste (L. C.), VII, 5, 120.
M. l'abbé Dupuy, ses *Mémoires,* sa *Florule,* etc., IX, 116.

Critiques d'ouvrages non historiques.

THÉOLOGIE. — Le gallicanisme à Marmande (J.-F. B., etc.), VII, 373, 527, 604.
Coup d'œil sur l'apologétique chrétienne, par M. de Ladoue (L. C.), VI, 54.

De l'unité religieuse, par I. David (M. de Ladoue), VI, 338.

Pensées d'un protestant (M. R. Baumstarck, tr. p. M. de Lamezan) (L. C.), X, 132.

Non-intervention du clergé dans les nomin. épisc. (L. C.), X, 184.

La stratégie de M. Renan, par Mgr Gerbet (L. C.), VII, 285.

PHILOSOPHIE ET SCIENCES. — Deux ouvrages de MM. Laurentie et de Gavardie (M. de Ladoue), V, 318.

Discours de rentrée de M. Lespinasse à Pau (*id.*), V, 639.

Ouvrages des drs Desponts et Sorbets sur l'*héméralopie* (L. C.), V, 371 ; VII, 433.

La vigne dans le Bordelais, par M. Petit-Lafitte (T. de L.), IX, 428.

Brochures des drs Corties et Montagnan sur *les eaux de Capvern* (L. C.), IX, 432.

Des couleurs en photographie, par L. Ducos du Hauron (L. C.), X, 327.

POÉSIE, LITTÉRATURE, ETC. — *La danse macabre*, par Ducos du Hauron (J.-F. B.), V, 323.

La grange du diable, par le même (L. C.), VII, 142.

Le sorcier, poème de M. Goux (*id.*), VII, 434.

Brune-la-Blonde, poème provençal de J. Canonge (*id.*), IX, 142.

Les livres d'heures, par A. T.; *Les Trenqualies*, par E. Ducom (*id.*), VI, 198.

Notes de La Boétie sur Plutarque, par Dezeimeris (T. de L.), IX, 86.

Plaintes de la Guyenne au roi, p. par J. Delpit (T. de L.), X; 135.

Poésies de d'Astros, p. par F. T. (L. C.), VIII, 435; X, 372.

De la mission des lettres, discours de l'abbé V. Baurens, X, 471.

Bibliographie.

De la fondation de la société des bibliophiles de Guyenne (T. de L.), VII, 372, 404, 451, 505.

Catalogue de la bibliothèque de M. Manescau à Pau (L. C.), VIII, 288, 490, 585.

Catalogue Luzarche (T. de L.), IX, 91; X, 91.

V. DIPLOMATIQUE ET DOCUMENTS.

Archives.

Inventaire des archives de Vic-Fezensac, par M. H. de Rivière (L. C.), V, 367.

Rapports sur les archives du Gers, IX, 425.

Rapport sur les archives municipales d'Auch (L. C.), IX, 476.
Correspondance sur les archives d'Andorre (J.-F. B., etc.), IX, 424, 529.

Chartes féodales et coutumières.

Acte du paréage de Saint-Orens, IX, 161.
Acte sur la seigneurie d'Auch, IX, 256.
Coutume d'Aubiet, V, 105.
Publication des coutumes du Gers, par M. Bladé (L. C.), V, 290.

Mémoires et documents divers.

Mémoire de M. de Poyanne sur la démolition du château de Mauléon, VI, 291.
Commission au sieur de Bourrouillan sur l'édit de 1577, VII, 336.
Attestation des habitants d'Auch en faveur des Jésuites, VIII, 428.
Testament de M. H. de Sponde, évêque de Pamiers, VIII, 87.
— de Bertr. d'Ornézan (T. de L.), VIII, 203.
Mémoire sur le clocher de Saint-Gervais de Lectoure (l'abbé Marquet), VII, 133.
Revenus du chapitre d'Aire en 1729 (l'abbé J. Bonhomme), V, 513.
Démission du dernier évêque de Tarbes avant le concordat (M. l'abbé Darré), IX, 327.

Lettres missives.

Une lettre de Gaston Phœbus (P. Raymond), VIII, 427.
Trente-huit lettres de F. de Noailles, évêque de Dax (T. de L.), VI, 86, 138, 217, 275.
Quinze lettres de Monluc, évêque de Valence (*id.*), VII, 135, 280, 313, 462.
Treize lettres de divers aux seigneurs de Gondrin (L. C.), VII, 86, 236.
Lettre d'Urbain de Saint-Gelais, évêque de Comminges (T. de L.), VIII, 42.
Lettre de Lancrau, évêque de Lombez (*id.*), VI, 290.
Deux lettres de Legier de Plas, évêque de Lectoure (*id.*), VI, 353.
— de Jean de Grammont, évêque d'Aire (*id.*), V, 511.
Sept lettres de B. d'Echaud, évêque de Bayonne (*id.*), V, 596.
Deux lettres de Léonard de Trapes, archevêque d'Auch (*id.*), X, 369.
Lettre de M. de Laloubère (*id.*), VI, 354.
— de M. de Sainte-Croix, vic. gén. d'Auch (*id.*), X, 122.
Trois lettres d'Arnaud d'Oïhénart (*id.*), X, 166.

Lettre de la mère Sainte-Trinité du Carmel d'Auch (*id.*), x, 266.
Lettres relatives aux temples protest. du Béarn (T. de L. et L. Soulice), x, 123, 269.
Lettre de Besly sur l'hist. du Béarn (T. de L.), vii, 381.
Trois lettres de l'abbé de Foulhiac (*id.*), vi, 387.
Lettre de M. de la Baume de Suze, archevêque d'Auch (*id.*), v, 261.
— de dom B. de Montfaucon (*id.*), x, 34.
Billet de l'abbé de Polignac (*id.*), x, 37.
Lettre de M. de la Tour du Pin-Montauban, archevêque d'Auch, vii, 262.

APPENDICE. — Actes de la *Société historique de Gascogne.*

Procès-verbaux des séances mensuelles, x, 126, 275, 329, 554, 555.

AUG 11 1936